

COMPTES 2023

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

**Tome 2 : Vision par
département et entité**



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 22 avril 2024*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques), par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
mio(s)	Million(s)
NC	Nature comptable
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DFS	Département des finances et de la santé
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Présentation des informations.....	4
1.1.1.	Fiches standardisées par entité	4
1.1.1.1.	Dimension managériale	4
1.1.1.2.	Dimension financière et des ressources humaines.....	4
1.1.1.3.	Dimension analytique.....	4
1.1.1.4.	Forfaits des services centraux	5
2.	Fiches par département et entité.....	8
2.1.	Autorités législatives (AULE).....	8
2.1.1.	Compte de résultats des AULE.....	8
2.1.2.	Grand Conseil (GCNE)	9
2.1.3.	Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).....	15
2.2.	Chancellerie d'État (CHAN)	19
2.2.1.	Synthèse de la CHAN	19
2.2.2.	Compte de résultats de la CHAN	20
2.2.3.	Chancellerie (SCHA).....	21
2.2.4.	Service d'achat, logistique et imprimés (SALI).....	27
2.3.	Autorités protection des données et transparence (PPDT).....	33
2.4.	Contrôle cantonal des finances (CCFI)	37
2.5.	Autorités judiciaires (AUJU)	41
2.5.1.	Compte de résultats des AUJU.....	41
2.5.2.	Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ).....	44
2.5.3.	Tribunal d'instance (TINS)	48
2.5.4.	Tribunal cantonal (TCAN)	52
2.5.5.	Ministère public (MP)	56
2.6.	Département des finances et de la santé (DFS)	61
2.6.1.	Synthèse du DFS.....	61
2.6.2.	Compte de résultats du DFS.....	64
2.6.3.	Secrétariat général DFS (SDFS).....	66
2.6.4.	Office d'organisation (OORG).....	71
2.6.5.	Service financier (SFIN).....	75
2.6.6.	Service des contributions (SCCO)	81
2.6.7.	Service de la santé publique (SCSP).....	87
2.6.8.	Service des bâtiments (SBAT).....	98
2.6.9.	Service des communes (SCOM).....	106
2.6.10.	Service de statistique (STAT)	111
2.6.11.	Fonds d'aides aux communes	116
2.7.	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	120
2.7.1.	Synthèse du DESC	120
2.7.2.	Compte de résultats du DESC	124
2.7.3.	Secrétariat général DESC (SESC).....	126
2.7.4.	Service de l'économie (NECO)	130
2.7.5.	Service des poursuites et faillites (SEPF)	138
2.7.6.	Service cantonal de la population (SCPO).....	144
2.7.7.	Service pénitentiaire (SPNE)	150
2.7.8.	Police neuchâteloise (PONE).....	155
2.7.9.	Centre interrégional de formation de police (CIFPol).....	167
2.7.10.	Service sécurité civile et militaire (SSCM).....	171
2.7.11.	Service de la culture (SCNE)	177
2.7.12.	Service des ressources humaines (SRHE).....	185
2.7.13.	Service juridique (SJEN).....	189
2.7.14.	Fonds de la protection civile régionale.....	194
2.7.15.	Fonds contribution remplacement abris PC	196
2.7.16.	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	198
2.8.	Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS).....	201
2.8.1.	Synthèse du DFDS	201
2.8.2.	Compte de résultats du DFDS	206
2.8.3.	Secrétariat général DFDS (SFDS).....	208
2.8.4.	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO).....	213

2.8.5.	Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)	218
2.8.6.	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	221
2.8.7.	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars	228
2.8.8.	Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)	235
2.8.9.	Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	243
2.8.10.	Service des sports (SSPO)	248
2.8.11.	Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	253
2.8.12.	Fonds structures d'accueil extra-familial	261
2.8.13.	Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual	264
2.9.	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	268
2.9.1.	Synthèse du DDTE	268
2.9.2.	Compte de résultats du DDTE	270
2.9.3.	Secrétariat général DDTE (SDTE)	271
2.9.4.	Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	279
2.9.5.	Service des transports (SCTR)	286
2.9.6.	Service des ponts et chaussées (SPCH)	292
2.9.7.	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	302
2.9.8.	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	309
2.9.9.	Service de l'agriculture (SAGR)	317
2.9.10.	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	325
2.9.11.	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	333
2.9.12.	Fonds d'aménagement du territoire	342
2.9.13.	Fonds cantonal de l'énergie	345
2.9.14.	Fonds des eaux	348
2.9.15.	Fonds forestier de réserve	352
2.9.16.	Fonds de conservation de la forêt	355
2.9.17.	Fonds agricole et viticole	357
2.9.18.	Fonds des mensurations officielles	360
2.10.	Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	365
2.10.1.	Synthèse du DECS	365
2.10.2.	Compte de résultats du DECS	368
2.10.3.	Secrétariat général DECS (SECS)	369
2.10.4.	Service de l'emploi (SEMP)	376
2.10.5.	Service des migrations (SMIG)	383
2.10.6.	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	391
2.10.7.	Service de l'action sociale (SASO)	398
2.10.8.	Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)	407

1. Introduction

1.1. Présentation des informations

Alors que le tome 1 offre une vision globale des comptes de l'État, le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés par département et entité. Ainsi, il présente le résultat financier et analytique par entité au travers de fiches standardisées. Les fonds sont considérés dans cette publication comme des entités à part entière, même si ceux-ci sont gérés administrativement par les services de l'État.

Des synthèses des évènements marquants par département sont présentées en introduction de chaque département ainsi qu'un compte de résultats commenté. À noter que les autorités qui disposent de leur propre rapport de gestion (Contrôle cantonal des finances, Autorités de protection des données et de la transparence, Autorités judiciaires et Autorités législatives) ne font pas l'objet d'une synthèse.

1.1.1. Fiches standardisées par entité

Les informations figurant dans les fiches standardisées s'organisent autour de trois volets : la dimension managériale, la dimension financière et des ressources humaines ainsi que la dimension analytique permettant d'appréhender le coût des différentes prestations fournies par les services de l'État.

1.1.1.1. Dimension managériale

Les explications reprennent en grande partie les missions, l'organisation et les accords de prestations (MOP) définies au sein des services, notamment au travers du projet GestionNE. La description du contexte actuel et futur ainsi que les activités, les réalisations et faits marquants de l'année permettent de fournir des informations relatives aux enjeux propres à certains domaines d'activités.

1.1.1.2. Dimension financière et des ressources humaines

Les données financières du compte de résultats sont présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions conformément à la définition des crédits dans la LFinEC et au plan comptable MCH2. Des explications complémentaires des services sur les principales charges et principaux revenus figurant dans les comptes, ainsi que leurs variations significatives par rapport au passé (comptes de l'année précédente et budget), figurent en regard de ce tableau de synthèse.

Le tableau comporte également la statistique des effectifs du personnel géré par l'entité en question. Ceux-ci sont présentés de manière distincte pour le personnel administratif et technique ainsi que pour les magistrat-e-s. Les apprenti-e-s, stagiaires, rentiers et rentières ainsi que les enseignant-e-s et les personnes au bénéfice d'un contrat de travail occasionnel à l'heure ne sont pas comptés. Les données montrent le nombre de postes occupés à temps partiel ou à plein temps ainsi que les emplois équivalents plein temps (EPT).

1.1.1.3. Dimension analytique

Les fiches comprennent également une présentation des données financières sous l'angle analytique avec :

- les coûts et revenus des groupes de prestations ;
- les charges et revenus non incorporables aux prestations ;
- les projets gérés par crédit d'engagement ;
- pour les services concernés, les charges et revenus relatifs aux différentes composantes de la facture sociale.

Groupes de prestations

Le tableau suivant présente les composantes (coûts et revenus) des différents groupes de prestations tels que définis par les services et départements. Chaque groupe est ainsi découpé selon le détail décrit ci-dessous :

<i>Charges directes</i>	Charges qui sont directement imputables à un groupe de prestations.
<i>Coûts salariaux et de structure</i>	Charges salariales et charges de fonctionnement du service non-imputables directement à un groupe de prestations en particulier mais nécessaires à la réalisation de celles-ci. Elles sont ventilées du centre de coût de l'entité dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques). Outre les charges de personnel, il peut s'agir de BSM, d'amortissements, etc.
<i>Coûts des services centraux</i>	Charges provenant de la facturation des forfaits par les services centraux. Ces charges sont également ventilées dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques).
<i>Revenus</i>	Revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Les coûts nets présentés constituent donc des coûts complets. À noter qu'un total négatif dans ces tableaux doit être interprété comme un revenu net, c'est-à-dire un groupe de prestation bénéficiaire. En outre, lorsqu'un groupe de prestation ne présente aucune donnée dans l'une ou l'autre colonne (comptes 2022, budget 2023, comptes 2023) cela signifie qu'un changement de structure analytique a été effectué et que le groupe de prestation mentionné n'existe plus ou n'existait pas jusqu'à lors.

Charges et revenus non incorporables aux prestations

La partie présentant les charges et revenus non incorporable aux prestations est composée de deux tableaux distincts :

- Les charges nettes de transfert non incorporables aux prestations, à savoir les charges de transfert moins les revenus de transfert (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera à titre d'exemple les charges relatives aux prestations hospitalières, au subventionnement des cycles 1, 2 et 3 ou encore au contentieux LAMal ;
- Les autres charges nettes non incorporables aux prestations, à savoir les autres charges moins les autres revenus qui ne sont pas utiles à la délivrance d'une prestation (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera en particulier les charges et revenus financiers ainsi que les impôts ou les parts à des recettes fédérales par exemple.

Projets gérés par crédits d'engagement

Le tableau permet de présenter de manière synthétique, pour les entités concernées, les projets gérés par le biais de crédits d'engagement. Ces projets occasionnent des dépenses et des recettes au niveau du compte des investissements et/ou des charges et revenus du compte de résultats.

1.1.1.4. Forfaits des services centraux

Afin d'obtenir un coût net des prestations dit « complet », il est nécessaire de tenir compte des coûts provenant des services centraux pour les prestations transverses qu'ils fournissent. L'utilisation de forfait pour répartir les coûts des services centraux permet ainsi d'obtenir un coût des prestations qui tient compte non seulement des charges propres aux services métiers mais également des coûts transversaux de structure. Nous rappelons que ces coûts n'ont par contre aucun impact sur le résultat global de l'État car ces derniers sont contrebalancés par des recettes d'un montant équivalent au niveau des services centraux.

En 2023, six services centraux facturent des forfaits qui sont présentés de manière synthétique ci-dessous :

Service	Type de forfait	Unité d'œuvre	Composition du forfait
Service d'achat, logistique et imprimés	Centre éditique		Coût de la consommation effective majorée des coûts des charges directs du service
	Matériel scolaire		
	Matériel de bureau		
	Imprimantes multifonctions		
	Votations et élections		
Service des bâtiments	Forfait de base m2	Mètres carrés	Prix du mètre carré comprenant l'ensemble des charges (électricité, chauffage, loyers, amortissements, etc...)
	Énergie		
	Concergerie		
Service de l'informatique	Postes de travail informatique	Postes de travail	Prix par poste de travail comprenant l'achat des PC, les licences bureautiques, etc.
	Solutions informatiques		Prix en fonction des logiciels utilisés
Garages de l'État	Par typologie de véhicules	Nombre de véhicules par type	Prix par typologie de véhicules comprenant les amortissements, l'entretien, les carburants, etc.
Service de la statistique	Heures de travail	Heures	Heures effectives valorisées au taux horaire du budget
Service des ressources humaines	Gestion salariale et administrative	Dossier de collaborateur	Le coûts du dossier comprend les charges directes (essentiellement des salaires) et indirectes (charges des structures)
	Conseils, expertises et évaluation		
	Recrutement et mobilité		
	Formation et développement		
	Apprentis et stagiaires		

Autorités législatives (AULE)

Compte de résultats des AULE

GCNE Grand Conseil

SGGC Secrétariat général du Grand Conseil

2. Fiches par département et entité

2.1. Autorités législatives (AULE)

2.1.1. Compte de résultats des AULE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'806'804	2'709'715	2'708'093	-1'623	-0.1%	-98'711	-3.5%
30 Charges de personnel	2'398'427	2'398'108	2'321'464	-76'644	-3.2%	-76'963	-3.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	188'897	236'000	191'755	-44'245	-18.7%	+2'858	+1.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	219'479	75'607	194'873	+119'266	+157.7%	-24'606	-11.2%
Résultat d'exploitation	-2'806'804	-2'709'715	-2'708'093	+1'623	+0.1%	+98'711	+3.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'806'804	-2'709'715	-2'708'093	+1'623	+0.1%	+98'711	+3.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'806'804	-2'709'715	-2'708'093	+1'623	+0.1%	+98'711	+3.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	11.00	11.00	10.00	-1.00	-9.1%	-1.00	-9.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.20	8.20	7.25	-0.95	-11.6%	-0.95	-11.6%

Commentaires

Les charges sont maîtrisées. Au surplus, voir commentaires aux pages suivantes.

2.1.2. Grand Conseil (GCNE)

Missions principales

Ne s'applique pas.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ne s'applique pas.

Activités et réalisations

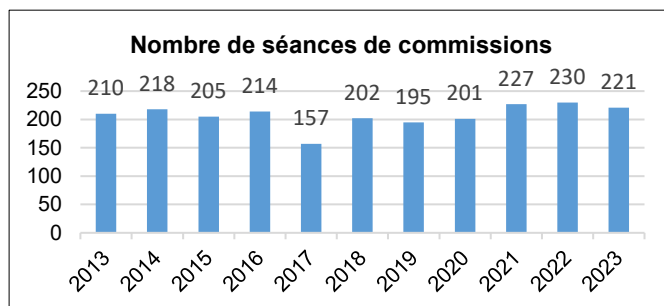
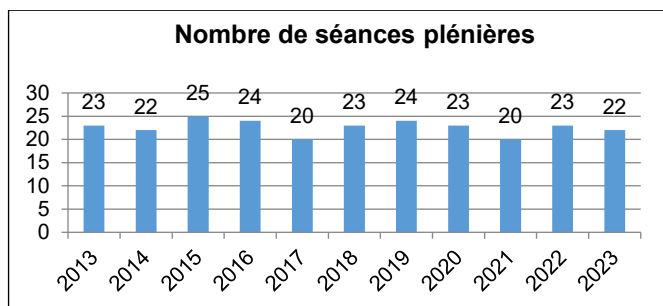
Présidence du Grand Conseil

La présidence a été assumée, jusqu'au 23 mai, par Mme Clarence Chollet (Les Verts), domiciliée à Chézard-Saint-Martin, puis par Mme Martine Docourt (Parti socialiste neuchâtelois), domiciliée à Neuchâtel.

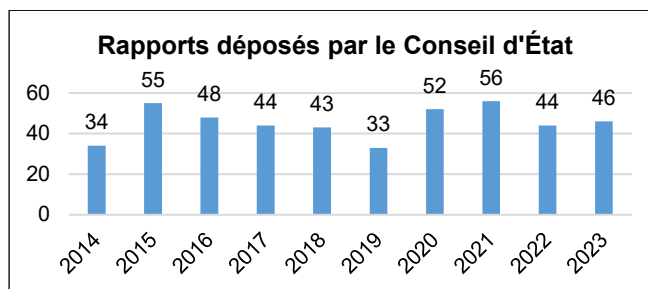
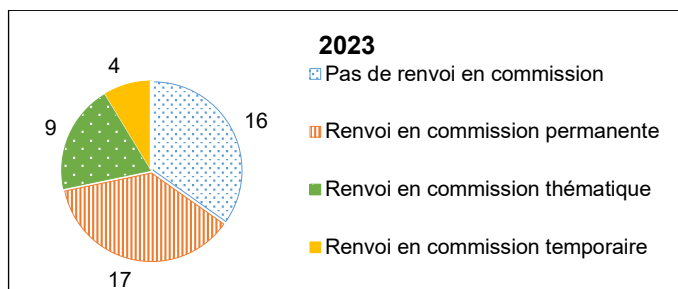
Chiffres clés de l'année 2023

- **10 sessions réparties** sur 22 séances (année précédente 23), totalisant 82h45 de débats ;
- **221 séances d'organes du Grand Conseil** (année précédente 230), dont :
 - 137 séances (année précédente 150) d'organes permanents (bureau du Grand Conseil, commissions et sous-commissions et groupes de travail), la commission la plus active ayant été la commission des finances, avec 18 séances ;
 - 46 séances (année précédente 44) de commissions thématiques ;
 - 38 séances (année précédente 36) de commissions temporaires.

Historique

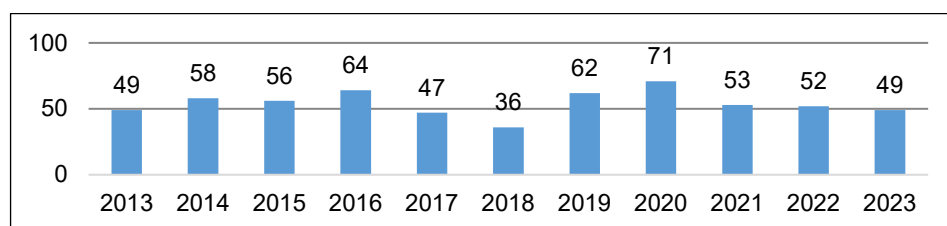


- **22 mutations au sein du Grand Conseil** : 9 remplacements de député-e-s démissionnaires ; 13 remplacements de député-e-s suppléant-e-s, dont 9 ayant accédé à la fonction de député-e et 4 démissionnaires ;
- **46 rapports déposés par le Conseil d'État** (année précédente 44), examinés par le Grand Conseil selon la procédure suivante :



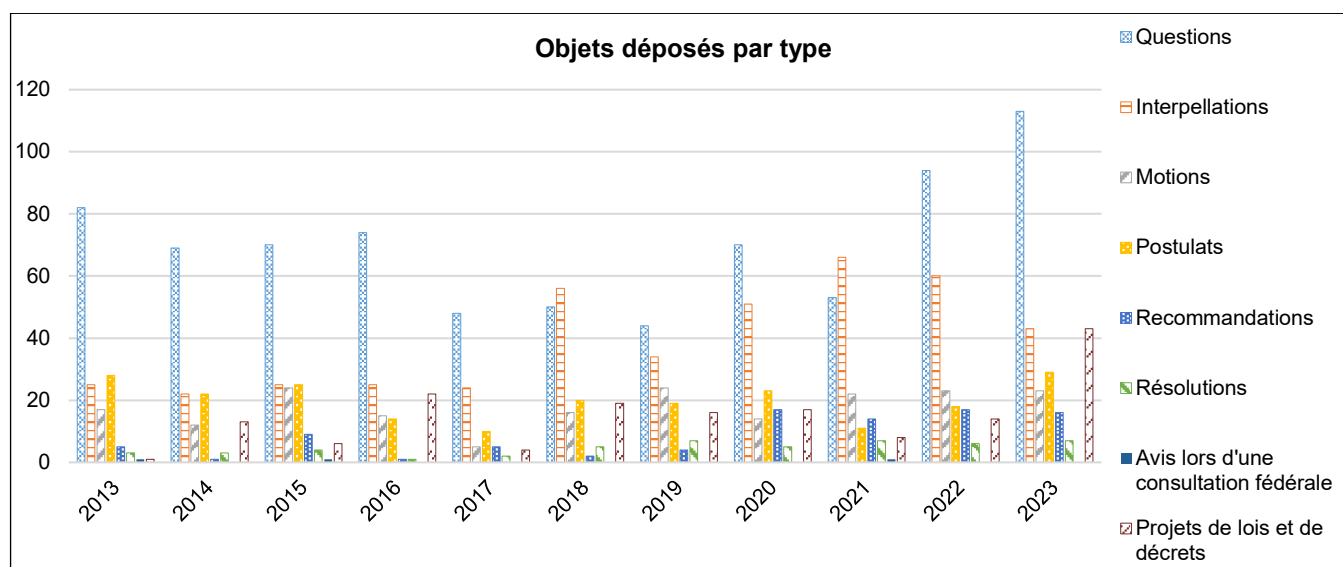
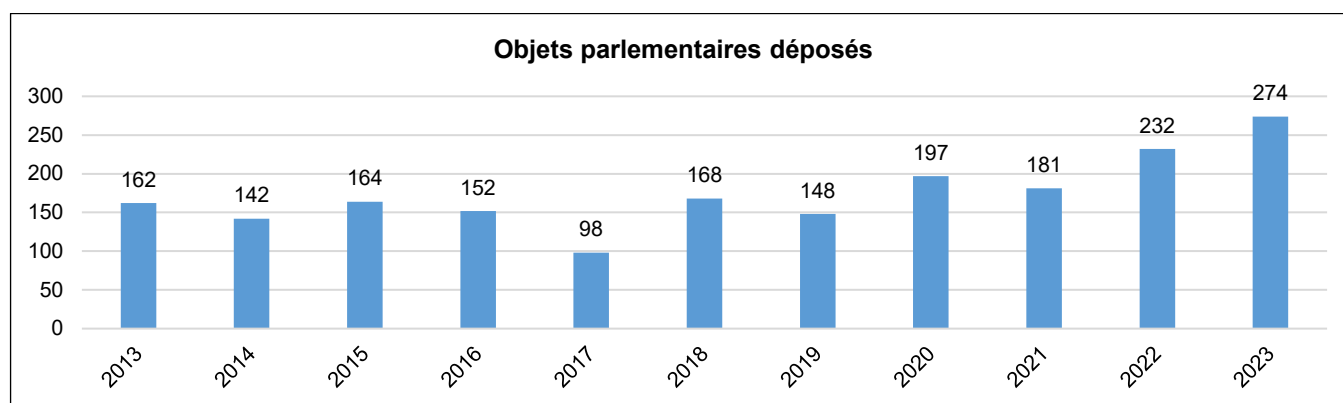
- **59 rapports déposés par des commissions parlementaires**, dont 31 suite à l'examen de rapports du Conseil d'État et 28 sur d'autres objets ;

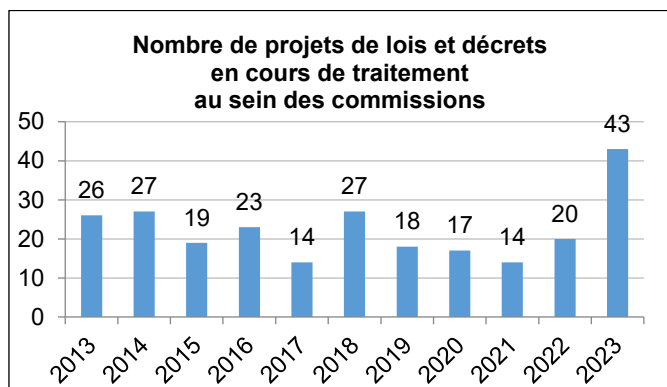
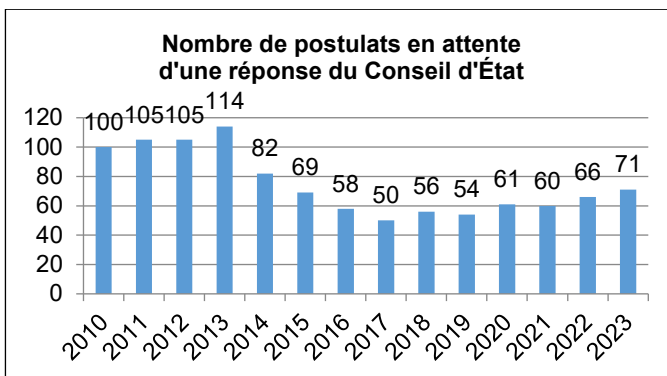
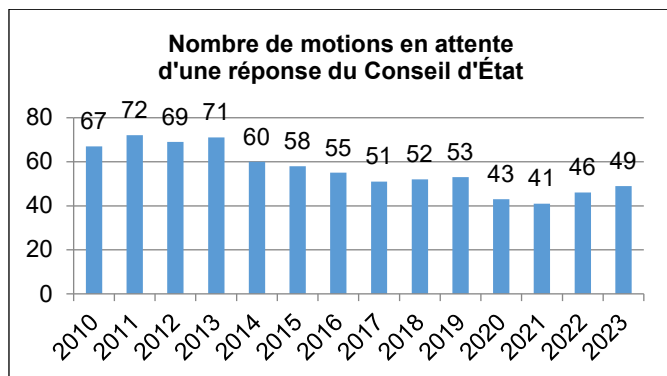
- 49 projets de lois et de décrets adoptés par le Grand Conseil.



– 274 interventions déposées – 41 interventions acceptées – 217 interventions classées.

Types d'objets	Déposés	Acceptés	Refusés ou retirés	Traités ou classés
Questions	113		0	109
Interpellations	43		2	38
Motions et motions populaires	23	11	8	8
Postulats	29	17	5	12
Recommandations	16	11	6	10
Résolutions	7	2	4	3
Projets de lois et de décrets	43		9	3
TOTAL	274 (232)	41 (36)	34 (28)	183 (181)
			217 (209)	





Liens utiles :

Composition du parlement :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>

Sessions :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/oi-rapports.aspx>

Objets :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Pages/accueil.aspx>

Lois et décrets adoptés :

https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/Lois_decrets_adoptes.aspx

NB : Les statistiques présentées ci-dessus font état de la situation au 31 décembre.

ÉVÈNEMENTIEL

Visites

Dans le cadre des relations conviviales qu'entretient le parlement neuchâtelois avec ceux des autres cantons de Suisse, le bureau du Grand Conseil a rencontré une délégation de ses homologues vaudois en date du 9 mars, à Grandson, afin d'échanger sur les pratiques, en particulier sur le rôle du parlement en temps de crise, et le fonctionnement de ses organes.

Autres manifestations

Le Forum interparlementaire romand (FIR) a organisé, le 10 février, une séance sur le thème de l'approvisionnement énergétique, qui s'est déroulée en terres vaudoises au parc solaire de Payerne. Le séminaire de printemps de la Conférence législative intercantonale (CLI) s'est tenu le 23 mai, à Lausanne, sur le thème « Égalité des chances et pénurie d'enseignantes et enseignants : enjeux actuels en politique de l'éducation ».

Une délégation du Grand Conseil a pris part au tournoi amical de football des parlements de Suisse, qui s'est tenu les 23 et 24 août à Baden, en Argovie.

L'assemblée annuelle 2023 de la Société suisse pour les questions parlementaires s'est quant à elle tenue les 15 et 16 septembre à Appenzell, pour débattre de la question « Quand le Parlement agit rapidement : lois urgentes et procédures accélérées ».

La 60^e Réunion des bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin s'est déroulée les 29 et 30 septembre au Tessin, sur le thème « Commission d'enquête parlementaire : compétences et limites ». Une délégation du bureau du Grand Conseil y a participé.

Pour honorer la pratique instaurée depuis 2021, cette année encore la présidente du Grand Conseil et les représentant-e-s des groupes politiques ont été invité-e-s à participer au séminaire intensif d'automne proposé aux étudiant-e-s de 2^e année de Bachelor en droit de l'Université de Neuchâtel, visant à permettre aux participant-e-s de vivre et appréhender un processus législatif concret, avec une session fictive du parlement au terme de la semaine.

Un séminaire sur le thème de la santé a été organisé le 22 novembre dans le cadre des séances d'information à l'intention des membres du Grand Conseil instaurées par un règlement du bureau du Grand Conseil en 2022. Ces séances visent à développer les domaines de compétence des parlementaires sur des sujets de portée cantonale et ainsi leur permettre d'exercer leur mission avec des connaissances avérées dans un nombre varié de domaines.

Pour la 2^e année consécutive, le 24 novembre, les étudiant-e-s de 1^e année de Bachelor en droit de l'Université de Neuchâtel sont venus « À la rencontre du législateur cantonal » pour une matinée au cours de laquelle le parlement et son fonctionnement leur ont été présentés, et une session fictive a été organisée sur le thème « Le vote obligatoire, une idée à remettre au goût du jour ? », en présence de la présidente du Grand Conseil et de représentant-e-s des groupes politiques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'605'085	1'494'339	1'490'888	-3'451	-0.2%	-114'197	-7.1%
30 Charges de personnel	1'376'286	1'348'000	1'273'498	-74'502	-5.5%	-102'788	-7.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	183'334	222'000	185'384	-36'616	-16.5%	+2'050	+1.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	45'465	-75'661	32'006	+107'667	+142.3%	-13'459	-29.6%
Résultat d'exploitation	-1'605'085	-1'494'339	-1'490'888	+3'451	+0.2%	+114'197	+7.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'605'085	-1'494'339	-1'490'888	+3'451	+0.2%	+114'197	+7.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'605'085	-1'494'339	-1'490'888	+3'451	+0.2%	+114'197	+7.1%

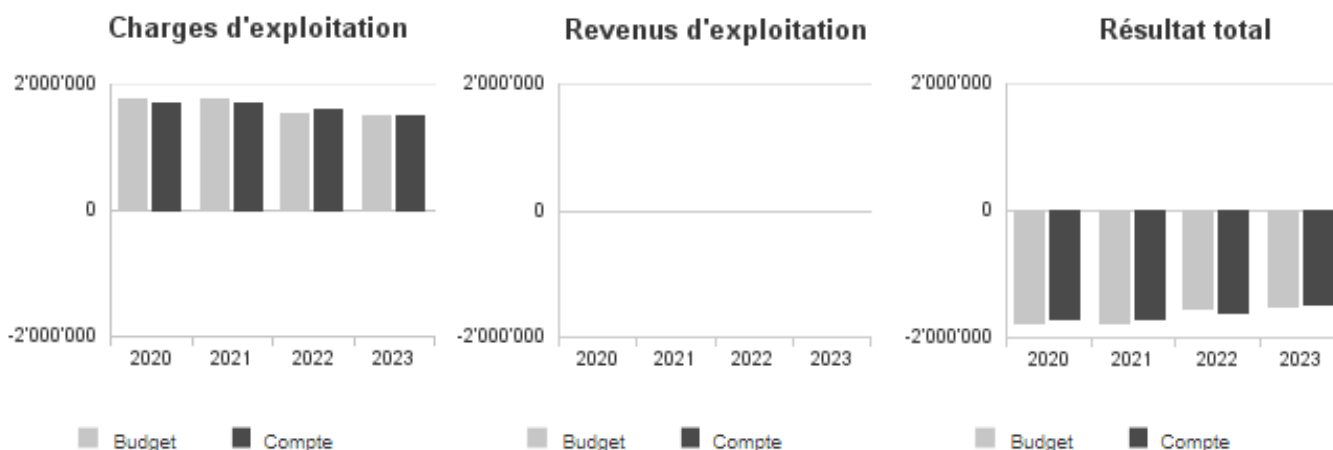
Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : on constate en 2023 une diminution dans les charges de personnel, que l'on peut en partie imputer à une légère baisse du nombre des séances de commissions parlementaires et du Grand Conseil en comparaison avec l'année précédente, mais surtout au changement de système de paie dorénavant rattaché au SRHE, qui comptabilise différemment le paiement des indemnités. Ainsi, en comparaison avec les années précédentes, il y a lieu de considérer qu'il y a un mois de moins d'indemnités payées aux membres du Grand Conseil, les indemnités correspondant à l'activité parlementaire du mois de décembre 2023 ayant été payées et comptabilisées avec les salaires de janvier 2024. Les exercices suivants seront régularisés, avec le paiement de douze mois d'activité.

Groupe de natures comptables 31 : maintien de la logique appliquée depuis de nombreuses années de limiter les dépenses à l'essentiel. La différence au sein de cette rubrique s'explique essentiellement par le faible recours au budget dévolu aux honoraires et mandats externes.

Groupe de natures comptables 39 : il s'agit des forfaits du service informatique et du service d'achat, de logistique et des imprimés. Le montant négatif budgétisé pour 2023 provient de la répartition de l'écart statistique salaire sur tous les services de l'État. La différence par rapport aux comptes est due à la non-comptabilisation d'un tel écart au réel. Cela ayant été corrigé au budget 2024, cette situation ne devrait plus se reproduire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	10'207	13'600	11'009
Coûts salariaux et de structure	112'739	106'894	54'951
Coûts des services centraux	4'661	2'593	2'593
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	127'607	123'087	68'553

Commentaires

Le montant figurant dans le groupe de prestations « Députation » est constitué de dépenses qui ne concernent directement ni les sessions, ni les commissions parlementaires. Il s'agit pour l'essentiel de :

- frais divers, déplacements et nuitées, et cotisations (charges directes) ;
- des indemnités informatiques et de représentation de la présidence (coûts salariaux et de structure).

La baisse de coût par rapport au budget est due à des changements de logiques comptables ou d'imputation en lien avec l'introduction de nouveaux systèmes et à certaines dépenses comptabilisées sur 2024 et non 2023.

Sessions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	128'384	125'400	136'241
Coûts salariaux et de structure	860'738	794'832	825'063
Coûts des services centraux	27'808	19'802	19'802
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'016'930	940'034	981'107

Commentaires

Frais relatifs aux sessions :

- indemnités de déplacement versées aux membres du Grand Conseil pour les séances des groupes et les sessions, régie et entretien du système informatique de la salle du Grand Conseil, diffusion et archives audiovisuelles des sessions, frais divers (charges directes) ;
- indemnités de présence pour les séances des groupes et les sessions (coûts salariaux et de structure) ;
- coûts des services centraux relatifs aux sessions.

À noter que les charges directes englobent également ici les frais liés à la garde d'enfants de membres de la députation durant les séances du Grand Conseil, service auquel on constate qu'il a davantage été fait recours au cours de ces dernières années.

Commissions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	42'850	83'000	38'661
Coûts salariaux et de structure	402'809	339'134	393'484
Coûts des services centraux	12'798	9'084	9'084
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	458'457	431'218	441'229

Commentaires

Frais relatifs aux organes du Grand Conseil (bureau, commissions, sous-commissions) :

- indemnités de déplacement, boissons, collations, repas et mandats confiés à des tiers (charges directes) ;
- indemnités de présence (coûts salariaux et de structure).

2.1.3. Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Missions principales

Le secrétariat général du Grand Conseil constitue l'état-major du parlement. Il l'assiste dans l'exercice de ses missions, en assurant au plénum et à ses différents organes un soutien logistique, en renseignant ses membres sur les aspects procéduraux de l'activité parlementaire et en assumant les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi ou les missions qui lui sont confiées par le bureau.

Il est chargé notamment de planifier et d'organiser les sessions ainsi que les séances de ses organes, d'en exécuter les travaux de secrétariat et la rédaction des procès-verbaux, d'informer le public sur les travaux du parlement, de pourvoir à l'enregistrement audiovisuel des sessions et de publier le Bulletin des délibérations du Grand Conseil, d'assurer le soutien de la présidence du Grand Conseil lors de manifestations et de représentations, de préparer le projet de budget, de produire les comptes, de gérer, conserver et archiver les actes et la documentation du Grand Conseil et de ses organes, ainsi que de fournir différentes expertises.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le secrétariat général du Grand Conseil fournit en faveur du Grand Conseil, de ses organes et de ses membres les prestations inscrites aux articles 47, 48, 103 à 116 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Ces dernières sont, par essence, générées par les activités et réalisations du parlement neuchâtelois, relatées au chapitre « Grand Conseil (GCNE) », en pages précédentes du présent rapport.

Activités et réalisations

L'année 2023 a été riche dans la poursuite du déploiement des nouveautés introduites par la nouvelle direction et l'aboutissement de plusieurs projets importants.

Ainsi, outre l'activité courante, un travail s'est poursuivi pour optimiser certains processus et outils métiers, ainsi que pour développer certaines prestations. On peut citer, à titre d'exemples et de manière non exhaustive :

- la révision technique de la salle du Grand Conseil (achevée au premier trimestre 2024) ;
- l'introduction du nouveau système de paiement des indemnités, de calcul de l'AVS et de génération des certificats de salaire pour les député-e-s (intégration du système de paie du SRHE) ;
- l'implémentation du logiciel JEPANOF pour la gestion des jetons de présence et de l'annuaire officiel ;
- l'ouverture d'une plateforme intranet des député-e-s ;
- l'organisation d'événements dans le cadre de la commémoration du 175^e anniversaire de la République (élaboration d'une exposition sur l'histoire du Grand Conseil, tenue d'une cérémonie commémorative lors d'une session, co-organisation de la journée portes ouvertes du Château) ;
- le renforcement du rôle des assistantes parlementaires dans la préparation des rapports et le soutien apporté aux commissions parlementaires ;
- l'ancrage des rencontres organisées avec de nombreuses classes scolaires, ainsi que la poursuite de la collaboration avec l'Université de Neuchâtel ;
- la formation continue des député-e-s (sur le thème du système de santé).

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'201'719	1'215'376	1'217'204	+1'828	+0.2%	+15'485	+1.3%
30 Charges de personnel	1'022'141	1'050'108	1'047'966	-2'142	-0.2%	+25'825	+2.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'563	14'000	6'371	-7'629	-54.5%	+808	+14.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	174'014	151'268	162'867	+11'599	+7.7%	-11'147	-6.4%
Résultat d'exploitation	-1'201'719	-1'215'376	-1'217'204	-1'828	-0.2%	-15'485	-1.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'201'719	-1'215'376	-1'217'204	-1'828	-0.2%	-15'485	-1.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'201'719	-1'215'376	-1'217'204	-1'828	-0.2%	-15'485	-1.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	11.00	11.00	10.00	-1.00	-9.1%	-1.00	-9.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.20	8.20	7.25	-0.95	-11.6%	-0.95	-11.6%

Commentaires

Aucune remarque particulière n'est à signaler s'agissant du compte de résultats. Personnel administratif, emplois, situation au 31.12 : l'écart de -0.95 est dû au départ d'un collaborateur et à la réorganisation interne qui s'en est suivie, à la suite de laquelle l'EPT à disposition n'a pas encore été repourvu.

Évolution du compte de résultats


Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	166'546	155'957	160'686
Coûts des services centraux	28'490	24'176	25'425
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	195'036	180'133	186'111

Commentaires

Pour l'essentiel, les coûts se composent des heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général pour toutes les prestations à l'intention des membres du Grand Conseil ne se rapportant pas directement aux sessions et aux commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure).

Sessions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	313'157	352'247	298'016
Coûts des services centraux	53'156	54'605	45'935
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	366'314	406'851	343'950

Commentaires

Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant les sessions du Grand Conseil sous cette rubrique concernent les séances du Grand Conseil, le traitement et le suivi des initiatives parlementaires déposées, ainsi que d'autres projets plus ponctuels (commémoration du 175e anniversaire de la République, etc.). L'impact de ces prestations sur les heures est toutefois limité grâce à l'optimisation de processus internes.

Commissions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	543'250	544'054	595'636
Coûts des services centraux	92'368	84'338	91'507
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	635'618	628'392	687'142

Commentaires

La plus grande partie des coûts se compose des heures de travail des personnes en charge de l'assistance et du secrétariat des organes du Grand Conseil : bureau et commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure).

Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant cette prestation ont été plus nombreuses, notamment en raison de la hausse conséquente de l'activité des commissions parlementaires, mais également en raison de l'évolution des prestations fournies aux commissions, aux rapporteur-e-s et à la présidence en particulier.

Chancellerie d'État (CHAN)

Synthèse de la CHAN

Compte de résultats de la CHAN

SCHA Chancellerie

SALI Service d'achat, logistique et imprimés

2.2. Chancellerie d'État (CHAN)

2.2.1. Synthèse de la CHAN

L'année 2023 a été marquée par le 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel. Quatorze manifestations et animations ont été organisées pour marquer cet anniversaire historique tout au long de l'année, parmi lesquelles trois manifestations majeures, soit la journée officielle du 1^{er} mars, les Portes ouvertes du Château de Neuchâtel et la torrée cantonale.

Les festivités ont débuté le 1^{er} mars, jour-anniversaire du Canton de Neuchâtel, avec la traditionnelle Marche du 1^{er} mars. Pour marquer le coup, elle s'est déroulée sous le signe de la cohésion cantonale en proposant un tracé avec trois départs différents : Le Locle, Rochefort et Valangin. Les marcheuses et marcheurs se sont retrouvés au cœur du canton, à La Vue-des-Alpes, lieu de passage symbolique de l'histoire de la Révolution neuchâteloise. Une cérémonie officielle s'est tenue, sous une tente en présence de plus de 1'300 personnes.

1848 ne marque pas seulement l'indépendance de la République et Canton de Neuchâtel et la création du Grand Conseil neuchâtelois, mais également la fondation de l'État fédéral moderne. Afin de marquer ce triple anniversaire, le Château de Neuchâtel a ouvert ses portes au public le week-end des 9 et 10 septembre dans le cadre des Journées européennes du patrimoine : visites, rencontres, expositions et animation théâtrale ont été proposées pour l'occasion. Ce sont plus de 2'600 visiteuses et visiteurs, qui ont été accueillis.

Les festivités neuchâteloises se sont clôturées le dimanche 1^{er} octobre par une torrée géante organisée sur le Communal de La Sagne sous un soleil éclatant. Celle-ci a ravi de bonheur les amoureux et amoureuses de la nature et des produits du terroir. La manifestation a accueilli 1'400 personnes. 750 « cornets torrée » ont été remis aux participant-e-s et aux invité-e-s. Les forestiers communaux ou des membres de l'Association Neuchâteloise du Personnel Forestier (ANPF) ont géré les 15 foyers mis à disposition. Diverses animations pour petits et grands, une buvette tenue par l'Association des Entrepreneurs Forestiers Neuchâtelois (AEFN), des stands des boulangers et des bouchers neuchâtelois ont également été proposés.

Les élections fédérales et l'élection complémentaire au Conseil d'État ont également occupé le service de la chancellerie toute l'année. Sur le plan technique, de nombreux tests ont été réalisés dès le printemps, d'abord à l'interne, puis avec les communes, pour s'assurer du bon fonctionnement de la solution informatique de dépouillement. Le domaine de la communication a été également engagé dans une campagne de communication sur la participation. Des vidéos, flyers et autres matériels de communication ont été créés pour encourager le vote des électrices et électeurs. Finalement, pour la première fois, une brochure en langue facile à lire et à comprendre (FALC) a été éditée et publiée sur le site internet dans le cadre des élections fédérales.

À relever encore l'implication du service de la chancellerie dans le projet d'accueil à Tivoli 26-28 (Vitamine). Celui-ci sera responsable de l'accueil des citoyennes et citoyens sur ce site, ainsi que sur celui des Docks.

Quant au service d'achat, de logistique et des imprimés, une réflexion a été engagée en 2022 sur la stratégie de développement du service. Celle-ci a abouti au printemps à un plan d'actions et à son calendrier de déploiement. Ce rapport a ensuite été suivi d'une proposition de nouvelle gouvernance pour les domaines d'activités du service.

Le Centre éditique a intégré dans son processus d'impression et d'expédition des courriers des administrations cantonale et communales une nouvelle machine à mettre sous pli. Le changement a été rendu nécessaire en raison de l'ancienneté de deux machines et de la fin de leur maintenance.

Le domaine des achats a également mené tout le processus de renouvellement du parc machines de reprographie pour l'État et certaines entités paraétatiques. Ces réflexions ont abouti sur le choix d'un fournisseur, mais aussi sur une réorganisation pour une meilleure efficacité du service aux client-e-s. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2024, c'est le service informatique de l'Entité neuchâteloise, qui avait déjà la charge d'une partie des tâches, qui reprend l'entier du processus.

2.2.2. Compte de résultats de la CHAN

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'090'782	8'954'242	8'182'284	-771'957	-8.6%	+91'502	+1.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'485'564	1'630'000	1'494'384	-135'616	-8.3%	+8'820	+0.6%
43 Revenus divers	96'541	80'000	175'966	+95'966	+120.0%	+79'425	+82.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'508'677	7'244'242	6'511'934	-732'307	-10.1%	+3'258	+0.1%
Charges d'exploitation	20'592'800	22'519'388	21'304'382	-1'215'006	-5.4%	+711'582	+3.5%
30 Charges de personnel	7'071'786	8'231'655	7'444'881	-786'774	-9.6%	+373'095	+5.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9'875'374	10'977'640	10'165'556	-812'084	-7.4%	+290'182	+2.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	346'579	69'024	45'691	-23'333	-33.8%	-300'888	-86.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	558'743	580'500	576'388	-4'113	-0.7%	+17'645	+3.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'740'318	2'660'569	3'071'866	+411'298	+15.5%	+331'548	+12.1%
Résultat d'exploitation	-12'502'018	-13'565'146	-13'122'098	+443'048	+3.3%	-620'080	-5.0%
44 Revenus financiers	92	0	0	+0	--	-92	-99.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	92	0	0	+0	--	-92	-99.8%
Résultat opérationnel	-12'501'926	-13'565'146	-13'122'097	+443'049	+3.3%	-620'171	-5.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-12'501'926	-13'565'146	-13'122'097	+443'049	+3.3%	-620'171	-5.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	34.00	42.00	34.00	-8.00	-19.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	29.30	36.00	29.40	-6.60	-18.3%	+0.10	+0.3%
Conseil d'État							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Le résultat global de la chancellerie d'État est favorable par rapport au budget (3.3%). Le facteur principal est la diminution des charges de personnel découlant de la réorganisation des ressources au SALI avec plusieurs départs non remplacés.

Dans les charges de biens et services, les commandes des services de l'État, liées principalement à du matériel de bureau, ont diminué de manière importante, réduisant ainsi les charges de marchandises et par conséquent diminuant également les ventes de marchandises.

2.2.3. Chancellerie (SCHA)

Missions principales

Le service de la chancellerie remplit les fonctions d'état-major du Conseil d'État et assume les tâches dévolues à l'État dans les domaines des droits politiques, des relations extérieures et de la communication, de l'accueil aux usagères et usagers, ainsi que des publications officielles. Il a notamment pour missions :

- la planification des travaux du Conseil d'État ;
- la gestion des décisions du Conseil d'État et leur archivage ;
- la surveillance de l'application des dispositions ayant trait aux droits politiques ;
- l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- la gestion du vote électronique, ainsi que des autres applications informatiques liées à l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- les vérifications prévues par la législation sur les droits politiques et sur l'organisation du Grand Conseil en matière d'initiative et de motion populaires, ainsi que de demande de référendum ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies en matière de relations extérieures et de communication ;
- la coordination et la gestion de l'information du Conseil d'État et des départements ;
- le conseil et le soutien au Conseil d'État, aux départements et aux services en matière de politique extérieure, de communication, de rédaction et de diffusion des informations aux médias ;
- la systématisation de la défense des intérêts du canton ;
- l'organisation d'un système de veille des dossiers stratégiques ;
- l'organisation des réceptions et manifestations officielles ;
- la gestion des relations avec les médias ;
- la responsabilité de l'identité visuelle ;
- la publication de la Feuille officielle ;
- la gestion du registre des partenariats enregistrés ;
- l'accueil des usagères et usagers ;
- la gestion administrative liée au Guichet unique ;
- la légalisation des signatures des officières et officiers publics.

Évolution de l'environnement et des tâches

État-major du Conseil d'État, le service de la chancellerie assiste le gouvernement dans l'accomplissement de ses fonctions exécutives et de conduite de l'administration. L'environnement actuel se caractérise par de nombreux défis dans des domaines très divers : la pression constante sur le coût des prestations, la transition numérique et son impact sur le domaine des relations extérieures et de la communication mais également sur d'autres domaines de l'administration, l'évolution complexe du développement du vote électronique, la réforme des institutions et son impact sur les processus d'élections et de votations, ainsi que l'élaboration d'instruments dans le cadre de la conduite stratégique de l'État.

La crise énergétique et la guerre en Ukraine ont impacté sensiblement la gestion des activités gouvernementales et le domaine de la communication.

Activités et réalisations

Droits politiques

Organisation des scrutins

Le service de la chancellerie a organisé une votation fédérale le 18 juin. Aucune votation cantonale n'a eu lieu en 2023. Par contre, des votations communales ont eu lieu les 13 mars à La Sagne, 18 juin à Saint-Blaise et 26 novembre à Enges, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Boudry, Cortaillod, Milvignes, La Grande Béroche et Val-de-Travers.

Les élections fédérales se sont tenues le 22 octobre. Les travaux préparatoires ont commencé dès le printemps en collaboration avec les communes pour assurer le bon fonctionnement de la solution informatique. Un premier test a été effectué en mai. Il a consisté à évaluer la capacité du système à traiter « en masse » les bulletins. Un test de fonctionnement a encore été effectué la semaine précédant le scrutin. En outre, un plan de formation à l'outil informatique et aux directives de saisie des résultats a été mis sur pied avec les communes. Ces travaux préparatoires ont permis un bon déroulement des opérations le jour du scrutin. Le taux de participation s'est élevé à 36.43%. Il est resté stable par rapport aux élections fédérales de 2019 (+ 0.7 point). Une campagne de promotion a été mise en place avec pour objectif d'augmenter ce taux ou, pour le moins, de le maintenir. Pour la première fois, une brochure en langue facile à lire et à comprendre (FALC) a été éditée et publiée sur le site internet.

L'élection complémentaire au Conseil d'État du 26 novembre s'est également déroulée avec succès. Le taux de participation s'est élevé à 25.26%.

Les résultats détaillés des scrutins sont disponibles sur le [site Internet](#).

Vote électronique

Les cantons de Saint-Gall, Bâle-Ville et Thurgovie ont relancé le vote électronique pour une part de leur électorat lors de la votation fédérale du 18 juin et des élections fédérales du 22 octobre. Lors de sa séance du 22 novembre, le Conseil fédéral a accordé au Canton des Grisons une autorisation générale pour mener des essais de vote électronique dans le cadre de votations fédérales. De son côté, la chancellerie d'État évalue actuellement les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la reprise du vote électronique.

Initiatives et référendums

Ci-après, le tableau faisant état du traitement des initiatives en cours au 31 décembre 2023 :

Intitulé	Publication dans la FO	Date du dépôt	Publication des résultats dans la FO	Décret recevabilité matérielle	Date d'adoption du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
Pour augmenter les déductions fiscales pour l'assurance maladie	09.06.2023	11.12.2023			
Pour la suppression de l'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs concernant les héritiers de la 1ère parentèle	28.04.2023	30.10.2023	08.12.2023		
Primes maladie : Stop à la hausse !	28.04.2023	26.09.2023	20.10.2023		
Plus de protection pour les apprenti-e-s	09.09.2022	07.03.2023	17.03.2023	18.10.2023	
1% pour le sport	19.03.2021	16.09.2021	29.10.2021	24.01.2023	25.10.2023
Pour 1% culturel	23.10.2020	30.07.2021	17.09.2021	24.01.2023	
Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes	13.12.2019	21.08.2020	11.09.2020	23.02.2021	22.03.2023
Pour des transports publics gratuits	13.10.2017	23.02.2018	13.04.2018	2.10.2018	25.01.2021

Aucun référendum n'a été déposé en 2023.

Relations extérieures et communication

En matière de communication, outre le soutien aux départements pour leur communication, on peut souligner l'investissement dans l'organisation des événements proposés dans le cadre des festivités du 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel, notamment pour les trois manifestations populaires du 1^{er} mars, des Portes ouvertes du Château et de la torrée cantonale.

Au niveau opérationnel, 32 conférences de presse ont été organisées pour le Conseil d'État et les services, 220 communiqués de presse ont été préparés et diffusés aux médias. Quant aux réseaux sociaux, il faut relever une croissance du nombre d'abonné-e-s Facebook 21'454 (+1'579), Twitter 3'831 (+208), LinkedIn 25'582 (+2'780) et pour la page Instagram 26'654 (+1'050). Nous comptons encore 2'790'877 visites du site internet www.ne.ch pour 5'834'495 pages vues.

En matière de communication visuelle, outre les nombreuses productions opérationnelles, il faut notamment noter la poursuite de la mise en application de la charte graphique, avec un soutien apporté aux services le souhaitant et une impulsion donnée à la création d'une stratégie de communication interne, via le développement d'une marque employeur. À cet égard, un gros travail de production photographique des services cantonaux a débuté avec le SRHE, qui débouchera à terme sur la première base de données photos libres de droit du canton.

L'agenda des rencontres et réceptions du Conseil d'État in corpore a comptabilisé 39 échéances auxquelles s'est ajouté une quinzaine de manifestations liées aux festivités du 175^e dont l'organisation avait été confiée à la chancellerie d'État.

Dans le domaine des relations extérieures, outre le suivi des activités ordinaires des organismes de coopération au niveau intercantonal et transfrontalier (CGSO, CdC, Région capitale suisse, Arcjurassien), le service de la chancellerie a apporté un soutien accru en matière de lobbying fédéral, notamment pour le projet Capitale culturelle suisse et l'organisation d'un événement de relations publiques prévu à Berne en mars 2024.

Guichet unique

La chancellerie a enregistré 10'569 nouveaux contrats privés et 1'461 nouveaux contrats professionnels. Ainsi, au 31 décembre 2023, ce sont 74'618 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées. Par ailleurs, on dénombre au total 5'208 contrats pour des entreprises. Quant aux prestations, une solution de boîte aux lettres électronique est en cours de développement.

Résultat financier

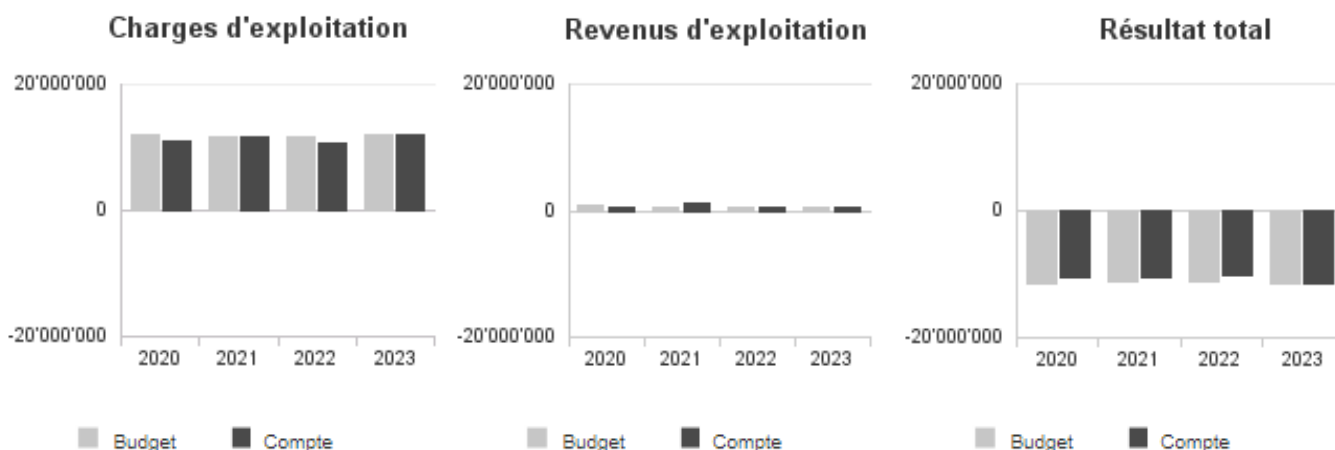
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	534'797	536'000	621'934	+85'934	+16.0%	+87'137	+16.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	292'467	280'000	301'488	+21'488	+7.7%	+9'021	+3.1%
43 Revenus divers	96'541	80'000	175'469	+95'469	+119.3%	+78'928	+81.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	145'789	176'000	144'977	-31'023	-17.6%	-812	-0.6%
Charges d'exploitation	10'643'617	11'986'983	12'106'721	+119'738	+1.0%	+1'463'105	+13.7%
30 Charges de personnel	4'859'273	5'635'064	5'542'660	-92'404	-1.6%	+683'387	+14.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'754'579	4'377'640	4'263'874	-113'766	-2.6%	+509'295	+13.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	558'743	580'500	576'388	-4'113	-0.7%	+17'645	+3.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'471'022	1'393'779	1'723'800	+330'021	+23.7%	+252'777	+17.2%
Résultat d'exploitation	-10'108'819	-11'450'983	-11'484'787	-33'804	-0.3%	-1'375'968	-13.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-10'108'819	-11'450'983	-11'484'787	-33'804	-0.3%	-1'375'968	-13.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-10'108'819	-11'450'983	-11'484'787	-33'804	-0.3%	-1'375'968	-13.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	15.00	19.00	17.00	-2.00	-10.5%	+2.00	+13.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	12.00	15.00	13.60	-1.40	-9.3%	+1.60	+13.3%
Conseil d'État							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Le résultat global du service présente des comptes à hauteur du budget malgré des variations au niveau des charges de personnel avec une économie au sein de la chancellerie pour deux postes non occupés pendant une période. À l'inverse, une augmentation due au renchérissement de la provision liée aux rentes des anciennes et anciens membres du Conseil d'État est constatée.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Traitements du Conseil d'État (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'356'069	3'670'752	3'871'668
Coûts des services centraux	202'989	146'973	163'662
Revenus	96'532	80'000	87'016
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'462'527	3'737'725	3'948'314

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les traitements des membres du Conseil d'État, ainsi que les rentes des anciennes et anciens membres du gouvernement. Les revenus correspondent aux jetons de présence reversés par les membres du Conseil d'État pour leur participation à des Conseils d'administration, comités ou commissions.

L'augmentation de la provision des rentes des anciennes et anciens membres du Conseil d'État représente en grande partie la charge supplémentaire dans ce groupe de prestations.

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	18'851	22'046	25'030
Coûts des services centraux	11'572	14'838	19'347
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	30'423	36'885	44'378

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le secrétariat de la chancellerie d'État.

La légère augmentation concerne la réorganisation de certaines tâches du secrétariat en lien avec les activités d'état-major du Conseil d'État.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	101'102	81'174	136'562
Coûts des services centraux	63'441	54'634	95'774
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	164'543	135'807	232'335

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le conseil, le suivi et la préparation des séances du Conseil d'État, ainsi que des sessions du Grand Conseil. Il contient également les travaux de coordination et de planification avec les autres départements, ainsi qu'au sein de la chancellerie d'État. L'augmentation représente essentiellement l'implication du vice-chancelier dans la conduite ad interim du SALI.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	46'448	48'482	48'646
Coûts des services centraux	27'922	32'631	34'142
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	74'370	81'113	82'788

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne l'administration au sens large des entités rattachées à la chancellerie d'État (gestion financière et budgétaire, conduite, planification et suivi des objectifs, ressources humaines, suivi administratif).

Affaires du Conseil d'Etat (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	88'902	242'000	284'414
Coûts salariaux et de structure	200'079	247'383	253'881
Coûts des services centraux	123'259	166'500	183'715
Revenus	0	0	87'604
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	412'239	655'884	634'406

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la gestion du courrier adressé au Conseil d'État, la préparation des décisions, ainsi que l'établissement des ordres du jour des séances du Conseil d'État. Il comprend également l'organisation des réceptions officielles, rencontres et manifestations diverses. L'augmentation des charges directes représente des coûts additionnels liés aux événements du 175^e. Celle-ci est partiellement compensée par des revenus supplémentaires provenant de partenaires, qui ont soutenu les manifestations.

Prestations chancellerie (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	3'476'313	3'932'200	3'878'961
Coûts salariaux et de structure	403'835	616'368	426'046
Coûts des services centraux	550'724	681'339	575'356
Revenus	437'787	456'000	446'703
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'993'084	4'773'907	4'433'661

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut toutes les prestations spécifiques du service de la chancellerie, soit notamment celles relevant des droits politiques, de l'accueil au Château, de la gestion administrative du Guichet unique, des légalisations, de la gestion du registre des partenariats enregistrés (PACS), de la Feuille officielle et de la centralisation des frais de port de l'État. La différence avec le budget provient essentiellement de la réorganisation de certaines tâches du secrétariat et de la vacance de postes une partie de l'année.

Relations extérieures et communication (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	151'604	163'000	77'123
Coûts salariaux et de structure	783'536	768'754	832'796
Coûts des services centraux	478'229	517'408	623'211
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'413'369	1'449'162	1'533'130

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne la mise en œuvre de la stratégie des relations extérieures et de la communication, la coordination des relations extérieures du canton, ainsi que la gestion de la communication interne, externe et de crise. La différence provient de la ventilation de l'écart statistique et des coûts des services centraux.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Collab. intercant.	170'759	190'500	188'265
Partis politiques	300'000	300'000	300'000
Réseau Urbain Neuchâtelois	87'984	90'000	88'123
Total charges (+) / revenus (-) nets	558'743	580'500	576'388

Commentaires

Aucun commentaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-478	0	-612
Total charges (+) / revenus (-) nets	-478	0	-612

Commentaires

Aucun commentaire.

2.2.4. Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Missions principales

Le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) a notamment pour missions :

Domaine des achats

- Définition et mise en œuvre des processus achats et logistique ;
- Soutien et accompagnement dans les processus achats ;
- Gain d'efficacité sur les achats centralisés de l'État ;
- Support SAP de SIGE pour les services de l'administration cantonale.

Domaine de l'approvisionnement et de la logistique

- Gestion des achats du matériel de bureau pour l'administration cantonale ;
- Gestion de l'approvisionnement et coordination de la distribution du matériel scolaire ;
- Gestion du parc des machines de bureau et des appareils d'impression multifonctions ;
- Réalisation de diverses missions de logistique pour l'administration cantonale ;
- Gestion de la logistique du matériel des élections et des votations fédérales et cantonales.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel

- Conception et distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement et réalisation de travaux pour les communes, les entités paraétatiques et les clients externes ;
- Édition et réalisation de documents administratifs et de divers manuels d'enseignement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la marche du service sont les suivants :

Impacts externes

Environnement économique

- L'évolution du chiffre d'affaires est dépendant de la stratégie des clients ;
- L'inflation a eu pour conséquence l'augmentation des prix de certains articles ;
- La guerre en Ukraine a accentué l'inflation et nécessité une surveillance accrue des délais d'approvisionnement.

Environnement de l'imprimerie

- Les prestations proposées par les imprimeurs peuvent évoluer en fonction de leurs stratégies respectives et de leurs choix techniques (papier, numérique, offset, etc.).

Marchés publics

- Le service est dépendant de la loi sur les marchés publics et se doit d'assurer la transparence des achats, de respecter la législation, de baisser les coûts d'achat tout en préservant une qualité de service et de privilégier les fournisseurs orientés sur le développement durable.

Technologie

- Le service est dépendant de l'offre du matériel proposé par les fournisseurs du domaine de l'édition et de l'imprimerie.

Impacts internes

- Le service joue un rôle central dans le cadre des prestations centralisées liées à SIGE, notamment avec la centralisation des achats et des factures.

Activités et réalisations

Achats

Les économies générées par le coordinateur des achats se sont montées à 1'100'000 francs en comptabilisant les contrats-cadres dont bénéficient également les partenaires externes. Les familles d'achats concernées sont principalement les équipements et solutions informatiques, produits de nettoyage, articles sanitaires, livres, toners, enveloppes, machines à café et distributeurs de nourriture, multifonctions et mandats.

À la suite de l'appel d'offres pour des appareils multifonctions, la collaboration avec le prestataire actuel a été prolongée au travers d'un nouveau contrat et de nouvelles conditions pour l'État et ses partenaires. Les coûts d'impressions blanc/noir ont diminué de 28% et la couleur de 46%. Par ailleurs, l'option des impressions sécurisée par badge a diminué de 36%.

Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Sur le marché des enveloppes standards, un nouveau prestataire suisse a fait son entrée avec un excellent rapport qualité/prix et dont les coûts d'acquisition ont diminué de 9% (enveloppes standards autocollantes) et 16% (enveloppes standards gommées).

Approvisionnement et logistique

Le service a passé 1'831 commandes auprès de fournisseurs (2'004 en 2022, 2496 en 2021) et a enregistré 5'102 commandes de l'administration cantonale, ainsi que des écoles cantonales (5'222 en 2022, 5817 en 2021). Ces commandes ont généré des livraisons de 30'898 colis (28'930 en 2022, 31'345 en 2021).

Par ailleurs, le secteur de l'approvisionnement a remporté 10 marchés Cataro (fournitures intercantionales de matériel pédagogique) attribués par conséquent à des entreprises neuchâteloises.

Dans ce secteur d'activités, le service a encore assuré la formation de cinq apprenti-e-s, quatre personnes temporaires en stage de réinsertion et une personne en mise au travail. Il collabore ainsi activement au projet +30.

Centre éditique

Les volumes traités sont de 14.5 millions d'impression (14 millions en 2022, 15 millions en 2021) et de 2.5 millions d'enveloppes envoyées (2.6 millions en 2022). 61'216 e-factures ont été générées (52'994 en 2022).

Par ailleurs le centre éditique a travaillé activement à la transition écologique en orientant ses client-e-s externes sur le papier recyclé. Le Centre éditique a également travaillé en étroite collaboration avec le service des contributions et le service informatique de l'Entité neuchâteloise sur l'architecture de la transmission des données en vue de leur impression dans le cadre du projet « Inov ».

Administration

La direction de la chancellerie, en collaboration avec les cadres, a engagé en 2022 une réflexion importante sur la stratégie de développement du service en lien également avec le programme de législature. Celle-ci a abouti au printemps 2023 à un rapport et à un calendrier de déploiement d'actions. Ce rapport a ensuite été suivi d'une proposition de gouvernance pour les domaines d'activités du service.

En raison de la rénovation du bâtiment administratif situé à Plan 30 et de son affectation future à d'autres buts, le service a dû trouver des solutions, en collaboration avec le service des bâtiments, pour aménager de nouveaux locaux administratifs. Finalement, 450 m² ont été pris dans l'économat et seront aménagés pour recevoir les bureaux de la direction, des achats et de l'approvisionnement. Ceci a été rendu possible par une optimisation de la logistique.

Résultat financier

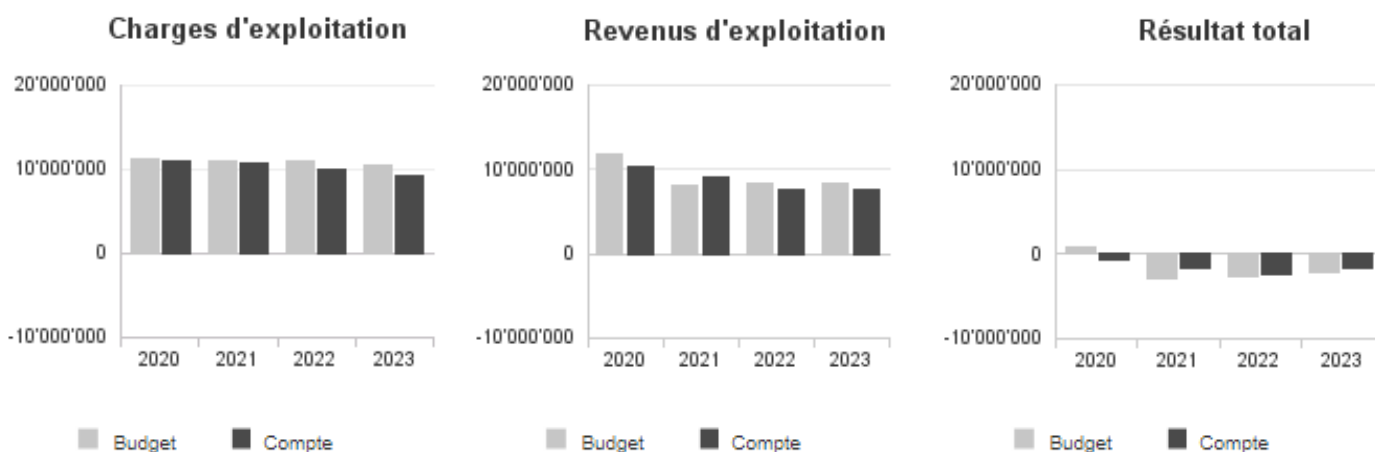
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'555'985	8'418'242	7'560'350	-857'891	-10.2%	+4'366	+0.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'193'097	1'350'000	1'192'896	-157'104	-11.6%	-201	-0.0%
43 Revenus divers	0	0	497	+497	--	+497	+165'606.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'362'887	7'068'242	6'366'957	-701'284	-9.9%	+4'070	+0.1%
Charges d'exploitation	9'949'183	10'532'404	9'197'660	-1'334'744	-12.7%	-751'522	-7.6%
30 Charges de personnel	2'212'513	2'596'591	1'902'221	-694'370	-26.7%	-310'292	-14.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	6'120'795	6'600'000	5'901'682	-698'318	-10.6%	-219'113	-3.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	346'579	69'024	45'691	-23'333	-33.8%	-300'888	-86.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'269'296	1'266'789	1'348'066	+81'277	+6.4%	+78'770	+6.2%
Résultat d'exploitation	-2'393'198	-2'114'163	-1'637'310	+476'853	+22.6%	+755'888	+31.6%
44 Revenus financiers	92	0	0	+0	--	-92	-99.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	92	0	0	+0	--	-92	-99.8%
Résultat opérationnel	-2'393'107	-2'114'163	-1'637'310	+476'853	+22.6%	+755'797	+31.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'393'107	-2'114'163	-1'637'310	+476'853	+22.6%	+755'797	+31.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	19.00	23.00	17.00	-6.00	-26.1%	-2.00	-10.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	17.30	21.00	15.80	-5.20	-24.8%	-1.50	-8.7%

Commentaires

Le résultat global du service présente une différence positive de 476'000 francs par rapport au budget. D'une part, la réorganisation du service avec plusieurs départs non remplacés pour l'instant a eu un impact important sur les charges de personnel (groupe 30). D'autre part, les prestations en lien avec l'économat, ainsi que les appareils multifonctions ont sensiblement diminué suite à une baisse des commandes, principalement de la part des services de l'État. Ceci a pour conséquence une diminution des charges de marchandises (groupe 31) se reflétant dans les ventes (groupes 42 et 49).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Approvisionnement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	818'258	872'000	497'530
Coûts salariaux et de structure	758'397	881'069	597'943
Coûts des services centraux	202'770	214'368	214'427
Revenus	6'460	20'000	5'948
Revenus de la facturation des services centraux	1'405'101	1'387'301	1'069'658
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	367'863	560'136	234'293

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les coûts d'approvisionnement en fournitures de bureau pour l'administration, matériel scolaire et matériel des élections et votations fédérales et cantonales, ainsi que les coûts des imprimantes multifonctions.

La différence au niveau des charges et revenus directes provient d'une baisse des coûts des imprimantes multifonctions et d'un contrat de maintenance de ces appareils qui n'a pas été renouvelé. Quant aux coûts salariaux, la diminution provient de ressources non remplacées à ce stade.

Logistique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	4'046'737	4'329'000	4'112'517
Coûts salariaux et de structure	426'527	732'558	387'156
Coûts des services centraux	462'734	490'236	490'119
Revenus	735'959	807'000	733'892
Revenus de la facturation des services centraux	3'361'530	4'028'822	3'531'783
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	838'510	715'972	724'117

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la distribution des achats du domaine de l'approvisionnement. Les charges directes correspondent à la sortie de stock du matériel susmentionné.

La baisse des commandes de matériel de l'économat explique la diminution des charges directes et des revenus.

CEEN (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'267'447	1'345'000	1'386'532
Coûts salariaux et de structure	1'270'561	978'761	861'506
Coûts des services centraux	592'495	642'412	642'471
Revenus	463'363	564'000	472'938
Revenus de la facturation des services centraux	1'509'695	1'564'118	1'745'574
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'157'345	838'055	671'997

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts informatiques pour les solutions et les imprimantes, ainsi que des revenus générés par la vente des impressions. Il comprend également la conception et la distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement.

La diminution des coûts salariaux provient de ressources non remplacées dans l'attente du démarrage des projets de digitalisation. L'augmentation des revenus est due à la facturation des prestations liées à l'organisation des élections fédérales.

Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Gestion du service (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	73'707	37'000	0
Coûts salariaux et de structure	0	10'000	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	73'707	47'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations se composait des honoraires pour les formations externes, les audits, les certifications ISO et les droits d'auteur pour l'administration.

Dès 2023, les coûts de ce groupe de prestations ont été réaffectés sur le centre de coûts auxiliaire de la direction et font ainsi partie des coûts de structure des autres groupes de prestations.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-160	0	-557
Total charges (+) / revenus (-) nets	-160	0	-557

Commentaires

Aucun commentaire.

**Autorités protection des données et
transparence (PPDT)**

PPDT Autorités protection des données et transparence

2.3. Autorités protection des données et transparence (PPDT)

Missions principales

Le PPDT s'occupe non seulement de la protection des données personnelles traitées par les autorités cantonales et communales, mais aussi de la transparence de ces dernières.

Il est principalement chargé dans ces deux domaines de :

- Promouvoir la protection des données et la transparence, en informant et sensibilisant le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE au sujet des principes inscrits dans cette dernière ;
- Assister et conseiller le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE à propos des sujets régis par cette dernière ;
- Se prononcer sur les projets d'actes législatifs ayant un impact sur la protection des données et la transparence ;
- Se prononcer sur les projets de vidéosurveillance des entités soumises à la CPDT-JUNE ;
- Concilier les parties lorsqu'il est saisi d'une requête parce qu'une entité soumise à la CPDT-JUNE n'a pas pleinement accepté une demande fondée sur cette dernière ;
- Surveiller activement les entités soumises à la CPDT-JUNE pour vérifier qu'elles appliquent correctement la convention, et émettre des recommandations lorsqu'un manquement est constaté (exclusivement en matière de protection des données) ;
- Saisir la CPDT lorsque la CPDT-JUNE le lui permet ;
- Tenir le registre public des fichiers ;
- Rendre un rapport annuel d'activité aux gouvernements et parlements des deux cantons.

Évolution de l'environnement et des tâches

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'efforce notamment de sensibiliser et s'assurer que les entités soumises à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) respectent les règles. Pour ce faire des surveillances sont mises en œuvre, mais surtout les entités sont encouragées à poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un site internet (www.ppd-t-june.ch) est régulièrement enrichi d'informations destinées à répondre aux interrogations les plus courantes. Plus les entités sont sensibilisées, plus les questions affluent.

En 2023, il y a eu une nette augmentation des sollicitations par rapport à l'année 2022.

Activités et réalisations

Les activités et les réalisations du PPDT font l'objet d'un rapport séparé, conformément à [l'article 13 CPDT-JUNE](#).

Résultat financier

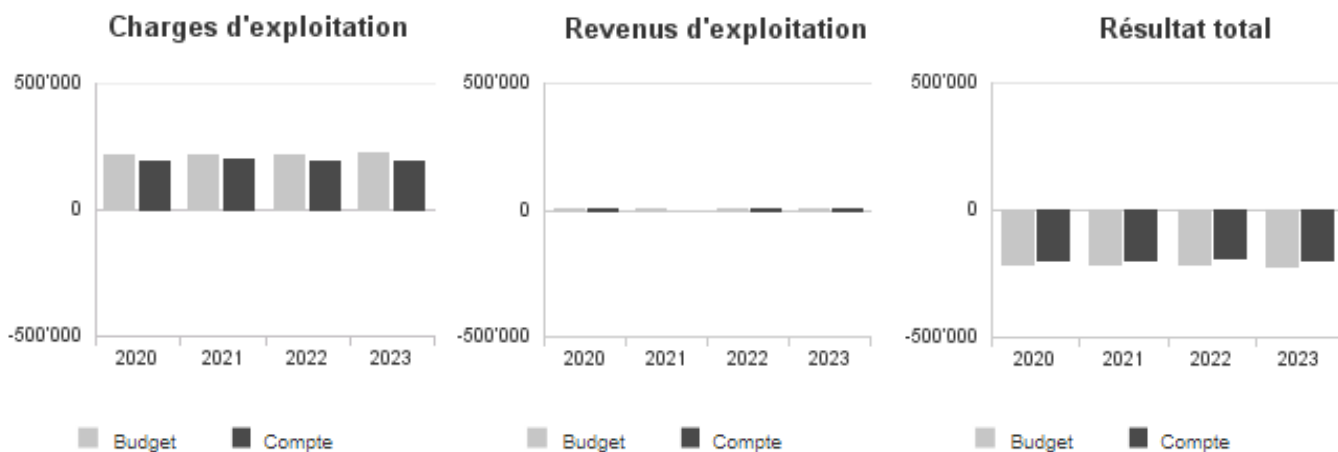
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	407	1'200	738	-462	-38.5%	+331	+81.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	407	1'200	738	-462	-38.5%	+331	+81.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	190'588	221'000	194'889	-26'111	-11.8%	+4'300	+2.3%
30 Charges de personnel	0	4'000	2'544	-1'456	-36.4%	+2'544	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	190'588	217'000	192'345	-24'655	-11.4%	+1'756	+0.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-190'182	-219'800	-194'151	+25'649	+11.7%	-3'969	-2.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-190'182	-219'800	-194'151	+25'649	+11.7%	-3'969	-2.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-190'182	-219'800	-194'151	+25'649	+11.7%	-3'969	-2.1%

Commentaires

L'évolution des comptes est relativement stable. Elle dépend essentiellement de celle des traitements. Des audits de surveillances non planifiées sont toujours susceptibles de venir augmenter les dépenses budgétées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations PPDT (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	4'000	2'544
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	4'000	2'544

Commentaires

Coûts imputables à la Commission.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Contrib. des cantons	-407	-1'200	-738
Contrib. préposé	190'588	217'000	192'345
Total charges (+) / revenus (-) nets	190'182	215'800	191'607

Commentaires

La CPDT-JUNE qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 prévoit que le financement du PPDT intercantonal s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71 % du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel. Le détail des postes figure dans le budget jurassien.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

CCFI Contrôle cantonal des finances

2.4. Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Missions principales

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Le secret de fonction ne peut pas lui être opposé. Le CCFI bénéficie d'un agrément d'expert-réviseur octroyé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), renouvelé en 2019.

Missions d'audit interne

- Contrôler la gestion financière de l'administration cantonale (notamment respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience), y compris la gestion des subventions et les investissements ;
- Contrôler la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI) et des applications informatiques.

Missions d'organe de révision (audit externe)

- Auditer les comptes annuels de l'État (contrôle ordinaire) ;
- Auditer les comptes annuels d'entités autonomes proches de l'État (UniNE, SCAN, CNIP, etc.).

Autres missions

- Effectuer des mandats spéciaux pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature ;
- Attester des décomptes de subventions, notamment en vertu d'exigences fédérales ;
- Conseiller les départements et les unités administratives de l'État ;
- Assister la COGES dans son rôle d'évaluation des politiques publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Réformes

La réforme de l'administration cantonale implique sur plusieurs années, pour le CCFI, une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers.

Audits informatiques et analyses de données

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation, de la dématérialisation des processus mais également de la prise en compte de risques liés à la cybersécurité. L'intégration de ces nouveaux développements implique aussi pour les auditeurs et auditrices une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés ainsi que d'un élargissement des compétences.

Nouvelle loi sur le contrôle des finances

Lors de la votation populaire du 15 mai 2022, le peuple neuchâtelois a refusé l'initiative « Pour la création d'une Cour des comptes » et accepté le contre-projet du Conseil d'État. Entrée en vigueur au 1^{er} août 2023, la nouvelle loi sur le contrôle des finances (LCCFI) élargit le cercle des interventions du CCFI et renforce son indépendance et son autonomie. Cette nouvelle loi stipule également l'instauration d'un comité d'audit, chargé du lien entre le CCFI et le Conseil d'État et le Grand Conseil.

Activités et réalisations

Rapports et observations

Le CCFI a émis 36 rapports d'audit en 2023, qui se répartissent ainsi :

- 10 rapports d'audit interne ;
- 21 rapports d'audit en tant qu'organe de révision ;
- 5 autres rapports.

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. Au 31 décembre 2023, 82% des 716 demandes et recommandations émises depuis 2015 ont été mises en œuvre.

Résultat financier

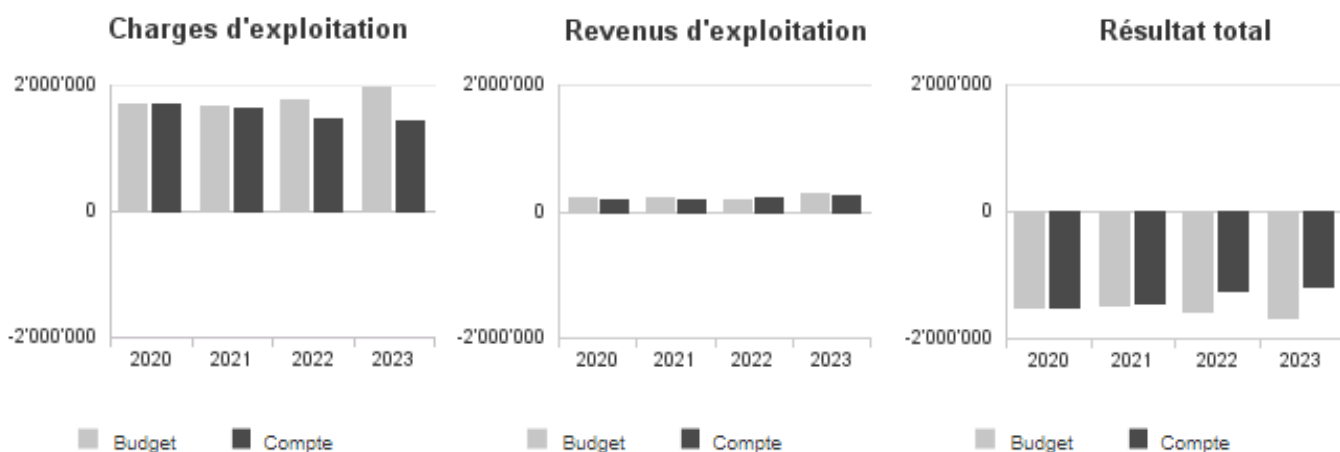
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	198'447	270'000	249'163	-20'837	-7.7%	+50'715	+25.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	198'447	270'000	249'163	-20'837	-7.7%	+50'715	+25.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'459'606	1'958'331	1'427'374	-530'957	-27.1%	-32'232	-2.2%
30 Charges de personnel	1'284'952	1'699'396	1'139'842	-559'554	-32.9%	-145'110	-11.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	19'144	126'300	132'300	+6'000	+4.8%	+113'156	+591.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	155'510	132'635	155'232	+22'597	+17.0%	-279	-0.2%
Résultat d'exploitation	-1'261'158	-1'688'331	-1'178'211	+510'120	+30.2%	+82'947	+6.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'261'158	-1'688'331	-1'178'211	+510'120	+30.2%	+82'947	+6.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'261'158	-1'688'331	-1'178'211	+510'120	+30.2%	+82'947	+6.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	9.00	13.00	11.00	-2.00	-15.4%	+2.00	+22.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.15	11.45	9.95	-1.50	-13.1%	+1.80	+22.1%

Commentaires

Les charges de personnel s'affichent inférieures au budget en raison notamment de postes restés vacants sur la majeure partie de 2023. Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation ont augmenté en raison d'honoraires versés à des experts externes et de consultants informatiques pour le soutien apporté aux audits du CCFI. Le dépassement constaté au niveau des imputations internes concerne essentiellement l'écart statistique RH dont le montant figure au budget mais pas aux comptes.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Audit interne (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	100'000	45'234
Coûts salariaux et de structure	892'722	1'226'934	597'833
Coûts des services centraux	108'161	112'986	76'531
Revenus	0	84'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'000'883	1'355'920	719'597

Commentaires

La prestation d'audit interne concerne les audits effectués au sein de l'administration cantonale (audit de gestion des unités administratives, audits transversaux, audits informatiques, mandats spéciaux, etc.). Ces activités sont tendanciellément à la hausse mais pour 2023, le budget n'a pas été atteint en raison d'une situation de sous-effectif. Cette situation a en effet entraîné une baisse des charges de personnel et une diminution des heures prestées. En 2023, le CCFI a recouru aux services de consultants et d'experts externes pour des tâches requérant des compétences et connaissances spécifiques.

Hors audit (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	39'959	119'769	33'705
Coûts des services centraux	4'704	11'029	4'346
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	44'664	130'798	38'051

Commentaires

Les activités hors audit sont les prestations de conseils, de surveillance financière hors administration (p. ex. HE-ARC, HEPBEJUNE) ou de participation à des groupes de travail. Ces activités varient essentiellement en fonction de facteurs externes peu prévisibles.

Audit externe (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	371'414	354'928	595'371
Coûts des services centraux	42'645	32'685	74'355
Revenus	198'447	186'000	249'143
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	215'611	201'613	420'583

Commentaires

La prestation d'audit externe concerne les audits d'états financiers annuels que le CCFI effectue en tant qu'organe de révision indépendant (le CCFI dispose d'un agrément d'expert-réviseur délivré par l'ASR). À l'exception de l'audit des comptes de l'État, ces prestations, qui sont fournies en dehors de l'administration cantonale pour des entités autonomes (UniNE, SCAN, CNIP, etc.), sont facturées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	0	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-20

Autorités judiciaires (AUJU)

Compte de résultats des AUJU

SGAJ	Secrétariat général des AUJU
TINS	Tribunal d'instance
TCAN	Tribunal cantonal
MP	Ministère public

2.5. Autorités judiciaires (AUJU)

2.5.1. Compte de résultats des AUJU

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'878'827	2'815'555	2'737'407	-78'148	-2.8%	-141'420	-4.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'862'893	2'815'555	2'733'489	-82'066	-2.9%	-129'404	-4.5%
43 Revenus divers	15'935	0	3'919	+3'919	--	-12'016	-75.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	27'330'729	27'907'588	26'864'368	-1'043'220	-3.7%	-466'361	-1.7%
30 Charges de personnel	21'446'784	22'994'731	22'404'804	-589'927	-2.6%	+958'019	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'623'714	2'123'196	1'626'244	-496'952	-23.4%	-997'470	-38.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	89'982	3'042	-86'940	-96.6%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	241'019	287'500	192'289	-95'211	-33.1%	-48'731	-20.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'016'169	2'412'179	2'637'989	+225'810	+9.4%	-378'180	-12.5%
Résultat d'exploitation	-24'451'902	-25'092'033	-24'126'961	+965'072	+3.8%	+324'941	+1.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-24'451'902	-25'092'033	-24'126'961	+965'072	+3.8%	+324'941	+1.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-24'451'902	-25'092'033	-24'126'961	+965'072	+3.8%	+324'941	+1.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	117.00	122.00	118.00	-4.00	-3.3%	+1.00	+0.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	95.40	97.55	96.35	-1.20	-1.2%	+0.95	+1.0%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	49.00	49.00	48.00	-1.00	-2.0%	-1.00	-2.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.50	42.50	41.70	-0.80	-1.9%	-0.80	-1.9%

Commentaires

Le compte de résultats boucle en 2023 avec un excédent de charges de CHF 24'126'961, inférieur au budget 2023 de CHF 965'072 (-3.8%) et en diminution par rapport aux comptes 2022 de CHF 324'941 (-1.3%). Hors imputations internes, les comptes 2023 des autorités judiciaires présentent un excédent de charges de CHF 21'488'971, inférieur au budget 2023 de CHF 1'190'883 (-5.3%) et en hausse par rapport aux comptes 2022 de CHF 53'238 (0.2%).

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par :

- La deuxième phase du projet Greffes 2022, budgétisée sur l'année entière 2023, mais toutefois déployée au 01.04.2023 (conformément à l'amendement RH du budget 2023) ;
- Un poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ (0.5 EPT vacant jusqu'au 31.05.2023, puis laissé vacant à hauteur de 0.2 EPT) ;

- Un poste de chargé de projet à 50%, budgétisé au secrétariat général, dont l'engagement, sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe, a été réalisé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes ;
- Un poste vacant de secrétaire à 50% au secrétariat général, suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu au 01.03.2023 ;
- Les délais de carence lors de remplacements ou de recrutements de nouveaux postes budgétisés en 2023 ;
- L'effet noria ;
- Les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 ;
- La création d'un nouveau poste de 1.0 EPT de secrétaire au Ministère public pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs assistants et, plus généralement, la charge de travail ;
- La création d'un nouveau poste de 0.65 EPT de greffier-rédacteur au Tribunal cantonal ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de procureur assistant à 50% sur 6 mois en 2022 au Ministère public et d'un poste de greffier-rédacteur à 100% sur 6 mois en 2022 au Tribunal d'instance ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA au Tribunal d'instance, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Il est par ailleurs à relever que des magistrats et du personnel des greffes interviennent auprès de 25 commissions externes et autorités nommées par le Conseil d'État, dont les coûts ne sont pas refacturés aux services concernés. Celles-ci mobilisent 14 magistrats en qualité de président ou vice-président, 19 magistrats en qualité de membre, 10 magistrats en qualité de suppléant, 2 magistrats en qualité de secrétaire et 11 collaborateurs des greffes en qualité de secrétaire.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable au budget et la diminution par rapport à l'année précédente résultent des honoraires et prestations de services liés aux procédures, des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP, des frais de recours au Tribunal fédéral et des frais de fonctionnement des autorités judiciaires inférieurs au budget.

Il est à noter que les autorités judiciaires assument la totalité du coût de l'abonnement Swisslex alors que les autorités judiciaires représentent 59% des utilisateurs en 2023. Le solde concerne d'autres services de l'Etat auxquels l'utilisation de Swisslex n'est pas refacturée.

Amortissements

L'amortissement dans les comptes 2023 concerne l'achat d'une machine à café, suite au regroupement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds. L'amortissement au budget 2023 inclut également l'amortissement du crédit d'étude relatif aux regroupement et déménagement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Charges de transfert

L'écart favorable au budget et la diminution par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais relatifs aux écoutes téléphoniques facturés par la Confédération inférieurs au budget et à 2022. Cette économie est toutefois partiellement réduite par des frais non budgétisés de placement dans un établissement hors canton à des fins d'assistance en 2023. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés par la Confédération.

Imputations internes

L'écart au budget provient de l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. La diminution par rapport à l'année précédente provient des forfaits du SBAT.

Taxes

Les émoluments en matière civile et administrative sont inférieurs au budget de CHF 82'066, résultant des émoluments du Tribunal d'instance inférieurs de CHF 111'980 et des émoluments du Tribunal cantonal supérieurs au budget de CHF 23'009. La diminution des émoluments en matière civile et administrative par rapport à l'année précédente de CHF 129'404 s'explique principalement par la baisse des émoluments du Tribunal d'instance de CHF 200'564, les émoluments du Tribunal cantonal étant quant à eux en augmentation de CHF 70'832.

Magistrats

Le nombre de juges de 1^{ère} instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN) de même que le nombre de juges de 2^{ème} instance (art. 38 OJN) et celui de procureurs du Ministère public (art. 51 OJN). L'écart de 0.8 EPT par rapport au budget et par rapport au

31.12.2022 provient du fait qu'une juge de 1^{ère} instance a pris, du 24.11.2023 au 31.12.2023, un congé non payé dans la suite de son congé maternité.

Personnel administratif

L'écart de -1.2 EPT par rapport au budget s'explique comme suit :

-1.0 EPT au secrétariat général :

- -1.0 EPT : poste vacant de secrétaire itinérant à 100% ;
- -0.5 EPT : poste de chargé de projet à 50% (un consultant externe a été engagé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes) ;
- +0.5 EPT : un poste de collaborateur administratif à 50% occupé par un stagiaire, dont le traitement était budgétisé en 2023 dans l'enveloppe dédiée aux stagiaires. Suite à un changement de statut de ce collaborateur, tel que demandé par le SRHE courant 2023, ce poste a été colloqué en tant que collaborateur administratif et apparaît désormais dans les effectifs du secrétariat général.

-0.2 EPT au Ministère public :

- -0.2 EPT : poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ.

L'augmentation de 0.95 EPT par rapport au 31.12.2022 s'explique comme suit :

0.1 EPT au secrétariat général :

- -1.0 EPT : poste vacant de secrétaire itinérant à 100%, suite au départ de la titulaire au 31.01.2023 ;
- +0.5 EPT : poste occupé de collaborateur administratif à 50% avec le statut de stagiaire en 2022, colloqué courant 2023 en tant que collaborateur et apparaissant désormais dans les effectifs du secrétariat général ;
- +0.2 EPT : augmentation des taux d'activité de 10% de la responsable RH et de la responsable financière ;
- +0.5 EPT : poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu au 01.03.2023 ;
- -0.1 EPT : en 2022, augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire afin de palier au poste vacant.

0.3 EPT au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry :

- +0.5 EPT : poste vacant de secrétaire repourvu le 16.02.2023 à 50% ;
- -0.2 EPT : diminution du taux d'activité de deux secrétaires de 10% chacune.

0.15 EPT au Tribunal cantonal :

- 0.15 EPT : augmentation de taux d'activité de greffiers-rédacteurs sur un solde de poste ouvert.

0.4 EPT au Ministère public :

- -0.7 EPT : engagement temporaire d'un procureur assistant à 70% du 01.10.2022 au 31.03.2023 afin d'effectuer un remplacement durant un congé maternité et parental d'une procureure assistante ;
- +0.3 EPT : poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ (0.5 EPT au 31.12.2022 et 0.2 EPT au 31.12.2023) ;
- +1.0 EPT : création d'un nouveau poste de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs assistants, rendue nécessaire par l'accroissement et la complexification du travail ;
- -0.2 EPT : augmentation temporaire du 01.02.2022 au 31.12.2022 du taux d'activité d'une secrétaire.

2.5.2. Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ)

Missions principales

Créé avec la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire en 2011, le secrétariat général des autorités judiciaires a, de par la loi, notamment les attributions suivantes (78 OJN) :

- Direction de l'administration des autorités judiciaires et exécution des décisions de la commission administrative ;
- Engagement provisoire et conduite du personnel judiciaire ;
- Gestion des finances des autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

En dehors des missions citées ci-dessus, le secrétariat général est également tenu d'assurer la gestion du portefeuille de projets des autorités judiciaires. Parmi les plus importants, on citera le projet PLAJ (Planification des locaux des autorités judiciaires), le projet JUSTITIA 4.0 ainsi que le projet de refonte du site internet.

Le projet JUSTITIA 4.0, qui contient un pan fédéral ainsi qu'un pan cantonal, porte sur la digitalisation de la justice et se décline en trois sous-projets: le premier relatif à l'implémentation d'une plateforme d'échanges électroniques entre les acteurs des procédures judiciaires, le deuxième consacré au développement d'une application dossier judiciaire qui permettra aux autorités judiciaires de gérer leurs dossiers dans un format numérique, le troisième intitulé « Transformation », destiné à assurer l'accompagnement au changement. Au sein du SGAJ, la secrétaire générale est impliquée à différents titres : à l'échelle du projet fédéral, elle est membre du comité de projet; s'agissant du sous-projet « Transformation », elle occupe la fonction d'ambassadrice et enfin, au niveau cantonal, elle est membre du groupe de suivi composé de différents services de l'État. Un poste de chargé de projet à 50% a été porté au budget 2023, pour une durée déterminée, afin d'accompagner le secrétariat général dans ce projet de digitalisation.

À noter enfin qu'en collaboration avec la commission administrative des autorités judiciaires et grâce à la création d'un pôle RH en son sein, le SGAJ a repris des réflexions sur la gouvernance des autorités judiciaires ainsi que sur la gestion des ressources humaines, cela afin d'identifier des pistes de solution pour répondre à la surcharge de travail dorénavant chronique à laquelle fait face l'ensemble des sites des autorités judiciaires.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2023 sont :

- Le déploiement de la deuxième phase du projet Greffes 2022

Les objectifs stratégiques du secrétariat général des autorités judiciaires sont :

- Assurer la gouvernance et l'organisation du pouvoir judiciaire ;
- Soutenir la gestion de la logistique (locaux et informatique) ;
- Gérer le portefeuille de projets ;
- Viser une gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'798	0	3'919	+3'919	--	+1'120	+40.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'798	0	0	0	--	-2'798	-100.0%
43 Revenus divers	0	0	3'919	+3'919	--	+3'919	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'768'785	3'597'265	3'017'140	-580'125	-16.1%	-751'645	-19.9%
30 Charges de personnel	769'856	1'274'623	768'579	-506'044	-39.7%	-1'278	-0.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	77'077	104'000	66'532	-37'468	-36.0%	-10'545	-13.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	241'019	287'500	192'289	-95'211	-33.1%	-48'731	-20.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'680'833	1'931'142	1'989'741	+58'598	+3.0%	-691'092	-25.8%
Résultat d'exploitation	-3'765'987	-3'597'265	-3'013'222	+584'044	+16.2%	+752'766	+20.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'765'987	-3'597'265	-3'013'222	+584'044	+16.2%	+752'766	+20.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'765'987	-3'597'265	-3'013'222	+584'044	+16.2%	+752'766	+20.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	7.00	6.00	-1.00	-14.3%	+1.00	+20.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.60	4.70	3.70	-1.00	-21.3%	+0.10	+2.8%

Commentaires
Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par :

- L'enveloppe salariale relative au projet Greffes 2022, déployé en 2022-2023, qui a été budgétisée de manière globale au SGAJ sous forme d'une enveloppe salariale alors que les adaptations salariales se trouvent dans les centres de coûts effectivement concernés. Par ailleurs, la deuxième phase de ce projet a été budgétisée sur l'année entière 2023, mais a toutefois été déployée au 01.04.2023 (conformément à l'amendement RH du budget 2023) ;
- Un poste vacant de secrétaire itinérant à 100% budgétisé au secrétariat général et partiellement consommé par les entités pour de la suppléance de personnel administratif ;
- Un poste de chargé de projet à 50%, budgétisé au secrétariat général, dont l'engagement, sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe, a été réalisé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes ;
- Un poste vacant de secrétaire à 50%, suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu au 01.03.2023.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget résulte des frais de recours au Tribunal fédéral et des frais de fonctionnement des autorités judiciaires inférieurs au budget.

La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par les frais de recours au Tribunal fédéral.

Charges de transfert

L'écart favorable au budget et la diminution par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais relatifs aux écoutes téléphoniques facturés par la Confédération inférieurs au budget et à 2022. Cette économie est toutefois partiellement réduite par des frais non budgétisés de placement dans un établissement hors canton à des fins d'assistance en 2023. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés par la Confédération.

Imputations internes

Le dépassement du budget s'explique par l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel et par l'engagement, sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe, réalisé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes.

La diminution par rapport à l'année précédente résulte essentiellement des forfaits du SBAT, précédemment au secrétariat général et affectés à partir de 2023 au Ministère public. Cette diminution est partiellement réduite par l'engagement, sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe, réalisé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes.

Personnel administratif

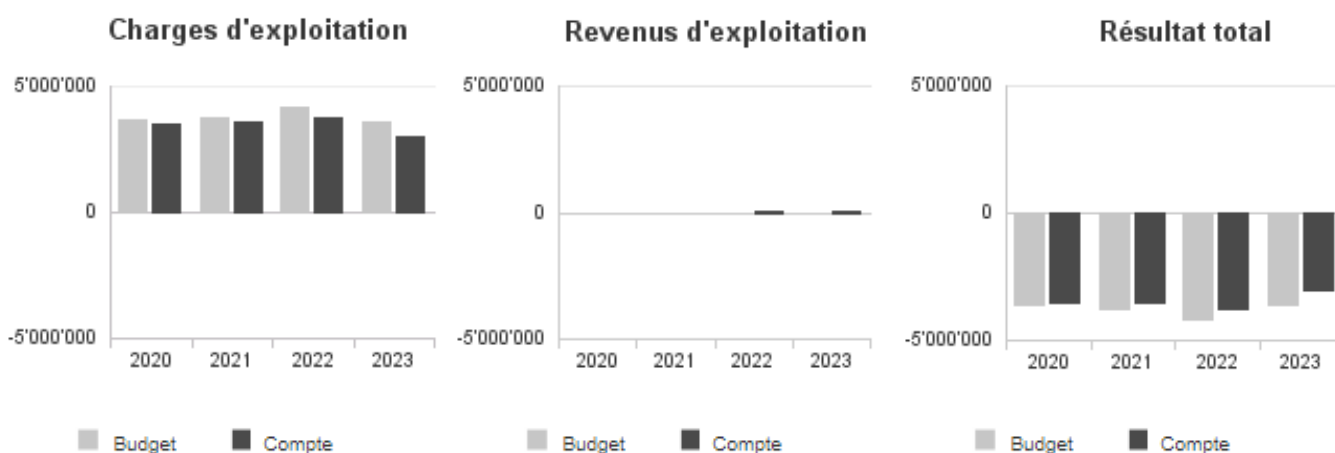
L'écart par rapport au budget de -1.0 EPT résulte de :

- -1.0 EPT : poste vacant de secrétaire itinérant à 100% ;
- -0.5 EPT : poste de chargé de projet à 50% (un consultant externe a été engagé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes) ;
- +0.5 EPT : un poste de collaborateur administratif à 50% occupé par un stagiaire, dont le traitement était budgétisé en 2023 dans l'enveloppe dédiée aux stagiaires. Suite à un changement de statut de ce collaborateur, tel que demandé par le SRHE courant 2023, ce poste a été colloqué en tant que collaborateur administratif et apparaît désormais dans les effectifs du secrétariat général.

L'augmentation par rapport au 31.12.2022 de 0.1 EPT résulte de :

- -1.0 EPT : poste vacant de secrétaire itinérant à 100%, suite au départ de la titulaire au 31.01.2023 ;
- +0.5 EPT : poste occupé de collaborateur administratif à 50% avec le statut de stagiaire en 2022, colloqué courant 2023 en tant que collaborateur et apparaissant désormais dans les effectifs du secrétariat général ;
- +0.2 EPT : augmentation des taux d'activité de 10% de la responsable RH et de la responsable financière ;
- +0.5 EPT : poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu au 01.03.2023 ;
- -0.1 EPT : en 2022, augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire afin de palier au poste vacant.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Dédom. div. Confédération	241'019	287'500	192'289
Total charges (+) / revenus (-) nets	241'019	287'500	192'289

Commentaires

L'écart favorable au budget et la diminution par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais relatifs aux écoutes téléphoniques facturés par la Confédération inférieurs au budget et à 2022. Cette économie est toutefois partiellement réduite par des frais non budgétisés de placement dans un établissement hors canton à des fins d'assistance en 2023. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés par la Confédération.

2.5.3. Tribunal d'instance (TINS)

Missions principales

Le Tribunal d'instance est composé de deux tribunaux régionaux, soit le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, réparti sur deux sites (Neuchâtel et Boudry) et le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds. Ils sont compétents en première instance pour traiter toutes les procédures pénales ou civiles (sauf exceptions prévues par le CPC). Ils sont composés des sections suivantes : Tribunal de police, Tribunal criminel, Tribunal pénal des mineurs, Tribunal des mesures de contrainte pour le pénal, ainsi que la Chambre de conciliation, le Tribunal civil et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte pour le civil.

Évolution de l'environnement et des tâches

Plusieurs jurisprudences pénales et civiles sont la cause de ces complexifications du travail. Il en va ainsi, pour le civil, en matière de droit de la famille s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. Au Tribunal d'instance en matière d'APEA, un arrêt du Tribunal fédéral exclut qu'un juge puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, ce qui engendre une augmentation des honoraires des assesseurs APEA. Au niveau pénal, les interrogatoires doivent désormais reprendre obligatoirement l'ensemble des faits et la motivation de la peine est plus compliquée, ce qui induit un rallongement de la durée des audiences ainsi que des développements juridiques plus importants et complexes. En conséquence de ces différents changements, il est constaté que la charge de travail, tout particulièrement des magistrat-e-s, est toujours plus difficile à contenir.

À noter également le souhait du législateur fédéral d'abaisser les coûts d'accès à la justice, élément pouvant être identifié comme un facteur de risques puisque cela pourrait déboucher sur une baisse future des recettes.

Enfin, dans la perspective du déploiement du projet JUSTITIA 4.0, qui prévoit d'une part l'implémentation d'une plateforme d'échanges afin d'assurer la communication électronique entre les parties à la procédure et les autorités judiciaires, d'autre part l'instauration du dossier judiciaire numérique, les tribunaux régionaux s'attellent à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de leurs dossiers. Ceci se répercute dès à présent sur la charge de travail du personnel du greffe. À noter également que la greffière d'un des tribunaux régionaux a été mobilisée par le projet JUSTITIA 4.0, en participant, en tant qu'experte, à différents groupes de réflexions.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2023 sont :

- Le déploiement de la deuxième phase du projet Greffes 2022 ;
- Dans le cadre du projet PLAJ, le travail du groupe d'utilisateurs responsable de soutenir le SBAT et la commission de planification en vue du déménagement du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz dans le bâtiment de la Poste à La Chaux-de-Fonds à l'horizon du second semestre 2025 ;
- Les mutations de personnel notamment au sein du Tribunal d'instance.

Les objectifs stratégiques du Tribunal d'instance sont :

- Gouvernance et organisation du Tribunal d'instance ;
- Relocalisation des tribunaux régionaux (nouveau site pour le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz et regroupement des deux sites du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers sur un seul site) ;
- Monitoring des greffiers-rédacteurs ;
- Implémentation de JUSTITIA 4.0 ;
- Migration de l'application métier.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'430'631	2'330'000	2'218'020	-111'980	-4.8%	-212'611	-8.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'418'584	2'330'000	2'218'020	-111'980	-4.8%	-200'564	-8.3%
43 Revenus divers	12'047	0	0	0	--	-12'047	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	11'427'682	11'244'215	11'220'964	-23'251	-0.2%	-206'718	-1.8%
30 Charges de personnel	9'957'581	10'350'366	10'423'494	+73'128	+0.7%	+465'913	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'315'305	760'844	634'937	-125'908	-16.5%	-680'369	-51.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	154'796	133'005	162'533	+29'529	+22.2%	+7'738	+5.0%
Résultat d'exploitation	-8'997'051	-8'914'215	-9'002'944	-88'729	-1.0%	-5'893	-0.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-8'997'051	-8'914'215	-9'002'944	-88'729	-1.0%	-5'893	-0.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'997'051	-8'914'215	-9'002'944	-88'729	-1.0%	-5'893	-0.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	55.00	56.00	56.00	+0.00	0.0%	+1.00	+1.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	45.70	46.00	46.00	+0.00	0.0%	+0.30	+0.7%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	25.00	25.00	24.00	-1.00	-4.0%	-1.00	-4.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.00	20.00	19.20	-0.80	-4.0%	-0.80	-4.0%

Commentaires

Charges de personnel

Le dépassement budgétaire s'explique principalement par le projet Greffes 2022, déployé en 2022-2023, qui a été budgétisé de manière globale au SGAJ sous forme d'une enveloppe salariale alors que les adaptations salariales se trouvent dans les centres de coûts effectivement concernés. Ce dépassement est partiellement compensé par les délais de carence lors de remplacements, l'effet noria, des postes vacants et les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget.

Un dépassement de crédit de CHF 40'000 a été établi en date du 6 décembre 2023, entièrement compensé par l'enveloppe prévue à cet effet au SGAJ.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 2023 ;
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de greffier-rédacteur à 100% sur 6 mois en 2022 ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les indemnités pour prévenus acquittés, les honoraires et prestations de service et les pertes sur débiteurs. La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par :

- Une provision de CHF 542'600 constituée en 2022 au niveau des indemnités pour prévenus acquittés ;
- Des dépenses non prévues en 2022 relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry.

Imputations internes

Les émoluments facturés par des services de l'État dans le cadre d'affaires sont supérieurs au budget.

Taxes

Les émoluments en matière civile et administrative sont inférieurs au budget et en baisse par rapport à l'année précédente.

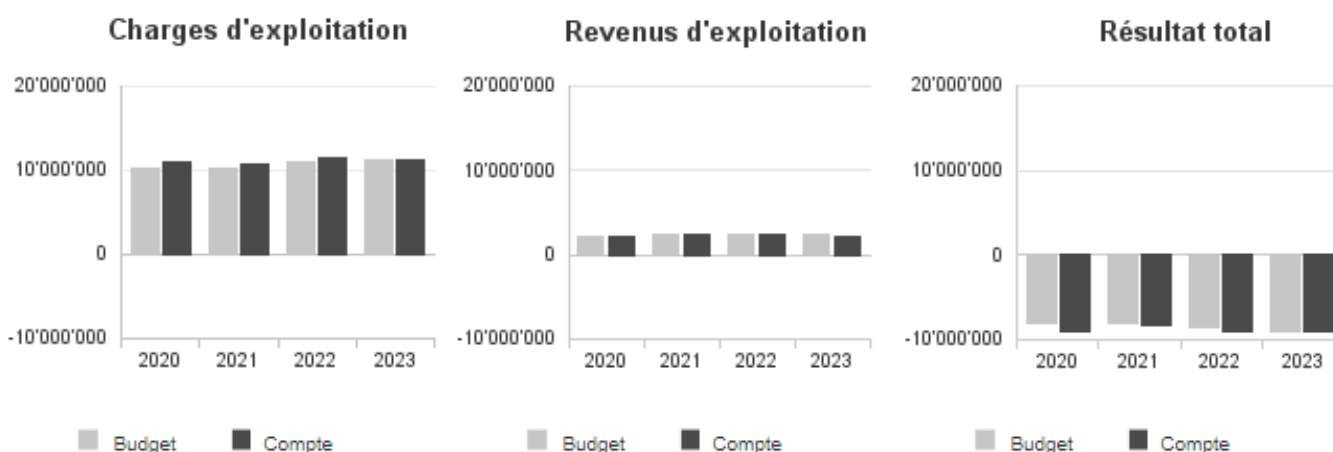
Magistrats

Le nombre de juges de 1^{ère} instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN). L'écart de 0.8 EPT par rapport au budget et par rapport au 31.12.2022 provient du fait qu'une juge de 1^{ère} instance a pris, du 24.11.2023 au 31.12.2023, un congé non payé dans la suite de son congé maternité.

Personnel administratif :

L'effectif est en ligne avec le budget. L'augmentation de l'effectif de 0.3 EPT par rapport au 31.12.2022 provient du greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry et s'explique, pour +0.5 EPT, par un poste vacant de secrétaire repourvu le 16.02.2023 à 50% et, pour -0.2 EPT, par la diminution du taux d'activité de deux secrétaires de 10% chacune.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal régional Boudry (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	314'365	215'820	212'591
Coûts salariaux et de structure	2'825'787	3'014'517	2'979'471
Coûts des services centraux	383'393	304'187	297'744
Revenus	692'615	675'000	588'473
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'830'930	2'859'524	2'901'333

Commentaires

La diminution par rapport à l'année précédente des charges directes s'explique par les dépenses non prévues en 2022 relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 2023 ;
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de greffier-rédacteur à 30% sur 6 mois en 2022 ;
- Le renchérissement salarial.

Tribunal régional Neuchâtel (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	191'457	216'672	193'710
Coûts salariaux et de structure	3'234'806	3'356'834	3'322'239
Coûts des services centraux	376'461	302'167	295'747
Revenus	887'712	755'000	798'333
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'915'013	3'120'673	3'013'363

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 2023 ;
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de greffier-rédacteur à 30% sur 6 mois en 2022 ;
- Le renchérissement salarial.

Tribunal régional La Chaux-de-Fonds (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	821'604	337'352	245'861
Coûts salariaux et de structure	4'318'023	4'604'104	4'547'496
Coûts des services centraux	621'107	475'403	469'141
Revenus	850'305	900'000	831'214
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'910'429	4'516'859	4'431'284

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget en terme de charges directes s'explique par les honoraires et prestations de service, les indemnités pour prévenus acquittés et les pertes sur créances.

La baisse par rapport à l'année précédente des charges directes provient d'une provision constituée en 2022 au niveau des indemnités pour prévenus acquittés.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 2023 ;
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de greffier-rédacteur à 40% sur 6 mois en 2022 ;
- Le renchérissement salarial.

2.5.4. Tribunal cantonal (TCAN)

Missions principales

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure. Il est composé des cours suivantes : la Cour civile ; la Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ; la Cour pénale ; l'Autorité de recours en matière pénale ; la Cour de droit public et le Tribunal arbitral de l'assurance-maladie. Les différentes Cours exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative. Elles statuent essentiellement sur recours ou appel.

Évolution de l'environnement et des tâches

Plusieurs jurisprudences récentes pénales et civiles ont conduit à une complexification du travail et à une augmentation considérable de la charge de travail. Il en va ainsi, pour le civil, en matière de droit de la famille s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. Au niveau pénal, les interrogatoires doivent désormais reprendre obligatoirement l'ensemble des faits et la motivation de la peine est plus compliquée, ce qui induit un rallongement de la durée des audiences ainsi que des développements juridiques plus importants et complexes.

À noter également le souhait du législateur fédéral d'abaisser les coûts d'accès à la justice, élément pouvant être identifié comme un facteur de risques puisque cela pourrait déboucher sur une baisse future des recettes.

Enfin, dans la perspective du déploiement du projet JUSTITIA 4.0, qui prévoit d'une part l'implémentation d'une plateforme d'échanges afin d'assurer la communication électronique entre les parties à la procédure et les autorités judiciaires, d'autre part l'instauration du dossier judiciaire numérique, le Tribunal cantonal s'attelle à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de ses dossiers. Ceci se répercute dès à présent sur la charge de travail du personnel du greffe. À noter également qu'outre les deux magistrats, le greffier de site et la responsable de la banque de données juridiques qui continuent ponctuellement d'être mobilisés par le projet JUSTITIA 4.0, en participant, en tant qu'experts, à différents groupes de réflexions, un greffier-rédacteur de cette autorité a été sollicité pour devenir ambassadeur de ce projet fédéral.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2023 sont :

- Le déploiement de la deuxième phase du projet Greffes 2022 ;
- Le projet pilote de numérisation des dossiers judiciaires dans le cadre du projet JUSTITIA 4.0.

Les objectifs stratégiques du Tribunal cantonal sont :

- Monitoring des greffiers-rédacteurs ;
- Implémentation de JUSTITIA 4.0 ;
- Migration de l'application métier.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	425'942	470'000	493'009	+23'009	+4.9%	+67'067	+15.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	422'177	470'000	493'009	+23'009	+4.9%	+70'832	+16.8%
43 Revenus divers	3'765	0	0	0	--	-3'765	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'285'044	5'642'678	5'472'909	-169'769	-3.0%	+187'865	+3.6%
30 Charges de personnel	5'013'141	5'299'034	5'227'956	-71'078	-1.3%	+214'816	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	211'765	284'939	184'187	-100'752	-35.4%	-27'578	-13.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	60'139	58'705	60'766	+2'061	+3.5%	+627	+1.0%
Résultat d'exploitation	-4'859'103	-5'172'678	-4'979'900	+192'778	+3.7%	-120'798	-2.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-4'859'103	-5'172'678	-4'979'900	+192'778	+3.7%	-120'798	-2.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'859'103	-5'172'678	-4'979'900	+192'778	+3.7%	-120'798	-2.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	24.00	25.00	23.00	-2.00	-8.0%	-1.00	-4.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	18.70	18.85	18.85	+0.00	0.0%	+0.15	+0.8%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	12.00	12.00	12.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.50	11.50	11.50	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par des remboursements d'assurances APG et accidents, les délais de carence lors de remplacement, l'effet noria ainsi que les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget. Ces économies sont en partie réduites par le projet Greffes 2022, déployé en 2022-2023, qui a été budgétisé de manière globale au SGAJ sous forme d'une enveloppe salariale alors que les adaptations salariales se trouvent dans les centres de coûts effectivement concernés.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 ;
- La création d'un nouveau poste de 0.65 EPT de greffier-rédacteur ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP. Ces montants peuvent fortement fluctuer d'une année à l'autre et entre instances.

La diminution par rapport à l'année précédente provient principalement des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP, en partie réduite par la hausse des pertes sur débiteurs.

Taxes

Les émoluments en matière civile et administrative sont supérieurs au budget et en augmentation par rapport à l'année précédente.

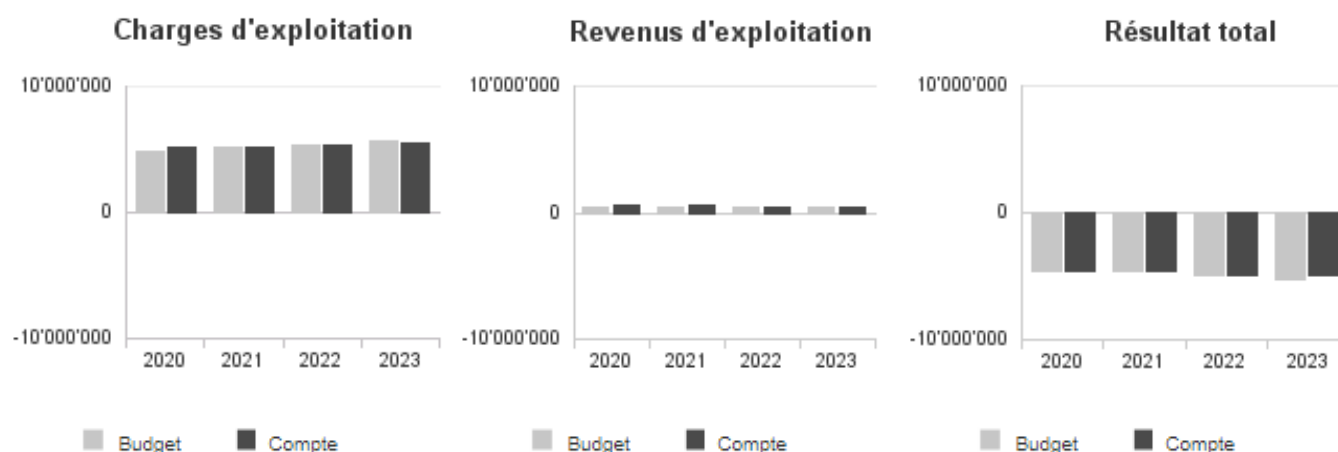
Magistrats

Il n'y a aucune variation dans la mesure où le nombre de juges de 2^{ème} instance est fixé dans la loi (art. 38 OJN).

Personnel administratif

L'augmentation 0.15 EPT par rapport au 31.12.2022 résulte de l'augmentation de taux d'activité de greffiers-rédacteurs sur un solde de poste ouvert.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal Cantonal (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	210'959	284'939	184'434
Coûts salariaux et de structure	5'210'307	5'601'530	5'427'515
Coûts des services centraux	782'926	574'819	566'686
Revenus	425'942	470'000	493'009
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'778'250	5'991'288	5'685'627

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes s'explique principalement par les frais liés aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP. Ces montants peuvent fortement fluctuer d'une année à l'autre et entre instances.

La diminution par rapport à l'année précédente des charges directes provient principalement des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP, en partie réduite par la hausse des pertes sur débiteurs.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure provient des remboursements d'assurances APG et accidents, du délai de carence lors de remplacement, des frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget ainsi que de la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 ;
- La création d'un nouveau poste de 0.65 EPT de greffier-rédacteur ;
- Le renchérissement salarial.

2.5.5. Ministère public (MP)

Missions principales

Le Ministère public est dirigé par le Procureur général. Les compétences du Ministère public sont celles qui lui sont attribuées par le code de procédure pénale et les autres lois fédérales ou cantonales. De manière générale, chaque procureur-e dirige les investigations de la police, conduit l'instruction à charge et à décharge avant de décider de rendre une ordonnance de classement ou, au contraire, de rendre une ordonnance pénale, de renvoyer la cause devant un tribunal de police ou devant le tribunal criminel, selon la gravité des cas. Lorsqu'il ou elle requiert une peine privative de liberté de plus d'une année, le ou la procureur-e doit soutenir l'accusation en personne ; dans les autres cas, il ou elle prend ses réquisitions par écrit. Les procureur-e-s assument enfin, à tour de rôle, un service de permanence 24h/24, 7j/7. Les affaires dites « de masse » qui ont trait à des infractions de moindre gravité, sont en principe traitées directement par les procureur-e-s assistant-e-s qui ont la faculté de prononcer des peines pécuniaires ou privatives de liberté jusqu'à 120 jours.

Évolution de l'environnement et des tâches

Plusieurs jurisprudences pénales ont conduit à une complexification du travail et une augmentation considérable de la charge de travail. Dans le cas du Ministère public, les cas d'ouverture d'instruction avec des défenses obligatoires se sont élargis depuis la réintroduction des expulsions pénales. Par ailleurs, les procureur-e-s doivent amener, par leurs instructions et réquisitoires, les éléments permettant aux juges de fixer les peines selon des critères de plus en plus complexes. En conséquence de ces différents changements, il est constaté que la charge de travail, tout particulièrement des magistrat-e-s, est toujours plus difficile à contenir.

Il convient par ailleurs de préciser que l'entrée en vigueur au 01.01.2024 des nouvelles dispositions du CPP entraîne une hausse du nombre des auditions obligatoires par le Ministère public, ce qui a un effet sur la charge de travail de ce dernier et qui ne peut être résorbée qu'avec une augmentation corrélative des effectifs de procureur-e-s et de personnel du greffe. L'OJN a été modifiée pour permettre cette augmentation du nombre de postes de procureur-e-s courant 2024.

Enfin, dans la perspective du déploiement du projet JUSTITIA 4.0, qui prévoit d'une part l'implémentation d'une plateforme d'échanges afin d'assurer la communication électronique entre les parties à la procédure et les autorités judiciaires, d'autre part l'instauration du dossier judiciaire numérique, le Ministère public s'attelle à anticiper cette transition en scannant la plupart de ses dossiers et en les transmettant sous cette forme aux avocat-e-s par courriels sécurisés. Ceci se répercute dès à présent sur la charge de travail du personnel du greffe. À noter également qu'en lien avec le projet JUSTITIA 4.0, un procureur-assistant et une secrétaire spécialisée ont été sollicités pour devenir ambassadeurs de ce projet fédéral.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2023 sont :

- Le déploiement de la deuxième phase du projet Greffes 2022 ;
- Le projet pilote de numérisation des dossiers judiciaires dans le cadre du projet JUSTITIA 4.0 ;
- Le pilote en lien avec l'adaptation des horaires d'accueil du public ;
- Les mutations enregistrées au sein du Ministère public.

Les objectifs stratégiques du Ministère public sont :

- Organisation du Ministère public et relations avec les autres entités de l'État (PONE, SPNE, SMIG, etc.) ;
- Implémentation de JUSTITIA 4.0 ;
- Migration de l'application métier.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	19'456	15'555	22'460	+6'905	+44.4%	+3'004	+15.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	19'334	15'555	22'460	+6'905	+44.4%	+3'126	+16.2%
43 Revenus divers	122	0	0	0	--	-122	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'849'217	7'423'430	7'153'355	-270'075	-3.6%	+304'137	+4.4%
30 Charges de personnel	5'706'206	6'070'708	5'984'775	-85'933	-1.4%	+278'568	+4.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'019'567	973'413	740'589	-232'824	-23.9%	-278'979	-27.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	89'982	3'042	-86'940	-96.6%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	120'402	289'327	424'949	+135'622	+46.9%	+304'548	+252.9%
Résultat d'exploitation	-6'829'761	-7'407'875	-7'130'895	+276'980	+3.7%	-301'134	-4.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-6'829'761	-7'407'875	-7'130'895	+276'980	+3.7%	-301'134	-4.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'829'761	-7'407'875	-7'130'895	+276'980	+3.7%	-301'134	-4.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	33.00	34.00	33.00	-1.00	-2.9%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	27.40	28.00	27.80	-0.20	-0.7%	+0.40	+1.5%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	12.00	12.00	12.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.00	11.00	11.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique notamment par un poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ (0.5 EPT vacant jusqu'au 31.05.2023, puis laissé vacant à hauteur de 0.2 EPT), par le délai de carence lors du recrutement d'un nouveau poste de secrétaire budgétisé en 2023 ainsi que par l'effet noria, partiellement réduit par le projet Greffes 2022, déployé en 2022-2023, qui a été budgété de manière globale au SGAJ sous forme d'une enveloppe salariale alors que les adaptations salariales se trouvent dans les centres de coûts effectivement concernés.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 ;
- La création d'un nouveau poste de 1.0 EPT de secrétaire au Ministère public pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs assistants et, plus généralement, la charge de travail ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de procureur assistant à 50% sur 6 mois en 2022 ;
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable au budget résulte principalement des honoraires et prestations de services liés aux procédures. La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par les honoraires et prestations de services liés aux procédures, partiellement réduit par la hausse des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Amortissements

L'amortissement dans les comptes 2023 concerne l'achat d'une machine à café suite au regroupement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds. L'amortissement au budget 2023 inclut également l'amortissement du crédit d'étude relatif aux regroupement et déménagement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Imputations internes

L'écart au budget provient de l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. L'augmentation par rapport à l'année précédente provient des forfaits du SBAT précédemment au secrétariat général et affectés à partir de 2023 au Ministère public.

Taxes

Les taxes concernent des forfaits de photocopies facturés aux assurances.

Magistrats :

Il n'y a aucune variation. Pour rappel, le nombre de procureurs du Ministère public est fixé dans la loi (art. 51 OJN).

Personnel administratif :

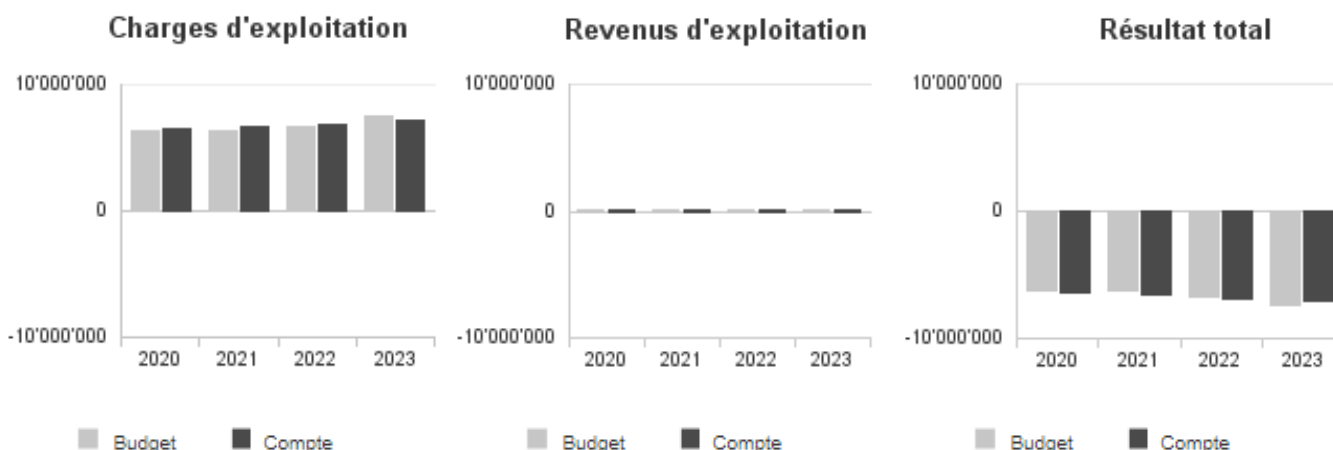
L'écart par rapport au budget de -0.2 EPT résulte de :

- 0.2 EPT : poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ.

L'augmentation de 0.4 EPT par rapport au 31.12.2022 résulte de :

- 0.7 EPT : engagement temporaire d'un procureur assistant à 70% du 01.10.2022 au 31.03.2023 afin d'effectuer un remplacement durant un congé maternité et parental d'une procureure-assistante ;
- +0.3 EPT : poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ (0.5 EPT au 31.12.2022 et 0.2 EPT au 31.12.2023) ;
- +1.0 EPT : création d'un nouveau poste de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs assistants, rendue nécessaire par l'accroissement et la complexification du travail ;
- 0.2 EPT : augmentation temporaire du 01.02.2022 au 31.12.2022 du taux d'activité d'une secrétaire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Ministère public (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'021'019	973'413	724'690
Coûts salariaux et de structure	5'953'374	6'389'241	6'242'345
Coûts des services centraux	821'324	969'089	958'490
Revenus	19'456	15'555	22'460
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'776'261	8'316'188	7'903'065

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes résulte principalement des honoraires et prestations de services liés aux procédures.

La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par les honoraires et prestations de services liés aux procédures, partiellement réduit par la hausse des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par un poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ (0.5 EPT vacant jusqu'au 31.05.2023, puis laissé vacant à hauteur de 0.2 EPT), par le délai de carence lors du recrutement du nouveau poste de secrétaire budgétisé en 2023, par les amortissements inférieurs au budget ainsi que par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente de coûts salariaux et de structure provient de :

- Le projet Greffes 2022 : impact sur l'année entière de la première phase du projet, déployée au 01.07.2022, et impact de la deuxième phase, déployée au 01.04.2023 ;
- La création d'un nouveau poste de 1.0 EPT de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureur assistant et, plus généralement, de la charge de travail ;
- L'impact sur l'année entière d'un poste de procureur assistant à 50% sur 6 mois en 2022 ;
- Le renchérissement salarial.

Département des finances et de la santé (DFS)

Synthèse du DFS

Compte de résultats du DFS

SDFS	Secrétariat général DFS
OORG	Office d'organisation
SFIN	Service financier
SCCO	Service des contributions
SCSP	Service de la santé publique
SBAT	Service des bâtiments
SCOM	Service des communes
STAT	Service de statistique

Fonds d'aide aux communes

2.6. Département des finances et de la santé (DFS)

2.6.1. Synthèse du DFS

L'année 2023 a été marquée pour le **secrétariat général (SDFS)** par des changements majeurs au sein du département, avec le départ annoncé de Laurent Kurth à fin février 2023 et la réorganisation des départements décidée par le Conseil d'État à la suite de l'élection complémentaire. Cette transition a impliqué l'organisation du transfert de plusieurs entités vers de nouveaux départements, nécessitant une collaboration étroite entre les secrétariats généraux concernés. En parallèle, les équipes du DFS ont dû faire face à la fin du mandat de Laurent Kurth, avec le souhait ou la nécessité de finaliser les nombreux rapports en cours. Une réorganisation interne a été mise en place pour équilibrer la charge de travail. Parallèlement, des outils ont été développés pour faciliter le suivi des dossiers et assurer la transmission d'informations au sein de l'équipe. Au niveau opérationnel, le SDFS a maintenu son suivi des projets techniques et politiques, avec une attention particulière portée aux réformes dans le domaine de la santé et aux projets transversaux tels que l'optimisation du logement de l'administration.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SDFS a fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. 17 rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2023 et 5 objets parlementaires classés. Au cours de l'année, 24 questions et 5 interpellations ont été traitées, auxquelles s'ajoutent 1 motion et 5 postulats déposés. À cela s'ajoute l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 50 séances au total sur l'année.

L'environnement dans lequel a évolué l'**office d'organisation** est principalement défini par le programme vitamine, la moitié de l'effectif de l'office étant impliquée. Vitamine est un programme ambitieux, qui vise le regroupement de l'administration sur deux sites principaux ainsi que l'instauration de nouvelles méthodes de travail. Un premier jalon a été atteint en 2023 avec l'entrée en fonction du plateau de la Serre à La Chaux-de-Fonds (Rue du Cygne) et le déménagement de trois entités. Les travaux ont été poursuivis pour le site de Tivoli, notamment les aspects fonctionnels afférents à l'accueil, au facility management et aux aspects de sécurité. Le programme vitamine a aussi accompagné le plan de mobilité, notamment en matière de communication.

En 2023, les autres projets de l'OORG ont aussi avancé à satisfaction. Le projet PartenariatsNE a totalement repensé l'inventaire des subventions et a formalisé la « délégation de signatures ». Le projet GestionNE, grâce au projet concernant les systèmes de contrôle interne (SCI), a accompagné plus de 90% des entités de l'administration cantonale. Finalement, l'OORG a lancé un chantier pour revoir et harmoniser les pratiques en lien avec la gestion de projet au sein de l'administration cantonale, dans un esprit de co-création avec les services les plus concernés.

En 2023, le **service financier** a préparé les modifications du RLFinEC qui seront envoyées en consultation auprès des communes au 1^{er} semestre 2024. Un outil pour la planification des investissements a été déployé au sein de l'administration permettant des prévisions permanentes. Un nouveau domaine « finances communales et gestion fiduciaire » a été créé permettant au SFIN d'opérer comme gestionnaire financier pour des unités administratives ainsi que des associations publiques. Le déploiement en production du nouvel outil de gestion du recouvrement permet d'opérer électroniquement avec les offices de poursuites.

En 2023, le **service des contributions** a poursuivi son évolution et mis en place une structure informatique avec l'aide d'un consultant qui est en charge de la gouvernance du programme INOV. Ce défi implique une cohésion entre les trois services (SCCO, SIEN et SFIN). Ce nouveau concept permettra d'amener une nouvelle culture dans la gestion des projets d'envergure.

Sur le front des recettes, nous enregistrons une belle embellie, qui est le fruit d'un travail de plusieurs années dans l'évolution de l'environnement fiscal neuchâtelois. Le travail quotidien dans le suivi des dossiers, ainsi que les réformes fiscales entreprises durant toutes ces années, ont permis d'enregistrer des résultats réjouissants.

L'introduction de l'impôt minimum de 15% pour les entreprises au 1^{er} janvier 2024 au niveau fédéral entérine les mesures adoptées par l'OCDE. Ce dernier engendre le développement d'un nouveau logiciel, élaboré par le domaine IT de la Conférence suisse des impôts, permettant aux cantons d'appliquer cette mesure. Il est important de prendre conscience que toute réforme fiscale a une incidence sur les outils informatiques et les ressources nécessaires pour l'application de ces mesures au sein du service

L'année 2023 aura vu le **service de la santé publique** continuer d'être touché par la gestion de la pandémie de la COVID-19, mais, heureusement, dans une bien moindre mesure que les trois années précédentes. Ce contexte lui a permis de reprendre le traitement de plusieurs dossiers et projets dont la concrétisation avait été retardée par la gestion de cette pandémie.

Direction : Les bases d'une nouvelle politique de santé publique 2030 ont été posées, qu'il s'agit encore de retranscrire dans un rapport à soumettre aux instances politiques. La stratégie cantonale en santé numérique a pu être finalisée; il conviendra maintenant de l'adopter formellement et de la mettre en œuvre. La concrétisation cantonale sur les plans légal et financier de la 1^{ère} étape (offensive de formation) de l'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts » est en bonne voie. Une stratégie de santé numérique a été finalisée et le déploiement du dossier électronique du patient tant auprès des patients que des prestataires de santé a été activement poursuivi.

Médecin cantonal et Pharmacienne cantonale : Tous deux ont pu davantage se consacrer à leurs tâches régaliennes d'inspection et de surveillance des professionnel-le-s du domaine de la santé et des institutions de soins. Plusieurs procédures disciplinaires et administratives ont été lancées, dont certaines ont abouti à des retraits d'autorisation.

Préhospitalier : Le service a été impliqué dans les travaux de réorganisation et de gouvernance de la centrale 144 et de la centrale de médecine de garde menées par le Canton de Vaud.

Promotion de la santé et prévention : La mise en œuvre des nombreux plans d'action cantonaux (PAC) a été poursuivie ; la collaboration avec les communes a été renforcée et précisée et la réglementation sur la santé scolaire a été revue pour harmoniser les pratiques de promotion de la santé et de prévention dans les cercles scolaires. La répartition des compétences dans le domaine de la santé sexuelle entre les centres de santé sexuelle des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualités Neuchâtel (GSN) a été précisée et formalisée dans des contrats de prestations.

Prestataires ambulatoires : La révision de la LAMal concernant l'admission des fournisseurs de prestations du secteur ambulatoire a été concrétisée sur les plans légal et réglementaire au niveau cantonal; les démarches en vue d'attirer des médecins de famille dans le canton se sont poursuivies.

Hôpitaux et institutions psychiatriques : Les options stratégiques 2023-2030 du CNP ont fait l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil. Les travaux relatifs à la définition des conditions-cadre de la future planification hospitalière ont pu reprendre, suite aux négociations avec SMNH quant à l'interprétation de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) sur la liste hospitalière actuelle; en effet, celui-ci avait admis un recours de Swiss Medical Network Hospitals (SMNH) à ce propos.

Maintien à domicile et hébergement médico-social : La loi visant à créer un établissement autonome de droit public pour l'orientation santé et social des personnes âgées (LAROSS) a été finalisée et adoptée par le Grand Conseil ; un conseil d'administration a été nommé et est entré en fonction. Les travaux devant permettre la modernisation des EMS sur la base des projets de développement remis au service (plans quinquennaux) ont considérablement avancé et des préavis aux EMS seront en mesure d'être rendus début 2024. Par ailleurs, un rapport pour le Conseil d'État au Grand Conseil a été élaboré pour soutenir les EMS dans cette démarche afin qu'ils puissent solliciter des cautionnements de l'État en cas d'emprunts bancaires.

L'année 2023 a été à nouveau très riche pour **le service des bâtiments** au niveau des grands projets, notamment avec l'organisation des concours d'architecture et des mandats d'études parallèles (MEP) pour les projets d'importance, tels le centre d'entretien des routes des montagnes (CERM) visant à la réalisation d'un centre d'entretien des routes mixtes dans les montagnes, le centre d'entretien des routes de Boudry et l'assainissement du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle. Les travaux de réalisation sont toujours en cours pour le data-center des Cadolles, l'assainissement du Lycée Jean Piaget, ainsi que l'infirmerie de l'Établissement de détention la promenade (EDPR) à La Chaux-de-Fonds. Le projet vitamine pour le site de Tivoli Nord avance également à grands pas.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'État a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Hormis l'entretien courant, le domaine « Entretien » a pu mener à bien des travaux d'entretien lourd grâce au nouveau crédit quadriennal pour l'entretien constructif validé par le Grand Conseil, notamment la rénovation des jardins est et la réfection de la Salle de la Charte pour le Château de Neuchâtel, des travaux importants de réfection à l'Université (faculté des sciences) à Neuchâtel, ainsi qu'à la Maison de vie et de santé à Couvet. L'année a été surtout marquée par la tempête du 24 juillet à La Chaux-de-Fonds, qui a touché quelques bâtiments de l'État dont le lycée Blaise-Cendrars (LBC) et Jardinière 157.

Le domaine immobilier a finalisé le rapport sur l'acquisition du bâtiment des Poudrières 14 (BAP) et l'accord pour le transfert de la servitude à l'office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) de six bâtiments du site de Perreux. Des commandes importantes ont été effectuées pour l'aménagement en mobilier du projet vitamine.

La mise en place du facility management liée au programme vitamine s'est poursuivie. En réponse au risque de pénurie énergétique, un plan de secours du Château de Neuchâtel, siège du gouvernement, a été déployé.

Plusieurs tables rondes pour le lancement d'une offensive en faveur de la modernisation du parc immobilier des cœurs de localités ont été organisées; des pistes de solutions sont maintenant à l'étude. Des portes-ouvertes d'appartements avec encadrement ont été organisées, afin de faire connaître ces nouvelles structures qui permettront de repousser, voire d'éviter l'entrée en institution des personnes âgées.

Dans son rôle de service central et transversal, **le service de statistique** (STAT) a fourni en 2023 de nombreuses prestations à l'interne de l'administration en termes de conseil et d'appui. Le service a en outre apporté ses compétences et son expertise dans le cadre de plusieurs projets de diffusion de statistiques publiques. Sa collaboration avec le service de la santé publique s'est encore renforcée en 2023, notamment pour mettre à sa disposition des outils de pilotage modernes et interactifs, comme il le fait pour l'ensemble de l'administration cantonale. En 2023, un accent particulier a été porté sur la dernière édition papier de l'annuaire statistique, qui sera remplacée par un portail statistique interactif en 2024.

De plus, le STAT réalise différentes prestations externes sur mandat, notamment pour arcjurassien.ch, le canton du Jura, les communes ainsi que d'autres mandants. Sa fonction de président de la Corstat (Conférence des offices régionaux de statistique) permet au chef de service du STAT de prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes factiers de la statistique suisse, y compris dans la commission de la statistique fédérale.

En 2023, le **service des communes (SCOM)** a participé aux travaux d'élaboration du contre-projet à l'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes (initiative géotopographique) ainsi qu'à la phase de finalisation du contre-projet devant le Grand Conseil. Il a également élaboré les propositions de révision des mécanismes de soutien aux fusions de communes qui sont entrées en vigueur au printemps 2023. Il a également déposé un rapport sur l'introduction du MCH2 dans les communes et la situation financière des communes qui a été suivi de la transmission des indicateurs financiers de toutes les communes aux autorités communales ainsi que de la publication de ces indicateurs financiers. Il a enfin travaillé à l'élaboration d'un projet de révision totale de la loi sur les communes, non sans avoir participé à la mise sur pied, l'accompagnement et le suivi d'une démarche participative avec les représentants communaux qui a pris la forme d'ateliers en vue de nourrir les travaux de révision complète de la loi sur les communes. Ces travaux seront poursuivis en 2024 et un rapport sera présenté en Conseil d'État pour validation avant sa transmission au Grand Conseil. Il a également participé activement aux travaux d'élaboration d'une proposition de réforme de la répartition de la part communale de l'impôt sur les personnes morales menée en coopération avec le SCCO. Ce dossier sera également poursuivi en 2024 en vue d'aboutir à un projet de loi transmis au Conseil d'État. De plus, il a participé au projet relatif au réexamen des flux financiers entre l'État et les communes lancé par le DFS. Le service s'est enfin penché sur la réorganisation du service et a mené des réflexions avec le DFS et les autres services concernés.

Le SCOM a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes et syndicats intercommunaux.

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2022 un bénéfice de près de CHF 75.9 millions, ce qui représente une amélioration de CHF 114.3 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart important est dû pour l'essentiel au résultat de CHF 81.1 millions de la Ville de Neuchâtel, conséquence de la réévaluation des bâtiments de son patrimoine financier. Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres noirs est en hausse avec 19 communes (14 en 2021), 8 étaient déficitaires (13) et aucune équilibrée (0). L'excédent net des communes (fortune) s'établit à CHF 701.2 millions au 31 décembre 2022, contre CHF 611.7 millions au 31 décembre 2021.

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2023 sont stables par rapport à l'exercice 2022. Ils s'élèvent à CHF 35.8 millions.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

2.6.2. Compte de résultats du DFS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'559'198'360	1'489'213'377	1'587'335'327	+98'121'951	+6.6%	+28'136'967	+1.8%
40 Revenus fiscaux	1'027'073'854	1'010'250'000	1'107'608'161	+97'358'161	+9.6%	+80'534'307	+7.8%
41 Patentes et concessions	81'608'418	27'270'000	19'638	-27'250'362	-99.9%	-81'588'780	-100.0%
42 Taxes	15'885'979	17'245'600	14'841'669	-2'403'931	-13.9%	-1'044'310	-6.6%
43 Revenus divers	9'077'035	3'635'443	7'050'568	+3'415'125	+93.9%	-2'026'467	-22.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	1'500'003	1'930'000	1'500'000	-430'000	-22.3%	-3	-0.0%
46 Revenus de transfert	376'454'201	387'256'227	414'179'963	+26'923'736	+7.0%	+37'725'761	+10.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	47'598'870	41'626'107	42'135'329	+509'222	+1.2%	-5'463'541	-11.5%
Charges d'exploitation	608'130'171	543'176'024	587'678'127	+44'502'103	+8.2%	-20'452'044	-3.4%
30 Charges de personnel	42'591'479	46'774'117	41'997'377	-4'776'740	-10.2%	-594'102	-1.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	75'687'827	67'961'920	71'939'567	+3'977'647	+5.9%	-3'748'260	-5.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'052'545	26'169'469	24'474'249	-1'695'220	-6.5%	+1'421'704	+6.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	27'196'358	0	0	0	--	-27'196'358	-100.0%
36 Charges de transfert	430'016'403	397'055'592	441'055'078	+43'999'486	+11.1%	+11'038'675	+2.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	9'585'559	5'214'926	8'211'856	+2'996'930	+57.5%	-1'373'703	-14.3%
Résultat d'exploitation	951'068'189	946'037'353	999'657'200	+53'619'848	+5.7%	+48'589'011	+5.1%
44 Revenus financiers	62'431'201	59'718'275	82'503'380	+22'785'104	+38.2%	+20'072'178	+32.2%
34 Charges financières	22'659'472	20'040'000	37'705'843	+17'665'843	+88.2%	+15'046'370	+66.4%
Résultat de financement	39'771'729	39'678'275	44'797'537	+5'119'262	+12.9%	+5'025'808	+12.6%
Résultat opérationnel	990'839'918	985'715'628	1'044'454'737	+58'739'109	+6.0%	+53'614'820	+5.4%
48 Revenus extraordinaires	24'281'528	54'510'741	29'673'074	-24'837'667	-45.6%	+5'391'546	+22.2%
38 Charges extraordinaires	36'950'085	0	54'247'824	+54'247'824	--	+17'297'739	+46.8%
Résultat extraordinaire	-12'668'557	54'510'741	-24'574'750	-79'085'491	-145.1%	-11'906'193	-94.0%
Résultat total	978'171'361	1'040'226'369	1'019'879'988	-20'346'381	-2.0%	+41'708'627	+4.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	378.00	443.00	384.00	-59.00	-13.3%	+6.00	+1.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	316.81	367.27	324.32	-42.95	-11.7%	+7.51	+2.4%

Commentaires

En excluant les imputations internes (gr. 39/49) qui représentent des revenus nets de CHF 33,9 millions aux comptes contre CHF 36,4 millions au budget 2023, le DFS présente un résultat total de CHF 986 millions représentant un écart au budget de CHF -17,9 millions.

Les **charges salariales (gr. 30)**, légèrement en dessous de 2022, sont inférieures au budget de CHF 4,8 millions, principalement en lien avec la réduction des effectifs COVID au SCSP (CHF 1,6 millions) et des reports et retards d'engagements dans les autres services du département, notamment au SBAT (CHF 1,3 million), au SCCO (CHF 1 million), au SFIN (CHF 0,5 million) et à l'OORG (CHF 0,4 million).

Le dépassement de CHF 4 millions dans les **biens, services et autres charges d'exploitation (gr. 31)** provient essentiellement d'un écart statistique sur les BSM prévu au budget du SFIN pour un montant CHF 2 millions, des frais poursuites supérieurs au budget (CHF 2,2 millions), d'une réévaluation du ducroire (CHF 2 millions) et de l'augmentation des impôts irrécouvrables (CHF 2,1 millions). Ces dépassements sont partiellement compensés par des écarts favorables au SBAT (CHF 2 millions), au SCSP (CHF 1 million) ainsi qu'au SFIN (0,9 million)

Les **charges d'amortissements (gr. 33)** sont inférieures au budget de CHF 1,7 million, s'expliquant principalement par l'adaptation des dates de mise en œuvre de certains projets d'investissements.

Charges de transfert (gr. 36), au total de CHF 44 millions, s'expliquant principalement par CHF 32,6 millions au SCSP (crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions octroyé par le rapport 23.009) et CHF 12,5 millions en lien avec la réévaluation des participations du patrimoine administratif qui n'a pas été budgétée.

En ce qui concerne les revenus du DFS, les **recettes fiscales (gr. 40)** atteignent plus de CHF 1,1 milliard, soit CHF 97,4 millions de plus qu'au budget et en progression d'environ CHF 80,5 millions par rapport à 2022. De plus, le compte de résultat a été

péjoré par la part cantonale au bénéfice de la BNS de CHF 27,3 millions non distribuée en 2023 (**gr. 41**) et la récupération des créances amorties qui ont été inférieures au budget pour CHF 2,4 millions (**gr. 42**), le tout partiellement compensé par des écarts favorables sur les revenus divers (gr. 43) au SBAT pour CHF 2 millions (réévaluation de biens fonds) et de CHF 1,1 million au SCSP (dissolution de provisions).

Les **revenus de transfert (gr. 46)** sont supérieurs de CHF 26,9 millions, principalement expliqués par une part à l'IFD supérieure aux prévisions pour CHF 30,8 millions partiellement compensé par un écart défavorable de CHF 4,3 millions sur la part cantonale à l'impôt anticipé, inférieure aux prévisions.

Résultat de financement

Pour les **revenus financiers (gr. 44)**, l'écart favorable de CHF 22,8 millions est principalement lié à l'activation des rentes dans le cadre du transfert à l'OFCL de la servitude de bâtiments (CHF 14,1 millions), aux intérêts sur placements et agios sur emprunts supérieurs au budget pour CHF 4 millions et à l'augmentation des intérêts en lien avec la hausse des bordereaux soldes pour CHF 3 millions. S'agissant des **charges financières (gr.34)**, l'écart défavorable de CHF 17,7 millions est principalement dû au transfert de la servitude de bâtiments à l'OFCL pour un montant de CHF 18.4 millions et à la réévaluation à la baisse du bâtiment de La Béroche (CHF 1,6 million), partiellement compensé par des charges d'intérêts sur emprunts moins importantes que prévu pour CHF 2,1 millions.

Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire affiche une perte de CHF 24,6 millions, soit CHF 79,1 millions de moins qu'au budget, essentiellement en lien avec les éléments suivants :

- **Revenus extraordinaires** (écart de CHF -24,8 millions) : Les prélèvements prévus au budget à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 17,8 millions), à la réserve de lissage (CHF 2,5 millions) et à la réserve de développement durable (CHF 8 millions) n'ont finalement pas été nécessaires. Ces écarts défavorables sont partiellement compensés par un prélèvement à la réserve du PF dans le cadre du transfert de la servitude de bâtiments (CHF 3,4 millions) et de la réévaluation du bâtiment de La Béroche pour CHF 1,6 millions ;
- **Charges extraordinaires** (écart de CHF +54.2 millions) : attribution à la réserve de lissage pour un montant de CHF 54,2 millions, alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 17,8 millions.

2.6.3. Secrétariat général DFS (SDFS)

Missions principales

Le secrétariat général est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Il a notamment pour mission :

- le conseil et l'assistance de la cheffe ou du chef du département ;
- la gestion et l'administration du secrétariat de la cheffe ou du chef du département ;
- la coordination des activités internes au département ;
- la coordination interdépartementale ;
- la planification, la direction et la coordination de la gestion financière en application de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
- les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- la communication et l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.
- la coordination de la cellule foncière.

Il assume également à son niveau les compétences du département en matière de coopération et d'aide humanitaire, de politique régionale ainsi que d'affaires religieuses

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan organisationnel, l'année 2023 a été marquée par l'annonce du départ du chef de département et la réorganisation des départements. Le SCCO et le SFIN quitteront le DFS, tout comme la cellule foncière, tandis que le SPAJ et le SSPO feront partie du nouveau département DSRS. Les secrétariats généraux des départements principalement touchés par cette transition ont collaboré étroitement pour faciliter ces transferts. De plus, la fin du mandat de Laurent Kurth a également bousculé les équipes du DFS, désireuses de finaliser les rapports déjà entamés.

Une nouvelle répartition des tâches a également dû être envisagée au sein de l'équipe afin d'équilibrer la charge de travail. À cela s'ajoute l'annonce d'un heureux événement en 2024 concernant une collaboratrice du secrétariat, entraînant une absence de six mois qui devra également être organisée.

Par ailleurs, la fin de l'année a été marquée par la poursuite de la définition des outils internes permettant l'avancement, le suivi et le partage des dossiers du secrétariat, facilitant ainsi la suppléance et la transmission d'information au sein de l'équipe du secrétariat. La secrétaire générale devra également mettre en place une organisation permettant de répondre aux besoins de la nouvelle organisation de département, se préparant ainsi à une éventuelle modification de l'organisation de l'État à la fin de la législature.

Le secrétariat devra également continuer d'appuyer les différents programmes en assurant une cohérence d'ensemble et en définissant les priorités. Cela implique un travail de planification et de coordination, ainsi que la conduite de nombreux dossiers stratégiques.

Au niveau de l'activité courante, le SDFS continue d'assurer le suivi de nombreux dossiers techniques et politiques, comme présenté dans le chapitre suivant. Il accompagne notamment les réformes en cours dans le domaine de la santé ainsi que le développement de différents programmes, en assurant une cohérence d'ensemble. De plus, la forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels, tels que l'optimisation du logement de l'administration (Vitamine) et l'assainissement du patrimoine bâti de l'État, ainsi que l'importance croissante des enjeux de communication publique et des affaires intercantoniales et fédérales, nécessitent du SDFS un travail de planification et de coordination, ainsi que la conduite de nombreux dossiers stratégiques pour le département et pour l'État en général.

Activités et réalisations

Malgré ce contexte particulièrement exigeant, conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SDFS a assuré de manière constante un appui et une coordination pour le chef de département dans la conduite de nombreux dossiers. L'organisation mise en place a permis de maintenir la capacité du SDFS à remplir sa mission de coordination, contribuant ainsi à la poursuite de la plupart des activités et dossiers courants du département.

En 2023, nous pouvons relever l'élaboration et le suivi des dossiers suivants :

- Planification et coordination de la gestion financière relevant des compétences du département, notamment les processus liés au bouclage des comptes 2023 et au budget ;
- Poursuite de la mise en œuvre de l'optimisation et regroupement du logement de l'administration (Vitamine) et du programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel ;
- Poursuite de la mise en œuvre du premier crédit-cadre quadriennal de 28,5 millions de francs pour l'entretien du patrimoine immobilier ;

- Mise en œuvre de l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments de l'État ;
- Divers rapports en lien avec la fiscalité, modifiant la LCdir (modification barème), modifiant la loi sur la redistribution de l'impôt communal sur le bénéfice du capital des PM, modifiant la LCdir (droit foncier) ;
- Rapport sur la répartition de la péréquation fédérale entre les communes ;
- Rapport portant acquisition d'une part de copropriété du BAP ;
- Rapport sur les options stratégiques 2023-2030 du Centre neuchâtelois de psychiatrie ;
- Rapport modifiant la LFinEMS ;
- Grands projets immobiliers notamment dans les domaines de la formation professionnelle et du secondaire II, des archives, de l'entretien des routes, du logement de l'administration et des autorités judiciaires ;

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SDFS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. 17 rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2023, puis transmis au Grand Conseil, et 7 objets parlementaires classés. Au cours de l'année, 24 questions (contre 38 en 2022) et 5 interpellations (3 déposées) ont été traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 1 motion et 5 postulats déposés par les députées et députés pour des domaines ayant trait au DFS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 53 séances au total sur l'année. (1 COGES, 16 COFI, 9 COFISC, 10 CSANTE, 5 CPéréquation, 2 CLégislative, 5 sous-COGES, 2 sous-COFI).

Le SDFS a assuré la coordination de la communication et des relations aux médias pour le département. En outre, le SDFS a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail et comités de pilotage interdépartementaux permanents et ad hoc. Finalement, il a collaboré avec les différents départements pour les mesures prévues dans les accords de positionnement stratégique des régions, en lien avec la politique régionale et tous les dossiers transversaux.

En 2023, le SDFS a également soutenu l'activité du chef du DFS dans le cadre des conférences intercantionales auxquelles il participe, soit la Conférence suisse des directeurs des finances (CDF), la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et son comité et la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

Cellule foncière

À côté des tâches opérationnelles générales (acquisition et cession de biens-fonds ou de bâtiments, ainsi qu'octroi de droits réels restreints), la coordination de la cellule foncière a apporté son soutien à différents projets concrets et mis à leur profit son expertise (pôles de développement économique d'importance cantonale, réflexions urbanistiques intégrant des biens-fonds propriété de l'État, projets de régularisation foncière, réflexions sur la valorisation de bâtiments, recherche de solutions foncières avec les communes, etc.). Cette tâche de coordination, essentielle, prend de l'ampleur depuis quelques années et assure progressivement la cohérence de la politique foncière souhaitée par le Conseil d'État. Les travaux de réestimation des immobilisations foncières sont sur le point d'être terminés. Enfin, l'année 2023 a largement été consacrée à l'élaboration de réflexions prospectives pour la politique foncière active de l'État sur la base des besoins fonciers nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques.

Parmi ses missions, la cellule foncière doit tenir des statistiques de tous les mouvements des biens-fonds et des bâtiments intéressant l'État. Cette année, les opérations immobilières se sont concentrées sur le Littoral et les Montagnes neuchâteloises avec des achats pour 1'018'529.60 francs (Littoral) et des transactions à concurrence de 310'645 francs (vente) et 38'621 francs (achat) pour l'autre région.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	75'037	12'500	36'673	+24'173	+193.4%	-38'364	-51.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'850	2'500	12'650	+10'150	+406.0%	+8'800	+228.6%
43 Revenus divers	71'187	10'000	24'023	+14'023	+140.2%	-47'164	-66.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'847'802	2'558'947	1'901'335	-657'612	-25.7%	+53'532	+2.9%
30 Charges de personnel	1'031'693	1'184'964	1'049'872	-135'092	-11.4%	+18'179	+1.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	103'300	102'640	75'447	-27'193	-26.5%	-27'852	-27.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	511'980	1'131'300	530'179	-601'121	-53.1%	+18'200	+3.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	200'830	140'043	245'836	+105'793	+75.5%	+45'006	+22.4%
Résultat d'exploitation	-1'772'766	-2'546'447	-1'864'662	+681'785	+26.8%	-91'896	-5.2%
44 Revenus financiers	8'640	0	249	+249	--	-8'391	-97.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	8'640	0	249	+249	--	-8'391	-97.1%
Résultat opérationnel	-1'764'126	-2'546'447	-1'864'413	+682'034	+26.8%	-100'287	-5.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'764'126	-2'546'447	-1'864'413	+682'034	+26.8%	-100'287	-5.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	8.00	11.00	9.00	-2.00	-18.2%	+1.00	+12.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.00	7.40	6.60	-0.80	-10.8%	+0.60	+10.0%

Commentaires

Le résultat d'exploitation du secrétariat général révèle un écart positif d'environ CHF 682'000 entre le budget et les comptes 2023, principalement expliqué par les éléments suivants :

Le groupe 30 « **Charges de personnel** », dont l'écart total de (CHF 135'000) s'explique par une surestimation des charges salariales due à un report d'engagement et par des charges moindres pour la CORESP.

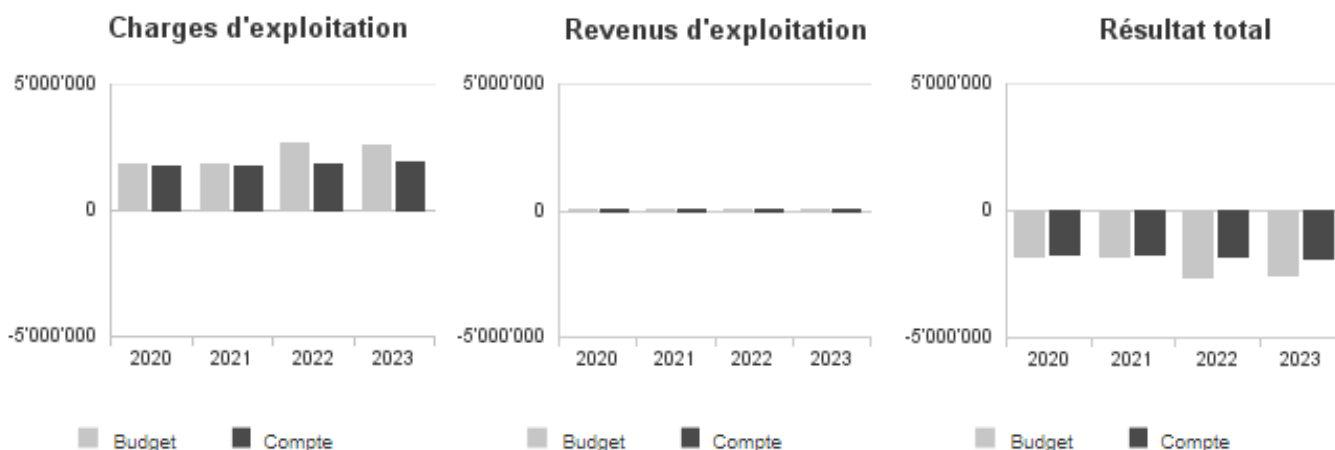
Le groupe 36 « **Charges de transferts** », dont l'écart total de (CHF 601'000) est principalement lié aux APS dont le budget de (CHF 590'000) est centralisé au SDFS alors que les dépenses effectives sont enregistrées dans les comptes des services métiers.

Le groupe 42 « **Taxes** » enregistre l'émolument lié à la délivrance des laissez-passer pour cadavres pour leur transfert et inhumation à l'étranger. Cette recette est difficilement planifiable.

Le groupe 43 « **Revenus divers** », dont l'écart total de (CHF 14'000) provient des produits concernant la gestion de la comptabilité de la CLASS effectuée par le secrétariat du DFS (CHF 10'000) et remboursement d'une part de la cotisation 2022 en faveur de la CLASS (14'000).

Le groupe 39 « **Imputations internes** », dont l'écart total de (CHF 105'000) provient essentiellement de l'écart statistique RH et de prestations du service de statistique supérieures au budget.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	138'307	143'673	154'440
Coûts des services centraux	26'068	24'684	34'729
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	164'376	168'356	189'169

Commentaires

Cette prestation concerne la gestion administrative du secrétariat du-de la chef-fe de département.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	20'050	20'000	40'000
Coûts salariaux et de structure	484'820	502'248	484'725
Coûts des services centraux	93'249	86'288	108'813
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	598'119	608'536	633'538

Commentaires

La prestation « stratégie et politique » (Conseil d'État, Grand Conseil, représentations externes, coordination interdépartementale, affaires extérieures, communication) a présenté moins d'heures que budgétées. L'augmentation des charges directes provient d'une extension du mandat confié à objectif:ne.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	241'138	335'447	208'215
Coûts des services centraux	47'913	57'631	47'265
Revenus	26'537	12'500	36'673
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	262'514	380'578	218'807

Commentaires

Finances et gestion en lien avec les prestations des services du DFS (gestion financière, appui à la conduite, ressources humaines). Les produits concernent la gestion « des laisser-passer pour cadavres », la gestion de la comptabilité de la CLASS, le remboursement d'une part de la cotisation 2022 en faveur de la CLASS.

Prestations de département DFS (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	72'812	40'000	5'239
Coûts salariaux et de structure	168'241	185'762	235'450
Coûts des services centraux	33'600	31'915	52'280
Revenus	57'140	0	249
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	217'513	257'677	292'720

Commentaires

L'écart dans la prestations « Cellule foncière » est principalement lié à une différence entre les heures budgétées et les heures réalisées ainsi qu'à l'impact de l'écart statistique RH.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Arcjurassien	16'221	16'300	15'057
Conférences intercantionales	207'758	205'000	205'122
Coopération au développement	288'000	320'000	310'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	511'980	541'300	530'179

Commentaires

Pas de commentaire spécifique.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	0	0	0	1'965'000	0	1'965'000	0	0	0
Total		0	0	0	1'965'000	0	1'965'000	0	0	0

Commentaires

Bien que le budget des APS soit centralisé au SDFS, les paiements effectifs se font au travers des services métiers.

Le budget 2023 est réparti en prêts (CHF 1'000'000), subventions à l'investissement (CHF 375'000) et en subvention de fonctionnement (CHF 590'000).

En 2023, les services métiers ont versés CHF 328'000 de subventions de fonctionnement. La part non utilisée du budget 2023 pourrait être allouée aux budgets 2024 - 2025.

2.6.4. Office d'organisation (OORG)

Missions principales

L'office d'organisation (OORG) est un office à vocation transversale, qui travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'État, les départements et les services de l'administration cantonale.

Il soutient le Conseil d'État et le Grand Conseil dans la conduite de l'État en tant que centre de compétences dans les domaines de l'organisation, de la gestion de projets, des mandats de prestations et de la gestion des risques.

Il appuie les unités administratives dans l'amélioration de leur efficacité et leur efficacité et agit en tant que cellule d'innovation en développant, testant et implémentant des solutions dans le domaine de l'organisation des services, du fonctionnement de l'administration et des nouvelles méthodes de travail.

Au quotidien, l'OORG se charge notamment de la direction du programme vitamine, de projets transversaux d'optimisation (PartenariatsNE, GestionNE) et offre des prestations de soutien (ex. méthodologie de gestion de projet).

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement dans lequel évolue l'office d'organisation et les tâches en découlant sont définis principalement par le programme vitamine, sous sa responsabilité. En 2024, avec les déménagements sur le site de Tivoli, l'équipe vitamine sera hautement sollicitée (planification, accompagnement, adaptations, etc.). Il s'agira d'être très attentif à la capacité d'absorption des services, tant « clients » que « porteurs ». La planification et la préparation du site des Docks absorbera aussi de l'énergie. Il s'agira enfin de maintenir la cohérence du programme, à l'épreuve des changements politiques et d'organisation des départements.

Dans le cadre des autres activités de l'OORG, le projet PartenariatsNE se poursuivra avec un nouveau dynamisme suite à la création d'un comité de pilotage réunissant trois départements, qui répond à de nouvelles attentes politiques. Le projet GestionNE finalisera ses travaux sur les systèmes de contrôle interne des services en 2024 et poursuivra son soutien pour les processus transversaux.

Finalement, l'OORG continuera d'agir dans les domaines de l'organisation (plus particulièrement avec ses activités d'accompagnement du changement et du développement organisationnel), de la gestion de projets (en développant une nouvelle méthodologie pour la gestion de projets, en collaboration avec les services concernés) et des contrats de prestations

Activités et réalisations

En tant qu'entité responsable du programme vitamine ainsi que des projets PartenariatsNE et GestionNE, l'OORG y a consacré la majeure partie de ses ressources.

Concernant vitamine, un premier jalon a été atteint en 2023 avec l'entrée en fonction du plateau de la Serre à La Chaux-de-Fonds (Rue du Cygne) et le déménagement de trois entités. Les travaux ont été poursuivis pour le site de Tivoli, notamment les aspects fonctionnels afférents à l'accueil, au facility management et aux aspects de sécurité. Le programme vitamine a aussi accompagné le plan de mobilité, notamment en matière de communication.

En 2023, la structure du programme NE 2.0 a été formellement dissoute par son comité de pilotage, ce qui n'a pas empêché les projets de se poursuivre. Ainsi, piloté par l'OORG, le projet PartenariatsNE a avancé sur les plans opérationnels et stratégiques. L'inventaire des subventions a été complètement revu avec le service financier et la thématique de « délégation de signatures » s'est concrétisée. La loi sur les subventions dans sa nouvelle version est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Stratégiquement, le projet s'est vu doter d'un comité de pilotage qui réunit trois chef-fe-s de département. Le projet GestionNE a, en collaboration avec le SFIN, poursuivi le projet de mise à niveau des systèmes de contrôle interne (SCI). Il est estimé qu'au moins 90% des entités de l'État disposent aujourd'hui d'un SCI conforme.

Finalement, l'OORG a lancé un chantier pour revoir et harmoniser les pratiques en lien avec la gestion de projet au sein de l'administration cantonale. Grâce à la collaboration de nombreux services, les grandes lignes de la démarche ont été présentées et validées par la conférence des secrétaires généraux.

En sus des projets précédemment cités, dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services en sa qualité de centre de compétences dans les domaines suivants : optimisation et description de processus, contrats de prestations et mobilité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

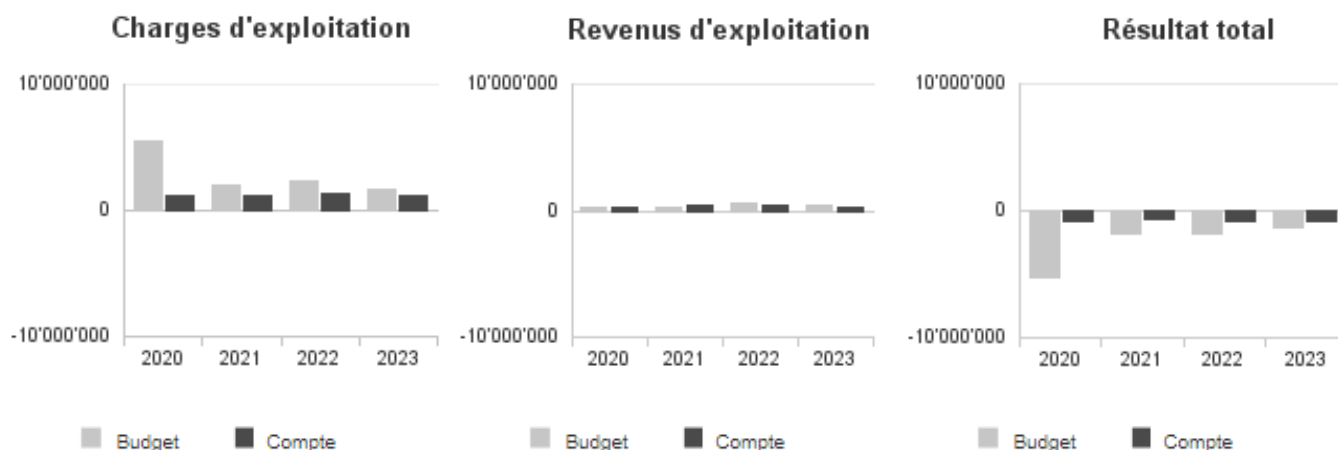
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	451'584	357'192	329'440	-27'752	-7.8%	-122'144	-27.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	451'584	357'192	329'440	-27'752	-7.8%	-122'144	-27.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'334'955	1'679'248	1'227'516	-451'733	-26.9%	-107'440	-8.0%
30 Charges de personnel	994'213	1'400'660	1'022'164	-378'496	-27.0%	+27'950	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	239'673	391'250	122'751	-268'499	-68.6%	-116'922	-48.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	101'069	-112'662	82'601	+195'263	+173.3%	-18'468	-18.3%
Résultat d'exploitation	-883'371	-1'322'056	-898'076	+423'980	+32.1%	-14'705	-1.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-883'371	-1'322'056	-898'076	+423'980	+32.1%	-14'705	-1.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-883'371	-1'322'056	-898'076	+423'980	+32.1%	-14'705	-1.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	9.00	14.00	9.00	-5.00	-35.7%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.30	10.70	6.30	-4.40	-41.1%	+0.00	0.0%

Commentaires

En 2023, les charges de l'office ont été concentrées sur des mandats externes en soutien des programmes vitamine et NE 2.0 et sur les charges en personnel. Inférieures au budget 2023, ces dernières (NC 30) sont stables par rapport aux comptes des années précédentes, en lien avec les ressources nécessaires au suivi des programmes. Un écart important est par contre constaté pour les BSM (NC 31), à cause de reports de tranches suite au retard pris par certains projets et à une activité moindre du programme NE 2.0, ce dernier arrivant à échéance.

Concernant le personnel administratif, l'office compte 6,3 EPT au 31 décembre 2023, dont 0.7 EPT étaient détachés au service de la statistique, dans le cadre du programme NE 2.0. Plusieurs postes n'ont pas été mis au concours selon le calendrier, car le focus opérationnel sur le programme vitamine en 2023 a fortement occupé l'office.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion de projet (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	112'242	316'313	382'631
Coûts des services centraux	30'115	37'601	44'700
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	142'357	353'914	427'331

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies pour la gestion du programme NE 2.0 et les activités relevant du centre de compétences « gestion de projet ». Avec l'arrivée d'un chef de projet pour ce centre de compétences, les comptes ont dépassé le budget.

Standard de gest. et sout. aux services (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	6	0	0
Coûts salariaux et de structure	169'971	340'454	274'772
Coûts des services centraux	63'206	40'432	32'118
Revenus	600	1'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	232'584	379'886	306'891

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies sur les projets GestionNE et PartenariatsNE, également les salaires occasionnels. Ces projets ont été moins actifs que prévus en 2023, les ressources étant aussi occupées par le projet de système de contrôle interne et le programme vitamine.

Mobilité (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'815	4'000	2'663
Coûts salariaux et de structure	20'328	35'385	47'368
Coûts des services centraux	7'748	4'211	5'672
Revenus	3'425	3'500	8'337
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	27'466	40'096	47'365

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la récupération des rabais offerts par les CFF sur les prestations de transport en trafic voyageurs, ainsi que les coûts liés à Mobility.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	430'674	0	430'674	548'160	0	548'160	109'169	0	109'169
*Vitami.NE	En cours	524'723	40	524'683	579'004	0	579'004	401'052	0	401'052
Total		955'397	40	955'357	1'127'164	0	1'127'164	510'221	0	510'221

Commentaires

Depuis 2020, l'office d'organisation pilote le programme vitamine. Les chiffres ci-dessus comprennent les mandataires externes des domaines liés à l'office (accompagnement au changement, communication, analyse regroupement, etc.) et les charges salariales. Les comptes inférieurs au budget sont principalement dus à un recours moindre à des consultants externes. Le programme vitamine est financé par un crédit d'investissement de CHF 31 millions, augmenté de CHF 7.95 millions en 2022.

Le programme NE 2.0 est financé par un crédit d'engagement de CHF 5 millions. La différence entre les comptes et le budget en 2023 est principalement expliquée par les ressources humaines, plusieurs postes n'ayant finalement pas été mis au concours. Concernant les honoraires, les comptes sont aussi inférieurs au budget à cause d'un recours moindre à des ressources externes.

2.6.5. Service financier (SFIN)

Missions principales

Les missions principales du service financier se caractérisent par :

- Planification, analyse et contrôle budgétaire (Budget et PFT, prévision des comptes, contrôle de gestion, préavis, gestion des crédits) ;
- Comptabilité financière et analytique (comptabilité auxiliaires et générale, comptabilité analytique, boucllements périodiques et annuels, reporting financier, gestion de la dette, inventaire des engagements, TVA et trafic des paiements) ;
- Gestion des assurances de l'État (analyse de risque, suivi du portefeuille d'assurance et des sinistres) ;
- Gestion du recouvrement (du recouvrement judiciaire à la gestion de la relance des actes de défaut de bien, en passant par l'aide au désendettement) ;
- Élaboration, mise en place, exploitation et contrôle d'exécution du SCI financier, accompagnement des services de l'État pour la gestion des risques essentiels et la mise en œuvre des contrôles requis dans le cadre des processus financiers transverses ;
- Direction et coordination, avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et les services métiers, des évolutions du système d'information et de gestion de l'État sous l'angle des flux métiers impactant la gestion financière, en amenant une vision consolidée et des processus standards harmonisés avec les services concernés selon la stratégie du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérise par :

- La poursuite de l'appui aux services, aux départements et au Conseil d'État, dans les démarches devant permettre de consolider l'assainissement structurel des finances et de garantir le respect des mécanismes du frein à l'endettement ;
- Le suivi des dossiers fédéraux, dans lesquels le Conseil d'État s'engage activement pour défendre les intérêts de notre canton ;
- Le maintien du respect du référentiel comptable MCH2, accompagné de l'amélioration permanente de la gestion des données financières et annexes liées à SIGE, qui mobilise une part conséquente des ressources internes du service et le support aux utilisateurs et utilisatrices, tant sur des aspects techniques que de gestion ;
- L'analyse permanente des flux d'informations des services de l'État, permettant au fil du temps de gagner en efficacité et d'automatiser les écritures comptables, et de supprimer les risques d'erreur et de fraude ;
- Un large soutien au service des contributions pour l'optimisation des flux comptables et la révision du traitement informatique de la perception des impôts directs ;
- Une gestion de la dette permettant de consolider des emprunts à long terme avec des taux d'intérêts très compétitifs ;
- Une gestion efficace et efficiente de la trésorerie permettant de minimiser la charge de financement ;
- Un soutien efficace aux citoyens en difficulté financière, avec l'aide de partenaires sociaux selon les directives liées au désendettement.
- Une analyse permanente des risques par le suivi du SCI financier et la gestion des assurances de l'État.

Activités et réalisations

Le plan de législature prévoyait la création d'un domaine fiduciaire au sein du SFIN. Ce domaine a été créé avec la dénomination « finances communales et gestion fiduciaire ». Il reprendra au 1^{er} mai 2024 les activités de soutien aux administrations communales dans le domaine financier, et se chargera des tâches actuellement effectuées dans ce domaine par le service des communes. En outre la partie fiduciaire de ce nouveau domaine a acquis quelques mandats comptables d'entités publiques, permettant ainsi une mutualisation de la fonction finance et donc des gains financiers.

En 2023, suite à l'élaboration d'un concept cadre relatif au système de contrôle interne (SCI), notre gestionnaire des risques financiers a pu accompagner la deuxième moitié des services de l'État dans la mise en place d'un SCI financier simple, efficace et surtout apportant une réelle valeur ajoutée en matière de gestion des risques.

L'évolution annoncée du progiciel CIP à l'office de recouvrement de l'État a été menée difficilement avec une migration sur la solution DEBIT. Le nouvel outil permet d'automatiser les étapes à faible valeur ajoutée, et ainsi alléger des charges administratives, et également assister les agents de recouvrement dans des phases complexes de traitement des dossiers.

SIGE fait toujours l'objet de multiples sous-projets conséquents dans lesquels le SFIN collabore ou pilote le processus. Un grand nombre de ces sous-projets déjà annoncés ces dernières années sont en cours ou en phase d'analyse préalable. L'objectif prioritaire reste de simplifier et d'automatiser les processus administratifs et financiers. La comptabilité des engagements (achats, ventes, contrats) n'étant toujours pas déployée, le SFIN a travaillé sur un outil de prévision du compte de fonctionnement afin d'informer le Conseil d'État, en cours d'année, de l'évolution financière de l'État. Un deuxième outil pour la planification des investissements a été déployé au sein de l'administration permettant des prévisions permanentes.

Le SFIN a travaillé sur les modifications du RLFinEC, en s'appuyant sur les demandes des administrations communales. Le projet touche à sa fin et sera envoyé en consultation au 1^{er} semestre 2024.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	326'754'312	332'343'377	297'854'760	-34'488'617	-10.4%	-28'899'552	-8.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	54'412'060	27'270'000	19'638	-27'250'362	-99.9%	-54'392'422	-100.0%
42 Taxes	7'535'025	9'705'000	6'735'007	-2'969'993	-30.6%	-800'017	-10.6%
43 Revenus divers	441'707	240'000	372'119	+132'119	+55.0%	-69'588	-15.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	263'547'208	294'315'227	290'063'238	-4'251'989	-1.4%	+26'516'030	+10.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	818'312	813'150	664'758	-148'392	-18.2%	-153'554	-18.8%
Charges d'exploitation	18'682'016	16'755'557	34'370'022	+17'614'465	+105.1%	+15'688'006	+84.0%
30 Charges de personnel	6'086'617	5'892'677	5'420'902	-471'775	-8.0%	-665'715	-10.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'553'773	6'725'240	11'986'443	+5'261'203	+78.2%	+6'432'670	+115.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'007'040	3'534'792	15'988'089	+12'453'297	+352.3%	+9'981'048	+166.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'034'586	602'848	974'588	+371'740	+61.7%	-59'998	-5.8%
Résultat d'exploitation	308'072'296	315'587'820	263'484'738	-52'103'082	-16.5%	-44'587'558	-14.5%
44 Revenus financiers	33'850'655	32'911'000	36'906'231	+3'995'231	+12.1%	+3'055'576	+9.0%
34 Charges financières	21'838'382	19'600'000	17'473'095	-2'126'905	-10.9%	-4'365'287	-20.0%
Résultat de financement	12'012'274	13'311'000	19'433'136	+6'122'136	+46.0%	+7'420'863	+61.8%
Résultat opérationnel	320'084'570	328'898'820	282'917'874	-45'980'946	-14.0%	-37'166'696	-11.6%
48 Revenus extraordinaires	24'248'898	54'510'741	24'386'941	-30'123'800	-55.3%	+138'043	+0.6%
38 Charges extraordinaires	36'950'085	0	54'247'824	+54'247'824	--	+17'297'739	+46.8%
Résultat extraordinaire	-12'701'187	54'510'741	-29'860'883	-84'371'624	-154.8%	-17'159'696	-135.1%
Résultat total	307'383'383	383'409'561	253'056'991	-130'352'570	-34.0%	-54'326'392	-17.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	48.00	53.00	48.00	-5.00	-9.4%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.20	46.50	42.00	-4.50	-9.7%	-0.20	-0.5%

Commentaires

Le résultat d'exploitation affiche un écart défavorable par rapport au budget de CHF -52,1 millions, qui s'explique essentiellement par la part cantonale au bénéfice de la BNS non distribuée en 2023 (CHF -27,3 millions) et par la réévaluation des participations des entreprises publiques du patrimoine administratif (charge de CHF 12,4 millions) non prévue au budget.

Les taxes sont inférieures au budget pour un montant de CHF -3,0 millions. La récupération des créances amorties a été inférieure au budget pour CHF 2,4 millions et le transfert des frais de poursuites sur les débiteurs de l'OREE a été également moins élevé que prévu (CHF -0.6 millions), la migration informatique de l'OREE sur un nouvel outil métier ayant généré du retard dans le traitement des dossiers.

Les revenus divers ont, quant à eux, clôturé avec un écart favorable de CHF + 0,1 million, qui s'explique par une ristourne de courtage supérieure au budget pour CHF 71'000, une succession dévolue à l'État pour CHF 29'465 non budgétée et la dissolution partielle de la provision LResp pour CHF 31'424.

Les revenus de transfert enregistrent un écart défavorable de CHF -4,3 millions par rapport au budget, en raison de la part cantonale à l'impôt anticipé qui a été inférieure aux prévisions.

Les charges relatives aux biens, services et aux charges d'exploitation (BSM) présentent un écart défavorable par rapport au budget de CHF +5,3 millions. Pour rappel, un écart statistique sur les BSM a été prévu au budget du SFIN pour un montant CHF 2 millions dans le cadre des amendements adoptés par le Grand Conseil. Les frais de poursuites présentent un surplus de charges par rapport au budget voté de CHF +2,2 millions. Ces charges sont toutefois compensées par des recettes, car elles sont répercutées sur les débiteurs enregistrés à l'Office du recouvrement (OREE) et au SCCO. Le du croire sur les créances fiscales et de débiteurs tiers a été réévalué à la hausse (CHF +2 millions). En revanche, les honoraires ont été inférieurs au

budget pour CHF -0,9 million, les projets prévus n'ayant pas été réalisés. Les taxes CCP ont également été moins importantes que prévues CHF -0,1 million, l'augmentation des tarifs de PostFinance ont eu un impact moins important qu'escompté.

Les charges de transferts présentent un écart défavorable au budget de CHF 12,5 millions qui s'explique par la réévaluation des participations du patrimoine administratif (RHNe, TransN et BNS) qui n'a pas été budgétée (respectivement CHF +11,0 millions, CHF +0,6 million et CHF +0,8 million).

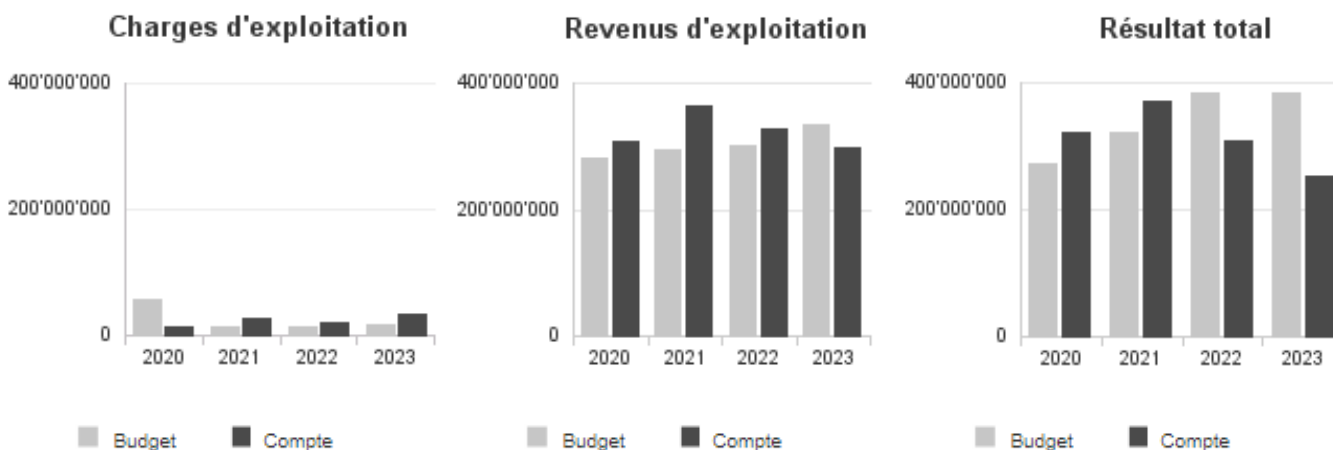
Les charges financières sont inférieures au budget pour un montant de de CHF -2,1 millions. Les intérêts sur la dette et les frais d'émission d'emprunts ont été inférieurs aux prévisions (respectivement CHF -1,7 million et CHF -0,4 million). Les revenus financiers sont supérieurs au budget de CHF 4,0 millions. Les intérêts sur placements ont eu un rendement supérieur au budget de CHF +1,3 million, les agios sur emprunts sont supérieurs au budget pour un montant de CHF +2,2 millions et les intérêts encaissés sur les swaps se chiffrent à CHF 0,9 million. Toutefois les dividendes encaissés sont inférieurs au budget pour CHF -0,2 million et la part au bénéfice de l'ECAP est inférieur au budget de CHF 0,3 million.

Le résultat extraordinaire affiche une perte de CHF 29,9 millions, soit un écart de CHF -84,4 millions avec le budget, essentiellement en lien avec les éléments suivants :

- Revenus extraordinaires (écart de CHF -30,1 millions) : Les prélèvements prévus au budget à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 17,8 millions), à la réserve de lissage (CHF 2,5 millions) et à la réserve de développement durable (CHF 8 millions) n'ont finalement pas été nécessaires ;
- Charges extraordinaires (écart de CHF +54.2 millions) : attribution à la réserve de lissage pour un montant de CHF 54,2 millions, alors que le budget ne prévoyait un prélèvement de CHF 17,8 millions.

En ce qui concerne les effectifs, le turnover à l'OREE a été important en 2023. Les départs se sont succédés mais certains postes n'ont pas été immédiatement pourvus. Au 31 décembre 2023, le nombre de postes vacants s'élève à 4,5 EPT. 2 EPT seront repourvus en 2024 avec la création du domaine : gestion fiduciaire et communes. Le domaine comptabilité financière et analytique compte 1 EPT vacant et un départ au mois de décembre (0,6 EPT). L'OREE enregistre 0,5 EPT vacant et une baisse de taux d'activité de 40% en fin d'année.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Planification, analyse et risques (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	4'243	0	164
Coûts salariaux et de structure	1'273'488	1'277'550	1'237'894
Coûts des services centraux	318'750	255'758	301'913
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'596'481	1'533'308	1'539'971

Commentaires

Le groupe de prestations planification, analyse et risques correspond aux prestations en lien avec la gestion du budget et du PFT, à l'actualisation des prévisions des comptes, le système de contrôle interne, ainsi que l'analyse des dossiers soumis aux instances politiques. Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux restent relativement conformes aux montants prévus au budget.

Comptabilité financière et analytique (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	741'089	770'000	656
Coûts salariaux et de structure	1'626'551	2'125'230	1'573'613
Coûts des services centraux	407'703	426'263	386'168
Revenus	46'010	0	1
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'729'334	3'321'493	1'960'436

Commentaires

Le présent groupe de prestations correspond à la gestion de la comptabilité centrale de l'État, à la comptabilité analytique, à la gestion de la trésorerie et de la dette de l'État, le tout basé sur le respect des normes comptables du MCH2. La baisse des charges directes est due à un reclassement des taxes CCP (CHF 0,7 million) et des frais divers de banque (CHF 0,1 million) dans les charges non incorporables.

Recouvrement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	3'784'251	6'000'000	10'182'703
Coûts salariaux et de structure	2'595'314	3'124'751	2'828'617
Coûts des services centraux	279'555	271'114	267'551
Revenus	7'395'986	9'705'000	6'652'580
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-736'867	-309'135	6'626'291

Commentaires

L'office de recouvrement s'occupe de la gestion des actes de défaut de bien, ainsi que du désendettement. L'augmentation des charges directes découle des frais de poursuites (CHF +2,2 millions) et de la réévaluation des créances (CHF +2 millions). Les revenus ont un écart défavorable de CHF -3,1 millions par rapport au budget. Il s'explique essentiellement par la récupération des créances amorties qui ont été inférieures de CHF -2,4 millions.

Assurances (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	635'582	647'000	791'306
Coûts salariaux et de structure	58'754	141'682	57'222
Coûts des services centraux	14'826	28'418	14'042
Revenus	534'704	240'000	423'427
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	174'457	577'099	439'144

Commentaires

La gestion des assurances centralisée au SFIN traite des assurances de choses et de personnes. Les charges directes correspondent au volume de primes, aux frais de courtage ainsi qu'aux franchises d'assurances. Les revenus sont constitués par les ristournes de courtage. Les revenus sont supérieurs au budget de CHF +0,2 million. Il s'explique par les ristournes de courtage, des remboursements de prime assurance non budgétées et la dissolution partielle de la provision LResp. Les charges directes clôturent avec un écart défavorable au budget de CHF 0,1 million. La tempête du 24 juillet 2023 à La Chaux-de-Fonds a engendré de nombreux dégâts. Le risque de devoir payer des franchises d'assurances a été provisionné pour CHF 0,1 million.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Désendettement	360'000	360'000	360'000
Impôt anticipé	-8'600'198	-13'139'000	-8'886'196
RPT	-253'197'652	-279'561'435	-279'562'250
Transfert aux églises	1'560'000	1'560'000	1'560'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-259'877'850	-290'780'435	-286'528'446

Commentaires

Les charges de transfert liées au désendettement (CHF 0,4 million) correspondent aux contrats gérés par le SFIN dans le cadre du nouveau dispositif de désendettement, qui a permis de scinder les contrats des partenaires engagés dans cette tâche, entre le DECS pour la prévention et le DFS pour la gestion. La RPT est proche du budget 2023. La part cantonale à l'impôt anticipé est inférieure au budget (CHF - 4,3 millions), mais elle demeure stable par rapport aux comptes 2022.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Autres charges & recettes hors exploita.	2'368'058	25'000	12'445'137
Autres participations	-1'437'600	-1'120'000	0
Cautions	-1'053'893	-1'600'000	-1'185'473
Dette	0	0	13'543'892
Ecart rapprochement	2	0	-1'593
Écart statistique BSM	0	-2'000'000	0
Frais bancaires	0	0	640'059
Frais de rappel	-20	0	-40
Impôts, taxes et redevances	0	0	35'516
Lissage des recettes fiscales	9'753'727	-2'523'959	54'247'824
Participation BCN	-29'997'000	-30'000'000	-30'034'000
Participation BNS	-54'392'715	-27'250'000	0
Participation ECAP	0	0	-188'000
Pertes et gains de change	-65'975	0	75'435
Prêts et emprunts	19'704'601	18'653'850	0
Recapitalisation caisse de pensions	897'206	0	0
Régales des sels	0	0	-19'638
Réserve conjoncturelle	4'054'469	-17'806'912	0
Réserve de réévaluation	-22'185'549	-23'411'567	-23'411'567
Réserve développement durable	23'141'889	-8'000'000	0
Réserve du programme d'impulsion	-2'063'350	-2'768'303	-975'373
Revenus nets s/placement financiers	0	0	-2'239'894
Successions dévolues à l'Etat	0	0	-29'465
Total charges (+) / revenus (-) nets	-51'276'150	-97'801'891	22'902'820

Commentaires

Les « autres charges et recettes hors exploitation » affichent un résultat de CHF 12,4 millions, l'écart important entre le budget et les comptes s'explique par la dépréciation des participations des entreprises publiques du patrimoine administratif, non prévue au budget (RHNe : CHF -11,0 millions, TransN : -0,6 million et BNS : -0,8 million).

Les « autres participations » ont été budgétées à CHF 1,1 million. L'imputation analytique a été modifiée et les dividendes ont été comptabilisés à hauteur de CHF 0,8 million dans les « revenus nets sur placement financiers » et la régale des sels dans une catégorie spécifique (CHF 19'638).

Les « cautions » ont été budgétées pour un montant de CHF 1,6 million, dont CHF 0,5 million pour la part au bénéfice de l'ECAP. Dans les comptes 2023, les cautions ont été facturées pour un total de revenus de CHF 1,2 million et la part au bénéfice de l'ECAP a été comptabilisée dans une catégorie spécifique pour un montant de CHF 0,2 million.

La « dette » a été budgétée dans la catégorie « prêts et emprunts » qui englobaient les coûts de la dette ainsi que les revenus sur placements financiers pour un total net de CHF 18,7 millions. L'imputation analytique a été modifiée. Le coût de la dette et les revenus nets sur placements financiers sont désormais comptabilisés séparément, ils affichent respectivement une charge nette de CHF 13,5 millions et un revenu net de CHF 2,2 millions.

Les frais bancaires ont été budgétés dans la prestation « comptabilité financière et analytique ». L'imputation analytique a été modifiée. Ils sont désormais comptabilisés dans une catégorie qui leur est propre dans les charges non incorporables. Le budget prévoyait pour les frais bancaires et CCP une charge de CHF 0,7 million. Le réel affiche un total de 0,6 million. L'impact de la hausse des taxes CCP annoncée par PostFinance a été moins important que prévu.

La participation BCN est proche du montant prévu, CHF 30 millions. En 2023, la part au bénéfice de la BNS n'a pas été distribuée (CHF -27,3 millions).

Le budget prévoyait un prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 17,8 millions, qui n'a finalement pas été nécessaire. En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement de CHF 0,9 million (soit CHF -1,8 million de moins qu'au budget).

Alors que le budget prévoyait un prélèvement à la réserve liée au lissage des recettes fiscales (CHF 2,5 millions), l'exercice 2023 enregistre une attribution à ladite réserve à hauteur de CHF 54,2 millions. Quant à la réserve de développement durable, aucun mouvement n'a été comptabilisé alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 8 millions.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	En cours	0	0	0	0	0	0	50'295	0	50'295
Collectivités et fondations PA	En cours	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	En cours	0	46'000	-46'000	0	30'000	-30'000	0	30'000	-30'000
Fonds de désendettement - OREE	En cours	0	29'964	-29'964	0	22'207	-22'207	0	22'576	-22'576
*PI-Réformes	En cours	1'723	0	1'723	0	0	0	-2'908	0	-2'908
*Plan climat	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Prêts office du logement	En cours	280'000	329'840	-49'840	0	318'640	-318'640	0	329'840	-329'840
Régions de montagne	En cours	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	En cours	0	0	0	0	0	0	0	18'967'064	-18'967'064
Total		281'723	751'347	-469'624	50'000	716'390	-666'390	47'387	19'695'023	-19'647'636

Commentaires

Les positions « collectivités et fondation PA », « fonds d'aide aux communes en situations difficiles », « prêts office du logement » ainsi que « régions de montagnes » sont des prêts dont la gestion s'opérait directement via des comptes de bilan avant le passage au MCH2. Dès 2018, avec l'introduction du MCH2, les dépenses et les recettes en lien avec ces prêts doivent figurer dans le compte des investissements. Par conséquent, ces éléments sont présentés pour information dans le tableau ci-dessus mais ne sont formellement pas portés par des crédits d'engagements. Bien que la nature de ces différents prêts n'ait aucun lien avec les activités du SFIN, ce dernier est responsable de leur gestion opérationnelle.

Le projet VITAMINE a nécessité l'acquisition de caisses automatiques pour la réception de Tivoli à Neuchâtel. La cession de bâtiments à la Confédération a engendré le transfert des immobilisations du patrimoine administratif au patrimoine financier pour CHF 19 millions.

2.6.6. Service des contributions (SCCO)

Missions principales

Les missions principales du service des contributions comprennent la taxation et la perception pour :

- les impôts directs fédéral, cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt foncier cantonal et communal ;
- l'impôt sur les successions et les donations entre vifs.

Dans le cadre de ses attributions, le service procède aux investigations et enquêtes fiscales permettant d'assurer des taxations conformes à la loi, d'établir les rappels d'impôts, d'infliger les amendes pour soustractions fiscales et de dénoncer les actes délictueux au Ministère public. Il tient à jour le dossier fiscal des contribuables qui peuvent être des personnes physiques (env. 111'400) ou des personnes morales (env. 11'300). Il doit être capable à tout moment d'informer le ou la contribuable sur sa situation fiscale et sur les règles en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable du contrôle des demandes de restitution de l'impôt anticipé fédéral des personnes physiques et de l'application des traités internationaux pour éviter les doubles impositions. Il procède également à l'évaluation des titres non cotés en bourse pour l'impôt sur la fortune et à l'estimation cadastrale des immeubles.

Il collabore avec diverses collectivités publiques (cantons, Confédération, communes, diverses administrations, etc....) et les assiste conformément aux législations. En matière fiscale et informatique, il collabore avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux. Il tient à jour la législation fiscale cantonale et appuie le chef de département dans la conduite des dossiers politiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2023, le service des contributions a poursuivi son évolution et mis en place une structure informatique avec l'aide d'un consultant qui est en charge de la gouvernance du programme INOV. Cette nouvelle structure est composée de deux volets. Un premier volet « Impôts 4.0 » sous la responsabilité du service et destiné à gérer le développement des nouveaux logiciels métiers (perception et taxation). Un deuxième volet « Task Force » sous la responsabilité du SIEN et destiné à maintenir les logiciels actuels jusqu'à leur remplacement. Ce défi implique une cohésion entre les trois services (SCCO, SIEN et SFIN). Ce nouveau concept permettra d'amener une nouvelle culture dans la gestion des projets d'envergure.

Sur le front des recettes, nous enregistrons une belle embellie, qui est le fruit d'un travail de plusieurs années dans l'évolution de l'environnement fiscal neuchâtelois. Le travail quotidien dans le suivi des dossiers, ainsi que les réformes fiscales entreprises durant toutes ces années, ont permis d'enregistrer des résultats réjouissants.

Le service des contributions reste attentif à l'évolution fiscale. Au niveau législatif, dans le domaine fiscal, l'abandon de l'imposition de la valeur locative et l'introduction de l'imposition individuelle sont suivis au niveau fédéral et ont fait l'objet de réponses aux consultations. L'introduction de l'impôt minimum de 15% au 1^{er} janvier 2024 au niveau fédéral entérine les mesures adoptées par l'OCDE. Ce dernier engendre le développement d'un nouveau logiciel, élaboré par le domaine IT de la Conférence suisse des impôts, permettant aux cantons d'appliquer cette mesure.

Il est important de prendre conscience que toute réforme fiscale a une incidence sur les outils informatiques et les ressources nécessaires pour l'application de ces mesures au sein du service.

Comme chaque année, une réforme fiscale a été introduite au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit d'une baisse de 1% linéaire du barème d'impôt, temporaire (valable jusqu'à fin 2025).

Les travaux dans le domaine comptable et de la gestion financière se poursuivent et des réflexions sont intégrées dans la vision Impôts 4.0.

Activités et réalisations

L'ensemble des données des déclarations d'impôts des personnes physiques a été numérisée, notamment, pour plus d'un tiers, par le biais du Guichet unique (42'106 déclarations transmises), ce qui contribue à améliorer la disponibilité des guichets et de la centrale téléphonique pour le bénéfice des usagers et usagères. Cela permet également de concentrer les compétences des collaborateurs et des collaboratrices sur les tâches et demandes prioritaires et de complexité plus élevée.

Le service a répondu à près de 103'000 demandes téléphoniques et 51'800 demandes par courriel.

Les prestations restent de qualité, même si nous devons encore nous améliorer dans certains secteurs. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont intégré l'évolution permanente de leur travail et semblent également avoir du plaisir à travailler au sein du service des contributions.

Dans le cadre du programme INOV, une coordination plus structurée et mieux encadrée a été mise en place avec le service financier et le service informatique.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Il en va de même de la dynamique initiée il y a quelques années et visant à permettre au ou à la contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble de ses questions fiscales, qu'il s'agisse de taxation, de perception ou d'autres questions. Une amélioration de la qualité des relations avec les contribuables, a contribué à une meilleure compréhension de l'impôt de la part de ces derniers et permet la maîtrise de l'ensemble des informations fiscales. Ces améliorations contribuent aussi fortement à la productivité du service et à accroître le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli, malgré un nombre conséquent de collaborateurs et collaboratrices en télétravail. Une amélioration du rendement a été constatée et le contrôle des dossiers a démontré que la qualité du travail est restée au même niveau.

Nous signalons encore :

- les multiples réponses à des consultations fédérales ;
- les sollicitations croissantes de la part des communes dans le cadre de l'élaboration de leurs budgets. À noter que les communes sont désormais systématiquement informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes et sur les événements exceptionnels qui peuvent impacter leurs finances.

Un des enjeux pour le service dans les années à venir sera de faire évoluer les compétences afin de répondre au mieux aux évolutions de la fiscalité, de l'informatique et de la gestion financière, ainsi qu'aux besoins croissants d'information des partenaires de l'État. En parallèle, le service continue de remplir sa mission principale, soit la détermination de l'impôt et son encaissement. Le mariage de ces domaines d'activité est un défi que le service s'efforce de relever.

De manière générale, les recettes fiscales ont été supérieures aux prévisions budgétées. La belle reprise de la conjoncture se traduit dans toutes les recettes. Elle est également le fruit d'un travail de plusieurs années et d'une intense collaboration avec les acteurs économiques de notre canton qui se sont développés et qui continuent d'investir dans notre région.

Évolution des différents impôts (tranches et bordereaux)

Impôt ordinaire des personnes physiques	2023	2022
	mio CHF	mio CHF
• perception provisoire année courante	694.3	681.6
• bordereaux soldes taxation année précédente	31.5	41.3
• gains de loterie	0.0	0.0
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	11.6	10.5
• impôt à la source	26.8	11.6
Total impôt ordinaire personnes physiques	764.2	745.0

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'141'616'941	1'108'070'000	1'236'733'286	+128'663'286	+11.6%	+95'116'345	+8.3%
40 Revenus fiscaux	1'027'073'854	1'010'250'000	1'107'608'161	+97'358'161	+9.6%	+80'534'307	+7.8%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'155'420	5'800'000	6'171'296	+371'296	+6.4%	+15'875	+0.3%
43 Revenus divers	52'104	20'000	159'566	+139'566	+697.8%	+107'462	+206.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	108'335'563	92'000'000	122'794'264	+30'794'264	+33.5%	+14'458'700	+13.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	49'407'960	35'928'784	38'205'272	+2'276'489	+6.3%	-11'202'688	-22.7%
30 Charges de personnel	15'275'492	17'168'775	16'148'016	-1'020'759	-5.9%	+872'524	+5.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	28'330'422	15'483'500	17'623'950	+2'140'450	+13.8%	-10'706'472	-37.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	166'638	200'000	149'973	-50'027	-25.0%	-16'665	-10.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'635'408	3'076'509	4'283'333	+1'206'824	+39.2%	-1'352'075	-24.0%
Résultat d'exploitation	1'092'208'981	1'072'141'216	1'198'528'014	+126'386'797	+11.8%	+106'319'032	+9.7%
44 Revenus financiers	9'333'956	8'000'000	10'986'425	+2'986'425	+37.3%	+1'652'469	+17.7%
34 Charges financières	175'487	140'000	175'469	+35'469	+25.3%	-18	-0.0%
Résultat de financement	9'158'469	7'860'000	10'810'956	+2'950'956	+37.5%	+1'652'487	+18.0%
Résultat opérationnel	1'101'367'451	1'080'001'216	1'209'338'969	+129'337'753	+12.0%	+107'971'519	+9.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	1'101'367'451	1'080'001'216	1'209'338'969	+129'337'753	+12.0%	+107'971'519	+9.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	140.00	153.00	144.00	-9.00	-5.9%	+4.00	+2.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	124.90	135.70	128.90	-6.80	-5.0%	+4.00	+3.2%

Commentaires

Impôt des personnes physiques

En 2023, l'entrée en vigueur de la réforme « vie chère », correction de la progression à froid intégrée aux tranches 2023, ne semble pas avoir eu d'effet sur les recettes. Au contraire, elles ont enregistré une forte hausse qui après une brève analyse sont:

- Un fort impact de la baisse du chômage. Nous rappelons que les personnes au bénéfice d'une indemnité de chômage touchent 80% de leur salaire. Cela signifie que lorsqu'elles retrouvent un emploi, leur revenu augmente d'environ 20%. Ce surplus de revenu, avec la baisse du chômage a eu un impact sur le résultat des recettes fiscales des personnes physiques ;
- Conjoncture réjouissante : la belle tenue de la conjoncture économique a permis de récompenser les personnes et d'adapter les salaires à la hausse ou d'allouer des bonus importants.

Impôt des personnes morales

L'entrée en vigueur du barème 2023, dans le cadre de la réforme « vie chère » proposant une hausse du taux pour les grandes entreprises a participé à l'augmentation des recettes. De plus, certaines taxations particulières suite au transfert d'activité à l'étranger ont engendré des bordereaux soldes qui ont augmenté les recettes. Le solde de cette hausse découle de l'excellente conjoncture marquée en 2022 et 2023.

Impôt fédéral direct

La hausse de l'IFD est en corrélation avec la hausse des recettes fiscales de l'impôt cantonal, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques, qui traduit l'augmentation des revenus en lien avec la bonne tenue de la conjoncture.

Personnel administratif

En plus du respect de délai de carence (4 mois) et des difficultés parfois d'engagement, trois postes de cadres étaient vacants au 31 décembre, suite à des démissions ou départ en retraite en fin d'année.

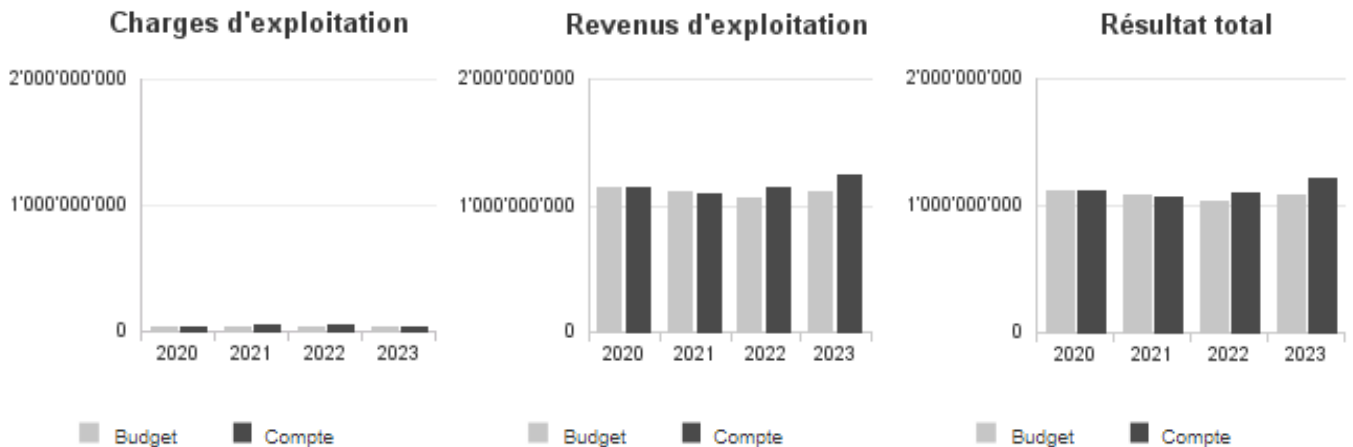
Biens, services et autres charges d'exploitations

L'écart de CHF 2,1 millions provient principalement des impôts irrécouvrables supérieurs à nos estimations pour les comptes 2023. L'augmentation des prix à la consommation (inflation) peut, en partie, expliquer cette hausse.

Revenus financiers

L'augmentation des intérêts est essentiellement due à la hausse des bordereaux soldes.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Communication / Accueil (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'509'933	2'705'010	3'231'666
Coûts des services centraux	920'730	751'215	856'722
Revenus	127'202	135'000	124'573
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'303'461	3'321'225	3'963'815

Commentaires

Les demandes de renseignements continuent de progresser et leurs coûts également.

Formation externe (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	66	0	44
Coûts salariaux et de structure	61'778	109'676	118'267
Coûts des services centraux	22'200	30'459	33'060
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	84'044	140'135	151'371

Commentaires

Plusieurs séminaires ont été suivis par une partie des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les cours CSI.

Gestion du dossier fiscal (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'444'887	1'378'500	1'610'082
Coûts salariaux et de structure	12'758'007	13'014'649	12'862'698
Coûts des services centraux	4'688'396	3'614'334	3'390'290
Revenus	6'060'482	5'530'000	5'995'602
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	12'830'808	12'477'484	11'867'468

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Prestations diverses (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'205	5'466	0
Coûts des services centraux	883	1'518	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'087	6'983	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier

Prestations politiques (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	21'540	0	0
Coûts salariaux et de structure	7'511	76'666	7'058
Coûts des services centraux	2'388	21'291	1'767
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	31'439	97'957	8'825

Commentaires

Une partie des coûts se retrouve dans la catégorie Communication / Accueil ci-dessus.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Impôt fédéral direct	-108'335'348	-92'000'000	-122'793'934
Projets intercantonaux	166'638	200'000	149'973
Total charges (+) / revenus (-) nets	-108'168'710	-91'800'000	-122'643'961

Commentaires

L'augmentation de la part à l'impôt fédéral direct est en parfaite corrélation avec la hausse de l'impôt cantonal des personnes physiques et des personnes morales.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-20'056	-155'000	-4'486
ID, à la source	-11'559'012	-27'000'000	-26'844'727
ID, pers. morales	-166'968'606	-175'000'000	-222'519'069
ID, pers. Physiques	-733'391'681	-694'600'000	-737'623'757
ID, trav. frontaliers	-12'915'004	-12'400'000	-13'857'955
Impôt foncier	-31'022'725	-28'000'000	-29'895'869
Impôts irrécouvrables	26'800'605	14'020'000	15'943'611
Impôts successions	-20'156'804	-18'750'000	-18'737'085
Imp. s/gains immob.	-26'369'041	-27'500'000	-29'184'758
Intérêts payés par contrib.	-9'333'956	-8'000'000	-10'972'693
Intérêts versés aux contrib.	175'487	140'000	175'469
Lods	-24'690'981	-27'000'000	-29'165'169
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'009'451'774	-1'004'245'000	-1'102'686'488

Commentaires

La baisse du chômage et la bonne tenue de la conjoncture ont eu un effet positif sur la rémunération des employé·e·s qui se traduit par une forte hausse de la recette des personnes physiques.

Concernant les personnes morales, certaines taxations particulières ont engendré une augmentation des recettes.

Les pertes fiscales 2022, sans tenir compte de la provision constituée cette même année de CHF 13'850'000, se sont élevées à CHF 13 millions. Nous constatons une hausse des impôts irrécouvrables supérieurs à nos estimations pour les comptes 2023. L'augmentation des prix à la consommation (inflation) peut, en partie, expliquer cette hausse.

Pour le reste, l'excellente conjoncture s'est traduite par des résultats nettement supérieurs aux prévisions des entreprises.

2.6.7. Service de la santé publique (SCSP)

Missions principales

Le service de la santé publique (SCSP) répond aux missions principales suivantes :

- promouvoir l'aménagement et le maintien de conditions de vie favorables à la santé en tant qu'état de bien-être et d'équilibre physique, psychique et social au sens de la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- protéger la population par des mesures appropriées contre des risques ou des atteintes à la santé de tout ou partie de ses individus ;
- assurer un accès sans discrimination aux prestations de soins et d'accueil, aux personnes atteintes dans leur intégrité physique ou psychique, et veiller au respect de leurs droits ;
- promouvoir la qualité des prestations en veillant à une utilisation judicieuse des ressources.

Pour l'année 2023, les priorités du SCSP ont été les suivantes :

- élaboration des bases d'une nouvelle politique de santé publique à l'horizon 2030 ;
- déploiement du portefeuille de projets du service ;
- poursuite du développement d'un cockpit de suivi et de reporting d'indicateurs pertinents pour les autorités sanitaires ;
- renforcement de la santé numérique et poursuite du déploiement du dossier électronique du patient (DEP) ;
- amélioration de la couverture cantonale des besoins en matière de médecine de premier recours et mise en œuvre du nouveau droit fédéral en lien avec l'admission des fournisseurs de prestations ;
- mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale pour le renforcement des soins infirmiers, 1ère étape (offensive de formation), acceptée par le peuple et les cantons en 2021 ;
- adoption de la loi sur l'Accueil Réseau Orientation Santé Social (LAROSS) et mise en place de la gouvernance de l'établissement autonome de droit public AROSS ;
- négociation de nouveaux contrats de prestations pour tous les établissements de la liste hospitalière en particulier avec le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) ;
- validation des orientations stratégiques du CNP ;
- reprise du processus d'élaboration d'une nouvelle planification hospitalière, notamment s'agissant des conditions-cadre pour figurer sur la liste hospitalière ;
- poursuite de la mise en œuvre de la planification médico-sociale pour les personnes âgées dans ses différents volets et analyse des plans quinquennaux des EMS notamment en vue de l'établissement de préavis ;
- renforcement de la vaccination ;
- adaptation et mise à jour de la réglementation sur les émoluments relatifs à la santé publique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SCSP aura continué d'être concerné au cours de l'année 2023 par la COVID-19, même si ce fut dans une bien moindre mesure que les trois années précédentes.

L'environnement dans lequel opère le SCSP est en constante et rapide évolution et se complexifie toujours plus, ce qui a un impact sur ses tâches. Il s'agit tout à la fois de répondre aux enjeux du vieillissement démographique et à l'augmentation des besoins en soins de la population liée à l'accroissement des maladies chroniques, de limiter la hausse continue des coûts de la santé à charge de l'assurance-maladie et du canton, de lutter contre le manque croissant de professionnel-le-s de santé et d'assurer une relève en nombre suffisant et de qualité, de permettre la modernisation d'infrastructures de santé souvent vieillissantes, ainsi que de mieux utiliser les opportunités auxquelles donne accès la digitalisation de la santé. Il s'agit aussi de gérer des crises sanitaires de plus ou moins grande ampleur (épidémies, pandémies) ou le volet sanitaire de crise dans d'autres domaines (afflux migratoire, pénurie énergétique), de mieux prendre en compte les attentes des patient-e-s et de mieux protéger leurs droits, d'intégrer l'impact des changements climatiques sur la santé de la population, de favoriser toujours plus des conditions de vie et surtout des comportements favorables à la santé à même de prévenir des maladies, ce dès le plus jeune âge. Cela nécessite le recours à des compétences toujours plus nombreuses et pointues à l'interne, mais aussi un renforcement de la collaboration avec d'autres services de l'État (notamment ceux en charge des affaires juridiques, des finances, de la statistique, de la formation postobligatoire, de l'enseignement obligatoire, des bâtiments et de l'informatique), les acteurs de la santé, mais aussi d'autres partenaires comme les communes, les écoles, les entreprises, le milieu de la construction, les assureurs, etc.

Pour faire face à ces défis, le SCSP se doit de proposer aux autorités politiques des adaptations constantes du cadre législatif et stratégique cantonal dans le domaine sanitaire, ce qu'il fait en élaborant des projets de loi, de règlements et d'arrêtés, mais aussi des politiques, des planifications, des stratégies et des plans d'action.

Le SCSP se doit aussi de veiller à la mise en œuvre, sur le plan cantonal, des projets législatifs et stratégiques toujours plus nombreux décidés ou en cours de discussion aux échelons fédéral et intercantonal. Sur le plan fédéral, on pense en particulier à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'admission des fournisseurs de prestations, à la réforme de la LAMal visant au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (projet EFAS), aux différents projets de révision de la LAMal visant à freiner la hausse des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins, à la révision de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPT), aux révisions de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), à la législation fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, suite à

l'adoption par le peuple suisse de l'initiative pour des soins infirmiers forts, à la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (NOSO). Sur le plan intercantonal, il s'agit de mettre en œuvre le projet REFORMER visant à réorganiser la formation postgraduée en médecine en Suisse romande.

Dans ce contexte, l'activité du SCSP s'oriente de plus en plus vers de la gestion de projets souvent complexes.

En parallèle, le SCSP assume de nombreuses tâches régaliennes. On pense notamment au contrôle (par le biais des procédures d'octroi des autorisations de pratiquer et d'exploiter) et à la surveillance (par le biais de procédures administratives et /ou disciplinaires) des institutions de soins, des professionnel-le-s du domaine de la santé et des services d'urgences médico-sanitaires (ambulances et SMUR), au contrôle du subventionnement des institutions de santé (notamment dans le cadre du suivi des contrats de prestations), à la surveillance et à la lutte contre certaines maladies transmissibles à l'humain, ainsi qu'au contrôle de l'accès aux médicaments psychotropes et stimulants.

Sur le plan du personnel, le SCSP a notamment vu en 2023 l'entrée en fonction d'un nouveau médecin cantonal (jusqu'à médecin cantonal adjoint), suite au départ à la retraite son prédécesseur qui avait occupé cette fonction pendant 15 ans, ainsi que les engagements d'une nouvelle médecin cantonale adjointe et d'un chargé de missions appelé à s'occuper notamment de la formation et de la relève des professionnel-le-s de la santé, ainsi que de gestion de crise. La cellule COVID constituée à l'automne 2020 a pu être dissoute au début de l'été 2023, quelques rares ressources ayant été rattachées à la direction ou au médecin cantonal jusqu'à la fin de l'année pour gérer les tâches restantes.

Activités et réalisations

Direction

- activités de support transversales (RH, législation, finances, logistique, communication) ;
- activités de pilotage interne : élaboration et mise à jour régulière de tableaux de bord ;
- finalisation du portefeuille de projet du service, actualisation régulière de celui-ci ;
- mise en place d'un plan de communication, développement des actions de communications à l'externe : près de 70 actions de communication externes réalisées (conférences de presse, communiqués de presse, campagnes, réseaux sociaux, etc.).

Politique de santé publique

- poursuite des travaux d'élaboration d'une nouvelle politique de santé publique cantonale 2030 (définition d'une vision, d'objectifs stratégiques et opérationnels, de mesures et d'actions prioritaires) ;
- définition et mise en place de la gouvernance cantonale pour le projet de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, élaboration des bases cantonales légales et financières nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} phase de sa mise en œuvre (offensive de formation).

Pilotage du système de santé

- poursuite du développement d'un cockpit santé du service pour permettre un pilotage toujours plus large et fin du système de santé ;
- publication de la cartographie santé du canton ;
- gestion de la plateforme d'échange formelle « Big Data » entre le SCSP et le STAT pour la coordination des outils de planification et des indicateurs prospectifs ;
- gestion de crise : pilotage de la cellule « santé publique » de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) concernant l'approvisionnement énergétique » ; formation des cadres du service et de collaborateurs-trices à la gestion de crise (rôle du service dans une crise, collaboration avec l'état-major cantonal, connaissance des instruments de gestion de crise).

Affaires du Grand Conseil

- traitement de treize objets politiques du Grand Conseil (lois, recommandations, motions, postulats) ;
- préparation de réponses à une quarantaine de questions du Grand Conseil.

Affaires extérieures

- représentation du canton et présidence du Groupement romand de santé publique (GRSP) : chef de service ;
- participation à la Commission application LAMal, organe consultatif du comité de direction de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) : chef de service ;
- représentation du canton et présidence des comités de direction d'associations intercantionales actives dans le domaine du dépistage du cancer (Association pour le dépistage du cancer (ADSP) BEJUNE) ; de l'enregistrement des tumeurs (Registre neuchâteloise et jurassien des tumeurs, RNJT) et du développement des soins palliatifs (Association pour le développement des soins palliatifs dans l'espace (ADSP) BEJUNE), présidence de la Fédération suisse des programmes de dépistage du cancer (Swiss Cancer screening) : chef de service adjoint en charge notamment des affaires extérieures ;
- soutien au chef de département dans la préparation des séances du comité de direction et des assemblées plénières et connexes de la CDS, de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et des assemblées générales de différentes associations intercantionales (BE)JUNE ;
- préparation de projets de prise de position pour le Conseil d'État dans le cadre d'une dizaine de consultations fédérales sur des projets de (modifications de) lois ou d'ordonnances fédérales dans le domaine de la santé.

Affaires légales et juridiques

- finalisation de l'élaboration, en collaboration avec le SJEN, d'un projet de rapport à l'appui d'un projet de modification de la loi de santé visant à mettre en œuvre des modifications de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) ;
- rédaction d'un projet de rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement à la formation dans le domaine des soins infirmiers, ainsi que d'un décret financier destiné à la mise en œuvre à l'offensive de formation prévue par cette initiative ;
- élaboration, en collaboration avec le SJEN, pour le Conseil d'État, de différents projets (de modifications) de règlements ou d'arrêtés (nouveau règlement sur les émoluments, projet de nouvelle réglementation des organisations d'aide et de soins à domicile dans le RASI, projet de règlement d'application de la LASDom, p.ex.).

Finances

- rédaction d'un projet de rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 34'500'000 francs au budget 2023 devant permettre aux établissements autonomes de droit public du domaine de la santé de faire face aux conséquences de l'inflation et de sortie de la crise sanitaire, et préparation de l'audit de ces établissements demandé par le Grand Conseil ;
- révision des méthodes de contrôle des contrats de prestations, avec le soutien d'un expert externe.

Santé numérique

- finalisation et mise en œuvre progressive d'une stratégie cantonale en santé numérique ;
- poursuite du déploiement du DEP, recrutement de nouveaux et nouvelles patient-e-s et prestataires de soins, installation de stands mobiles pour les ouvertures de DEP dans des permanences médicales, cabinets médicaux de groupe, centres de collecte fixes du sang, etc..

Médecin cantonal

L'équipe du médecin cantonal a vu l'entrée en fonction au mois de mai d'un nouveau médecin cantonal (jusqu'ici médecin cantonal adjoint), suite au départ à la retraite de son prédécesseur, et au mois d'octobre d'une nouvelle médecin cantonale adjointe.

L'activité du médecin cantonal et de son équipe a continué d'être impactée en 2023 par la gestion de l'épidémie de la COVID-19, mais dans une mesure sensiblement moindre que les trois années précédentes. La cellule COVID créée à l'automne 2020 a pu être dissoute et les dernières ressources affectées à la gestion de la COVID-19 ont été intégrées à l'équipe du médecin cantonal. L'organisation de la vaccination COVID-19 a incombé en 2023 encore largement aux cantons et à la Confédération. Après la fermeture des centres « cantonaux » de vaccination à grande échelle, des conventions de collaboration ont été conclues par le service avec une cinquantaine de médecins et une quarantaine de pharmacies pour assurer la poursuite de la vaccination contre la COVID-19, notamment auprès des populations à risque. Près de 10'000 doses ont été injectées par ce dispositif en 2023.

Dans le domaine des maladies transmissibles, l'équipe de la surveillance épidémiologique a traité 4'590 déclarations de maladies transmissibles, 3'902 déclarations de laboratoire, 670 déclarations cliniques et 18 déclarations cliniques complémentaires. Même si le volume des déclarations de la COVID-19 s'est considérablement réduit, la part de celle-ci est restée encore importante en 2023.

L'année 2023 a par ailleurs été marquée par l'observation de plusieurs flambées de coqueluche qui ont touché six crèches du canton. Ce sont par ailleurs 8 flambées de norovirus et gastro-entérites et 26 flambées de COVID-19 qui ont été rapportées en EMS. Une très importante enquête d'entourage (plus de 300 contacts dans toute la Suisse) liée à un cas de tuberculose au Centre fédéral pour requérant-e-s d'asile de Boudry a été réalisée par la Ligue pulmonaire neuchâteloise, sur mandat du médecin cantonal.

L'enquête de couverture vaccinale permettant d'évaluer la protection vaccinale des enfants de 2 et 8 ans ainsi que des adolescent-e-s de 16 ans résidant dans le canton, planifiée tous les trois ans, a été organisée par le service fin 2023. Les résultats de cette enquête seront connus dans le courant de l'année 2024. La collaboration a été poursuivie avec le SCAV sur la thématique de la prévention de la légionellose dans les EMS et des modalités d'annonces de cas de toxi-infections alimentaires par la population.

S'agissant de la surveillance des institutions de soins et des professionnel-le-s de la santé, l'activité du médecin cantonal et de son équipe a été intense. Ainsi, pour ce qui est des institutions de soins, 50 inspections ont été réalisées dans des EMS et des organisations d'aide et de soins à domicile (OSAD), tandis que 12 plaintes ont été investiguées et 17 procédures administratives et/ou disciplinaires ont été ouvertes. Concernant les professionnel-le-s de la santé, ce sont au 31 décembre 2023, 28 procédures qui étaient en cours ou en suspens ; un retrait d'autorisation de pratique a été prononcé.

Dans le domaine du respect du droit du ou de la patient-e, la commission de contrôle psychiatrique, présidée par le médecin cantonal, a effectué cinq visites en milieu psychiatrique. 109 demandes de levée du secret professionnel ont été préavisées positivement et deux négativement.

6'600 demandes de garantie de paiement ont été traitées concernant des demandes d'hospitalisation hors canton.

Les traitements de substitution de l'héroïne (environ 600 bénéficiaires) occasionnent une surveillance de prescription de la part du médecin cantonal.

Pharmacienne cantonale

L'activité de la pharmacienne cantonale et de son équipe a continué d'être impactée en 2023 par la gestion de l'épidémie de la COVID-19, notamment s'agissant de la gestion de l'approvisionnement en vaccins, mais dans une mesure sensiblement moindre que les trois années précédentes.

De ce fait, la pharmacienne cantonale a pu se consacrer de manière bien plus importante à l'exercice de ses tâches régaliennes, notamment celles de surveillance. Son activité à cet égard peut être résumée comme suit :

- 2 inspections de banque de sang ;
- 1 inspection de laboratoires d'analyses;
- 17 inspections de pharmacies publiques ;
- 21 inspections de pharmacies d'institutions ;
- 8 inspections de cabinets dentaires.

En termes de projets, la pharmacienne cantonale a mis, avec le SJEN, la dernière main à un projet de modifications de la loi de santé pour adapter celle-ci à des modifications de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPT), ainsi qu'au rapport à l'appui. Elle a aussi préparé, avec le SJEN, les modifications réglementaires y relatives.

Préhospitalier

- accompagnement du réseau cantonal de premiers répondants bénévoles pour des situations d'arrêt cardiaque et établissement d'un nouveau mandat avec l'École supérieure d'ambulanciers et soins d'urgence romande (ES-ASUR) pour assurer leur formation jusqu'à fin 2026 ;
- implication dans le pilotage stratégique des travaux de réorganisation et de gouvernance des centrales 144 et de médecine de garde (CTMG) menés par le Canton de Vaud ;
- accompagnement des travaux des communes du Val-de-Ruz et de Val-de-Travers en vue de la fusion de leurs services d'ambulances ;
- adaptations du processus d'octroi des autorisations pour l'organisation de manifestations publiques pour lesquelles un dispositif sanitaire est requis.

Promotion de la santé et prévention

- poursuite de la mise en œuvre par l'Office de promotion de la santé et de prévention (OPSP) des Programmes d'action cantonaux (PAC) dans les domaines « alimentation, activité physique, santé psychique et 65+ ans », ainsi que du Programme cantonal prévention du tabagisme (PCPT); les PAC sont soutenus par Promotion Santé Suisse et le PCPT par le Fonds de prévention du tabagisme, tous les deux pour la période 2021-2024 ;
- mise en place et suivi de plusieurs dizaines de projets découlant de ces plans d'action ; à titre d'exemple, de nombreuses formations sont mises en place, permettant de sensibiliser plusieurs centaines de professionnel-le-s « multiplicateurs » (éducateurs-trices, travailleurs-ses sociaux-ales, enseignant-e-s, professionnel-le-s de soins à domicile, etc.) sur les questions de promotion de la santé ; la santé psychique reste une priorité importante dans ce cadre et es formations interdisciplinaires favorisent, par ailleurs, la coordination et la recherche de synergies interprofessionnelles ;
- analyse des besoins, conceptualisation et préparation des PAC pour la période 2025-2028, ces derniers devant être déposés courant 2024 auprès des instances fédérales ;
- dans le domaine de la santé psychique, analyse des besoins et conceptualisation de nouveaux projets novateurs, dont notamment les « Ambassadeurs en santé mentale » et une exposition sur la santé psychique à l'adresse des jeunes qui devraient pouvoir s'opérationnaliser en 2024 ;
- en matière de prévention du tabagisme, hormis la mise en œuvre du PCPT, forte implication de l'OPSP dans les prises de position à émettre dans le cadre des consultations concernant la modification de la loi sur les produits du tabac et de son ordonnance d'application ; la question de la fumée passive en extérieur a également été adressée en lien avec les débats en commission parlementaire ;
- dans le domaine de la santé scolaire, révision et mise en consultation de l'arrêté sur la santé scolaire, gestion de plusieurs groupes de travail visant à améliorer la coordination et l'efficacité sur le terrain, poursuite de la mise en œuvre du programme cantonal de prévention et de promotion de la santé à l'école ;
- poursuite de la collaboration avec les communes en matière de promotion de la santé, notamment avec la Conférence des directeurs communaux en charge de la santé (CDC-Santé) : soutien apporté à cinq nouveaux projets de promotion de la santé communaux dans le cadre d'un appel à projets déposés en fin d'année, poursuite du projet de prévention solaire, mise en place du projet « ZAP zone d'air pur » dans trois premières communes, présentation d'une proposition de collaboration pérenne lors de l'assemblée générale de l'association des communes neuchâteloises ;
- poursuite du projet « Reliages » visant à prévenir l'isolement social des seniors et présentation en conférence de presse de son extension à de nouvelles communes ;
- réalisation de nombreuses prestations de promotion de la santé au travers de la conclusion de nouveaux contrats de prestations ou de renouvellement de contrats de prestations ou de partenariats avec des acteurs de terrain, tels que: Croix-Rouge Neuchâteloise (consultations infirmière petite enfance, Femmes Tische et Lets move), Générations Sexualités Neuchâtel, centres de santé sexuelle et planning familial, Infoentraide, ANAAP, Ligue neuchâteloise contre les rhumatismes, Ligue neuchâteloise contre le cancer, Fourchette verte, Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), Stop suicide, Centre d'information et de prévention du tabagisme, Récif, IdéesSport (Midnight Sport, Open Sunday, Mini Move), Astrame, l'EPER, Médecins du monde (PASS) ;
- poursuite par l'OPSP de son rôle-clé dans la mise en réseau cantonale, ainsi que la recherche de synergies et de coopération entre les partenaires de son domaine d'activité; principales concrétisations : animation des plateformes d'échange en matière de promotion de la santé (réseau suicide, 65+, santé sexuelle, santé et non emploi par exemple), présidence des commissions cantonales de promotion de la santé, de santé mentale et de santé scolaire, organisation de la « séance des partenaires de la promotion de la santé » et du colloque cantonal promotion de la santé (réunissant chacun

une septantaine de participant-e-s, dont le thème en 2023 était la prévention par les pairs); l'office collabore avec près d'une centaine d'organisations ou corps professionnels différents, y compris au niveau intercantonal et national, tandis que la cheffe de l'OPSP a continué à assurer, par ailleurs, la présidence de l'Association suisse des délégué-e-s à la promotion de la santé en 2023.

Prestataires ambulatoires

- poursuite par l'Office des prestataires ambulatoires (OPAM) des rencontres avec les autorités communales en charge de la santé pour thématiser la problématique de la relève de la médecine de premier recours sur leur territoire et chercher les moyens d'y remédier ;
- participation aux séances intercantionales et fédérales portant sur la mise en œuvre de la nouvelle limitation de l'admission de médecins fournissant des prestations ambulatoires à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ;
- élaboration des projets de rapports du Conseil d'État en lien la modification de la loi de santé concernant l'admission des fournisseurs de prestations et la fixation de nombre maximaux de médecins fournissant des prestations ambulatoires à la charge de l'AOS, ainsi que de l'arrêté portant sur la fixation de nombres maximaux de médecins fournissant des prestations ambulatoires ;
- mise en œuvre du projet-pilote d'aide à l'installation de médecins généralistes et de pédiatres, en collaboration avec le délégué cantonal à la domiciliation, la Société neuchâteloise de médecine (SNM) et l'association Médecins de famille et de l'enfance Neuchâtel (MFNe), avec de premières installations à la clé ;
- traitement des demandes d'autorisation de pratiquer et d'admission à pratiquer à charge de l'AOS; l'instruction de ces demandes a conduit :
- à la délivrance d'autorisations de pratiquer à : 147 médecins - dont 43 renouvellements à des médecins ayant 70 ans ou plus, 20 médecins-dentistes - dont 2 renouvellements, 21 psychologues-psychothérapeutes - dont 4 renouvellements, 61 infirmier-ière-s – dont 1 renouvellement, 5 opticien-ne-s qualifié-e-s et 4 opticien-ne-s diplômé-e-s ou optométristes, 5 logopédistes-orthophonistes, 38 physiothérapeutes – dont 1 renouvellement, 14 ergothérapeutes, 8 sages-femmes, 4 diététicien-ne-s, 3 pédicures-podologues, 9 ostéopathes, 6 hygiénistes-dentaires, 3 audioprothésistes, 1 technicien-dentiste ;
- au refus de : 1 demande d'admission à pratiquer à charge de l'AOS à un médecin ;
- à la vérification des déclarations pendant 90 jours dans le canton pour les titulaires d'autorisations de pratique délivrées dans un autre canton pour : 9 médecins, 1 médecin-dentiste, 1 psychologue-psychothérapeute ;
- à la délivrance de décisions d'admission à pratiquer à la charge de l'AOS à : 77 médecins, 6 médecins-dentistes, 14 psychologues-psychothérapeutes, 28 infirmiers-ères, 20 physiothérapeutes, 3 ergothérapeutes, 6 sages-femmes, 2 diététicien-ne-s, 6 pédicures-podologues, 6 organisations de fournisseurs de prestations
- la délivrance d'autorisations de pratiquer à : 293 médecins-assistant-e-s et chiropraticien-ne-s assistant-e-s, renouvellements compris
- délivrance d'environ 200 attestations de situation professionnelle pour des professionnel-le-s de la santé autorisé-e-s à pratiquer sous leur propre responsabilité.

Hôpitaux et institutions psychiatriques

- élaboration pour le Conseil d'État du rapport 23.032 au Grand Conseil concernant des décrets relatifs à l'approbation des options stratégiques 2023 - 2030 du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), l'octroi de crédit d'engagement pour un financement de transition 2024 – 2026, le financement d'études préalables pour les futures infrastructures immobilières du CNP ainsi qu'un cautionnement simple nécessaire à son fonds de roulement ;
- ré-articulation des travaux sur les conditions – cadre et le projet de loi portant modification de la loi de santé dans le cadre des travaux de la future planification hospitalière, suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) C-7071/2015 admettant le recours de Swiss Medical Network Hospitals SA (SMNH) contre la liste hospitalière neuchâteloise 2016 – 2022 ;
- négociation (et signature par le Conseil d'État d'une convention de collaboration avec SMNH) portant sur l'attribution, dès le 1^{er} septembre 2023, d'un mandat dans le domaine de la gynécologie, sous certaines conditions, à la Clinique Montbrillant et à l'Hôpital de la Providence ;
- mise en place de nouvelles modalités de gestion et monitoring des limitations de volumes maximaux de prestations pour les domaines de prestations électifs ;
- traitement d'une demande d'autorisation du RHNE d'ouvrir une antenne temporaire à Monruz pour désengorger son site de Pourtalès à Neuchâtel, dédiée notamment à l'activité ambulatoire ;
- poursuite en continu des travaux d'identification et de chiffrage des prestations d'intérêt général (PIG) ;
- traitement de très nombreuses demandes d'approbation et de fixation de tarifs à charge de l'AOS (env. 20 conventions tarifaires) ;
- négociations de nouveaux contrats de prestations pour les années 2023 à 2025 avec le RHNE et le CNP.

Maintien à domicile et hébergement médico-social

- adoption par le Grand Conseil du projet de loi élaboré par le service, en collaboration avec le SJEN, créant un établissement autonome de droit public pour l'orientation des personnes âgées dans les domaines sanitaire et social (LAROSS) et mise en place de la nouvelle gouvernance (constitution du conseil d'administration, définition du mandat de ses membres, premières priorités d'action) ;
- élaboration d'un projet de modification de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) et suivi parlementaire ;
- adoption par le Conseil d'État du nouveau règlement sur la planification et la reconnaissance des appartements LASDom (appartements avec encadrement) ;
- adoption par le Conseil d'État de la liste LAMal 2024 des établissements médico-sociaux, autorisés à pratiquer à charge de l'assurance-maladie ;

- travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un règlement de mise en œuvre de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom) ;
- travaux en vue de la modification du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) s'agissant des conditions d'octroi des autorisations d'exploitation pour les OSAD ;
- travaux en vue d'une modification du règlement sur le financement résiduel des soins en cas de maladie (RFRS) ;
- élaboration du rapport au Grand Conseil portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement de 65 millions de francs destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés (EMS et pensions) ;
- analyse des plans quinquennaux des EMS dans le contexte de la modernisation du parc des EMS ;
- planification des EMS à l'horizon 2035, démarches auprès des communes et des exploitants actuels afin de réserver des terrains pour la construction de futurs EMS ;
- poursuite de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI), du règlement d'exécution de la loi sur le financement des EMS (RLFinES) et de la directive départementale relative aux infrastructures des établissements spécialisés élaboration d'une directive sur l'organisation et les missions des établissements spécialisés (DOMES) adoptée par le chef du département et de la nouvelle procédure d'octroi des autorisations d'exploiter ;
- actions de communication liées à la PMS, notamment activités de sensibilisation des proches-aidants sur les ressources de soutien existantes grâce à une exposition itinérante, élaboration d'un nouveau dépliant sur le court-séjour en EMS ;
- lancement d'une nouvelle application mobile destinée à soutenir les proches aidant-e-s dans leur quotidien, baptisée « approches », développée en collaboration avec différents partenaires, permettant d'accéder notamment aux offres d'aide et de soutien disponibles sur le territoire neuchâtelais ;
- traitement de nombreuses demandes d'autorisation d'exploiter d'OSAD et des demandes de labellisation d'appartements avec encadrement ;
- élaboration et suivi des contrats de prestations avec les différents partenaires ;
- poursuite des travaux visant à la mise en œuvre et à l'exploitation d'une comptabilité analytique par mission standardisée pour les EMS.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'499'344	1'795'723	3'132'279	+1'336'557	+74.4%	-8'367'065	-72.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	526'851	553'000	542'847	-10'153	-1.8%	+15'996	+3.0%
43 Revenus divers	6'325'103	201'723	1'393'224	+1'191'501	+590.7%	-4'931'879	-78.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'547'391	941'000	996'208	+55'208	+5.9%	-3'551'182	-78.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	100'000	100'000	200'000	+100'000	+100.0%	+100'000	+100.0%
Charges d'exploitation	423'390'119	388'520'318	418'657'631	+30'137'313	+7.8%	-4'732'488	-1.1%
30 Charges de personnel	7'470'063	7'516'888	5'928'480	-1'588'408	-21.1%	-1'541'583	-20.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'946'740	2'742'825	1'682'296	-1'060'529	-38.7%	-4'264'445	-71.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	538'265	437'136	437'136	0	0.0%	-101'129	-18.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	408'491'165	376'958'500	409'586'958	+32'628'458	+8.7%	+1'095'792	+0.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	943'885	864'969	1'022'762	+157'792	+18.2%	+78'877	+8.4%
Résultat d'exploitation	-411'890'774	-386'724'596	-415'525'352	-28'800'756	-7.4%	-3'634'577	-0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-411'890'774	-386'724'596	-415'525'352	-28'800'756	-7.4%	-3'634'577	-0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-411'890'774	-386'724'596	-415'525'352	-28'800'756	-7.4%	-3'634'577	-0.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	41.00	62.00	42.00	-20.00	-32.3%	+1.00	+2.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	32.50	49.80	33.50	-16.30	-32.7%	+1.00	+3.1%

Commentaires

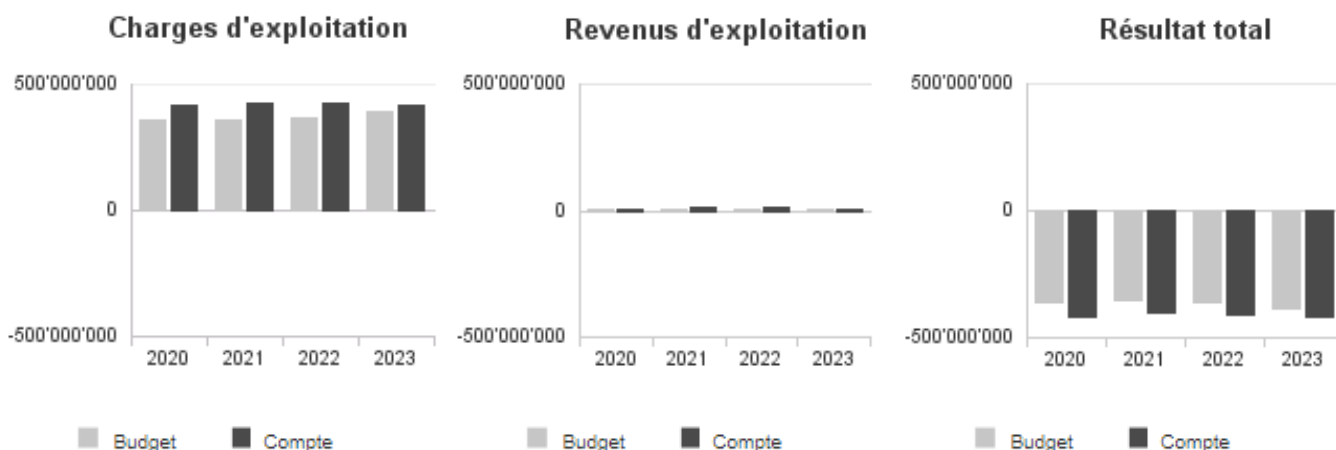
Les revenus d'exploitation sont largement supérieurs au budget et inférieurs aux comptes de l'année 2022 en raison de la COVID-19. L'écart de CHF 1.2 million dans les Revenus divers est principalement expliqué par la subvention de la Confédération à la campagne de vaccination pour environ 250'000 francs et par les dissolutions de provisions pour le solde. Les effectifs ont été réduit au fur et à mesure que les tâches en lien avec la pandémie ont été supprimées, les charges en personnel s'en retrouvent réduites (CHF -1.58 million), tout comme les effectifs (postes et EPT).

Les dépenses dans le domaine des biens, services et autres charges d'exploitation sont maîtrisées (CHF -1 million). La COVID-19 a nécessité des dépenses moins importantes (CHF -250'000), certaines charges en lien avec des projets d'investissement non pas été activées (CHF -250'000) et d'autres activités ont été limitées.

Les charges de transfert sont supérieures au budget de près de CHF 32.6 millions, mais inférieures au crédit supplémentaire de CHF 34.5 millions octroyé par le rapport 23.009 - Inflation et crise sanitaire. Hormis les montants contenus dans ce rapport, les dépenses pour les prestations hospitalières sont supérieures au budget de CHF 4.5 millions, compensées par des dépenses inférieures au budget pour la gestion de la pandémie (CHF -1.25 million) et le développement de certaines prestations de maintien à domicile inférieur aux attentes (CHF -5 millions).

Les effectifs du service sont inférieurs au budget 2023 en raison de la classification des effectifs COVID (12 EPT dans les effectifs du budget, mais hors effectif aux comptes) et des vacances de poste.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Programmes de santé publique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	581'627	745'250	387'776
Coûts salariaux et de structure	1'354'975	1'311'760	968'892
Coûts des services centraux	213'971	133'585	185'112
Revenus	652'180	423'000	426'823
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'498'394	1'767'595	1'114'957

Commentaires

Ce groupe concerne le développement de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces prestations sont cofinancées par la Confédération. Les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé et certains événements liés n'ont pas été aussi importants que budgétés en raison notamment des ressources dédiées au domaine. Néanmoins, les activités sont pérennes et plusieurs projets sont en cours d'élaboration pour une mise en œuvre prochaine. À noter que les coûts salariaux et de structure en lien avec la pandémie de COVID-19 ont été budgétairement imputés aux différents groupes de prestations, mais non aux comptes ; il en résulte un écart dans toutes les prestations du service entre le budget et les comptes. Cette remarque vaut pour l'ensemble des groupes de prestations.

Autorisation, renouvel. et refus d'auto. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'259	0	5'313
Coûts salariaux et de structure	1'052'834	1'392'001	648'316
Coûts des services centraux	167'672	141'754	125'059
Revenus	218'745	225'000	298'831
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'004'019	1'308'755	479'858

Commentaires

Le service a la charge de délivrer des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de santé ou d'exploiter pour les institutions, ainsi que de les renouveler ou de les refuser. L'activité est en augmentation dans ce domaine ; il en résulte une augmentation des revenus, ces prestations étant facturées.

Surveillance (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	102'692	108'000	118'487
Coûts salariaux et de structure	1'366'971	1'872'079	1'392'956
Coûts des services centraux	218'336	190'640	269'688
Revenus	286'448	323'000	194'240
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'401'552	1'847'720	1'586'891

Commentaires

Dans le domaine de la surveillance, les coûts du service proviennent de l'organisation de formations pour la prévention et le contrôle des infections, ainsi que de l'inspection des cabinets dentaires par délégation. Certains coûts (mandats) ont été budgétés de manière globale, sur un centre de coûts et dépensés de manière spécifique et donc affectés à une prestation. Les revenus proviennent de la facturation des émoluments ainsi que des remboursements de la part cantonale aux hospitalisations qui a été payée par erreur. Ils sont difficilement prévisibles et peuvent varier d'une année à l'autre.

Planification (LAMal) (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'693	0	808
Coûts salariaux et de structure	164'200	340'514	131'049
Coûts des services centraux	26'111	34'676	24'940
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	193'003	375'189	156'797

Commentaires

L'État a un rôle de planificateur dans le domaine hospitalier et médico-social. En 2023, les travaux se sont poursuivis pour la planification hospitalière ainsi que dans le secteur des EMS.

Contrat et financement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	100'354	45'000	45'508
Coûts salariaux et de structure	642'448	801'012	727'046
Coûts des services centraux	104'826	81'570	143'831
Revenus	0	0	500
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	847'628	927'582	915'885

Commentaires

Dans le cadre du suivi des contrats et le financement des institutions de santé, le service mobilise essentiellement des ressources humaines. Les charges directes sont des mandats dans le domaine des urgences et des aides individuelles pour les résidents en EMS.

Tarifification (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	72'367	140'235	44'940
Coûts des services centraux	11'833	14'280	8'677
Revenus	14'000	0	13'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	70'200	154'516	40'616

Commentaires

Le service est chargé de vérifier l'équité, l'économicité et la conformité à la loi des conventions tarifaires entre les assureurs-maladie et les prestataires de soins. Ces prestations sont facturées aux partenaires.

Pilotage Sytème Santé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	236'966	299'000	641'263
Coûts salariaux et de structure	1'244'432	2'622'530	1'285'252
Coûts des services centraux	198'007	267'062	247'252
Revenus	2'808	4'000	24'654
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'676'597	3'184'591	2'149'114

Commentaires

Le SCSP pilote de nombreux projets dans le domaine sanitaire, notamment dans la mise en œuvre de la planification médico-sociale et du dossier électronique du patient. Il s'appuie notamment sur des commissions techniques et mandate des spécialistes des domaines concernés.

Médias (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	10'918	50'049	11'229
Coûts des services centraux	1'865	5'099	2'005
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	12'784	55'148	13'235

Commentaires

Le service est amené à communiquer auprès de la population.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SCSP	0	140'000	0
Cybersanté	395'000	600'000	500'000
EMS - autres subventions	555'000	100'000	-5'039
EMS - part aux soins	47'112'438	43'860'000	45'741'847
EMS - subventions à l'activité	21'388'371	24'680'000	22'002'221
Formation santé	196'356	400'000	172'082
Maintien à domicile - part aux soins	16'587'784	19'950'000	17'428'900
Maintien à domicile - subventions	3'808'043	6'900'000	3'470'133
Prestation hosp.	174'973'908	180'860'000	184'643'218
Prestations d'intérêt général	107'228'136	89'480'000	128'267'381
Prévention et promotion santé	1'480'041	3'367'500	3'124'275
Soins palliatifs	469'746	565'000	552'334
Urgences	2'364'477	3'136'000	2'407'068
Total charges (+) / revenus (-) nets	376'559'301	374'038'500	408'304'420

Commentaires

Dans le domaine des EMS, la part aux soins est supérieure au budget de CHF + 1.9 million, des lits supplémentaires ayant été ouverts pour répondre aux besoins ; elle reste inférieure aux comptes 2022. Les autres charges en EMS sont globalement maîtrisées et compensent la part aux soins. La formation des médecins en cabinet privé ainsi que la participation cantonale au dossier électronique du patient sont globalement stable et appelés à se développer à l'avenir. Les prestations de soins à domicile continuent de se développer mais moins vite que les dernières années. La participation aux prestations hospitalières est supérieure de CHF 3.8 millions. Les enveloppes PIG ont globalement été respectées, le dépassement du budget résultant de la création de provisions (rapport 23.009). Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, le développement des prestations est en augmentation (CHF +1.1 million), des écritures comptables expliquant le solde (CHF +0.5 million). Les charges dans le domaine des urgences sont maîtrisées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-660	0	-720
Total charges (+) / revenus (-) nets	-660	0	-720

Commentaires

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Constitution et certification e-health	Clôturé	762	0	762	0	0	0	0	0	0
Contrôle qualité système de soins	A solliciter	0	0	0	65'000	0	65'000	0	0	0
*Coronavirus	En cours	6'964'111	2'338'440	4'625'671	2'500'000	0	2'500'000	1'528'776	245'071	1'283'705
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	29'429'702	5'592'182	23'837'521	0	0	0	728'031	1'250'525	-522'494
Infrastructures EMS	A solliciter	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0
Mise en réseau services système soins	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
*PI-études invest. futurs	En cours	199'376	0	199'376	300'000	0	300'000	165'626	0	165'626
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Total		36'593'951	7'930'621	28'663'330	4'265'000	0	4'265'000	2'422'434	1'495'596	926'838

Commentaires

Le crédit « Coronavirus » a permis au SCSP de renforcer ses effectifs, acheter du matériel médical, mettre en place des campagnes de vaccination et la surveillance épidémiologique ou encore émettre des certificats COVID. Les recettes proviennent de la revente de matériel de protection ainsi que la participation de la Confédération à la vaccination et aux tests en entreprise. Le crédit « COVID - Aides aux partenaires » correspond aux montants estimés par les institutions comme les coûts relatifs à la COVID-19. Les revenus correspondent à la dissolution de la provision du même acabit. Le projet « PI-études invest. futurs » permet de préparer la mise en œuvre du projet « Infrastructures EMS » (rapport 24.011 - EMS Cautionnements).

2.6.8. Service des bâtiments (SBAT)

Missions principales

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier de l'État. Il assure l'entretien des bâtiments, la maintenance des installations techniques et le service de conciergerie. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Il garantit la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour les objets propriété de l'État et les objets loués à des tiers).

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le service est le référent de l'État en matière de gestion et de constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Le service, par l'office du logement, est chargé de la mise en œuvre des lois fédérales et cantonales en lien avec la politique du logement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service ont été les suivants :

- projet vitamine, impacts au SBAT en tant que service central et transverse ;
- contrainte financière limitant le niveau d'entretien ;
- organisation toujours plus intégrée et plus transversale pour l'ensemble de l'État ;
- administration dispersée sur de nombreux sites en cours de rationalisation (vitamine) ;
- mouvements importants de services impliquant une évolution du portefeuille immobilier ;
- succession des différentes crises et événements majeurs (covid, énergie, Ukraine, tempête du 24 juillet 23 à La Chaux-de-Fonds) ;
- difficultés en lien avec la situation géopolitique (fournitures de matériaux, prix de l'énergie et disponibilités des entreprises)
- préoccupations environnementales au premier plan (énergie, amiante, sismique, etc.) dans les réalisations immobilières ;
- changement d'échelle du service (multiplication des projets et dossiers) ;
- impacts des politiques de santé (PMS) et de la modification de la LAT.

Les défis auxquels le SBAT a été confronté en 2023 peuvent être divisés en deux catégories, à savoir :

À court et moyen terme, liés au compte de résultats :

- amélioration de l'entretien courant des bâtiments en intégrant l'entretien lourd ;
- révision des contrats avec les fournisseurs d'énergie et d'eau ;
- mise en place d'une stratégie en cas de délestage pour les installations critiques (énergie électrique) ;
- poursuite de la politique d'aide au logement (aide à la pierre) ;
- mise en œuvre d'une offensive pour la modernisation du parc immobilier des cœurs de localités.

Stratégiques à long terme, liés aux investissements :

- réalisation des travaux d'optimisation et de regroupement de l'administration cantonale : rapport 19.003 ;
- poursuite des opérations d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État : rapport 19.019 pour les bâtiments du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel et de l'Hôtel-de-Ville 7 au Locle ; planification de plusieurs grands projets (CAP, Unihub, CERM, CEB) ;
- soutien aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui construisent ou rénovent des logements d'utilité publique (LUP) et en particulier ceux dédiés aux appartements avec encadrement pour répondre aux objectifs de la PMS ;
- réponses aux préoccupations sur l'utilisation du bois dans la construction ;
- application du plan climat dans le domaine immobilier ;
- réponses aux nouvelles exigences liées à l'adoption de la loi sur l'énergie (LCEN), notamment une économie de 20% de la consommation énergétique d'ici 2030 au plus tard (LCEN art 5, al. 5).

Activités et réalisations

L'année 2023 a été très riche au niveau des grands projets, notamment avec l'organisation des concours d'architectures et des mandats d'études parallèles (MEP) pour les projets d'importance, dont le centre d'entretien des routes des montagnes (CERM) visant à la réalisation d'un centre d'entretien des routes mixtes dans les montagnes, l'assainissement du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle et l'extension du centre d'entretien des routes de Boudry. Les travaux de réalisation sont toujours en cours pour le data-center des Cadolles, l'assainissement du Lycée Jean Piaget, ainsi que l'infirmerie de de l'établissement pénitentiaire la promenade (EDPR) à La Chaux-de-Fonds. Le projet vitamine pour le site de Tivoli Nord avance également à grand pas.

Quant au regroupement et à l'optimisation du logement des autorités judiciaires, les travaux concernant le Tribunal cantonal à Neuchâtel sont terminés et la planification du Tribunal régional à La Chaux-de-Fonds est en cours.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'État a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Hormis l'entretien courant, le domaine « Entretien » a pu mener des travaux d'entretien lourd grâce au nouveau crédit quadriennal pour l'entretien constructif validé par le GC (rapport 22.038), notamment la rénovation des jardins est et la réfection de la salle de la Charte pour le Château de Neuchâtel, des travaux importants de réfection à l'Université (faculté des sciences) à Neuchâtel, ainsi qu'à la Maison de vie et de santé à Couvet.

L'année 2023 a été marquée principalement par la démarche d'acquisition du BAP (Poudrières 14) avec l'élaboration d'un rapport à valider par le Grand Conseil en 2024. Les démarches avec la commune de La Grande-Béroche se sont poursuivies pour la valorisation du site de l'ancien Hôpital de La Béroche. La commission du logement de l'administration (CLA) a traité une quinzaine de demandes pour le logement de l'administration, dont en particulier l'aménagement de l'accueil du SPCH et la modernisation de la Salle des Chartes du Château de Neuchâtel. Des commandes importantes ont été effectuées pour l'aménagement en mobilier du projet vitamine.

Le domaine « Exploitation » a été et sera encore fortement sollicité dans la préparation des activités de facility management qui seront déployées dans les locaux de Tivoli Nord. La consommation énergétique des bâtiments est un point d'attention majeur parmi les activités du domaine, en raison des risques de pénurie d'une part et des législations cantonale et fédérale d'autre part.

En 2023, l'office du logement a organisé une quantité importante de portes ouvertes de divers projets d'appartements avec encadrement labélisés, qu'ils soient privés ou d'utilité publique, afin de faire connaître à la population ces nouvelles structures qui permettent d'éviter, voire de repousser l'entrée en institution des personnes âgées.

En cohérence avec le plan de législature, l'office du logement a aussi été en charge d'étudier le moyen de lancer une offensive en faveur de la modernisation du parc immobilier, en partenariat avec les communes et en développant des outils favorables à la rénovation dans la politique du logement. Une série de rencontre s'est déroulée réunissant les acteurs concernés au niveaux cantonal (SBAT, SAT, SENE, OPAN) et communaux. Il en ressort un grand potentiel et une réelle opportunité nécessitant toutefois une certaine coordination afin de surmonter une relative complexité liée principalement à la multiplicité des acteurs.

Par ailleurs, le service a été fortement sollicité à la suite de la tempête du 24 juillet à La Chaux-de-Fonds, lors de laquelle certains bâtiments de l'État ont été touchés, dont le Lycée Blaise-Cendrars (LBC) et Jardinière 157. Des mesures provisoires ont pu être prises rapidement, mais les travaux de réparation nécessiteront beaucoup plus de temps.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	49'136'404	43'871'020	46'524'585	+2'653'565	+6.0%	-2'611'819	-5.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'433'713	1'002'600	1'148'769	+146'169	+14.6%	-284'944	-19.9%
43 Revenus divers	1'720'670	2'786'529	4'751'052	+1'964'524	+70.5%	+3'030'382	+176.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	24'039	0	326'253	+326'253	--	+302'213	+1'257.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	45'957'982	40'081'892	40'298'511	+216'619	+0.5%	-5'659'470	-12.3%
Charges d'exploitation	69'643'137	80'596'914	76'455'164	-4'141'750	-5.1%	+6'812'027	+9.8%
30 Charges de personnel	10'106'494	11'857'489	10'563'065	-1'294'424	-10.9%	+456'571	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	35'330'690	42'253'175	40'255'796	-1'997'379	-4.7%	+4'925'107	+13.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'514'281	25'732'333	24'037'113	-1'695'220	-6.6%	+1'522'833	+6.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	280'777	331'000	241'080	-89'920	-27.2%	-39'697	-14.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'410'897	422'917	1'358'110	+935'193	+221.1%	-52'787	-3.7%
Résultat d'exploitation	-20'506'733	-36'725'894	-29'930'579	+6'795'315	+18.5%	-9'423'846	-46.0%
44 Revenus financiers	19'237'950	18'807'275	34'610'475	+15'803'199	+84.0%	+15'372'525	+79.9%
34 Charges financières	645'604	300'000	20'057'278	+19'757'278	+6'585.8%	+19'411'675	+3'006.7%
Résultat de financement	18'592'346	18'507'275	14'553'196	-3'954'079	-21.4%	-4'039'150	-21.7%
Résultat opérationnel	-1'914'387	-18'218'618	-15'377'383	+2'841'236	+15.6%	-13'462'996	-703.3%
48 Revenus extraordinaires	32'630	0	5'286'134	+5'286'134	--	+5'253'503	+16'100.1%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	32'630	0	5'286'134	+5'286'134	--	+5'253'503	+16'100.1%
Résultat total	-1'881'757	-18'218'618	-10'091'249	+8'127'369	+44.6%	-8'209'493	-436.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	118.00	135.00	116.00	-19.00	-14.1%	-2.00	-1.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	93.91	105.37	94.62	-10.75	-10.2%	+0.71	+0.8%

Commentaires

Revenus d'exploitation

Il est à noter une augmentation des revenus d'exploitation de CHF +2,6 millions qui s'explique de la manière suivante :

Groupe **43 « Revenus divers »** : Augmentation de la valeur au bilan de bienfonds à la suite de l'inventaire réalisé par le service financier en collaboration avec la cellule foncière pour un montant de CHF +3 millions partiellement compensée par des refacturations telles que les contributions de la Haute école Arc à Neuchâtel transférées dans le groupe (46) ainsi que celles du site de Perreux pour un montant de CHF -1,1 million.

Groupe **46 « Revenus de transfert »** : Par une augmentation des contributions de la Haute école Arc à Neuchâtel qui sont dès 2023 refacturées par les revenus de transfert pour un montant de CHF +330'000.

Groupe **49 « Imputations internes »** : Par l'augmentation de l'adaptation des refacturations des surfaces allouées dans le cadre de la crise Ukraine pour un montant de CHF +220'000.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont inférieures au budget de CHF -4,1 millions, ce qui s'explique de la manière suivante :

Groupe **30 « Charges salariales »** : Engagements moins nombreux que prévu au budget et vacances de postes plus importantes, compte tenu notamment d'une forte rotation dans le personnel d'exploitation

Groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » : D'une part, par une diminution des charges d'énergie pour un montant de CHF -1,3 million, des demandes en mobilier, aménagements et reports de travaux CLA pour un montant de CHF -1 million ainsi que des prestations de service et des charges de copropriétés inférieures au budget pour un montant de CHF -1,1 million. Et d'une autre part, par une augmentation des frais d'entretien des bâtiments ainsi que des charges de loyers dans le cadre de la crise ukrainienne, des remplacements plus importants que prévus pour le personnel de conciergerie ainsi que l'adaptation des loyers et charges à l'IPC et des entrées en jouissance différées pour un montant de CHF +1,4 million.

Groupe 33 « Amortissements » : Diminution en raison de l'adaptation des dates de mises en œuvre de plusieurs projets d'investissements pour un montant de CHF -2 millions, à l'inverse, réévaluation du bienfonds du rural de Cernier pour un montant de CHF +300'000.

Groupe 39 « Imputations internes » : L'augmentation est liée principalement à la budgétisation de l'écart statistique RH (délai de carence) pour un montant de CHF +1 million.

Résultat de financement

Le résultat de financement est inférieur au budget de CHF -4 millions et s'explique comme suit :

Pour le groupe **44 « Revenus financiers »** : Provision des rentes dans le cadre du transfert à l'office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) de la servitude de bâtiments pour un montant de CHF +14,1 millions, ainsi que variation de l'utilisation des locaux, augmentation des charges et indexation à l'IPC des loyers du PA et du PF pour un montant de CHF +1,7 million.

Pour le groupe **34 « Charges financières »** : Transfert de la servitude de bâtiments à l'office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour un montant de CHF +18,4 millions et réévaluation à la baisse du bâtiment de l'hôpital de La Béroche pour un montant de CHF +1,6 million.

Résultat extraordinaire

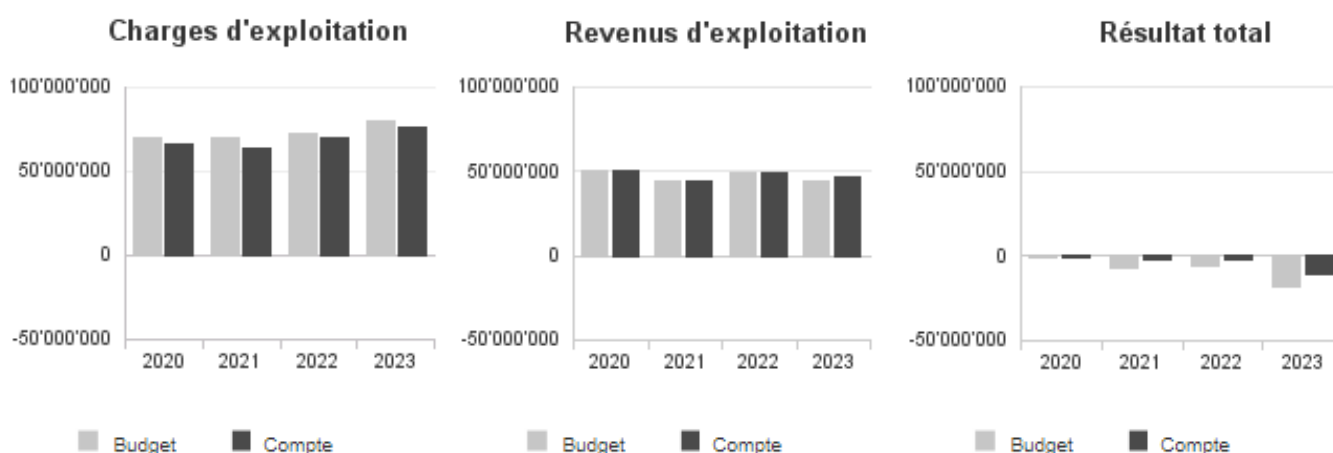
Le résultat extraordinaire est supérieur au budget de CHF +5,3 millions et s'explique comme suit :

Pour le groupe **48 « Revenus extraordinaires »** : Augmentation liée aux prélèvements à la réserve du PF, à mettre en regard du groupe 34 Charges financières et du 44 Revenus financiers dans le cadre du transfert de la servitude de bâtiments pour un montant de CHF -3,4 millions, ainsi que la réévaluation du bâtiment de La Béroche pour un montant de CHF -1,6 million.

Charges de personnel

La diminution de -10,75 EPT par rapport au budget est liée à l'écart entre les entrées en fonction budgétées et celles réalisées principalement dans le domaine de l'exploitation avec les postes du personnel de conciergerie, en raison notamment de la forte rotation du personnel (maladies, départs volontaires ou retraites).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et Projet (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	48'407	40'000	8'386
Coûts salariaux et de structure	1'063'205	1'974'519	1'796'864
Coûts des services centraux	121'818	130'995	131'705
Revenus	0	0	750
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'233'431	2'145'514	1'936'204

Commentaires

Au budget 2023, une part des amortissements était imputée sur ce domaine et a été mise au réel sur le domaine immobilier.

Entretien (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	8'108'140	8'370'300	9'373'723
Coûts salariaux et de structure	1'560'730	3'553'754	1'840'408
Coûts des services centraux	109'182	120'858	121'568
Revenus	362'056	152'600	256'404
Revenus de la facturation des services centraux	5'295'018	7'193'842	4'447'540
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'120'978	4'698'470	6'631'755

Commentaires

L'augmentation des charges directes s'explique principalement par des frais d'entretien découlant de la crise en Ukraine ainsi que des intempéries du 24 juillet 23 à La Chaux-de-Fonds. Pour les coûts salariaux et de structure, l'écart est lié aux amortissements qui, au budget 2023, se trouvaient comptabilisés sur ce domaine. L'écart des revenus de la facturation des services centraux est lié principalement aux répartitions des charges en lien avec les forfaits du service.

Exploitation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	10'250'019	15'267'300	12'445'042
Coûts salariaux et de structure	5'569'758	5'908'013	5'604'525
Coûts des services centraux	190'428	236'814	237'170
Revenus	1'292'679	1'066'000	5'181'760
Revenus de la facturation des services centraux	12'973'962	17'222'678	10'811'621
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'743'564	3'123'449	2'293'355

Commentaires

La diminution des charges directes est principalement liée à l'énergie ainsi qu'à des prestations de services inférieures au budget. L'augmentation des revenus est notamment liée aux prélèvements à la réserve du PF dans le cadre du transfert à l'OFCL de la servitude de bâtiments et de la réévaluation du bâtiment de La Béroche. L'écart des revenus de la facturation des services centraux est lié principalement aux répartitions des charges en lien avec les forfaits du service.

Immobilier (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	16'886'447	18'103'245	18'257'653
Coûts salariaux et de structure	21'780'811	21'954'477	40'992'820
Coûts des services centraux	67'874	77'193	77'666
Revenus	17'311'452	17'271'275	32'783'261
Revenus de la facturation des services centraux	26'464'147	14'684'372	23'778'266
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-5'040'467	8'179'267	2'703'140

Commentaires

Les écarts s'expliquent principalement par le transfert de la servitude de bâtiments à l'office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), d'une part dans les coûts salariaux et de structure en charges financières, d'autre part dans les revenus par

la mise en provision des rentes. L'augmentation dans les revenus s'explique également par la refacturation interne des surfaces allouées dans le cadre de la crise ukrainienne et non prévu dans les forfaits budgétés. L'écart des revenus de la facturation des services centraux est lié principalement aux répartitions des charges en lien avec les forfaits du service.

Logement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	4'995	50'000	11'426
Coûts salariaux et de structure	328'763	392'232	381'078
Coûts des services centraux	18'548	22'846	22'965
Revenus	32'228	300	992
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	320'077	464'778	414'477

Commentaires

Pas de commentaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SBAT	0	15'000	15'000
Subventions aide à la personne	15'710	30'000	0
Subventions aide à la pierre	215'218	0	0
Subventions études et mandats	29'612	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	260'540	45'000	15'000

Commentaires

Les aides à la personne selon la loi sur l'accèsion à la propriété des logements (LCAP) se sont terminées en fin 2022.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	2'140	0	995
Inscript. aux registres des arch. & ing.	-19'250	-10'000	-16'250
Intérêts sur créances	-57'403	-70'000	-82'412
Intérêts sur créances La Riveraine	-35'548	0	-40'940
Job Abo	-12'796	0	-14'864
Microcity	-724'784	-742'611	-687'415
Places de parcs	96'245	-295'000	-382'770
Plus/moins-values immobilisations SBAT	0	0	-3'001'137
Plus-value pour cession d'immobilisation	-32'630	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-784'027	-1'117'611	-4'224'792

Commentaires

La refacturation des places de parc au personnel de l'administration est supérieure au budget. Le montant des plus-values de CHF 3 millions correspond à la comptabilisation au bilan de bienfonds à la suite de l'inventaire des terrains entre le service financier et la cellule foncière.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat BAP	En cours	0	0	0	0	0	0	14'700'000	0	14'700'000
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	En cours	2'299'179	0	2'299'179	10'132'008	0	10'132'008	5'130'736	0	5'130'736
BAP - crédit étude amén. zone accueil	Clôturé	127'102	0	127'102	0	0	0	85	0	85
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	En cours	687'001	0	687'001	2'450'004	0	2'450'004	1'410'721	0	1'410'721
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	997'075	262'000	735'075	2'130'700	0	2'130'700	726'845	545'000	181'845
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Etudes	En cours	117'315	0	117'315	700'200	0	700'200	527'178	0	527'178
Château NE-Assain. façades int. Honneur	Clôturé	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	En cours	1'509'471	934'564	574'907	100'000	0	100'000	35'347	7'472	27'875
Crédit-cadre quadriennal 23-26	En cours	0	0	0	3'500'000	0	3'500'000	3'467'041	0	3'467'041
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	En cours	2'289'233	682'765	1'606'467	100'000	0	100'000	78'384	0	78'384
Entretien équipements et install. tech.	Clôturé	649'395	0	649'395	0	0	0	0	0	0
Entretien Lourd SBAT I	En cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entretien Lourd SBAT II	Clôturé	56'120	0	56'120	0	0	0	0	0	0
Entretien santé, écon. et envt.	Clôturé	498'724	0	498'724	0	0	0	0	0	0
Entretien sécurité	Clôturé	567'781	0	567'781	0	0	0	0	0	0
Espace - Cité universitaire Neuchâtel	Clôturé	-55'091	0	-55'091	0	0	0	0	0	0
Espace - Equipement et Mobilier	Clôturé	55'103	0	55'103	0	0	0	0	0	0
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2020	Clôturé	4'676	0	4'676	0	0	0	0	0	0
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2021	Clôturé	2'263	0	2'263	0	0	0	0	0	0
Extension du CIFOM-EPCY	Clôturé	7'556	0	7'556	0	0	0	0	0	0
Groupe électrogène de secours Château NE	En cours	0	0	0	0	0	0	102'401	0	102'401
*HDV7 Crédit étude création PôleHorloger	A solliciter	0	0	0	358'668	0	358'668	0	0	0
*Infirmerie EDPR	En cours	34'769	0	34'769	3'772'668	0	3'772'668	1'974'935	0	1'974'935
LDDR - salles de physique	Clôturé	0	0	0	507'240	0	507'240	556'332	0	556'332
Lycée DDR assain. façades étude	Clôturé	37'367	0	37'367	0	0	0	17'000	0	17'000
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	Clôturé	420'240	0	420'240	0	0	0	5'808	0	5'808
*PI-études invest. futurs	En cours	0	0	0	0	0	0	25'384	0	25'384
Portail EDPR	Clôturé	63'914	0	63'914	0	0	0	231'110	0	231'110
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	0	99'200	-99'200	5'000'000	0	5'000'000	0	119'200	-119'200
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	En cours	544'716	0	544'716	3'526'000	0	3'526'000	1'088'618	0	1'088'618
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	A solliciter	0	0	0	102'675	0	102'675	0	0	0
regroupement ACN Tivoli EST	A solliciter	0	0	0	244'008	0	244'008	0	0	0
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	En cours	0	0	0	0	0	0	33'450	0	33'450
Remb. charges d'intérêts POLOG	En cours	0	0	0	286'000	0	286'000	226'080	0	226'080
Rénovation des prisons (EPEP et EDPR)	En cours	188'127	0	188'127	0	0	0	700'607	0	700'607
Rénovation fenêtres ESPACE Neuchâtel	Clôturé	0	0	0	210'346	0	210'346	0	0	0
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	2'311'178	0	2'311'178	2'308'668	0	2'308'668	3'488'402	0	3'488'402
Structure en hébergement collectif	A solliciter	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	En cours	496'013	0	496'013	2'500'000	0	2'500'000	1'336'072	19'157	1'316'916
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	A solliciter	0	0	0	245'000	0	245'000	0	0	0
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	En cours	65'264	0	65'264	0	0	0	38'823	0	38'823
*Vitami.NE	En cours	1'246'314	0	1'246'314	9'719'998	0	9'719'998	6'210'169	76'869	6'133'300
Total		15'220'804	1'978'529	13'242'274	49'844'183	0	49'844'183	42'111'526	767'697	41'343'828

Commentaires

Les comptes des projets gérés par crédits d'engagements sont inférieurs de CHF -8,5 millions. De manière individuelle, les principaux écarts s'expliquent comme suit :

- L'acquisition du bâtiment administratif de la police (BAP), aux Poudrières 14 à Neuchâtel, a été comptabilisé en 2023 pour un montant de CHF +14,7 millions ;
- Les travaux du second œuvre du projet d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean-Piaget (LJP) à Neuchâtel ont été retardés en raison du décalage des appels d'offres pour un montant de l'ordre de CHF -5 millions. La réalisation est en cours et la remise des locaux est prévue au printemps 2025 ;

- Les travaux d'assainissement des toitures avec intégration de panneaux solaires photovoltaïques à la faculté des sciences économiques situé à la rue Abram-Louis Breguet 2 à Neuchâtel ont été reportés en raison de la réception tardive des tuiles solaires. Ce qui explique un écart budgétaire de CHF -1 million ;
- La planification du calendrier du centre des archives et du patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds a été retardée et l'avance prévue pour l'achat du terrain a été remboursée en 2023, suite à la décision de ne pas acquérir de terrain complémentaire. Ce qui explique le montant dépensé net inférieur au budget de CHF -1,9 million ;
- La planification du calendrier de l'infirmierie de l'établissement pénitentiaire de La Promenade (EDPR) à La Chaux-de-Fonds a été retardée notamment en raison des intempéries du 24 juillet 2023, des dégâts d'eau et de la sécurisation du site pour un montant inférieur au budget de CHF -1,8 million ;
- En raison de retard dans le démarrage de certains projets, l'office du logement (OCNL) n'a acquis aucune part sociale ni accordé aucun prêt en 2023. Des annuités ont été remboursées pour les prêts déjà octroyés. L'écart avec le budget est de CHF -6,1 millions ;
- Dans le programme de l'assainissement du patrimoine, l'écart est lié au décalage des projets du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) à Neuchâtel et des bâtiments sis rue de l'Hôtel-de-ville 7 (HDV7) au Locle pour un montant de CHF -2,4 millions.
- Pour le projet de sécurisation de l'outil de production informatique (Data center), rue des Cadolles 9 à Neuchâtel, le retard des travaux annoncé dans les comptes 2022 a provoqué un report des travaux en 2023 pour un montant de CHF +1,2 million ;
- La planification du projet d'étude pour l'université (Unihub) a été retardée en raison des recherches de site concernant la partie sport pour un montant de CHF -1,2 million ;
- La mise à disposition des locaux dans le cadre du projet de regroupement de l'administration cantonale (vitamine) a pris du retard, ce qui explique un écart budgétaire de CHF -3,6 millions.

2.6.9. Service des communes (SCOM)

Missions principales

Le service des communes est en charge des relations entre l'État et les communes.

Le service contrôle la gestion financière des communes et des syndicats intercommunaux, établit des statistiques financières et fiscales qui sont contenues dans les rapports de gestion annuels des communes et calcule la péréquation financière intercommunale.

Il contrôle, en vue de la sanction par le Conseil d'État, la légalité, voire l'opportunité dans certains cas, de la réglementation des communes et des syndicats. Il fournit des conseils, notamment pour l'application de la législation financière, de l'aide, des modèles de règlements ou d'arrêtés, des directives, des données chiffrées et autres documents explicatifs aux communes. Il apporte également un soutien technique pour les fusions de communes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le mouvement de réduction du nombre de communes se poursuit avec l'avènement du projet de fusion de la Commune de Laténa, entre les Communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène, qui fera passer le nombre de communes à 24 à l'horizon 2025. L'évolution observée depuis quinze ans est fulgurante, si l'on se remémore que le canton comptait alors encore 62 communes. Sur le plan financier, les communes présentent toutes un excédent de bilan, tout en devant faire face pour nombre d'elles à un endettement qui demeure élevé. De nombreuses communes présentent un résultat opérationnel dans les chiffres rouges. Les charges scolaires, sociales et de trafic sont les trois domaines de charges les plus importants. Au cours des dernières années, le domaine de l'accueil extrafamilial est celui qui a généré les augmentations de charges les plus fortes. En 2023, le service a participé aux travaux d'élaboration du contre-projet à l'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes (initiative géotopographique), ainsi qu'à la phase de finalisation du contre-projet devant le Grand Conseil. Il a également élaboré les propositions de révision des mécanismes de soutien aux fusions de communes qui sont entrées en vigueur au printemps 2023. Il a également déposé un rapport sur l'introduction du MCH2 dans les communes et la situation financière des communes, qui a été suivi de la transmission des indicateurs financiers de toutes les communes aux autorités communales ainsi que de la publication de ces indicateurs financiers. Il a enfin travaillé à l'élaboration d'un projet de révision totale de la loi sur les communes, non sans avoir participé à la mise sur pied, l'accompagnement et le suivi d'une démarche participative avec les représentants communaux, qui a pris la forme d'ateliers en vue de nourrir les travaux de révision complète de loi sur les communes. Ces travaux seront poursuivis en 2024 et un rapport sera présenté en Conseil d'État pour validation avant sa transmission au Grand Conseil. Il a également participé activement aux travaux d'élaboration d'une proposition de réforme de la répartition de la part communale de l'impôt sur les personnes morales menée en coopération avec le SCCO. Ce dossier sera également poursuivi en 2024 en vue d'aboutir à un projet de loi transmis au Conseil d'État. De plus, il a participé au projet relatif au réexamen des flux financiers entre l'État et les communes lancé par le DFS. Le service s'est enfin penché sur la réorganisation du service et a mené des réflexions avec le DFS et les autres services concernés. Le processus de révision de la loi sur les communes pourrait nécessiter l'engagement de quelques moyens externes.

Activités et réalisations

Surveillance financière des communes

Après l'introduction et la pleine application des normes MCH2 dans toutes les communes, le service a effectué de nombreuses interventions et a prodigué moult conseils auprès des communes, en particulier pour les reclassifications, les retraitements du bilan et les modalités de prélèvement aux fonds et réserves.

Le groupe de travail MCH2, qui regroupe les responsables financiers des plus grandes communes, s'est réuni sous l'égide du SCOM pour évaluer les aspects pratiques des nouvelles normes. C'est dans le cadre de ce groupe de travail qu'ont eu lieu différents échanges, demandes de clarification et autres requêtes tendant à faire évoluer la réglementation financière applicable aux communes et à préciser différentes applications. Le projet de révision technique de la LFinEC a également été présenté, commenté et discuté au sein de ce groupe de travail.

Statistiques financières des communes

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2022 un bénéfice de près de CHF 75.9 millions, ce qui représente une amélioration de CHF 114.3 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart important est majoritairement dû au résultat de CHF 81.1 millions de la Ville de Neuchâtel, conséquence de la réévaluation des bâtiments de son patrimoine financier. Le nombre des communes bouclant leur compte de résultats dans les chiffres noirs est de 19 communes (14 en 2021); les comptes de 8 communes étaient déficitaires (13) et aucun n'était équilibré (0).

À noter que le résultat opérationnel bénéficiaire (avant le résultat extraordinaire) s'élève à CHF 58,6 millions à l'inverse de la tendance historique, en relation avec la réévaluation conduite par la Ville de Neuchâtel.

Données consolidées de l'ensemble des communes

Résultat et bilan	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat annuel	12'733'877	-2'014'436	80'034'226	-22'972'418	-10'575'818	75'890'896
Excédent net (fortune)	366'540'740	493'623'764	648'353'525	623'699'990	611'690'375	701'224'7955
Résultat opérationnel	-34'549'369	-12'153'281	-37'214'558	-57'307'581	-54'857'808	58'615'740
Réserve de retraitement PA	542'846'311	656'113'964	552'490'982	530'521'374	504'976'358	476'196'751
Réserve de retraitement PF	132'650'598	154'119'010	159'460'507	151'564'140	141'001'081	127'804'572
Réserve politique conjonct.	263'325'518	194'561'693	198'880'159	187'917'210	171'178'942	168'897'615
Investissements nets	65'998'094	86'459'006	90'769'515	99'523'028	105'799'210	112'221'039

Concernant le résultat annuel, il faut rappeler que le bénéfice extraordinaire en 2019 s'explique par la dissolution des excédents de provisions pour la caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. Le montant global des réserves de politique conjoncturelle au 31 décembre 2022 se monte à CHF 168,9 millions, soit 14,5% des charges brutes des communes. Les prélèvements en 2022 se montent à 2.3 millions.

Dettes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dettes à court et long terme	1'432'774'361	1'500'184'389	1'571'732'351	1'623'781'753	1'619'432'882	1'672'617'736
Taux d'intérêt moyen	1.79%	1.65%	1.49%	1.30%	1.37%	1.10%
Population au 31 décembre	177'862	176'720	176'328	175'757	175'967	176'245
Dettes brute par habitant	8'056.-	8'489.-	8'914.-	9'239.-	9'203.-	9'490.-
Dettes nette par habitant	4'132.-	3'458.-	3'078.-	3'777.-	4'672.-	4'428.-

L'évolution différente entre la dette brute et nette par habitant s'explique principalement par l'augmentation du patrimoine financier de la Ville de Neuchâtel.

Les classeurs regroupant par thèmes les informations comptables détaillées de chaque commune sont disponibles sur le site Internet du SCOM, www.ne.ch/scom. Une fiche pour chacune des 27 communes neuchâteloises – état au 31 décembre 2022 - est également disponible sur le site du service de statistique (www.ne.ch/stat). Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes.

Réforme de la péréquation financière intercommunale et charges géotopographiques

Après avoir accompagné le mandat d'évaluation de la péréquation financière intercommunale et d'examen des charges d'altitude et élaboré le rapport 21.023 relatif à la demande de classement de la motion 19.124 de la commission péréquation relative à la prise en compte de critères géotopographiques dans le volet des charges de la péréquation financière intercommunale, le service a participé aux travaux d'élaboration et de rédaction du rapport 23.005 relatif au contre-projet à l'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes (initiative géotopographique), ainsi qu'à la phase de finalisation du contre-projet devant le Grand Conseil.

Péréquation financière intercommunale

Avec le nouveau régime de péréquation financière intercommunale entré en vigueur en 2020, les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2023 présentent une grande stabilité, marquant toutefois une légère inflexion, puisqu'ils passent de CHF 21.8 millions en 2022 à CHF 21.3 millions en 2023. La péréquation des ressources a transféré CHF 17.4 millions des communes financièrement fortes vers les communes financièrement faibles, soit un montant légèrement inférieur à celui du 2022 (CHF 18.0 millions). Il est à noter que seules 8 communes contribuent à la péréquation des ressources.

Quant aux charges, les compensations intercommunales au titre des charges scolaires, préscolaires et parascolaires se sont élevées en 2023, en valeurs brutes, à CHF 3.9 millions, à comparer aux CHF 3.8 millions transférés à ce titre entre les communes en 2022.

Concernant la péréquation verticale, l'État a versé CHF 12 millions aux trois villes en compensation des charges de centre et 1 million à titre de compensation transitoire à la Ville de La Chaux-de-Fonds. À ces montants, il faut ajouter CHF 1.5 million versé aux communes en fonction de leur altitude.

Globalement, la situation des principales communes se présente comme suit :

La Ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation financière intercommunale – volets horizontal et vertical confondus - passer de CHF 11.6 millions en 2022 à CHF 12 millions en 2023, en raison d'une légère augmentation de sa contribution à la péréquation des ressources qui passe de CHF 15.6 millions en 2022 à CHF 15.8 millions en 2023.

La dotation totale tous volets confondus attribuée à la Ville de La Chaux-de-Fonds, très stable d'un exercice à l'autre, a passé de CHF 13.3 millions en 2022 à CHF 13.2 millions en 2023. Sa dotation au titre de la seule péréquation des ressources a passé de CHF 6.1 millions en 2022 à CHF 6.0 millions en 2023.

Pour sa part, la Ville du Locle a vu le montant transféré en sa faveur passer de CHF 1.3 million en 2022 à CHF 2.0 millions en 2023, en raison d'une baisse de CHF 0.6 million de sa contribution à la péréquation des ressources pour atteindre moins de CHF 50'000 en 2023.

La Commune de Val-de-Ruz a vu pour sa part les montants totaux transférés en sa faveur passer de CHF 5.4 millions en 2022 à CHF 5.7 millions en 2023, en raison d'une légère hausse de sa dotation au titre de la péréquation des ressources, passée de CHF 3.6 millions en 2022 à CHF 4.1 millions en 2023.

La dotation accordée à la Commune de Val-de-Travers s'est pour sa part réduite de CHF 3.9 millions en 2022 à CHF 3.4 millions en 2023, en raison d'une diminution de sa dotation au titre de la péréquation des ressources, passée de CHF 3.6 millions en 2022 à CHF 3.0 millions en 2023.

Fusions de communes et collaborations intercommunales

Le service a conduit en 2023 le projet de réforme du dispositif d'aide aux fusions de communes visant à soutenir les projets portés par des communes de plus grande taille et à permettre, après un délai de huit ans, aux communes qui sont déjà le fruit d'une précédente fusion de bénéficier d'une nouvelle aide de l'État.

En 2023, les travaux se sont poursuivis au sein des comités de fusion des projets de fusions de communes sur le Littoral-Ouest autour de Boudry, Cortaillod et Milvignes (projet de nouvelle commune de Basse-Areuse), et sur le Littoral-Est dans le cadre du projet de fusion des communes dites de la Paroisse civile (projet de fusion de communes de Laténa) ainsi que de l'est de l'Entre-deux-Lacs. Si la convention de fusion de Basse-Areuse n'a pas été acceptée par la population de la Commune de Milvignes, ce qui a fait avorter le projet de fusion sur le Littoral-Ouest, celle de Laténa a été plébiscitée par toutes les communes parties au projet, permettant au canton de Neuchâtel d'affermir sa position sur le podium des cantons qui ont le plus fortement réduit le nombre de leurs communes depuis l'an 2000, après Glaris qui caracole en tête. Neuchâtel est ainsi passé devant le Tessin et Fribourg qui ont eux aussi opéré un important mouvement de fusions de leurs communes.

Le service a été appelé à accompagner ces projets en répondant à diverses questions et demandes et à participer à diverses séances publiques d'information au cours de la campagne précédant la votation populaire.

Autres activités du SCOM

Le SCOM a participé à de nombreux groupes de travail et aux travaux de diverses commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui concernent le service public communal.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD). Le SCOM participe aux travaux de cette commission réunissant des représentants de l'État, des communes, des associations intéressées et de VADEC afin de résoudre les diverses questions qui se posent dans la mise en pratique de la nouvelle réglementation en matière de taxe sur les déchets ;
- Le comité de pilotage des pôles de développement économique a également poursuivi ses travaux de manière active l'an dernier en vue de préparer et d'accompagner le dossier du plan d'affectation cantonale du pôle de développement économique de La Tène. Il pilote également le développement des autres pôles de développement économique au Crêt-du-Loche, à Boudry et à Cornaux/Cressier ;
- Le comité de pilotage chargé du dossier relatif aux gens du voyage. Un projet de loi a été adopté par le Grand Conseil qui dresse l'état des lieux et esquisse les conditions pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage suisses tout en formalisant les conditions pour gérer, à titre de mesure transitoire, l'aire de Pré-Raguel à l'attention des gens du voyage européens ;
- Commission cantonale des marchés publics (CCMP). Là aussi, le SCOM participe aux travaux de cet organe chargé de conseiller les différents acteurs cantonaux et communaux en matière de procédure applicable aux marchés publics. La CCMP a en particulier préparé le projet de réponse du Conseil d'État à la consultation relative au projet de révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics consécutif au nouvel accord de l'OMC. Elle a aussi été associée aux travaux de révision de la loi sur les marchés publics que le Grand Conseil a adoptée en 2023, dans le sillage du nouvel accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ;
- Enfin, le SCOM a accompagné le Conseil d'État lors de ses rencontres avec le comité de l'association des communes neuchâteloises (ACN), l'Assemblée générale de l'ACN ainsi que celle de la Société des administrateurs et fonctionnaires communaux du canton de Neuchâtel (SAFCN).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	30'000	0	-30'000	-100.0%	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	30'000	0	-30'000	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	13'543'063	13'591'706	13'520'251	-71'455	-0.5%	-22'813	-0.2%
30 Charges de personnel	472'698	494'568	454'881	-39'687	-8.0%	-17'818	-3.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'750	55'240	11'135	-44'105	-79.8%	+8'384	+304.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	13'000'000	13'000'000	13'000'000	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	67'615	41'898	54'235	+12'338	+29.4%	-13'379	-19.8%
Résultat d'exploitation	-13'543'063	-13'561'706	-13'520'251	+41'455	+0.3%	+22'813	+0.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-13'543'063	-13'561'706	-13'520'251	+41'455	+0.3%	+22'813	+0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-13'543'063	-13'561'706	-13'520'251	+41'455	+0.3%	+22'813	+0.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	3.00	3.00	3.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.80	2.80	2.60	-0.20	-7.1%	-0.20	-7.1%

Commentaires

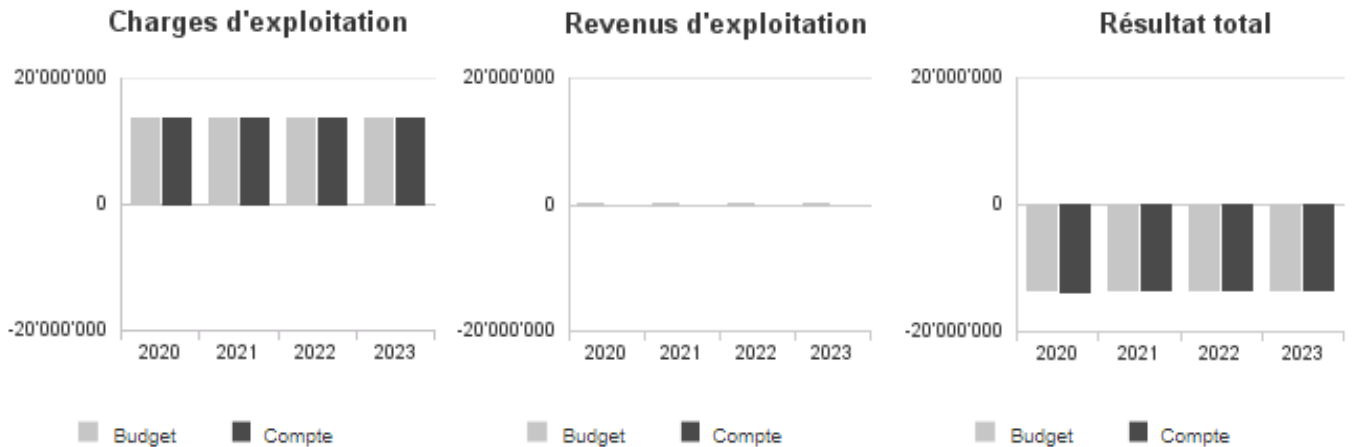
Le résultat d'exploitation du service des communes révèle un écart positif d'environ CHF 41'000 entre le budget et les comptes 2023, principalement expliqué par les éléments suivants:

Le groupe **30 « Charges de personnel »**, dont l'écart de CHF 39'000 provient essentiellement du 0.2 EPT inférieur au budget.

Le groupe **31 « Biens, services et autres charges d'exploitation »**, dont l'écart de CHF 44'000 provient de mandats liés au réexamen du planning de la révision de la loi sur les communes, qui n'ont pas été utilisés en 2023.

Le groupe **49 « Imputations internes »**, dont l'écart de CHF 30'000 provient de la non-imputation de prestations du service en lien avec la révision de la loi sur les communes qu'il avait été initialement prévu de prélever sur le fonds d'aide aux communes.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil, appui et expertise (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	50'000	4'060
Coûts salariaux et de structure	192'303	233'910	193'764
Coûts des services centraux	28'311	28'255	23'367
Revenus	0	30'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	220'614	282'165	221'191

Commentaires

L'évolution des coûts et revenus de ce groupe de prestations n'appelle pas de commentaires.

Contrôles (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	270'993	249'413	264'757
Coûts des services centraux	39'304	30'128	30'868
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	310'296	279'541	295'625

Commentaires

L'évolution des coûts et revenus de ce groupe de prestations n'appelle pas de commentaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Péréquation	13'000'000	13'000'000	13'000'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	13'000'000	13'000'000	13'000'000

Commentaires

L'évolution des coûts et revenus de ce groupe de prestations n'appelle pas de commentaires.

2.6.10. Service de statistique (STAT)

Missions principales

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat), sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le STAT participe activement au système statistique suisse, en étroite collaboration avec les autres cantons et villes, ainsi qu'avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'environnement statistique national et régional est en train de se redessiner afin de tenir compte des projets de digitalisation et des innovations en matière de science des données et en matière de gestion des données.

Ainsi, le service veille à adapter ses méthodes de travail aux réalités et aux nouveaux modes de traitement et d'exploitation des données, quelles qu'en soient les sources. En plus de la mise à disposition de statistiques publiques, il développe des compétences de plus en plus pointues dans de nombreux domaines du traitement de données statistiques, notamment : exploitation de données issues de registres administratifs ou de bases de données complexes (y compris le recours à des techniques d'intelligence artificielle comme le machine learning), expertise et conseil sur le traitement de données et la création d'indicateurs statistiques, visualisation synthétique et dynamique d'indicateurs statistiques, ou encore méthodologie statistique en général (échantillonnage et sondage, représentativité, principes de dénombrement).

En tant que service transversal, le STAT est non seulement à la disposition du Conseil d'État et des services de l'administration, mais aussi d'autres entités publiques, d'associations et d'entreprises privées ainsi que du public en général. Grâce à sa vision transversale, le service recherche des solutions, tant scientifiques que méthodologiques ou informatiques, qui puissent répondre efficacement à l'ensemble des demandes statistiques.

En respectant la loi cantonale sur la statistique, le STAT offre des prestations externes, sous la forme de mandats. Les principaux se sont concrétisés par des contrats de prestations, notamment avec arcjurassien.ch et le Canton du Jura. Différents projets, de dimension et d'intensité variables, se réalisent également, notamment avec quelques communes neuchâtelaises.

Activités et réalisations

Analyse et conseil

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT fournit de nombreuses prestations à l'interne de l'administration, notamment en termes de conseil et d'appui. Ainsi, en 2023, parmi les 147 jours consacrés à cette prestation, 110 jours ont concerné divers services de l'administration cantonale. Ce sont par exemple des conseils dans le domaine de l'action sociale, de la statistique financière, dans le domaine démographique ou encore du marché du travail et de la méthodologie statistique.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques. En tant que service de coordination entre la Confédération, le canton et les établissements de formation pour les travaux en lien avec la statistique de l'éducation, le STAT a joué son rôle de support, d'accompagnement et de livraison des données à la Confédération (OFS). Le service veille en particulier à assurer la qualité et la comparabilité des données. En outre, diverses demandes sont régulièrement formulées par la presse, par des étudiants et autres entreprises afin de disposer d'informations statistiques officielles pour le Canton de Neuchâtel. Le STAT est également répondant pour la statistique officielle du Canton du Jura.

Le STAT est intervenu dans de nombreux projets, en tant que leader du projet ou en tant qu'expert statistique. En 2023, ces prestations d'analyses statistiques liées à des projets ont occupé 1484 jours de travail. C'est d'ailleurs la prestation principale du service, qui englobe près de trois jours prestés sur quatre. Parmi les principaux projets, on peut citer :

- l'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), pour lequel une analyse du personnel soignant a été réalisée ;
- des traitements et des analyses de données dans le domaine de la santé, grâce à des techniques d'intelligence artificielle (machine learning) ;
- la production de statistiques conjoncturelles et de statistiques du marché du travail (emploi, chômage, salaires) ;

- la réalisation et la diffusion du dernier exemplaire papier de l'annuaire statistique, qui soufflait en même temps ses 50 bougies ;
- les travaux préparatoires pour la numérisation complète de l'annuaire statistique, qui sera concrétisé en 2024 sous la forme d'un nouveau portail statistique ;
- la réalisation de prestations pour le Canton du Jura, en particulier la mise à jour de leur site internet, la diffusion de six infolettres statistiques, la production d'un mémento statistique en format de poche, ainsi que les réponses aux diverses demandes statistiques ;
- la production et la mise à jour de tableaux de bord pour l'administration cantonale et les directions des services en particulier ;
- la production et l'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, non seulement pour les services de l'administration cantonale, mais également pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- la production du rapport annuel de la statistique financière et des fiches financières des communes neuchâteloises ;
- la réalisation et la production de statistiques sur les mouvements migratoires ;
- la production, l'analyse et la diffusion des résultats du recensement de la population, basé sur des extractions des registres des habitant-e-s ; ces extractions permettent non seulement de dénombrer la population du canton en fin d'année, mais également d'étudier les flux entrants et sortants du canton.

Coordination et représentation

Le STAT participe régulièrement aux conférences fédérales et intercantionales de la statistique publique. En tant que signataire de la Charte de la statistique publique suisse, le STAT fait partie du système statistique suisse. En 2023, dans le cadre de sa fonction de président de la Corstat (Conférence des offices régionaux de statistique) le chef de service du STAT a pu prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes factiers de la statistique suisse. Les échanges ont notamment porté sur les missions de la statistique fédérale (OFS) et leurs implications pour les cantons et les régions.

En outre, le chef du STAT a été nommé par le Conseil fédéral comme membre de la commission de la statistique fédérale, pour une période de 4 ans.

Administration et management

Le STAT compte 9.8 EPT à fin décembre 2023. Le vaste projet de regroupement des services de l'administration (vitamine) a induit de nombreuses réflexions en collaboration avec l'office d'organisation et le service des bâtiments. Le déménagement du service, planifié pour la première moitié de 2024, a par exemple accéléré les travaux d'archivage des productions statistiques.

Une nouvelle ressource, transférée du service de la santé publique, a été intégrée au personnel du service. Ses compétences viennent compléter l'équipe en charge de produire des analyses pointues et des tableaux de bord pour l'administration.

Le STAT continue de travailler en étroite collaboration avec plusieurs services de l'administration cantonale en mutualisant des ressources, notamment avec le service de la santé publique, le service de l'enseignement obligatoire et le service des formations postobligatoires et de l'orientation.

En 2023, grâce à son rôle central et transversal, le STAT a assumé ses différentes tâches au service de l'administration cantonale. Le STAT tient à rester toujours performant et efficient dans le traitement et l'analyse des données, qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Le potentiel d'analyses, basées sur des données issues de registres administratifs, est énorme et nécessite des connaissances approfondies ainsi que des outils informatiques de pointe. C'est pourquoi le service améliore continuellement ses prestations en termes de traitement des données et de visualisation, et se dote de divers outils informatiques pour optimiser la réalisation et le rendu de ses travaux. De constantes adaptations des outils de visualisation et de diffusion des statistiques cantonales (comme le nouveau portail statistique) permettent au STAT de rester l'un des plus performants dans ce domaine.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	968'376	803'565	1'224'305	+420'740	+52.4%	+255'928	+26.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	231'120	182'500	231'100	+48'600	+26.6%	-20	-0.0%
43 Revenus divers	14'681	20'000	21'145	+1'145	+5.7%	+6'464	+44.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	722'576	601'065	972'060	+370'995	+61.7%	+249'484	+34.5%
Charges d'exploitation	1'584'758	1'614'550	1'840'937	+226'387	+14.0%	+256'179	+16.2%
30 Charges de personnel	1'154'208	1'258'096	1'409'997	+151'901	+12.1%	+255'789	+22.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	180'480	208'050	181'749	-26'301	-12.6%	+1'269	+0.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	58'800	0	58'800	+58'800	--	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	191'270	148'404	190'391	+41'987	+28.3%	-879	-0.5%
Résultat d'exploitation	-616'381	-810'985	-616'632	+194'353	+24.0%	-251	-0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-616'381	-810'985	-616'632	+194'353	+24.0%	-251	-0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-616'381	-810'985	-616'632	+194'353	+24.0%	-251	-0.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	11.00	12.00	13.00	+1.00	+8.3%	+2.00	+18.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.20	9.00	9.80	+0.80	+8.9%	+1.60	+19.5%

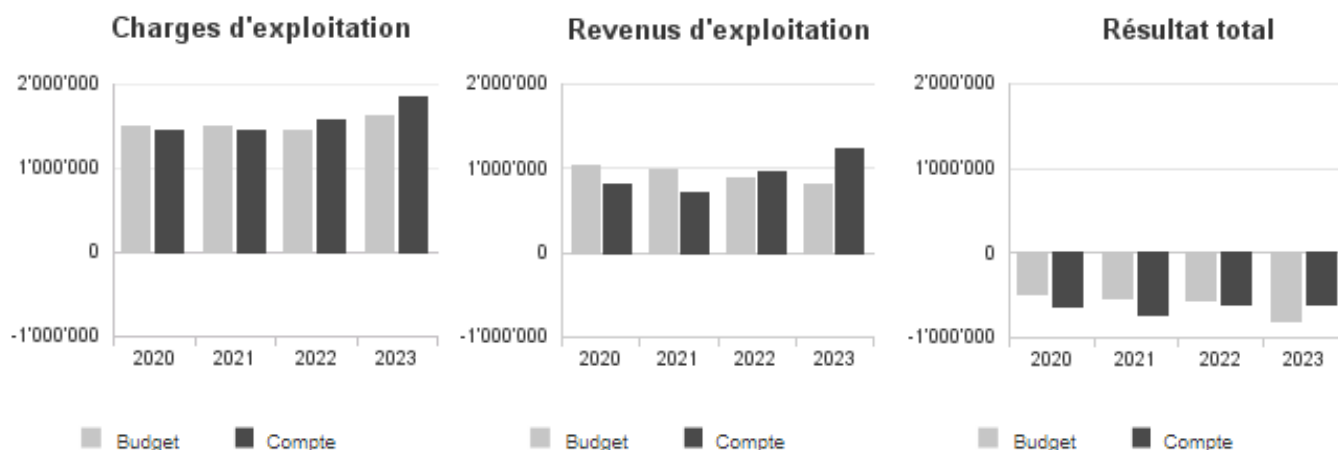
Commentaires

La **rubrique 42** regroupe les différentes recettes des contrats de prestations de STAT avec des partenaires externes comme arcjurassien.ch ou le canton du Jura. Le contrat de prestation signé avec arcjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui est une prestation en nature du service de statistique; sur demande du CCFI, celle-ci est maintenant comptabilisée comme subvention dans la rubrique 36.

Le montant de la **rubrique 30** est supérieur au budget, essentiellement en raison d'un poste de chef de projet (0.8 EPT) qui a été transféré depuis le service de la santé publique (SCSP, 0.6 EPT) et l'office d'organisation (OORG, 0.2 EPT) vers le STAT en cours d'année. Suite à ce transfert de ressources interne, l'effectif du personnel de STAT est de 9.8 EPT en fin d'année. Par contre, cette opération est neutre au niveau de l'administration cantonale.

Les dépenses de la **rubrique 31** ont été globalement bien maîtrisées (stables par rapport aux comptes 2022) et réduites de 12% par rapport au budget.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Analyse et conseil (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	174'575	202'200	175'447
Coûts salariaux et de structure	1'112'949	1'185'691	1'377'094
Coûts des services centraux	183'741	184'721	185'433
Revenus	273'642	224'220	277'413
Revenus de la facturation des services centraux	694'714	579'345	946'872
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	502'909	769'046	513'689

Commentaires

Les coûts liés à ce groupe de prestations sont essentiellement constitués de frais d'acquisition de données afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Les prestations (charges et produits) liées aux travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et du mandat pour le canton du Jura font également partie de ce groupe de prestations. La diminution des charges directes est due en partie à un rabais obtenu au niveau du mandat des perspectives démographiques de Statistique Vaud.

Coordination et relais (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'141	2'750	2'316
Coûts salariaux et de structure	45'194	33'985	36'913
Coûts des services centraux	7'357	5'203	4'934
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	54'693	41'939	44'163

Commentaires

Les coûts et les produits directs de ce groupe sont générés par les prestations de coordination intercantonale ainsi que les frais de représentation auprès de la Confédération.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Financement OSTAJ	58'800	0	58'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	58'800	0	58'800

Commentaires

Le contrat de prestation signé avec arjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui constitue une subvention en nature qui a dû être comptabilisé comme telle dans la rubrique 36 Charges de transfert, selon demande du CCFI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-20

Commentaires

Le montant de CHF 20 correspond à des frais de rappel pour l'encaissement de l'annuaire statistique.

2.6.11.Fonds d'aides aux communes

Missions principales

Le fonds d'aide aux communes a comme objectif principal de financer les aides aux fusions de communes, de manière subsidiaire la péréquation verticale et l'aide aux communes en situation précaire et financièrement faibles. Depuis l'introduction de la péréquation verticale, l'aide d'investissement aux communes financièrement faibles a perdu de son importance. Par ailleurs, depuis la réforme de la péréquation des ressources, les montants versés au titre de la péréquation verticale ont également fortement diminué. À titre temporaire, le fonds d'aide aux communes finance aussi la contribution versée aux communes situées en altitude.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après l'aide ponctuelle accordée à titre transitoire jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale en faveur des communes bénéficiaires du volet ressources de la péréquation financière intercommunale pour absorber la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État introduite en 2018, c'est l'allocation prévue à titre transitoire en faveur des communes situées en altitude dans le cadre de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale qui représente un nouveau domaine de charges grevant le fonds d'aide aux communes dès 2020. L'année 2023, tout comme les années précédentes du reste, a vu l'absence de requêtes d'aides financières déposées par des communes en difficulté financière.

Activités et réalisations

En 2023, aucune nouvelle fusion de communes n'est entrée en vigueur. Il en résulte une faible sollicitation du fonds au cours de cet exercice. Le fonds a été sollicité pour financer l'allocation complémentaire accordée à titre transitoire aux communes situées en altitude.

Résultat financier

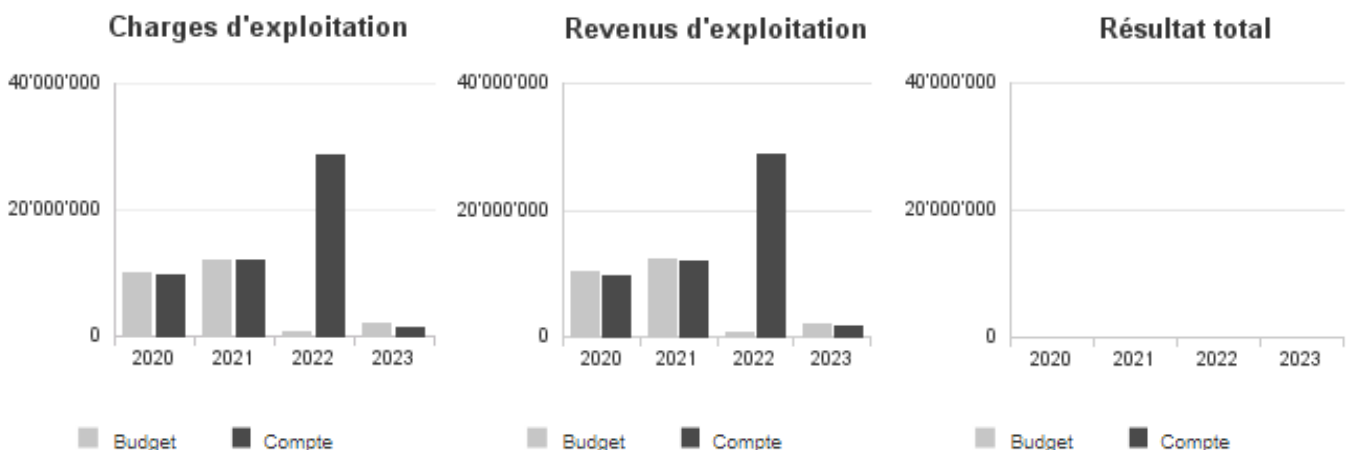
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	28'696'361	1'930'000	1'500'000	-430'000	-22.3%	-27'196'361	-94.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	27'196'358	0	0	0	--	-27'196'358	-100.0%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	1'500'003	1'930'000	1'500'000	-430'000	-22.3%	-3	-0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	28'696'361	1'930'000	1'500'000	-430'000	-22.3%	-27'196'361	-94.8%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	27'196'358	0	0	0	--	-27'196'358	-100.0%
36 Charges de transfert	1'500'003	1'900'000	1'500'000	-400'000	-21.1%	-3	-0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	30'000	0	-30'000	-100.0%	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'écart de CHF 400'000 dans le groupe **36 « Charges de transfert »** provient de l'absence de subventions versées à des communes en difficulté financière. L'écart de CHF 30'000 dans le groupe **39 « Imputations internes »** provient de la non-imputation de prestations du service en lien avec la révision de la loi sur les communes qu'il avait été initialement prévu de prélever sur le fonds d'aide aux communes.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Péréquation	1'500'003	1'500'000	1'500'000
Subsides com. divers	0	400'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'500'003	1'900'000	1'500'000

Commentaires

L'écart de CHF 400'000 dans les subsides communaux divers provient de l'absence de subventions versées à des communes en difficulté financière.

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

Synthèse du DESC

Compte de résultats du DESC

SESC	Secrétariat général DESC
NECO	Service de l'économie
SEPF	Service des poursuites et faillites
SCPO	Service cantonal de la population
SPNE	Service pénitentiaire
PONE	Police neuchâteloise
CIFPol	Centre interrégional de formation de police
SSCM	Service sécurité civile et militaire
SCNE	Service de la culture
SRHE	Service des ressources humaines
SJEN	Service juridique
	Fonds de la protection civile régionale
	Fonds contribution remplacement abris PC
	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

2.7. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

2.7.1. Synthèse du DESC

Durant l'année 2023, le **secrétariat général** (SESC) a notamment participé à la préparation du projet de nouvelle loi sur la culture, collaboré aux réflexions et au renforcement des mesures de sécurité autour du centre fédéral d'asile (CFA) de Boudry, participé à la réflexion des travaux menés dans le cadre du projet JD7 qui constitue la dernière pierre angulaire du quartier de l'innovation à Neuchâtel, appuyé le projet de Capitale Culturelle Suisse 2027 à La Chaux-de-Fonds et celui de construction du nouveau Centre Archives et Patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds. Il a de plus apporté son soutien dans le prolongement de la tempête du 24 juillet 2023 en Ville de La Chaux-de-Fonds, afin de renforcer et accélérer les interventions de sécurisation. Le SESC a en outre servi les prestations inhérentes aux dossiers liés aux jeux d'argent.

Membre de la Conférence des chef-fe-s des départements cantonaux de l'Économie publique (CDEP), de la Conférence des chef-fe-s des départements cantonaux de l'Économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), de la Conférence spécialisée des membres des gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA), de la Conférence romande des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CRJA), le chef de département a assuré également la présidence de la Conférence latine des chef-fe-s des départements de justice et police (CLDJP) et la co-présidence de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Enfin, il assure la présidence du Conseil d'État depuis le 1er juin 2023 et est membre de plusieurs Commissions et Conseils d'administration.

En 2023, le Grand Conseil s'est penché sur plusieurs rapports du Conseil d'État relevant du champ de compétences du DESC, dont :

- un rapport d'information relatif au projet « La Chaux-de-Fonds-Capitale Culturelle Suisse 2027 »,
- un rapport relatif aux Garages de l'État et au renouvellement du parc de véhicules de l'État,
- un rapport relatif à l'adhésion au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics,
- un rapport traitant de la prévention contre les violences policières.
- un rapport proposant une nouvelle loi sur la médiation civile et pénale.

En 2023, la **police neuchâteloise** (PONE) a globalement atteint ses objectifs. Elle a notamment assuré une visibilité dans les gares et les transports en commun, contribuant ainsi à renforcer le sentiment de sécurité de la population. Elle a effectué 10'191 heures de patrouilles pédestres ou au moyen de cycles. Le dispositif police secours est intervenu à 17'014 reprises, soit en moyenne 46 fois par jour. 25 campagnes de prévention ont été mises sur pied. 42 millions de véhicules ont été contrôlés aux radars.

En 2023, le nombre d'infractions au code pénal ont augmenté de 7% par rapport à 2022, confirmant la hausse observée depuis 2021. Les infractions de criminalité numérique ont augmenté de 49%. Dans ce domaine, un seul et même auteur domicilié dans le canton a été mis en cause pour près de 60 arnaques à la romance et 260 escroqueries en ligne. Certains requérants d'asile hébergés au CFA de Boudry génèrent toujours un nombre important d'infractions au code pénal sur le littoral neuchâtelois. Un résidant de ce centre a généré une intervention policière importante à Cortaillod et suscité beaucoup d'émoi dans la population. Le phénomène des bandes de jeunes a encore nécessité une attention particulière.

La cérémonie d'assermentation des nouveaux policiers s'est tenue au Temple du Bas. À cette occasion, la passation de commandement de la PONE a eu lieu entre Pascal Lüthi et Sami Hafsi, qui a pris sa fonction le 01.01.2024.

Malgré une baisse d'exploitation due à la construction d'une infirmerie, les établissements du **service pénitentiaire** (SPNE) ont connu en 2023 un taux d'occupation de 92% (moyenne suisse : 89%). Si le nombre de dossiers gérés est resté plutôt stable, un accent particulier a été mis sur le traitement des amendes converties en détention ; une hausse des demandes de travail d'intérêt général (TIG) a en parallèle été observée pour ces affaires.

Aucun établissement n'a connu d'évasion, de décès ou d'incendie, tout en hébergeant des personnes présentant d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales, médicales ou éducatives, parfois peu investies dans la préparation de leur libération et nécessitant des prises en charge toujours plus spécifiques.

À l'Établissement de détention de La Promenade (EDPR), les travaux de l'infirmerie ont engendré de fortes inondations et impacté les personnes détenues, le personnel et le bon fonctionnement de la prison (bruit constant, plafonds s'effondrant dans les bureaux, humidité suintant des murs, ...); l'EDPR a néanmoins pu élargir le régime interne des personnes en détention avant jugement. L'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EPPB) a poursuivi le développement des ateliers pour proposer des activités permettant aux personnes détenues de s'outiller en vue de leur sortie ; en outre, plusieurs travaux d'entretien sécuritaire ont été menés. L'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP) a mis en place une journée de réflexion sur les pratiques en parallèle à des supervisions ; deux bracelets électroniques ont aussi été acquis pour surveiller les interdictions de contact ordonnées en vertu du code civil.

Au 31 décembre 2023, le service comptait 137 personnes pour 126.5 EPT. L'année a notamment été jalonnée de 4 mutations internes, 8 nominations et 11 départs dont 2 en retraite anticipée. Le taux d'absentéisme est resté stable à 4.5% ; les efforts pour améliorer la prévention, le suivi et la gestion des absences semblent porter leurs fruits, malgré des conditions de travail constamment exigeantes.

Dans un contexte moins perturbé que celui qui prévalait depuis 2020, le **service des ressources humaines (SRHE)**, en 2023, s'est recentré sur son cœur de métier, au travers d'activités et de projets internes, mais également sur les complexes et divers aspects en lien avec la préparation du site Vitamine de Tivoli et de l'extension du plan de mobilité. La complexité des éléments de sûreté-sécurité de Tivoli ainsi que sa gestion interne ont nécessité de nombreuses réflexions et discussions avec les services concernés et les partenaires externes.

La digitalisation du catalogue de formation et sa gestion ont été achevées (COSMOS) ; 144 apprenti-e-s sont formé-e-s dans 20 métiers différents et la réforme des apprentissages de commerce (OrFo2023) a été implémentée avec succès. La gestion salariale a été optimisée, avec une intégration complète sur SAP de tous les traitements, dont ceux des député-e-s ; le suivi des temps et des absences a été fiabilisé par une intégration complète dans SAP ; un important projet d'optimisation de la gestion des droits, accès et ressources informatiques a été lancé avec le SIEN (SODA). Une enquête concernant l'égalité salariale hommes-femmes (LOGIB) a abouti à des résultats favorables (faible écart inexpliqué). 250 postes ont été mis au concours, dont les trois-quarts à l'externe, générant plus de 10'000 postulations pour l'essentiel déclenchées par les publications digitales. La part des recrutements ORP s'est fortement réduite en raison de la baisse du chômage.

Le SRHE a accompagné de nombreuses réorganisations de services et a procédé à 83 évaluations de fonctions en découlant. Le nombre de procédures juridiques RH a augmenté et le service a également conseillé différents partenaires publics ou paraétatiques dans la gestion de leur personnel.

Les activités principales du **service juridique de l'État (SJEN)** sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des chef-fe-s de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Le SJEN occupe 28 personnes pour une dotation de 20,8 postes EPT. Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,7 EPT) et le secrétariat (5,1 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN). Depuis le 1^{er} avril 2023, 0,6 poste de juriste et 0,1 de secrétaire ont été transférés du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) au SJEN (compris dans la dotation de 20,8 postes).

Durant l'année sous revue, le service a enregistré, contrairement aux années 2021 et 2022, une augmentation (16%) des dossiers de contentieux, soit 415 (358 pour 2022 et 378 pour 2021). De plus, il a émis 348 avis de droit ou conseils juridiques (contre 331 en 2022 et 284 en 2021) et 158 préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État (167 en 2022 et 149 en 2021). Il a également ouvert 64 nouveaux dossiers de législation (71 en 2022) et accompagné l'État de Neuchâtel dans 26 (16 en 2022) nouvelles procédures judiciaires.

Enfin, le SJEN a continué l'important projet de toilettage du RSN et organisé deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État.

En 2023, l'activité du **service des poursuites et faillites (SEPF)** a été essentiellement marquée par la consolidation et la maîtrise des nouveaux outils informatiques. Ces changements de logiciels, en 2022 pour l'office des poursuites (OFPO) et au début 2023 pour celui de faillites (OFFA) ont non seulement nécessité quelques résolutions de bugs inhérents à toute reprise de données mais, également, l'adaptation de certains processus de travail. La dématérialisation des documents en particulier est avancée pour l'OFPO alors que pour l'OFFA, elle n'interviendra qu'à la clôture des dossiers.

Dans le domaine des poursuites, les volumes ont connu un regain important avec une hausse de près de 10% du total des réquisitions (181'726 actes en 2023 contre 165'914 en 2022) mais ce chiffre est encore relativement loin du record de 2018 (191'468). En raison de l'anticipation par les caisses d'une prochaine limite des réquisitions pour les primes maladie (max. 2 par an) dès le 1^{er} janvier 2025, cet ancien record ne devrait, a priori, pas être battu dans un avenir proche.

À l'OFFA, une réduction des dossiers traités d'environ 4% a été observée, soit 414 unités en 2023 contre 430 en 2022. Ces chiffres sont toutefois trompeurs en analysant la nature des procédures. En effet, seules les successions répudiées ont diminué (-23 unités) alors que toutes les autres catégories ont augmenté. Les faillites des entreprises commerciales (personnes morales et physiques inscrites au registre du commerce) ont notamment augmenté de plus de 6% (+9 unités).

Les effets de la conjoncture économique, du marché monétaire, du pouvoir d'achat des ménages ou encore des prochaines évolutions du cadre légal sur l'exécution forcée, déjà ressentis en 2023, restent toujours aussi difficiles à anticiper, même à court terme.

Pour le **service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**, l'année 2023 aura une nouvelle fois été marquée par la gestion des crises et ce, particulièrement dans le cadre de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN). Si les travaux de retour à la normale post-crisés COVID et Ukraine se sont achevés au début de l'été, un état-major cantonal de conduite (EMCC) a été maintenu toute l'année pour traiter des problématiques en lien avec les risques de pénurie énergétique. Par ailleurs, le SSCM est intervenu en appui de l'organe de conduite régional (OCRg) des Montagnes neuchâteloises, à la suite de la tempête qui a frappé le haut du canton le 24 juillet 2023.

En sus de la gestion de ces multiples crises, le SSCM a lancé le projet PROTPOP 2030, portant sur la révision totale du cadre législatif de la protection de la population et de la protection civile. Ces travaux devraient se dérouler sur les trois prochaines années, avec une mise en œuvre prévue en 2027.

Le SSCM a également été sollicité pour traiter la thématique des nuisances sonores générées par les installations cantonales de tir de Bôle et de Plan-du-Bois, utilisées par l'armée et la police à des fins de formation. Bien que le respect des normes en vigueur en matière de protection contre le bruit ait pu être démontré, des mesures organisationnelles et techniques ont été mises en place afin de diminuer autant que possible les nuisances subies par les riverains, avec notamment la pose de tunnels anti-bruit à Bôle, en collaboration avec armasuisse.

Enfin, le SSCM a obtenu l'octroi d'un nouveau crédit cadre quadriennal pour les années 2024-2027, permettant de poursuivre le renouvellement du parc des véhicules de l'État, dans le respect des objectifs environnementaux présentés au Grand Conseil.

Au sein du **service cantonal de la population** (SCPO), le secteur des documents d'identité a installé quatre nouvelles machines de saisie des données biométriques, ce qui a permis de répondre à la hausse des activités. En 2023, 37'493 personnes ont été accueillies dans les locaux pour des saisies de données biométriques. 14'081 passeports suisses, 19'236 cartes d'identité, 169 passeports provisoires, 20'791 titres de séjour et permis pour frontaliers ainsi que 518 titres de voyages (passeports pour étrangers) et 725 visas pour étrangers d'états hors UE/AELE ont été établis pour un total de 55'520 documents contre 47'839 en 2022.

Le secteur des créances judiciaires a émis 275'421 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées contre 256'613 en 2022, alors que le secteur des frais de justice a facturé 32'347 jugements et ordonnances pénales. L'année 2023 a permis l'installation des appareils d'émission des amendes d'ordre par code QR au sein des communes du Locle, Saint-Blaise et Cressier ainsi que la signature du dernier contrat d'importance avec la commune du Landeron.

Le secteur des naturalisations a enregistré 404 demandes contre 354 en 2022. Le domaine de l'état civil a travaillé à l'introduction du nouveau support informatique fédéral « Infostar » et a établi un nouveau règlement d'état civil. Il y a été enregistré 327 extraits de jugement et 2'764 ordonnances pénales dans le casier judiciaire.

Une nouvelle collaboration a débuté avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) au travers du contrôle du casier judiciaire de toutes les personnes actives dans ce secteur d'activité, selon la nouvelle ordonnance fédérale sur le placement des enfants.

Les collaborateurs et collaboratrices du SCPO ont participé au projet « Hélium » de la police cantonale afin d'assurer le traitement électronique futur des dénonciations simplifiées et des amendes d'ordre. Enfin, le personnel du service a participé à de multiples séances et ateliers de travail en vue du déménagement sur le nouveau site de Tivoli dans le cadre du projet « Vitamine ».

Le **service de l'économie** (NECO) est resté mobilisé pour orienter et appuyer les entrepreneurs, les grandes entreprises, les PME et les start-ups durant l'année 2023. Année marquée par les facteurs géopolitiques, l'inflation, les différentes pénuries qui ont créé un environnement économique de plus en plus complexe et incertain. Les besoins changeants du marché mondial ont présenté des défis importants pour l'économie du canton.

Depuis le 1^{er} mars 2023, Matthieu Aubert a succédé à Jean-Kley Tullii à la tête du NECO. Au 31 décembre 2023, l'effectif du NECO s'élevait à 20,6 (EPT).

Le NECO a atteint une grande partie de ses objectifs pour l'année 2023. Il a soutenu 20 nouveaux projets LADE, 17 projets NPR et accompagné l'implantation de 19 nouvelles sociétés.

Une communication et deux webinaires ont été organisés pour informer les sociétés concernées de la fin des obligations liées aux cas de rigueur. Les analyses concernant le suivi des aides octroyées ont occupé le service tout au long de l'année écoulée.

La planification du pôle de développement économique Littoral Est (La Tène) est en cours de procédure suite aux recours déposés contre la décision de levée d'oppositions du Conseil d'État. La prospection foncière dans les pôles cantonaux et régionaux suit son cours, en bonne collaboration avec les autorités communales. Le service est pourtant mis sous pression afin d'identifier des solutions concrètes pour les entreprises dans leurs projets d'extension ou d'implantation sur le territoire cantonal. En 2023, le canton n'a pas pu attirer certaines entreprises en raison d'un manque de terrains disponibles.

Du côté du registre du commerce, l'activité est restée soutenue avec de nombreuses inscriptions.

Pour le **service de la culture** (SCNE), l'année 2023 a été marquée par les travaux menés pour la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques avec notamment l'appui d'un groupe de travail. Un projet concerté a été mis en consultation en juillet. Outre ses tâches ordinaires, la cheffe de service a présidé en 2023 la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelle (CDAC). Elle a également participé étroitement à l'élaboration du projet La Chaux-de-Fonds Capitale Culturelle Suisse, notamment pour la préparation d'un rapport d'information à l'adresse du Grand Conseil ainsi que dans les démarches d'appui de la candidature auprès de la Confédération et des autres cantons.

La phase d'étude du futur Centre Archives et Patrimoine (CAP) s'est poursuivie avec la finalisation du projet lauréat ainsi que la préparation d'une demande d'un crédit de construction au Grand Conseil et d'une demande de permis de construire pour le deuxième semestre 2024. L'avant-projet a été validé en novembre 2023.

La section Conservation du patrimoine a fait face à une augmentation des demandes à traiter (permis de construire et consultations en lien avec l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale - ISOS). L'important travail de mise à jour du recensement architectural cantonal dans le cadre de la révision des plans d'aménagement locaux s'est poursuivi avec intensité. Ces charges supplémentaires ont dû être menées en parallèle des autres missions de l'entité (accompagnement des chantiers de restauration, contribution à la valorisation de bâtiments et sites patrimoniaux, etc.), dans un contexte de ressources humaines en mutation (départ et remplacement de deux collaborateurs et du conservateur cantonal).

L'ensemble des étages géomorphologiques du territoire cantonal a été investigué par les archéologues en collaboration étroite avec divers institutions, associations et membres de la société civile, sans l'appui desquels la section Archéologie n'aurait pu réaliser ses activités.

Au Laténium, l'exposition « Entre deux eaux : La Tène, lieu de mémoire » a été prolongée jusqu'en automne, avec un nouveau programme de médiation et la réalisation d'un podcast « La Tène : un lieu, des histoires ». Le 17 juin, l'exposition photographique « Du cœur à l'ouvrage », conçue en collaboration avec le Service régional d'archéologie des Hauts-de-France, a été inaugurée dans le parc du musée, qui a également accueilli durant tout l'été les ateliers didactiques d'un nouveau « Village celtique ».

2.7.2. Compte de résultats du DESC

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023 CHF	Écart C2023 - B2023 %	Écart C2023 - C2022 CHF	Écart C2023 - C2022 %
Revenus d'exploitation	91'018'985	67'677'202	91'935'956	+24'258'754	+35.8%	+916'971	+1.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'848'777	1'700'000	1'841'038	+141'038	+8.3%	-7'739	-0.4%
42 Taxes	50'482'250	47'434'864	55'952'172	+8'517'308	+18.0%	+5'469'922	+10.8%
43 Revenus divers	2'388'730	1'471'979	2'018'127	+546'148	+37.1%	-370'603	-15.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	12'033	492'000	180'608	-311'392	-63.3%	+168'575	+1'400.9%
46 Revenus de transfert	15'132'855	15'534'310	15'832'498	+298'188	+1.9%	+699'643	+4.6%
47 Subventions à redistribuer	8'064'076	2'956'000	3'160'372	+204'372	+6.9%	-4'903'703	-60.8%
49 Imputations internes	13'090'264	-1'911'952	12'951'140	+14'863'092	+777.4%	-139'124	-1.1%
Charges d'exploitation	212'581'897	196'531'868	208'092'601	+11'560'733	+5.9%	-4'489'296	-2.1%
30 Charges de personnel	109'582'446	100'164'838	111'583'344	+11'418'506	+11.4%	+2'000'898	+1.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	26'755'965	29'015'549	26'184'671	-2'830'878	-9.8%	-571'294	-2.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'922'553	5'016'380	3'873'871	-1'142'508	-22.8%	-48'682	-1.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'538'694	310'000	1'678'830	+1'368'830	+441.6%	+140'136	+9.1%
36 Charges de transfert	44'209'595	43'153'087	43'310'217	+157'130	+0.4%	-899'378	-2.0%
37 Subventions redistribuées	8'064'076	2'956'000	3'160'372	+204'372	+6.9%	-4'903'703	-60.8%
39 Imputations internes	18'508'568	15'916'015	18'301'295	+2'385'280	+15.0%	-207'273	-1.1%
Résultat d'exploitation	-121'562'912	-128'854'667	-116'156'646	+12'698'021	+9.9%	+5'406'266	+4.4%
44 Revenus financiers	3'471'031	3'557'614	3'625'206	+67'591	+1.9%	+154'175	+4.4%
34 Charges financières	140'320	2'000	84'585	+82'585	+4'129.3%	-55'735	-39.7%
Résultat de financement	3'330'711	3'555'614	3'540'620	-14'994	-0.4%	+209'910	+6.3%
Résultat opérationnel	-118'232'201	-125'299'053	-112'616'025	+12'683'027	+10.1%	+5'616'176	+4.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-118'232'201	-125'299'053	-112'616'025	+12'683'027	+10.1%	+5'616'176	+4.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	905.00	947.00	919.00	-28.00	-3.0%	+14.00	+1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	813.95	844.80	821.80	-23.00	-2.7%	+7.85	+1.0%

Commentaires

Par rapport au budget, les comptes 2023 sont favorables à hauteur de CHF 12,7 millions. Les charges augmentent de CHF 11,6 millions. Les revenus augmentent de CHF 24,3 millions.

Groupe 30, déduction faite des écarts statistiques, le delta entre le budget et les comptes est favorable à hauteur de CHF 5,3 millions. Plusieurs services contribuent à ce résultat, essentiellement dû à des remboursements d'assurances, ainsi qu'à des vacances de postes. C'est notamment le cas à la PONE, au SPNE, au SSCM et au SCNE.

Groupe 31, l'amélioration se concentre en particulier à la PONE, en raison notamment de budgets de maintenance non utilisés, de coûts moindres en analyses et mandats, et de frais de licences informatiques inférieurs à la suite d'une réévaluation des projets d'investissements. Au NECO, l'impact des crises sur la marche du service a encore été ressenti en 2023. Au SSCM, il y a eu moins de dépenses de carburant pour le parc des véhicules de l'État, une diminution du montant en lien avec le contrat de prestation pour le centre d'instruction de Couvet, et un renoncement à certains projets en raison de la gestion des crises. Finalement, au SCPO, les pertes au titre des prescriptions d'amendes d'ordre ont été moindres, et le du croire sur les amendes et frais judiciaires diminué.

Groupe 33, la baisse de charges provient pour l'essentiel de la PONE suite à une replanification des projets d'investissements consécutive à des difficultés rencontrées en termes de ressources et de logistique. À cela s'est également ajouté le transfert de projets aux services centraux.

Groupe 35, versement à la fortune du Fonds d'attributions cantonales Loterie romande en raison de dépenses moins importantes que prévues.

Groupe 36, à l'échelle du département l'écart entre le budget et les comptes est minime, il n'en demeure pas moins qu'il cache d'importantes disparités. Au SPNE l'augmentation constante des journées de détention exécutées hors canton à nécessité une demande de crédit supplémentaire, accordée dans le cadre de l'adoption du décret par le Grand Conseil. Au SCNE, une

provision a été constituée pour les engagements pris dans le secteur du patrimoine. En parallèle, au NECO les charges sont inférieures en raison de décalages temporels dans la réalisation des projets tant au niveau du développement économique (LADE) que de la politique régionale, et au Fonds d'attributions cantonales Loterie romande les dépenses liées à des projets ont été moins importantes que prévu.

Groupe 39, les forfaits facturés par les services centraux se sont révélés supérieurs à ceux budgétés.

Groupe 42, au SCPO, il y a eu des recettes supplémentaires liées à l'augmentation des amendes de radar, découlant notamment du déplacement de deux radars fixes dans les communes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, et d'une réduction des pannes de radar. Les amendes émises par les sécurités publiques communales sont également plus élevées. Au SEPF, les émoluments sont sensiblement supérieurs aux prévisions en raison notamment d'un rattrapage du retard accumulé lors de la migration informatique de l'office des poursuites dont il avait été fait mention dans le rapport des comptes 2022. Au NECO, on observe une augmentation de revenus liée aux émoluments du registre du commerce, ainsi qu'à des remboursements de subventions.

Groupe 43, le résultat positif résulte essentiellement de la dissolution d'une provision au NECO.

Groupe 45, au Fonds PCi, la limitation provisoire de l'achat de matériel pour les OPC, ainsi que des revenus indirects non prévus au budget pour la vente de trois anciens véhicules, occasionnent un prélèvement moindre sur la fortune du fonds.

Groupe 49, écart positif au SRHE lié à la répartition des écarts statistiques dans les services de l'État.

2.7.3. Secrétariat général DESC (SESC)

Missions principales

Les missions principales du secrétariat général du DESC se caractérisent par :

- Conseiller et assister le chef du département ;
- Conseiller et appuyer les services dans les affaires courantes ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- Assurer la coordination des activités internes au département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Assumer les tâches qui incombent au département en matière de ressources humaines ;
- Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe ;
- Assurer les tâches relevant du domaine des jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

Comme tous les secteurs étatiques, l'environnement de travail du secrétariat général a été touché par l'instabilité géopolitique et ses conséquences dans de nombreux domaines. Cela a nécessité une capacité d'adaptation importante de la part des collaborateurs et collaboratrices du SESC. La présidence du Conseil d'État revenant en 2023 au chef du département de l'économie, de la sécurité et de la culture, les prestations y relatives ont également eu des répercussions sur les charges ordinaires du secrétariat général.

Activités et réalisations

Dans le contexte des gestions des différentes crises, le SESC a poursuivi en parallèle ses tâches régulières couvrant l'entier des domaines du département, ainsi que son implication dans des projets particuliers. Il a ainsi apporté son appui dans la préparation du projet de loi sur la culture, participé aux réflexions et au renforcement des mesures de sécurité autour du centre fédéral d'asile (CFA) de Boudry, appuyé le projet de Capitale Culturelle Suisse 2027 à La Chaux-de-Fonds ou encore collaboré à la réflexion et aux travaux menés dans le cadre du projet JD7.

De plus, le SESC a accompagné le changement à la tête de la police neuchâteloise. Il a en outre servi les prestations inhérentes aux dossiers en lien avec les jeux d'argent.

Résultat financier

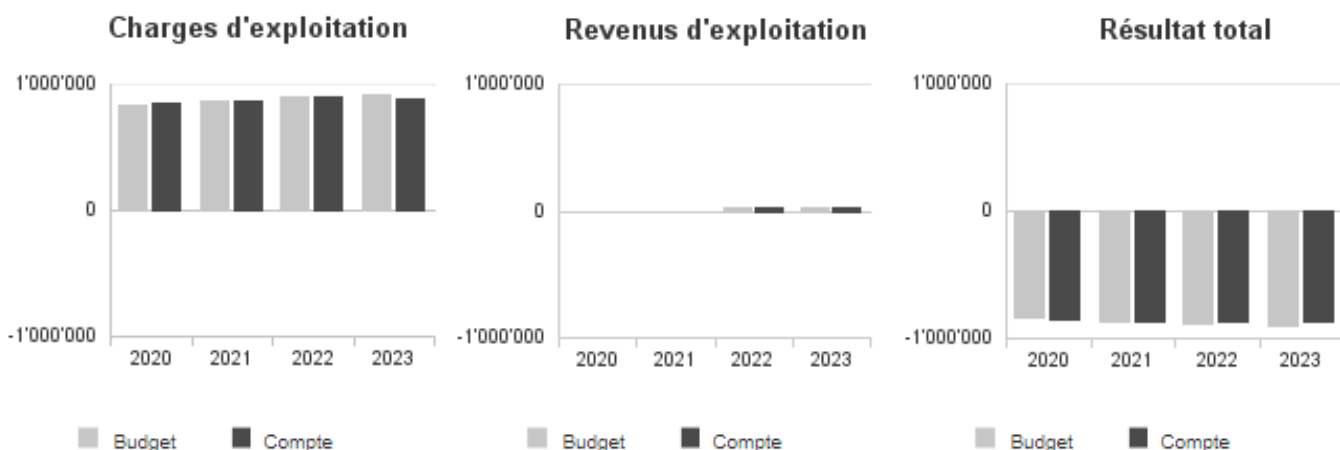
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	22'000	22'000	22'000	0	0.0%	0	0.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	22'000	22'000	22'000	0	0.0%	0	0.0%
Charges d'exploitation	895'290	918'627	890'182	-28'445	-3.1%	-5'108	-0.6%
30 Charges de personnel	690'409	702'960	691'035	-11'925	-1.7%	+626	+0.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	11'678	18'480	11'758	-6'722	-36.4%	+80	+0.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	102'373	100'000	96'278	-3'722	-3.7%	-6'095	-6.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	90'831	97'187	91'111	-6'076	-6.3%	+280	+0.3%
Résultat d'exploitation	-873'290	-896'627	-868'182	+28'445	+3.2%	+5'108	+0.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-873'290	-896'627	-868'182	+28'445	+3.2%	+5'108	+0.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-873'290	-896'627	-868'182	+28'445	+3.2%	+5'108	+0.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	4.00	4.00	4.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	178'869	150'421	152'487
Coûts des services centraux	23'088	20'145	19'509
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	201'957	170'566	171'996

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	246'666	308'347	237'227
Coûts des services centraux	31'603	41'296	30'698
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	278'269	349'642	267'925

Commentaires

Moins d'heures prestées sur cette prestation.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	274'906	262'024	273'134
Coûts des services centraux	35'026	35'092	35'600
Revenus	22'000	0	22'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	287'933	297'115	286'733

Commentaires

Le montant figurant sous les revenus concerne la prestation liée à la gestion du Fonds Loterie.

Prestations de département DESC (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'072	1'149	39'987
Coûts des services centraux	138	154	5'262
Revenus	0	22'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'210	-20'697	45'250

Commentaires

Les heures consacrées à la gestion du Fonds Loterie était auparavant budgétées sur une autre prestation.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Conférences intercantionales	102'373	100'000	96'278
Total charges (+) / revenus (-) nets	102'373	100'000	96'278

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.7.4. Service de l'économie (NECO)

Missions principales

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, en lien avec les nombreux organismes qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique. Il est chargé des missions suivantes :

- Favoriser le développement économique durable du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale ;
- Appuyer les entreprises innovatrices ;
- Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- Prospector et implanter des entreprises ;
- Intégrer et faciliter les procédures en lien avec les entreprises ;
- Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics qu'avec les acteurs privés ;
- Accorder des aides ciblées ;
- Apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet économique éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats.

Le registre du commerce (OCRC) relève administrativement du service de l'économie. Il est chargé des missions suivantes :

- Tenir le registre du commerce selon les exigences du droit fédéral ;
- Conserver les registres des régimes matrimoniaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine ainsi que par la reprise du conflit israélo-palestinien le 7 octobre. L'année écoulée a vu les crises économiques se suivre, se croiser, voire se chevaucher. Ce climat particulier a contribué à maintenir et accroître l'incertitude et l'insécurité. Les facteurs géopolitiques, l'inflation, les différentes pénuries ont créé un environnement économique de plus en plus complexe générant une forte pression sur les devises. Les cycles conjoncturels raccourcis ont encore ajouté à cette complexité, exigeant des entreprises une capacité d'adaptation constante.

Au niveau national, après deux années de forte croissance, le commerce extérieur suisse a reculé. Les exportations ont fléchi de 1,2%, présentant par ailleurs une évolution trimestrielle volatile. En baisse de 3,8% sur l'année, les importations ont quant à elles repris des couleurs au dernier trimestre. L'excédent de la balance commerciale s'est toutefois élevé à 48,5 milliards de francs, en hausse par rapport à l'année précédente (CHF 43,5 milliards).

Si, en 2022, une baisse historique du taux de chômage neuchâtelois a été observée (il s'élevait en moyenne annuelle à 3,0%), des niveaux encore plus bas ont été atteints durant l'année 2023 (2,4% au mois de juin). La moyenne annuelle 2023 s'élève à 2,7% (alors que le taux moyen s'élevait à 4,4% en 2021, 4,8% en 2020 et 3,5% en 2019). Il faut remonter plus de 20 ans en arrière pour constater une moyenne annuelle du taux de chômage si basse.

Les événements cités ci-dessus et les besoins changeants du marché mondial présentent des défis importants pour l'économie du canton. Pourtant, l'écosystème neuchâtelois est d'un dynamisme que l'on peut aisément qualifier d'exceptionnel notamment grâce à sa résilience. L'équipe du service de l'économie reste mobilisée pour orienter et appuyer les entrepreneuses et les entrepreneurs, les grandes entreprises, les PME et les start-ups.

Le service de l'économie a poursuivi sa vocation consistant à :

- Favoriser le développement d'un tissu économique vivant caractérisé par un savoir-faire dans les technologies de haute précision, en renforçant les filières présentant un potentiel avéré, en soutenant les acteurs locaux et en accueillant de nouvelles sociétés complémentaires ;
- Contribuer au développement économique du canton en participant à la structuration de l'offre territoriale (conditions-cadres et coordination des acteurs économiques) et en mettant en œuvre la nouvelle politique régionale ;
- Contribuer au rayonnement du canton et à la défense de ses intérêts en collaborant à la définition d'une politique extérieure et en participant à sa mise en œuvre ;
- Collaborer à la définition de la stratégie touristique, à sa mise en œuvre et aux actions de promotion dans le but d'accroître l'attractivité du canton.

Activités et réalisations

Stratégie et conditions-cadres

Depuis le 1^{er} mars 2023, Monsieur Matthieu Aubert a succédé à Monsieur Jean-Kley Tullii à la tête du service de l'économie. De vifs remerciements sont à adresser à Madame Caroline Choulat, cheffe de service adjointe, qui a assuré l'intérim entre novembre 2022 et mars 2023.

La planification du pôle de développement économique Littoral Est (La Tène) suit la procédure. Les oppositions au plan d'affectation cantonal ont été levées par le Conseil d'État à l'automne 2023. Fin 2023, des recours ont été déposés au Tribunal cantonal contre la levée d'oppositions. Concernant les autres pôles de développement économiques cantonaux (Littoral Ouest et le Crêt-du-Loche), les études préalables et dossiers de plans d'affectation sont en cours d'élaboration. La prospection foncière dans les pôles cantonaux et régionaux suit son cours, en collaboration avec les autorités communales.

Les communes ont commencé en 2023 à déposer leurs plans d'aménagement locaux (PAL), pour lesquels le service rend un, voire plusieurs, préavis. La bonne conjoncture économique implique des demandes importantes pour des terrains ou des locaux, dans un contexte de disponibilité foncière faible. Le service est mis sous pression afin d'identifier des solutions concrètes pour les entreprises, dans leurs projets d'extension ou d'implantation sur le territoire cantonal.

En 2023, le service de l'économie a lancé son premier outil géré par l'intelligence artificielle : « Industrial Smart Map ». Cette cartographie rassemble toutes les informations publiques fiables des entreprises industrielles du canton et crée la première représentation interactive et dynamique de l'écosystème neuchâtelois. Industrial Smart Map est une plateforme entièrement automatisée et unique en Suisse.

Le service de l'économie a par ailleurs eu des contacts étroits avec plus de 300 entreprises neuchâteloises, et en a rencontré plus de 200 lors des salons (EPHJ, TWS, Watches&Wonders, etc.), maintenant ainsi un lien de proximité fort et continu avec le tissu économique endogène.

Partenariat, gouvernance et représentation

Dans le cadre de ses activités, le service de l'économie est notamment chargé d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec des acteurs publics ou parapublics que privés. Nous pouvons citer entre autres les partenariats avec des institutions intercantionales telles que GGBa, S-GE, SIP-West, CDEP-SO, Cautionnement Romand et ARI-SO. Les contrats de prestations conclus avec le CSEM, Microcity SA, Finergence et la FSRM ont été renouvelés.

L'année 2023 a été une année de reprise après pandémie. Le niveau d'activité est resté stable par rapport à 2022 en termes de demandes, de dossiers analysés, de nombre de cautionnements et de montants octroyés par Cautionnement romand en faveur des entreprises neuchâteloises. Par contre, le nombre de demandes de modification de dossier en cours a continué de progresser (34 dossiers en 2023).

Les prestations TalentisLAB, destinées à accompagner (coaching) les porteurs de projets touristiques dans le développement de leur produit, ont continué à se déployer. Neufs projets sur le territoire cantonal ont pu en profiter. Des formations et cours (en ligne et en présentiel) sur des thématiques en lien avec la gestion de projets touristiques ont été dispensées par le TalentisLAB central au fil de l'année.

Les parcs naturels régionaux du Doubs et Chasseral ont chacun élaboré durant l'année 2023 leurs programmes d'actions pour la période 2025-2028 dans l'objectif de transmettre début 2024 à la Confédération la demande de financement pour la prochaine période. À partir du mois de mars 2024, la gestion des Parcs sera transférée au Service de la faune, forêt et nature (SFFN).

L'antenne neuchâteloise de platinn a organisé en 2023, six conférences-ateliers à l'attention de dirigeant-e-s d'entreprises neuchâteloises. Elles ont réuni en moyenne une quinzaine de participant-e-s. La plupart de ces conférences-ateliers ont abouti à des actions d'accompagnement platinn en collectif. Une réédition de la conférence sur l'énergie a réuni une quarantaine d'entreprises souhaitant avoir une mise à jour de la situation. Enfin, en automne, l'antenne a organisé une rencontre des bénéficiaires neuchâtelois des prestations de platinn depuis 2017. Cette événement fut un succès en réunissant plus de 80 participant-e-s heureux d'échanger entre eux et avec les coaches sur leur expériences platinn. Le succès de cet événement motive l'antenne à le renouveler chaque année. En 2023, l'antenne platinn a aussi réalisé 45 analyses de besoin, créé 32 nouveaux cas, dont 5 en action collective, elle a ainsi apporté son soutien à plus de 90 entreprises (27 en individuel et 64 en collectif).

En 2023, six délégations étrangères (Espagne, Irlande, Agence Spatiale Européenne, Inde, Brésil) ont été reçues dans le canton, dont une organisée en collaboration avec la chancellerie d'État. En plus de la visite de l'ambassadrice d'Espagne, 50 entrepreneurs catalans, issus d'une fondation privée, ont fait une visite de quatre jours organisée par le service de l'économie pour leur présenter le système d'innovation suisse. Dans le cadre du programme de navigation européen, une septantaine de délégués de l'Agence Spatiale Européenne (European Space Agency - ESA) dont la Suisse fait partie comme État membre, se sont réunis pendant trois jours à Neuchâtel, le but de la rencontre étant de travailler sur les prochaines évolutions des programmes de navigation terrestres et lunaires. Le service de l'économie a effectué 15 déplacements à l'étranger (Finlande, France, Espagne, Italie, Belgique, Monaco, Allemagne, Chine, Canada) pour se rendre notamment sur des salons.

L'édition de la Fact-finding Mission des Swiss Centers China en novembre a offert au service de l'économie l'occasion de plonger au cœur de la Chine post-covid. Aux côtés d'une délégation d'entrepreneurs suisses, cette expérience a permis de constater de près l'évolution technologique fulgurante de l'industrie chinoise, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère économique.

Gestion de projets

En 2023, le NECO a soutenu 20 nouveaux projets LADE pour un montant total de CHF 1'674'360. Parmi ces projets, 18 sont à caractère économique ou industriel et deux à caractère touristique. En matière de répartition, les appuis consentis se concentrent majoritairement dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de l'horlogerie (quatre projets), de l'industrie des machines (trois projets), des énergies renouvelables (trois projets), des dispositifs médicaux (deux projets), des services stratégiques aux entreprises (deux projets) et du tourisme (deux projets). Concernant la politique régionale fédérale (NPR) période 2020-2023, au cours de l'année, 17 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à fonds perdu, quatre projets sous forme de prêt sans intérêt et trois projets au titre des Mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne.

Le service de l'économie a accompagné 19 implantations d'entreprises dans le canton, dont 13 venant de l'étranger durant l'année 2023. Ces implantations représentent à trois ans un potentiel de 104 emplois hautement qualifiés, en particulier dans les domaines porteurs de la blockchain et de l'intelligence artificielle, de la microélectronique, de l'industrie des machines et des services stratégiques aux entreprises. Relevons le fait que certaines de ces sociétés sont entrées en collaboration avec des acteurs locaux (industriels ou centres de recherche), ce qui favorise leur enracinement dans le canton et génère des retombées indirectes. Notons également l'arrivée de l'étranger de projets industriels qui confirme l'attractivité du canton comme pôle manufacturier.

Lors de l'année 2023, le service de l'économie a suivi les remboursements d'arrangement des prêts COVID-19 cantonaux. Il a également envoyé une information et organisé deux webinaires afin de communiquer sur la fin des obligations cas de rigueur auprès des sociétés concernées. Les analyses concernant les éventuels cas d'abus pour les cas de rigueur ont occupé le service tout au long de l'année écoulée.

Registre du commerce

Le nombre d'inscriptions publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) s'est élevé à 4'430, ce qui représente l'inscription d'environ 31'000 faits. Plus de 105'000 pages de pièces justificatives et de correspondance ont été étiquetées, scannées et classées.

Le nombre d'inscriptions de nouvelles entités juridiques s'est élevé à 973 (908 en 2022) et celui des radiations à 555. Le taux de croissance global des entités s'est élevé à 3,4% (3,3% en 2022).

Le tableau ci-dessous renseigne sur les inscriptions et radiations des entités, par nature juridique.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total 31.12.2023	Différence
Entreprises individuelles	264	242	3'201	+22
Sociétés en nom collectif	35	26	286	+9
Sociétés en commandite	0	2	12	-2
Sociétés à responsabilité limitée	462	163	4'603	+299
Sociétés anonymes	153	99	3'463	+54
Sociétés coopératives	1	0	152	+1
Associations	15	6	212	+9
Fondations	8	8	364	0
Établissements de droit public	4	0	10	+4
SICAV	0	0	1	0
Succursales d'entreprises suisses	28	9	338	19
Succursales d'entreprises étrangères	3	0	34	+3
Totaux	973	555	12'676	+418

Prestations transversales

Au 31 décembre 2023, l'effectif du NECO s'élevait à 20.5 équivalents plein temps (EPT).

Par ailleurs, divers évènements ont été organisés afin de valoriser le secteur économique et industriel, de faciliter les échanges entre les acteurs locaux et de remercier les entreprises industrielles de la région neuchâteloise.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'342'619	3'219'022	3'723'610	+504'588	+15.7%	-4'619'010	-55.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'476'799	800'000	1'320'416	+520'416	+65.1%	-156'383	-10.6%
43 Revenus divers	600'058	26'000	258'967	+232'967	+896.0%	-341'092	-56.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	279'237	31'622	38'022	+6'400	+20.2%	-241'215	-86.4%
47 Subventions à redistribuer	5'981'162	2'356'000	2'100'842	-255'158	-10.8%	-3'880'320	-64.9%
49 Imputations internes	5'363	5'400	5'363	-37	-0.7%	0	0.0%
Charges d'exploitation	22'584'794	20'918'092	17'774'764	-3'143'328	-15.0%	-4'810'030	-21.3%
30 Charges de personnel	2'974'442	3'106'328	2'998'068	-108'260	-3.5%	+23'625	+0.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	555'637	1'192'020	663'677	-528'343	-44.3%	+108'040	+19.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	12'638'595	13'805'132	11'537'679	-2'267'453	-16.4%	-1'100'916	-8.7%
37 Subventions redistribuées	5'981'162	2'356'000	2'100'842	-255'158	-10.8%	-3'880'320	-64.9%
39 Imputations internes	434'957	458'612	474'498	+15'886	+3.5%	+39'541	+9.1%
Résultat d'exploitation	-14'242'175	-17'699'070	-14'051'154	+3'647'916	+20.6%	+191'020	+1.3%
44 Revenus financiers	75'414	75'414	128'685	+53'271	+70.6%	+53'271	+70.6%
34 Charges financières	0	0	3'400	+3'400	--	+3'400	--
Résultat de financement	75'414	75'414	125'285	+49'871	+66.1%	+49'871	+66.1%
Résultat opérationnel	-14'166'760	-17'623'656	-13'925'869	+3'697'786	+21.0%	+240'891	+1.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-14'166'760	-17'623'656	-13'925'869	+3'697'786	+21.0%	+240'891	+1.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	23.00	24.00	24.00	+0.00	0.0%	+1.00	+4.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.60	20.60	20.50	-0.10	-0.5%	+0.90	+4.6%

Commentaires

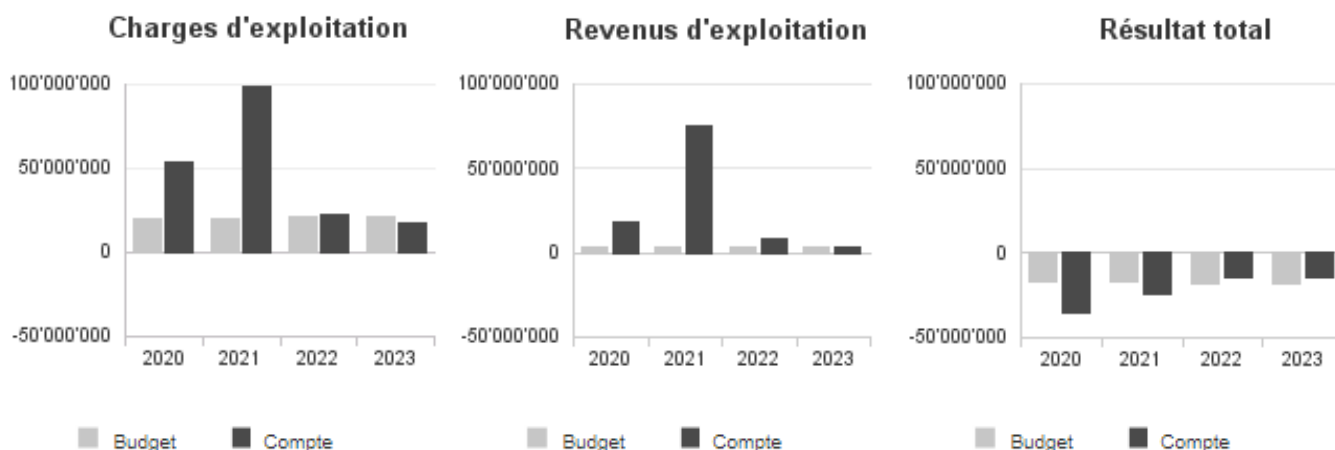
Le service de l'économie (NECO), pour une quatrième année consécutive, est demeuré en situation post-covid, dès lors qu'il a été impacté par le contrôle et le suivi des soutiens aux entreprises « Cas de rigueur » de la crise COVID-19. Ce suivi perdurera jusqu'en 2025. À cela s'ajoute la gestion des remboursements de prêts COVID des indépendant-e-s, ainsi que le suivi des cautions start-up.

Groupe 31, Les dépenses courantes ont été relativement basses du fait que l'activité courante du service a continué d'être impactée par la gestion des crises. Des vacances de postes durant quelques mois au niveau de la direction, de la communication et de la gestion foncière ont eu également un impact important dans la réalisation de certains travaux. Et ce n'est que dès le 2^{ème} semestre, que les activités de promotion du canton à l'étranger ont commencé à reprendre (mandat et voyages).

Groupe 36, l'économie réalisée provient de décalages temporels dans la réalisation des projets tant au niveau développement économique (LADE) que de politique régionale, notamment le volet Interreg qui débute une nouvelle programmation (aucun versement sous l'exercice en revue).

Groupes 42-43, L'augmentation des revenus est notamment liée aux émoluments du registre du commerce qui sont en hausse (+ 126'000 francs), à des remboursements de subventions et dissolution d'une provision, ainsi qu'aux soutiens spécifiques « COVID » (remboursements de subventions, dissolution de provisions et de ducroire).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et conditions-cadres (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	29'878	105'100	76'120
Coûts salariaux et de structure	207'860	333'160	201'884
Coûts des services centraux	22'863	36'590	21'858
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	260'601	474'849	299'863

Commentaires

Ce groupe comprend principalement les frais liés aux terrains industriels, ainsi que les honoraires de consultants externes. L'écart important entre les comptes et le budget provient du retard dans la réalisation d'études du pôle économique du Littoral ouest.

Partenariats, gouvern. et représent. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	319'922	403'096	315'567
Coûts des services centraux	33'179	44'269	34'460
Revenus	98'071	57'622	65'228
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	255'030	389'743	284'799

Commentaires

Ce groupe comprend les recettes liées au service « coopération platinn », le dédommagement pour les prestations fournies au RIS-SO (Réseau Innovation de Suisse Occidentale), ainsi que les jetons de présence (légèrement en hausse par rapport à 2022). À noter que moins d'heures ont été prestées, ce qui explique l'écart avec le budget.

Gestion des projets (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	367'280	846'500	402'538
Coûts salariaux et de structure	1'685'634	1'590'843	1'870'873
Coûts des services centraux	167'300	174'713	203'623
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'220'213	2'612'056	2'477'034

Commentaires

L'écart significatif constaté au niveau des charges directes provient principalement du fait que les actions d'appui au développement économique (promotion du canton à l'étranger, voyages et délégations, mandats, etc.), n'ont pu être réalisés comme prévu, du fait du maintien d'une partie des ressources au traitement des dossiers COVID-19 Cas de rigueur. Ce n'est que dès le 2^{ème} semestre que les activités ont commencé à reprendre de façon normale.

En parallèle, davantage d'heures ont été prestées sur les projets, avec pour corollaire une augmentation des coûts salariaux et de structures. En outre, le développement des outils de communication (site internet, etc.), suite à une vacance de poste et à un changement de fournisseur, ne s'est pas fait au rythme initialement planifié.

Les incertitudes géopolitiques ont également engendré une réflexion approfondie sur la stratégie, via une enquête réalisée auprès des entreprises fin 2023.

Registre du commerce (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	13'301	10'500	7'466
Coûts salariaux et de structure	620'968	637'100	635'600
Coûts des services centraux	210'591	201'040	214'177
Revenus	912'225	800'000	926'559
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-67'365	48'640	-69'315

Commentaires

L'émolument fédéral lié aux inscriptions s'est élevé à 665'087 francs, alors que l'émolument cantonal lié aux autres prestations (extraits, établissements de réquisitions, légalisations, examens de projets, sommations, etc.) représente le solde des revenus. Les charges directes représentent les frais bancaires liés à l'encaissement par carte de crédit et les pertes sur débiteurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - NECO	0	70'000	35'390
Appui dév. Economique	0	0	9'830'417
Appui politique régionale	0	0	241'633
Bâtiment Maladière 71	2'253'000	2'253'000	0
Développement économique	7'579'303	8'915'132	0
Politique régionale	870'959	600'000	0
Rétrocession à la Confédération	63'445	60'000	66'509
Total charges (+) / revenus (-) nets	10'766'707	11'898'132	10'173'948

Commentaires

À la suite d'une adaptation de la structure analytique des charges de transfert, les données financières relatives au « Bâtiment Maladière 71 » et « Développement économique » ont été regroupées sous l'intitulé « Appui dév. Economique ». Les décalages temporels dans la réalisation des projets tant au niveau développement économique (LADE) que de politique régionale, notamment le volet Interreg qui débute une nouvelle programmation (aucun versement sous l'exercice en revue), font que le budget et les comptes des charges de transferts ne sont pas équilibrés.

La ligne « rétrocession à la Confédération » constitue la taxe calculée en fonction des dossiers déposés au registre du commerce et par conséquent en lien avec les émoluments en légère augmentation.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Contr. com. à Tourisme neuchâtelois	-929'485	-895'000	0
Fermages	-5'363	-5'400	-5'363
Frais de rappel	-3'178	0	-4'411
Loyer	-20'467	-20'467	0
Revenus locatifs	-54'948	-54'948	-128'685
Sub. féd. à redistrib.	-516'135	-100'000	0
Subv. fédérales redis. à des entr. publ.	69'724	0	0
Subv. féd. redistrib. à des communes	15'000	0	0
Subv. féd. redistrib. à des entrep. priv	157'391	100'000	0
Subv. féd. redistrib. à des organis.	274'020	0	0
Tourisme neuchâtelois	929'485	895'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-83'955	-80'814	-138'458

Commentaires

À la suite d'une adaptation de la structure analytique, les données financières liées aux charges ci-dessus ont été comptabilisées comme suit :

- Les subventions fédérales distribuées et à redistribuer ont été regroupées dans « Appui Politique régionale » du tableau « Charges nettes de transfert non incorporables aux prestations ». À noter que ces montants s'équilibrent ;
- Les contributions des communes à Tourisme neuchâtelois ont été regroupées dans « Appui Dév. Economique ». Ces contributions s'équilibrent également ;
- Les revenus provenant de la location de terrains à Noiraigue, au Locle et à Marin-Epagnier ont été quant à eux regroupés sous la rubrique « Revenus locatifs ». L'augmentation provient de la facturation d'un nouveau DDP non prévu lors de l'établissement du budget.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
COVID19 NECO - Cas de rigueur	En cours	4'699'959	4'485'267	214'692	0	0	0	44'231	33'330	10'900
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	0	0	0	0	0	0	109	0	109
*Parcs régionaux - période 2020 -2024	En cours	255'961	0	255'961	257'000	0	257'000	256'961	0	256'961
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	95'372	0	95'372	200'000	0	200'000	183'351	7'372	175'980
*PI-Développement économique	En cours	3'924'000	275'000	3'649'000	3'500'000	1'025'700	2'474'300	3'163'000	290'500	2'872'500
*PI-soutien innovation	En cours	200'000	0	200'000	800'000	0	800'000	70'077	0	70'077
*Plan climat	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Politique régionale 2020-2023	En cours	7'581'957	3'826'979	3'754'979	5'022'000	2'660'250	2'361'750	13'046'766	6'980'359	6'066'406
Prêts COVID19	En cours	0	1'196'561	-1'196'561	0	164'000	-164'000	0	199'619	-199'619
Prêts COVID19 - Tourisme Neuchâtelois	Clôturé	0	653'500	-653'500	0	0	0	0	0	0
Prêts NPR 2008-2011	En cours	26'000	52'000	-26'000	0	52'000	-52'000	26'000	52'000	-26'000
Prêts NPR 2012-2015	En cours	779'371	1'584'242	-804'871	0	1'604'242	-1'604'242	779'371	1'533'242	-753'871
Prêts NPR 2016-2019	En cours	1'895'800	1'045'650	850'150	4'850'000	2'554'000	2'296'000	19'230'011	9'690'756	9'539'256
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	En cours	77'544	0	77'544	110'000	0	110'000	52'435	0	52'435
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	En cours	178'837	0	178'837	179'000	0	179'000	178'837	0	178'837
Usinnove SA	En cours	0	0	0	0	0	0	400'000	0	400'000
Total		19'714'801	13'119'199	6'595'602	15'018'000	8'060'192	6'957'808	37'431'148	18'787'178	18'643'970

Commentaires

Politique régionale

Le service de l'économie gère quatre crédits d'engagement d'investissement liés à l'octroi de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale :

- Les périodes quadriennales 2008-2011 et 2012-2015 sont en phase de remboursement des prêts accordés. Onze projets sont concernés et s'étaleront jusqu'en 2044 ;

- Pour la période quadriennale 2016-2019 qui a fait l'objet d'un crédit d'engagement accordé en 2016, cinq projets ont fait l'objet d'un contrat de prêt dans l'exercice sous revue. Cette période quadriennale est ainsi clôturée au niveau des versements. L'écart constaté provient de la réalisation d'un projet qui avait pris du retard et qui finalement s'est réalisé (un dépassement de crédit a été accordé compte tenu qu'il n'était pas planifié suite à sa faible probabilité qu'il ne se réalise en 2023). Au total, ce sont neuf projets qui font l'objet d'un contrat de prêt, dont les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2048 ;
- Les crédits d'engagement accordés en 2020, notamment en matière de politique régionale pour la période quadriennale 2020-2023 comprennent les aides à fonds perdus (AFP), ainsi que des prêts au niveau cantonal et des AFP au niveau intercantonal. La période de programmation étant arrivée à son terme à fin 2023, il en résulte un total de onze soutiens sous la forme de prêts (dont six dossiers dont les versements interviendront d'ici fin 2027) et trente-cinq soutiens sous forme d'aides à fonds perdus. L'année sous revue a enregistré au niveau cantonal quatre projets sous forme d'une lettre d'engagement, deux sous forme d'un contrat de prêt et seize projets bénéficiant d'une convention à fonds perdus. L'écart constaté entre le budget et les comptes provient du fait qu'un dossier d'investissement s'est accéléré et a bénéficié d'un dépassement de crédit entièrement compensé.

Autres projets

Les prêts COVID accordés aux indépendant-e-s et à de très petites entreprises, sont en cours de remboursement, à fin 2023, il restait un montant d'un peu plus de 230'000 francs. Il est relevé que compte tenu des difficultés rencontrées par quelques entreprises, des aménagements de remboursement ont été accordés pour leur permettre d'honorer leur créance.

Dans le cadre du programme d'impulsion, par son outil de prêts en faveur de projets de développement, 7 contrats de prêts ont été finalisés. Au total, ce sont 17 dossiers qui sont en cours, pour un total de près de 10 millions de francs par rapport à 26,3 millions de francs d'investissements. La différence entre les revenus du budget et des comptes 2023, résultant des remboursements des prêts, est due à l'effet d'inertie induit par la pandémie COVID-19, qui a vu le programme d'impulsion démarrer plus tard que prévu.

Afin de favoriser le développement du pôle d'innovation, le canton participe à la société Usinnove SA qui se portera acquéreuse de bâtiments et de biens-fonds, d'où le montant de dépenses de 400'000 francs.

2.7.5. Service des poursuites et faillites (SEPF)

Missions principales

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Tant l'OFPO que l'OFFA fournissent des prestations prévues par le droit fédéral et appliquent le tarif prévu par l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP). Le SEPF définit les modalités de contrôle pour gérer les risques inhérents à l'activité de ces entités. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs. Il est également appelé à exercer, pour le compte de l'Autorité cantonale inférieure de surveillance (AISLP), l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

En résumé, le SEPF a comme objectifs stratégiques :

- Fournir les prestations de l'exécution forcée prévues par le droit fédéral de manière professionnelle, efficiente et adaptée aux besoins des usagers et usagères ;
- Encourager la formation continue sur le cœur de métier, ainsi que dans le domaine du développement personnel en lien avec ses missions ;
- Observer et contribuer à la lutte contre le surendettement et à la prévention de l'endettement ;
- Assurer les relations extérieures (autorités, administrations et acteurs du recouvrement) dans le domaine de l'exécution forcée.

Plus particulièrement et à court terme, il doit également :

- Consolider l'implémentation des nouveaux outils informatiques des offices et adapter les processus afin d'utiliser le plein potentiel des applications dans un but d'efficacité ;
- Dans ce même contexte, poursuivre la démarche de dématérialisation des documents et mener des réflexions sur les développements futurs dans le domaine du e-government ;
- Planifier, organiser et prévoir l'implantation des offices sur un site unique lors de la mise en œuvre du projet VitamiNe.

L'accompagnement des collaborateurs et collaboratrices en lien avec ces profonds changements est une préoccupation essentielle.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2023, l'activité du SEPF a été essentiellement marquée par la consolidation et la maîtrise des nouveaux outils informatiques. Ces changements de logiciels, en 2022 pour l'OFPO et au début 2023 pour celui de l'OFFA ont non seulement nécessité quelques résolutions de bugs inhérents à toute reprise de données mais, également, l'adaptation de certains processus de travail. La dématérialisation des documents en particulier est déjà bien avancée pour l'OFPO alors que pour l'OFFA elle n'interviendra qu'à la clôture des dossiers.

Dans le domaine des poursuites, les volumes ont connu un regain important avec une hausse de près de 10% du total des réquisitions (181'726 actes en 2023 contre 165'914 en 2022), mais restent encore relativement loin du record de 2018 (191'468). En raison de l'anticipation par les caisses maladie d'une prochaine limite des réquisitions pour les primes maladie (max. 2 par an) dès le 1^{er} janvier 2025, cet ancien record ne devrait, a priori, pas être battu de sitôt.

Pour l'OFFA, on observe un relatif tassement avec une réduction des dossiers traités d'environ 4%, soit 414 unités en 2023 contre 430 en 2022. Ces chiffres sont toutefois trompeurs si on observe la nature des procédures. En effet, seules les successions répudiées ont diminué (-23 unités) alors que toutes les autres catégories ont augmenté. Les faillites des entreprises commerciales (personnes morales et physiques inscrites au registre du commerce) sont notamment en hausse de plus de 6% (+9 unités).

Les impacts de la conjoncture économique, du marché monétaire, du pouvoir d'achat des ménages ou encore des prochaines évolutions du cadre légal sur l'exécution forcée, déjà ressentis en 2023, restent toujours aussi difficiles à anticiper, même à court terme.

Activités et réalisations

L'année 2023 confirme que l'OFPO a pris la bonne décision en ayant choisi le nouveau logiciel informatique métier THEMIS développé par le Canton de Fribourg. Après 18 mois d'utilisation, toutes les tâches dévolues à l'OFPO sont effectuées à l'aide de ce logiciel d'une manière rapide et parfaitement conforme aux dispositions légales. Après les inévitables aléas liés à la cruciale migration des données et un investissement important en matière de formation, tous les collaborateurs sont très positifs et satisfaits d'utiliser THEMIS. On observe déjà une meilleure efficacité.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

La charge de travail a été très importante et le rattrapage des procédures de recouvrement lié à la crise sanitaire s'est en partie amorcé durant cette année 2023.

La dotation du personnel est demeurée sans changement depuis plusieurs années. Par contre, il a été enregistré les démissions de deux huissiers et de 3 collaborateurs administratifs qui ont été remplacés par des candidatures externes. Trois collaborateurs ont été en congé maladie de longue durée.

Plusieurs collaborateurs ont participé à des groupes de travail sur le projet VitamiNe. Ils ont régulièrement pris part à des séances, visites et autres réunions d'information.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFPO en chiffres détaillés :

Rubriques	2022	2023	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	165'914	181'726	+9,53%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	90'236	99'490	+10,26%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	72'785	79'103	+8,68%
- dont comminations de faillites	1'654	1'931	+16,75%
- dont réquisitions de vente	1'239	1'202	-2,99%

Pour les actes de défaut de biens, 51'603 procédures de défaut de paiement ont été envoyées aux créanciers soit -6'281 unités (-10.86%) par rapport à 2022 (57'884).

Concernant les extraits du registre des poursuites prévus à l'article 8a LP, l'office en a délivré 49'401 en 2023, soit 6 de plus qu'en 2022. 537 (+13 unités) l'ont été par l'OFFA qui fonctionne comme antenne de l'OFPO à Val-de-Ruz et 6'051 (+19,21%) via le Guichet Unique. On observe encore que l'utilisation de ce dernier moyen électronique a progressé de plus de 250% en dix ans.

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières :

Rubriques	2022	2023	Différence (unité)
Dossiers ouverts au 1er janvier (réalisations)	42	55	+13
Dossiers ouverts au 1er janvier (CDP – gérance)	7	6	-1
Dossiers ouverts au 1er janvier (CDP – sans gérance)	43	51	+8
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	30	23	-7
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	2	4	+2
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	73	40	-33
Total des dossiers clôturés	85	68	-17
- dont dossiers réalisations	17	20	+3
- dont dossiers CDP – gérance	3	0	-3
- dont dossiers CDP – sans gérance	65	48	-17
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	55	58	+3
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	6	10	+4
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	51	43	-8
Ventes aux enchères effectuées	4	4	=
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	9'318'229.-	1'381'486.-	

Dans le domaine des faillites, 414 procédures ont été ouvertes en 2023, dont 250 successions répudiées ou insolubles. Elles se répartissent géographiquement comme suit : Littoral et Val-de-Travers : 234 ; Montagnes et Val-de-Ruz : 168. Il s'y ajoute 12 commissions rogatoires.

En 2023, la situation a été compliquée pour l'office des faillites qui a connu une augmentation du nombre de faillites de personnes morales, les démissions de deux collaboratrices spécialisées totalisant près de 25 ans d'expérience et deux congés maladie de longue durée.

La mise en route d'une nouvelle application informatique OF4 a également été chronophage et reste laborieuse. La migration des dossiers traités avec l'ancien logiciel WinKoam2S n'est d'ailleurs pas encore achevée. Celle-ci nécessitera encore de nombreux réglages afin de permettre la reprise de toutes les données.

Cette surcharge de travail importante s'est traduite par une forte augmentation du nombre de dossiers ouverts auprès des gestionnaires. Durant les prochains mois, des efforts particuliers seront encore demandés pour former deux nouvelles collaboratrices spécialisées, maîtriser le nouveau logiciel, rattraper le retard et, comme pour l'OFPO, préparer le déménagement prévu le 3 juin 2024 dans les nouveaux locaux de Tivoli Nord.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Si le nombre de successions répudiées ou insolvable a baissé pour la première fois depuis la pandémie due à la COVID-19, le nombre de faillites complexes a augmenté, surtout dans les domaines de l'horlogerie, de la construction, du commerce de détail et de la restauration. Pour ce type de structures, les mesures conservatoires que l'office doit prendre sont importantes et nécessitent de nombreux déplacements pour sécuriser les locaux, rencontrer les intéressés et procéder à la réalisation des actifs mobiliers ou immobiliers.

Une modification légale importante mettra prochainement fin au privilège accordé aux créanciers de droit public de poursuivre les débiteurs inscrits au registre du commerce par voie de saisie. Dès le 1^{er} janvier 2025, de telles créances se poursuivront exclusivement par la voie de la faillite. Il est encore trop tôt pour connaître précisément les incidences de ce changement sur le nombre de faillites prononcées.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFFA en chiffres détaillés :

Rubriques	2022	2023	Variation %
Dossiers ouverts au 1er janvier	190	214	+12,64%
Procédures enregistrées durant l'année	430	414	-3,72%
- dont personnes morales	104	116	+11,54%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	36	32	-11,12%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	2	4	+100%
- dont successions répudiées	273	250	-8,43%
- dont commissions rogatoires	15	12	-20%
Total des dossiers ouverts	620	628	+1,29%
Dossiers clôturés y.c. rogatoires	406	359	-11,58%
Solde en traitement au 31 décembre	214	269	+25,70%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2'357	1'914	-18,80%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	54'358'944.-	53'362'574.-	-1,84%

101 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, soit une augmentation de 9,79% par rapport à 2022 (92). Dans le détail, on en compte 83 pour l'OFPO (75 en 2022) et 18 pour l'OFFA (17).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	13'417'439	14'930'000	18'249'460	+3'319'460	+22.2%	+4'832'021	+36.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	13'417'439	14'930'000	18'249'320	+3'319'320	+22.2%	+4'831'881	+36.0%
43 Revenus divers	0	0	140	+140	--	+140	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	7'632'228	7'890'541	7'839'034	-51'507	-0.7%	+206'806	+2.7%
30 Charges de personnel	6'226'113	6'497'981	6'226'471	-271'510	-4.2%	+358	+0.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	142'315	202'480	153'104	-49'376	-24.4%	+10'790	+7.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	82'300	0	198'024	+198'024	--	+115'724	+140.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	58'234	70'000	63'954	-6'046	-8.6%	+5'720	+9.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'123'266	1'120'080	1'197'481	+77'400	+6.9%	+74'215	+6.6%
Résultat d'exploitation	5'785'211	7'039'459	10'410'426	+3'370'967	+47.9%	+4'625'214	+79.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	5'785'211	7'039'459	10'410'426	+3'370'967	+47.9%	+4'625'214	+79.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	5'785'211	7'039'459	10'410'426	+3'370'967	+47.9%	+4'625'214	+79.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	65.00	64.00	66.00	+2.00	+3.1%	+1.00	+1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	56.80	57.80	57.70	-0.10	-0.2%	+0.90	+1.6%

Commentaires

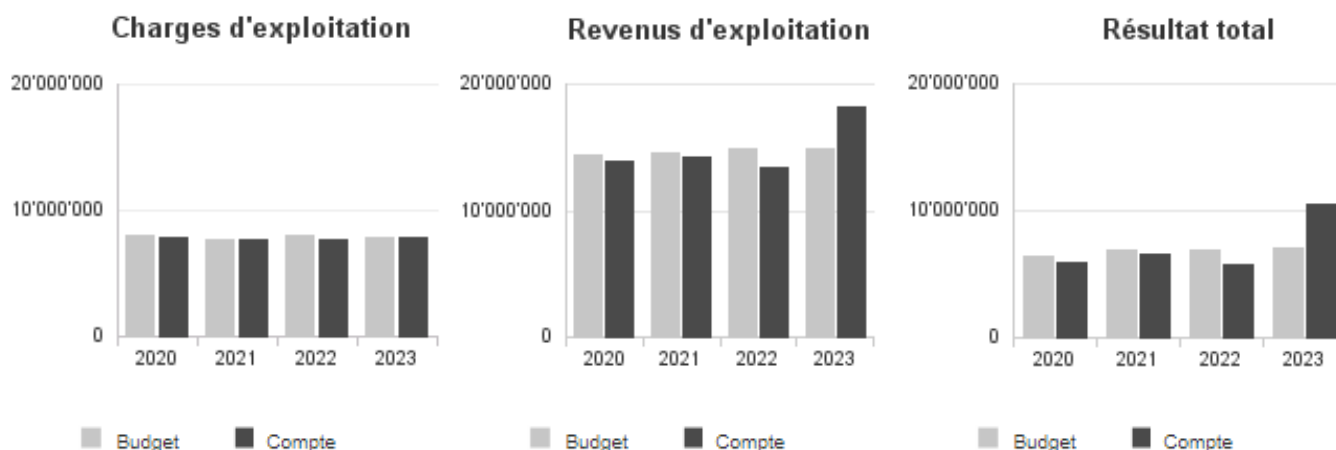
Les émoluments encaissés en 2023 par le SEPF ont été très sensiblement supérieurs aux prévisions.

Cette différence importante est liée à plusieurs facteurs. En premier lieu, l'augmentation de près de 10% des réquisitions traitées par l'OFPO qu'il était, comme toujours, difficile à prévoir. D'autre part et ainsi qu'il en avait été fait mention dans le rapport sur le résultat de 2022, le retard accumulé lors de la migration informatique de ce même office a été en grande partie rattrapé lors du présent exercice. Enfin, pour l'OFFA, le nouveau logiciel installé en 2023 comptabilise les émoluments au fur et à mesure des opérations et non plus lors de la clôture des faillites, comme par le passé. Il s'en est donc suivi un cumul des revenus imputés sur les anciens dossiers toujours en cours avec le bilan mensuel de juillet.

En ce qui concerne les charges, il convient de souligner qu'elles sont toujours bien maîtrisées et même inférieures à celles de 2022.

La dotation globale n'a pas subi de changement. Le dépassement observé au 31.12.2023 sur les postes du personnel administratif est directement lié à des remplacements temporaires destinés à suppléer plusieurs absences de longue durée, parfois conjoints à des mesures AI.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Exécution forcée domaine	Comptes	Budget	Comptes
poursuite (CHF)	2022	2023	2023
Charges directes	10'283	51'900	26'629
Coûts salariaux et de structure	4'499'865	4'649'597	4'588'620
Coûts des services centraux	802'048	817'269	854'187
Revenus	12'329'316	13'467'000	16'847'572
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-7'017'119	-7'948'234	-11'378'136

Commentaires

L'exercice 2023 a été marqué par un retour à une activité presque « normale » en terme de volumes et, surtout, en nette progression par rapport à l'an dernier. On peut quand même noter que le total des réquisitions reste encore inférieur d'environ 4% à celui observé lors de l'année de référence 2019 (avant Covid). En termes de finances, les charges restent stables depuis plusieurs années. Pour les émoluments et comme évoqué précédemment, l'augmentation constatée est liée aux volumes en hausse, mais aussi aux importants efforts consentis par les collaborateurs pour rattraper le retard accumulé notamment en comptabilité suite à la migration informatique de juin 2022.

Exécution forcée domaine	Comptes	Budget	Comptes
faillite (CHF)	2022	2023	2023
Charges directes	117'337	146'900	103'332
Coûts salariaux et de structure	1'824'353	1'835'921	1'860'068
Coûts des services centraux	320'108	318'954	342'243
Revenus	1'087'884	1'463'000	1'401'708
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'173'914	838'775	903'935

Commentaires

Dans le domaine des faillites, le nombre de dossiers à traiter reste relativement constant mais toujours proche du record historique de 2022. On remarque par contre une nette complexification des procédures avec de plus en plus souvent des ramifications intercantionales, voire internationales. Ces complications entraînent plus d'opérations et, partant, plus d'émoluments. C'est aussi pourquoi ces revenus sont sensiblement plus élevés que ceux enregistrés en 2022. Le changement du mode de comptabilisation mentionné ci-dessus en est également la cause. Comme pour l'OFPO, les diverses charges fluctuent peu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Dédom. div. Confédération	58'234	70'000	63'954
Total charges (+) / revenus (-) nets	58'234	70'000	63'954

Commentaires

Cette dépense concerne les frais pour l'utilisation du réseau e-LP développé par la Confédération pour la gestion des réquisitions électroniques dans le domaine des poursuites. Ces frais sont directement liés aux flux qui transitent par ce biais. Après plusieurs années de progression, le nombre de nouveaux adhérents affiliés à cette plateforme a tendance à stagner. En effet, les plus gros créanciers, principalement institutionnels, passent désormais par cette voie numérique pour leurs échanges avec l'OFPO, mais le nombre de nouveaux utilisateurs n'augmente que faiblement. Cet outil permet des échanges facilités et rapides avec une meilleure sécurité dans la reprise des données.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-240	0	-180
Total charges (+) / revenus (-) nets	-240	0	-180

Commentaires

Aucun commentaire à formuler.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	Clôturé	28'000	0	28'000	0	0	0	-6'460	0	-6'460
Rempl. logiciel informatique de l'OP	Clôturé	275'221	0	275'221	0	0	0	105'603	0	105'603
Total		303'221	0	303'221	0	0	0	99'143	0	99'143

Commentaires

Suite à différents aléas et reports, ces projets n'ont finalement été finalisés qu'en 2023. Dans les deux cas le décalage temporel difficile à estimer n'a pas pu être prévu lors de l'élaboration du budget 2023.

2.7.6. Service cantonal de la population (SCPO)

Missions principales

Le SCPO est composé de 6 entités dont le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations ainsi que de l'autorité de surveillance de l'état civil, du contrôle des habitants et de la gestion de la base de données cantonale des personnes physiques.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire et du fichier ADN suisses, des registres neuchâtelois des avocats stagiaires, des avocats actifs au barreau et des notaires, de la logistique des examens du barreau et du notariat, du paiement de l'assistance judiciaire, des comptabilités générale et analytique ainsi que de l'élaboration du budget du SCPO.

Au-delà du contrôle, de la formation et du soutien aux arrondissements d'état civil, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et des reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou de la libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers, de l'autorisation de transcrire des déclarations sur l'honneur ainsi que de la conduite des projets informatiques des arrondissements d'état civil. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants émet des directives, des avis, assure la formation et le soutien des préposés, gère l'accès à la base de données cantonale des personnes physiques et conduit les projets informatiques des contrôles des habitants communaux.

L'entité des naturalisations assume le processus complet de gestion de ses dossiers, de la réception de la requête de l'administré à la décision finale prise par le Conseil d'État.

Le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires et les cartes d'identité des ressortissants suisses. Il effectue aussi les saisies biométriques pour les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour pour les étrangers. Enfin, il certifie conforme les documents d'identité suisses et établit les cartes PKI pour les accès aux programmes protégés de la Confédération.

La cellule des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre de la Police cantonale et des services des domaines publics des communes neuchâteloises.

Le domaine des frais de justice œuvre au recouvrement des avances d'assistance judiciaire et perçoit les montants des amendes et frais des ordonnances pénales du Ministère public ainsi que des jugements des tribunaux

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2023, le projet VITAMINE a nécessité beaucoup d'heures de travail pour les études d'implantation des différents secteurs sur le site de Tivoli. Des séances ont eu lieu entre les différents secteurs du service pour coordonner et planifier ce déménagement. Il y a notamment été abordé les problématiques liées aux bornes de paiement et à l'organisation des guichets.

Le secteur des documents d'identité a connu une forte demande de documents d'identité suisses durant les 9 premiers mois de l'année. Très gros volumes également au niveau des permis de séjour et frontaliers, auxquels sont venus s'ajouter les permis F (admis provisoires) et N (requérants d'asile) au 4^{ème} trimestre.

Le domaine de l'état civil est en constante évolution et chaque année apporte son lot de modifications. En 2023, la préparation d'Infostar New Generation a fait l'objet d'une attention particulière.

Pour le secteur des créances judiciaire, l'année 2023 a été marquée par la mise en place de l'application BussenApp permettant d'émettre des amendes d'ordre au moyen d'un code QR dans les communes du Locle, de Saint-Blaise et de Cressier. De plus, après des tests concluants, des nouvelles versions des programmes informatiques de gestion des contraventions et des dénonciations simplifiées (Epsipol & Neos) ont été installées.

Le secteur des frais de justice a procédé à plusieurs mises à jour informatiques du programme Juris qui permet la gestion des dossiers d'assistance judiciaire.

Le service a été consulté sur les changements prévus dans la Loi sur l'assistance judiciaire qui devrait entrer en vigueur en 2024, ainsi que sur le projet de nouvelle loi concernant la médiation civile et pénale.

Les collaborateurs des secteurs des frais de justice et créances judiciaires ont été associés au projet « Hélium » de la police cantonale en vue du changement futur du logiciel Infopol pour la gestion des dénonciations par voie électronique des amendes d'ordre et des dénonciations simplifiées.

La nouvelle version du logiciel métier Epsipour 7.07 a été installée en phase de qualification durant l'été. Malheureusement de par les autres impératifs, il n'a pas été possible d'effectuer les tests nécessaires, et la mise en production interviendra début 2024.

Le nombre de dossiers de naturalisations reçus a dépassé les prévisions, pour la première fois depuis 2018, soit 404 dossiers reçus contre 350 attendus. La répartition des dossiers facturés selon les 3 tarifs entrés en vigueur le 01.01.2023 se révèle quelque peu différente de celle imaginée. Les recettes ne sont ainsi pas supérieures à celles prévues. Elles permettent toutefois de couvrir les coûts à hauteur de 94 %.

En ce qui concerne le secrétariat, le nouveau portail « Vostra » pour la gestion du casier judiciaire suisse est entré en vigueur le 23 janvier 2023. De plus, une nouvelle collaboration a débuté avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse au travers du contrôle du casier judiciaire de toutes les personnes actives en lien avec des mineur-e-s selon la nouvelle ordonnance fédérale sur le placement des enfants.

Activités et réalisations

Le secteur des documents d'identité a repris un bon niveau d'activité car il a vu passer 37'493 personnes en ses locaux pour des saisies de données. Il a traité 21'747 demandes de particuliers par Internet, 3'295 par téléphone, 1'092 au guichet et 7'315 demandes électroniques de cartes d'identité transmises par les communes. Il a établi 244 cartes électroniques d'accès à des programmes protégés de la Confédération. Il a émis 14'081 passeports biométriques (11'838 en 2022 et 9'145 en 2021), 169 passeports provisoires (203 en 2022 et 160 en 2021) ainsi que 19'236 cartes d'identité (18'603 en 2022 et 17'581 en 2021). Les saisies biométriques pour les représentants étrangers ont été de 20'791 titres de séjours (16'237 en 2022 et 7'378 en 2021), 518 titres de voyage (489 en 2022 et 353 en 2021) ainsi que 725 visas (469 en 2022 et 348 en 2021).

Le secteur des naturalisations a réceptionné 404 demandes (354 en 2022) et a enregistré des décisions positives du Conseil d'État pour 290 dossiers (306 en 2022), ce qui représente 442 personnes (488 en 2022). 10 demandes ont été refusées (10 en 2022) pour 17 personnes (13 en 2022). Le Secrétariat d'État aux migrations a saisi ce secteur pour 144 demandes d'enquête concernant des procédures de naturalisation facilitée (109 en 2022). De surcroît, le Conseil d'État a ratifié 1 agrégation (1 en 2022), n'a prononcé aucune réintégration neuchâteloise (1 en 2022) et accordé 3 libérations du droit de cité neuchâtelois (6 en 2022).

L'Autorité de surveillance de l'état civil a accordé aux arrondissements de transcrire dans le programme informatique fédéral, 862 autorisations de faits d'état civil survenus à l'étranger (1'192 en 2022), 1'040 décisions judiciaires et administratives suisses (divorces, adoptions, désaveux de paternité, jugements de paternité, naturalisations, libérations et réintégrations) ont été communiquées aux états civils communaux. Elle a également préparé 64 décisions de changement de nom à l'intention du chef de département (69 en 2022). De plus, il a été enregistré 1'245 naissances (1'331 en 2022), 647 reconnaissances en paternité (677 en 2022), 583 mariages/partenariats (553 en 2022) et 1'577 décès (1'596 en 2022).

Les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont enregistré 275'421 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées (256'613 en 2022), 32'347 ordonnances pénales (32'206 en 2022) ainsi que 2'887 extraits de jugement de tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire (2'872 en 2022).

Le secrétariat a enregistré 327 extraits de jugement des tribunaux neuchâtelois (315 en 2022), 2'764 ordonnances pénales du Ministère public (2'815 en 2022) et 483 mandats de saisie des données ADN (555 en 2022). Il a assuré la logistique de 5 sessions d'examens du barreau pour l'obtention de 22 brevets d'avocat (18 en 2022) et aucune session d'examens du notariat (2 sessions d'examens pour 1 brevet obtenu en 2022). Le secrétariat a aussi enregistré 1'321 dossiers d'assistance judiciaire (1'300 en 2022) dont 825 en droit civil (828 en 2022), 457 en droit pénal (437 en 2022) et 39 en droit administratif (35 en 2022).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	31'821'547	27'770'000	32'498'613	+4'728'613	+17.0%	+677'066	+2.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	29'052'973	25'040'000	29'177'627	+4'137'627	+16.5%	+124'654	+0.4%
43 Revenus divers	593'883	650'000	743'477	+93'477	+14.4%	+149'594	+25.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'942'071	1'840'000	2'254'959	+414'959	+22.6%	+312'888	+16.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	232'620	240'000	322'550	+82'550	+34.4%	+89'930	+38.7%
Charges d'exploitation	19'059'940	18'237'717	17'901'802	-335'915	-1.8%	-1'158'137	-6.1%
30 Charges de personnel	3'248'122	3'480'693	3'160'937	-319'756	-9.2%	-87'185	-2.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	10'974'005	9'916'720	9'388'861	-527'859	-5.3%	-1'585'144	-14.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'661	129'624	65'961	-63'663	-49.1%	+56'300	+582.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'463'561	3'695'000	4'018'936	+323'936	+8.8%	+555'375	+16.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'364'590	1'015'680	1'267'108	+251'428	+24.8%	-97'483	-7.1%
Résultat d'exploitation	12'761'607	9'532'283	14'596'811	+5'064'528	+53.1%	+1'835'204	+14.4%
44 Revenus financiers	2'370	4'000	1'027	-2'973	-74.3%	-1'343	-56.7%
34 Charges financières	3'103	2'000	5'307	+3'307	+165.4%	+2'204	+71.0%
Résultat de financement	-734	2'000	-4'280	-6'280	-314.0%	-3'547	-483.5%
Résultat opérationnel	12'760'874	9'534'283	14'592'531	+5'058'248	+53.1%	+1'831'657	+14.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	12'760'874	9'534'283	14'592'531	+5'058'248	+53.1%	+1'831'657	+14.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	36.00	38.00	34.00	-4.00	-10.5%	-2.00	-5.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	29.80	30.50	27.60	-2.90	-9.5%	-2.20	-7.4%

Commentaires

Le résultat d'exploitation de CHF 14,59 millions dépasse le budget de CHF 5,06 millions.

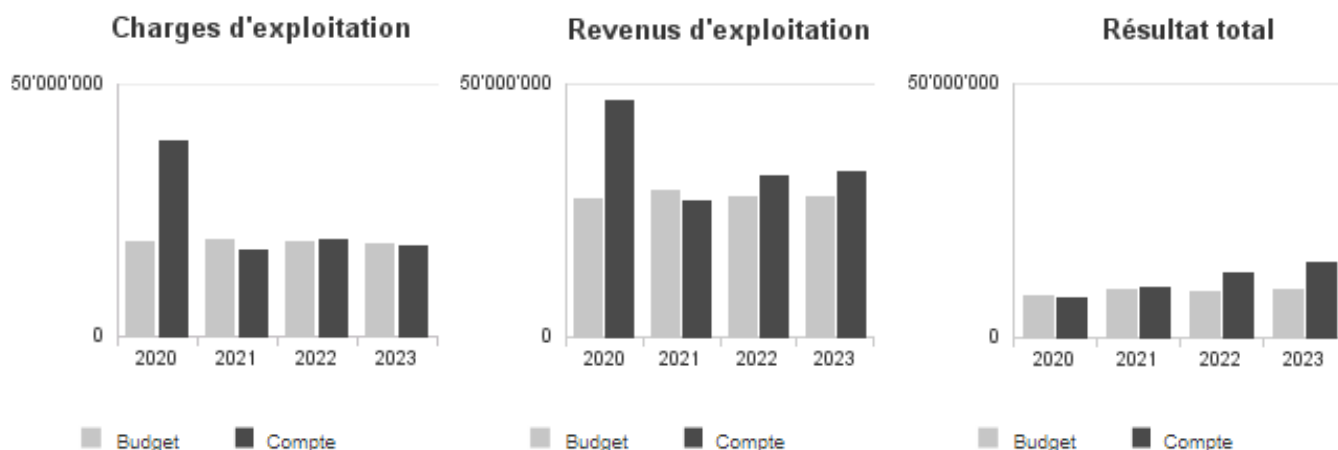
Les revenus d'exploitation de CHF 32,49 millions sont supérieurs au budget de CHF 4,72 millions. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des amendes de radar, qui découlent notamment du déplacement de deux radars fixes dans les communes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Cette évolution tient également à l'accroissement du nombre d'amendes émises par les sécurités publiques communales.

30, charges de personnel : plusieurs postes restés vacants durant l'année 2023.

31, BSM : pertes moins importantes que prévues au titre des prescriptions d'amendes d'ordre de l'année 2020, et diminution du du croire sur les amendes et frais judiciaires.

36, charges de transfert : versements à la Confédération au titre des documents d'identité plus élevés en raison du nombre important de documents délivrés, et hausse du nombre d'amendes émises par les sécurités publiques communales.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Justice (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	10'460	30'000	11'776
Coûts salariaux et de structure	436'995	335'397	354'413
Coûts des services centraux	240'236	206'008	205'199
Revenus	138'087	80'000	215'505
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	549'604	491'405	355'883

Commentaires

Ce secteur qui comptera 2.9 EPT dès avril 2024 avec l'engagement du « business analyst » a la charge du courrier du service, du paiement des factures du service et de l'assistance judiciaire, de la logistique des examens du barreau et du notariat, de la tenue du registre des avocats inscrits au barreau, des pages Internet du service, du fichier ADN et du casier judiciaire. Il s'occupe également des ressources humaines, du budget et de la comptabilité du service. Les charges directes représentent les indemnités de dépens qui ont été moins élevées que prévu. Les revenus sont composés à 60% des émoluments pour les examens du barreau et du notariat, ainsi qu'à 40% pour les biens définitivement dévolus à l'État par le Pouvoir judiciaire. L'écart entre le budget et les comptes 2023 est dû à une dissolution de provision dans le cadre d'un dossier.

Créances judiciaires (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	176'832	2'000	80'452
Coûts salariaux et de structure	818'256	778'261	688'260
Coûts des services centraux	185'624	156'451	155'804
Revenus	15'025'626	12'070'000	16'105'323
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-13'844'915	-11'133'288	-15'180'807

Commentaires

Ce secteur est composé de 5,2 EPT. Ses coûts salariaux et de structure se sont rééquilibrés pour revenir aux chiffres de 2021. Les revenus enregistrent une augmentation extraordinaire de CHF 4.03 millions. Cette augmentation est due notamment au déplacement de deux radars fixes dans les communes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Cette évolution découle également de l'accroissement du nombre d'amendes émises par les sécurités publiques communales.

Frais de justice (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	10'238'464	9'696'000	9'178'396
Coûts salariaux et de structure	1'066'414	1'039'057	974'638
Coûts des services centraux	196'154	164'561	163'914
Revenus	13'895'950	12'970'000	12'945'270
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'394'918	-2'070'382	-2'628'321

Commentaires

Ce secteur compte 10.20 EPT. Les charges directes représentent une diminution de CHF 0,5 million par rapport au budget. L'écart s'explique par des pertes moins importantes après prescription des amendes d'ordre de l'année 2020, ainsi que par la diminution du du croire sur les amendes et frais judiciaires.

Documents d'identité (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	9'815	0	12'816
Coûts salariaux et de structure	851'735	892'577	818'727
Coûts des services centraux	189'836	158'479	157'832
Revenus	0	0	20
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'051'386	1'051'056	989'355

Commentaires

Ce secteur qui compte 6.9 EPT est sous forte pression en raison de la demande croissante de documents d'identité suisses, ainsi que de la très forte sollicitation du SMIG pour les saisies de données de toutes les catégories de titres de séjour selon la nouvelle procédure fédérale en vigueur. Les charges salariales demeurent toutefois légèrement inférieures au budget.

Naturalisations (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	154'050	210'000	211'350
Coûts salariaux et de structure	303'024	271'416	272'336
Coûts des services centraux	179'306	148'342	147'695
Revenus	466'100	440'000	548'800
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	170'280	189'758	82'580

Commentaires

Ce secteur composé de 2 EPT enregistre une hausse des revenus expliquée d'une part par la modification entrée en vigueur le 01.01.2023 concernant les émoluments à percevoir pour le traitement des demandes de naturalisation selon la procédure ordinaire et d'autre part en raison d'une légère augmentation de ces demandes.

Surveillance de l'état civil (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	357'769	303'800	299'235
Coûts des services centraux	181'412	150'369	149'722
Revenus	62'695	70'000	48'260
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	476'486	384'169	400'697

Commentaires

Ce secteur, qui compte 2.3 EPT, enregistre une légère baisse du nombre de vérifications de documents étrangers, impliquant une légère baisse des revenus.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Émolument doc. Identité	-1'166'715	-1'135'000	-1'397'991
Part com. amendes	2'455'585	2'750'000	2'839'418
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'288'870	1'615'000	1'441'427

Commentaires

Les recettes inhérentes à l'émission de documents d'identité mettent en évidence l'importante reprise d'après pandémie, ainsi que les effets induits par l'émission de la nouvelle série de documents d'identité suisses. À cela s'ajoute une demande toujours très forte au niveau des saisies de données pour les titres de séjour des ressortissants étrangers.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-58'422	-60'000	-57'931
Pertes changes	754	-2'000	4'280
Total charges (+) / revenus (-) nets	-57'668	-62'000	-53'651

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	Clôturé	0	0	0	228'000	0	228'000	192'912	0	192'912
Total		0	0	0	228'000	0	228'000	192'912	0	192'912

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.7.7. Service pénitentiaire (SPNE)

Missions principales

Le service pénitentiaire a pour principales tâches :

- de mettre en œuvre la politique pénitentiaire cantonale et d'administrer les établissements de détention cantonaux ;
- d'être, dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, l' « autorité compétente » ou l' « autorité d'exécution » selon le droit fédéral, sauf disposition contraire du droit fédéral ou cantonal ;
- d'assurer l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté ainsi que des peines et des mesures privatives de liberté prononcées à l'encontre des personnes adultes ;
- d'accomplir les tâches prévues par le code pénal suisse dans le cadre de la probation et de l'assistance sociale ;
- d'assumer le secrétariat de la commission de dangerosité.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Profils des personnes détenues régulièrement difficiles (agressions, troubles psychiques, hospitalisations d'urgence, etc.) et forte sollicitation du personnel qui en découle ;
- Infirmerie de l'EDPR encore en chantier en 2024, parmi d'autres travaux (numérisation de l'interphonie, amélioration de la sécurité périmétrique, ...)
- HIJP/Justitia 4.0 : stratégie nationale de digitalisation du domaine pénitentiaire jusqu'en 2030 ;
- Surveillance électronique : projet national avec une nouvelle solution technique attendue dès 2025 ;
- PLESORR : projet concordataire déployé dès 2025 avec des incidences notamment sur les ressources humaines nécessaires, l'organisation de l'OESP et la réalisation des plans d'exécution et des évaluations pénales ;
- Affaires entrantes en hausse régulière, occupation constante des régimes d'exécution, durée des condamnations non prévisible, besoin en places de détention avant jugement parfois fluctuant ; impact sur la prévisibilité des comptes ;
- Dotation en personnel serrée ;
- Fatigabilité des métiers pénitentiaires.

Activités et réalisations

Malgré une baisse d'exploitation due aux travaux de construction d'une infirmerie à l'établissement de détention La Promenade (EDPR), les établissements du service pénitentiaire ont connu un taux d'occupation de 92% (moyenne suisse : 89%).

Si le nombre de dossiers gérés est resté stable, un accent particulier a été mis sur le traitement des amendes converties en détention ; une hausse des demandes de travail d'intérêt général (TIG) a été observée en parallèle pour ces affaires.

Aucun établissement n'a connu d'évasion, de décès ou d'incendie, tout en hébergeant des personnes présentant d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales, médicales ou éducatives, parfois peu investies dans la préparation de leur libération, peu respectueuses d'autrui et nécessitant des prises en charge toujours plus spécifiques.

À l'EDPR, les travaux ont engendré des inondations et impacté les personnes détenues, le personnel et le bon fonctionnement (bruit constant, plafonds s'effondrant dans les bureaux, humidité suintant des murs, ...). L'établissement a néanmoins pu élargir le régime interne des personnes en détention avant jugement.

L'établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB) a poursuivi le développement de ses ateliers pour proposer des activités permettant aux personnes détenues de se former en vue de leur sortie. En outre, plusieurs travaux d'entretien sécuritaire ont été menés.

L'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP) a mis en place une journée de réflexion sur les pratiques en parallèle à des supervisions. Deux bracelets électroniques supplémentaires ont été acquis pour surveiller spécifiquement les interdictions de contact ordonnées en vertu du code civil.

Au 31 décembre 2023, le service pénitentiaire comptait 137 personnes pour 126.5 EPT. L'année a notamment été jalonnée de 4 mutations internes, 8 nominations et 11 départs dont 2 en retraite anticipée. Le taux d'absentéisme est resté stable à 4.5% ; les efforts pour améliorer la prévention, le suivi et la gestion des absences semblent porter leurs fruits, malgré des conditions de travail constamment exigeantes. Il convient d'ailleurs de saluer l'engagement exemplaire des collaboratrices et collaborateurs.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

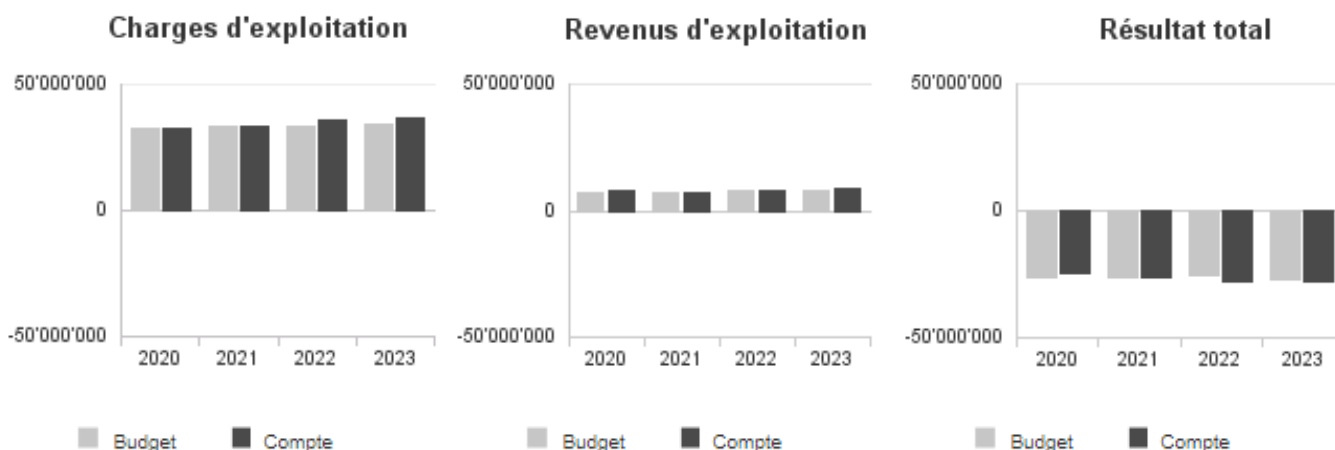
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'507'878	7'627'837	8'402'725	+774'888	+10.2%	+894'847	+11.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'493'040	1'343'000	1'219'827	-123'173	-9.2%	-273'213	-18.3%
43 Revenus divers	554'367	70'837	128'356	+57'519	+81.2%	-426'012	-76.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	5'460'471	6'210'000	7'040'617	+830'617	+13.4%	+1'580'146	+28.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	4'000	13'926	+9'926	+248.2%	+13'926	--
Charges d'exploitation	35'493'768	34'318'532	36'659'957	+2'341'425	+6.8%	+1'166'189	+3.3%
30 Charges de personnel	13'881'580	15'172'789	14'645'150	-527'639	-3.5%	+763'571	+5.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'064'977	4'719'900	4'392'869	-327'031	-6.9%	+327'892	+8.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	76'829	239'369	113'010	-126'359	-52.8%	+36'181	+47.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	15'023'033	12'437'000	15'290'982	+2'853'982	+22.9%	+267'949	+1.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'447'350	1'749'474	2'217'946	+468'472	+26.8%	-229'404	-9.4%
Résultat d'exploitation	-27'985'890	-26'690'694	-28'257'231	-1'566'537	-5.9%	-271'341	-1.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-27'985'890	-26'690'694	-28'257'231	-1'566'537	-5.9%	-271'341	-1.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-27'985'890	-26'690'694	-28'257'231	-1'566'537	-5.9%	-271'341	-1.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	130.00	144.00	137.00	-7.00	-4.9%	+7.00	+5.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	119.20	127.95	126.50	-1.45	-1.1%	+7.30	+6.1%

Commentaires

Comme anticipé lors des évaluations intermédiaires, les comptes présentent un écart défavorable important par rapport aux charges d'exploitation budgétées. Ce phénomène s'explique principalement par un dépassement sur les charges de transfert, groupe 36, qui a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de CHF 3 millions, accordée dans le cadre de l'adoption du décret des demandes de crédit supplémentaires au budget 2023. Sinon :

- Le gain par rapport au budget sur le groupe 30 s'explique par l'effet de noria et par des postes restés vacants plusieurs mois, notamment des postes de cadres. De nombreux postes vacants fin 2022 ont été pourvus dans le courant de l'année 2023, raison pour laquelle le nombre de postes occupés au 31.12 s'est accru de sept unités par rapport à l'année dernière ;
- L'écart au budget est également favorable sur le groupe 31. Le budget avait été ajusté à la hausse pour répondre à un changement de méthode de facturation de l'établissement de Curabilis. Ce changement consistait à diviser le tarif journalier unique en un montant destiné à la prestation sécuritaire et des factures TARMED/TARPSY pour la prestation thérapeutique. Ce changement n'a finalement pas encore été mis en œuvre, ce qui signifie que l'adaptation budgétaire est devenue caduque. D'une manière générale, les frais médicaux et de surveillance restent difficilement prévisibles et ont augmenté de manière significative ;
- Les revenus en augmentation proviennent principalement de l'accueil par nos établissements d'un nombre plus élevé de détenus placés par d'autres cantons. Cette tendance a été particulièrement marquée à l'EDPR. À l'EEPB, les quotas définis pour le nombre de détenus sous une autorité d'exécution extra-cantonale ont été atteints, ce qui ne s'était pas produit en 2022 en raison d'un incendie ayant rendu des cellules inexploitable pendant plusieurs mois.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

OESP (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	519'435	1'369'600	586'437
Coûts salariaux et de structure	2'580'815	2'707'055	2'640'958
Coûts des services centraux	445'570	402'250	396'586
Revenus	914'982	999'000	1'019'485
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'630'837	3'479'905	2'604'496

Commentaires

Les charges directes présentent un écart favorable au budget de CHF 783'163. Le budget avait été augmenté pour répondre à une demande de changement de méthode de facturation de la part de la CLDJP pour l'établissement de Curabilis. Ce changement consistait à diviser le tarif journalier unique en un montant destiné à la prestation sécuritaire et des factures TARMED/TARPSY pour la prestation thérapeutique. Cependant, la CLDJP a décidé que ce changement ne serait finalement mis en œuvre qu'après une analyse complémentaire, ce qui signifie que cette adaptation au budget 2023 est devenue caduque. Les coûts salariaux et de structure correspondent globalement aux estimations budgétaires. Au niveau des revenus, cette prestation est impactée favorablement par l'augmentation de la facturation des délégations de compétence (condamnations mises à exécution pour le compte d'autres cantons), qui a été plus importante que prévue.

EDPR (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'108'628	1'977'000	2'349'120
Coûts salariaux et de structure	6'254'729	6'668'098	6'425'079
Coûts des services centraux	1'084'357	991'124	969'434
Revenus	3'038'620	2'539'000	3'312'236
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'409'094	7'097'222	6'431'397

Commentaires

Les charges directes, dont les frais médicaux et les frais de surveillance, sont difficilement prévisibles ; elles ont été nettement plus élevées que prévu au budget. L'augmentation des coûts des frais médicaux a été partiellement couverte par les revenus liés aux remboursements des caisses maladie. Les revenus de la facturation des journées de détention ont dépassé les objectifs budgétaires grâce à un nombre de placements de personnes détenues sous l'autorité d'autres cantons qui a été nettement supérieur aux prévisions.

EEPB (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'369'515	1'303'500	1'495'818
Coûts salariaux et de structure	5'205'037	5'566'409	5'564'964
Coûts des services centraux	902'618	826'658	837'238
Revenus	3'553'706	4'020'000	3'966'106
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'923'464	3'676'568	3'931'914

Commentaires

Les charges directes, dont les frais médicaux et les frais de surveillance qui sont difficilement prévisibles, présentent un dépassement budgétaire. D'autre part, le taux d'occupation élevé de l'établissement additionné à l'inflation n'ont pas permis d'éviter un léger écart défavorable sur certaines natures comptables de charges variables. Les revenus sont globalement proches du montant budgété. Les quotas définis du nombre de détenus sous une autorité d'exécution extra-cantonale dans le cadre du calcul du budget ont été atteints. L'exercice 2022 avait été impacté par l'incendie du 7 mars 2022 qui avait diminué l'occupation moyenne de l'établissement durant plusieurs mois de travaux de remise en état, générant ainsi une baisse des revenus.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Contributions	0	17'000	16'902
Dédomagements prestations CNP	1'220'000	1'220'000	1'220'000
Part fr. form. CSPP	387'557	325'000	368'513
Plac. cant. pénal	838'631	1'230'000	1'469'577
Plac. hors canton	12'576'845	9'645'000	12'215'989
Total charges (+) / revenus (-) nets	15'023'033	12'437'000	15'290'982

Commentaires

Les coûts liés aux prestations de soins fournies par le CNP sont conformes à la convention et à la planification budgétaire. La participation aux coûts de formation, basée sur les journées de détention exécutées, a été plus élevée que prévu.

Un crédit supplémentaire de CHF 3 millions a été accordé pour les charges de transfert dans le cadre de l'adoption du décret des demandes de crédit supplémentaires au budget 2023. Cela résulte principalement des frais de placement, qui suivent la tendance haussière observée en 2022 pour le nombre de jours exécutés hors de nos établissements. Le recours plus important que prévu au budget à Curabilis (tarif journalier de CHF 1'292.35) pour des personnes en exécution d'une mesure thérapeutique au sens de l'article 59 du code pénal, combiné au fait que le SPNE a également été contraint de faire exécuter un nombre plus élevé que prévu de journées dans des établissements situés hors du canton pour de la détention avant jugement, a largement contribué à cet écart.

D'autres éléments viennent amplifier l'écart défavorable, tels que l'adaptation tardive des tarifs journaliers à la hausse en fonction de l'IPC de certaines institutions et foyers hors concordat, ou la réduction de la capacité d'accueil de l'EDPR en raison des travaux de construction d'une infirmerie. Enfin, les frais de placements (compte d'intensité) restent par essence difficiles à anticiper.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-570	0	-1'558
Total charges (+) / revenus (-) nets	-570	0	-1'558

Commentaires

Il s'agit des frais de rappel qui sont facturés aux débiteurs.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Biométrie EDPR	Clôturé	-1'418	0	-1'418	0	0	0	0	0	0
Centrale effraction EEPB	Clôturé	0	0	0	190'000	0	190'000	159'349	0	159'349
Centrale incendie EDPR	Clôturé	-14'855	0	-14'855	0	0	0	0	0	0
Création sas ateliers EEPB	Clôturé	0	0	0	20'000	0	20'000	18'047	0	18'047
Enregistrement vidéo EEPB	Clôturé	54'690	0	54'690	0	0	0	0	0	0
Génératrice EDPR	En cours	0	0	0	0	0	0	20'000	0	20'000
*Infirmierie EDPR	En cours	0	0	0	65'456	0	65'456	103'341	0	103'341
Modernisation centrale effraction EDPR	Clôturé	164'424	0	164'424	68'000	0	68'000	63'853	0	63'853
Remplacement boueuse EEPB	Clôturé	0	0	0	12'000	0	12'000	11'829	0	11'829
Remplacement braisière EEPB	Clôturé	49'484	0	49'484	0	0	0	0	0	0
Remplacement combisteamer EDPR	Clôturé	0	0	0	15'000	0	15'000	12'571	0	12'571
Remplacement fourneau EEPB	Clôturé	20'420	0	20'420	0	0	0	0	0	0
Remplacement lave-vaisselle EDPR	Clôturé	0	0	0	25'000	0	25'000	27'349	0	27'349
Rempl. robot mélangeur-mixeur EEPB	Clôturé	0	0	0	15'000	0	15'000	15'607	0	15'607
Sécurisation cour EEPB	En cours	0	0	0	20'000	0	20'000	14'634	0	14'634
Sécurisation flux visiteurs EEPB	En cours	0	0	0	45'000	0	45'000	41'126	0	41'126
Total		272'745	0	272'745	475'456	0	475'456	487'706	0	487'706

Commentaires

Dix demandes d'ouverture de crédits d'engagement ont été faites pour l'ensemble du service, principalement liés à des aspects sécuritaires.

Bien que le crédit de construction de l'infirmierie soit en main du service des bâtiments, le SPNE valorise des heures prestées dans le cadre du suivi du chantier.

La maintenance de l'ancienne centrale d'effraction de l'EEPB n'étant plus garantie, une nouvelle installation est devenue nécessaire. Différents investissements ont aussi été demandés afin d'améliorer la sécurité des collaborateurs, des intervenants et des visiteurs de l'EEPB, notamment par un aménagement des mesures de protection de la cour de l'établissement, ainsi que des améliorations du flux de déplacement internes par la création de deux sas de sécurité.

Enfin des appareils de la cuisine industrielle de l'EDPR et de la boulangerie de l'EEPB, devenus vétustes, ont dû être remplacés.

2.7.8. Police neuchâteloise (PONE)

Missions principales

La police neuchâteloise a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle a pour missions principales :

- de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois ;
- de prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre publics ;
- de prendre des mesures d'urgence et de prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- d'assurer la réception et la transmission des appels d'urgence, des messages d'alarme et des avis de sinistre ;
- de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en découvrir les auteurs et de les dénoncer aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la procédure pénale ;
- d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État et dans celui de la gestion de crises et de catastrophes du canton (ORCCAN) ;
- de mener des actions de prévention et d'information, ainsi que de veiller à l'entretien du lien social ;
- d'exercer des tâches de police administrative ;
- d'assurer la formation de base et continue de son personnel ainsi que d'offrir des prestations de formation dans le domaine de la sécurité aux services de l'État, aux communes et aux institutions privées ou publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Conduite du service

Nouvelles attentes en matière de conduite du service, système de contrôle interne, pilotage des projets, sécurité de l'information et protection des données, actualisation du code de déontologie. Engagement importants dans l'activité intercantonale : Présidence de la Conférence des polices judiciaires de Suisse romande : chef de la police judiciaire. Présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie de Suisse romande : chef état-major et chef opérations. Organes de conduite de la technique informatique policière (TIP) : chef finances et informatique membres de la TIP. Présidence informatique romande (IT) : chef informatique. Présidence Services juridiques romands (SJUR) : cheffe SJUR.

Sécurité de proximité

Demande d'une plus grande visibilité de la part des communes. Effort sur le littoral neuchâtelois, particulièrement dans la zone de Boudry en lien avec le CFA et au centre ville de Neuchâtel

Interventions d'urgence

Stabilité des interventions d'urgence, effort particulier sur le Littoral dans la zone Neuchâtel-Boudry en lien avec le CFA.

Enquêtes judiciaires

Reprise d'activité dans les domaines traditionnels de la police judiciaire. Augmentation constante des plaintes en matière de cybercriminalité. Forte numérisation des enquêtes. D'une part, les sources numériques augmentent constamment et d'autre part, les données elles-mêmes sont de plus en plus nombreuses, complexes et sensibles. En parallèle, la charge liée à la présence du policier sur les terrains numériques croît (recherches en source ouverte, recherches secrètes sur Internet). Augmentation de la charge liée au travail intercantonal et international. Les autres pays transmettent de plus en plus d'affaires conséquentes ou d'indices contraignant à débiter de nouvelles investigations. Les équipes communes d'enquête, projets et GT hors frontières neuchâteloises croissent également. Stabilité (à un niveau élevé) des engagements en termes d'observation et d'enquêtes en lien avec les mineurs.

Sécurité routière

Stabilité de l'activité liée à la sécurité routière générale (contrôles et prévention). Augmentation de la lutte contre le bruit des véhicules. Légère hausse constatée en 2023 des accidents de circulation avec lésions corporelles.

Sécurité et ordre public

Stagnation des engagements liés à Xamax FCS et au HCC. Maintien des préoccupations sécuritaires liées au terrorisme. Augmentation des manifestations et rassemblements en lien avec le climat et les autres sujets d'actualité. Augmentation des actions préventives (renforcement des capacités du groupe MPV et des interventions auprès des jeunes), notamment dans le domaine des bandes de jeunes. Augmentation des activités concordataires en lien avec la sécurité et l'ordre publique (IKAPOL, GMO, etc.).

Sécurité de l'État et missions CCDJP

Diminution du nombre d'engagements de protection rapprochée (PR) à la suite des menaces proférées à l'encontre de personnalités.

Police administrative

Stabilisation de l'activité du bureau des armes. Baisse du soutien au profit du SCAV et de l'ORCT. Stabilisation des activités en lien avec le Concordat des entreprises de sécurité privée.

Formation policière

Mise en place en 2021-2023 du concept général de formation de police (CGF 2020) avec l'introduction des fonctions de policiers en formation (PEF), coaches et mentors. Poursuite en 2023 de la formation continue des policiers dans le domaine cyber au travers de l'un des modules de formation continue du corps (FOCO). Poursuite en 2023 de journées de formation pour les cadres policiers des niveaux 1 et 2. GT mis en place, afin de proposer un cursus de formation des cadres.

Administration / Relations publiques

Augmentation des demandes médias, notamment en lien avec les événements naturels mais aussi avec la COVID, la crise énergétique et la question migratoire.

Soutien aux organes de conduite

Participation active et régulière au sein de l'EMCC dans la gestion des situations ou événements extraordinaires (crise énergétique, question des migrations, etc.).

Activités et réalisations

CONDUITE DU SERVICE

Effectif

La PONE respecte les 473.80 EPT au budget, malgré la variation courante du personnel policier entre janvier et décembre. 39 (-25) collaborateur-trice-s ont bénéficié de mesures d'accompagnement ou de reclassement professionnel à la suite de problèmes de santé. 16 (+1) policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions qui ont engendré 22 (-44) jours d'absence au total. Les heures supplémentaires ont légèrement augmenté avec une moyenne de 36.04 (+2.61) heures/personne. À fin 2023, l'épargne temps capitalise 3'358.95 heures.

Relations avec les citoyen-ne-s et plaintes contre la police

14 (+1) citoyen-ne-s ont manifesté leur mécontentement par courrier/courriel, à la suite d'une intervention de police jugée inappropriée. 8 (-2) affaires concernant des policiers neuchâtelois ont été traitées par le Ministère public. Six ont fait l'objet d'une non entrée en matière et deux ont été classées.

Relations publiques

Les communicant-e-s de la PONE (membres de la direction et officiers de police judiciaire, porte-parole et chargée de communication) ont été régulièrement sollicité-e-s en 2023, tant pour des affaires en cours que pour des demandes liées à l'actualité au sens large. Le secteur information et prévention a traité des événements avec un fort impact médiatique, dont : un accident d'avion aux Ponts-de-Martel (3 victimes), la tempête du 24 juillet à La Chaux-de-Fonds, un homicide suivi d'un suicide, au sein d'un couple à Neuchâtel, une explosion criminelle d'un distributeur automatique de billets (DAB) à Neuchâtel, la Fête des Vendanges de Neuchâtel, un individu menaçant dans une école de Cortaillod. À noter que 456 (-81) communiqués de presse police ont été diffusés. Le service a répondu à près de 407 (+33) sollicitations de journalistes et la PONE poursuit sa politique de communication sur les réseaux sociaux. Soit, pour [Facebook](#) 26'493 abonné-e-s (+1'493), [Instagram](#) 13'437 abonné-e-s (+1'237) et [Twitter](#) 3'959 abonné-e-s (+107).

Réalisations

Le projet de remplacement d'InfoPol (projet HELIUM) continue avec le canton du Jura. L'année 2023 a été consacrée à la documentation des processus et activités métiers. Il se poursuivra en 2024 pour un objectif de remplacement en 2027-2028. Une phase importante du projet WEP-2030 Polycom s'est achevée en 2023 avec la finalisation de la migration de l'ensemble de la station de base (OFDF) et de la mise en place du backbone par le SIEN. Le projet devrait s'achever en 2025. À noter la mise en production de la solution de traitement et de suivi MPV, développée en interne, et le renouvellement de l'intranet police réalisé avec le SIEN. Les caméras embarquées dans les véhicules de police ont été mises en production en 2023.

Durant l'année 2023, le service de l'emploi (SEMP) et la PONE ont travaillé ensemble pour trouver une solution relative à l'application de l'OTR 1 - ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteur-trice-s professionnel-le-s de véhicules automobiles - et de l'OTR 2 - ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteur-trice-s professionnel-le-s de véhicules légers affecté-e-s au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes, ceci uniquement pour les contrôles en entreprise.

Pour gérer cette problématique, les deux services ont proposé d'attribuer cette tâche à la police de circulation. Cette proposition a été acceptée par le CE et dès le 1^{er} janvier 2024, 0.5 EPT seront transférés du SEMP vers la PONE.

SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Relations avec les communes

Deux séances du Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) se sont tenues en 2023, dans un état d'esprit constructif. Les incivilités et délits commis par une minorité de personnes hébergées au centre fédéral de requérants d'asile à Boudry (CFA) ou y gravitant, ont été thématiques de même que les mesures prises par la PONE. Ont ainsi été évoqués, le développement du dispositif dédié sur le Littoral ainsi que l'augmentation de l'effectif policier et l'engagement d'un poste administratif, tous stationnés à Boudry. Des efforts dans le domaine de la visibilité policière ont été faits dans ce secteur comme en ville de Neuchâtel. Les communes ont salué le bon déroulement de toutes les manifestations publiques qui se sont déroulées dans le canton sans incident particulier sur le plan sécuritaire. La formation continue dispensée par la PONE aux agent-e-s de sécurité publique neuchâtelois a permis à 20 collaborateur-trice-s de la suivre en 2023, avec de bons retours. Les séances des Conseils régionaux de sécurité publique (CRSP) se sont régulièrement déroulées. Le dialogue instauré entre les chefs de postes de police et les Autorités politiques s'est poursuivi et est de bonne qualité. La collaboration entre les services de sécurité communaux et la PONE s'est encore accrue.

Prévention de la criminalité

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux et aux conséquences des actes, le responsable de la prévention de la criminalité a dispensé 60 (-9) formations au profit de 93 (+3) classes de 9e Harmos, soit 1'839 élèves (+71). Il est intervenu de façon ciblée à 15 (-5) reprises dans des classes du secondaire I et II, en lien avec de la pornographie, du harcèlement ou des comportements inadéquats. 25 (-4) formations ont été dispensées au sein du secondaire II. 16 (+1) cas en lien avec la procédure de « rappel à la loi » ont été traités. La PONE a participé à plusieurs campagnes de prévention de la criminalité. 11 séances pour les personnes âgées, y compris dans des résidences avec appartements protégés, ont été organisées, ainsi que des conférences lors de réunions de parents ou d'enseignant-e-s. 8 informations ont été données dans les écoles spécialisées et institutions et 5 dans les milieux sportifs. La PONE a en outre participé à divers salons et expositions.

Menaces et prévention de la violence (MPV)

En 2023, 81 nouvelles situations ont été signalées à MPV (26 de plus qu'en 2022, soit une augmentation de 47%), dont 53 ont fait l'objet d'un suivi après une première évaluation (+10, soit une augmentation de 23%). 62 suivis ont pu être clôturés. L'équipe MPV a mené 101 entretiens (contre 109 en 2022), dont 62 (+18) avec des personnes préoccupantes, 37 (-12) avec des personnes ciblées par des menaces et 2 (-14) avec des proches.

Le 31.12.2023, 157 (+38) personnes étaient activement suivies par MPV, sur un total de 496 (+81) situations signalées au groupe depuis sa création, dont 82% ont fait l'objet d'un suivi. Sur l'ensemble de ces suivis nous pouvons ressortir les principales catégories suivantes : 43% concernent des auteurs de violences domestiques (n=177, +7%), dont la grande majorité (70%, n=124) ont agi envers leur partenaire intime ; 25% concernent des personnes souffrant de troubles mentaux (n=103, -2%) ; 16% concernent des menaces explicites* (n=65, +7%) ; 15% concernent des voies de fait* (n=59, +3%), 13% des lésions corporelles* (n=54, -2%) ; 8% de la quérulence (n=32, -7%). À relever que ces catégories se chevauchent partiellement. Notons également le doublement du nombre de femmes suivies (+5) et de personnes mineures (+4).

*hors violences domestiques.

INTERVENTION D'URGENCE

Police secours

Le dispositif police secours (PS) est intervenu 17'014 (+677) fois en 2023, soit en moyenne 46 (+2) fois par jour. Cette augmentation est en partie due aux interventions en lien avec le CFA de Boudry. En ce qui concerne les temps d'intervention, PS a garanti pour les priorités 1 et 2 (urgences) des temps d'intervention de moins de 15' pour le 96% de ses missions. Pour les autres interventions de priorité 3 à 8, PS est intervenue dans 99% des cas avec dans un délai de moins d'une heure. L'unité canine a réalisé 546 (+112) engagements/sollicitations dans différents domaines avec 73 succès à la clef.

Transport des détenu-e-s

Pour l'année 2023, 2'581 (-197) conduites ont été réalisées au profit des procureurs, prisons, offices des poursuites, etc. 90% de ces conduites sont effectuées par Securitas et le service de transport « Jail Transport System ».

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

Durant l'année 2023, 155'000 (+8'312) appels téléphoniques sont parvenus à la CNU. Ils se répartissent ainsi :

Lignes	112	117	118	144*	Police neuchâteloise	Polices partenaires	Police interne	Pompiers interne	Bornes SOS
	20'431 (+6'059)	33'547 (+1'178)	5759 (+1'550)	2'233 (+95)	46'265 (-1'579)	8'399 (+113)	33'138 (+395)	4'796 (+557)	427 (+86)

*ligne téléphonique dédiée aux demandes entre la PONE et la centrale sanitaire CASU-VD

ENQUÊTE JUDICIAIRE

En 2023 dans le canton de Neuchâtel, la statistique policière de la criminalité a recensé au total 9'079 affaires (+700, +8%), comportant 14'270 infractions (+661, +5%) en tenant compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2023 est supérieur de 7.2% à celui de l'année précédente, soit 12'242 (+826).

Le taux d'élucidation global des infractions au code pénal de 44.7% reste stable (-1.0%). Les infractions de violence sont par exemple élucidées à 86.9% alors que les vols par effraction à 34.2%. 11.2% des prévenus sont mineurs (-0.4%), 21.5% sont des femmes (+1.1%). Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers est de 61% (+2%). 65% des prévenus du canton de Neuchâtel sont des résidents permanents, de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement. Les non-résidents (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 19% des auteurs et les requérants d'asile 16%. En 2023, les prévenus issus du domaine de l'asile sont en augmentation de 262% (+314 prévenus), ce qui s'explique en partie par une correction des pratiques de comptage statistique au niveau suisse.

Au chapitre des violences, les violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et brigandages) sont en recul avec 36 infractions (-5). Un homicide est à relever pour 2023 (-1) et aucune tentative (-2). 94.3% des infractions de violence grave sont élucidées. Les infractions de violence domestique ont baissé à 501 (-21, -4%), évolution qui s'inscrit dans une baisse continue depuis plus de cinq ans. Les violences d'intensité moyenne sont en augmentation de 2% et le 89.8% sont élucidées. Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (70.7%). En 2023, on recense une augmentation des infractions au patrimoine à 8'653 (+723, +9%), bien que les brigandages (71, -2) et les vols par effraction (530, -85) soient en recul.

Les infractions de criminalité numérique ont augmenté de 50% en 2023 avec 1'160 infractions (+387). Les cyber-escoqueries représentent 81% de la criminalité numérique (+4%). Le taux d'élucidation pour l'ensemble de la criminalité numérique s'établit à 20% (-9%).

1'095 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (-142, -11%). Les stupéfiants les plus consommés restent les produits cannabiques et les stimulants, dont principalement la cocaïne. La consommation d'héroïne est restée stable. Les actions de la police ont permis de réduire la visibilité du trafic de cocaïne de rue et de diminuer l'implantation régulière de filières albanaises actives dans le trafic d'héroïne. Aucune scène de consommation ouverte n'existe sur le territoire cantonal.

Service de documentation et de signalement (SDS)

Le SDS a publié, dans RIPOL, 5'560 (-29) recherches de personnes et en a révoqué autant. 3'737 (+74) objets recherchés ont été diffusés et environ 4'200 (-300) diffusions nationales ont été traitées. 13'702 (+876) affaires ont été enregistrées dans InfoPol pour 17'960 (+1'191) infractions. 1'217 (+370) annonces ePolice ont été validées, 14'834 (-241) dossiers de personnes ont été mis à jour et 3'350 (+1'082) réquisitions ont été enregistrées.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Accidents

La statistique 2023 des accidents de circulation se présente de la manière suivante : 525 (-38) accidents avec dégâts matériels donnant lieu à un rapport de police, 393 (+4) accidents avec des blessé-e-s, 5 (+3) accidents avec suites mortelles (5 personnes tuées).

Contrôles de vitesse

La PONE a contrôlé, par le biais d'installations fixes et mobiles 43'142'679 véhicules. Les taux d'infractions constatés se répartissent de la manière suivante : Neuchâtel 0.28% (0.15%), La Chaux-de-Fonds 0.56% (0.47%), Val-de-Ruz 0.14% (0.14%), Valangin village 0.34% (0.37%), Pont-Noir et AR H20 0.12% (0.13%), Radar semi-stationnaire 0.49% (0.65%), Radar mobile 5.47% (6.29%). Le taux d'infraction du radar fixe sur la bretelle d'entrée à Thielle est de 0.55% (0.98%). Pour ce dernier, lors de son installation en novembre 2021, le taux d'infractions avoisinait les 4.00%. Depuis son installation aucun accident n'est à déplorer.

Ivresses

13'388 (+6) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accident. 206 (-13) conducteur-trice-s ont été dénoncé-e-s pour ivresse non qualifiée (0,25 à 0,39 mg/l) et 306 (-54) pour ivresse qualifiée (0,40 mg/l et plus).

Éducation et prévention routière

25'520 (+673) élèves réparti-e-s dans 1'461 (+22) classes ou groupes de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'éducation et de prévention routière. La PONE a organisé 4 (+/-0) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 27 (+5) jeunes sanctionnés par le Tribunal pénal des mineurs, à la suite de la commission d'infractions. Elle a organisé 20 (-1) campagnes de prévention routière dont notamment 7 (+/-0) campagnes internationales (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et 2 (+/-0) campagnes radar à l'occasion des rentrées scolaires au printemps et en été.

Police du lac

En 2023, les polices cantonales fribourgeoise et vaudoise ont assuré la surveillance des eaux neuchâteloises en effectuant 114 (-66) heures de patrouille. Ce sont 47 (+10) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité qui ont été prononcées. Les polices du lac sont intervenues pour Neuchâtel à 17 reprises pour un total de 202 heures d'intervention. Ces interventions ont nécessité 75 heures d'actes d'enquêtes. Pour la deuxième année consécutive, les heures d'enquêtes et d'intervention de la police cantonale fribourgeoise ont connu un pic en raison d'un accident de navigation avec suite mortelle.

SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS

Service d'ordre et maintien de l'ordre (MO)

Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ont nécessité des mesures particulières de sécurité à 10 reprises (+3) à hauteur de 47 (+6) journées de travail pour un total de 443 heures. Relevons que

8 déplacements de conseillers fédéraux et du chef de l'armée ont eu lieu dans le canton, sans qu'un dispositif de sécurité ne soit demandé.

Rencontres sportives

Les problèmes de violence en lien avec les matchs de football ou de hockey sur glace n'ont globalement pas diminué au niveau suisse. À Neuchâtel, la situation est relativement calme et continue d'être surveillée.

Neuchâtel Xamax FCS : des tentatives de contact entre supporter-trice-s ont été contenues par le MO pour Lausanne-Sport, Aarau et Thoune. Le match Xamax – Sion du 29 septembre est à relever avec le caillassage des forces de police à la rue de la Maladière. L'enquête a permis de dénoncer une dizaine d'auteurs, de leur signifier des interdictions de périmètre de trois ans et des interdictions de stade. Les deux matches de coupe de suisse avec un nombre impressionnant de supporter-trice-s, en août St-Blaise – Bâle aux Fourches et en septembre Xamax – YB, se sont déroulés sans souci majeur.

HC La Chaux-de-Fonds : la deuxième partie de saison s'est déroulée sans heurts, avec le titre de champion de 2ème division. À noter qu'au match n° 4 aux Mélèzes, lors des matchs de barrage de promotion-relégation, un jet de piles effectué par un ultra du HCC dans le kop ajoutot, a blessé un supporter. L'auteur a été sanctionné par une interdiction de périmètre et de stade. Au début de saison 2023-2024, lors du 1er match contre le HC Martigny le 15 septembre un groupe MO initialement prévu pour le match Xamax – YB, a dû monter pour calmer les esprits. Les rivalités majeures dans cette catégorie sont Martigny, Bâle et Olten. Il convient de noter que le comportement des supporter-trice-s du HCC est généralement bon, de même que leur collaboration.

Engagements intercantonaux

La PONE a fourni à 4 reprises (-3) du personnel au profit d'autres polices, selon la répartition suivante : GE (1), GR (1), et VD (2) pour un total de 308 (+7) journées. Il s'agissait de renforcer des dispositifs visant à assurer la sécurité lors du WEF à Davos, les cérémonies marquant le Traité de Lausanne, du match de football Stade Lausanne Ouchy contre le FZ Zürich et pour la conférence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) à Genève.

Rapatriements

La PONE a été sollicitée pour 47 (+10) missions au total, soit pour 27 (+10) rapatriements par avion pour le compte du canton de Neuchâtel, 1 (-3) extradition, 6 (+ 2) entraides intercantionales et 13 annulations représentant l'engagement de 132 agent-e-s d'escorte et/ou personnel au sol pour 55 jours de mission au total. Tout cela a généré un total de 2'868 heures travaillées (entraides intercantionales comprises).

POLICE ADMINISTRATIVE

Bureau des armes, des entreprises de sécurité et des explosifs

1016 (+117) permis d'acquisition d'armes et autorisations exceptionnelles ont été délivrés, dont 122 (+8) pour des tireur-euse-s sportifs et 97 (+28) pour les collectionneur-euse-s. 71 (+7) armes ont été récupérées dans les différents postes de police. 17 (+5) commerces ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre de la vente d'objets pyrotechniques. 25 (+1) autorisations de mise à feu pyrotechnique et 9 (+4) permis pour acquérir des explosifs ont été délivrés.

Concordat sur les entreprises de sécurité (CES)

Dans le cadre des activités liées au Concordat sur les entreprises de sécurité (CES), il a été procédé à la délivrance de 808 (+137) autorisations neuchâteloises et 222 (+77) à des entreprises dont le siège se situe hors de l'espace du concordat. Actuellement, le service gère quelques 1'956 (+308) agents de sécurité privée, dont 6 chiens (+2), en fonction dans le canton.

FORMATION POLICIÈRE

Formation de base – École de Colombier du CIPPoI

La volée 2023 comptabilisait 23 aspirant-e-s (+6) des polices NE, JU, PRVC. Il s'agit d'une augmentation de 35%, tous corps confondus. Au terme de leur formation, les 23 candidat-e-s se sont présenté-e-s à l'examen préliminaire. Tous les candidat-e-s ont réussi les épreuves 1 à 4 et ont été confirmé-e-s pour la seconde année de formation.

Recrutement 2023 des aspirant-e-s neuchâtelois-e-s et jurassien-ne-s (école 2024)

Le recrutement des aspirant-e-s pour l'école d'aspirants 2024 s'est déroulé de septembre 2022 à septembre 2023. Quatre sessions ont été nécessaires pour sélectionner 20 aspirants-e-s (17 H, 3 F) de la PONE. À noter qu'aucun-e aspirant-e inspecteur-trice n'a été retenu-e. Lors de cette campagne, 199 (-38) dossiers de candidature ont été reçus et traités (165 H, 83 F).

Formation continue

La formation continue du personnel de la PONE a totalisé 35'701 heures effectives (4'354 jours / +378), soit une moyenne de 9.57 jours par collaborateur-trice policier et administratif. Cette augmentation s'explique par la reprise et le rattrapage des formations post-Covid. Cela représente : 1'292 (-225) jours de formation à l'intervention policière (FOIP, participant-e-s et instructeur-trice-s); 144 (+12) jours de formation à la conduite automobile (cours TCS) ; 302 (-29.5) jours de formation au maintien de l'ordre (MO-FOCO et FOBA, sans les aspirant-e-s) ; 2'616 (+562) jours de formation spécifique interne ou en partenariat (ISP, ESC, HEG Arc, SRHE-SFD).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'983'778	4'883'460	5'081'541	+198'082	+4.1%	+97'763	+2.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'276'131	2'588'750	2'713'868	+125'118	+4.8%	+437'736	+19.2%
43 Revenus divers	223'247	175'620	254'065	+78'446	+44.7%	+30'818	+13.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'334'175	1'982'990	2'008'961	+25'971	+1.3%	-325'213	-13.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	150'225	136'100	104'648	-31'452	-23.1%	-45'578	-30.3%
Charges d'exploitation	76'394'629	81'640'547	78'491'771	-3'148'776	-3.9%	+2'097'142	+2.7%
30 Charges de personnel	62'258'249	65'859'913	64'154'731	-1'705'182	-2.6%	+1'896'483	+3.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'637'587	6'849'184	6'031'388	-817'796	-11.9%	+393'801	+7.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'466'501	2'300'285	1'117'486	-1'182'799	-51.4%	-349'015	-23.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	421'045	557'384	465'313	-92'071	-16.5%	+44'268	+10.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'611'248	6'073'781	6'722'852	+649'071	+10.7%	+111'605	+1.7%
Résultat d'exploitation	-71'410'851	-76'757'087	-73'410'229	+3'346'858	+4.4%	-1'999'379	-2.8%
44 Revenus financiers	9'800	15'000	27'000	+12'000	+80.0%	+17'200	+175.5%
34 Charges financières	0	0	773	+773	--	+773	--
Résultat de financement	9'800	15'000	26'227	+11'227	+74.8%	+16'427	+167.6%
Résultat opérationnel	-71'401'051	-76'742'087	-73'384'003	+3'358'085	+4.4%	-1'982'952	-2.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-71'401'051	-76'742'087	-73'384'003	+3'358'085	+4.4%	-1'982'952	-2.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	484.00	500.00	487.00	-13.00	-2.6%	+3.00	+0.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	460.05	473.80	459.70	-14.10	-3.0%	-0.35	-0.1%

Commentaires

La charge nette est inférieure de CHF 3'358'085 par rapport au budget, résulte d'une baisse des charges de CHF 3'148'003 et d'une augmentation des revenus de CHF 210'082.

Groupe 30 : le nombre d'EPT PONE inférieur au budget s'explique par les difficultés de recrutement. À cela, s'ajoutent des frais de formation inférieurs au budget en raison de l'annulation de cours ou à de l'indisponibilité des collaborateurs, ainsi que des remboursements d'assurances maladie/accident non budgétées. Par rapport à 2022, les EPT sont stables et l'écart reflète principalement l'augmentation des salaires et des charges sociales y relatives selon les critères du SRHE (+1.8%), un nombre d'aspirant-e 2023 supérieur, ainsi qu'une augmentation des soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

Groupe 31 : l'évolution favorable des BSM, s'explique par des budgets de maintenance qui n'ont pas été utilisés, des coûts moindre en analyses et mandats, des conditions tarifaires plus avantageuses, ainsi que des frais de licences informatiques inférieurs à la suite d'une réévaluation des projets d'investissements. À cela s'ajoute des retards de livraison d'équipements qui impacteront le budget 2024. Par rapport à l'année précédente, l'écart est dû au report d'achat de matériel de 2022 sur 2023 et à l'augmentation des frais de maintenance du système de communication sécurisé, finalisés cette année en raison du retard pris par la Confédération dans le projet WEB 2030. À cela s'ajoutent des frais d'écologies plus élevés en raison d'un nombre accru d'aspirant-e-s.

Groupe 33 : l'écart reflète les effets de la replanification des projets d'investissements prévus au budget, consécutifs aux difficultés rencontrées en termes de ressources et de logistique. À cela s'ajoute également le transfert de projets aux services centraux.

Groupe 36 : on observe des dépenses inférieures en lien avec les réévaluations de projets inter-cantonaux pilotés par l'organisation Technique Informatique Policière (TIP) au niveau suisse.

Groupe 39 : la différence correspond essentiellement à l'écart statistique imputé à la PONE par le SRHE.

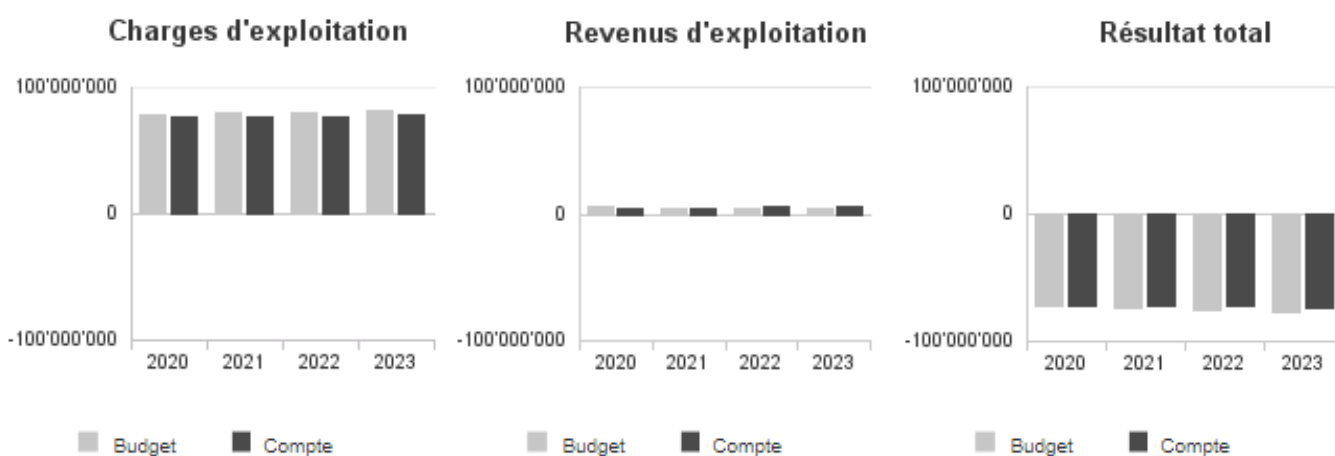
Groupe 42 : l'augmentation s'explique par un nombre supérieur d'autorisations délivrées en faveur des agences de sécurité privée, l'augmentation du nombre de permis d'achat d'armes, ainsi qu'une refacturation supérieure de services de MO lors de manifestations publiques. À cela s'ajoute une augmentation des heures effectuées par le personnel PONE en faveur du CIFPol. Par rapport à 2022, la différence s'explique principalement par l'augmentation de la contribution de l'ECAP en faveur de la Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) et des heures en faveur du CIFPol.

Groupe 43 : l'écart reflète les conséquences de la replanification des projets, ainsi qu'une sous-évaluation des heures activables lors de l'élaboration des budgets d'investissement.

Groupe 44 : l'augmentation est justifiée par l'introduction de la facturation au CIFPol de l'entretien du stand de tir rénové.

Groupe 46 : les revenus de transferts restent stables par rapport au budget. Par rapport à 2022, les revenus sont inférieurs, car le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) avait versé une contribution supplémentaire liée à la crise migratoire ukrainienne.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité de proximité (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'340	2'000	997
Coûts salariaux et de structure	11'246'809	10'803'143	12'394'343
Coûts des services centraux	1'082'085	997'285	1'168'572
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	12'330'234	11'802'428	13'563'912

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la sécurité de proximité, aux patrouilles pédestres et mobiles, à la visibilité et au contact avec la population (commerçants, entreprises et institutions), la prévention de la criminalité, la résolution des problèmes locaux de sécurité ainsi que les tâches de la police judiciaire de petite et moyenne criminalité.

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par une augmentation des heures prestées par les policiers pour des activités de prévention et d'enquêtes de proximité.

Intervention d'urgence (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	352'373	518'500	382'753
Coûts salariaux et de structure	23'045'987	23'956'760	21'838'436
Coûts des services centraux	2'442'305	2'438'203	2'328'901
Revenus	955'269	1'257'000	1'231'946
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	24'885'396	25'656'463	23'318'144

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches définies à l'article 5 de la LPol, lorsqu'une intervention ne souffre d'aucun délai. Il incombe alors à la PONE d'empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes, interventions d'urgence découlant des appels au 117/118.

Les charges directes sont inférieures au budget du fait de frais d'analyses moindres, mais restent stables par rapport à 2022. Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs et s'expliquent par l'augmentation des heures prestées par le personnel de police secours en faveur d'autres groupes de prestations. Pour la rubrique « Revenus », par rapport à 2022, la variance s'explique principalement par l'augmentation de la contribution de l'ECAP en faveur de la CNU.

Enquête judiciaire (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	986'700	1'011'000	881'048
Coûts salariaux et de structure	13'875'070	14'757'907	14'573'390
Coûts des services centraux	1'336'944	1'362'366	1'392'087
Revenus	1'696	25'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	16'197'018	17'106'273	16'846'525

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches attribuées à la police par le Code de procédure pénale suisse. Il comprend aussi les charges des investigations ordonnées par le Ministère public, comme les interpellations, les auditions, les arrestations, les perquisitions, les séquestres, requis dans le cadre d'enquêtes d'envergure.

En 2023, le budget anticipait une hausse des coûts en raison de la tendance à la hausse des infractions (+7.2%). Cependant, une gestion réfléchie des frais d'analyse, compensant l'augmentation des heures prestées, a conduit à une augmentation nette plus modérée des coûts (+4%).

Sécurité routière (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	367'192	588'800	505'220
Coûts salariaux et de structure	5'629'288	5'884'650	5'165'157
Coûts des services centraux	542'598	543'238	499'139
Revenus	146'858	182'000	133'319
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'392'219	6'834'688	6'036'196

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches spécifiques à la gestion du trafic, aux contrôles routiers, aux relevés techniques des accidents de circulation et à l'éducation et la prévention routière, contrôles radars, guidages du trafic et contrôles des chauffeurs professionnels en étroite collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), ainsi que la surveillance du lac (mandat de prestations).

La baisse des charges directes par rapport au budget s'explique par des meilleures conditions tarifaires lors de demandes de renseignement sur les détenteur-trice-s de véhicules et des frais de maintenance inférieurs. Les coûts salariaux et de structure sont légèrement inférieurs en raison d'une répartition différente des heures prestées au budget. La baisse des revenus s'explique par des prestations inférieures en faveur de l'OFROU.

Sécurité et ordre public (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	76'114	82'000	139'849
Coûts salariaux et de structure	1'194'051	2'539'010	2'706'580
Coûts des services centraux	120'913	234'387	256'763
Revenus	89'854	57'000	124'782
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'301'225	2'798'397	2'978'409

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches ayant pour objet d'assurer l'ordre et la sécurité publique. Il recouvre la prévention des risques de dommages aux personnes et aux biens, ainsi que les mesures de MO lors de manifestations.

L'augmentation des coûts nets reflète, par rapport à 2022, un retour à la normale en ce qui concerne les manifestations publiques nécessitant des prestations de MO. Cette tendance à l'augmentation se reflète dans toutes les catégories de dépenses, qu'il s'agisse des frais directs pour le ravitaillement, des coûts salariaux et structurels pour les heures prestées.

Sécurité de l'Etat et missions CCDJP (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	5'706	4'000	0
Coûts salariaux et de structure	832'292	946'321	1'048'984
Coûts des services centraux	80'558	87'359	99'182
Revenus	350'000	410'000	357'289
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	568'556	627'680	790'877

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de coordination judiciaire et d'investigation au niveau intercantonal et/ou international, dans le domaine des enquêtes de sécurité de l'État en collaboration avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC), ainsi que la protection rapprochée de personnes. On y trouve aussi les prestations en faveur du SEM.

L'augmentation des coûts correspond principalement à la charge engendrée par la mise à disposition de personnel pour le rapatriement en faveur du SEM.

Police administrative (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	3'063	4'050	1'778
Coûts salariaux et de structure	746'372	790'983	746'360
Coûts des services centraux	71'982	73'019	71'603
Revenus	388'538	435'000	472'940
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	432'879	433'052	346'801

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de gestion et de contrôle des agents de sécurité privée, des maisons de jeux, des places de tir communales, des revendeurs de feux d'artifice, des dispositifs de sécurité des manifestations, des sociétés de tir ainsi que le contrôle des locaux de stockage de matières explosives.

Les coûts salariaux et de structures restent stables. La hausse des revenus est le résultat de l'augmentation du nombre d'autorisations délivrées en faveur des agences de sécurité privée ainsi que l'augmentation du nombre de permis d'achat d'armes.

Formation policière (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	920'411	1'219'089	1'001'647
Coûts salariaux et de structure	9'346'510	10'506'658	9'177'802
Coûts des services centraux	870'697	930'635	855'599
Revenus	625'720	680'500	746'355
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'511'898	11'975'882	10'288'694

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de formation de base fournies par le CIFPol aux aspirant-e-s, ainsi que la formation continue des policiers et policières.

Le budget des charges directes avait été surévalué. Par rapport à 2022, les charges directes de l'année 2023 sont supérieures en raison d'un nombre plus élevé d'aspirant-e-s. L'augmentation des revenus est justifiée par un nombre accru d'heures de formateurs en faveur du CIFPol.

Relations publiques (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	4'331
Coûts salariaux et de structure	470'875	501'622	477'959
Coûts des services centraux	45'424	46'307	45'811
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	516'299	547'929	528'100

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches liées à la communication de la PONE et d'ORCCAN. Il inclut la prévention, l'interaction avec les médias et le suivi des réseaux sociaux.

La baisse des coûts salariaux et de structure reflète la situation de sous-effectif de l'équipe de communication pendant l'année 2023.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Dédom. communes	-153'019	-207'698	-159'684
Dédom. div. cantons	-29'166	280'000	24'015
Dédom. div. Confédération	-1'334'902	-970'908	-1'014'689
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'517'088	-898'606	-1'150'359

Commentaires

Dans le cadre du budget, la surestimation du résultat net de la catégorie « Dédom. div. Communes » s'explique par l'incertitude entourant les coûts de maintenance du réseau de communication Polycom et, par conséquent, de la proportion refacturée aux communes.

Par rapport au budget, un reclassement des coûts a été effectué dans les comptes pour les OS/OI en lien avec les catégories « Dédom. div. Cantons » et « Dédom. div. Confédération », ce qui explique ces variances. Ainsi, pour l'exercice 2023, la rubrique « Dédommagement divers Cantons » demeure stable par rapport à l'année 2022.

La catégorie « Dédom. div. Confédération » reste conforme au budget, mais enregistre une diminution par rapport à l'année précédente. Cette baisse est attribuée à la contribution versée en 2022 par le SEM en lien avec la crise migratoire ukrainienne.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-3'137	-4'000	-3'350
Recettes de tiers	-229'354	-138'100	-160'040
Total charges (+) / revenus (-) nets	-232'491	-142'100	-163'391

Commentaires

Les charges nettes non incorporables comprennent des éléments difficiles à planifier tels que les revenus divers, comme par exemple des ventes exceptionnelles d'armes et de téléphones portables usagés. À cela s'ajoutent des revenus supplémentaires en lien avec les frais administratifs du processus de refacturation. Les recettes de l'année 2023 sont inférieures, car en 2022 elles incluaient des indemnités de formation payées par des policiers nouvellement formés à la suite de leur départ avant quatre ans de service à la PONE. À cela s'ajoute la ristourne d'un fournisseur.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Adaptation de la CNU à la norme NG112	Clôturé	0	0	0	0	0	0	32'310	0	32'310
Adaptation/sécurisation zone accès BAP	Clôturé	0	0	0	500'000	0	500'000	0	0	0
Amélioration du système Systel	A solliciter	0	0	0	101'500	0	101'500	0	0	0
Armes longues	Clôturé	99'395	0	99'395	0	0	0	0	0	0
Blackout BAP résilience réseau	Clôturé	93'498	0	93'498	0	0	0	67'095	0	67'095
Développement outil analyse ILP	Clôturé	149'945	0	149'945	0	0	0	71'803	0	71'803
Évolution du système Polycom	En cours	92'331	0	92'331	303'900	0	303'900	4'744	0	4'744
Extension poste du Landeron	Clôturé	14'747	0	14'747	0	0	0	0	0	0
Imprimantes Police secours et proximité	Clôturé	0	0	0	47'200	0	47'200	0	0	0
Infra. technique formation CIFPOL	Clôturé	0	0	0	200'000	0	200'000	141'106	0	141'106
Intranet PONE	Clôturé	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
IT App Tracker geolocalisation	En cours	30'163	0	30'163	0	0	0	45'629	0	45'629
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	En cours	87'915	16'326	71'590	245'000	0	245'000	169'276	0	169'276
Monitoring infrastructure IT	Clôturé	99'887	0	99'887	0	0	0	73'390	0	73'390
Moyens techniques de surveillance	En cours	69'057	0	69'057	87'400	0	87'400	81'153	0	81'153
Nouveau système de visions nocturne GI	Clôturé	0	0	0	0	0	0	45'784	0	45'784
Poste de commandement opérationnel PCO	Clôturé	508'375	0	508'375	0	0	0	0	0	0
Réaménagement Cafétérias SISPOL	Clôturé	0	0	0	80'000	0	80'000	80'473	0	80'473
Réaménagement des locaux BAP phase 3	Clôturé	150'488	0	150'488	0	0	0	0	0	0
Remplacement drones police neuchâteloise	Clôturé	0	0	0	0	0	0	61'398	0	61'398
Rempl. détection incendie cellules BAP	En cours	0	0	0	80'000	0	80'000	79'572	0	79'572
Renouvellement appareils CFOR	En cours	0	0	0	75'000	0	75'000	64'995	0	64'995
Renouvellement COVERT Polycom	Clôturé	71'278	0	71'278	201'000	0	201'000	56'960	0	56'960
Renouvellement radars fixes	En cours	226'464	0	226'464	300'000	0	300'000	0	0	0
Renouvellement réseau BAP	A solliciter	0	0	0	300'100	0	300'100	0	0	0
Renouvellement réseau BAP crédit d'étude	Clôturé	47'949	0	47'949	0	0	0	0	0	0
Renouvellement serveurs PONE	En cours	120'127	0	120'127	50'300	0	50'300	85'833	0	85'833
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	En cours	0	0	0	0	0	0	344'667	0	344'667
Routeurs CISCO WEP 2030	Clôturé	72'800	0	72'800	0	0	0	0	0	0
Sécurisation accès postes police périph.	Clôturé	40'751	0	40'751	0	0	0	0	0	0
Sécurisation locaux BAP	Clôturé	0	0	0	100'000	0	100'000	99'642	0	99'642
*Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN)	A solliciter	0	0	0	52'400	0	52'400	0	0	0
Système de surveillance du trafic	Clôturé	35'195	0	35'195	0	0	0	0	0	0
Système d'information policière POLAP	En cours	0	0	0	20'000	0	20'000	56'779	0	56'779
Système d'Information VENUS PONE	A solliciter	0	0	0	80'000	0	80'000	0	0	0
Vidéosurveillance dans les gares NE	Clôturé	458	0	458	42'000	0	42'000	0	0	0
Total		2'010'823	16'326	1'994'497	3'115'800	0	3'115'800	1'662'610	0	1'662'610

Commentaires

En 2023, la PONE a dépensé 53% (62%) de son budget d'investissement, marqué par plusieurs ajustements. Le projet « adaptation/sécurisation zone accès BAP » a été transféré au SBAT, entraînant le report du projet « Renouvellement réseau BAP ». De plus, le renouvellement des radars fixes a été anticipé sur 2022 et le projet d'Intranet PONE a été réalisé par le SIEN. À cela s'ajoute le retard de la Confédération dans le projet « Évolution du système Polycom ». À contrario, la PONE a concrétisé des projets qui n'étaient pas prévus au budget, incluant le renouvellement du stand de tir de Plan-du-Bois, l'anticipation du remplacement des drones, l'acquisition d'équipements techniques, ainsi que divers projets informatiques qui ont été anticipés ou qui ont nécessité des budgets complémentaires.

2.7.9. Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

Missions principales

- Développer et améliorer constamment les compétences policières en appliquant les standards actuels de formation.
- Dispenser la formation de base aux aspirant-e-s de police en répondant aux exigences du concept général de formation (CGF), ceci en vue de leur certification.
- Avec l'avènement du CGF2020, préparer les aspirant-e-s à leur seconde année de stage dans le corps de police où il-elle-s seront amené-e-s, en parallèle de leurs activités professionnelles, à élaborer un rapport portfolio. Puis, durant cette seconde année de formation dans le corps de police, piloter, avec l'appui du centre de formation de police (CFP), le dispositif (policiers en formation, coaches, mentors et superviseurs) qui comprend plus de 50 personnes.
- Tenir compte de l'évolution de l'environnement de travail et des différentes « menaces » possibles, des développements technologiques et des nouvelles formes de criminalité en adaptant les contenus de formation sur le fond et sur la forme, ceci, en réseau, avec nos homologues et partenaires romands : Commission de la formation de l'Académie de police (AP) de Savatan & du CIFPol, ou suisses : Conférence des directeurs des écoles de police de Suisse et Institut suisse de police (ISP).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les bases légales se développent et se complexifient continuellement. Les attentes d'une population, toujours plus critique et exigeante, sont en constante évolution. La mobilité grandissante, la technologie qui infiltre la vie quotidienne ainsi que la vitesse de transmission de l'information et de très grandes quantités de données nous contraignent à adapter notre réactivité, nos procédures, nos contenus de formation, à adopter de nouveaux outils et à revoir notre organisation ainsi que notre mode de prise en charge des concitoyen-ne-s.

La conséquence, en matière de formation, est la nécessité d'appréhender, avec les spécialistes des domaines, ces nouveaux phénomènes, de les comprendre et de traduire ceux-ci en nouvelles compétences à acquérir.

Compte tenu du volume important de connaissances et de compétences techniques à maîtriser par les agent-e-s, les centres de formation en suisse réfléchissent à d'autres modes d'enseignement à distance et numérique, qui permettent de toucher un large public avec efficacité, en réduisant le temps nécessaire à dispenser ces formations pour ne pas impacter de manière significative le travail opérationnel. L'un des enjeux majeurs est de développer la capacité des collaborateurs et collaboratrices à se former en permanence de manière efficiente.

Pour ce faire, outre le réseau évoqué précédemment, le CIFPol travaille avec les autres corps de police notamment dans le cadre du GT « suivi et développement du CGF2020 » et compte aussi sur le milieu de la recherche au travers du « comité scientifique » de l'école romande multisite », voire de l'ISP qui développe cet axe « recherche appliquée ».

Activités et réalisations

- S'agissant de la troisième année complète sous le régime du concept général de formation 2020 (CGF 2020), entré en vigueur en 2021 au CIFPol, le modèle de la première année de formation des aspirant-e-s en école, subit les améliorantes courantes d'un programme de formation.
- La seconde année de formation qui se déroule dans le corps de police, qui sollicite de nombreux personnels du front (coaches et mentors), à temps partiel (entre 5 et 20% de leur temps), pour encadrer les nouveaux agents (policiers en formation – PEF) et qui est pilotée par le centre de formation de la PONE, nécessite des améliorations pour fluidifier le processus et réduire la charge de travail sur les unités opérationnelles. Les deux années tests de 2022 et 2023 ont permis de remonter à l'ISP des éléments critiques, en lien avec les outils de suivi, afin de réduire la charge de travail des acteur-trice-s du processus (réduction du nombre de missions pratiques annexées au rapport portfolio, notamment).
- Le groupe de pilotage PONE a aussi mené des réflexions pour réduire la voilure de ce dispositif très gourmand en ressources. Nous sommes tenus néanmoins de respecter les règlements en vigueur de l'ISP et les exigences du Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI).

Formation de base

Le CIFPol, qui œuvre sur deux sites (Colombier/NE et Granges-Paccot/FR), a débuté la formation avec 54 (+10) aspirant-e-s dont 22 (+6) à Colombier, avec les aspirant-e-s issus des cantons de NE, JU et VS et 32 (+4) à Granges-Paccot, avec les aspirant-e-s issus de FR et NE. Au terme de leur formation, 54 (+14) aspirant-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous réussi l'examen préliminaire leur permettant d'accéder à la seconde année de formation.

Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

S'agissant de l'effectif de 22 (+6) aspirant-e-s que l'école de Colombier comptait en début de formation, il se composait de 18 (+5) aspirant-e-s neuchâtelois-e-s, de 3 (+1) jurassien-ne-s et de 1 (=) de la police régionale des villes du centre/VS. Nous ne nous sommes séparés d'aucun-e aspirant-e durant l'année.

Le CIFPol a travaillé sur la consolidation du programme, toujours dans la foulée de l'implémentation du CGF2020.

Formation continue

Pour l'heure, le CIFPol s'est limité à mettre en place, sur le plan romand, une formation de spécialistes en vérification des documents d'identité. Cette formation est destinée aux différentes administrations cantonales et communales qui travaillent régulièrement avec les documents cités, afin d'éviter les fraudes ; le CIFPol fait appel aux spécialistes « documents » des corps de police romands pour dispenser cette formation. Ce sont 5 (+3) sessions au total qui ont été organisées entre Colombier (2) et Granges-Paccot (3) réunissant 121 (+91) apprenant-e-s.

La formation continue des collaborateurs et collaboratrices des corps de police NE, FR, JU est toujours en main des centres de formation des corps (CFP).

Assistant-e-s de sécurité publique

Aucune formation d'assistant-e-s de sécurité publique n'a eu lieu au CIFPol, le nombre de candidat-e-s étant insuffisant pour constituer une volée financièrement autoporteuse. Les candidat-e-s, par le biais de leur commune ou corps d'appartenance, ont été redirigé-e-s vers le site de l'Académie de police de Savatan (AP). Cette année, ce sont 5 (+2) candidat-e-s assistant-e-s neuchâtelois-es qui sont allé-e-s se former à Savatan.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	888'769	1'059'787	998'227	-61'560	-5.8%	+109'458	+12.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	714'381	860'989	808'456	-52'533	-6.1%	+94'075	+13.2%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	174'388	198'798	189'771	-9'027	-4.5%	+15'383	+8.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	897'879	1'059'787	1'006'357	-53'430	-5.0%	+108'478	+12.1%
30 Charges de personnel	21'186	27'812	17'667	-10'145	-36.5%	-3'519	-16.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	876'522	1'031'975	988'690	-43'285	-4.2%	+112'167	+12.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	170	0	0	0	--	-170	-100.0%
Résultat d'exploitation	-9'110	0	-8'130	-8'130	--	+980	+10.8%
44 Revenus financiers	9'110	0	8'130	+8'130	--	-980	-10.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	9'110	0	8'130	+8'130	--	-980	-10.8%
Résultat opérationnel	0	0	0	+0	--	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	+0	--	0	0.0%

Commentaires

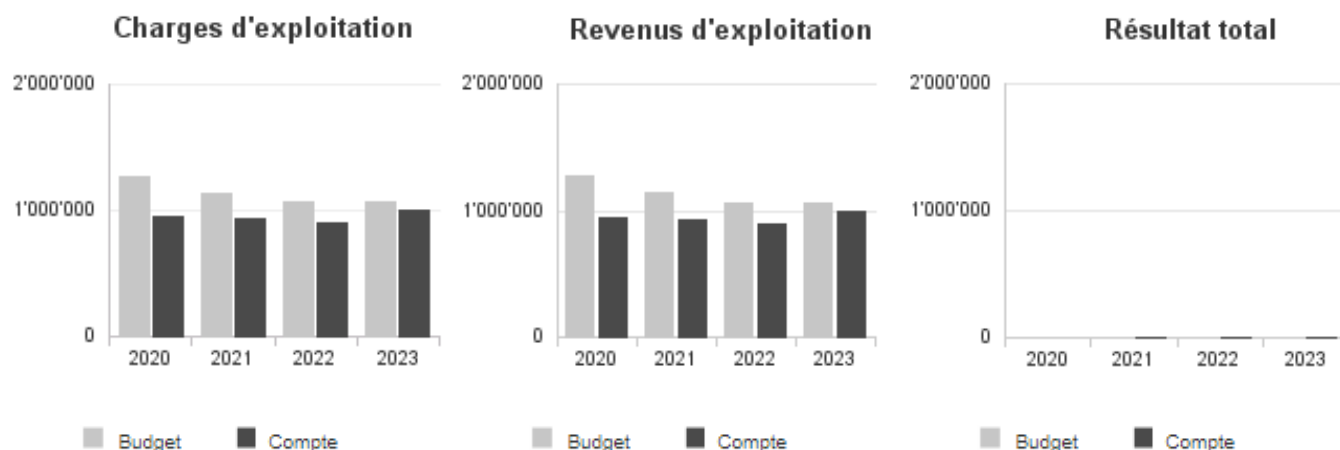
Le budget du CIFPol (autoporteur) est toujours pensé avec une capacité d'accueil théorique puisque lors de son établissement, le nombre d'aspirant-e-s inscrit-e-s n'est pas connu. En 2023, le nombre d'aspirant-e (22) ayant terminé la formation est identique au budget, et supérieur de 5 EPT par rapport à 2022 (17).

La diminution des charges d'exploitation résulte principalement de l'optimisation des processus et des dépenses qu'il n'a pas été nécessaire d'engager.

La variance des revenus (42 et 46) est en lien avec la baisse des charges. Les revenus financiers résultent de la location des salles de formation à des tiers, appliquée depuis 2022.

En comparaison avec 2022, l'augmentation des coûts s'explique par un nombre d'aspirant-e-s supérieur, entraînant des charges d'équipement plus élevées, ainsi qu'un plus grand nombre d'heures dispensées par les formateurs.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation de Base (FOBA) (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	59'936	104'710	78'347
Coûts salariaux et de structure	-57'286	-104'710	-80'997
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	2'650	0	-2'650
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention du brevet fédéral de policier et policière.

L'allocation des coûts entre les charges directes et les coûts salariaux de structure varient entre le budget et la réalité en fonction des possibilités de réalisation en interne.

Les revenus correspondent à des transitoires de 2022.

2.7.10. Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a pour mission de mettre en œuvre la politique cantonale en matière de protection de la population et, notamment dans le cadre de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN), de coordonner les différents acteurs comprenant des unités de police, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile (PCi). Le SSCM est également en charge de la formation des membres de la PCi, il gère l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (Care Team), exerce la haute surveillance sur la défense incendie et assure la gestion du fonds des organisations régionales de protection civile et du fonds de contributions de remplacement des abris de protection civile.

Par ailleurs, le SSCM remplit les tâches militaires administratives et logistiques déléguées au canton par la Confédération. Par l'entremise de l'arrondissement militaire, le service assure la liaison entre les personnes astreintes à l'obligation de servir et l'armée, de la séance d'information jusqu'à la libération. En outre, le SSCM est chargé de la gestion des infrastructures militaires dans le canton.

Enfin, le service accueille les garages de l'État, dont les ateliers sont répartis entre le SSCM et le service des ponts et chaussées. Selon les lignes directrices fixées par la commission de gestion des véhicules de l'État (CGVE), le SSCM gère l'ensemble du parc de véhicules de l'État. Il en assure l'entretien, le renouvellement et l'optimisation.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2023 a une nouvelle fois été marquée par la gestion des crises, qui demeure la priorité du service. Si les travaux de retour à la normale post-crisis COVID et Ukraine se sont achevés au début de l'été, un état-major cantonal de conduite (EMCC) a été maintenu toute l'année pour traiter des problématiques en lien avec les risques de pénurie énergétique. Par ailleurs, à la suite de la tempête ayant frappé le haut du canton le 24 juillet 2023, le SSCM est intervenu en appui de l'organe de conduite régional (OCRg) des montagnes neuchâteloises.

Cependant, le service poursuit son travail de réorganisation interne, afin d'optimiser ses processus et de pouvoir assumer au mieux ses prestations ordinaires, telles que la gestion du parc de véhicules de l'État, la formation des astreints à la protection civile et l'entretien des infrastructures de la place d'arme de Colombier, tout en remplissant son rôle d'état-major de crise du Conseil d'État.

La levée du dernier EMCC encore actif à la fin de l'exercice 2023 laisse entrevoir une phase lors de laquelle le service sera amené à développer ses prestations de veille en matière de protection de la population (ex : formations, exercices, conduite de projets transversaux au profit des partenaires), afin d'améliorer l'état de préparation du canton.

L'expérience des récentes crises devra également permettre d'optimiser les questions de gouvernance, grâce à la refonte totale des bases légales cantonales de la protection de la population et de la protection civile prévue horizon 2027 (projet « Protopop 2030 » débuté cette année). Ce faisant, il s'agira également de repositionner la protection civile dans le système de la protection de la population, au regard notamment de l'analyse des risques et des besoins des partenaires.

L'acquisition d'un logiciel pour la gestion des ouvrages de protection fin 2023 permettra de digitaliser et d'optimiser l'ensemble du processus et d'améliorer ainsi la collaboration avec les organisations régionales de protection civile et les communes sur ce dossier.

Pour ce qui a trait aux affaires militaires, le SSCM s'adapte continuellement aux besoins et attentes du partenaire militaire, afin de garantir le renouvellement des conventions de prestations avec la Confédération et de pérenniser la présence de l'armée dans les infrastructures cantonales de Colombier. Parmi ces adaptations, le service se tient prêt à prendre les mesures nécessaires au bon accomplissement du projet de digitalisation de l'armée souhaité par la Confédération (projet « DIMILAR »).

Finalement, conformément au mandat donné par le Grand Conseil lors de l'octroi du crédit cadre pour les années 2024-2027, le service poursuit l'entretien et le renouvellement du parc des véhicules de l'État, tout en maximisant l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement, notamment dans le cadre du projet Vitamine.

Activités et réalisations

Protection de la population

Dans la continuité des années précédentes, la section protection de la population a consacré une majorité de ses ressources à la gestion de crise, clôturant les crises COVID et Ukraine et œuvrant dans le cadre de l'EMCC approvisionnement énergétique, ce dernier étant resté actif jusqu'au mois de décembre. Par ailleurs, des veilles actives ont été mises sur pied, en coordination avec les partenaires concernés, dans le cadre des thématiques canicule, sécheresse, feux de forêt et crues.

Pour ce qui concerne le piquet ORCCAN, ce dernier a été alerté à 57 reprises, dont 36 pour des dangers naturels. Au regard de l'ampleur de l'événement survenu à La Chaux-de-Fonds en juillet dernier, le piquet s'est déplacé sur site afin d'évaluer la situation et déterminer l'appui nécessaire à l'OCRg. Cet appui s'est notamment concrétisé par le soutien du chef EMCC et d'officiers d'état-major ORCCAN, notamment pour la coordination avec les autres services cantonaux impliqués et le Conseil d'État, le déploiement du Care Team et d'une hotline d'urgence, ainsi que pour l'engagement subsidiaire de l'Armée.

En 2023, 66 recrues PCi ont suivi avec succès leur instruction de base, tandis que 42 astreints ont suivi un cours cadre et 25 un cours spécialiste, pour un total de 1'064 jours de formation.

Les membres du Care Team sont intervenus sur 42 événements en 2023, afin d'offrir un soutien aux victimes et témoins d'expériences traumatisantes. On soulignera une intervention conséquente à la suite de la tempête de La Chaux-de-Fonds du 24 juillet 2023, qui aura nécessité 38 prises en charge en 6 jours.

S'agissant de la gestion des ouvrages de protection, 133 demandes de dispenses ont été acceptées et 19 projets d'abris approuvés. Par ailleurs, 21 nouveaux abris privés ont été réceptionnés en 2023, aboutissant à la création de 1'710 places protégées supplémentaires sur le territoire cantonal.

Commandement d'arrondissement

Le commandant d'arrondissement a reçu plus de 800 conscrits lors des deux cycles de journées d'orientation sur l'obligation de servir. Chez les femmes, 65 volontaires ont pris part à une journée d'information qui leur était dédiée. En outre, 820 conscrits ont été convoqués au centre de recrutement de Payerne.

Plus de 600 militaires ont sollicité un déplacement de service, sans compter les demandes de déplacement d'école de recrue qui sont transmises par le SSCM au commandement de l'instruction pour décision.

Durant l'année écoulée, 616 sanctions disciplinaires ont été infligées aux conscrits et militaires, principalement pour des motifs liés à des absences injustifiées à la journée d'orientation ou au recrutement, ou pour manquements aux tirs obligatoires.

Parvenus à la fin de leurs obligations militaires, 140 soldats, sous-officiers et officiers ont été libérés.

Pour ce qui concerne la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 7'679 décisions de taxation ont été rendues pour un montant facturé de CHF 4,4 millions. Sur ce montant, CHF 3,6 millions ont effectivement été encaissés (pour rappel, le canton perçoit une commission de 20% de la somme encaissée).

Infrastructures et prestations

Comme chaque année, le domaine infrastructures et prestations s'est efforcé de remplir les prestations pour lesquelles le SSCM est lié contractuellement à la satisfaction des partenaires concernés (principalement le DDPS, Armasuisse et la Base logistique de l'armée).

En plus d'assurer la gestion et l'entretien courant des bâtiments, dont la valeur immobilière est estimée à CHF 116 millions, plus de 1'000 recrues ont été équipées, 4'000 militaires ont été reçus au magasin d'équipement personnel et plus de 2'000 armes d'ordonnance ont été entretenues.

Divers travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés, notamment pour répondre aux exigences de sécurité du site de Colombier, qui accueille en moyenne 500 personnes tout au long de l'année. Des premières réflexions ont été lancées concernant la rénovation des cuisines des casernes et une étude de faisabilité a été sollicitée. Par ailleurs, le service a pu démarrer les travaux d'agrandissement du poste de commandement des opérations de l'EMCC, conformément aux besoins identifiés lors des différentes gestions de crise.

Au niveau des places de tir, bien que les normes en matière de protection contre le bruit soient respectées, des mesures organisationnelles et structurelles ont été prises afin de diminuer autant que possible les nuisances sonores des infrastructures cantonales de Bôle et de Plan-du Bois.

Garages de l'État

La section des garages de l'État a poursuivi son effort de rationalisation du parc véhicules de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN), en mettant à profit la tranche budgétaire 2023 du crédit cadre 2020-2023. Elle a fait l'acquisition de 44 nouveaux véhicules et machines, pour un montant total de CHF 2'172'000.

Conformément aux planifications réalisées dans le cadre du crédit cadre 2020-2023, le parc automobile de l'État comptait 39 voitures électriques à la fin de l'exercice 2023.

La section des garages de l'État a également pris une part active au développement du plan de mobilité qui se déploie selon les attentes, exclusivement avec des véhicules électriques.

Enfin, 34 véhicules ont trouvé preneur lors de la vente aux enchères organisée par les garages de l'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'493'014	7'508'667	7'905'221	+396'554	+5.3%	+412'207	+5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	522'821	332'000	620'737	+288'737	+87.0%	+97'916	+18.7%
43 Revenus divers	5'949	10'000	19'069	+9'069	+90.7%	+13'120	+220.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'440'686	1'794'900	1'901'579	+106'679	+5.9%	+460'893	+32.0%
47 Subventions à redistribuer	107'590	100'000	97'800	-2'200	-2.2%	-9'790	-9.1%
49 Imputations internes	5'415'968	5'271'767	5'266'035	-5'732	-0.1%	-149'933	-2.8%
Charges d'exploitation	13'218'470	13'916'380	13'047'221	-869'160	-6.2%	-171'250	-1.3%
30 Charges de personnel	5'118'104	5'553'708	5'012'333	-541'375	-9.7%	-105'771	-2.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'940'963	3'533'400	2'920'278	-613'122	-17.4%	-20'686	-0.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'247'736	2'273'029	2'306'689	+33'661	+1.5%	+58'953	+2.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	381'587	427'000	461'880	+34'880	+8.2%	+80'293	+21.0%
37 Subventions redistribuées	107'590	100'000	97'800	-2'200	-2.2%	-9'790	-9.1%
39 Imputations internes	2'422'490	2'029'244	2'248'241	+218'997	+10.8%	-174'249	-7.2%
Résultat d'exploitation	-5'725'456	-6'407'714	-5'142'000	+1'265'714	+19.8%	+583'456	+10.2%
44 Revenus financiers	3'374'337	3'463'200	3'460'364	-2'836	-0.1%	+86'027	+2.5%
34 Charges financières	137'217	0	75'105	+75'105	--	-62'112	-45.3%
Résultat de financement	3'237'120	3'463'200	3'385'259	-77'941	-2.3%	+148'139	+4.6%
Résultat opérationnel	-2'488'336	-2'944'514	-1'756'741	+1'187'773	+40.3%	+731'595	+29.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'488'336	-2'944'514	-1'756'741	+1'187'773	+40.3%	+731'595	+29.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	45.00	47.00	44.00	-3.00	-6.4%	-1.00	-2.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.50	44.30	40.50	-3.80	-8.6%	-2.00	-4.7%

Commentaires

Au point de vue des **taxes (42)**, l'entrée en force du nouveau cadre légal fédéral en matière de PCi a permis le prélèvement, non prévu au budget, d'un montant sur le fonds des contributions de remplacement pour financer certaines tâches du service en lien avec la PCi. Par ailleurs, le montant des amendes disciplinaires pour défauts aux obligations militaires a également dépassé les prévisions.

Les **revenus de transfert (46)** plus élevés s'expliquent à la fois par le rattrapage en lien avec la taxe d'exemption de l'obligation de servir et par l'adaptation des contrats de prestations logistiques avec la Confédération.

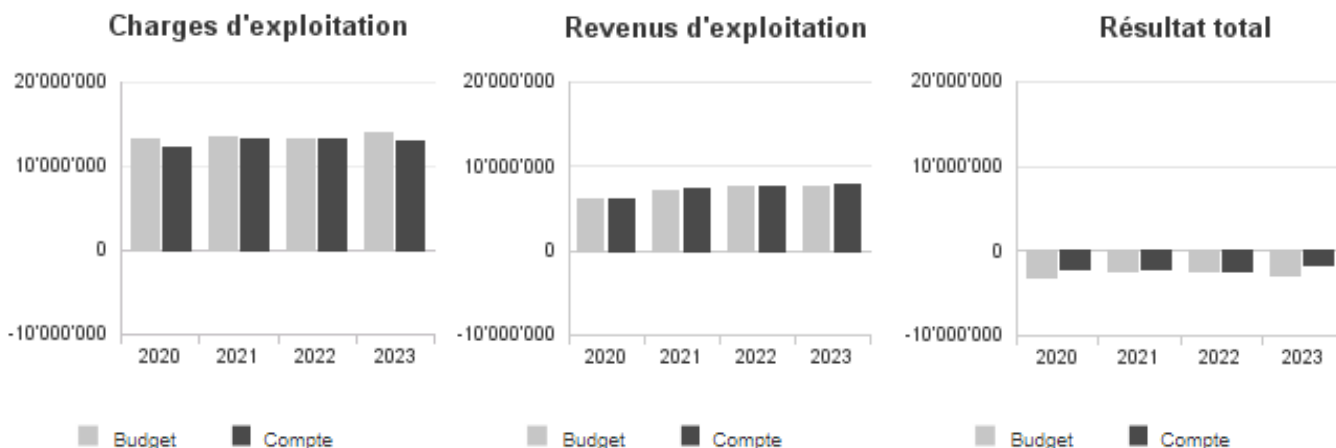
Les **charges de personnel (30)** ont été plus faibles que budgété en raison notamment d'une vacance de poste dans le domaine PCi, de délais de carence à la suite de mouvements de personnels et de la diminution de taux de certaines fonctions.

Pour ce qui concerne les **biens, services et autres charges d'exploitation (31)**, la différence observée entre comptes et budget peut notamment s'expliquer par une moindre dépense en matière de carburant pour le parc véhicules de l'Etat, la diminution du montant en lien avec le contrat de prestation pour le centre d'instruction de Couvet, ainsi que le renoncement à certains projets en raison de la gestion des crises.

Quant à la différence des charges en lien avec les **imputations internes (39)**, celle-ci s'explique par les écarts statistiques RH.

L'écart observé au niveau de l'**effectif au 31 décembre** s'explique principalement par des processus de recrutement en cours

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protection de la population (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	306'233	566'000	295'295
Coûts salariaux et de structure	885'624	1'616'354	1'258'495
Coûts des services centraux	755'926	748'538	729'646
Revenus	145'515	101'000	274'870
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'802'269	2'829'892	2'008'566

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les frais d'instruction PCi, le coût des contrôles périodiques des constructions, les coûts de fonctionnement du Care Team, ainsi que les coûts liés au fonctionnement d'ORCCAN. Au niveau des revenus, il comprend les émoluments encaissés pour l'étude des dossiers SATAC, un forfait pour la gestion administrative de la PCi prélevé sur le fonds de la PCi régionale et, depuis cette année, le montant pouvant être prélevé au fonds des contributions de remplacement pour des tâches en lien avec l'instruction de la PCi.

Les charges directes plus faibles que celles prévues au budget s'expliquent principalement par la baisse du montant du contrat de prestations en lien avec le centre d'instruction à Couvet, le renoncement à la gestion de la plupart des projets ordinaires en raison de la poursuite des différentes crises et la suppression de certaines prestations interne à la suite de clarification inter-service.

Si l'effectif de ce domaine s'est étoffé, le retour à la normale post-crisis s'est accompagnée par quelques mouvements au sein du personnel, ce qui explique des coûts salariaux et de structure plus faibles que prévus.

Les revenus plus élevés s'expliquent par le fait que le prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement pour financer certaines tâches de la PCi est une possibilité nouvelle qui n'était pas prévue au budget.

Infrastructure et logistique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	684'798	661'100	648'863
Coûts salariaux et de structure	2'208'074	2'219'265	2'289'493
Coûts des services centraux	830'458	819'401	799'363
Revenus	3'375'339	3'480'900	3'473'731
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	347'990	218'866	263'988

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à l'entretien des infrastructures du site de Colombier, les indemnités versées par la Confédération pour la location et l'entretien des infrastructures de la Place d'arme de Colombier, ainsi que les différents revenus touchés pour diverses locations.

Affaires militaires et oblig. servir (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	72'826	61'000	78'564
Coûts salariaux et de structure	562'430	520'912	463'596
Coûts des services centraux	282'923	275'145	268'275
Revenus	409'053	742'000	877'515
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	509'126	115'057	-67'079

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés aux journées d'information des conscrits ainsi que les frais de support et de maintenance pour le logiciel employé pour la taxation. On enregistre également sur ce groupe les revenus liés aux amendes disciplinaires des astreints au service militaire du canton, ainsi que la commission de perception touchée par le canton pour le prélèvement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Au niveau des revenus, on note que le rattrapage des taxes d'exemption à l'obligation de servir a bien eu lieu. Pour rappel, en raison de la mise à jour du logiciel de taxation survenue en 2022, plusieurs taxes n'avaient pas pu être perçues durant l'année.

Garages de l'Etat (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'895'757	2'184'000	1'857'421
Coûts salariaux et de structure	3'308'063	3'208'415	3'312'594
Coûts des services centraux	501'800	459'250	447'800
Revenus	389'956	223'500	237'327
Revenus de la facturation des services centraux	5'329'701	5'219'567	5'219'568
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-14'036	408'598	160'921

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien et les recettes liés à la gestion du parc véhicules de l'État.

Au niveau des charges, la différence entre les comptes et le budget s'explique par un prix du carburant et une quantité utilisée plus faible qu'escompté.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Dédom. de Confédération	-1'104'828	-1'104'900	-1'179'195
Part cant. charges OPC	105'087	150'000	185'380
Redevance SIS	276'500	277'000	276'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-723'240	-677'900	-717'315

Commentaires

Sont comprises dans les charges et revenus de transfert non incorporables, les indemnités reçues de la Confédération pour les prestations logistiques, les versements aux organisations régionales de protection civile (OPC) pour les prestations cantonales qui leur sont déléguées, ainsi que les redevances versées pour le sauvetage lac et les missions de secours.

Les contrats de prestations logistiques au profit de la Confédération ont été revus à la hausse par rapport à 2022.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-5'370	0	-5'580
Ouvrages PCi	107'590	100'000	97'800
Sub. féd. PC	-107'590	-100'000	-97'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	-5'370	0	-5'580

Commentaires

Ces charges comprennent les frais de rappel encaissés par l'arrondissement militaire ainsi que les subventions versées par la Confédération pour les mesures de construction de la protection civile, intégralement reversées aux organisations régionales de protection civile.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat de véhicules 2020-2023	En cours	2'351'689	0	2'351'689	2'699'000	0	2'699'000	2'272'127	0	2'272'127
Construction protégée CE et EMCC	A solliciter	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
*Coronavirus	En cours	70'428	0	70'428	0	0	0	0	0	0
Étude faisabilité centre subsistance	En cours	0	0	0	140'000	0	140'000	9'930	0	9'930
PCO EMCC	En cours	0	0	0	165'000	0	165'000	158'505	0	158'505
*PI-mobilité durable	En cours	145'336	0	145'336	150'000	0	150'000	95'777	0	95'777
*Plan climat	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Total		2'567'453	0	2'567'453	3'254'000	0	3'254'000	2'536'339	0	2'536'339

Commentaires

La tranche 2023 du crédit d'engagement quadriennal pour l'achat de véhicule n'a pas été complètement utilisé en raison d'un retard dans la livraison d'une balayeuse pour le SPCH.

Concernant le programme d'impulsion pour la mobilité durable, les projets de plan de mobilité ayant pris du retard, certaines bornes de recharge prévues cette année n'ont pas pu être installées.

L'étude de faisabilité pour la rénovation du centre de subsistance de la caserne de Colombier n'a pas pu se terminer et devra se poursuivre en 2024.

Enfin, en raison de la gestion des crises, les projets de construction protégée pour le CE et l'EMCC et de développement du plan canicule n'ont pas encore été lancés.

2.7.11. Service de la culture (SCNE)

Missions principales

Les missions du service de la culture (SCNE) et des offices qui lui sont rattachés se déclinent en deux volets principaux :

1. Encouragement des activités culturelles et des pratiques artistiques dans le canton ;
2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine neuchâtelois.

Le service compte plus de cinquante collaborateurs pour un peu plus de 40 EPT et gère une enveloppe de presque 20 millions de francs. La direction du service assure la gestion générale du service, l'encadrement des offices, ainsi que le volet d'encouragement aux activités artistiques et culturelles. Celui-ci se concrétise notamment au travers de subventions. Ces dernières peuvent être renouvelables ou ponctuelles. Les subventions ponctuelles sont allouées sur la base de préavis émis par des sous-commissions. Elles sont destinées prioritairement à des projets portés par des structures, actrices et acteurs culturels. L'accès à la culture, ainsi que la diffusion des productions artistiques et la rémunération appropriée des actrices et acteurs culturels figurent également parmi les priorités du service. Par ailleurs, la cheffe du service de la culture fait partie de la conférence intercantonale des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles (CDAC) et la préside pour les années 2022 et 2023. La CDAC a notamment pour objectif de coordonner la politique culturelle et la mise en place de dispositifs de soutiens mutualisés au niveau romand (CINEFOROM, Label+, Musique+, Corodis, Livre+). La direction du service a également dû gérer - en plus de ses activités habituelles - le suivi des soutiens extraordinaires mis en œuvre durant la pandémie COVID-19.

Les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois sont dévolues à l'Office des archives (OAEN) ainsi qu'à l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN).

L'OAEN a pour tâches de superviser l'archivage dans l'administration cantonale, d'évaluer les documents d'activité lorsque leur durée d'utilité administrative et légale est échuë, de constituer, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique ou juridique permanent. Par ailleurs, il conseille et soutient les communes dans le domaine de l'archivage.

La section conservation du patrimoine de l'OPAN gère les subventions cantonales et fédérales en matière de patrimoine bâti ainsi que les bases de données architecturales et historiques. Elle préavise les dossiers de permis de construire et participe au suivi de chantiers, établit des études et des documentations et mène diverses actions de valorisation du patrimoine bâti ou mobilier.

La section archéologie de l'OPAN veille à la sauvegarde du patrimoine archéologique menacé de destruction, notamment lors de projets de construction et d'aménagement du territoire. Après de nombreuses années passées à fouiller le sous-sol du Littoral, les scientifiques s'attachent aujourd'hui à l'exploration et à la documentation archéologique des Vallées et des Montagnes, par la mise en œuvre de prospections, sondages de diagnostic, suivis de chantiers ainsi que par la réévaluation des connaissances des cavités, comme par exemple la grotte de Cotencher.

Troisième entité de l'OPAN, le Laténium assure la conservation des collections archéologiques cantonales (plus d'un demi-million d'objets et plusieurs centaines de milliers de documents scientifiques) et la mise en valeur publique de ces ensembles patrimoniaux, au travers d'expositions, de publications et d'activités de médiation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Encouragement à l'activité culturelle

- Travail sur la future loi sur l'encouragement aux activités culturelles et de son rapport d'accompagnement, collaboration avec les communes ainsi qu'avec un groupe de travail composé d'actrices et d'acteurs culturel-le-s qui appuie la direction du service ;
- Évaluation des projets de transformation soutenus dans le cadre de l'Ordonnance fédérale COVID-Culture ;
- Suivi du projet de valorisation des Châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin ;
- Suivi des dossiers APS notamment les projets « La Chaux-de-Fonds : Capitale Culturelle Suisse » et le « Centre de Création Helvétique des Arts de Rue » (CCHAR).

OAEN Archives

- Centre archives et patrimoine (CAP) : phase d'étude, finalisation du projet lauréat et préparation d'une demande de crédit de réalisation ;
- Projet d'archivage numérique (AENeas) : collaboration avec d'autres collectivités publiques (cantons et Confédération) ;
- Poursuite du déploiement des plans d'archivage dans l'administration cantonale ;
- Programme VitamiNE : soutien aux services concernés dans leur effort de réduire le volume de leurs archives papier.

OPAN - Conservation du patrimoine

- Départ et arrivée de deux architectes et du nouveau conservateur cantonal ;

- Base de données du Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) : important travail de mise à jour du recensement architectural cantonal avec les communes dans le cadre de la Révision des plans d'aménagement locaux ;
- Études d'archéologie du bâti et d'histoire monumentale : poursuite dans l'ensemble du canton en fonction des chantiers en cours ;
- Le nombre et la complexité des dossiers de permis soumis à la section pour préavis continuent à croître ; ils concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir, les plans d'aménagement communaux, les parcs éoliens, les voies historiques et les consultations en lien avec l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) ;
- Recherche de solutions aptes à concilier protection du patrimoine bâti et économies d'énergie ;
- Nombreux dossiers de subventions cantonales et fédérales.

OPAN – section Archéologie

- Développement et consolidation des collaborations avec des partenaires institutionnels externes ;
- Mise en application de la LSPC, article 47, contribution financière de tiers aux opérations de diagnostic archéologique ;
- Étroitement liées au calendrier des projets d'aménagement et de construction, les opérations de diagnostic archéologique sont tout particulièrement soumises aux fluctuations conjoncturelles des travaux de construction; nombre d'entre elles ne peuvent être entreprises et demeurent en suspens. Ainsi, le report de ces tâches, s'ajoutant de manière exponentielle aux autres dossiers en attente ou à traiter, pourrait à court terme provoquer une situation tendue au sein de l'entité.

OPAN – section Laténium

- Suite à deux années dédiées avant tout à la valorisation du patrimoine préhistorique régional (plus particulièrement du site et de la civilisation de La Tène), il s'agit désormais d'assurer une alternance avec des sujets thématiques plus inattendus, qui touchent à l'archéologie moderne et contemporaine, afin de bien profiler l'originalité des approches du Laténium ;
- Suite à la mise en place de nouvelles procédures pour la gestion des collections, le musée a entamé les travaux pour l'implémentation d'un nouveau système d'inventaire, fondé sur le logiciel MuseumPlus. Il s'agit dorénavant de finaliser le transfert sécurisé des anciennes données et d'alimenter cette nouvelle base de données optimisée. On notera que ces efforts toujours plus intenses sur la conservation préventive s'effectuent au détriment des tâches de conservation-restauration proprement dites ;
- Le dérèglement climatique fait sentir ses effets dans la gestion et l'entretien paysager du parc archéologique ; ces soucis doivent être envisagés de manière constructive, et encouragent le Laténium à thématiser archéologiquement les défis culturels de l'Anthropocène.

Activités et réalisations

Direction - encouragement à l'activité culturelle

Les effets de la pandémie du coronavirus se sont encore fait sentir en 2023 pour le SCNE puisque celui-ci a poursuivi la mise en œuvre des mesures d'aide à la culture conçues par la Confédération, pour le volet de soutien aux projets de transformation.

Encouragement aux activités culturelles

Dans le prolongement des travaux effectués en 2021 et 2022, le groupe de travail réunissant des représentant-es de différents domaines culturels a poursuivi ses travaux et a nourri les réflexions afin de soumettre une nouvelle mouture de la loi sur l'encouragement aux activités culturelles au Grand Conseil. En plus des 4 séances en 2022, le SCNE a encore rencontré le groupe de travail à 2 reprises en 2023. Les communes, quant à elles, ont été rencontrées à 4 reprises : deux fois dans le cadre de la CDC-CSL (dernière rencontre en mai 2023) et deux fois lors de séances organisées avec les délégué-e-s culturel-le-s des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Milvignes. Deux rencontres ont également été organisées avec la commission consultative de la culture afin de lui présenter l'avancée des travaux sur la loi. Le projet a ainsi pu être mis en consultation durant l'été et la version finalisée devrait être adoptée par le Conseil d'État au début 2024.

En parallèle, le SCNE a mené à bien sa prestation d'encouragement à la culture. Un nombre de demandes de subvention de 15% supérieur aux années précédentes a été déposé et a pu être traité par les sous-commissions. Afin de contribuer au renforcement et à la promotion des structures, actrices et acteurs culturels du canton, un bureau culturel a été mis en place. Il met à leur disposition de nombreuses ressources et leur propose un appui par le biais de permanences de conseil. La mise en œuvre de cette initiative confirme une concertation importante en matière de culture entre le Canton, les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que la Commune de Milvignes qui cofinancent le projet. En outre, la direction du service a accompagné des projets APS tels que Capitale Culturelle Suisse et le CCHAR. Dans le cadre des réflexions initiées sur la valorisation des Châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin, un rapport en vue d'une gouvernance partagée a été rendu par le groupe de travail. La proposition formulée par ce dernier n'a été jugée satisfaisante ni par l'Etat, ni par les communes. La voie d'une structure organisationnelle commune est pour l'heure suspendue. En revanche, les communes ont souhaité reprendre la main sur les activités du château sis sur leur territoire. Le canton souhaite accompagner ce nouvel élan, notamment par un soutien financier à chaque entité dès 2024 pour 3 ans.

OAEN - Office des archives

En 2023, l'OAEN a procédé à 124 actions de conseil et d'évaluation auprès de 52 entités soumises à la LArch. Le logiciel ArchiClass permettant de gérer les plans d'archivage est installé auprès de 47 entités cantonales et 15 communes.

L'OAEN a réceptionné 50 versements d'archives administratives et 13 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 490 mètres-linéaires. L'OAEN a également autorisé 60 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1'389 mètres-linéaires. Par ailleurs, l'OAEN a dispensé 4 formations à l'archivage. 7 Fonds d'archives ont été traités (classement, description, conditionnement) pour un total de 72 mètres-linéaires.

193 lecteurs et lectrices ont été accueilli-e-s en salle de lecture pour un total cumulé de 512 journées de travail. 5'890 Unités archivistiques ont été communiquées. L'OAEN a répondu par écrit à 489 demandes de recherche, dont 309 portaient sur des questions administratives ou historiques, 50 sur des demandes de reproductions, 116 sur des ouvertures de succession et 14 sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. 18 visites de groupes (scolaires, séminaires universitaires, cours interentreprises, passeport vacances) ont été organisées pour un total de 440 visiteurs.

L'office a participé à plusieurs actions de mise en valeur d'archives, notamment dans le cadre du festival Histoire et Cité, placé en 2023 sous le thème de l'alimentation, dans le cadre du projet européen FONTES (école d'été et présentation publique des résultats), ainsi que dans le cadre du 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel (participation au numéro spécial de la revue *Passé Simple*, atelier Wikimedia, Journées Portes ouvertes au Château de Neuchâtel).

La phase d'étude du projet de futur Centre archives et patrimoine (CAP) s'est poursuivie avec la finalisation du projet lauréat ainsi que la préparation d'une demande d'un crédit de réalisation au Grand Conseil et d'une demande de permis de construire. Le développement du logiciel ArchiRef a été ralenti afin de qualifier l'adéquation entre la complexité du modèle et les moyens à disposition du canton. Une stratégie de collaboration avec d'autres collectivités publiques (cantons et Confédération) est privilégiée.

OPAN - Section conservation du patrimoine

En 2023, le Conseil d'État a adopté quatre arrêtés de classement et deux arrêtés de mise à l'inventaire.

Le nombre des dossiers préavisés en 2023 (permis de construire, plans d'aménagement locaux, parcs éoliens, voies historiques, etc.) s'élève à 688.

La section poursuit avec les communes et la Commission cantonale des biens culturels l'évaluation et la mise à jour des données du Recensement architectural du canton de Neuchâtel parallèlement aux révisions des plans d'aménagement communaux et fait partie dans ce cadre des commissions d'évaluation des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Des notices continueront d'être complétées au cours des prochaines années afin d'être publiées sur le guichet cartographique du SITN.

En 2023, 20 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 276'172 francs et 20 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 614'473 francs ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DESC, dont un soutien à une manifestation dans le cadre du 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel et au projet « Des étoiles aux atomes, l'Observatoire cantonal de Neuchâtel ». Les subventions cantonales versées en 2023 se sont élevées à 618'118 francs; s'y ajoute la dernière tranche de CHF 133'074.- sur la subvention octroyée en 2015 par le Grand Conseil pour la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Les subventions fédérales versées se sont quant à elles élevées à 326'295 francs.

Les travaux de restauration de plusieurs immeubles ont été suivis par les collaborateurs de la section ; des recherches historiques et des investigations archéologiques ont été menées sur certains d'entre eux.

La section a contribué à la valorisation de bâtiments et sites patrimoniaux par des publications, présentations publiques et visites commentées. Parmi ces dernières, les Journées européennes du patrimoine les 9 et 10 septembre, sur le thème « Réemploi et recyclage », ont connu un joli succès avec 3'743 visiteurs. Initiée dans le cadre du 175^e anniversaire de la République et canton de Neuchâtel, les portes-ouvertes du Château de Neuchâtel ont attiré 2'617 visiteurs. Il a en outre été répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils de propriétaires, services cantonaux et communaux, étudiant-e-s, journalistes, spécialistes ou amateur-e-s.

OPAN - Section archéologie

Du lac de Neuchâtel au Massif haut jurassien : en 2023, l'ensemble des étages géomorphologiques du territoire cantonal ont été investigués par les archéologues en étroite collaboration avec diverses institutions et associations, ainsi que des membres de la société civile, sans l'appui desquels la section Archéologie n'aurait pu réaliser ses activités.

En marge de la gestion courante des demandes de permis de construire ainsi que de la réalisation de sondages de diagnostic archéologique préalable à tous travaux, plusieurs fouilles et projets de recherche ont été mis en oeuvre en 2023.

Au printemps, une opération subaquatique a été réalisée sur la station néolithique de Treytel à Bevaix. Dans la continuité de celles entreprises dans d'autres baies entre 2019 et 2022, cette campagne s'est déroulée en partenariat étroit avec le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) et la Fondation Octopus : ceci avec la conviction partagée de la nécessité de mettre en réseau et de mutualiser les compétences et les savoir-faire en matière de protection du patrimoine immergé régional.

Durant l'été, la grotte des Plaints (Couvét) a vu le retour des archéologues pour y mener, cette fois-ci, des sondages exploratoires à l'extérieur de la cavité, avec le concours du Spéléo club des Montagnes neuchâteloises. À défaut d'accessibilité à la grotte, la médiation publique des recherches, effectuées sur ce site majeur du canton, prendra la forme d'une exposition temporaire, réalisée par le Musée régional du Val-de-Travers en collaboration avec la section Archéologie : « Néandertal au Val-de-Travers ! L'archéologie de tous les possibles à la grotte des Plaints » (ouverture prévue fin 2024, début 2025).

Pour la troisième année consécutive, une fouille-école destinée aux étudiant.e.s en archéologie de l'Université de Neuchâtel a été mise en œuvre sur le tumulus du Chanet à Colombier. Une campagne qui s'avéra riche en enseignements quant à l'histoire et l'évolution architecturale de ce monument funéraire, lieu de mémoire millénaire entre les âges du Bronze et du Fer. Parmi les dernières découvertes, signalons la présence exceptionnelle d'une parure composée de plus de 200 perles en ambre, accompagnant la sépulture d'un enfant attribuée au Bronze moyen. À l'instar des années précédentes, cette opération fut couronnée par une journée « portes ouvertes », attirant un public nombreux.

À l'automne, la fouille d'un four à chaux a été réalisée dans les pâturages du Maix Baillod à Cerneux-Péquignot ; une opération inscrite dans un projet de recensement et de documentation des fours à chaux dans la vallée de la Brévine, mené par un prospecteur amateur depuis 2020. La conception de construction et les dimensions du four suggèrent une datation entre les 18e et 19e siècles.

Organisé notamment avec la section Archéologie, un colloque international Lire le sol en archéologie a eu lieu fin novembre à Tours (F) ; la thématique était de promouvoir la lecture interdisciplinaire du sol en archéologie à l'appui des sciences de la Terre. Trois communications relatant l'historique, les résultats et les approches interdisciplinaires dans la pratique de l'archéologie neuchâteloise - pionnière en la matière en Suisse - ont été présentées aux quelque 250 participants venus de toute l'Europe.

Enfin, signalons l'exposition « Des rives du lac au pied du Chasseral : découvertes inédites de dépôts de l'âge du Bronze », réalisée en collaboration avec le Laténium et à découvrir depuis décembre dans le hall du musée. Y sont mises en lumière plusieurs découvertes spectaculaires et inédites, effectuées dans le canton par des prospecteurs amateurs : des dépôts d'objets métalliques (2000-800 av. J.-C.), constituant les premiers témoins régionaux d'une pratique largement attestée durant l'âge du Bronze à l'échelle européenne. Ces découvertes exceptionnelles sont le fruit de la complémentarité entre professionnels et amateurs dans le cadre de projets visant à documenter l'occupation du territoire neuchâtelois à travers le temps.

OPAN - Laténium

Le succès de l'exposition « Entre deux eaux : La Tène, lieu de mémoire » a conduit à sa prolongation jusqu'au 15 octobre 2023, avec le développement d'un nouveau programme de médiation et la réalisation d'un podcast « La Tène : un lieu, des histoires » (huit épisodes de 15-20 min.).

Compte tenu du succès des éditions précédentes, les ateliers du « Village celtique » en plein air, dans le parc archéologique, ont été reconduits durant les vacances d'été, avec deux journées (en ouverture et en clôture) dédiées à l'accueil de créations culturelles tous publics diverses (danse, théâtre, musique...), de démonstrations expérimentales et d'un banquet participatif. Des collaborations fructueuses avec le NIFFF et avec AdN (danse NE) ont permis d'étoffer le programme événementiel du musée, au service d'un élargissement de la pertinence des interactions entre science et arts dans la médiation culturelle de l'archéologie.

Depuis le 17 juin 2023, le parc du musée accueille « Du cœur à l'ouvrage », une exposition photographique conçue en collaboration avec le Service régional d'archéologie des Hauts-de-France, qui dévoile les coulisses du travail sur les chantiers, à l'aube de la professionnalisation des fouilles archéologiques, des années 1960 aux années 1990.

Afin d'entretenir sur le long terme la qualité exceptionnelle de l'exposition permanente, le musée opère régulièrement des modifications scénographiques, des interventions ponctuelles sur les objets présentés ainsi que des adaptations du propos scientifique. À cet égard, le prochain défi majeur touchera l'espace « Au pays du grand ours », en raison des nouveaux enseignements acquis sur les fouilles conduites par la Section archéologie dans les grottes des Plaints (Couvét) et de Cotencher (Rochefort).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'807'447	1'585'436	1'832'863	+247'427	+15.6%	-974'584	-34.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	18	+18	--	+18	--
42 Taxes	246'472	348'625	379'511	+30'886	+8.9%	+133'039	+54.0%
43 Revenus divers	135'971	386'811	341'040	-45'772	-11.8%	+205'068	+150.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	449'681	350'000	148'509	-201'491	-57.6%	-301'171	-67.0%
47 Subventions à redistribuer	1'975'324	500'000	961'731	+461'731	+92.3%	-1'013'593	-51.3%
49 Imputations internes	0	0	2'055	+2'055	--	+2'055	--
Charges d'exploitation	19'715'687	17'272'027	18'064'043	+792'016	+4.6%	-1'651'643	-8.4%
30 Charges de personnel	5'392'259	5'983'186	5'565'369	-417'817	-7.0%	+173'109	+3.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'073'388	1'268'290	1'155'218	-113'072	-8.9%	+81'830	+7.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'526	0	0	0	--	-39'526	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	8'552'309	7'003'571	7'682'608	+679'037	+9.7%	-869'701	-10.2%
37 Subventions redistribuées	1'975'324	500'000	961'731	+461'731	+92.3%	-1'013'593	-51.3%
39 Imputations internes	2'682'881	2'516'980	2'699'118	+182'138	+7.2%	+16'237	+0.6%
Résultat d'exploitation	-16'908'239	-15'686'591	-16'231'180	-544'589	-3.5%	+677'060	+4.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-16'908'239	-15'686'591	-16'231'180	-544'589	-3.5%	+677'060	+4.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-16'908'239	-15'686'591	-16'231'180	-544'589	-3.5%	+677'060	+4.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	56.00	59.00	58.00	-1.00	-1.7%	+2.00	+3.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	39.40	42.20	40.85	-1.35	-3.2%	+1.45	+3.7%

Commentaires

Les revenus et charges d'exploitation du service de la culture reflètent encore les conséquences liées à COVID-19, en particulier les mesures de soutien mises en place par la Confédération.

Groupe 42 : Un remboursement lié à l'exercice 2022 était intervenu après la clôture des comptes, sa comptabilisation touche par conséquent les comptes 2023.

Groupe 43 : Des revenus liés aux crédits d'engagement avait été budgétés mais non pas été réalisés durant l'année écoulée.

Groupe 47 : Subventions octroyées par la Confédération dans le cadre des conventions programme au niveau du patrimoine et des aides COVID-19 (Un montant identique apparaît sous 37: Subventions à redistribuer) pour CHF 427'523.

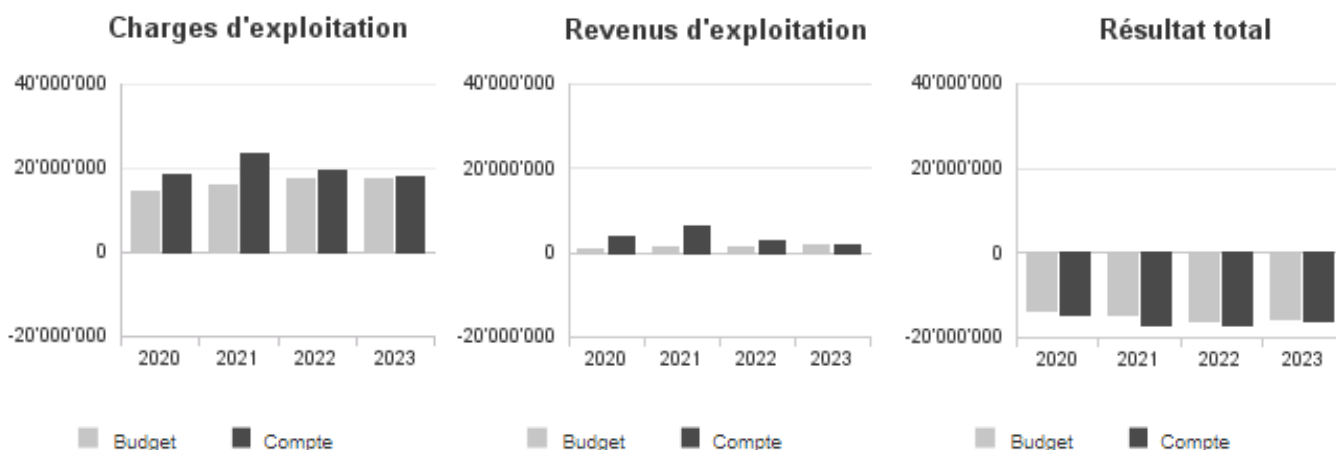
Groupe 30 : Le budget prévoyait des postes dans le cadre d'un crédit d'investissement. Ils n'ont pas été activés.

Groupe 31 : Moins de mandats octroyés en 2023.

Groupe 36 : Provision créée pour les engagements pris dans le secteur du patrimoine.

Groupe 37 : Voir remarque 47 ci-dessus.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Encouragement culturelles (CHF)	activités	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes		81'413	196'700	111'462
Coûts salariaux et de structure		97'256	46'812	68'019
Coûts des services centraux		22'448	19'248	23'992
Revenus		15'632	0	8'330
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		185'486	262'759	195'143

Commentaires

La direction du service a mené à bien ses différentes missions d'encouragement aux activités culturelles tout en gérant la fin des aides COVID-19. Au niveau des charges directes, moins de mandats ont pu être réalisés par rapport à ce qui était prévu.

Archéologique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	155'880	237'000	125'518
Coûts salariaux et de structure	1'349'432	1'319'559	1'438'784
Coûts des services centraux	661'595	686'652	685'714
Revenus	29'853	105'000	13'151
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'137'055	2'138'211	2'236'865

Commentaires

La baisse des charges directes découle de la non-réalisation d'opérations de terrain de diagnostic archéologique, étroitement liées au calendrier et à la faisabilité des projets de construction (oppositions aux projets, approvisionnement et coût des matériaux de construction, etc.).

Une réduction de recettes provenant de la Confédération s'explique par la priorisation des ressources et des tâches cantonales au détriment des projets d'élaboration autoroutiers A5.

Patrimoine (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	124'426	88'700	214'003
Coûts salariaux et de structure	1'015'804	979'412	954'748
Coûts des services centraux	475'734	463'303	467'414
Revenus	403	0	49'165
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'615'561	1'531'416	1'587'000

Commentaires

L'augmentation des charges directes par rapport au budget est liée à l'attribution d'un mandat pour la mise à jour du Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel (RACN) en lien avec la révision des Plans d'aménagement communaux. Par ailleurs, en 2023 le canton de Neuchâtel a endossé le rôle de coordinateur romand pour les journées européennes du patrimoine. Ceci a entraîné une augmentation des charges compensée par la contribution des autres cantons, dont le solde sera versé sur l'exercice 2024. Concernant les coûts salariaux, ils moins élevés dus au départ de deux architectes dont les postes sont restés inoccupés pendant quelques mois.

Musée (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	517'719	520'250	477'951
Coûts salariaux et de structure	2'037'929	2'082'471	2'118'239
Coûts des services centraux	993'050	952'103	999'387
Revenus	216'133	282'625	309'952
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'332'565	3'272'199	3'285'625

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Archives (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	31'813	62'400	61'012
Coûts salariaux et de structure	1'042'105	917'448	945'557
Coûts des services centraux	529'986	586'289	522'169
Revenus	17'688	21'300	14'377
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'586'217	1'544'837	1'514'362

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Accès à la culture	60'100	90'000	43'244
Accès aux savoirs	146'504	183'000	172'200
Amort subventions à l'invest - SCNE	0	197'071	219'571
Arts de la scène	1'351'127	1'429'000	1'412'241
Cinéma	332'500	355'000	332'500
Fonds Documentaires	1'910'250	1'920'000	1'920'500
Littérature	144'567	168'000	141'652
Musique	531'582	609'000	562'292
Promotion de la lecture	529'505	612'500	511'334
Sub. féd. diverses	0	-50'000	0
Subs. div. ins. privées	229'962	455'000	571'330
Subsides com. divers	529'282	375'000	1'380'245
Total charges (+) / revenus (-) nets	5'765'379	6'343'571	7'267'108

Commentaires

Un montant de CHF 300'000 supplémentaire était prévu au budget 2023 en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la culture. Le processus de révision n'ayant pu aboutir en 2023, seuls CHF 80'000 ont été engagés.

Par ailleurs, afin de s'aligner sur les pratiques en vigueur pour les subventions versées au titre de l'encouragement à l'activité culturelle et artistique, une provision a été passée pour les subventions liées au patrimoine. Ainsi, l'ensemble des montants engagés mais non encore versés durant les années 2023 et antérieures, ont été provisionnés. La provision totale se monte à CHF 1.3 million et concerne les rubriques Subsidés diverses institutions privées et subsidés communaux divers.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-160	0	-120
Monuments et sites	1'231'748	500'000	118'383
Sub. féd. pro. mon. sit.	-1'231'748	-500'000	-118'383
Total charges (+) / revenus (-) nets	-160	0	-120

Commentaires

Un remboursement de CHF 208'000 est venu en diminution de ce poste. En réalité, CHF 326'000 ont été versés en 2023.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Aides SCNE Coronavirus	En cours	2'680'934	893'257	1'787'678	0	0	0	427'524	569'022	-141'499
Capitale Culturelle Suisse	A solliciter	0	0	0	344'478	0	344'478	0	0	0
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	0	0	0	0	0	0	66'079	0	66'079
Création moyens nécessaires LArch	En cours	39'526	0	39'526	300'000	0	300'000	20'140	0	20'140
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	502'500	0	502'500	0	0	0	252'500	0	252'500
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	En cours	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	133'074	0	133'074
Sécurisation et déménagement des AEN	A solliciter	0	0	0	578'240	0	578'240	0	0	0
*Vitami.NE	En cours	102'574	0	102'574	99'648	0	99'648	101'173	0	101'173
Total		3'625'534	893'257	2'732'277	1'622'366	0	1'622'366	1'000'490	569'022	431'468

Commentaires

- Aides SCNE Coronavirus : Le versement des aides dans le cadre du dispositif COVID Culture mis en place par la Confédération s'est poursuivi encore durant l'année 2023 et sera clôturé en 2024 avec un dernier versement ;
- Le crédit Capitale Culturelle Suisse sera finalement sollicité en 2024 et non 2023 comme initialement prévu ;
- Création moyens nécessaires LArch : le ralentissement du développement du logiciel ArchiRef a repoussé l'engagement de la majeure partie des moyens budgétés à cet effet ;
- Accord de positionnement stratégique : En ce qui concerne les APS, les montants ont été budgétés au niveau du secrétariat du DFS. Le projet « La Chaux-de-Fonds : Capitale culturelle Suisse » a reçu une participation de CHF170'000 et CHF 82'500 ont encore été versés à divers projets ;
- Rest. Collégiale de Neuchâtel 2^{ème} étape : dernière tranche versée en 2023, les travaux étant terminés ;
- Le crédit Sécurisation et déménagement des AEN sera finalement sollicité en 2024 et non 2023 comme initialement prévu.

2.7.12. Service des ressources humaines (SRHE)

Missions principales

Le service des ressources humaines de l'État est le service transversal chargé du développement et de la mise en œuvre de la politique de gestion du personnel de l'administration cantonale (personnel administratif et technique de l'administration cantonale, ainsi que personnel enseignant des entités du secondaire 2).

Ses principales missions peuvent être déclinées en trois volets complémentaires et interdépendants:

1. Gestion administrative et salariale du personnel de l'État

Engagements, dossiers du personnel, traitements, classification des fonctions, assurances sociales, horaires, temps de travail, absentéisme, indicateurs et statistiques, budgétisation des charges de personnel pour l'ensemble de l'administration cantonale, etc.

2. Conseil, accompagnement et expertise RH:

Recrutement, formation, développement, mobilité interne, aide et appui aux cadres, santé et sécurité, appui juridique, légistique, gestion de conflits, surveillance de l'application des dispositions de la loi sur le statut de la fonction publique, implication dans les projets transversaux, organisation des services, support technique SAP RH, intégration sociale et culturelle, égalité et famille, encouragement et gestion des apprentissages, conseil et appui aux communes et aux entités paraétatiques en matière de gestion RH, etc.

3. Appui politique et développement de la politique de gestion des ressources humaines

Prises de position, veille et anticipation de l'évolution de l'environnement, propositions d'évolution de la législation, développement ou adaptation d'outils de gestion des ressources humaines, interactions régionales, intercantionales ou nationales, représentation de l'Etat au sein d'organes externes, etc.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'action du SRHE dépend étroitement de l'évolution de son environnement, qu'il soit économique, politique, sociologique ou encore technique. En effet, la gestion du capital humain de toute structure, qu'elle soit privée ou publique, se situe à la croisée de chemins parfois difficilement compatibles combinant notamment attentes des titulaires, besoins de l'institution, contraintes budgétaires, évolution démographique, variété extrême et transformation des métiers, évolution législative, mutations générationnelles et révolutions techniques.

Dans un contexte moins perturbé que celui ayant accompagné le service depuis 2020, le SRHE a poursuivi son recentrage vers son cœur de métier, au travers d'activités et de projets internes, mais également en participant activement à de nombreux projets transversaux. La poursuite des importantes réformes organisationnelles de l'administration cantonale continue de fortement solliciter le service en tant que service transversal expert en matière d'accompagnement RH du changement.

Par ailleurs, l'évolution du marché du travail, avec la généralisation des difficultés de recrutement et la perspective de nombreux départs de la génération des « baby-boomers » justifie l'accélération du développement d'une marque employeur forte, à même d'attirer et de retenir les forces de travail indispensables à l'action de l'État.

Activités et réalisations

L'implication importante du SRHE dans la préparation de la plupart des composantes du projet Vitamine a occupé tous les secteurs du service et a permis de fixer pour les futures étapes du projet de nombreux principes qui ne devraient plus être remis en question. La finalisation des travaux préparatoires du site Vitamine de Tivoli, accompagnée de l'extension du plan de mobilité à des sites propices comme Les Cadolles, ainsi que la complexité des éléments de sûreté-sécurité de Tivoli ont nécessité de nombreuses et intenses réflexions et discussions avec les services concernés et les partenaires externes.

La digitalisation du catalogue de formation et de sa gestion ont été achevées (projet COSMOS) ; 144 apprenti-e-s sont formé-e-s dans 20 métiers différents et la réforme des apprentissages de commerce (OrFo2023) a été implémentée avec succès. La gestion salariale a été optimisée, avec une intégration complète sur SAP de tous les traitements, dont ceux des député-e-s ; le suivi des temps et des absences a été fiabilisé par une intégration complète sous SAP ; un important projet d'optimisation de la gestion des droits, accès et ressources informatiques a été lancé avec le SIEN (SODA).

Une enquête concernant l'égalité salariale hommes-femmes (LOGIB) a abouti à des résultats positifs (faible écart inexplicé). 250 postes ont été mis au concours, dont les ¾ à l'externe, générant plus de 10'000 postulations pour l'essentiel déclenchées par les publications digitales. La part des recrutements ORP s'est fortement réduite en raison de la baisse du chômage.

Le SRHE a accompagné de nombreuses réorganisations de services et procédé à 83 évaluations de fonctions en découlant. Le nombre de procédures juridiques RH a augmenté et le service a également conseillé différents partenaires publics ou paraétatiques dans la gestion de leur personnel. Enfin, les collaborations internes en lien avec les questions d'intégration au sens large ont été poursuivies avec les services et offices concernés afin de tendre à une meilleure représentativité de la population du canton au sein de son administration.

Au niveau stratégique, la direction du service a été chargée comme au cours des années précédentes, de préparer des réponses à plusieurs objets parlementaires. Par ailleurs, le SRHE maintient sa veille métier et propose régulièrement au Conseil d'État des adaptations légales, règlementaires ou procédurales garantissant un fonctionnement efficient de l'administration en matière de gestion de son personnel.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'920'268	-6'002'257	8'050'536	+14'052'793	+234.1%	-869'732	-9.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	811'365	746'500	817'532	+71'032	+9.5%	+6'167	+0.8%
43 Revenus divers	178'600	112'461	159'237	+46'776	+41.6%	-19'364	-10.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	676'593	750'000	-129'228	-879'228	-117.2%	-805'821	-119.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'253'709	-7'611'218	7'202'995	+14'814'213	+194.6%	-50'714	-0.7%
Charges d'exploitation	8'279'410	-8'185'440	7'691'633	+15'877'074	+194.0%	-587'777	-7.1%
30 Charges de personnel	6'726'312	-9'357'257	5'904'214	+15'261'471	+163.1%	-822'098	-12.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	157'492	145'900	193'512	+47'612	+32.6%	+36'020	+22.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	74'073	72'701	-1'372	-1.9%	+72'701	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	473'683	500'000	545'863	+45'863	+9.2%	+72'180	+15.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	921'923	451'844	975'343	+523'500	+115.9%	+53'420	+5.8%
Résultat d'exploitation	640'858	2'183'183	358'903	-1'824'280	-83.6%	-281'955	-44.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	640'858	2'183'183	358'903	-1'824'280	-83.6%	-281'955	-44.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	640'858	2'183'183	358'903	-1'824'280	-83.6%	-281'955	-44.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	33.00	37.00	36.00	-1.00	-2.7%	+3.00	+9.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	22.70	23.65	23.65	+0.00	0.0%	+0.95	+4.2%

Commentaires

Groupe 42, les remboursements de traitement, majoritairement liés à la gestion des apprentissages et à l'ORF-NE, et en particulier les subventions y relatives ont été supérieures en 2023 à ce qui était prévu.

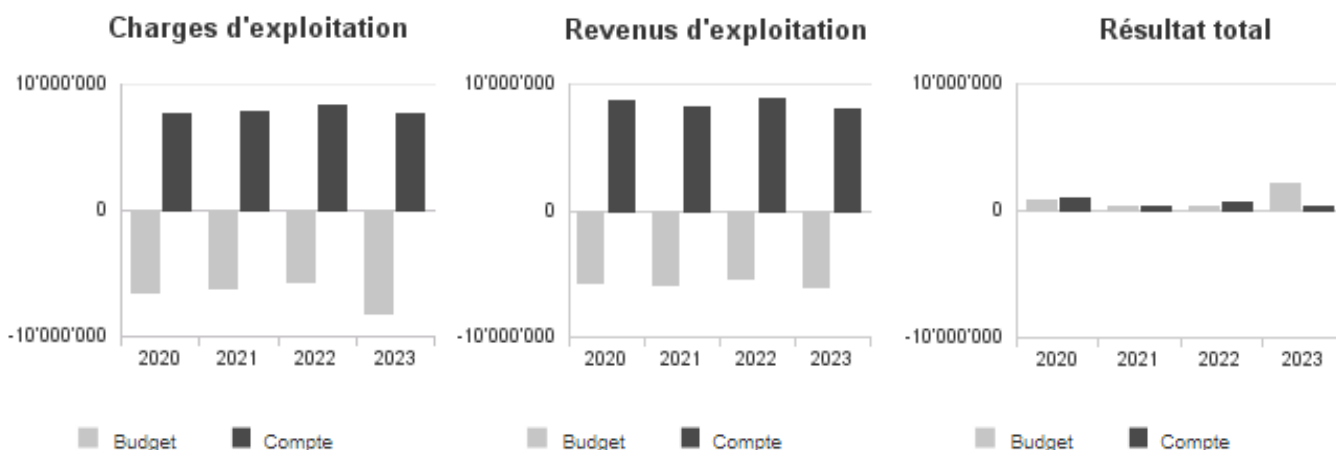
Groupe 43, la différence provient des recettes liées aux prestations pour investissement (projet Vitami.NE), supérieures à celles budgétées.

Groupe 46, CHF 791'000 ont été réaffecté au groupe 30, ce qui n'avait pas été fait au budget, produisant ainsi une différence notoire. Finalement, la part au produit de la taxe CO2 varie largement d'année en année, et se trouve être en-dessous des prévisions pour 2023. Il est impossible d'estimer efficacement cette recette qui dépend de multiples facteurs imprévisibles.

Groupe 30, la variation provient principalement de l'écart statistique centralisé au SRHE (valeur de CHF 16.68 millions). Plusieurs effets viennent expliquer l'écart restant, dont les causes principales sont, dans l'ordre : les CHF 791'000 réaffectés du groupe 46, les salaires des apprenti-e-s et stagiaires légèrement en-dessous du budget, les effectifs inférieurs sur l'ensemble de l'année, les dépenses de formation de l'administration également inférieures et finalement, les remboursements d'assurances (non-budgétés car imprévisibles et rares).

Groupe 31, plusieurs factures inattendues arrivées en fin d'année n'ont pas permis de rester dans le budget du groupe. Ce dépassement est cependant largement compensé par les économies faites dans le groupe 30.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion salariale et financière (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	536	0	16'191
Coûts salariaux et de structure	1'199'658	1'311'424	1'230'272
Coûts des services centraux	379'757	403'273	405'902
Revenus	115'770	88'924	89'850
Revenus de la facturation des services centraux	1'356'703	1'372'908	1'372'916
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	107'478	252'865	189'600

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut, en plus de la gestion salariale au sens large, la gestion des temps, les remplacement maternités et toutes les activités couvrant la budgétisation des charges de personnel ainsi que la gestion financière du service.

Conseil et expertises (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	60'844	58'500	49'469
Coûts salariaux et de structure	1'376'445	1'515'649	1'426'608
Coûts des services centraux	379'757	403'273	405'902
Revenus	65'256	60'088	56'019
Revenus de la facturation des services centraux	1'754'157	1'638'035	1'638'046
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'367	279'300	187'914

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe non seulement les affaires juridiques et le conseil métier, mais également l'évaluation et la classification des fonctions, les frais de fonctionnement du groupe de confiance ainsi que les activités liées à la santé et la sécurité au travail.

Formation et développement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	91'693	47'200	105'170
Coûts salariaux et de structure	4'000'522	4'000'447	3'990'292
Coûts des services centraux	134'032	142'332	143'260
Revenus	1'370'726	1'305'500	1'402'541
Revenus de la facturation des services centraux	3'422'659	3'449'827	3'449'842
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-567'139	-565'348	-613'661

Commentaires

Ce dernier groupe inclut toutes les activités liées à la formation interne, externe et à l'accompagnement spécifique. Il comprend également la gestion des apprentissages et des stagiaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
FFP Planif. territoire et construction	0	0	1'468
Part produit taxe CO2	-295'917	-350'000	-235'777
Structure d'accueil pour enfants d'empl.	93'007	100'000	476'841
Total charges (+) / revenus (-) nets	-202'910	-250'000	242'532

Commentaires

La part produit taxe CO2 a été moins importante que prévue en 2023. Pour rappel, le produit taxe CO2 est impossible à estimer en avance, le calcul dépendant de nombreux facteurs exogènes imprévisibles. La crèche tic-tac a quant à elle fait l'objet d'une restructuration analytique, et les 80% de recettes ne sont pas visibles ci-dessus ; elles le sont cependant ci-dessous, sous « Réduction cotisations salariales ». Seuls 20% des 476'841.- sont donc effectivement à la charge de l'État.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Écart statistique (Sal. et KM)	0	-1'900'000	0
Frais de rappel	-180	0	-150
Réduction cotisations salariales	0	0	-372'026
Total charges (+) / revenus (-) nets	-180	-1'900'000	-372'176

Commentaires

L'écart statistique de CHF 1.9 million est une erreur. Il s'agit d'un montant qui n'a pas été réparti analytiquement par le SFIN. La réduction des cotisations salariales est liée à la crèche tic-tac (voir commentaires tableau ci-dessus).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Vitami.NE	En cours	158'222	0	158'222	189'504	0	189'504	194'378	0	194'378
Total		158'222	0	158'222	189'504	0	189'504	194'378	0	194'378

Commentaires

Impact du projet Vitami.NE sur le SRHE. La majeure partie des dépenses découle d'une activation des heures de travail au bilan. Le reste des dépenses est lié au plan de mobilité, à la gestion des places de parking et de la flotte de véhicules de l'État.

2.7.13. Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 20,8 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,7 EPT, y compris la cheffe de service) et le secrétariat (5,1 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN et la responsable administrative). Une juriste, au SJEN depuis de nombreuses années, a fait valoir son droit à la retraite anticipée au 31 juillet 2023. Cette dernière a été remplacée en interne.

Depuis plusieurs années, il forme un-e apprenti-e employé-e de commerce et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation à la HEG ou à l'Université. Occasionnellement, il forme également des stagiaires avocat-e-s pendant leur stage d'une durée de six mois.

L'année 2023 a été particulièrement chargée, le SJEN ayant connu une augmentation significative (+ 16%) des dossiers de contentieux et une forte sollicitation de ses autres prestations, notamment des conseils et avis de droits ainsi que des préavis, sans compter le soutien aux autorités et à l'administration.

Deux grands projets ont continué en 2023. Le premier a trait à la révision complète de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), datant de 1979. Ce projet devrait se terminer en 2025.

Le second, consistant à toiler le Recueil systématique, a continué en 2023 et devrait se terminer fin 2024 ou 2025. Il nécessite un grand travail tant du côté des différents départements que du SJEN.

Le SJEN est également actif au sein du groupe de suivi cantonal Justitia 4.0 mené par les Autorités judiciaires.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les départements sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp, aménagement du territoire).

Un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, est constitué du conseil juridique qui prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble. Le SJEN préavise aussi les objets soumis à validation du Conseil d'État.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Enfin, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante, nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée.

S'agissant de contentieux, le SJEN avait 222 dossiers pendants au 1^{er} janvier 2023. Il en a reçu 415 pendant l'année (358 pour 2022 et 378 pour 2021) et en a traité 381 (il avait traité 355 dossiers en 2022 et 427 dossiers en 2021). Le stock de dossiers en cours se monte à 252 au 1^{er} janvier 2024.

Départements	Dossiers entrés	Dossiers traités	En cours au 1er janvier 2024	En cours au 1er janvier 2023
CE	55	64	66	74
Chancellerie	0	0	0	0
DDTE	91	85	34	30
DECS	152	122	110	80
DFDS	30	31	6	9
DFS	9	4	9	4
DESC	78	75	27	25
Total	415	381	252	222

Les chiffres indiqués dans le tableau ne tiennent pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales.

Durant l'année 2023, le SJEN a été fortement sollicité s'agissant de ses prestations hors contentieux. Il a émis 348 avis de droit ou conseils juridiques (contre 331 en 2022 et 284 en 2021) et 158 préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État (167 en 2022 et 149 en 2021). Il a également ouvert 64 nouveaux dossiers de législation (71 en 2022) et accompagné l'État de Neuchâtel dans 26 (16 en 2022) nouvelles procédures judiciaires.

Les projets législatifs les plus importants ont été :

- le projet de loi sur la justice (LJU) ;
- le projet de règlement d'exécution de la loi sur la médiation civile et pénale (LMCP) ;
- l'adaptation du droit cantonal suite à la modification du Code de procédure pénale (CPP).

Enfin, le SJEN a organisé deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État qui ont rencontré un vif succès, démontrant ainsi leur utilité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

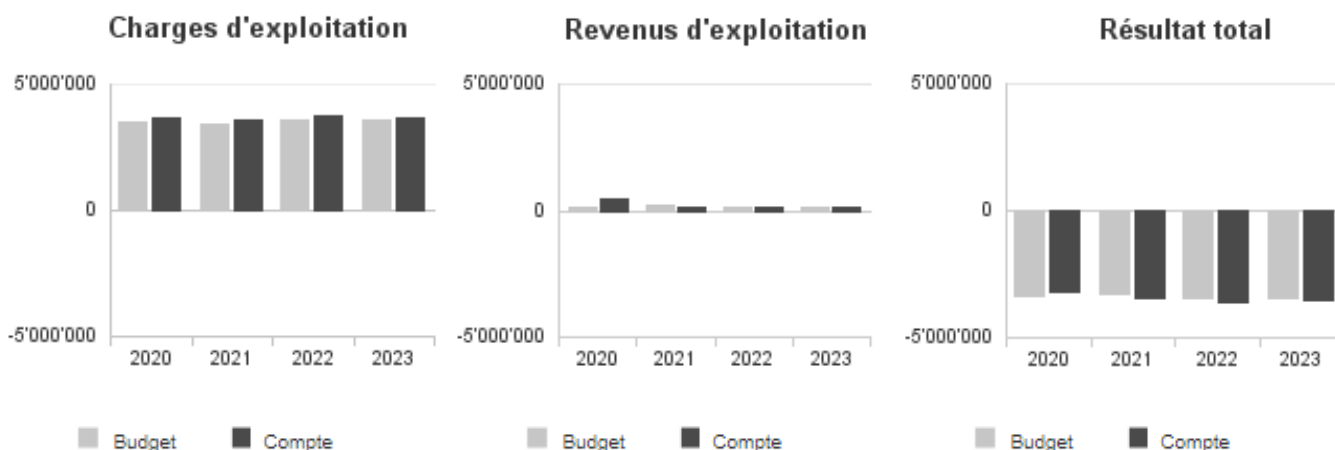
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	147'154	120'250	104'405	-15'845	-13.2%	-42'749	-29.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	135'209	100'000	88'878	-11'122	-11.1%	-46'331	-34.3%
43 Revenus divers	1'566	250	3'959	+3'709	+1'483.5%	+2'393	+152.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	10'379	20'000	11'569	-8'431	-42.2%	+1'190	+11.5%
Charges d'exploitation	3'742'731	3'592'059	3'659'084	+67'025	+1.9%	-83'648	-2.2%
30 Charges de personnel	3'044'695	3'135'725	3'203'969	+68'244	+2.2%	+159'274	+5.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	311'174	75'200	69'517	-5'683	-7.6%	-241'657	-77.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	386'862	381'134	385'598	+4'464	+1.2%	-1'264	-0.3%
Résultat d'exploitation	-3'595'577	-3'471'809	-3'554'679	-82'870	-2.4%	+40'899	+1.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'595'577	-3'471'809	-3'554'679	-82'870	-2.4%	+40'899	+1.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'595'577	-3'471'809	-3'554'679	-82'870	-2.4%	+40'899	+1.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	28.00	29.00	28.00	-1.00	-3.4%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.90	20.00	20.80	+0.80	+4.0%	+0.90	+4.5%

Commentaires

Le **groupe 42 - taxes** - est constitué pour sa quasi-totalité de l'encaissement des avances de frais facturées aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des départements ou du Conseil d'État).

Le **groupe 30 (charges de personnel)** tient compte du transfert du SFFN d'un poste de juriste à 60%, ainsi que 10% de secrétaire en cours d'exercice. Un 10% de secrétariat lié à la législation a été octroyé dans le cadre du budget 2023. Une juriste, au SJEN depuis de nombreuses années, a fait valoir son droit à la retraite anticipée au 31.07.2023. Son poste (0.4 EPT) a été repourvu en interne.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	231'554	5'000	5'960
Coûts salariaux et de structure	1'539'465	1'858'252	1'627'641
Coûts des services centraux	194'871	225'467	194'390
Revenus	135'834	100'250	89'196
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'830'055	1'988'469	1'738'794

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Conseils (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	748'271	485'326	747'378
Coûts des services centraux	95'072	58'886	89'828
Revenus	10'839	20'000	14'369
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	832'504	524'212	822'837

Commentaires

Cette prestation concerne les avis de droits et conseils donnés par le SJEN, qui se sont révélés plus nombreux que prévu. Les revenus concernent le soutien juridique apporté au service de l'emploi (SEMP) qui procède à une refacturation à la Confédération. Davantage d'heures prestées en raison d'un nombre accru de sollicitations en matière d'avis de droit et de conseils.

Législation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	558'109	627'932	612'030
Coûts des services centraux	70'787	76'189	73'664
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	628'896	704'121	685'694

Commentaires

Il s'agit des prestations liées aux questions juridiques en matière d'actes législatifs et de rapports, de consultations et de préavis des services centraux.

Autres prestations (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	8'599	10'000	5'777
Coûts salariaux et de structure	114'580	91'137	117'632
Coûts des services centraux	14'399	11'058	14'060
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	137'578	112'194	137'468

Commentaires

Il s'agit du temps consacré aux questions juridiques en lien avec les différentes commissions. Cette rubrique comprend également les frais liés à la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres et divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	64'297	54'700	50'760
Coûts salariaux et de structure	78'678	78'578	107'209
Coûts des services centraux	10'006	9'534	12'756
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	152'981	142'812	170'725

Commentaires

Cette prestation est composée des coûts liés aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics (MAP) et aux conseils et avis de droit des juristes en charge de la matière, un de nos juristes étant président de l'Organe de référence sur les marchés publics (ORMAP). Davantage d'heures prestées en raison des travaux liés à la nouvelle loi sur les MAP.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-480	0	-840
Total charges (+) / revenus (-) nets	-480	0	-840

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

2.7.14.Fonds de la protection civile régionale

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire gère, pour le compte des communes, le fonds de la protection civile régionale. À ce titre, il garantit l'encaissement des contributions communales, le remboursement des dépenses effectives des organisations de protection civile (OPC), ainsi que l'achat de matériel validé par le comité directeur, sur proposition de la commission de protection civile.

Évolution de l'environnement et des tâches

Un travail de fond est en cours, visant à redéfinir le catalogue de prestations des OPC, au regard notamment de l'analyse des risques et des besoins des partenaires de la protection de la population. Dans l'intervalle, l'achat de matériel est limité au strict nécessaire.

Activités et réalisations

Rien n'a signaler.

Résultat financier

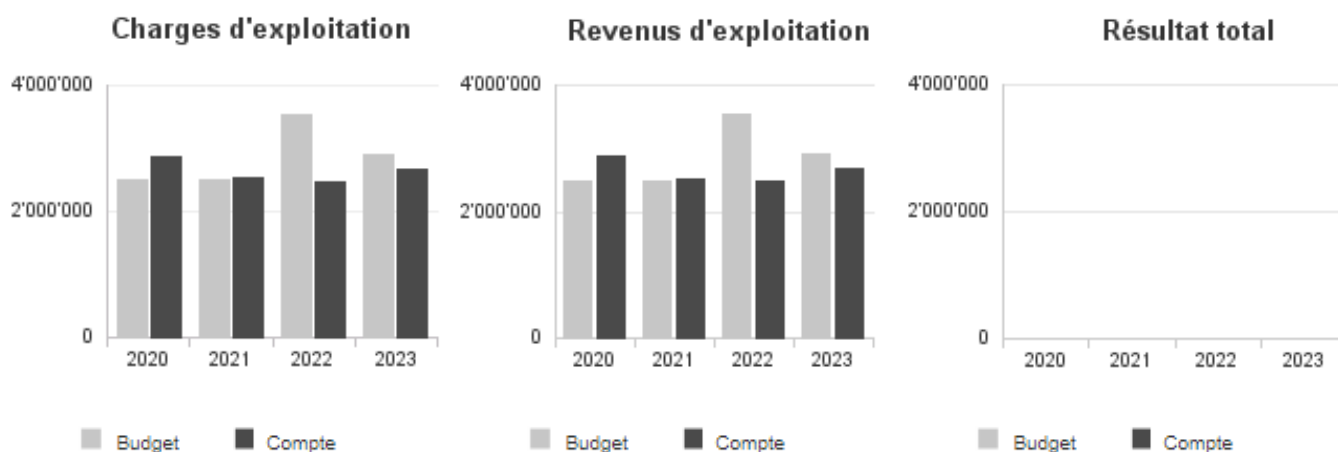
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'482'674	2'908'000	2'669'224	-238'776	-8.2%	+186'549	+7.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	95'087	40'000	109'308	+69'308	+173.3%	+14'221	+15.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	12'033	492'000	180'608	-311'392	-63.3%	+168'575	+1'400.9%
46 Revenus de transfert	2'375'555	2'376'000	2'379'308	+3'308	+0.1%	+3'753	+0.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'482'674	2'908'000	2'669'224	-238'776	-8.2%	+186'549	+7.5%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'482'674	2'908'000	2'669'224	-238'776	-8.2%	+186'549	+7.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les charges de l'exercice 2023 ont été inférieures au montant budgété en raison de la limitation provisoire de l'achat de matériel pour les OPC. Des revenus indirects non prévus au budget ont été encaissés en lien avec la vente de trois anciens véhicules des OPC. Au final, le montant prélevé sur la fortune du fonds a été plus faible qu'escompté.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Fonds PC régionale	107'120	532'000	289'916
Total charges (+) / revenus (-) nets	107'120	532'000	289'916

Commentaires

Ces chiffres correspondent aux montants financés par le fonds qui ne sont pas couverts par le versement des parts communales. La différence entre budget et comptes 2023 s'explique par des dépenses à la charge du fonds inférieures aux prévisions, en raison de la limitation provisoire de l'achat de matériel.

2.7.15.Fonds contribution remplacement abris PC

Missions principales

Sous certaines conditions, des propriétaires peuvent être dispensés de l'obligation de construire un abri de protection civile (PCi). Le cas échéant, elles ou ils doivent s'acquitter d'une contribution de remplacement. Le service de la sécurité civile et militaire gère le fonds dans lequel sont versées ces contributions et valide les éventuelles demandes d'utilisation des contributions de remplacement.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'entrée en force de la nouvelle législation fédérale en matière de protection civile permet l'utilisation des contributions de remplacement pour le financement de certaines prestations PCi autres que la construction ou la rénovation d'abris.

Activités et réalisations

Sur l'exercice 2023, 190 contributions de remplacement ont été facturées.

Résultat financier

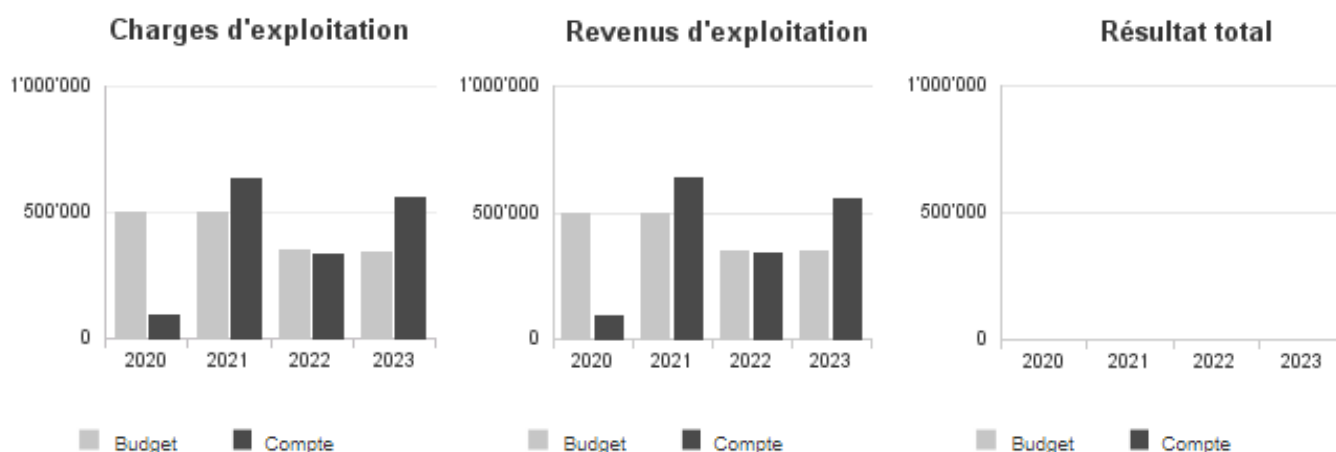
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	335'620	345'000	556'510	+211'510	+61.3%	+220'890	+65.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	335'620	345'000	556'000	+211'000	+61.2%	+220'380	+65.7%
43 Revenus divers	0	0	510	+510	--	+510	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	335'620	345'000	556'510	+211'510	+61.3%	+220'890	+65.8%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	10'228	35'000	215'800	+180'800	+516.6%	+205'572	+2'009.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	325'392	310'000	340'710	+30'710	+9.9%	+15'318	+4.7%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'augmentation des revenus s'explique par un nombre plus important de contributions de remplacement facturées que l'année précédente (190 factures en 2023 contre 108 en 2022). Cette augmentation de revenu est compensée par une augmentation des charges en lien avec le financement de tâches relatives à l'instruction de la PCi. Au final, le montant reversé à la fortune du fonds est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-420	0	-510
Total charges (+) / revenus (-) nets	-420	0	-510

Commentaires

Les frais de rappel encaissés par le SFIN en lien avec les contributions de remplacement sont reversés sur le fonds.

2.7.16.Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

Missions principales

- Préparation des dossiers en vue de leurs passages à la commission consultative du Fonds d'attributions cantonales Loterie Romande (FAC-LoRo) puis au Conseil d'État et versement des contributions.
- Présidence et suivi de la commission.
- Suivi de la mise en œuvre de la politique cantonale et nationale relative aux jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

Consolidation des processus de mise en œuvre de la politique cantonale sur les jeux d'argent.

Activités et réalisations

Le SESC a réuni à cinq reprises les membres de la commission consultative du FAC-LoRo, en séances de coordination et en séances de préavis. Il a assuré le suivi des dossiers préavisés des candidats pour décisions par le Conseil d'État puis la communication inhérente aux décisions et la mise en œuvre des versements.

La commission FAC-LoRo a examiné 13 dossiers de candidatures à un soutien par le fonds. Le Conseil d'État a décidé de soutenir 9 manifestations d'envergure pour un montant de CHF 975'000. Quatre dossiers n'ont pas été acceptés, pour un montant de CHF 142'000 dès lors qu'ils ne correspondaient pas aux critères légaux et réglementaires.

Résultat financier

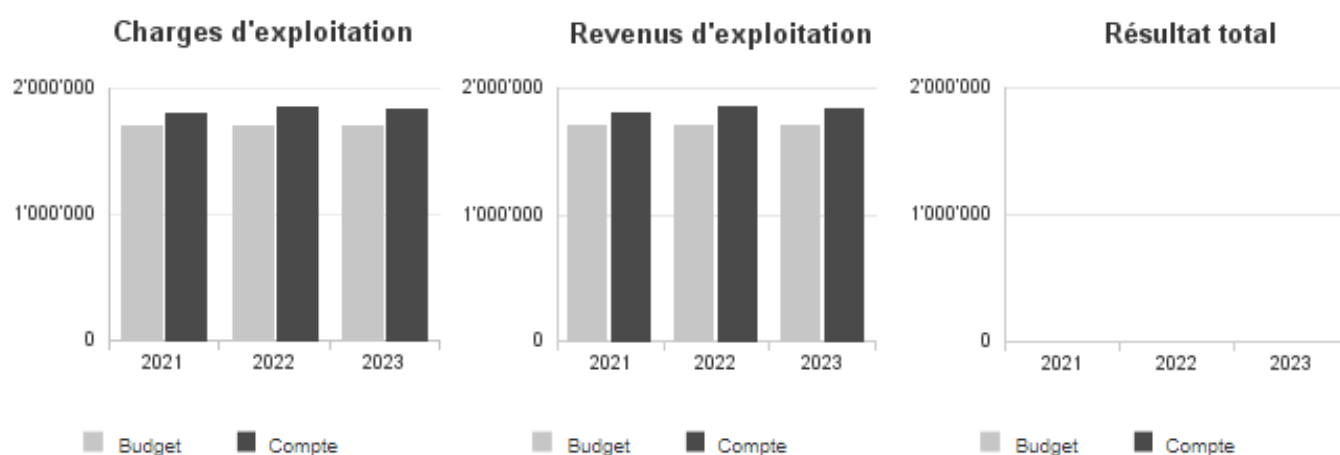
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'848'777	1'700'000	1'841'020	+141'020	+8.3%	-7'757	-0.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'848'777	1'700'000	1'841'020	+141'020	+8.3%	-7'757	-0.4%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'848'777	1'700'000	1'841'020	+141'020	+8.3%	-7'757	-0.4%
30 Charges de personnel	975	1'000	3'400	+2'400	+240.0%	+2'425	+248.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	27'000	0	-27'000	-100.0%	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'213'302	0	1'338'120	+1'338'120	--	+124'818	+10.3%
36 Charges de transfert	612'500	1'650'000	477'500	-1'172'500	-71.1%	-135'000	-22.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	22'000	22'000	22'000	0	0.0%	0	0.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Groupe 36 : moins de décisions de soutien qu'imaginées lors de l'établissement du budget.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Sub. manifestations but touristique	612'500	1'650'000	477'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	612'500	1'650'000	477'500

Commentaires

Moins de décisions de soutien qu'imaginées lors de l'établissement du budget.

Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

Synthèse du DFDS

Compte de résultats du DFDS

SFDS	Secrétariat général DFDS
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
CMNE	Conservatoire de musique neuchâtelois
SFPO	Service formation postobligatoire et orientation
LYCEES	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars
CPNE	Centre de formation professionnelle neuchâtelois
SPAJ	Service protection de l'adulte et de la jeunesse
SSPO	Service des sports
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise
	Fonds structures d'accueil extra-familial
	Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

2.8. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

2.8.1. Synthèse du DFDS

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme de législation du gouvernement. Les ambitions de la législation visant un canton uni, attractif et innovant, à la lumière du développement durable, ont été traduites en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels propres au Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS). Les services ont été accompagnés dans la mise en œuvre en s'appuyant notamment sur la feuille de route de législation.

D'un point de vue organisationnel, un changement des départements a été annoncé en novembre 2023. Le service des sports, le service de protection de l'adulte et de la jeunesse, le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et professionnels de l'enseignement (CAPPES) rejoignent le nouveau Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) au 1^{er} mars 2024. Le service des contributions et le service financier rejoignent de leur côté le nouveau Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD).

En ce qui concerne les grands projets, nous relevons que le département a lancé les Assises de l'école obligatoire neuchâteloise et organisé l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CDIP). Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse a terminé les réflexions sur la révision de la loi sur l'accueil extrafamilial. Le service des sports a élaboré le concept cantonal des sports et contribué à l'élaboration du contre-projet à l'initiative 1% pour le sport. Le service de l'enseignement obligatoire a poursuivi la mise en œuvre de l'éducation numérique. Le service des formations postobligatoire et de l'orientation a poursuivi le déploiement de la dualisation via le contrat formation et présenté un rapport visant la fusion des fonds en faveur de la formation professionnelle. Le service informatique de l'entité neuchâteloise a finalisé le futur schéma directeur informatique qui a été adopté par le Conseil d'État en fin d'année.

Secrétariat général (SFDS)

Durant l'année 2023, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, au Grand Conseil et au niveau intercantonal (CIIP, CDIP, HEP, HE-Arc, HES-SO (présidence de la cheffe du DFDS), CLDN), coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi du programme de législation et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier et de l'agenda, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.). Certains projets importants, conduits par les services, ont également été suivis, voire portés, par le SFDS : Assises de l'école obligatoire neuchâteloise, organisation d'événements majeurs, stratégie de digitalisation, constructions-rénovation des bâtiments du postobligatoire, évaluation et classification des fonctions, école à journée continue (MAE), Vitamine et recrutement des cadres supérieur-e-s, etc...

Du côté des ressources humaines, deux départs et deux arrivées au CAPPES ont été enregistrés et pour la première fois deux apprenti-e-s ont été accueilli-e-s au sein de la petite équipe du secrétariat général.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), le délégué aux camps et les autres mandataires engagés sur des dossiers suivis directement au secrétariat général. Il a par ailleurs participé activement aux séances et aux travaux préparatoires des conférences cantonales (CDC-IP), intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP) ainsi que du numérique (CLDN) et des comités stratégiques de la HEP et de la HE-Arc.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

En 2023, le SEEO a conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation sur fond de crise énergétique et d'accueil d'enfants issus de la migration. De manière remarquable, les collaboratrices et collaborateurs ont œuvré pour maintenir la totalité des prestations sans discontinuité tout en relevant les nouveaux défis conjoncturels.

Durant l'année scolaire 2023-24, 19'623* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'109* enseignant-e-s, soit 1'464 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2023).

Dans le canton de Neuchâtel, pour l'année scolaire 2023-2024, 125 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 82.37 EPT. Au terme de l'année scolaire 2022-2023, il y a eu 63 départs à la retraite (44.73 EPT).

En 2023, 89 jeunes diplômé-e-s neuchâtelois-es sont sorti-e-s de la HEP-BEJUNE (53 pour les cycles 1 et 2 et 36 pour le cycle 3).

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, le SEEO a assumé ses responsabilités et développé les actions du service couvrant les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire, notamment en termes de pédagogie, scolarité, droit et ressources humaines, finances, qualité et monitoring, information et aide à la décision.

Le développement du plan d'action numérique, le concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), le projet ANIMA (ANnée d'Immersion en Allemand), les devoirs à domicile ainsi que la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée suite à son acceptation par le Grand Conseil en date des 26 et 27 juin 2018 ont nécessité des ressources importantes.

Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER) dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement a concerné pour les élèves de 8^{ème}, dès août 2023, la pensée computationnelle au travers d'activités réalisées en collaboration avec le centre LEARN de l'EPFL qui fait suite au contenu proposé dans le moyen Connected 1, déjà introduit en 7^e année l'année passée.

Durant l'année 2023, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a été fortement sollicité par l'introduction de l'éducation numérique à l'école obligatoire en 4^{ème} et en 8^{ème}, ainsi que par l'introduction dans le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) du double facteur de sécurité rendu nécessaire par les incidents de sécurité.

L'OISO a organisé une deuxième demi-journée de formation à l'éducation numérique (EDN) pour les titulaires et les co-titulaires des classes de 3^{ème} et 4^{ème}. Deux demi-journées complémentaires ont aussi été proposées à celles et ceux de 7^{ème} et 8^{ème}. Pour les 800 enseignant-e-s du cycle 3, une demi-journée de formation à l'approche transversale de ce nouveau domaine disciplinaire a commencé. Celle-ci devrait se terminer en 2024.

Des moyens d'enseignement spécifiques et des ressources complémentaires pour l'enseignement de l'EDN ont continué à être développés. Le renforcement des équipements informatiques nécessaire à l'enseignement de l'EDN en 7^{ème} et 8^{ème} a été finalisé. Le matériel complémentaire prévu au cycle 3 par le rapport 19.032 a commencé à être installé.

Au-delà de cela, l'OISO a été très actif dans ses domaines de compétences en matière d'informatique administrative et pédagogique, dans le domaine de l'informatique technique et pour des travaux de PAO (programmation assistée par ordinateur). L'OISO a aussi été sollicité pour des travaux de communication, d'organisation et de logistique : diverses distributions aux écoles, mises à jour du contenu de sites web, organisation d'événements, etc.

Pour l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'année 2023 a permis de poursuivre le suivi des nombreux dossiers pour lesquels l'OES est mandaté.

Dans le cadre donné, l'office a géré les contrats de prestations en cours avec les écoles spécialisées et a mené à bien, d'un point de vue opérationnel, leur renouvellement pour la période contractuelle suivante.

L'intensification des liens avec les centres scolaires s'est poursuivie dans le prolongement des démarches déjà effectuées. Afin d'appuyer les écoles dans leurs démarches visant à soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers, des critères d'éligibilité non contraignants concernant les demandes d'évaluation par la procédure d'évaluation ont été introduits.

La période sous revue a également permis d'achever le travail de réflexion concernant les processus de digitalisation ainsi que d'affiner les modalités de collaboration avec l'office de la protection de l'enfant dans le domaine de l'hébergement. Les dispositifs favorables à une école pour toutes et tous ont été renforcés. Au niveau intercantonal, un temps important a été consacré à la présidence de la Conférence latine de la pédagogie spécialisée.

Au niveau du centre de psychomotricité (CEPM), il est à relever qu'à fin octobre 2023, 186 enfants suivaient un traitement ambulatoire (thérapie ou bilan). Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles-ils assuraient le traitement d'environ 120 enfants.

Au niveau cantonal, le service de l'enseignement obligatoire a appuyé activement le département et conduit différentes conférences et/ou groupes de pilotage et de travail (conseil scolaire, conférence de l'enseignement obligatoire, conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire, rencontres avec les associations professionnelles, etc.).

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a également investi du temps pour la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), ainsi que pour la conférence Suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), de même que pour la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS) et a participé aux travaux des différentes commissions intercantionales.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Afin de renforcer la pratique d'ensemble, l'offre de modules (cours de théorie à choix dès le niveau secondaire) s'est enrichi d'ateliers de pratique orchestrale. En conclusion, un-e élève peut donc valider des cours de théorie en jouant dans un orchestre. C'est un projet pilote unique en Suisse et qui promet des développements pédagogiques innovants.

Pour sa part, le domaine JMA (jazz et musiques actuelles) a organisé la grande fête qui s'est déroulée en juin à La Chaux-de-Fonds et marquant les plus de 20 années d'existence de l'enseignement de ces musiques au sein du CMNE.

Trois ensembles du conservatoire se sont associés en mars pour un concert extraordinaire dont les dénominateurs communs sont leurs anniversaires.

- 20 ans, OJCN 1 (Orchestre de Jeunes du Conservatoire de musique neuchâtelois, dès 4 ans) ;
- 10 ans, OJCN 2 (Orchestre de Jeunes du Conservatoire de musique neuchâtelois, dès 7 ans) ;
- 10 ans, BEC (Big Band des étudiants du Conservatoire).

Nous avons également fêté la plus ancienne élève, centenaire en 2023. Elle suit le cours de rythmique sénior avec beaucoup de plaisir et d'application. À cette occasion, une petite cérémonie a été organisée mêlant le plus jeune élève âgé de 2 ans et demi qui participe à l'éveil musical.

Le DFDS a organisé la rencontre annuelle de la CDIP. Les conseillers et conseillères d'État de tous les cantons en charge de la formation avaient été invité-e-s. Cette journée a été particulièrement appréciée et s'est produit avec fierté en offrant un beau panel des compétences musicales du canton et incluant la chorale Numa-Droz et une jeune rappeuse dans une version augmentée de l'hymne neuchâtelois.

Rappelons enfin la participation du CMNE à l'émission de Cœur à cœur de la RTS (Radio Télévision Suisse) en décembre. Ce projet devient un reportage télévisuel qui sera diffusé par la Télévision Suisse dans tout le pays au printemps 2024. La visibilité du CMNE et du canton sera ici aussi grandement renforcée.

Service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

Le service et ses 5 offices, l'OCOSP, l'OFAP, l'OFIJ, l'OFPA et l'OTHER, ont continué d'assurer leurs missions dans un contexte exigeant et complexe. Si, la COVID-19 n'a plus fait partie des préoccupations quotidiennes en matière d'adaptation des dispositifs de formation, le système de formation n'est de loin par étanche à son environnement, aux évolutions de la société ainsi qu'aux conflits géopolitiques. La guerre en Ukraine nécessite toujours de proposer des dispositifs de formations adaptés aux jeunes Ukrainiens et Ukrainiennes mais, plus largement, les nombreux conflits et zones de guerres ont des répercussions sur le nombre de jeunes issu-e-s de la migration et qui demandent à être intégré-e-s avec des offres de formations adaptées. Une classe de « français langue étrangère – FLE » a été ouverte pour les lycées et des classes supplémentaires de « jeunes en transition – JET » ont été proposées au Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE).

La crise climatique et la nécessaire transition énergétique ont des conséquences directes sur les formations et plus largement les thématiques abordées dans le cadre scolaire. Ces questions font partie intégrante des plans d'études cadres. D'autres professions, en particuliers celles liées à la technique du bâtiment, ont par ailleurs modifiés leurs programmes il y a quelques années pour mettre en accent particulier sur les énergies renouvelables. Les jeunes sensibles à ces préoccupations ne sont pas toujours conscients de ces possibilités de formation professionnelle en adéquation avec leurs valeurs.

L'éducation numérique devient de plus en plus cruciale dans une société connectée que ce soit au niveau des loisirs, des activités sportives, de la santé ou des développements des métiers. L'intelligence artificielle a été de toutes les réflexions durant l'année 2023. Les partenaires du secondaire 2 sont en train de définir les conditions cadres de son utilisation.

Les élèves du postobligatoire sont principalement issu-e-s de la génération Z mais il s'agit déjà de se préparer à accueillir la génération Alpha qui sera réellement celle qui a été immergée dès sa naissance dans la technologie au quotidien. Elle n'aura « jamais connu un monde sans numérique ». Il s'agit de s'y préparer tout en préservant les objectifs de formation de différents plans d'étude et en permettant aux écoles de rester dans un cadre sécurisant et assurant de la stabilité : un lieu d'échanges, de dialogue, d'ouverture au monde et à sa complexité. Il s'agit également de tenir compte des jeunes dont la santé psychique est fragilisée et de celles et ceux qui vivent une situation de handicap.

Une attention particulière est apportée à l'accompagnement des jeunes qui ont besoin d'un soutien suite à une rupture de parcours, avec l'objectif de les insérer dans une formation professionnelle initiale. C'est également avec cet objectif que la collaboration entre différents services de l'État de Neuchâtel s'intensifie. L'objectif étant la mise en place d'un nouveau dispositif d'insertion pour les jeunes au début de l'automne 2024.

Si les jeunes sont au centre des préoccupations et des missions du SFPO, le public adulte n'est pas en reste. Le dispositif mis en place dès 2022 concernant la certification professionnelle pour adultes (CPA) ainsi que les compétences de base se déploie et montre toute sa pertinence. En outre, sur l'initiative de la Confédération et des cantons, l'OCOSP propose gratuitement, depuis le 1er janvier 2022, des consultations « viamia » soit une analyse, pour un public de plus de 40 ans, de leur situation professionnelle réalisée par des spécialistes en gestion de carrière. En ce qui concerne plus spécifiquement les hautes écoles, des travaux importants d'accompagnement à l'adoption du mandat d'objectifs 2023-2026 de l'Université de Neuchâtel ont dû être assurés.

La formation professionnelle a été au centre de l'attention et le CPNE a continué son intégration. Les travaux liés au contrat formation se sont poursuivis et ont permis encore une fois de voir le nombre de contrats en mode dual augmenter et atteindre un taux de dualisation de 80,1%.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil une fusion des deux fonds liés à la formation professionnelle (le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) et le fonds pour le perfectionnement et la formation professionnelle (FFPP)). Ceux-ci proposent en effet des prestations visant les mêmes objectifs,

à savoir la promotion et le soutien à la formation professionnelle ainsi que l'augmentation du nombre de places d'apprentissage en mode dual. Le SFPO travaille à ce projet et ces différentes implications opérationnelles.

La formation académique a subi également passablement de changements durant l'année écoulée. Un nouveau plan d'études est entré en vigueur en août 2023 pour le certificat d'école de culture générale (CECG). Un accent particulier est mis sur les spécificités de cette filière qui sont notamment les stages obligatoires et le travail personnel. De manière encore plus structurante, la CDIP et le SEFRI ont adopté en juin 2023, la révision totale de l'ordonnance et du règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale qui, entre autres, institue cette formation en 4 ans minimum dans tous les cantons. Des travaux importants seront à mener dans les prochaines années pour permettre son introduction pour la première volée au plus tard en août 2034.

Les projets d'infrastructures d'importance pour la formation du secondaire 2 et du tertiaire (LJP, LDDR, UniNE, HDV7) ont été poursuivis. La terrible tempête du 24 juillet a de plus fortement touché les infrastructures du LBC qui devra très rapidement être ajouté à cette liste.

Le service et ses 5 offices, l'OCOSP, l'OFAP, l'OFIJ, l'OFPA et l'OHER, ses secteurs ainsi que les écoles et hautes écoles dont il est en charge ont été extrêmement sollicités et ont continué d'assurer des prestations de haute tenue.

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

2023 fut marquée sur le plan organisationnel par la suite du processus d'audit au sein du service de protection de l'adulte et de la jeunesse qui a, après la communication des résultats en février 2023, mobilisé une partie des collègues du service pour participer à différents groupes de travail afin de définir des axes d'amélioration à futur. Ce processus s'est terminé à l'été 2023 puis s'est matérialisé sous forme de la validation par le Conseil d'État en septembre 2023 d'une réorganisation du service.

L'année 2023 marque également les 10 ans de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Le respect de l'autonomie de la personne concernée, respectivement du droit à l'autodétermination, sont des principes avec lesquels les curateurs et curatrices professionnel-le-s (CP) travaillent au quotidien, dans un équilibre délicat avec l'aide contrainte et la sauvegarde des intérêts de la personne concernée. Dans le cadre de la gestion des mandats de curatelle, les curateurs et curatrices professionnel-le-s de l'office de protection de l'adulte (OPA) ont été principalement confronté-e-s à la problématique de la prise en charge institutionnelle des personnes sous curatelle, compte tenu de la fermeture de plusieurs foyers et établissements psycho-sociaux dans le canton. Par ailleurs, la complexification des situations suivies par l'office, mais aussi des procédures auprès des assurances sociales, sont des éléments qui deviennent de plus en plus prépondérants dans la gestion des mandats de curatelle. En lien avec sa mission de procéder à des enquêtes sociales, l'office a fait face à une croissance significative du nombre d'enquêtes sociales confiées par les différentes autorités de protection de l'adulte à l'OPA. De même, s'agissant des consultations auprès du public et des institutions, il est constaté que les demandes de renseignements en lien avec la population des jeunes de 18 à 25 ans sont en augmentation. Au niveau de la direction de l'office, une nouvelle cheffe d'office a été nommée suite au départ à la retraite du précédent chef d'office. Son arrivée a pu être préparée en amont avec l'appui du chef de service et de l'ancien chef d'office, de sorte que la transition a pu se faire en toute sérénité.

Pour l'office de protection de l'enfant, l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte géopolitique et socioéconomique complexe. En effet, la guerre en Ukraine, la migration afghane et les difficultés socioéconomiques dans les familles suisses les plus démunies ont fait augmenter les besoins en matière de protection de l'enfant. L'arrivée massive de mineur-e-s non accompagné-e-s a nécessité l'ouverture et le renforcement du centre d'accueil cantonal dédié sur le site de Couvet. L'attribution des tutelles au sein des équipes de l'OPE a été difficile vu le nombre de sollicitations et l'arrivée d'autres mandats de protection. En outre, la situation économique difficile marquée par une augmentation généralisée des coûts a entraîné une augmentation des demandes liées à l'accompagnement des familles. La seconde moitié de l'année a été marquée par l'ouverture de 10 places d'accueil temporaire au sein des IES et par le renforcement des services ambulatoires pour pallier les demandes.

Pour l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée, en terme organisationnel, l'année 2023 fut marquée par sa suppression décidée par le Conseil d'État en septembre 2023. Les collaborateurs et collaboratrices de ce secteur sont néanmoins resté-e-s concentré-e-s, tout au long de l'année, par les travaux d'autorisation et de surveillance liés au domaine de l'accueil extrafamilial des enfants. De manière plus large, la direction a été très occupée par la révision de la loi sur l'accueil des enfants. Au niveau du secteur des institutions d'éducation spécialisée et des familles d'accueil, l'année 2023 fut ponctuée par le travail autour du concept de surveillance des institutions d'éducation spécialisée (IES) et le renouvellement de la convention quadriennale avec l'office fédéral de la justice concernant l'octroi des subventions d'exploitation en faveur des IES. Le secteur des familles d'accueil a été notamment marqué par la collaboration avec la Croix-Rouge neuchâteloise qui reprendra dès le 1^{er} janvier 2024 les activités liées aux recherches de familles d'accueil avec hébergement et à la formation à l'attention des familles d'accueil suite au départ à la retraite en mars 2024 de la responsable.

Le secteur de la déléguée à la jeunesse a poursuivi ses actions de promotion des droits de l'enfant au travers de trois projets : Reporters des droits, Forum des droits et SPAJ des droits. Par ailleurs, dans le cadre du soutien à la parentalité, il a développé, en collaboration avec la Fondation Action Innocence, une première soirée sur la thématique de l'adolescence et le numérique. Le catalogue de soutien à la parentalité tout comme celui des activités de vacances sont également régulièrement renouvelés.

Service des sports (SSPO)

Le service a vu son année 2023 marquée par l'adoption du premier concept cantonal du sport en octobre par le Conseil d'État. Cette adoption concrétise le travail débuté il y a plusieurs années mais accéléré depuis le mois de janvier 2023 avec l'aide,

notamment d'un mandataire externe. Les travaux se sont également appuyés sur les nombreux échanges avec la commission cantonale des sports et une consultation des milieux concernés (clubs et associations sportives, communes, organisateurs et organisatrices d'évènements, services étatiques, ...) courant juin.

Le concept dote le canton d'une véritable politique sportive autour de trois enjeux majeurs ; la santé, la cohésion et l'attractivité. Par ailleurs, cinq axes ont été identifiés. Il s'agit du sport à l'école, du sport populaire et sport d'élite, des infrastructures sportives, des manifestations sportives et finalement de la pratique du sport en milieu naturel, sous la dénomination de sport outdoor.

Fin 2023, le SSPO a initié les travaux visant à établir un plan d'action visant à mettre en oeuvre la stratégie cantonale. Ce travail se fait bien évidemment en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Le SSPO a également été engagé en 2023 sur le traitement de l'initiative 1% pour le sport au travers de la rédaction du rapport au Conseil d'État.

En collaboration avec le service de l'accompagnement et l'hébergement de l'adulte (SAHA), le SSPO a lancé le programme Unified pour la promotion de l'inclusion dans le sport. Développé par Special Olympics Switzerland, ce programme permet aux personnes vivant avec un handicap d'accéder aux clubs et aux évènements sportifs.

Afin de renforcer les liens et les échanges, le SSPO a organisé le premier Forum du sport neuchâtelois en avril. Les clubs, les associations sportives et les communes ont été invitées. Deux conférences ont été proposées lors de ce forum.

Enfin, le SSPO a poursuivi son travail autour du programme Jeunesse+Sport avec la nouvelle banque de données BDNS qui a nécessité une importante phase d'adaptation et de mise en route.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

L'année 2023 a été marquée par la validation par le Conseil d'État de la stratégie digitale cantonale qui constitue le cadre de la démarche de digitalisation du canton. L'évolution des technologies continue d'impacter considérablement l'économie, l'État et la société. L'informatique est stratégique pour le bon fonctionnement de notre administration et celle de nos partenaires. Ce patrimoine doit être protégé pour assurer la disponibilité des services, l'intégralité des données traitées et la confidentialité des accès. En plus des menaces classiques, la criminalité numérique est devenue une réalité quotidienne. Le risque principal étant l'indisponibilité totale des systèmes après exfiltration de données. Ce risque est dorénavant jugé probable et critique.

Les cas de cyberattaques en Suisse a continué à évoluer à la hausse. Les tentatives d'intrusion enregistrées par les entreprises helvétiques ont bondi. Les hackers deviennent de plus en plus efficaces. Les cantons, les communes, PME et multinationales tentent de se protéger contre ces attaques, suscitant une demande sans précédent auprès des firmes actives dans la cybersécurité. Dans cette dynamique, le SIEN continue ses démarches de renforcement de sa sécurité, tant au niveau des outils, de la formation et sensibilisation des utilisateurs qu'au niveau des compétences en la matière.

Côté infrastructures, l'engagement sans compter des équipes techniques a permis une nouvelle fois de garantir une exploitation sécurisée des systèmes en termes de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité sur une fenêtre d'exploitation approchant les 24/24h sur les 7 jours de la semaine.

2.8.2. Compte de résultats du DFDS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	248'536'644	239'187'817	240'292'588	+1'104'771	+0.5%	-8'244'056	-3.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	52'735'175	103'484'425	53'764'914	-49'719'511	-48.0%	+1'029'739	+2.0%
43 Revenus divers	2'583'808	2'667'574	3'847'070	+1'179'496	+44.2%	+1'263'262	+48.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	9'119	56'000	7'040	-48'960	-87.4%	-2'079	-22.8%
46 Revenus de transfert	81'276'251	31'580'528	76'972'942	+45'392'414	+143.7%	-4'303'309	-5.3%
47 Subventions à redistribuer	51'490'978	50'164'000	50'199'805	+35'805	+0.1%	-1'291'173	-2.5%
49 Imputations internes	60'441'314	51'235'291	55'500'818	+4'265'527	+8.3%	-4'940'496	-8.2%
Charges d'exploitation	711'710'681	728'410'320	732'071'772	+3'661'452	+0.5%	+20'361'091	+2.9%
30 Charges de personnel	193'656'991	210'245'040	198'219'020	-12'026'020	-5.7%	+4'562'029	+2.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	44'720'400	51'649'913	45'880'733	-5'769'180	-11.2%	+1'160'333	+2.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'557'955	4'726'343	15'877'608	+11'151'265	+235.9%	+10'319'653	+185.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	340'145'114	353'032'731	353'099'601	+66'870	+0.0%	+12'954'487	+3.8%
37 Subventions redistribuées	51'490'978	50'164'000	50'199'805	+35'805	+0.1%	-1'291'173	-2.5%
39 Imputations internes	76'139'243	58'592'293	68'795'004	+10'202'711	+17.4%	-7'344'238	-9.6%
Résultat d'exploitation	-463'174'037	-489'222'503	-491'779'184	-2'556'681	-0.5%	-28'605'146	-6.2%
44 Revenus financiers	929'695	820'620	928'932	+108'312	+13.2%	-763	-0.1%
34 Charges financières	206'933	0	-212'025	-212'025	--	-418'958	-202.5%
Résultat de financement	722'762	820'620	1'140'957	+320'337	+39.0%	+418'195	+57.9%
Résultat opérationnel	-462'451'276	-488'401'883	-490'638'227	-2'236'344	-0.5%	-28'186'951	-6.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-462'451'276	-488'401'883	-490'638'227	-2'236'344	-0.5%	-28'186'951	-6.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	666.00	705.00	687.00	-18.00	-2.6%	+21.00	+3.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	518.85	540.95	527.85	-13.10	-2.4%	+9.00	+1.7%

Commentaires

De manière globale le budget du département a été très bien tenu par les services et les écoles cantonales. Concernant les principaux écarts on peut relever les éléments suivants :

L'écart sur les charges de personnel est dû principalement à une budgétisation prudente des charges de personnel enseignant et des effets difficilement prévisibles du conflit en Ukraine sur les effectifs. L'impact démographique, les effets de la dualisation, une certaine surévaluation des montants salariaux budgétés pour des reliquats en lien avec la crise COVID-19 dans les écoles du S2 (accompagnement des élèves) ainsi que la réduction des provisions pour vacances complètent les effets comptables en faveur de l'exercice 2023.

Concernant les postes administratifs, le report dans le temps de divers engagements et la difficulté parfois lors de certains recrutements sont les raisons principales de l'écart constaté.

L'écart sur les charges d'amortissement entre le budget et les comptes 2023 concernent principalement le SIEN et est essentiellement dû au fait d'un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en service de l'immobilisation concernée. Jusqu'à présent, la catégorie d'immobilisation concernant les logiciels ne pouvait être créée qu'avec un statut d'immobilisation en service (productive dans le système). Pour certains de ces cas, cela implique que l'amortissement de l'immobilisation a commencé dès la première dépense. Dès lors, pour les dépense suivantes, comptabilisées à posteriori de la date de mise en service, un rattrapage d'amortissement basé sur la date de mise en service a été calculé. Ce rattrapage d'amortissement charge la même période et exercice comptable que la dépense. Depuis début 2021, une nouvelle catégorie d'immobilisation en cours pour les logiciels a été créée. Cela aura pour conséquence que les amortissements ne commenceront plus à partir de la première dépense mais uniquement à partir de l'annonce de mise en service du logiciel. À ce jour, seuls encore quelques projets sont en cours avec des dépenses occasionnant des rattrapages d'amortissement à leur imputation. Ce phénomène aura tendance à grandement diminuer puis à disparaître à court terme.

Concernant les imputations internes, la variation la plus importante se situe au niveau du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) dans lequel on constate une attribution plus importante aux écoles professionnelles. L'écart statistique RH inscrit au budget dans cette rubrique se matérialise dans les charges effectives de personnel en complétant l'écart constaté.

En matière de recettes nous relevons un changement important en matière de comptabilisation des entrées dans les fonds. Ces dernières sont désormais comptabilisées en « Recettes de transfert » et non plus en « Taxes » en cohérence avec les sorties comptabilisées en « Charges de transfert ». Le budget 2024 tient compte désormais de ce changement.

Les recettes internes sont influencées par la part cantonale au fonds d'accueil extrafamilial visant à équilibrer les comptes de ce dernier.

2.8.3. Secrétariat général DFDS (SFDS)

Missions principales

Le secrétariat général du DFDS a pour principales missions :

- Conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- Mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- Coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines ainsi qu'en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- Conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- Conduire et administrer le secrétariat général ;
- Prendre soin de la qualité de vie (CAPPES) ;
- Promouvoir le vivre ensemble (CAPPES) ;
- Améliorer les relations et le climat scolaire (CAPPES) ;
- Prévenir la violence (CAPPES) ;
- Gérer des situations difficiles ou critiques (CAPPES).

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées, le SFDS veille à respecter et à soutenir les projets suivants :

- Appui à la conduite de la cheffe du département dans le cadre du programme de législature 2022-2025 ;
- Contrôle et suivi de la feuille de route du département avec la collaboration étroite des services ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la conduite des services et entités du DFDS selon le programme de réforme de l'État (PRE) ;
- Conduite des Assises de l'école obligatoire neuchâteloise ;
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de digitalisation ;
- Stabilisation des outils de gestion et de conduite financière ;
- Élaboration et suivi des indicateurs du cockpit ;
- Mise en place de mesures concrètes en matière de lutte contre l'épuisement professionnel et accompagnement de ces mesures (CAPPES) ;
- Poursuite des collaborations avec la police, la santé publique, la protection de la jeunesse pour la prévention et un accompagnement efficace des différents acteurs (CAPPES) ;
- Développement d'une enquête de satisfaction auprès des partenaires externes (CAPPES) ;
- Suivi de la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Activités et réalisations

Activités régulières principales :

SFDS

- Analyse de l'ensemble des dossiers du DFDS avec la cheffe de département ;
- Préparation et suivi des dossiers du DFDS et des autres départements traités au Conseil d'État ;
- Coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- Préparation et suivi des affaires parlementaires ainsi que des séances de la sous-commission de gestion, de la sous-commission des finances du DFDS et de la commission éducation ;
- Préparation des colloques du DFDS (réunions regroupant les chef-fe-s de service du département) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chef-fe-s de service) ;
- Collaboration à la gestion des ressources humaines du DFDS et de la CIIP (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- Participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- Coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- Participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP, de la CDIP, de la CLDN, des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- Conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement GestionNE et de crédits supplémentaires).

Dans les projets particuliers développés en 2023, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Assises de l'école obligatoire neuchâteloise ;
- Accompagnement et/ou conduite de différents dossiers (contrat formation, école inclusive, éducation numérique, vitamine, MAE, initiative 1% pour le sport, sécurité informatique, digitalisation, concept cantonal des sports, prix du mérite sportif, centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE, rénovation du LJP, Univers, ECFE, etc.) ;
- Accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise ;
- Suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s et d'évaluation des fonctions enseignantes ;
- Présidence de la Conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE) de la CIIP ;
- Présidence du Copil des moyens d'enseignement romands français (MER) de la CIIP ;
- Suivi des investissements du département ;
- Présidence du Copil SODA.

CAPPES

Prévention

- Ateliers prévention (thématiques, projets d'établissement) ;
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel) ;
- Analyse des pratiques professionnelles ;
- Séances avec les directions (points de situation, projets d'établissement) ;
- Relations avec d'autres services (présentations-informations-collaboration) ;
- Soutiens financiers (projets prévention et promotion de la santé, formation continue) ;
- Accompagnement de projets cantonaux (médiations sociales, AMOK-tireur actif, Réseau Ecoles21, FGE (formation générale), coordination médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, formation continue des directrices et des directeurs adjoints, des SSE, des médiatrices et médiateurs, etc.).

Intervention

- Accompagnement d'enseignant-e-s (gestion de classe, gestion de conflits, espace d'écoute, nouveaux-les enseignant-e-s, harcèlement) ;
- Accompagnement des directions d'école (analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication) ;
- Accompagnement psychologique individuel (risque d'épuisement professionnel, burn-out, problèmes de communication avec des collègues) ;
- Médiation (entre enseignant-e-s, entre direction et enseignant-e-s).

GSC formation et accompagnement des établissements en cas de situation critique

- Gestion crise ;
- Conflit grave entre direction et enseignant-e-s
- Décès d'élèves ou d'enseignant-e-s ;
- Crise ukrainienne.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	55'821	12'500	275'283	+262'783	+2'102.3%	+219'461	+393.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	7'550	0	12'314	+12'314	--	+4'764	+63.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	48'271	12'500	262'969	+250'469	+2'003.8%	+214'698	+444.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	4'386'506	4'850'207	4'167'442	-682'765	-14.1%	-219'064	-5.0%
30 Charges de personnel	1'406'204	1'416'044	1'415'490	-554	-0.0%	+9'286	+0.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	244'704	980'960	343'648	-637'312	-65.0%	+98'944	+40.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'538'043	2'259'912	2'159'885	-100'027	-4.4%	-378'158	-14.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	197'555	193'291	248'419	+55'128	+28.5%	+50'864	+25.7%
Résultat d'exploitation	-4'330'685	-4'837'707	-3'892'159	+945'548	+19.5%	+438'525	+10.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-4'330'685	-4'837'707	-3'892'159	+945'548	+19.5%	+438'525	+10.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'330'685	-4'837'707	-3'892'159	+945'548	+19.5%	+438'525	+10.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	12.00	12.00	11.00	-1.00	-8.3%	-1.00	-8.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.85	8.80	8.10	-0.70	-8.0%	-0.75	-8.5%

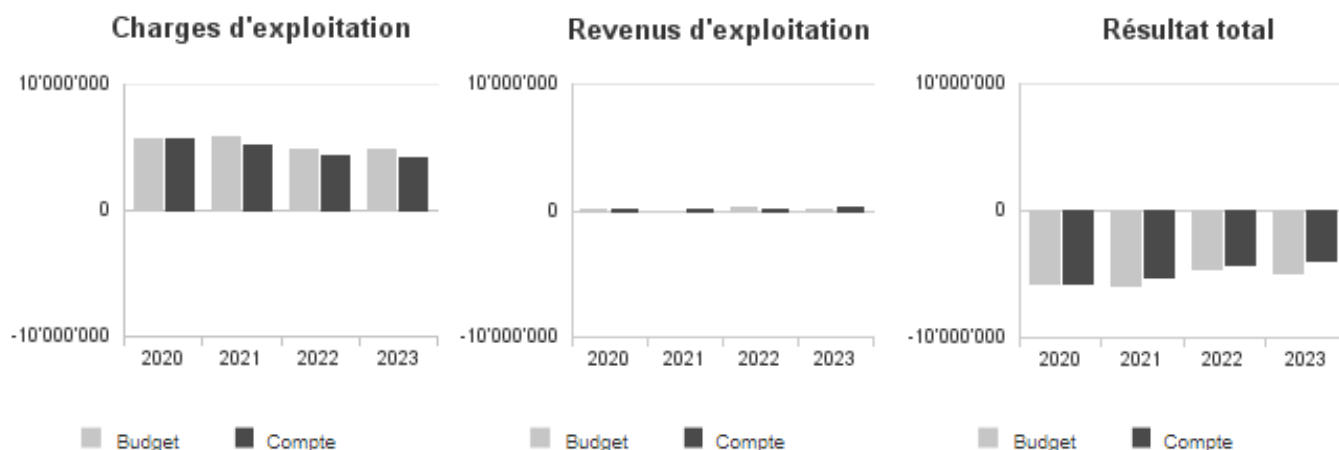
Commentaires

La variation importante des différentes charges d'exploitation entre les comptes 2023, le budget 2023 et les comptes 2022 découle principalement de l'enveloppe dédiée aux mandats informatiques, dans le cadre de la digitalisation, qui n'a pas été entièrement utilisée. Parallèlement, le subventionnement du projet MAE par la Confédération justifie également la variation au niveau des revenus. L'ensemble de la gestion du projet MAE a été remise au SPAJ en cours d'exercice.

La différence provenant du groupe 36 est, quant à elle, principalement liée au réajustement des amortissements concernant le subventionnement des investissements (constructions scolaires).

En ce qui concerne les effectifs, la situation au 31 décembre 2023 affiche une différence de -0.7 EPT liée à un départ au CAPPEP repourvu en début d'année 2024.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	361'178	362'621	131'901
Coûts des services centraux	27'906	34'766	32'107
Revenus	0	0	64
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	389'083	397'387	163'945

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés au travail administratif et de secrétariat. La baisse de ces coûts constatée dans les comptes 2023, découle de l'enveloppe dédiée à la digitalisation, qui n'a pas été utilisée dans son intégralité.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	9'784	20'000	67'306
Coûts salariaux et de structure	1'306'929	816'013	542'359
Coûts des services centraux	102'025	78'235	129'462
Revenus	50	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'418'687	914'248	739'127

Commentaires

Les coûts ou produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés au conseil ainsi qu'à l'assistance politique et stratégique. La baisse constatée dans les charges salariales et de structure découle de l'enveloppe dédiée à la digitalisation, qui n'a pas été utilisée dans son intégralité, ce qui explique également l'augmentation des charges directes.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	690'541	634'647	298'509
Coûts des services centraux	53'143	60'847	71'539
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	743'684	695'494	370'048

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés à la gestion financière du secrétariat général et du CAPPES ainsi qu'à l'appui et à la supervision financière des services du département. La baisse de ces coûts constatée dans les comptes 2023, découle de l'enveloppe dédiée à la digitalisation, qui n'a pas été utilisée dans son intégralité.

CAPPES (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	31'152	35'000	59'030
Coûts salariaux et de structure	464'878	490'176	460'740
Coûts des services centraux	10'530	19'443	10'137
Revenus	7'500	0	12'250
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	499'060	544'619	517'658

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPES.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Actions prévention	46'828	50'000	24'270
Amort subventions à l'invest - SFDS	0	1'043'912	1'043'912
CIIP Confér. rom. TI	480'561	490'000	457'946
Conf sse. dir. ins. pub.	553'645	622'000	582'446
Enquête PISA	12'407	14'000	11'311
Part. loyer coord. rom.	40'000	40'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'133'441	2'259'912	2'159'885

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composés des diverses contributions aux organismes et conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (CIIP, CDIP notamment). On y trouve également diverses subventions versées dans le cadre des différentes actions de préventions (CAPPES). L'augmentation de ce budget global par rapport à l'année 2022 est liée aux charges d'amortissements concernant le subventionnement des investissements (constructions scolaires) qui ne figuraient jusqu'à présent pas dans ce tableau.

2.8.4. Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Missions principales

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, la responsabilité et l'action du service couvrent les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire.

Les missions principales du service sont :

- la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- l'application du plan d'études et des moyens d'enseignement, en appuyant les directions dans la mise en œuvre et en participant aux travaux romands y relatifs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la grille horaire ;
- la définition et l'allocation des ressources pédagogiques, de l'équipement et des services informatiques ;
- la définition du cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- la gestion des ressources humaines qui relèvent de ses compétences, comme la fixation des classes de traitement et du nombre d'échelons ;
- la surveillance de l'enseignement, de la pédagogie spécialisée et des établissements scolaires, des écoles spécialisées et des classes des institutions pour enfants et adolescents ;
- l'appui des autorités régionales dans l'application du cadre cantonal ;
- la surveillance et la coordination des activités du Conservatoire de musique neuchâtelois ;
- la mise en œuvre et le maintien d'outils et de contenus numériques pertinents nécessaires à la digitalisation de l'action pédagogique.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2023, le SEEO a conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation sur fond de crise énergétique et d'accueil d'enfants issus de la migration, afin de maintenir la totalité des prestations sans discontinuité tout en relevant les nouveaux défis conjoncturels. Les dossiers suivants ont fait l'objet d'une attention particulière.

Projet PRIMA: l'objectif (cf. rapport 19.020) est que chaque centre scolaire ait initié une filière PRIMA en 2027 au plus tard, afin qu'en 2038, une filière bilingue allant de la 1^{ère} à la 11^{ème} année soit en place. Alors que la prévision était de 68 classes PRIMA 31 décembre 2023, on en dénombrait de fait 69, ainsi que 74 classes ANIMA (ANnée d'IMmersion en Allemand), ce dernier projet visant à permettre à tout-e enseignant-e d'entrer dans l'enseignement par immersion en allemand dans les disciplines dites non linguistiques (DDNL).

Éducation numérique: à la rentrée de l'année scolaire 2023-2024, l'école obligatoire a commencé à enseigner l'éducation numérique en 4^e et en 8^e années. Les enseignant-e-s de 3^e, de 4^e, de 7^e et de 8^e ont reçu une première formation de base et un réseau des référent-e-s de centre en éducation numérique se tient prêt à répondre aux questions. Par ailleurs, l'équipement des collèges du cycle 2 a été adapté en respectant les visées posées dans le rapport et le budget prévu.

Activités et réalisations

Élèves et personnel enseignant: durant l'année scolaire 2023-24, 19'623* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'109* enseignant-e-s, soit 1'464 EPT (* effectifs au 15 octobre 2023). Pour l'année scolaire 2023-2024, 125 postes ont été mis au concours (82.37 EPT); au terme de l'année scolaire 2022-2023, il y a eu 63 départs à la retraite (44.73 EPT). En 2023, 89 jeunes diplômé-e-s neuchâtelois-es sont sorti-e-s de la HEP-BEJUNE (53 pour les cycles 1 et 2 et 36 pour le cycle 3).

L'office de la pédagogie et de la scolarité, et la direction du SEEO, ont appuyé activement le département et conduit différentes conférences et/ou groupes de pilotage et de travail (conseil scolaire, conférence de l'enseignement obligatoire, conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire, rencontres avec les associations professionnelles). En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service a également investi du temps pour la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), pour la conférence Suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), pour la présidence de la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS).

Du côté des moyens d'enseignement, l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement a concerné pour les élèves de 8e, dès août 2023, la pensée computationnelle au travers d'activités réalisées en collaboration avec le centre LEARN de l'EPFL qui fait suite au contenu proposé dans le moyen Connected 1, déjà introduit en 7^e année l'année passée.

Durant l'année 2023, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a été sollicité par l'introduction de l'éducation numérique à l'école obligatoire en 4^e et en 8^e, ainsi que par l'introduction dans le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) du double facteur de sécurité rendu nécessaire par les incidents de sécurité. L'office a notamment organisé plusieurs journées de formation à formation à l'éducation numérique (EDN) pour le personnel enseignant concerné. Des moyens d'enseignement spécifiques ont également continué à être développés; il en va de même du renforcement des équipements informatiques nécessaires.

Pour l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'année 2023 a permis de poursuivre le suivi des nombreux dossiers qui sont de son ressort. Il a ainsi géré les contrats de prestations en cours avec les écoles spécialisées et négocié leur renouvellement pour la période contractuelle suivante. À fin octobre 2023, 186 enfants suivaient un traitement au Centre de psychomotricité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'901'283	2'096'790	2'167'672	+70'881	+3.4%	+266'388	+14.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	799'827	963'000	831'746	-131'254	-13.6%	+31'919	+4.0%
43 Revenus divers	676'677	564'790	657'118	+92'328	+16.3%	-19'559	-2.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	395'079	535'000	646'107	+111'107	+20.8%	+251'028	+63.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	29'700	34'000	32'700	-1'300	-3.8%	+3'000	+10.1%
Charges d'exploitation	144'884'800	152'247'944	151'325'741	-922'202	-0.6%	+6'440'941	+4.4%
30 Charges de personnel	7'786'717	8'930'691	8'140'576	-790'115	-8.8%	+353'859	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	7'907'809	8'698'000	8'623'158	-74'842	-0.9%	+715'349	+9.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	266'283	336'063	+69'780	+26.2%	+336'063	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	122'102'467	127'448'824	127'125'245	-323'579	-0.3%	+5'022'778	+4.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'087'807	6'904'146	7'100'699	+196'554	+2.8%	+12'892	+0.2%
Résultat d'exploitation	-142'983'517	-150'151'153	-149'158'070	+993'083	+0.7%	-6'174'553	-4.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-142'983'517	-150'151'153	-149'158'070	+993'083	+0.7%	-6'174'553	-4.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-142'983'517	-150'151'153	-149'158'070	+993'083	+0.7%	-6'174'553	-4.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	68.00	69.00	70.00	+1.00	+1.4%	+2.00	+2.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	45.15	46.40	46.70	+0.30	+0.6%	+1.55	+3.4%

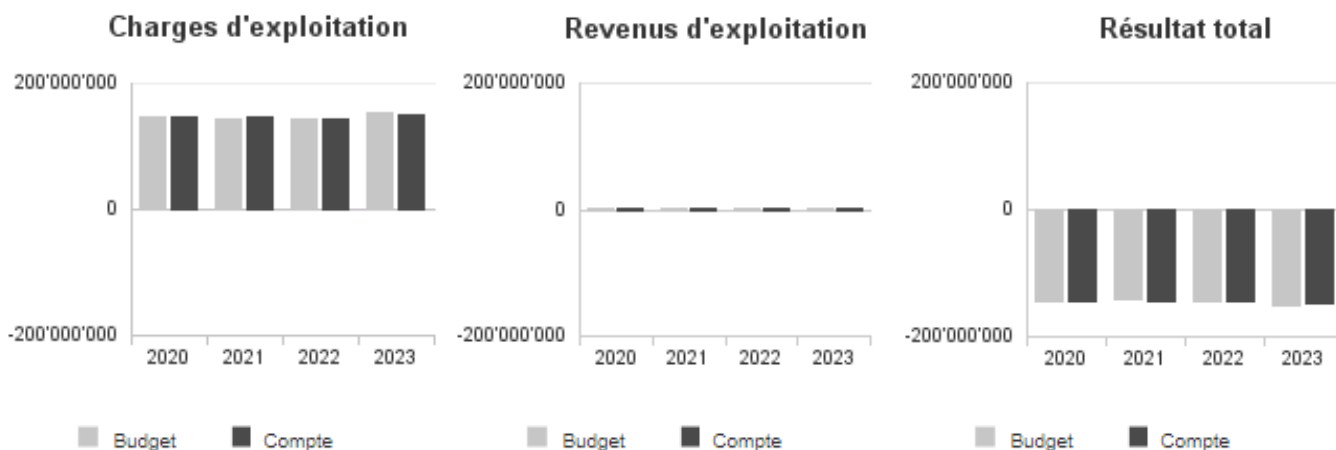
Commentaires

30 Charges de personnel : la différence entre les comptes et le budget 2023 provient principalement des salaires du personnel enseignant pour les classes de premier accueil des enfants ukrainien-ne-s. Un nombre inférieur d'élèves à celui planifié a pu être observé.

36 Charges de transfert : la forte croissance (4,1%) des comptes 2023 par rapport à ceux de 2022 provient en partie de l'augmentation des prestations demandées aux écoles spécialisées. Nous constatons notamment un renforcement des heures de soutien pédagogique spécialisé (SPS) et des placements d'élèves arrivant d'Ukraine (impact total +1.8 millions de francs). Le nombre d'élèves à scolariser en école spécialisée suite à la rentrée 2022 et à la rentrée 2023 a été supérieur au volume prévu dans le contrat de prestations, ce qui a conduit à une demande de crédit supplémentaire de l'ordre de 1.5 millions de francs.

Au niveau des EPT, la différence de +0.30 EPT sur un budget de 46.40 EPT s'explique par 1 EPT supplémentaire engagé pour une année pour un projet de numérisation de documents dans le cadre du projet VITAMINE.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pédagogie et scolarité (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	141'142	262'000	213'192
Coûts salariaux et de structure	2'571'359	3'327'165	2'759'179
Coûts des services centraux	5'252'451	6'280'579	6'037'190
Revenus	593'475	674'000	757'271
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'371'477	9'195'744	8'252'290

Commentaires

Au niveau des coûts salariaux, la différence entre les comptes et le budget 2023 provient principalement des salaires du personnel enseignant pour les classes de premier accueil des enfants ukrainiens. Un nombre d'élèves inférieur à celui planifié a pu être observé. Nous relevons des recettes supérieures au budget avec notamment les classes d'accueil de Boudry que la Confédération subventionne selon une méthode forfaitaire en fonction du nombre d'élèves.

Enseignement spécialisé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	6'742'118	6'780'000	7'183'218
Coûts salariaux et de structure	2'137'283	2'189'790	2'219'079
Coûts des services centraux	851'290	415'200	416'984
Revenus	90'911	35'000	97'609
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	9'639'781	9'349'990	9'721'672

Commentaires

Au niveau des charges directes, les coûts d'orthophonie montrent une légère hausse sur les comptes 2023.

Informatique scolaire et organisation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	615'975	1'017'000	877'650
Coûts salariaux et de structure	839'876	1'239'414	1'292'429
Coûts des services centraux	413'500	200'309	201'384
Revenus	344'106	444'000	377'277
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'525'245	2'012'723	1'994'186

Commentaires

Les principaux coûts concernent le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs. Les produits concernent des prestations de services informatiques (ex : RPN) et des installations de PC dans les cercles scolaires. Au niveau des salaires il faut relever qu'une partie de ces derniers ont été activés (investissement) sous le projet Éducation Numérique, ce qui explique l'écart entre le budget et le réel.

Thérapies en psychomotricité (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	24'927	31'000	26'999
Coûts salariaux et de structure	1'506'519	1'558'506	1'584'870
Coûts des services centraux	382'893	287'088	289'335
Revenus	431'497	504'000	483'846
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'482'841	1'372'594	1'417'359

Commentaires

Les coûts sont composés des frais de formation continue de l'équipe de psychomotricité ainsi que du renouvellement du matériel thérapeutique dans les différentes antennes du canton. Les produits proviennent de la facturation des prestations en psychomotricité délivrées dans les écoles spécialisées et les institutions. Ces derniers sont supérieurs aux comptes 2022, année durant laquelle une absence longue durée d'une thérapeute est enregistrée.

Droit et ressources humaines (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	348'604	356'368	443'550
Coûts des services centraux	169'548	98'553	99'051
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	518'152	454'921	542'602

Commentaires

Les coûts salariaux du secteur droit et ressources humaines sont parfaitement en ligne avec le budget prévu et le dépassement au niveau des salaires provient d'un EPT supplémentaire engagé pour une année pour un projet de numérisation de documents dans le cadre du projet VITAMINE.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Ecole obligat., non mentionné ailleurs	2'607'962	2'592'000	2'567'538
Inst. OES dans canton	32'719'245	34'400'000	35'792'249
Pers. ens. institut.	616'195	625'000	665'111
Scolaris. hors canton	634'027	715'000	1'049'743
Subv. cycle 1	22'206'769	23'685'000	22'402'343
Subv. cycle 2	29'001'407	29'372'000	29'937'135
Subv. cycle 3	34'261'660	36'004'824	34'674'908
Total charges (+) / revenus (-) nets	122'047'265	127'393'824	127'089'026

Commentaires

Le dépassement des coûts au niveau des écoles spécialisées dans le canton est lié au volume d'élèves à scolariser en école spécialisée supérieur au volume prévu dans le contrat de prestations. Cette augmentation a nécessité une demande de crédit supplémentaire de l'ordre de 1.5 millions de francs.

Trois enfants en écoles spécialisées hors canton ont coûté ensemble plus de 600'000 francs en 2023. Il faut aussi relever que faute d'avoir reçu les treizièmes factures des écoles spécialisées d'autres cantons pour 2021, 2022 et 2023 des transitoires ont dû être constitués. Ces éléments expliquent le dépassement budgétaire de la scolarisation hors canton.

Le subventionnement des salaires des enseignant-e-s montre des dépenses inférieures au budget 2023 de plus de 2'000'000 de francs. Hors enfants ukrainien-ne-s, la rentrée scolaire 2023-2024 a montré une diminution de près de 200 élèves. De plus, le budget alloué aux élèves ukrainien-ne-s, même revu à la baisse par un amendement, a été supérieur au subventionnement effectif pour l'année civile 2023.

Par rapport aux comptes 2022 l'augmentation est essentiellement liée à l'IPC.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-40	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-40	0	-20

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	857'390	66'000	791'390	526'000	0	526'000	438'181	0	438'181
Total		857'390	66'000	791'390	526'000	0	526'000	438'181	0	438'181

Commentaires

Les investissements, dans le cadre du programme d'éducation numérique, ont débuté en 2019 et sont globalement en ligne avec le budget prévu.

2.8.5. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Missions principales

Le CMNE se déploie sur l'ensemble du canton et propose un enseignement musical aux Neuchâtelois-e-s de 3 à 99 ans. Sa mission prioritaire est l'enseignement amateur et préprofessionnel de la musique, ainsi que le développement de la culture musicale générale dans le canton.

Ainsi, chaque année, le CMNE programme plus de 100 auditions de classes et plus de 100 prestations allant du concert des orchestres hors les murs à l'accompagnement d'un chœur amateur ou à l'animation d'une cérémonie privée ou publique. Le département Musique-École du CMNE porte la responsabilité de dynamiser la musique à l'école et d'accompagner les enseignant-e-s dans leur didactique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le CMNE s'adresse à l'ensemble de la population, conformément à son adage « Musiques pour tous ! ».

La société évolue de manière conséquente. Les prédispositions des élèves à l'égard de leur formation musicale ne sont pas comparables entre hier et aujourd'hui. Les nouvelles technologies, les nombreuses sollicitations de tous ordres ainsi que les spécificités socio-culturelles des populations des régions incitent à fournir davantage d'efforts en soutien et d'augmenter la communication auprès d'elle.

Activités et réalisations

Un cours d'initiation à la flûte traversière, dès l'âge de 5 ans, sur le site de La Chaux-de-Fonds a été lancé à la rentrée des vacances d'automne. Ce cours permet aux plus jeunes d'acquérir les premières bases musicales et techniques, comme la coordination du souffle, bien utile à tous les instruments à vents.

Afin de renforcer la pratique d'ensemble, l'offre de modules (cours de théorie à choix dès le niveau secondaire) s'enrichit d'ateliers de pratique orchestrale: un-e élève peut valider des cours de théorie en jouant dans un orchestre. Il s'agit d'un projet pilote unique en Suisse.

À l'instar de la saison des Jeunes Talents, le domaine JMA (jazz et musiques actuelles) créé sa saison rassemblant dans différents lieux du canton les prestations publiques de leurs ateliers thématiques. Un partenariat a également été conclu avec le KVO à Corcelles et le Bar La Meute à la Chaux-de-Fonds. Un autre événement phare de ce domaine JMA a été l'organisation de la grande fête qui s'est déroulée en juin à La Chaux-de-Fonds et marquant les plus de 20 années d'existence de l'enseignement de ces musiques au sein du CMNE.

Trois ensembles du conservatoire se sont associés en mars pour un concert extraordinaire dont les dénominateurs communs sont leurs anniversaires.

- 20 ans, OJCN 1 (Orchestre de Jeunes du Conservatoire de musique neuchâtelois, dès 4 ans) ;
- 10 ans, OJCN 2 (Orchestre de Jeunes du Conservatoire de musique neuchâtelois, dès 7 ans) ;
- 10 ans, BEC (Big Band des étudiants du Conservatoire).

Le DFDS (désormais DFFD) a organisé la rencontre annuelle de la CDIP. Les conseillers et conseillères d'État de tous les cantons en charge de la formation avaient été invité-e-s. Le CMNE a animé cette journée et s'est produit en offrant un beau panel des compétences musicales du canton et incluant la chorale Numa-Droz et une jeune rappeuse dans une version augmentée de l'hymne neuchâtelois.

Rappelons enfin la participation du CMNE à l'émission de Cœur à cœur de la RTS (Radio Télévision Suisse) en décembre. À cette occasion, les professeurs du CMNE ont accompagné et préparé trois solistes renommées, Camille & Julie Berthollet ainsi que Barbar Klossner dans un défi de maîtriser un nouvel instrument en quelques semaines.

Résultat financier

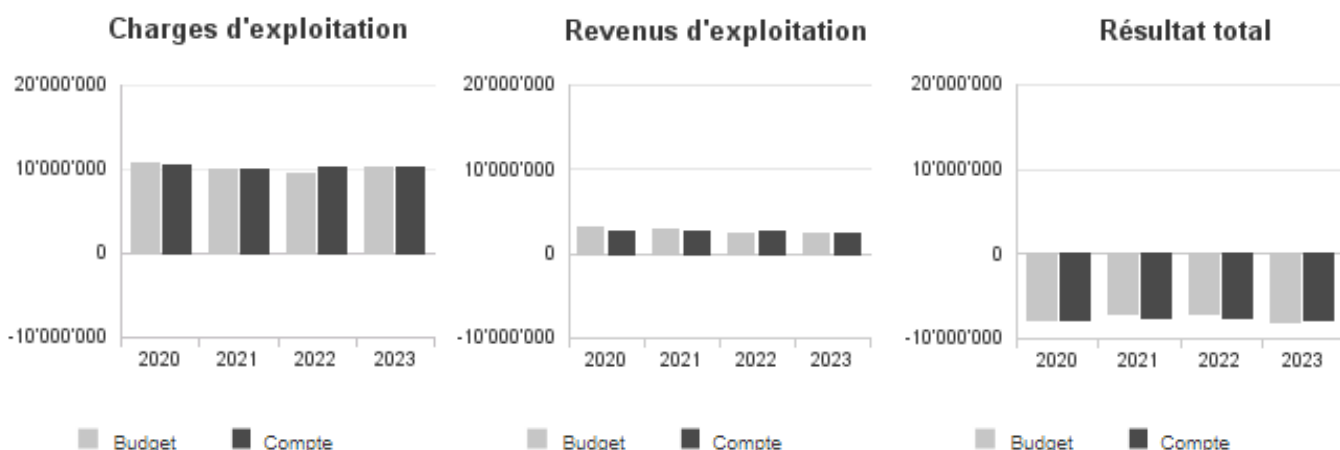
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'549'813	2'370'000	2'371'887	+1'887	+0.1%	-177'927	-7.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'341'364	2'300'000	2'235'647	-64'353	-2.8%	-105'717	-4.5%
43 Revenus divers	207'950	70'000	117'842	+47'842	+68.3%	-90'107	-43.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	16'798	+16'798	--	+16'798	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	500	0	1'600	+1'600	--	+1'100	+220.0%
Charges d'exploitation	10'185'442	10'287'000	10'263'396	-23'604	-0.2%	+77'954	+0.8%
30 Charges de personnel	8'469'284	8'920'723	8'599'172	-321'551	-3.6%	+129'888	+1.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	412'260	505'330	471'671	-33'659	-6.7%	+59'411	+14.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	139'241	166'427	148'682	-17'745	-10.7%	+9'441	+6.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'164'657	694'520	1'043'871	+349'351	+50.3%	-120'786	-10.4%
Résultat d'exploitation	-7'635'628	-7'917'000	-7'891'509	+25'491	+0.3%	-255'880	-3.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-7'635'628	-7'917'000	-7'891'509	+25'491	+0.3%	-255'880	-3.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'635'628	-7'917'000	-7'891'509	+25'491	+0.3%	-255'880	-3.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	8.00	8.00	9.00	+1.00	+12.5%	+1.00	+12.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.55	5.55	6.05	+0.50	+9.0%	+0.50	+9.0%

Commentaires

L'écart sur le **groupes 30 « Charges de personnel »** s'explique essentiellement par un nombre d'élèves moins important que prévu. L'augmentation des **imputations internes (groupes 39)** provient des écarts statistiques « RH divers et assurances ».

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation musicale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	271'448	220'030	240'357
Coûts salariaux et de structure	8'061'468	8'431'992	8'210'319
Coûts des services centraux	1'101'737	994'373	963'757
Revenus	2'374'634	2'275'000	2'237'368
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'060'019	7'371'395	7'177'065

Commentaires

Ce groupe de prestation concerne l'enseignement à des amateurs et amatrices de la musique ainsi que le développement de la culture musicale en général d'où l'adage « Musiques pour tous! ». Le Conservatoire, s'il dispense avant tout un enseignement amateur sur l'ensemble de ses sites, a également la vocation d'offrir aux élèves présentant les qualités pour devenir professionnel-le-s, une formation préalable les conduisant au concours d'entrée des Hautes Écoles de musique. Dans ce groupe de prestation, les écarts se trouvent essentiellement dans la répartition des coûts salariaux.

Développement de la culture musicale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	58'803	57'900	45'162
Coûts salariaux et de structure	630'947	540'106	708'789
Coûts des services centraux	61'040	42'599	78'214
Revenus	173'157	95'000	115'676
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	577'633	545'605	716'489

Commentaires

Dans ce groupe on trouve principalement les prestations aux écoles obligatoires. Le dispositif d'intervention a pour but de soutenir et encourager la pratique musicale, son enseignement ainsi que la créativité qu'elle engendre dans le milieu scolaire, en conformité avec les objectifs du Plan d'études romand (PER).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-2'023	0	-2'045
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'023	0	-2'045

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	En cours	135'895	0	135'895	137'000	0	137'000	129'057	0	129'057
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Ntel	En cours	0	0	0	0	0	0	37'844	0	37'844
Total		135'895	0	135'895	137'000	0	137'000	166'901	0	166'901

Commentaires

Il a été acquis deux pianos dans le cadre du renouvellement du parc pianistique (crédit d'engagement du 21 mars 2016). En complément, un crédit d'engagement a été sollicité pour les années 2023 et 2024 de 90'000 francs pour le renouvellement de deux salles de cours sises sur La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

2.8.6. Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Missions principales

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est en charge du pilotage des formations qui se situent à la suite de l'enseignement obligatoire. L'information, l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière font également partie de ses missions. Pour les assumer, le SFPO est constitué de 5 offices :

- L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ;
- L'office des apprentissages (OFAP) ;
- L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) ;
- L'office des formations professionnelles et académiques (OFPA) ;
- L'office des hautes écoles et de la recherche (OHER).

Plus précisément, les missions du SFPO sont :

- L'organisation et la surveillance de la formation professionnelle initiale ;
- L'organisation des procédures de qualification (examens) ;
- La délivrance des autorisations de former et l'organisation de formations pour des formatrices et formateurs en entreprise ;
- Le développement et la participation à la promotion de l'apprentissage ;
- La certification professionnelle pour adultes ;
- Le pilotage de la formation professionnelle relevant de la législation fédérale dans les établissements de formation ;
- Le pilotage de la formation académique dans les lycées chargés de la maturité spécialisée et du certificat d'école de culture générale, de la maturité gymnasiale ainsi que de la passerelle vers l'université et les autres passerelles vers le tertiaire non universitaire ;
- La promotion et la stratégie en termes d'expériences linguistiques, culturelles et professionnelles ;
- La coordination de la gestion et du développement de l'éducation numérique dans les écoles du secondaire 2 ;
- Le pilotage et la surveillance des institutions du tertiaire A ;
- L'information et le conseil aux élèves, aux jeunes adultes et aux adultes dans leur choix de formation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière ;
- L'intervention précoce auprès des élèves et l'insertion des jeunes en formation professionnelle ;
- Le pilotage du dispositif des migrant-e-s en formation ;
- Le suivi des projets d'infrastructures et de bâtiments en tant qu'utilisateurs ou utilisatrices.

Évolution de l'environnement et des tâches

La formation continue de dialoguer avec un environnement complexe, mouvant et parfois incertain qu'il s'agit de déchiffrer avec sensibilité pour apporter des réponses pertinentes en matière de dispositif de formation pour les jeunes et les adultes du canton.

Les conflits armés ont des conséquences sur l'offre de formation pour le public migrant. La coordination entre plusieurs partenaires de l'État a été précieuse pour adapter les dispositifs permettant d'accueillir les Ukrainien-ne-s et leur permettre d'intégrer une formation, les compétences en français restant le socle sur lequel peut se construire un projet de formation certifiante. Les tensions, les conflits, la crise climatique et la digitalisation ou encore l'intelligence artificielle touchent les jeunes en formation qui se sentent parfois tiraillé-e-s ou impuissants. L'école doit continuer à les rendre acteur et actrice de leur vie, à les impliquer dans l'évolution de la société avec par exemple l'éducation à la citoyenneté. Les activités culturelles et sportives ont pu à nouveau être proposées sans contexte pandémique.

Les défis liés à la crise climatique sont également ceux de la formation postobligatoire, que cela concerne les économies d'énergie à mettre en place au niveau du cadre scolaire, la sensibilisation des élèves aux questions environnementales ou encore les réflexions relatives aux offres de formation répondant aux exigences de la transition énergétique.

La digitalisation de toutes les activités dans lesquelles la société évolue a également mis en exergue l'importance de l'éducation numérique afin de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer et se développer socialement, civiquement et professionnellement. L'intelligence artificielle générative n'a fait qu'accentuer cette réalité.

Activités et réalisations

Le service continue d'assurer ses missions dans un contexte marqué par un contact géopolitique difficile et des changements de sociétés structurants. Il s'agit d'assurer ces missions légales et de répondre aux objectifs fixés dans le plan de législation 2022-2025. La direction du service poursuit également sa forte implication dans plusieurs projets d'infrastructures d'envergure, concernant le LDDR et le LJP, ou du tertiaire avec le projet de construction de nouveaux locaux répondant aux besoins des hautes écoles universitaires et spécialisées. Le LBC est également concerné tenant compte des conséquences importantes subies à la suite de la tempête du 24 juillet.

Le service a mis sur pied un nouveau groupe de travail pour définir des lignes directrices claires concernant les élèves vivant avec un handicap au secondaire 2. Il existe deux groupes de suivi, pour les domaines académiques et professionnels, chargé d'évaluer les demandes plus complexes et de définir les meilleures solutions.

Le secteur de la certification professionnelle pour adultes (CPA) a intensifié son activité dans le traitement de nouveaux dossiers d'admission de candidat-e-s et a poursuivi sa mission dans l'organisation des prestations en compétences de base. La campagne de communication a continué de se déployer. Le secteur travaille étroitement avec le CPNE pour l'évaluation des compétences de base et l'offre de formation pour adultes. En réponse au postulat 21.166 intitulé « la formation continue des

adultes, une nécessité! », le secteur a entrepris les travaux visant à évaluer le nouveau dispositif et le financement de la formation continue des adultes.

En 2023, l'OCOSP a assumé ses missions tout en gérant et le déménagement sur le site de la Serre/Cygne à La Chaux-de-Fonds et les préparatifs pour le déménagement vers le site de Tivoli à Neuchâtel, dans le cadre du programme Vitamine. Une attention nouvelle a été apportée au travail de conseil individualisé en orientation, pour le public ayant des questions sur son avenir professionnel. Une réflexion a été menée sur les centres de documentation de l'OCOSP afin de les rendre plus attractifs, en lien notamment avec le programme Vitamine. Un nouvel espace d'information à la population est désormais en place, à la rue du Cygne 8 à la Chaux-de-Fonds. Le renforcement de la communication auprès des parents s'est traduit par une nouvelle page internet dédiée aux ressources qu'ils peuvent utiliser en vue d'accompagner leur enfant dans le processus du choix. La prestation ViaMia, coordonnée à un niveau national, offrant un bilan professionnel à tout adulte de 40 ans et plus, a été poursuivie en 2023 et a atteint les objectifs fixés par la Confédération. En termes d'événements, 4 séances info-parents sur les thématiques « Accompagner son enfant vers sa formation » ou encore « Les Maturités d'A à Z » ont été organisées, réunissant 320 personnes. 15 entreprises ont ouvert leurs portes pour présenter différents métiers dans le cadre des Après-midis découvertes et 4 Forums des métiers sur 2 soirées ont réuni près de 700 personnes autour de places CFC et AFP et de nombreux métiers proposés. 20 métiers ou filières ont été présentés lors des 16 séances Focus-Métier qui présentent à chaque fois un métier à la loupe et qui ont attiré 340 personnes. 6 Rendez-vous carrière ont été aménagés avec diverses thématiques comme par exemple « Réviser mon CV » ou « Les métiers durables ». Le Last Minute de l'apprentissage a rassemblé 35 entreprises présentes, pour plus de 50 places CFC et AFP proposées, sans oublier la participation active de l'office au salon des métiers Capacité.

Pour l'OFAP, l'année 2023 a été marquée par la mise en place du dispositif Sports-Arts-Apprentissage (SAA) dans le cadre de l'offre de formation professionnelle. Cette prestation vise à offrir aux jeunes talents la possibilité de combiner leur passion pour le sport ou les arts avec un apprentissage. En 2023, l'apprentissage dual a maintenu sa dynamique positive: le taux de dualisation a continué à augmenter pour atteindre 80,2%; l'OFAP a enregistré 4'269 contrats en mode dual en 2023, et 159 nouvelles autorisations de former ont été délivrées en 2023. L'OFAP a continué à soutenir les apprenti-e-s, les formateurs et formatrices en entreprise et les autres partenaires tout au long du processus d'apprentissage. Les conseillers et conseillères en formation professionnelle ont joué un rôle crucial dans l'accompagnement des parties prenantes, en veillant au respect du cadre légal des contrats d'apprentissage et à la qualité de l'apprentissage dans les différents lieux de formation. En ce qui concerne les examens, sur les 1'652 candidat-e-s ayant passé les procédures de qualification, 1'448 ont obtenu leur titre AFP ou CFC, soit un taux de réussite global de 87,7%.

L'OFIJ assure l'insertion des jeunes présentant des difficultés multiples en visant l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire 2. Il favorise en particulier une transition directe des élèves à risque de l'école obligatoire vers une formation professionnelle initiale. L'OFIJ coordonne aussi les mesures de préparation et d'aide à la formation professionnelle pour les jeunes migrant-e-s. En 2023, la migration en lien avec la guerre en Ukraine est restée un thème et un défi. Les 360 nouvelles demandes adressées à l'OFIJ en 2023 sont restées stables par rapport à l'année 2022 (356). Le nombre de ces nouvelles demandes reste toutefois très nettement plus élevé qu'avant la pandémie (+65% par rapport à l'année 2019). Les démarches proactives de la part de l'OFIJ pour entrer en contact avec les jeunes en décrochage semblent avoir un effet positif et expliquent en partie cette augmentation. Cette nouvelle posture semble être particulièrement utile pour qu'un plus grand nombre de jeunes puisse bénéficier d'un soutien suite à une rupture au cours de leur parcours. En comptant les suivis débutés les années précédentes, 623 personnes ont été accompagnées en 2023. Sur 328 situations clôturées pendant l'année 2023, 210 d'entre elles ont eu une issue positive, ce qui représente un taux de « réussite » de 62,1%, légèrement en dessous de la moyenne des années précédentes. Finalement, sur les 38 apprenti-e-s suivi-e-s par l'OFIJ se présentant aux procédures de qualification en 2023, 30 ont obtenu une AFP ou un CFC (79%), ce qui est dans la moyenne habituelle. L'intervention précoce auprès des élèves des écoles obligatoires est en légère hausse par rapport à 2022, avec 17 élèves suivi-e-s pendant l'année (+12%). Un nouveau projet de collaboration avec l'Office de l'Assurance-Invalidité pour les élèves encore scolarisés s'est mis en place dans une phase pilote dès août 2023.

L'OFPA a sous sa responsabilité le pilotage des filières du secondaire 2 et des écoles supérieures (ES). Concernant le certificat d'école de culture générale (CECG) et les Maturités spécialisées, il faut mentionner la mise en place d'un règlement cantonal et du règlement intercantonal pour les domaines professionnels BEJUNE et l'élaboration d'un projet de cursus CECG bilingue Français-Allemand au Lycée Jean-Piaget. Du côté des maturités professionnelles, le règlement général a été mis à jour et un projet de MP anticipée au pôle Santé et Social du CPNE a fait l'objet du dépôt d'une demande de reconnaissance auprès du SEFRI. Les filières en école supérieure (ES) ont également été l'objet d'un renouvellement de leur cadre réglementaire, avec la création d'un règlement général et de règlements d'études spécifiques aux filières. La mise sur pied de la filière ES de Maître-esse socioprofessionnel-le a été suivie par l'OFPA, pour une première rentrée en septembre 2024. Toujours au registre des ES, il s'est agi de déposer les demandes de reconnaissance de 7 filières et de suivre les filières Planification des travaux et Technique des bâtiments, qui faute d'effectifs suffisants fermeront respectivement en 2025 et 2024. Au niveau de la formation académique, le projet Évolution de la maturité gymnasiale a été un chantier d'importance. En outre, l'office et participé à la consultation du Plan d'études cadre national, en lien avec les lycées. L'OFPA a aussi élaboré en lien avec le CPNE des vidéos promotionnelles pour des échanges linguistiques et piloté la mise en place d'un dispositif de sensibilisation aux premiers secours. Il s'est aussi impliqué dans les réflexions sur les formations du domaine de la santé, en lien avec l'initiative sur les soins infirmiers. Enfin, l'OFPA a assuré le suivi avec les écoles privées dont les élèves entrent ensuite dans les formations postobligatoires.

L'OHER a la responsabilité de la conduite des dossiers concernant les hautes écoles, sur le plan stratégique, réglementaire et financier. Durant l'année 2023, l'OHER a mené des dossiers stratégiques importants pour deux hautes écoles, soit le contrat de prestations de l'UniNE jusqu'en 2026 et, pour la HES-SO, des discussions exploratoires de la nouvelle Convention d'objectifs, période 2025-2028, dont la conclusion est attendue en 2024. Ces deux instruments stratégiques s'inscrivent dans un contexte financier difficile ; une réflexion sur les missions principales de ces deux hautes écoles a été demandée, dans le mandat n°9 du Mandat d'objectifs 2023-2026, ou le sera prochainement, pour la HES-SO et la HE-Arc. Les travaux liés à la mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » ont débuté fin 2023. Le défi de former un plus grand nombre de diplômé-e-s HES en soins infirmiers est de taille, alors que toutes les filières HES de Suisse romande peinent à recruter dans ce domaine. L'OHER a également élaboré le rapport 23.039 portant sur la ratification de deux accords intercantonaux concernant le financement des coûts de formation dans les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées (Accords AIU et AHES).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	53'285'852	54'310'957	54'256'494	-54'463	-0.1%	+970'642	+1.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'023'091	2'159'000	1'131'430	-1'027'570	-47.6%	+108'339	+10.6%
43 Revenus divers	419'955	629'100	2'151'057	+1'521'957	+241.9%	+1'731'102	+412.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'395'034	4'626'900	4'389'879	-237'021	-5.1%	-5'155	-0.1%
47 Subventions à redistribuer	47'364'306	46'770'000	46'584'128	-185'872	-0.4%	-780'178	-1.6%
49 Imputations internes	83'465	125'957	0	-125'957	-100.0%	-83'465	-100.0%
Charges d'exploitation	200'249'190	206'504'896	203'604'461	-2'900'435	-1.4%	+3'355'272	+1.7%
30 Charges de personnel	12'744'877	15'076'217	13'423'705	-1'652'512	-11.0%	+678'828	+5.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'792'471	3'759'228	2'784'777	-974'451	-25.9%	-7'694	-0.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	624'623	36'628	-587'995	-94.1%	+36'628	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	133'164'490	135'617'937	136'040'655	+422'718	+0.3%	+2'876'165	+2.2%
37 Subventions redistribuées	47'364'306	46'770'000	46'584'128	-185'872	-0.4%	-780'178	-1.6%
39 Imputations internes	4'183'046	4'656'891	4'734'569	+77'678	+1.7%	+551'522	+13.2%
Résultat d'exploitation	-146'963'338	-152'193'939	-149'347'967	+2'845'972	+1.9%	-2'384'629	-1.6%
44 Revenus financiers	396'004	352'520	423'183	+70'663	+20.0%	+27'178	+6.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	396'004	352'520	423'183	+70'663	+20.0%	+27'178	+6.9%
Résultat opérationnel	-146'567'334	-151'841'419	-148'924'785	+2'916'634	+1.9%	-2'357'451	-1.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-146'567'334	-151'841'419	-148'924'785	+2'916'634	+1.9%	-2'357'451	-1.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	138.00	150.00	142.00	-8.00	-5.3%	+4.00	+2.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	88.35	96.15	90.00	-6.15	-6.4%	+1.65	+1.9%

Commentaires

Groupe 42 (CHF -1,03 million)

Revenus liés aux procédures de qualification et à la formation pour adultes surestimés au budget.

Groupe 43 (CHF +1.52 million)

Revenus liés à la dissolution d'une provision 2022 en lien avec le mandat d'objectifs UniNE (CHF +0,9 million) et les contributions pour Année Propédeutique Santé (APS) (CHF +0,52 million).

Groupe 46 (CHF -0,24 million)

Revenus liés au projet « Start Intégration » légèrement en dessous du montant budgété (CHF -0,25 million), impliquant une baisse des coûts en nature 31 pour un montant équivalent.

Groupe 30 (CHF -1,67 million)

Au niveau des charges de personnel, les écarts s'expliquent par les éléments suivants :

- Une partie de la baisse est due aux indemnités des expert-e-s pour les procédures de qualification qui ont été moins importantes. D'autre part certains postes au sein du service sont restés vacants ;
- Délais de carence et déductions pour absences longue durée pour le personnel administratif ;
- Restitutions d'indemnités pour congés maternités et accidents.

Groupe 31 (CHF -0,97 million)

Le recours aux prestations de services de tiers a été réduit. À noter finalement que la baisse des revenus liés à « Start intégration » (nature 46) a induit une baisse proportionnelle des coûts de BSM (CHF -0.25 million).

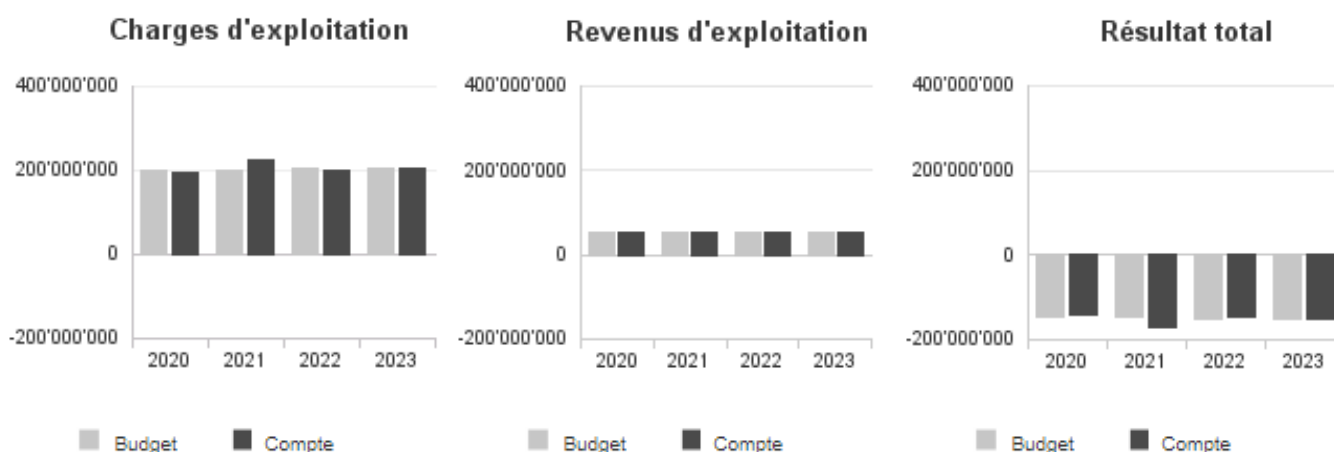
Groupe 33 (CHF -0,59 million)

L'écart favorable par rapport au budget au niveau des charges d'amortissement s'explique par un décalage dans le temps entre la planification et la finalisation des différents projets d'investissement.

Groupe 36 (CHF +0.42 million)

Cette rubrique représente la grande majorité des charges du SFPO. Elle consiste en différentes subventions que le canton accorde aux acteurs de la formation du secondaire 2 et du tertiaire. Les coûts liés aux Aepr, Aes, AHES ont été en dessous des attentes budgétaires; les AIU sortants (coûts des étudiants universitaires hors canton), par contre, ont dépassé les montants budgétés. Les coûts liés aux CIE, ces derniers ont été plus élevés que prévu (CHF +0.31 million). Cela s'explique par le fait que le nombre d'apprenti-e-s est en progression (taux de dualisation) et que le nombre de jours CIE dispensés et leurs coûts unitaires subissent également une progression.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pilotage Hautes écoles et recherche (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	468'291	513'500	321'200
Coûts salariaux et de structure	785'367	974'732	672'039
Coûts des services centraux	263'481	263'239	305'580
Revenus	999'581	1'442'520	835'316
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	517'558	308'952	463'503

Commentaires

Les charges directes des prestations de la Cité des étudiant-e-s, ainsi que ses revenus, ont été moins importantes que prévu.

Surveillance, qualif. des apprentissages (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'519'967	3'353'100	3'077'555
Coûts salariaux et de structure	4'295'924	4'554'487	4'378'466
Coûts des services centraux	324'298	309'607	351'948
Revenus	949'332	1'602'600	945'513
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'190'858	6'614'594	6'862'455

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des prestations du secteur de procédures de qualification, ainsi que du traitement des cours destinés aux maîtres et maîtresses d'apprentissage. Les comptes sont en ligne avec les attentes budgétaires, sauf au niveau des revenus, surestimés (CHF -0,35 million). Cela s'explique par des refacturations en deçà des attentes dans le domaine des procédures de qualifications (refacturations matériel d'examen et refacturations aux autres cantons). Le niveau de refacturations reste néanmoins en relation avec les coûts générés.

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Orientation scolaire et professionnelle (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	27'200	82'800	43'765
Coûts salariaux et de structure	5'650'735	6'216'716	5'621'445
Coûts des services centraux	381'882	393'562	435'753
Revenus	537'084	658'357	318'732
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'522'732	6'034'720	5'782'232

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables à ce groupe de prestations se composent d'une part des mandats interinstitutionnels pour des prestations hors scolarité et adultes et d'autre part des mandats avec le Centre suisse de services Formation professionnelle (CSFO) pour diverses prestations de documentation et d'information. En ligne avec les attentes budgétaires.

Insertion des jeunes en formation profes (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	849'065	846'300	974'760
Coûts salariaux et de structure	1'831'787	2'160'525	1'895'018
Coûts des services centraux	280'329	281'636	323'827
Revenus	746'599	725'000	534'391
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'214'582	2'563'460	2'659'214

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des moyens mis à disposition pour le soutien aux jeunes de moins de 35 ans en difficultés multiples, afin qu'ils accèdent à la formation. Les démarches proactives pour entrer en contact avec les jeunes en décrochage, ainsi que la poursuite du dispositif d'insertion en formation professionnelle pour les personnes migrantes arrivées tardivement en Suisse, ont des coûts en dessous des attentes, mais également en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Pilotage des formations S2 et Tert. B (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	4'092	143'500	3'416
Coûts salariaux et de structure	686'208	878'665	623'510
Coûts des services centraux	254'801	252'989	295'180
Revenus	0	0	13'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	945'101	1'275'154	909'106

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables à ce groupe de prestations se composent des prestations fournies pour le pilotage des formations du secondaire 2 et du tertiaire B. En ce qui concerne les coûts salariaux et de structure, des montants ont été budgétés dans le cadre du rapport éducation numérique (rapport 19.032). Certaines de ces charges ont été reportées (formations).

Certification prof. pour adultes (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	366'622	20'000	674'418
Coûts salariaux et de structure	37'529	609'988	223'599
Coûts des services centraux	0	248'934	0
Revenus	186'602	0	474'437
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	217'549	878'922	423'580

Commentaires

La mise en place du nouveau dispositif de certification professionnelle pour adulte dans le cadre du rapport stratégique en matière de formation pour adultes (rapport 21.016) a réellement débuté en 2022 et a continué de progresser en 2023.

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

En ce qui concerne le dispositif des compétences de base, la campagne cantonale de promotion continue à déployer ses effets et les effectifs continuent leur progression, restant tout de même inférieurs aux attentes budgétaires formulées pour 2023. Le coût des services centraux n'a pas dû être supportés par la CPA en 2023.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SFPO	0	253'244	253'244
Contrib. CIE	1'902'366	1'941'680	2'272'986
Contrib. Conf. Intercanto.	2'400	1'500	2'400
Contrib. cours préparatoires (brevets)	67'974	68'000	300'458
Contrib. CREME	20'584	24'000	20'772
Contrib. Ecole de Droguerie	150'000	150'000	150'000
Contrib. HE-ARC	5'789'000	6'289'000	6'029'000
Contrib. HE-ARC APS (MS et Prop.)	1'055'200	1'216'600	558'717
Contrib. HE-ARC Santé	381'131	403'000	399'126
Contrib. HEM	1'534'863	1'203'000	729'261
Contrib. HEP BEJUNE	11'060'579	11'438'000	11'186'296
Contrib. HES-SO	31'080'667	30'928'478	31'007'245
Contrib. HNE-ELM	153'000	153'000	153'000
Contrib. S2 Form. Acad. + Pass. / CILP	496'003	808'200	485'325
Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR	3'803'439	4'502'000	4'097'147
Contrib. TA HES / AHES	2'761'110	2'996'000	2'975'827
Contrib. TA HEU / AIU	19'843'487	18'980'000	21'181'468
Contrib. TB ES / AES	1'994'651	2'800'000	2'415'532
Dédom. div. Confédération	102'579	81'500	90'592
Formation initiale pour adultes	207'324	1'622'000	131'961
Subv. aux entrep. publiques (REFCOM)	25'000	40'000	11'000
Subv. en nature Cité ét.	202'828	202'520	213'142
Subvention BPUN	48'657	46'000	49'787
Subv. fédérales diverses	-2'223'547	-2'308'000	-2'201'836
Subv. organ. non lucrative (Capacité)	40'000	40'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	80'499'295	83'879'722	82'552'449

Commentaires

Amorti subventions à l'invest - SFPO

Cela concerne les amortissements des subventions octroyées par le SFPO.

Contribution CIE

Modification de la répartition des contributions entre l'État et le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) avec une prise en charge plus importante par l'État (double forfait). Corrélié à un nombre de jours CIE en hausse par rapport à l'année précédente et à un nombre d'apprenti-e-s en légère hausse, cela implique un montant à charge du canton plus important que prévu.

Contribution. HE-ARC, APS (MS et Prop.), HEP-BEJUNE, HES-SO

Cette rubrique varie en fonction du nombre d'étudiant-e-s suivant une formation en haute école professionnelle. Les contributions pour l'Année Propédeutique Santé (APS) ont été inférieures aux prévisions 2023, suite à la dissolution d'une provision (CHF - 0,52 million) dans les comptes 2023.

Contribution. TA HEU / AIU, TB ES / AES / AEPR

Contributions pour les étudiant-e-s hors canton : mobilité estudiantine moins importante que budgété en termes d'AES et AHES. Le montant TA HEU / AIU est plus important en raison d'un nombre d'étudiant-e-s plus élevé que prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Contrib. à redistrib TA HEU / AIU	-23'204'590	-22'470'000	-22'424'412
Contrib. Redist. TA HEU / AIU	23'204'590	22'470'000	22'424'412
FFPP	131'996	-143'000	-17'770
Frais de rappel	-920	0	-1'120
Subv. fédérale à redistrib. (UNINE)	-24'159'716	-24'300'000	-24'159'716
Subv. fédérale redistrib. (UNINE)	24'159'716	24'300'000	24'159'716
Total charges (+) / revenus (-) nets	131'076	-143'000	-18'890

Commentaires

Majoritairement en ligne avec le budget.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	3'294	0	3'294	0	0	0	0	0	0
*HDV7 Crédit étude création PôleHorloger	A solliciter	0	0	0	45'000	0	45'000	0	0	0
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	En cours	50'143'895	0	50'143'895	50'143'895	0	50'143'895	50'191'136	900'000	49'291'136
*PI-études invest. futurs	En cours	54'789	0	54'789	0	0	0	74'660	0	74'660
*PI-Réformes	En cours	171'487	0	171'487	115'000	0	115'000	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	0	0	0	170'000	0	170'000	0	0	0
Total		50'373'465	0	50'373'465	50'473'895	0	50'473'895	50'265'796	900'000	49'365'796

Commentaires

- La contribution pour le mandat de prestation UniNE figure dans les crédits d'engagement ;
- Un programme d'impulsion concernant les travaux d'assainissement du patrimoine pour diverses entités du secondaire 2 (PI-études invest. futurs) est en cours (rapport 19.019). Il s'agit principalement d'heures œuvrées pour la gestion de projet ;
- Le Grand Conseil a approuvé le programme Éducation numérique (rapport 19.032) en juin 2020 et les travaux ont été initialisés. Une partie du budget global est attribué au budget et aux comptes du SFPO, afin de couvrir certains coûts liés à la formation des enseignant-e-s.

2.8.7. Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

Missions principales

Les lycées ont pour mission d'offrir des voies de formation menant aux certificats de maturité gymnasiale, de maturité professionnelle, de maturité spécialisée et d'école de culture générale. Une passerelle permettant aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux études universitaires après une année de formation complémentaire et la réussite d'un examen est également proposée par le lycée Jean-Piaget.

Les lycées sont appelés à mettre en place des cours de qualité répondant aux conditions fixées par la CDIP et la Confédération, à préparer les étudiant-e-s à leurs études tertiaires et à leur engagement citoyen ainsi qu'à développer chez ces derniers certaines aptitudes, comme l'esprit critique, l'ouverture au monde, l'argumentation ou encore l'analyse et la synthèse.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement des tâches se caractérise par :

- L'évolution de la maturité gymnasiale selon décisions de la CDIP et du Conseil fédéral afin de mettre en œuvre dans les délais impartis un cursus d'une durée minimale de 4 ans se déroulant intégralement dans un gymnase ;
- L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) et les réflexions nécessaires concernant le cadre à définir dans l'enseignement ;
- La poursuite de l'équipement des salles de classes en moyens interactifs en favorisant une intégration pertinente des technologies numériques dans l'enseignement ;
- La finalisation du transfert de la filière de maturité professionnelle du LJP au CPNE débutée à la rentrée 2022-23 ;
- L'assainissement et la rénovation des bâtiments des lycées Denis-de-Rougemont (LDDR) et Jean-Piaget (LJP) et la planification des travaux de réparation du bâtiment du lycée Blaise-Cendrars (LBC) suite à la tempête du 24 juillet 2023 ;
- L'intégration de jeunes Ukrainien·e·s dans une classe spécifique en leur fournissant un soutien au niveau de l'apprentissage du français, de l'anglais et de l'allemand ;
- La mise en place d'un système de contrôle interne afin de répondre aux exigences légales.

Activités et réalisations

LYCÉE JEAN-PIAGET (LJP)

En 2023, la direction a souhaité mettre un accent particulier sur la qualité de la vie professionnelle de l'ensemble de son personnel et a initié la démarche « École en Action » visant à prévenir le stress lié aux conditions de travail. La première étape visait à faire un état des lieux des sources de stress rencontrées dans le cadre du travail. Elle sera suivie, en 2024, par une journée dédiée aux thématiques remontées comme sources de stress.

La prise de conscience des enjeux liés à l'intégration de l'IA dans le contexte scolaire a incité la direction à agir rapidement afin de permettre la mise en place d'un cadre approprié. Dans cette optique, elle a constitué un groupe de travail « LJP – Réflexion sur les travaux personnels d'approfondissement » et, parallèlement, elle a été à l'initiative de la formation d'un groupe de travail à l'échelle cantonale afin d'élargir la réflexion aux travaux de maturité.

Parmi les nombreuses activités culturelles ou sportives et les démarches pédagogiques qui ont animé l'ensemble de l'année 2023, on peut mettre en exergue :

Activités culturelles

- Durant la « semaine spéciale 2023 », les élèves de 1^{re} année ont eu l'occasion de participer à différents ateliers sur les addictions, les relations toxiques, la santé mentale. Les élèves de 2^e année, quant à eux, ont pu se familiariser avec l'éloquence au travers d'activités ;
- Parmi les activités culturelles, on relèvera le spectacle « Murer la peur » abordant l'instrumentalisation de la peur pour mieux en faire émerger notre capacité de révolte, notre volonté de nous réunir de manière constructive et créatrice.

Sport

- En janvier 2023, les élèves des classes de 1^{ère} et de 2^e années ont enfin pu retrouver le chemin des camps de ski ;
- Tout au long de l'année, des activités sportives facultatives variées ont été proposées, notamment des tournois « profs-élèves », une régates interscolaire, un cours de self-défense, de l'aviron...

Développement durable

CLEVER : un « mini-supermarché » fictif a pris place dans le hall du bâtiment Léopold-Robert pour encourager les élèves à réfléchir sur leurs habitudes de consommation et les multiples enjeux sociétaux qui y sont associés.

Échanges

- Un échange avec une classe d'Uetersen (D) a permis aux élèves, non seulement d'élargir leurs horizons culturels et linguistiques, mais également de se rendre compte des défis environnementaux auxquels nos pays sont confrontés en s'immergeant dans des activités pratiques liées au réchauffement climatique ;

Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

- L'échange interculturel avec Lexington (Boston, US), réunissant des élèves du LJP et du LDDR, a été reconduit. Le travail collaboratif intégré au projet s'est articulé autour du thème des « Droits de l'homme » ;
- Parmi les échanges, relevons encore qu'une classe de 2^e a reçu les élèves et le corps enseignant du Kollegium Schwyz et qu'à l'occasion d'un échange culturel, une classe de 2^e année a été accueillie à Hustopeče (Tchéquie).

Réflexions sur le racisme

- Black Helvetia : l'exposition a pris ses quartiers dans le hall du bâtiment Léopold-Robert et a permis d'ouvrir un dialogue sur la discrimination que vivent ces personnes. Une projection du documentaire « Je suis Noire », suivie d'un débat entre la réalisatrice et les élèves, a également eu lieu le 7 décembre.

Médiathèque

- Pour sa 2^e participation au Biblioweekend dont le thème était « Mettre les voiles », la médiathèque du LJP a notamment eu l'occasion d'accueillir Sonia Baechler dans le cadre d'un atelier d'écriture. Les élèves du cours facultatif d'improvisation théâtrale ont pu, cette année encore, démontrer leur talent devant un public conquis.

Spectacles

- Les participant-e-s au cours d'improvisation théâtrale ont donné une représentation le mardi 27 juin au Théâtre du Pommier qui fut un franc succès ;
- Lors de la désormais traditionnelle « Journée des talents », les élèves ont eu l'opportunité de présenter, à leurs camarades, des concerts, des projections de courts-métrages, ainsi qu'une exposition d'affiches sur le thème de la paix et de photographies sur le thème des ondes.

Les Clubs de Piaget

- Les élèves des différents clubs ont été actifs et actives en proposant différentes activités telles qu'une journée « St-Valentin élégante », offrant la possibilité aux élèves, qui étaient venu-e-s bien habillé-e-s pour l'occasion, de faire un shooting photo, des projections d'animés, ainsi que des midis « Jeux de société ».

Distinctions

- Une pompe fixe au nom du Lycée Jean-Piaget a été installée à proximité du bâtiment des Beaux-Arts, par l'organisateur du Défi-vélo en guise de félicitation pour être le seul établissement de Suisse romande à avoir participé avec plus de 1'600 cyclistes, à chaque édition du Défi-vélo depuis sa création en 2014 ;
- Le LJP a été élu « Entrepreneurial school of the year ». Cette distinction récompense une école suisse qui s'est engagée de manière exemplaire dans le projet « Young Enterprise Switzerland – YES », projet qui permet la création, par les lycéen-ne-s d'une mini-entreprise dont l'enjeu est la commercialisation d'un produit. Il faut noter que le Lycée a fêté cette même année ses 10 ans de participation au programme YES ;
- La troupe de théâtre d'improvisation du Lycée Jean-Piaget a reçu le prix pour la meilleure performance au 4^e Festival de Théâtre scolaire romand « ça joue ».

Travaux

- Janvier 2023 a été marquée par l'inauguration du nouvel « Espace enseignant » dans le bâtiment du Léopold-Robert. Un espace alliant des salles de travail et une salle plus conviviale et propice aux échanges.

Lycée DENIS-DE-ROUGEMONT (LDDR)

Après une longue période troublée marquée par la pandémie COVID-19, le lycée a retrouvé un environnement scolaire propice à l'apprentissage et à l'épanouissement. L'année scolaire a revêtu un caractère exceptionnel en raison de la célébration du 150^e anniversaire de l'établissement. Cet événement historique a été l'occasion de commémorer le riche héritage éducatif du LDDR forgé au fil des décennies par des générations d'élèves et des membres du corps enseignant, technique et administratif. Un ouvrage commémoratif a été édité à cette occasion.

L'audition musique de décembre n'a pas eu lieu en 2022 afin de privilégier l'organisation du concert du 150^{ème}. Après 2 années d'interruption, le bal des 3^e années a fait son retour sous le thème des « Pirates » dans une ambiance conviviale et festive. La programmation culturelle 2022-23 a été variée. En plus de l'offre habituelles aux théâtres du Passage et du Pommier, plusieurs enseignant-e-s ont participé pour la première fois au festival de films germanophones « Festiv'alem ». Le sport a lui aussi repris ses droits. En plus des 4 camps de ski, un camp de Freeride a été organisé. Le défi « Paris à Vélo » a rassemblé 45 élèves et une quinzaine d'accompagnant-e-s.

À l'occasion du 150^{ème} anniversaire, les lycéen-ne-s musicien-ne-s ont présenté « LDdr 150 ans, c'est la fête ! » : un voyage musical reliant harmonieusement les traditionnels « concerts des gymnasiens » d'antan à l'inventivité des jeunes artistes d'aujourd'hui dans un Temple-du-Bas conquis. La formation musicale accompagnée d'ancien-ne-s élèves du lycée devenu-e-s musicien-ne-s a fait résonner des extraits du « Messie » de Händel et joué des compositions originales des élèves de l'option spécifique musique sur le thème de la fête. À l'occasion du 150^e, la Troupe du lycée a eu l'honneur de jouer exceptionnellement sur la grande scène du Théâtre du Passage. Ainsi, « Les femmes savantes de Molière » a été présenté à deux reprises, le 12 mai pour une scolaire et le 13 mai lors de la soirée officielle organisée dans le cadre du 150^e.

De manière générale, l'organisation d'échanges et de projets de groupes a pu reprendre normalement durant l'année scolaire 2022-23 pour la plus grande satisfaction de toutes et tous. L'échange avec le Georgii Gymnasium à Esslingen a repris. Les

retrouvailles avec Bilbao étaient attendues avec impatience. Deux enseignantes d'allemand ont pu tester une nouvelle façon de collaborer et de vivre un échange dans le cadre du projet pilote « e-Tandem » en définissant des activités avec une classe partenaire en Suisse allemande pour une collaboration durant toute l'année scolaire. En plus d'une assistante en allemand, il a été possible de bénéficier d'un assistant en anglais pour la première fois.

Un voyage culturel de trois jours à Milan a été proposé aux élèves de 2^{ème} année suivant l'italien (OS et L2). Retour à la normale pour les voyages de maturité qui ont emmené, en train, les élèves hors des frontières suisses. Comme chaque année, passablement d'activités à la carte ont été recensées, témoignant ainsi de l'incontestable implication du corps enseignant.

Dans le cadre de la collaboration du LDDR avec le NIFFF, toutes les classes de 2^{ème} année ont eu l'occasion de voir le film « La mort vous va si bien » (1992), de Robert Zemeckis. La vie de la Bibliothèque a retrouvé des couleurs, une nouvelle offre de mangas a été mise en place.

Le début des travaux d'assainissement du nouveau bâtiment a été reporté de six mois et débiteront en janvier 2025 pour s'achever en janvier 2027. Les sondages réalisés sur l'objet n'ont pas révélé de mauvaises surprises. Le pôle de biologie sera regroupé à l'ancien bâtiment en 2025, où des travaux devront être anticipés.

D'importants travaux ont eu lieu à Breguet 3, notamment au niveau de l'étage de physique où toutes les salles ont été modernisées et équipées de manière optimale. L'ancien appartement du concierge du rez-de-chaussée a été transformé en pôle administratif avec une salle de conférence, 2 bureaux et une infirmerie.

En juillet 2023, le départ de M. Philippe Robert, directeur en place depuis deux décennies et qui a souhaité terminer sa carrière en retournant à l'enseignement, a été un moment fort dans l'histoire de notre institution. Son engagement a marqué la communauté éducative et laissera un héritage durable. Dans le sillage de cette transition, la nomination du nouveau directeur, M. Yvan Amey, qui auparavant occupait le poste de directeur adjoint, ouvre de nouvelles perspectives et défis pour notre lycée. Sous sa direction, le lycée continuera à prospérer et à offrir un environnement d'apprentissage stimulant pour toutes et tous.

LYCÉE BLAISE-CENDRARS (LBC)

Projets culturels

L'année 2023 a permis de reprendre le rythme culturel qui prévalait avant l'éclipse COVID. Ainsi, aussi bien les projets initiés par le LBC avec les élèves que les projets développés dans le cadre des partenariats que l'école entretient avec les institutions culturelles de la place (TPR, Centre ABC, Casino-La Grange, Club 44, musées, etc.) ont pu se concrétiser de façon favorable. La chorale du LBC, réunissant un tiers des lycéen-ne-s, a présenté au Temple Farel en février 2023 « Pourvu que ça marche » et la troupe théâtrale a proposé en mars 2023 « Humus, Humain, Humilité », deux créations originales mettant en scène et en forme des réflexions sur l'avenir. Le ciné-club animé par un groupe d'une vingtaine d'élèves supervisés par un enseignant a mis en place une nouvelle saison complète, parachevée par une nuit du cinéma en mars 2023.

Chaque année la commission culturelle du LBC façonne un programme visant à proposer un minimum de trois activités extra-muros à toutes les classes, si possible en les accompagnant de médiation afin d'en assurer la valorisation pédagogique. Parmi les activités phares, on retiendra l'adaptation de « Vernon Subutex » de Perrin Maurin au Temple-Allemand avec des discussions dans les classes en amont avec la metteure en scène et la rencontre au Club 44 avec l'écrivain Patrick Chamoiseau invité dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR).

Par ailleurs, diverses expositions ont été organisées à l'interne sur des thématiques d'actualité, parmi lesquelles « Black Helvetia », consacrée à la question du racisme, et « Plus fort que la violence », exposition itinérante consacrée aux violences domestiques.

Economie et Droit : renforcement

Deux actions ont été lancées en 2023 dans le but d'enrichir l'OS et l'OC EcoDroit prisées par de nombreux élèves : d'une part, la réactivation de la semaine économique proposée par la Fondation Schmiedheiny et la CNCI au profit des élèves de 3^e OS ; d'autre part, l'intégration du LBC au projet YES (Young Enterprise Switzerland) permettant à deux équipes d'élèves de 2^e année de créer et d'animer une année durant une mini-entreprise.

Échanges linguistiques

La mobilité des élèves a été valorisée en 2023 de diverses manières : échanges individuels et collectifs avec Föhr en Allemagne, échanges individuels avec Rostock et divers gymnases partenaires de Suisse alémanique (Zurich, Bâle, Saint-Gall), échange collectif avec Bilbao pour l'OS espagnol, avec un financement une fois encore important de Movetia. Les relations avec les partenaires irlandais de Killarney ont été réactivées dans le but de mettre en place à l'avenir des échanges individuels de longue durée. À noter que les échanges individuels longue durée avec la Suisse alémanique que le LBC cherche à développer peinent encore à convaincre les lycéen-ne-s.

Renouvellement de la communication du lycée

Après l'élaboration d'une nouvelle brochure de présentation, d'une nouvelle ligne graphique et d'un nouveau logo en 2022, le travail de renouvellement de la communication du LBC s'est poursuivi avec le lancement d'un projet de réaménagement du site internet qui s'achèvera en 2024.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'717'181	5'591'628	5'597'561	+5'933	+0.1%	-2'119'619	-27.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'514'270	1'912'500	1'679'517	-232'983	-12.2%	+165'247	+10.9%
43 Revenus divers	29'980	35'500	38'972	+3'472	+9.8%	+8'992	+30.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	9'119	56'000	3'693	-52'307	-93.4%	-5'426	-59.5%
46 Revenus de transfert	1'850'173	1'803'628	1'756'089	-47'539	-2.6%	-94'084	-5.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'313'638	1'784'000	2'119'291	+335'291	+18.8%	-2'194'348	-50.9%
Charges d'exploitation	49'902'273	52'043'721	49'596'273	-2'447'448	-4.7%	-306'000	-0.6%
30 Charges de personnel	41'465'975	43'499'925	41'073'913	-2'426'012	-5.6%	-392'062	-0.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'430'874	3'598'000	2'860'642	-737'358	-20.5%	+429'768	+17.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	79'015	0	303'890	+303'890	--	+224'875	+284.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	7'440	26'000	20'355	-5'645	-21.7%	+12'915	+173.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'918'969	4'919'796	5'337'473	+417'677	+8.5%	-581'496	-9.8%
Résultat d'exploitation	-42'185'092	-46'452'093	-43'998'712	+2'453'382	+5.3%	-1'813'619	-4.3%
44 Revenus financiers	19'350	18'700	21'089	+2'389	+12.8%	+1'739	+9.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	19'350	18'700	21'089	+2'389	+12.8%	+1'739	+9.0%
Résultat opérationnel	-42'165'743	-46'433'393	-43'977'623	+2'455'770	+5.3%	-1'811'880	-4.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-42'165'743	-46'433'393	-43'977'623	+2'455'770	+5.3%	-1'811'880	-4.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	36.00	37.00	38.00	+1.00	+2.7%	+2.00	+5.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	25.20	25.90	25.90	+0.00	0.0%	+0.70	+2.8%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2023 et les comptes 2023 sont les suivantes :

Groupe 42 (CHF -0.2 million)

Écart lié notamment à l'annulation d'échanges et d'activités extra-scolaires.

Groupe 49 (CHF +0.3 million)

Allocation d'un montant supérieur aux prévisions dans le cadre du contrat formation (+0.2 million) ;
Refacturation de coûts liés à l'intégration de jeunes Ukrainien-e-s au service de la cohésion multiculturelle (+0.1 million).

Groupe 30 (CHF -2.4 million)

L'écart favorable des charges de personnel par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants :

- Surévaluation des coûts liés à l'intégration des élèves en provenance d'Ukraine (-0.7 million) ;
- Ouverture d'un nombre de classes inférieur aux prévisions (-0.7 million) ;
- Coût des remplacements du corps enseignant inférieur à la moyenne des années précédentes (-0.3 million) ;
- Remboursements APG imputés dans les comptes des lycées mais budgétés centralement au SRHE (-0.2 million) ;
- Variation à la baisse des provisions du personnel enseignant (-0.1 million).

Groupe 31 (CHF -0.7 million)

Écart lié au renouvellement des équipements (-0.3 million), à l'annulation de voyages et d'échanges linguistiques (-0.2 million), à une surévaluation des coûts de locations des salles de gymnastique du Centre Sportif de la Maladière (-0.1 million) ainsi qu'à un faible recours aux montants prévus pour la crise en Ukraine (-0.1 million).

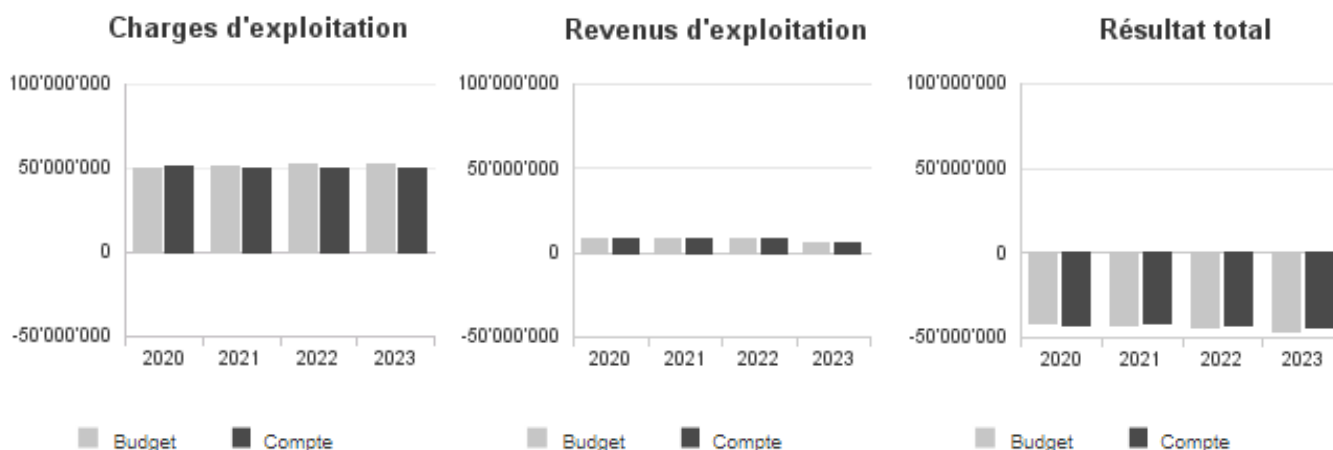
Groupe 33 (CHF +0.3 million)

Ces charges concernent les amortissements relatifs à la mise en service des équipements liés au crédit éducation numérique.

Groupe 39 (CHF +0.4 million)

Enregistrement au budget annuel d'écarts statistiques négatifs par le SRHE.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation professionnelle initiale LJP (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	19'282	26'000	15'774
Coûts salariaux et de structure	3'251'580	2'367'900	2'197'723
Coûts des services centraux	341'586	215'784	205'511
Revenus	5'249'006	2'748'828	2'924'080
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'636'558	-139'144	-505'073

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la maturité professionnelle dispensée par le LJP. La baisse des charges s'explique par la diminution du nombre de classes dans cette filière en phase de transfert au CPNE. Les produits proviennent principalement des subventions fédérales versées par le SEFRI (CHF 1 million) ainsi que de la bonification budgétaire relative au financement de la pratique professionnelle à plein temps (CHF 1.9 millions).

Maturité gymnasiale LJP (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	63'276	3'000	66'984
Coûts salariaux et de structure	10'286'218	11'539'740	10'726'854
Coûts des services centraux	1'071'019	1'052'171	997'308
Revenus	231'685	318'200	376'539
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'188'829	12'276'711	11'414'607

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LJP. La baisse des coûts salariaux et de structure s'explique principalement par l'ouverture d'un nombre de classes inférieur aux prévisions.

Ecole de culture générale LJP (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	47'486	57'500	49'664
Coûts salariaux et de structure	5'530'009	6'091'577	5'661'513
Coûts des services centraux	581'630	550'345	522'458
Revenus	217'387	244'100	221'463
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'941'738	6'455'322	6'012'173

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées aux formations de culture générale et de maturité spécialisée dispensées par le LJP. La baisse des coûts nets s'explique par la réduction des charges de fonctionnement non-imputables directement à ce groupe de prestations.

Autres formations LJP (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	71'129	100'100	63'346
Coûts salariaux et de structure	770'106	532'499	668'742
Coûts des services centraux	75'507	43'478	58'068
Revenus	401'688	398'000	352'922
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	515'054	278'077	437'234

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation complémentaire permettant une passerelle vers l'université, aux centres de langues ainsi qu'aux cours de vacances du LJP.

Maturité gymnasiale LBC (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	403'681	487'200	372'701
Coûts salariaux et de structure	9'819'519	10'232'014	10'013'475
Coûts des services centraux	1'923'464	1'734'678	1'728'386
Revenus	926'688	946'600	912'859
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'219'977	11'507'292	11'201'704

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LBC.

Maturité gymnasiale LDDR (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	807'958	1'157'100	988'248
Coûts salariaux et de structure	13'448'787	14'313'953	13'985'269
Coûts des services centraux	1'224'883	1'116'183	1'108'444
Revenus	650'225	839'900	757'604
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	14'831'402	15'747'335	15'324'357

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LDDR.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Subsides à tiers LBC	5'290	6'000	9'590
Subsides à tiers LDDR	1'370	7'000	1'425
Subsides à tiers LJP	780	13'000	9'340
Total charges (+) / revenus (-) nets	7'440	26'000	20'355

Commentaires

Ces charges représentent les subsides accordés aux élèves pour financer leur participation aux activités culturelles et sportives organisées par les lycées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-2'600	0	-6'680
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'600	0	-6'680

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	338'427	0	338'427	1'324'200	0	1'324'200	773'503	0	773'503
Total		338'427	0	338'427	1'324'200	0	1'324'200	773'503	0	773'503

Commentaires

Ces charges concernent la mise en œuvre du projet éducation numérique (rapport 19.032). Elles se composent des éléments suivants :

- Salaire d'un expert en éducation numérique pour le domaine académique ;
- Coûts de formation du personnel enseignant dans le domaine numérique ;
- Frais d'installation d'infrastructures et d'équipements informatiques dans les salles de classes.

2.8.8. Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Missions principales

Le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle (formation initiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure et formation des adultes).

Le CPNE se focalise sur le développement, la transmission et la promotion des compétences et des valeurs visant à l'intégration socio-économique et citoyenne des personnes en formation, dans les domaines suivants : Arts Appliqués, Artisanat et Services, Bâtiment et Construction, Commerce et Gestion, Santé et Social, Technologies et Industrie, Terre et Nature, Préapprentissage et Transition.

Le CPNE vise à offrir un environnement qui favorise la qualité de l'apprentissage, à former des professionnel-le-s aux compétences attendues par le marché du travail, à offrir un cadre de travail motivant pour les collaboratrices et collaborateurs. Le CPNE a également pour mission de favoriser l'intégration professionnelle des apprenti-e-s et des adultes en formation tout en entretenant des liens étroits avec les entreprises locales, en développant des programmes de formation en réponse aux besoins du marché du travail et des entreprises partenaires. Il veut encourager la collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles, pour améliorer la qualité de la formation professionnelle.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du CPNE sont :

- Les fluctuations économiques et démographiques, les conditions de promotion à la fin du cycle 3 de l'école obligatoire qui impactent les effectifs des rentrées scolaires ainsi que la part des élèves à plein temps et des apprentis en formation duale ;
- L'évolution du nombre des élèves confronté-e-s à des difficultés (situation de handicaps, problèmes sociaux, familiaux ou économiques) ;
- La réglementation fédérale en matière de formation professionnelle et nouvelle gouvernance (Formation professionnelle 2030) ;
- Les travaux liés à la poursuite de la mise en place du CPNE (rapport 21.014) ;
- Les décisions liées à la création, le déplacement ou la fermeture de filières de formations ;
- La consolidation du contrat formation – dualisation des formations et son financement ;
- Les impacts liés à la modification de la loi cantonale sur la formation professionnelle (rapport 23.608) ;
- Le dispositif de financement des formations adultes par la voie de l'article 32 de l'OFPr ;
- Le développement des demandes de formations supérieures et continues ;
- Les partenariats avec les associations professionnelles pour les cours inter-entreprises (CIE) ;
- Les réformes et modifications des ordonnances et plans de formation édictés par le SEFRI en collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra) ;
- Le développement de la numérisation dans le monde du travail et dans l'enseignement professionnel ;
- L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) et les réflexions nécessaires concernant le cadre à définir dans l'enseignement ;
- L'évolution de la situation géopolitique, notamment l'intégration de jeunes Ukrainien-ne-s avec soutien au niveau de l'apprentissage du français.

Les difficultés d'apprentissage auxquelles une partie des jeunes apprenant-e-s est confrontée, ainsi que la détection ou l'annonce de situation de handicaps et les mesures de compensation y relatives, diminuent l'homogénéité des groupes-classes ; la mission pédagogique s'en trouve sensiblement complexifiée.

Le projet CPNE a débuté en août 2018 avec une finalisation à 2025. Au 1er août 2022, il a pris la succession des trois anciens centres existants, ainsi que la formation professionnelle précédemment dispensée au Lycée Jean Piaget.

Activités et réalisations

Événements et activités

Le concept des portes ouvertes a été adapté tenant compte des remarques faites par les différents partenaires. Les manifestations sont ainsi proposées sur 4 lieux différents et à 4 dates différentes : Colombier 3 novembre 2023, Le Locle 17 novembre 2023, La Chaux-de-Fonds 1^{er} décembre 2023 et Neuchâtel 19 janvier 2024. Comme chaque année, la communication a été préparée avec le concours d'élèves graphistes du pôle arts appliqués (CPNE-AA) - Ecole d'Arts Appliqués.

La journée sportive du CPNE a eu lieu le jeudi 14 septembre 2023 sur 2 sites : Pierre-à-Bot à Neuchâtel pour les élèves du Littoral et du Val-de-Ruz, et au Communal du Locle pour les élèves des Montagnes. Cette manifestation a réuni 1'320 élèves pour les Montagnes et 1'179 élèves pour le Littoral et Val-de-Ruz.

Le Groupe Prévention et Santé (GPS) a poursuivi sa collaboration avec Générations Sexualités Neuchâtel (GSN) avec des ateliers qui se sont déroulés dans toutes les classes de 2^e année; le retour des élèves est positif. Sur le thème du sexisme dans le cadre de la formation professionnelle, le GPS a aussi organisé, en collaboration avec le théâtre forum « Le Caméléon », diverses représentations sur les sites de Colombier, de Neuchâtel et du Locle; l'expérience sera étendue à d'autres sites.

Pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) - Ecole d'Arts Appliqués

L'année 2023 a été une nouvelle fois marquée par la réalisation de nombreux mandats par les personnes en formation pour des entreprises ou institutions culturelles ou sociales.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

En termes d'offre de formation, l'année a notamment été marquée par l'ouverture en octobre 2023 de la formation d'adulte en Sertissage de pierres précieuses délivrant une attestation de compétences avec 2 modules à choix. Les 2 modules ont rencontré un vif succès pour une première session.

Pôle Artisanat et Services (CPNE-AS)

La rénovation des locaux du CPNE-AS a été poursuivie: le salon de coiffure a ainsi subi un lifting important et l'atelier de cuisine didactique a été déménagé, offrant un espace pratique complet pour les métiers de cuisinier, de boulanger·ère-pâtissier·ère-confiseur·se ainsi que pour la filière de formation en intendance.

Plusieurs réformes d'ordonnances entreront en vigueur en 2024 (coiffure, cuisine et intendance). Dans le domaine de l'intendance, deux formations seront fusionnées (employé·e-s et gestionnaires en intendance; employé·e-s et spécialistes en hôtellerie), sous le nom employé·e-s et gestionnaires en hôtellerie-intendance.

Pour la filière d'assistant·e en promotion de l'activité physique et de la santé CFC, l'intérêt est toujours bien présent après 10 ans d'ouverture de la filière suisse romande. Les modules du brevet fédéral sont proposés pour la troisième année consécutive.

Pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC)

Le passage des professions Suissetec de trois à quatre ans a nécessité l'ouverture pour la première fois d'une quatrième année dans ces professions. Les agent·e-s et employé·e-s d'exploitation ont aussi connu une révision de leur ordonnance de formation professionnelle; le contenu des cours a été adapté à une plateforme au niveau national.

Au niveau des infrastructures, la fondation pour la rénovation du CPMB a rénové l'ensemble du 2^e étage du bâtiment A avec mise en place progressive des fronts de classe numériques.

Pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG)

Le transfert des filières de maturité professionnelle du Lycée Jean-Piaget vers le CPNE a débuté avec l'ouverture des nouvelles volées au CPNE à la rentrée scolaire d'août 2022. Ce transfert sera finalisé à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

L'année scolaire 2023-2024 a vu débiter une très importante réforme de l'ordonnance dans la filière des employé·e-s de commerce. Les disciplines traditionnelles du CFC ont laissé la place aux compétences opérationnelles ; ce qui implique un changement de paradigme important dans la posture du corps enseignant. De nombreuses formations ont été proposées au corps enseignant du CPNE-CG afin de lui permettre d'aborder ces nouveautés.

Pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT)

L'accueil d'élèves en provenance d'Ukraine a nécessité la constitution de 3.5 classes. Les arrivées régulières de personnes migrantes issues d'autres régions du monde, dont beaucoup de mineur·e-s non accompagné·e-s, constituent également un défi pour le dispositif JET (jeunes en transition).

Les actions menées pour amener les préapprenies et préapprenis vers une formation professionnelle s'étoffent à travers de nouveaux partenariats que le CPNE-PT s'efforce d'ajouter aux contacts déjà établis. Des visites et des présentations de métiers sont proposées aux bénéficiaires des mesures préparatoires du CPNE-PT, en particulier dans les métiers qui se retrouvent régulièrement en situation de places d'apprentissage non repourvues à la rentrée d'août.

Pôle Santé et Social (CPNE-2S)

Le CPNE-2S a vécu de grands changements en 2023 notamment avec l'intégration de la filière des assistantes et assistants dentaires du CPNE-CG.

En association avec l'OrTra santé-social, et afin de favoriser l'intégration professionnelle des personnes en formation, six membres du corps enseignant se sont formés pour devenir instructrices et instructeurs en « Mesures de réanimation et défibrillation (BLS-AED) ». Cette formation, certifiante, est maintenant offerte à toute la filière ASE et sera étendue prochainement aux autres filières du CPNE-2S.

Dans les filières sociales ES, un nouveau PEC est entré en vigueur, avec comme principale nouveauté un tronc commun entre les diverses filières et la possibilité d'effectuer la formation « Éducation sociale (EDS) » en 5'400 heures et en parcours stage. En 2024, la filière en « Maîtrise socioprofessionnelle (MSP) » s'ajoutera à cette nouvelle organisation.

Pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI)

La rentrée scolaire 2023-2024 a été marquée par l'introduction de la révision du Laborantin·e CFC. La formation est désormais enseignée sous forme de compétences opérationnelles. Le déménagement des ateliers sur Klaus 1 s'est terminé avec la libération complète du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 en octobre 2023. Ainsi, toutes les formations du site Klaus sont réunies dans les deux bâtiments de Klaus 1 et Klaus 2.

Pôle Terre et Nature (CPNE-TN)

Lignum - Neuchâtel a reconduit, en collaboration avec les associations professionnelles, le CPNE-BC et le CPNE-TN, une journée d'échange pour les personnes en formation de menuisier·ère et de forestier·ère-bûcheron·ne.

L'échange transfrontalier pour les élèves de 3^e année en formation d'agriculture demeure une étape très importante de leur formation CFC. Cet échange consiste en un séjour en France voisine de 4 jours durant lesquels les apprenti·e-s visitent plusieurs exploitations pour découvrir les techniques novatrices employées par leurs homologues, leur permettant ainsi de confronter leurs idées à des professionnels étrangers.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	53'148'698	51'988'692	51'506'562	-482'130	-0.9%	-1'642'136	-3.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'285'686	11'200'000	11'304'106	+104'106	+0.9%	+1'018'420	+9.9%
43 Revenus divers	506'295	684'000	460'103	-223'897	-32.7%	-46'192	-9.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	3'348	+3'348	--	+3'348	--
46 Revenus de transfert	22'711'038	24'460'000	22'379'595	-2'080'406	-8.5%	-331'443	-1.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	19'645'680	15'644'693	17'359'411	+1'714'719	+11.0%	-2'286'269	-11.6%
Charges d'exploitation	115'896'562	118'697'176	114'339'260	-4'357'916	-3.7%	-1'557'302	-1.3%
30 Charges de personnel	82'876'728	90'581'243	84'645'773	-5'935'470	-6.6%	+1'769'045	+2.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	12'356'027	13'294'999	12'148'543	-1'146'455	-8.6%	-207'484	-1.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	394'704	521'568	550'410	+28'842	+5.5%	+155'706	+39.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	35'308	13'093	35'308	+22'215	+169.7%	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	20'233'795	14'286'273	16'959'225	+2'672'952	+18.7%	-3'274'570	-16.2%
Résultat d'exploitation	-62'747'864	-66'708'483	-62'832'698	+3'875'786	+5.8%	-84'834	-0.1%
44 Revenus financiers	360'341	296'000	330'224	+34'224	+11.6%	-30'117	-8.4%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	360'341	296'000	330'224	+34'224	+11.6%	-30'117	-8.4%
Résultat opérationnel	-62'387'523	-66'412'483	-62'502'474	+3'910'009	+5.9%	-114'951	-0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-62'387'523	-66'412'483	-62'502'474	+3'910'009	+5.9%	-114'951	-0.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	100.00	105.00	100.00	-5.00	-4.8%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	74.55	77.60	74.90	-2.70	-3.5%	+0.35	+0.5%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2023 et les comptes 2023 sont les suivantes :

Groupe 30 (CHF -5.9 millions)

- Les délais de carence et les déductions pour absences de longue durée pour le personnel administratif et technique ont un impact sur la masse salariale (vacance des postes de travail, nombre de cas d'assurance accident) ;
- Suite du transfert des élèves en MP du LJP au CPNE (rapport 21.014) et baisse des effectifs ;
- Charges de personnel enseignant moins important que prévu pour la formation des adultes ;
- Changement de plans d'études non connu au moment de l'élaboration du budget entraînant une diminution des périodes enseignées ;
- Nombre de classes induit par la guerre en Ukraine moins important que prévu ;
- Variation favorable de la provision pour vacances et heures supplémentaires.

Groupe 31 (CHF -1,1 million)

- Baisse des biens, services et autres charges d'exploitation principalement liée à une gestion rigoureuse des coûts ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation de l'économat avec une reprise des activités de logistique par des prestataires tiers (projet pilote mené avec succès sur le site de la Maladière à la rentrée 2023/2024).

Groupe 39 (CHF +2.7 millions)

- Part de l'écart statistique du service déterminé par le SRHE prévu au budget dans cette rubrique.

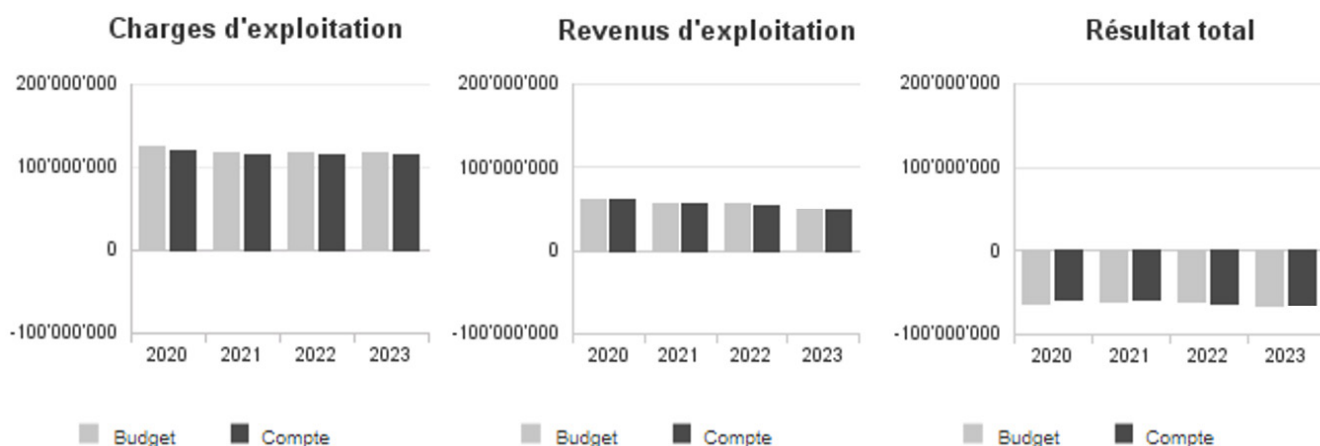
Groupe 46 (CHF -2.1 millions)

- Subvention de la Confédération allouée au CPNE plus basse que projetée ;
- Recettes des refacturations aux autres cantons pour leurs ressortissants plus basses que budgétées.

Groupe 49 (CHF +1.7 million)

- Attribution issue du contrat formation (FFD) au CPNE plus élevée que prévu au budget ;
- Recettes liées à la refacturation des coûts pour la formation des adultes en art. 32 moins élevées que projetées (pendant favorable dans le groupe 30) ;
- Financement des CIE via le double forfait cantonal moins élevé que prévu.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

ECG (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	13'401	10'000	7'550
Coûts salariaux et de structure	95'600	95'050	114'906
Coûts des services centraux	1'500	0	0
Revenus	49'145	80'000	46'983
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	61'355	25'050	75'472

Commentaires

Prestation transversale, l'enseignement de la Culture Générale (ECG) est dispensé dans toutes les formations initiales. Elle transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles de compétences. Seuls les coûts non imputables directement (activités culturelles globales) ressortent au niveau du groupe de prestations ECG.

EPS (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	24'628	94'000	62'784
Coûts salariaux et de structure	7'643	0	16'181
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	37'783	54'000	59'096
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-5'502	40'000	19'869

Commentaires

Prestation transversale, la mission du service des sports est de dispenser les périodes d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires pour les étudiant-e-s de l'ensemble des pôles du CPNE. Le service des sports organise également des camps de sport extra-muros dans le but d'intégrer les élèves d'origines diverses et de promouvoir la vie en société, les valeurs de partage, de collaboration, de tolérance, d'autonomie et d'entraide. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles de compétences. Seuls les coûts non imputables directement (camps notamment) ressortent au niveau du groupe de prestations EPS.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

P-TI (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'262'553	1'257'000	1'540'333
Coûts salariaux et de structure	30'989'986	32'038'045	30'968'457
Coûts des services centraux	7'824'704	7'093'912	7'063'285
Revenus	19'154'398	18'152'000	16'781'029
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	20'922'845	22'236'958	22'791'045

Commentaires

Le pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI) dispense des formations initiales et supérieures (à plein temps ou en emploi) dans toute une palette de métiers indispensables au tissu industriel régional (automation, horlogerie, microtechnique, mécanique, électroplastie, informatique, carrosserie et mécanique automobile). Il dispense aussi un cours-passerelle permettant à un titulaire d'une maturité académique de poursuivre ses études en HES. Le CPNE-TI est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels. Ainsi, le CPNE-TI dispose des infrastructures indispensables à ces cours. Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires au brevet d'expert de production et d'agent de maintenance ; formations modulaires en horlogerie et mécanique ; art. 32 OFPr dans le domaine technique).

La péjoration du résultat s'explique par des baisses des revenus liés au financement des cours interentreprises et de la subvention fédérale en raison d'un effectif d'élèves moins élevé que prévu.

P-AS (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	477'188	336'000	410'622
Coûts salariaux et de structure	5'892'624	4'887'818	4'838'979
Coûts des services centraux	2'378'561	737'648	732'774
Revenus	2'391'814	2'116'000	2'597'274
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'356'559	3'845'466	3'385'101

Commentaires

Le pôle Artisanat et Services (CPNE-AS) dispense les cours professionnels aux formations de l'artisanat tels que la coiffure, les métiers de bouche, l'intendance, ainsi que les assistant-e-s en promotion de l'activité physique et sportive. Il est actif au niveau des formations initiales (CFC et AFP). Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats de formation d'adultes ; spécialiste en promotion de l'activité physique et de la santé ; art. 32 OFPr domaine artisanat et services). Le CPNE-AS est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises de la majorité des professions qui y suivent les cours professionnels. Ainsi, le CPNE-AS compte de nombreux ateliers, laboratoires et locaux professionnels.

L'amélioration du résultat s'explique par une augmentation des revenus provenant des CIE ainsi que par une augmentation des élèves hors canton, générant des revenus via une refacturation aux cantons de domicile.

P-CG (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	707'776	712'000	745'166
Coûts salariaux et de structure	16'399'039	16'177'971	13'965'701
Coûts des services centraux	2'741'422	2'037'989	2'025'658
Revenus	5'475'094	7'427'693	5'940'887
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	14'373'143	11'500'268	10'795'638

Commentaires

Le pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG) propose des formations initiales dans les domaines du commerce et de la vente. Depuis la rentrée 2022-2023, il accueille les nouvelles volées de maturité professionnelle, précédemment suivies au Lycée Jean-Piaget. Des formations supérieures y sont aussi proposées (économiste d'entreprise et informaticien de gestion, en emploi ; post-diplôme ES de direction d'institution de l'enfance). Le CPNE-CG dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux certificats et brevets Leadership & Management, Comptabilité et finance, RH ; art. 32 OFPr domaine commerce et gestion).

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

L'évolution des charges et des revenus s'explique en grande partie par l'intégration des filières maturité santé-social et assistant-e-s en soins dentaires dans le CPNE-2S, dès le mois d'août 2022. La diminution des coûts salariaux et de structure est d'autre part expliquée par un changement de plans d'études, avec pour conséquence une diminution du nombre de périodes enseignées. Il s'agit également du résultat d'un travail effectué sur des éléments du budget évalués favorablement au niveau des charges de personnel. La diminution des revenus trouve son origine dans une attribution du contrat formation moins importante que prévu pour le CNPE-CG.

P-PT (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	65'708	174'000	52'403
Coûts salariaux et de structure	5'820'235	7'229'310	6'535'472
Coûts des services centraux	29'613	732'738	728'222
Revenus	1'713'859	1'793'000	2'038'717
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'201'696	6'343'048	5'277'380

Commentaires

Le pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT) joue un rôle essentiel dans le passage entre l'école obligatoire et une formation via un apprentissage, permettant l'élaboration d'un projet professionnel. Il est également impliqué dans le cadre de l'accueil des jeunes réfugié-e-s ukrainien-ne-s. La baisse des coûts nets s'explique principalement par l'ouverture d'un nombre de classes JET (jeunes en transition) lié à l'Ukraine inférieure aux prévisions, ainsi que par une attribution du contrat formation plus importante que prévu pour le CPNE-PT, de même qu'une subvention fédérale également plus importante que prévu au budget.

P-2S (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	364'205	539'000	461'342
Coûts salariaux et de structure	9'450'441	11'081'262	12'023'075
Coûts des services centraux	1'156'248	1'245'540	1'235'941
Revenus	6'761'230	4'734'000	6'465'144
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'209'665	8'131'802	7'255'214

Commentaires

Le pôle Santé et Social (CPNE-2S) dispense des formations initiales et supérieures dans les domaines de la santé et du social. Il dispense également des formations d'adultes (art. 32 OFPr domaine santé social). L'augmentation des coûts salariaux et de structure est expliquée par l'intégration des filières maturité santé-social et assistant-e-s en soins dentaires dans le CPNE-2S, dès le mois d'août 2022. L'amélioration des recettes provient d'une attribution du contrat formation plus importante que prévu.

P-BC (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'438'743	1'236'000	1'555'025
Coûts salariaux et de structure	8'432'827	10'557'786	10'036'321
Coûts des services centraux	3'112'804	2'909'408	2'894'612
Revenus	7'612'796	7'676'000	7'859'285
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'371'579	7'027'194	6'626'672

Commentaires

Le pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC) dispense des formations initiales et supérieures en emploi dans le domaine du bâtiment et de la construction. Il propose aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats, ainsi qu'aux art. 32 OFPr dans les domaines du bâtiment et de la construction). Le CPNE-BC est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels. De ce fait, le CPNE-BC dispose des infrastructures indispensables à la tenue de ces cours.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

P-AA (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	411'383	410'000	470'103
Coûts salariaux et de structure	7'156'804	7'386'770	6'940'433
Coûts des services centraux	188'827	1'625'356	1'619'237
Revenus	5'252'448	5'031'000	5'226'587
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'197'565	4'391'126	3'803'186

Commentaires

Le pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) constitue la filière artistique du CPNE. Il dispense des formations initiales dans les domaines de l'objet (bijouterie, sertissage et gravure), de la mode (création des vêtements-couture) et de la communication visuelle (interactive media design, graphisme). Il propose également une formation professionnelle supérieure (ES) unique en Suisse de Designer d'objets horlogers. Les coûts nets restent relativement stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

P-TN (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	403'011	423'000	433'982
Coûts salariaux et de structure	2'138'491	2'083'773	2'132'318
Coûts des services centraux	602'352	497'165	494'223
Revenus	1'139'592	1'211'000	1'145'798
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'004'262	1'792'939	1'914'725

Commentaires

Le pôle Terre et de la Nature (CPNE-TN) dispense des cours théoriques aux agriculteur-trice-s CFC, aux forestier-ère-s-bûcheron-ne-s CFC, aux fleuristes CFC, aux horticulteur-trice-s paysagistes CFC et AFP, aux horticulteur-trice-s-floriculteur-trice-s CFC ainsi qu'aux horticulteur-trice-s-plantes vivaces CFC pour l'Arc jurassien. Le CPNE-TN est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises pour les fleuristes et les horticulteur-trice-s. Toutes ses actions sont menées en étroite collaboration avec les associations professionnelles.

L'évolution des charges et des revenus est assez stable étant donné le peu de changement significatif du point de vue de l'organisation des filières du CPNE-TN.

ESD (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	492'794	478'000	432'288
Coûts salariaux et de structure	1'760'619	1'746'655	1'745'740
Coûts des services centraux	64'300	33'885	84'028
Revenus	1'824'152	1'755'000	1'845'972
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	493'562	503'540	416'085

Commentaires

L'École Supérieure de Droguerie (ESD) est l'unique centre de compétence de la branche pour toute la Suisse. Elle est implantée à Neuchâtel depuis 1905. L'ESD dispense des cours de niveau CFC et ES. L'école est soutenue par l'Association Suisse des Droguistes (ASD) qui couvre intégralement le déficit de la formation ES. L'effort financier fourni par l'ASD est dépendant du nombre d'étudiants dans chaque volée, ainsi que de l'évolution des tarifs intercantonaux définis dans le cadre de l'AES (Accord sur les Écoles Supérieures), étant donné la part importante d'élèves hors canton.

La filière ES de l'École supérieure de droguerie est autofinancée. L'excédent de charges résiduel ne concerne que la filière CFC ainsi que les charges indirectes de structure non allouées à la filière ES.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Amort subventions à l'invest - SSPO	14'712	13'093	35'308
Total charges (+) / revenus (-) nets	14'712	13'093	35'308

Commentaires

Néant.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-9'128	0	-12'638
Total charges (+) / revenus (-) nets	-9'128	0	-12'638

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	Clôturé	14'241	0	14'241	180'000	0	180'000	217'864	0	217'864
*Création Carré Turquoise	A solliciter	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
EAA - Enveloppe équipements	Clôturé	25'265	0	25'265	0	0	0	0	0	0
*Enveloppe équipement 2022 - CPNE	En cours	31'129	0	31'129	25'000	0	25'000	115'333	0	115'333
Equipements didactiques PBC 2023-2026	En cours	0	0	0	225'000	0	225'000	112'862	0	112'862
Equipements didactiques PTI 2023	Clôturé	0	0	0	385'000	0	385'000	375'377	0	375'377
Equipements pédagogiques techniques	Clôturé	68'858	0	68'858	0	0	0	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	941'822	0	941'822	526'400	0	526'400	531'109	0	531'109
PTN - Enveloppe équipements	Clôturé	205	0	205	0	0	0	0	0	0
*Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	En cours	131'164	0	131'164	0	0	0	197'754	0	197'754
*SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	En cours	33'659	0	33'659	230'000	0	230'000	65'142	0	65'142
*Switchs et Extension réseau SIS2	En cours	229'910	0	229'910	100'000	0	100'000	68'138	0	68'138
Total		1'476'252	0	1'476'252	1'921'400	0	1'921'400	1'683'579	0	1'683'579

Commentaires

Le programme Éducation numérique (rapport 19.032) a été initié en 2021 et court sur plusieurs années. Son déploiement est en cours, avec un léger retard suite à l'acceptation et au traitement de la recommandation 22.205.

Les variations observées entre le budget et les comptes 2023 proviennent dans la plupart des cas d'une organisation de projets pouvant parfois amener un transfert des activités planifiées d'un projet à un autre. D'une manière générale, le total des activités d'investissement budgétées n'est pas dépassé en 2023.

2.8.9. Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Missions principales

La mission du SPAJ consiste à assurer la prévention, la promotion et la protection de la jeunesse et à prendre en charge les adultes en difficulté.

Le service développe et finance la prise en charge ambulatoire, en famille d'accueil et en institution d'éducation spécialisée et des enfants et des adolescent-e-s et se porte garant de leur bien-être tout en soutenant financièrement les structures d'accueil extrafamilial.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches du service est impacté par les éléments suivants :

- Mise en œuvre du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse ;
- Développement de la prise en charge ambulatoire et du réseau de familles d'accueil avec hébergement ;
- Révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) et développement de l'offre en places d'accueil extrafamilial tout en intégrant la réflexion sur les projets pilotes de "Ma journée à l'École" (MAE) ;
- Difficulté dans le transfert de mandat d'un-e jeune majeur-e de l'OPE à l'OPA et réflexion sur la mise en place d'un secteur pour le suivi de jeunes adultes de 16 à 25 ans ;
- Poursuite de la mise en œuvre d'un concept cantonal de soutien à la parentalité.

Activités et réalisations

En 2023, outre les tâches ordinaires du service liées à la prévention, la promotion, la protection de la jeunesse et la prise en charge des adultes en difficulté, les collaborateurs et collaboratrices du service se sont également investi-e-s dans les discussions et les propositions d'amélioration qui ont suivies les résultats de l'audit mandaté par le chef de service et la cheffe de département. Par ailleurs, le service s'est largement consacré aux thématiques spécifiques suivantes:

- Une étroite collaboration avec l'Office fédéral de la justice dans le cadre du renouvellement quadriennal de la convention sur les subventions de la Confédération octroyées en faveur des institutions d'éducation spécialisée (IES) de 2024 à 2027 ;
- Un engagement de la direction du service afin de finaliser le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) ;
- Afin de répondre aux besoins du terrain, 10 places d'hébergement additionnelles ont été mises à disposition du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse dès l'été 2023. Il a également été proposé de financer 1.6 EPT de duo psychologique-éducateur-trice supplémentaire. Ces adaptations ont fait l'objet de 3 avenants avec les partenaires concernés ;
- Des discussions ont été menées avec les différents partenaires du domaine de protection de l'enfance et de la jeunesse pour aboutir à la conclusion en décembre 2023 des contrats de prestations 2024-2025 avec les 7 organismes concernés ;
- Une campagne neuchâteloise pour le recrutement de familles d'accueil a été lancée et le bilan sous l'angle numérique est positif. Il l'est moins si on ne tient pas compte des familles d'accueil intrafamilial. Le résultat actuel ne permet pas de sortir des enfants d'institutions d'éducation spécialisée pour être accueillis en familles d'accueil. Le rôle de la pandémie n'est probablement pas négligeable. L'effort de recherche continue ;

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

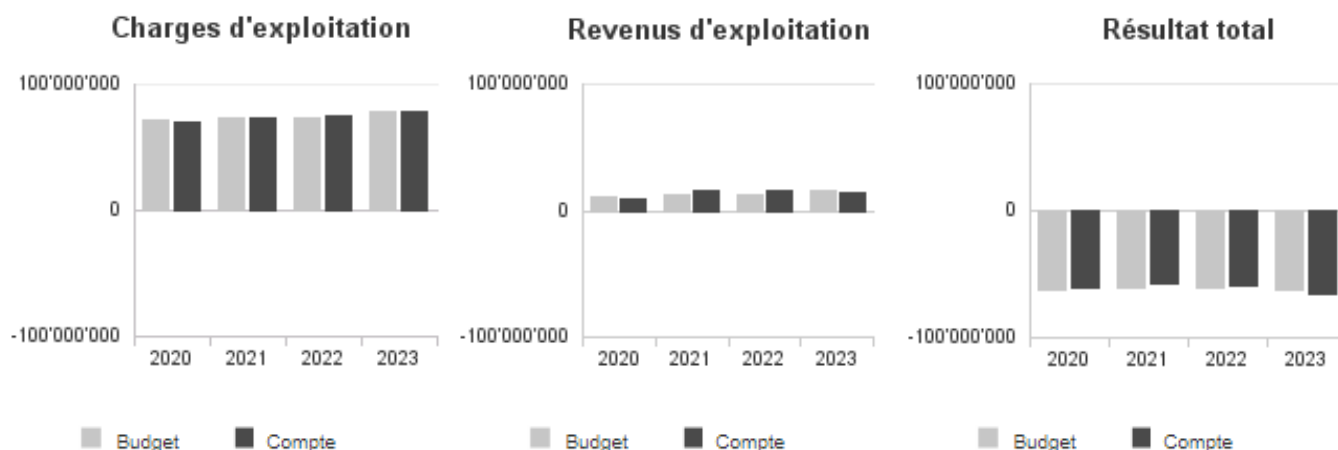
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'929'870	16'304'395	13'335'075	-2'969'320	-18.2%	-1'594'794	-10.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'694'536	12'908'925	9'725'218	-3'183'707	-24.7%	-969'318	-9.1%
43 Revenus divers	143'146	0	35'510	+35'510	--	-107'636	-75.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	331	6'000	42	-5'958	-99.3%	-289	-87.3%
47 Subventions à redistribuer	4'091'857	3'350'000	3'574'305	+224'305	+6.7%	-517'552	-12.6%
49 Imputations internes	0	39'470	0	-39'470	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	74'308'192	77'930'757	78'835'179	+904'422	+1.2%	+4'526'987	+6.1%
30 Charges de personnel	14'596'547	15'175'508	15'277'263	+101'755	+0.7%	+680'716	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'783'995	1'939'256	1'554'215	-385'041	-19.9%	-229'780	-12.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'260	53'260	53'260	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	39'212'691	44'464'688	42'599'708	-1'864'980	-4.2%	+3'387'017	+8.6%
37 Subventions redistribuées	4'091'857	3'350'000	3'574'305	+224'305	+6.7%	-517'552	-12.6%
39 Imputations internes	14'569'841	12'948'045	15'776'428	+2'828'383	+21.8%	+1'206'586	+8.3%
Résultat d'exploitation	-59'378'322	-61'626'362	-65'500'104	-3'873'742	-6.3%	-6'121'782	-10.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-59'378'322	-61'626'362	-65'500'104	-3'873'742	-6.3%	-6'121'782	-10.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-59'378'322	-61'626'362	-65'500'104	-3'873'742	-6.3%	-6'121'782	-10.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	118.00	127.00	123.00	-4.00	-3.1%	+5.00	+4.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	93.80	96.40	94.30	-2.10	-2.2%	+0.50	+0.5%

Commentaires

Les différences marquantes entre le budget et les comptes 2023 s'expliquent de la manière suivante :

- **Rubrique 30** : légère augmentation des charges de personnel liées aux honoraires décidés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) en faveur des curateurs et curatrices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État, mais compensée par la baisse des charges liées aux honoraires en faveur des curateurs et curatrices indépendant-e-s (rubrique 31) ;
- **Rubrique 36** : l'écart entre les subventions budgétées et les subventions effectivement versées est lié principalement :
 - au développement ralenti des places en familles d'accueil ;
 - à des remboursements de certains partenaires en lien avec le bouclage des comptes annuels 2022 ;
 - à des subventions prévues en faveur d'organismes de jeunesse qui n'ont pu être réalisés en 2023.
- **Rubrique 37** : l'écart correspond au décompte final des subventions fédérales en faveur des institutions d'éducation spécialisée. Ce montant est entièrement remboursé par l'OFJ (rubrique 47) ;
- **Rubrique 42** : l'écart est dû à une estimation trop optimiste au budget relative à l'expérience du service en lien avec la mise en application de l'arrêté sur la participation financière des parents d'enfants placés en institution d'éducation spécialisée ;
- **Au niveau des ressources humaines**, l'effectif du SPAJ validé au budget 2023 se montait à 96.4 EPT. La variation de 2.1 EPT par rapport à l'effectif de 94.3 EPT est liée à des vacances de postes à hauteur de 2.1 EPT : poste vacant à la direction du service pour la fonction de collaborateur-trice spécialisé-e en économie (1 EPT), 0.6 EPT de poste de conseiller-ère éducatif-ve à pourvoir à l'OSAE et 0.5 EPT vacant de collaborateur-trice administratif-ve à l'OPA..

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protéger les mineurs (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	6'503	0	9'398
Coûts salariaux et de structure	6'577'249	7'345'200	7'127'482
Coûts des services centraux	666'695	572'480	572'348
Revenus	31'448	60'000	15'990
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'218'999	7'857'680	7'693'239

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures liés aux suivis des mesures de protection des enfants.

Assurer l'accueil des enfant (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	272'707	268'760	270'691
Coûts salariaux et de structure	1'179'485	1'227'617	1'157'796
Coûts des services centraux	232'949	194'625	194'572
Revenus	344'048	366'925	335'037
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'341'094	1'324'076	1'288'022

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts liés au travail de surveillance et d'autorisation des structures d'accueil extrafamilial mais aussi celui concernant la facture du SIEN pour ses prestations concernant la plateforme informatique ETIC-AEF. Les produits sont essentiellement issus du montant refacturé par le SPAJ aux structures d'accueil extrafamilial subventionnées pour le travail du service en lien avec la plateforme informatique ETIC-AEF comprenant également la facture du SIEN.

Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Prise en charge adultes en diff. sociale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	1'503'164	1'670'000	1'217'467
Coûts salariaux et de structure	6'651'693	6'011'666	6'764'473
Coûts des services centraux	353'466	297'233	297'165
Revenus	1'325'813	1'150'000	1'406'966
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'182'511	6'828'898	6'872'139

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les honoraires des curateurs-trices indépendant-e-s, les salaires des curateurs et curatrices professionnel-le-s du SPAJ et des curateurs et curatrices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Les produits concernent les honoraires des curateurs et curatrices du SPAJ (473'137 francs) et les honoraires des curateurs et curatrice privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État (925'336 francs) pour les dossiers des personnes concernées avec fortune.

Promouvoir les activités jeunesse (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	7'049	80'000	5'888
Coûts salariaux et de structure	503'448	427'781	473'111
Coûts des services centraux	173'737	141'427	141'386
Revenus	2'318	0	3'722
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	681'915	649'208	616'663

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts directs, les coûts salariaux et de structure du secteur de la déléguée à la jeunesse.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Forfaits enfants et facturation parents	-8'404'310	-10'612'000	-7'173'806
Inst. dans canton mineurs	27'556'101	31'668'079	30'418'694
Inst. hors canton mineurs	2'195'409	1'324'000	2'427'835
Parts cant. fonds accueil extra-familial	12'871'868	11'839'811	14'274'475
Subvention div. inst. privées	8'518'103	10'746'609	9'078'335
Total charges (+) / revenus (-) nets	42'737'171	44'966'499	49'025'532

Commentaires

La première ligne correspond aux recettes en lien avec la participation financière des parents dont les enfants sont placés en institution d'éducation spécialisée ou en familles d'accueil conformément à l'arrêté entré en vigueur au 1er juillet 2020.

La deuxième ligne correspond aux montants alloués aux institutions d'éducation spécialisée (IES) dans le canton. Les montants sont moins importants que budgétés étant donné que les comptes annuels 2022 de certains partenaires ont été clôturés avec des soldes en faveur de l'État qui ont été rétrocédés en 2023.

Concernant les placements hors canton, ces charges sont imputées au service mais dépendent principalement des décisions des APEA; cette augmentation est également liée à des problématiques de plus en plus complexes chez les jeunes suivis. La quatrième rubrique enregistre la part cantonale en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial qui vient équilibrer les comptes du fonds dédié.

La dernière ligne enregistre les subventions en faveur des services d'action éducative en milieu ouvert ainsi que les indemnités des familles d'accueil avec hébergement et les subventions des organismes privés de jeunesse; la différence est liée au fait que le développement souhaité dans le secteur des familles d'accueil a été moins important qu'escompté et que certaines subventions prévues en faveur d'organismes de jeunesse n'ont pu être réalisées en 2023.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Autres revenus non incorporables	-58	0	-488
Frais de rappel	-4'140	0	-6'080
Participation parents aux frais de plac.	71'510	0	2'392
Redistr. subv. OFJ	3'566'141	3'350'000	3'574'305
Subventions OFJ	-3'566'141	-3'350'000	-3'574'305
Total charges (+) / revenus (-) nets	67'312	0	-4'176

Commentaires

Le montant figurant dans les comptes correspond aux pertes sur débiteurs non recouvrables et représente une part négligeable du total facturé. Les deux dernières rubriques enregistrent la subvention fédérale pour les coûts d'exploitation versée par l'OFJ en faveur des institutions d'éducation spécialisée. Le service est ensuite chargé de reverser cette subvention aux institutions d'éducation spécialisée concernées.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	79'291	0	79'291	0	0	0	-34'450	0	-34'450
Total		79'291	0	79'291	0	0	0	-34'450	0	-34'450

Commentaires

Le montant de 34'450 francs correspond à une écriture transitoire résiduelle sur les comptes 2022 en lien avec le programme d'impulsion et le financement de formation du personnel des institutions impacté par la réforme du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse.

2.8.10. Service des sports (SSPO)

Missions principales

Le service des sports a pour mission de promouvoir le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur d'une meilleure santé physique et mentale, du développement de la personnalité, et de favoriser l'intégration et la cohésion sociale. Il assure la coordination entre les divers acteurs du sport, notamment les relations entre la Confédération, l'État, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux. Il gère également toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse et Sport et représente l'organe de référence en matière de politique sportive.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport (LSport) du 1^{er} octobre 2013 ainsi que les objectifs spécifiques fixés ci-dessous ont été partiellement atteints ou sont en cours de développement.

- Mettre en œuvre le concept cantonal des sports au travers du plan d'action ;
- Améliorer la communication et la visibilité du service ;
- Organiser le Mérite du sport neuchâtelois ;
- Consolider les liens entre les clubs et les associations sportives ;
- Maintenir l'organisation des différents cours et le contrôle des activités Jeunesse+Sport ;
- Développer le sport scolaire facultatif dans les écoles ;
- Adapter les critères du Sports-Arts-Études ;
- Intensifier la collaboration avec les services des sports des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds et les régions ;
- Intensifier les synergies internes (économie, enseignement, relations extérieures et communication, santé) ;
- Favoriser les partenariats public-privé ;
- Mettre à jour le répertoire des infrastructures sportives du canton de Neuchâtel ;
- Traiter l'initiative 1% pour le sport.

Activités et réalisations

Concept cantonal du sport

Le concept cantonal des sports a été validé par le Conseil d'État en octobre 2023. Le canton est maintenant doté d'une stratégie cantonale pour le sport et l'activité physique. Tous les acteurs des milieux sportifs, les communes mais également la commission cantonale du sport ont été associés comme partenaires privilégiés dans cette démarche.

Commission cantonale du sport (CCS)

La CCS, composée de 16 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie à 3 reprises en 2023. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises, comme notamment le concept cantonal.

LoRo-Sport NE

Depuis le 1^{er} avril 2023, le secrétariat de la commission LoRo-Sport n'est plus rattaché au service cantonal des sports. Il n'en demeure pas moins qu'une étroite collaboration est maintenue, notamment au travers de la Commission LoRo-Sport au sein de laquelle le chef du service cantonal des sports siège avec une voix consultative.

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S) conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées

Bilan J+S

Le canton de Neuchâtel a organisé 40 cours de formation et de formation continue en 2023, auxquels 858 personnes ont participé, contre 44 cours et 880 personnes en 2022. À ce jour, le canton compte 125 experts J+S, 2'258 moniteurs et monitrices J+S, 254 coachs J+S.

En 2023, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de CHF 2'030'500, soit une augmentation de CHF 111'173 par rapport à 2022 et qui représente 1'741 cours répartis en 392 offres, soit 27 offres de plus qu'en 2022. Au total, 20'261 jeunes neuchâtelois-es ont pu bénéficier de ces subventions.

Clubs et associations - lancement du programme Unified

Le service encourage les clubs et associations du canton pour des candidatures de manifestations sportives internationales. En 2023, le SSPO a organisé le premier Forum du sport neuchâtelois (anciennement « rencontre des clubs et associations »). Une identité visuelle a été créée pour le Forum en miroir avec celle du Mérite du sport neuchâtelois. Cette soirée a permis de beaux échanges en présence de 150 personnes représentantes des communes, des clubs et associations. Elle a également été l'occasion de présenter le programme Unified de Special Olympics. Ce programme visant à rendre le sport inclusif est mis en œuvre dans le canton sous la forme d'un projet pilote soutenu par le service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) et le service cantonal des sports.

Manifestations

A l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel, le SSPO a participé aux célébrations en offrant via un concours 175 dossards à la population neuchâteloise en vue de participer au BCN Tour ou à la VTT Trans. Cette opération a rencontré un vif succès et des dossards « collector » ont été élaborés, avec le logo du 175^{ème}. Par ailleurs, la seule manche suisse du calendrier international de cross-triathlon XTerra a eu lieu en juin 2023 à la Brévine sur les bords du lac des Taillères. Cette manifestation a été une nouvelle opportunité de véhiculer une image positive du canton et son attractivité en générant des retombées financières importantes grâce aux nuitées notamment.

Mérite du sport neuchâtelois 2023

La cérémonie du Mérite du sport neuchâtelois s'est tenue le mercredi 6 décembre. La manifestation a été renforcée grâce à une nouvelle identité que ce soit au niveau du nom mais également du point de vue visuel. Cette soirée a mis sur le devant de la scène les sportives et sportifs neuchâtelois mais également toutes les personnes contribuant à la réussite du sport dans le canton et au-delà. La partie dinatoire suivant la cérémonie a été riche en échanges ce qui contribue à la belle réussite de cette soirée. Cette 17^{ème} édition a encore battu le record de suffrages via internet avec plus de 6'800 votants.

Sport des adultes Suisse

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Afin de soutenir la promotion du sport des adultes, le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs « Sport des adultes » en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton. À ce jour, le canton de Neuchâtel compte 115 moniteurs et monitrices « Sport des adultes » reconnus.

Cours de branches sportives (CBS) J+S BEJUNE

En 2022, les 3 camps de ski/snowboard organisés en mars, en avril et en décembre ont pu avoir lieu avec succès. 152 jeunes ont ainsi pu y participer.

Éducation physique et sportive

La défense de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement représente toujours un axe prioritaire du service. Le coordinateur EPH ayant pris sa retraite à l'été 2023, le poste a été remis au concours et une nouvelle coordinatrice EPH est entrée en fonction au 1er décembre 2023. Le chef de service a été impliqué dans le processus de recrutement et des échanges ont pu avoir lieu afin de poursuivre et renforcer la collaboration interservices.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique. Pour l'année scolaire 2022-2023, sept écoles et une commune ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 29'761.

Manifestations sportives scolaires

Le service soutient la Journée Suisse du Sport Scolaire (JSSS) depuis de nombreuses années. Cette compétition d'envergure nationale donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter aux élèves des autres cantons. En 2023, la JSSS a eu lieu le 26 mai en terres argoviennes. Cette édition a été un franc succès, avec la participation de 100 élèves et de nombreuses médailles à la clé qui ont permis au canton de Neuchâtel de remporter la 5^{ème} place du classement général.

Sports / Arts / Études (SAE)

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) à l'organisation, la promotion et le fonctionnement du concept Sports-Arts-Études (SAE) destinés aux sportifs d'élite. Il élabore, met à jour et valide les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Toutes les demandes de formation SAE hors canton sont validées par le service. Celui-ci soutient également le développement du projet pilote du SAA destiné aux apprenti-e-s. 2023 a été l'occasion de renforcer les saines collaborations en vue d'une reprise des critères. De plus, le projet d'accréditation des écoles artistiques a suivi son cours et 5 écoles de danse ont déposé leur dossier. Des visites seront organisées dans le 1er trimestre 2024.

Camps de ski

En 2023, une normalité est revenue au niveau de l'organisation des camps de ski.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	348'423	439'200	356'866	-82'334	-18.7%	+8'443	+2.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	196'028	243'000	196'877	-46'123	-19.0%	+849	+0.4%
43 Revenus divers	12'145	15'700	10'058	-5'642	-35.9%	-2'087	-17.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	105'435	136'500	108'559	-27'941	-20.5%	+3'125	+3.0%
47 Subventions à redistribuer	34'815	44'000	41'372	-2'628	-6.0%	+6'557	+18.8%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'519'409	1'749'292	1'592'865	-156'427	-8.9%	+73'456	+4.8%
30 Charges de personnel	692'237	742'676	706'552	-36'124	-4.9%	+14'314	+2.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	238'499	386'300	274'109	-112'191	-29.0%	+35'610	+14.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	397'266	480'189	407'423	-72'766	-15.2%	+10'157	+2.6%
37 Subventions redistribuées	34'815	44'000	41'372	-2'628	-6.0%	+6'557	+18.8%
39 Imputations internes	156'592	96'127	163'409	+67'282	+70.0%	+6'817	+4.4%
Résultat d'exploitation	-1'170'986	-1'310'092	-1'235'999	+74'093	+5.7%	-65'013	-5.6%
44 Revenus financiers	153'398	153'400	153'398	-2	-0.0%	0	0.0%
34 Charges financières	206'884	0	-206'884	-206'884	--	-413'768	-200.0%
Résultat de financement	-53'486	153'400	360'282	+206'882	+134.9%	+413'768	+773.6%
Résultat opérationnel	-1'224'472	-1'156'692	-875'717	+280'975	+24.3%	+348'756	+28.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'224'472	-1'156'692	-875'717	+280'975	+24.3%	+348'756	+28.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	4.20	4.20	3.90	-0.30	-7.1%	-0.30	-7.1%

Commentaires

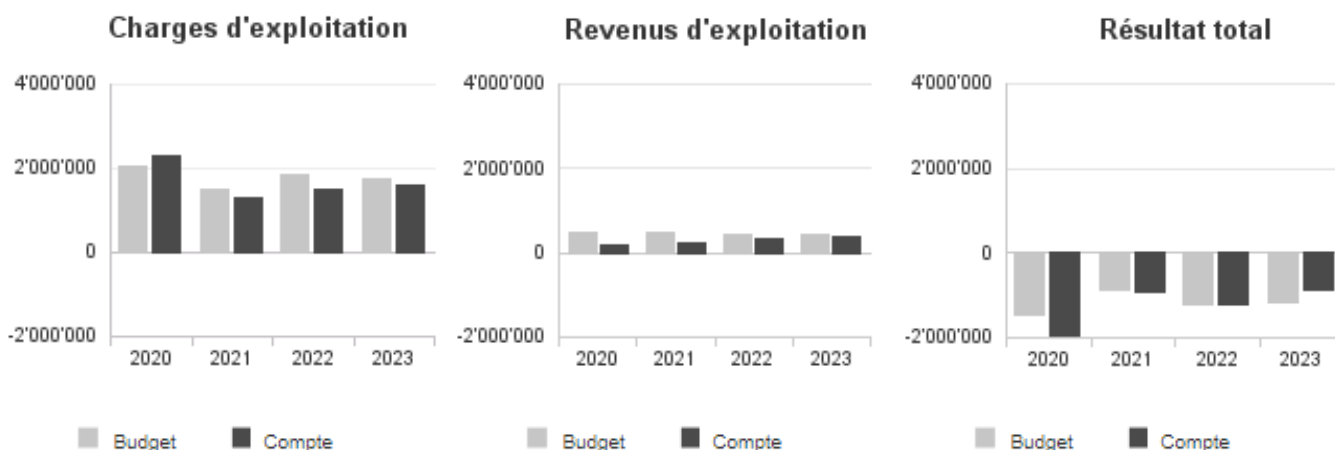
Groupe 31, de nombreux projets n'ont pas pu encore être repris dans leur intégralité. Les nombre de cours J+S annulés ou incomplets expliquent également ces chiffres.

Groupe 36, écart lié aux nombres de camps organisés.

Groupes 42 et 46, la différence s'explique par le nombre de cours et de participants effectifs pour le programme J+S. Pour le **groupe 42**, le départ du secrétariat de la Commission LoRo-Sport du SSPO au 1er avril 2023 a un une incidence sur les comptes.

Personnel administratif : Le service compte 5 collaborateurs et collaboratrices, représentant 3.9 EPT. Il a pu compter sur la collaboration d'un apprenti pour assurer les prestations.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Promotion du Sport (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	76'064	128'200	80'302
Coûts salariaux et de structure	314'042	216'644	45'580
Coûts des services centraux	50'965	46'130	46'973
Revenus	156'398	154'600	157'361
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	284'672	236'373	15'494

Commentaires

Le groupe de prestations inclut les manifestations sportives du canton, comme le Mérite du sport neuchâtelois, ainsi que des projets visant à promouvoir le sport à tout âge (sport des adultes, sport handicap). Le produit de CHF 157'361 correspond au montant versé pour la salle de la Riveraine selon le décret signé avec la ville de Neuchâtel (CHF153'398) et à des recettes diverses (CHF 4'000).

Jeunesse & sport (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	167'134	250'600	198'250
Coûts salariaux et de structure	623'791	416'033	456'881
Coûts des services centraux	63'677	57'690	58'746
Revenus	156'847	232'000	190'748
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	697'755	492'323	523'130

Commentaires

Il comprend toutes les prestations fournies par Jeunesse+Sport dont la formation des moniteurs et des experts, ainsi que les camps de jeunes (10 - 20 ans).

Commission Loro Sport (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	204	0	32
Coûts salariaux et de structure	156'798	65'689	3'262
Coûts des services centraux	15'562	14'118	14'378
Revenus	47'566	25'500	11'364
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	124'998	54'307	6'309

Commentaires

Dès le 1^{er} avril 2023, le secrétariat de la commission LoRo-Sport n'est plus rattaché au SSPO. Il dépend directement de la commission LoRo-Sport.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SSPO	0	192'489	192'489
Salles gymnastique	24'362	0	0
Sport scolaire fac.	15'675	30'000	30'936
Subv. + dédomm. cantons/Confédération	-88'499	-115'800	-93'452
Subventions camps de ski écoles	164'184	267'000	201'672
Total charges (+) / revenus (-) nets	115'722	373'689	331'644

Commentaires

Néant.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-760	0	-860
Total charges (+) / revenus (-) nets	-760	0	-860

Commentaires

Revenus liés aux frais de rappels pour les cours et camps J+S.

2.8.11. Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)

Missions principales

Le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a la responsabilité de l'informatique de l'État et de partenaires sous conventions. Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner la gouvernance de l'Entité neuchâteloise informatique (services de l'administration cantonale, communes, santé et les écoles) ;
- Orchestrer la démarche de digitalisation de l'État, en collaboration avec ses partenaires ;
- Proposer et mettre en œuvre la politique informatique de l'État et de ses partenaires sous convention ;
- Étudier les besoins de l'administration et proposer les concepts informatiques globaux ;
- Étudier les besoins des partenaires et proposer des concepts informatiques globaux ou spécifiques ;
- Soutenir l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices dans le cadre de l'utilisation des outils bureautiques ;
- Installer, maintenir, faire évoluer et administrer le parc informatique de l'administration cantonale, des écoles (enfantines, primaires et secondaires 1) et de ses partenaires ;
- Développer, maintenir, exploiter et faire évoluer les applications informatiques ;
- Gérer les réseaux informatiques neuchâtelois (nœud cantonal et réseau pédagogique neuchâtelois) ;
- Exploiter les infrastructures du Guichet sécurisé unique des collectivités publiques neuchâteloises ;
- Gérer les bases de données relatives aux personnes et entreprises utiles à l'ensemble de l'administration ;
- Gérer le réseau téléphonique de l'État et, en collaboration avec le service des bâtiments, le câblage des bâtiments ;
- Assurer la sécurité des systèmes d'information et des données associées.

Le SIEN collabore, en matière informatique, avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le rapport (20.038) a été présenté au Grand Conseil en date du 3 novembre 2020 sur le fonctionnement du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et l'octroi de crédits complémentaires pour les années 2021 à 2023 dans l'attente du prochain schéma directeur informatique 2024-2029. Les travaux se sont poursuivis selon les orientations proposées.

L'année 2023 a été marquée par la validation du Conseil d'État de la stratégie digitale cantonale qui constitue le cadre de la démarche de digitalisation du canton. L'évolution des technologies continue d'impacter considérablement l'économie, l'État et la société. L'informatique est stratégique pour le bon fonctionnement de notre administration et celle de nos partenaires. Ce patrimoine doit être protégé pour assurer la disponibilité des services, l'intégralité des données traitées et la confidentialité des accès. En plus des menaces classiques, la criminalité numérique est devenue une réalité quotidienne. Le risque principal étant l'indisponibilité totale des systèmes après exfiltration de données. Ce risque est dorénavant jugé probable et critique.

Les cas de cyberattaques en Suisse a continué à évoluer à la hausse. Les tentatives d'intrusion enregistrées par les entreprises helvétiques ont bondi. Les hackers deviennent de plus en plus efficaces. Les cantons, les communes, PME et multinationales tentent de se protéger contre ces attaques, suscitant une demande sans précédent auprès des firmes actives dans la cybersécurité. Les spécialistes, pour faire face à la demande des administrations et des entreprises, se font rares. Dans cette dynamique, le SIEN continue ses démarches de renforcement de sa sécurité, tant au niveau des outils, de la formation et de la sensibilisation des utilisateurs-trices, qu'au niveau des compétences en la matière.

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la bonne marche du service sont les suivants :

- Finalisation du schéma directeur 2016-2020 par son rapport complémentaire (20.038) ;
- Élaboration du nouveau schéma directeur des systèmes d'information 2024-2029 qui s'articule selon les principes et les axes de la stratégie digitale ;
- Poursuite des travaux de construction du Data Center à Cadolles 9 et refonte temporaire du logement du SIEN ;
- Poursuite de l'activité du service en mode mixte (télétravail et présentiel réparti sur 5 sites) ;
- Formalisation d'un nouveau référentiel tarifaire plus transparent ;
- Renouvellement des conventions et fidélisation des partenaires ;
- Maintien en conditions opérationnelles des salles machines d'ancienne génération existantes ;
- Mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information et d'une stratégie associée ;
- Augmentation des cyberattaques dans un climat de méfiance et consolidation des défenses ;
- Révision interne des processus administratifs et financiers, ainsi que la gestion des achats ;
- Projet Vitamine et enjeux de numérisation dans le contexte général des réformes ;
- Besoins numériques en croissance et accélération des rythmes dans l'expression des besoins ;
- Émergence des questions d'identités numériques et renforcement des collaborations intercantionales ;
- Forte centralisation : premier prestataire des collectivités publiques ;
- La gestion de l'obsolescence intégrée des systèmes et mise à niveau des applicatifs ;
- Pénurie de ressources humaines spécialisées ;
- L'autonomie de gestion et des finances du SIEN consolidé en relation avec la multiplicité des partenaires.

Activités et réalisations

Domaine du Guichet unique et GED

Au niveau du Guichet unique, les réflexions pour une refonte du portail ont débuté avec notamment l'analyse de la solutions IGovPortal, plateforme déjà utilisée par une dizaine de cantons. Un POC (proof of concept) a débuté en fin d'année et se poursuivra jusqu'à la fin du 1er semestre 2024. L'objectif est de s'assurer de la compatibilité et de mesurer les travaux de migration à réaliser. En attendant cette possible évolution majeure, le Guichet unique a poursuivi ces travaux d'améliorations continues et de développement de nouvelles prestations. Parmi ces dernières, on peut notamment citer :

- Déploiement de la prestation pour l'inscription aux écoles postobligatoires ;
- Adaptations de la prestation pour l'obtention des nouveaux bons JobAbo ;
- Déploiement de la prestation pour l'inscription des demandeurs d'emploi ;
- Dans une perspective d'envoi des courriers via la Guichet unique, la prestation « Mes courriers » est déployée. Elle sera progressivement proposée ;
- Intégration de la fonction de tag pour retrouver rapidement les transactions préférées dans l'option "Mes favorites" ;
- Nouvelles prestations disponibles à savoir « Historique véhicules et bateaux » et « Conducteurs et permis ».

Plusieurs projets ont mené dans le déploiement de la gestion électronique de documents (GED). On peut noter l'intégration de la GED avec la gestion des bourses (OBAO) et de la gestion de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE), de la digitalisation des dossiers des contrats d'assurance au service financier et des dossiers des enseignant-e-s au service de l'enseignement obligatoire.

Domaine SAP

L'année 2023 a été marquée par plusieurs migrations (S4 2022, Business Object 4.3), ainsi que par le déploiement de nouvelles solutions :

- Logiciel USU Software pour l'analyse des licences utilisateurs-trices afin de mieux gérer les droits d'accès à SIGE ;
- Processus des demandes d'offres au niveau de la logistique pour le SALI ;
- Processus d'octroi et de retrait des droits d'accès pour les arrivées et les départs des collaboratrices et des collaborateurs via SODA ;
- Cockpit de chargement du plan de mobilité dans le cadre du projet Vitamine et intégration du processus de gestion des clés des véhicules (armoires à clé) ;
- Intégration via des librairies « Pepper » des terminaux de paiement par carte de crédit et Twint ;
- Adaptations des interfaces avec la Caisse de pension (CPCN) pour les entités externes soumises aux indemnités permanentes ;
- Mise en place de la TEB avec des articles du SIEN pour l'ensemble des client-e-s.

Dans le cadre du projet de perception des personnes morales « Impôts 4.0 », les premiers POC (proof of concept) ont été réalisés afin de démontrer la viabilité du projet et des concepts proposés.

Domaine des impôts et du territoire

Comme mentionné précédemment, le projet stratégique de perception des personnes morales « Impôts 4.0 » implique autant l'équipe SAP que l'équipe des impôts. Il est planifié sur les années 2024 à 2026. Parallèlement à ceci, la nouvelle solution de gestion du contentieux le DEBIT a été déployée en production en avril 2023. À ce stade, la configuration et les développements ne sont pas encore terminés, ils se poursuivront tout au long de 2024 sous la responsabilité du service financier. En ce qui concerne le Registre foncier, une migration à la version 17 de l'application TERRIS a été réalisée en mai 2023. Ces migrations impactent non seulement le service de la géomatique et du registre foncier, mais également le service des contributions pour la gestion de l'estimation cadastrale.

Domaine de la police et de la justice

Au niveau Police, la maintenance de l'application actuelle continue afin d'en assurer l'exploitation jusqu'à son remplacement dans le cadre du projet Hélicon mené par la Police cantonale. Une migration aux dernières versions a été réalisée. Pour le domaine de la Justice, les nouvelles qui nous sont parvenues en fin d'année ne sont pas réjouissantes avec l'annonce de la vente de la solution JURIS. Avec un changement de fournisseur dans un moment crucial comme celui de l'intégration de Justitia 4.0, il faut s'attendre à des modifications de la stratégie produit. Cela remet en question une grande partie des réflexions menées en 2023. Les prochains mois permettront de mieux mesurer la portée de la nouvelle stratégie produit. Du point de vue opérationnel, les travaux pour préparer la digitalisation de la justice avec Justitia 4.0 se sont poursuivis avec notamment le déploiement de matériel pour le traitement numérique des dossiers (scanners et écrans adaptés aux activités). Au niveau des amendes d'ordre, le processus de déploiement du nouveau concept des souches avec QR code s'est poursuivi. Avec la commune du Landeron, le cycle d'intégration des communes à ce concept est terminé. D'ici fin 2024, c'est la Police cantonale qui intégrera ce concept.

Domaine social

Après la mise en place de la plateforme MOS pour la gestion du catalogue des formations continues (service des ressources humaines), une extension a été déployée pour le service de l'emploi dans le cadre des formations des demandeurs et demandeuses d'emploi. Ce déploiement a été réalisé en décembre 2023.

Comme bien d'autres applications, des migrations techniques (version de Windows, de la plateforme de développement et base de données) ont été réalisées sur les applications ORACE (gestion de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien), MINT (gestion des mineurs et des tutelles) et OBAO (gestion des bourses).

Pour le domaine de l'aide sociale, un suivi tout particulier a été nécessaire pour la solution KiSS afin de poursuivre son évolution des services sociaux régionaux et du service de l'action sociale.

Au niveau technique, toute la communication inter-applicative dans le domaine social a été migré sur la plateforme standard du marché et retenue pour l'ensemble des applications du SIEN. Pour le domaine social, cela concerne les applications BaCeDos, KiSS, ORACE, DIOCAM et OBAO.

Les missions du CSCO sont d'accompagner les client-e-s (communes NE, écoles NE et JU, entités parapubliques et partenaires extra cantonaux) dans leurs projets informatiques, d'analyser avec eux/elles leurs besoins, de développer en interne ou d'intégrer des solutions du marché et d'apporter l'assistance et la maintenance nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des solutions déployées. Ce travail s'effectue sur la durée dans un esprit de partenariat et il est régi par des conventions ou des mandats de prestations signés entre autorités.

Système d'information communal (ETIC)

Durant l'année 2023 nous avons pu terminer les travaux de mise à jour des outils de développement ainsi que la migration de version de la base de données Oracle. Concernant les réflexions de modernisation de l'ergonomie de l'application et de l'interface utilisateurs (UI) deux voies ont été identifiées :

- Pour la partie purement communale (gestion des habitants, des objets et des facturations) la décision a été prise avec la CDC informatique de l'ACN de constituer un groupe de travail avec des spécialistes communaux dans le but de déterminer la meilleure option à retenir pour l'avenir du système d'information ETIC : modernisation ou choix d'une solution du marché. Une analyse de la situation actuelle et un cahier des charges vont être établis et un appel à information suivi d'un appel d'offres marchés publics pourraient être lancés si ce deuxième scénario est retenu par le GT et l'ACN ;
- Pour la partie nécessaire à la gestion de l'Accueil extrafamilial, au vu de la spécificité du périmètre applicatif, le SIEN a pris la décision d'entamer la modernisation de l'UI après avoir réalisé divers tests et prototypes. Les travaux avancent bien et la démarche a convaincu le SPAJ, service métier en charge.

Dans le domaine de la Cyberadministration, on peut citer les travaux suivants

- Le projet de eDéménagement est toujours en attente de la signature, par le canton, du contrat avec eOpérations Suisse et de l'adaptation des bases légales neuchâteloises, le dossier est entre les mains du Service cantonal de la population ;
- La finalisation du projet SYMIC (échange électronique d'information concernant les étrangers résidant en Suisse entre les services des habitants et le système central de migration via SEDEX) ;
- La finalisation du projet d'interfaçage avec le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) permettant un allègement des travaux pour les communes ainsi qu'une amélioration de la qualité des données ;
- L'attention régulière portée sur les envois de données mensuels à SERAFE avec divers processus de corrections de données.

ERP financier (Abacus)

Les travaux de démarrage des nouveaux sites et de nouveaux modules se sont poursuivis tout en garantissant la poursuite du maintien de la stabilité de l'environnement par le déploiement des nouvelles versions livrées par l'éditeur. Le gros projet mené par l'ECAP (mise en place du système d'information PEGGI), ainsi que le projet de migration de l'environnement financier de la Ville de La Chaux-de-Fonds de SAP à Abacus sont terminés. Divers dossiers s'initient, que cela soit pour les communes qui perçoivent l'intérêt d'étoffer leur environnement de gestion financier ou pour diverses entités parapubliques sollicitant le SIEN pour le déploiement de divers modules Abacus (en particulier dans le domaine de la gestion des temps). Dans cette dynamique, nous constatons un fort intérêt pour le domaine des ressources humaines avec le souhait de pouvoir disposer de la gestion du cycle de vie professionnel du personnel.

Solutions d'organisation

Ce domaine englobe divers projets menés avec les partenaires dans des contextes métiers bien particuliers nécessitant le développement de logiciels spécifiques ou l'intégration de solutions du marché :

- GELORE : Les importantes adaptations du module de gestion des activités et cours sont terminées et ont permis la mise en route de nouveaux clients (Bienne, service des sports de la Ville de Neuchâtel, service d'accueil parascolaire de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers, Ville de Pully). À signaler la mise en place d'un Comité romand des utilisateurs et utilisatrices dans le but de valoriser les nombreuses expériences et coordonner les futurs travaux ;
- Gestion électronique de documents : Les travaux de l'année ont été concentrés sur la maintenance, les mises à jour de version des outils, différentes études et sur la fin du projet mené pour le service de la famille de la Ville de Neuchâtel ;
- JENPANOF pour la gestion des autorités et le paiement de jetons de présence : Le système a été adapté, enrichi et déployé avec le secrétariat général du Grand Conseil pour les député-e-s ;
- SODA : Dans le domaine de la gestion des comptes UT et droits d'accès, le système a été déployé pour 3 entités parapubliques. Les travaux préparatoires pour le démarrage du projet de généralisation dans les services de l'État ont été initiés dans la perspective de démarrer concrètement en 2023.

Internet/Intranet/Extranet

Les importants travaux de mises à jour techniques des très nombreux environnements SharePoint se sont clôturés avec la fin des travaux pour les sites Internet ne.ch et rpn.ch. Comme prévu l'outil de gestion de séances et plateforme collaborative (ECHO) a été stabilisé au niveau fonctionnel et en termes techniques. L'intention est de le maintenir fonctionnel jusqu'à fin 2025-2026 en préparant son remplacement par une solution du marché qui pourrait réunir toutes les entités utilisatrices d'une telle solution. Parallèlement d'une vaste étude a été initiée pour préparer le remplacement du site Internet de l'État, avec le lancement d'un appel d'offres aux marchés publics au vu de l'ampleur du projet.

Système d'information des Écoles (CLOEE)

L'évolution régulière et importante dans le domaine de l'enseignements en matière organisationnelle et réglementaire impose à l'équipe un travail soutenu avec les services d'enseignements et les écoles. Parmi les nombreux projets menés, on peut mentionner :

- Diverses évolutions fonctionnelles pour le domaine de l'école obligatoire sur des sujets de gestion des groupes et d'intégration en formation régulière ;
- L'extension de la prestation GU permettant l'inscription en ligne aux formations du post-obligatoire ;
- Divers nouveaux modules intervenant dans la gestion des examens organisés par l'office des apprentissages ;
- Des travaux d'optimisation dans le domaine de la gestion des évaluations qui sont les points chauds annuels en fin de semestre et fin d'année ;
- La préparation de la restructuration du Lycée Jean-Piaget avec le transfert de diverses formations commerciales au CPNE.

Il faut également signaler le démarrage du projet HAKA (phase d'étude) consistant à harmoniser l'échange de données de processus commerciaux inter-cantonaux pratiqués dans la formation professionnelle. Cet ambitieux projet est porté par la CSFP (Conférence Suisse des offices de la formation professionnelle). La CDIP, organe faîtière, a donné un mandat au CSFO (Centre Suisse de Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière) pour coordonner le projet HAKA au niveau Suisse.

Et dans le cadre de la collaboration avec le canton du Jura, le SIEN est sollicité pour accroître ses prestations sur le SI CLOEE pour les accompagner dans la réalisation de leur Plan d'action numérique.

Le Centre de services (CSER), qui assure le support à plus de 20'000 utilisateurs et utilisatrices, a reçu à la hotline 31'995 appels dont 85% d'entre eux ont été traités avec un temps moyen d'attente de 71 secondes. Le nombre d'incidents traités a été de 15'729 dont 14'746 déposés par téléphone et le solde par voie numérique. 89% des incidents ont été résolus à distance et 16% ont demandé une intervention sur site ou en atelier.

Le Centre d'exploitation des solutions informatiques (CESI) administre une infrastructure composée de plus de 2'667 serveurs avec le traitement de 3'653 incidents et demandes d'installation. Une activité intense couvrant les services de l'administration cantonale et de ses partenaires (communes, santé, éducation et autres institutions étatiques et paraétatiques).

Le Centre des télécommunications (CTEL) gère le réseau cantonal neuchâtelois, le réseau pédagogique neuchâtelois avec des prestations voix et données. Les projets majeurs de l'année 2023 ont été :

- La mise en place de la micro-segmentation domotique ;
- Le changement des plateformes WIFI ;
- Le renouvellement des firewall d'accès datacenter et clients ;
- La réorganisation du secteur téléphonique ;
- La hotline d'urgence.

Durant l'année 2023, le Centre de Relation Client a traité plus de 9000 demandes de nos client-e-s et partenaires. Parmi lesquels des incidents, de la gestion des utilisateurs et utilisatrices, de la maintenance de site collaboratifs (600 sites SharePoint et 46 sites Internet), et des changements tels que la chefferie de projets stratégiques (Alta'SIEN, VitamiNE), la gestion de catastrophe naturelle (tempête La Chaux-de-Fonds du 24 juillet), l'intégration de systèmes d'information (soins aigus, psychiatriques, proches aidants, pathologie, social et ressources humaines), la réalisation des différents sites Intranet et Internet (Grand conseil, ressources humaines, portail du réseau pédagogiques, Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, Police cantonale), de solutions métiers (portail client et employeur de la CCAP, automates de laboratoire, modalités d'imagerie médicale, solution de radiothérapie), de solutions médico-soignantes, de solutions bureautiques (gestion des accès informatiques GeDAI et SODA), d'outils informatiques (plateforme d'intégration, d'architecture, gestion d'équipement mobile), de gestion administrative (gestion de la demande, gestion de caisse, gestion de stock, gestion de temps), de sécurisation des environnements serveurs dans notre nouveau DataCenter (serveurs applicatifs, de fichiers et de base de données), de construction de bâtiments, locaux (menuiserie de la Ville de Neuchâtel, La Tène, FAS, OSEO, bibliothèque de Val-de-Travers, site de Tivoli, collège des Parcs, crèche de Serrières, accueil parascolaire de Valangin et Peseux, collège d'Hauterive), de reprises d'infrastructures informatiques, téléphonie (ambulance des vallées neuchâteloises, Cressier, La Côte-aux-Fées, Ville de Neuchâtel) et enfin la coordination de très nombreux déménagements. Par ailleurs, le CTRC a été partie prenante dans l'élaboration, l'évaluation et enfin l'adjudication de plusieurs appels d'offres (site Internet du canton de Neuchâtel, multifonctions, système visioconférence).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	49'963'215	48'873'844	48'737'810	-136'034	-0.3%	-1'225'406	-2.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	25'880'372	26'438'000	26'660'373	+222'373	+0.8%	+780'001	+3.0%
43 Revenus divers	586'380	668'484	364'096	-304'388	-45.5%	-222'284	-37.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	23'496'463	21'767'360	21'713'341	-54'019	-0.2%	-1'783'122	-7.6%
Charges d'exploitation	45'741'820	46'899'517	56'659'777	+9'760'259	+20.8%	+10'917'957	+23.9%
30 Charges de personnel	23'362'559	25'745'277	24'667'715	-1'077'562	-4.2%	+1'305'156	+5.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	15'936'721	17'656'000	16'187'363	-1'468'637	-8.3%	+250'643	+1.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'891'735	3'094'182	14'448'675	+11'354'493	+367.0%	+9'556'941	+195.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'550'806	404'058	1'356'023	+951'965	+235.6%	-194'782	-12.6%
Résultat d'exploitation	4'221'395	1'974'326	-7'921'967	-9'896'293	-501.2%	-12'143'362	-287.7%
44 Revenus financiers	602	0	1'039	+1'039	--	+437	+72.6%
34 Charges financières	49	0	-5'141	-5'141	--	-5'190	-10'559.3%
Résultat de financement	553	0	6'180	+6'180	--	+5'627	+1'018.0%
Résultat opérationnel	4'221'948	1'974'326	-7'915'788	-9'890'114	-500.9%	-12'137'735	-287.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	4'221'948	1'974'326	-7'915'788	-9'890'114	-500.9%	-12'137'735	-287.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	180.00	191.00	188.00	-3.00	-1.6%	+8.00	+4.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	172.20	178.95	177.00	-1.95	-1.1%	+4.80	+2.8%

Commentaires

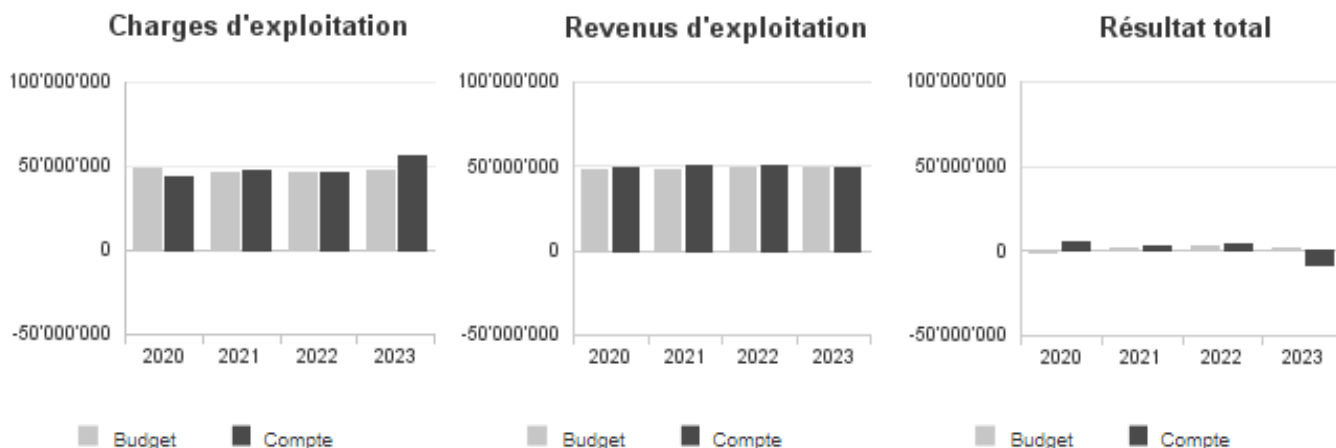
Le compte de résultats présente un excédent de charges de 7.9 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont les suivants :

- **Groupe 30** : Délai important pour les recrutements, poste de cadre non repourvu, ainsi que les délais de carence expliquant une diminution de charges de 1'077'562 de francs.
- **Groupe 31** : Diminution de 8.3% afin de respecter l'effort budgétaire demandé par le CE pour les maintenances des infrastructures et les solutions informatiques.
- **Groupe 33** : Les amortissements sont supérieurs au budget suite à un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en service des immobilisations concernées.

L'effectif du service est inférieur de 1.95 EPT par rapport au budget 2023, suite à des délais importants pour les recrutements dans un domaine à forte concurrence.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Services de base aux utilisateurs (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	5'561'969	7'240'000	5'140'197
Coûts salariaux et de structure	6'663'727	7'702'528	6'898'205
Coûts des services centraux	395'112	400'479	347'047
Revenus	12'067'930	12'625'640	13'029'673
Revenus de la facturation des services centraux	4'442'013	4'322'825	4'322'826
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-3'889'135	-1'605'458	-4'967'049

Commentaires

Les services de base aux utilisateurs et utilisatrices couvrent la gestion du poste de travail (achat, installation, maintenance, support, services réseau, sécurité). Les charges directes sont moins élevées que prévu, notamment au niveau des achats de licences et du renouvellement du matériel demandé par nos partenaires. Les coûts salariaux et de structures sont inférieurs au budget suite à des changements de fonction. Les revenus externes sont supérieurs au budget : prestations de services (+404'033 de francs).

Services de télécommunication (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'366'753	1'171'900	1'330'625
Coûts salariaux et de structure	1'307'969	912'088	3'677'943
Coûts des services centraux	60'722	35'169	52'377
Revenus	2'959'772	1'904'930	3'014'841
Revenus de la facturation des services centraux	554'747	539'862	539'862
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-779'076	-325'636	1'506'242

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de gérer l'infrastructure de télécommunication du nœud cantonal et de l'interconnexion des bâtiments. Les coûts se composent de la location des lignes de télécommunication et de la maintenance du matériel actif du réseau. Les charges directes sont plus élevées que prévu, notamment au niveau de la maintenance des antennes WIFI (changement de vision du fournisseur) et de la maintenance du réseau local. Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget notamment à cause des amortissements. Les revenus externes sont supérieurs au budget pour un montant de 1'109'911 de francs.

Services de téléphonie (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'148'903	1'220'000	845'267
Coûts salariaux et de structure	693'056	904'900	1'930'207
Coûts des services centraux	33'967	37'583	30'598
Revenus	897'999	966'150	889'041
Revenus de la facturation des services centraux	1'824'382	1'775'430	1'775'430
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-846'455	-579'096	141'602

Commentaires

Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs au budget à cause des amortissements.

Services applicatifs (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	2'025'137	2'259'800	2'373'331
Coûts salariaux et de structure	3'900'831	4'107'070	11'868'569
Coûts des services centraux	225'347	216'368	242'532
Revenus	4'284'512	6'039'200	4'522'454
Revenus de la facturation des services centraux	3'630'301	3'315'662	3'152'164
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'763'498	-2'771'623	6'809'813

Commentaires

Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs au budget à cause des amortissements.
Les revenus sont inférieurs au budget suite à une imputation différente liée aux articles utilisés.

Solutions informatiques (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	4'844'669	4'660'800	5'605'680
Coûts salariaux et de structure	15'009'850	12'140'779	13'054'809
Coûts des services centraux	688'106	651'481	634'125
Revenus	5'406'714	4'893'532	5'065'846
Revenus de la facturation des services centraux	12'196'281	10'942'467	11'103'607
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'939'631	1'617'061	3'125'162

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont supérieurs au budget en raison des maintenances applicatives prévues en 2022 et réalisées en 2023, ainsi qu'à des augmentations de tarifs de nos fournisseurs. Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget en raison notamment d'un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en service des immobilisations concernés.

BDP / BDE (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	34'206	33'000	33'862
Coûts salariaux et de structure	212'511	230'248	210'195
Coûts des services centraux	13'828	13'229	12'301
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	172'869	154'663	157'023
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	87'676	121'814	99'336

Commentaires

Les coûts de cette prestation sont maîtrisés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Frais de rappel	-503	0	-1'336
Total charges (+) / revenus (-) nets	-503	0	-1'336

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	Clôturé	147'923	0	147'923	0	0	0	0	0	0
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	En cours	1'073'334	0	1'073'334	3'497'424	0	3'497'424	2'325'784	0	2'325'784
Fédération données en formation prof.	A solliciter	0	0	0	242'602	0	242'602	0	0	0
Gestion d'affaires	Clôturé	0	0	0	0	0	0	5'912	0	5'912
*PI-Réformes	En cours	132'981	0	132'981	0	0	0	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	368'920	0	368'920	555'307	0	555'307	266'807	0	266'807
Renouvellement des infrastructures info	En cours	4'678'174	0	4'678'174	3'100'000	0	3'100'000	3'466'247	0	3'466'247
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	129'577	0	129'577	2'931'807	0	2'931'807	-439	0	-439
*Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN)	A solliciter	0	0	0	265'266	0	265'266	0	0	0
Transition numérique	A solliciter	0	0	0	347'974	0	347'974	0	0	0
*Vitami.NE	En cours	273'282	0	273'282	491'909	0	491'909	352'730	0	352'730
Total		6'804'191	0	6'804'191	11'432'289	0	11'432'289	6'417'042	0	6'417'042

Commentaires

- Développement 2016-2020 des systèmes d'information : Report du projet « Impôt », dû notamment au manque de ressources.
- Le projet « Fédération données en formation professionnelle » a été reporté en 2024.
- Les heures du backoffice sur le projet « Programme éducation numérique » ont été comptabilisées sur les comptes 30.
- Renouvellement des infrastructures info : mises à jour des infrastructures centrales et du réseau de télécommunication, ainsi que de la mise en place du nouveau Data Center à Cadolles 9.
- Le budget du projet « Sécurisation de l'outil de production informatique » a été transféré au SBAT.
- Le projet « Sécurisation Info. Support CNU » a été reporté à 2024.
- Les heures du projet « Transition numérique » ont été comptabilisées sur les comptes 30.
- Suite à une révision de la planification, le projet Vitamine a subi un décalage pour l'achat du matériel.

2.8.12.Fonds structures d'accueil extra-familial

Missions principales

La loi sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur en 2012, intègre les employeurs au financement du dispositif. À cette fin, un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'État avant de verser sa participation aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE.

Le fonds pour les structures d'accueil est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État. Ce conseil de gestion est composé, selon la LAE, de 7 membres représentant :

- l'État (1 personne) ;
- les communes (2 personnes) ;
- les employeurs (4 personnes dont un représentant des employeurs institutionnels).

Il a également pour mission de proposer annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs, la réduction de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et d'établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs fixés dans la LAE en matière de création de nouvelles places d'accueil extrafamilial sont largement atteints (30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire). À fin 2023, le taux de couverture préscolaire se monte à 31.5% et le taux de couverture parascolaire à 26.2%.

Un projet de révision de la loi sur l'accueil des enfants est en cours d'élaboration en étroite collaboration avec tous les partenaires du domaine.

Activités et réalisations

En 2023, ce sont 147 places d'accueil extrafamilial parascolaire et 4 places d'accueil extrafamilial préscolaire qui se sont ouvertes et ont intégré le dispositif LAE. Une structure d'accueil parascolaire communale est sortie du dispositif de subventionnement cantonal pour 15 places et 2 places d'accueil parascolaire ont été transférées en places d'accueil préscolaire.

Au total, ce sont donc 134 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif en 2023.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2022		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2023	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	2187	58	4	0	0	2191	58
Structures d'accueil parascolaire	3542	53	147	17	0	3672	53
Places d'accueil préscolaire (AFJ)	101	1	0	0	0	101	1
Places d'accueil parascolaire (AFJ)	120	1	0	0	0	160	1
Totaux	5950	113	151	17	0	6124	113

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	24'223'277	24'799'811	26'299'687	+1'499'876	+6.0%	+2'076'411	+8.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	12'960'000	0	-12'960'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	11'351'409	0	12'025'212	+12'025'212	--	+673'804	+5.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	12'871'868	11'839'811	14'274'475	+2'434'664	+20.6%	+1'402'607	+10.9%
Charges d'exploitation	24'223'277	24'799'811	26'299'687	+1'499'876	+6.0%	+2'076'411	+8.6%
30 Charges de personnel	1'179	1'400	1'048	-352	-25.1%	-130	-11.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	364'888	389'840	391'616	+1'776	+0.5%	+26'728	+7.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	23'857'210	24'408'571	25'907'023	+1'498'452	+6.1%	+2'049'813	+8.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

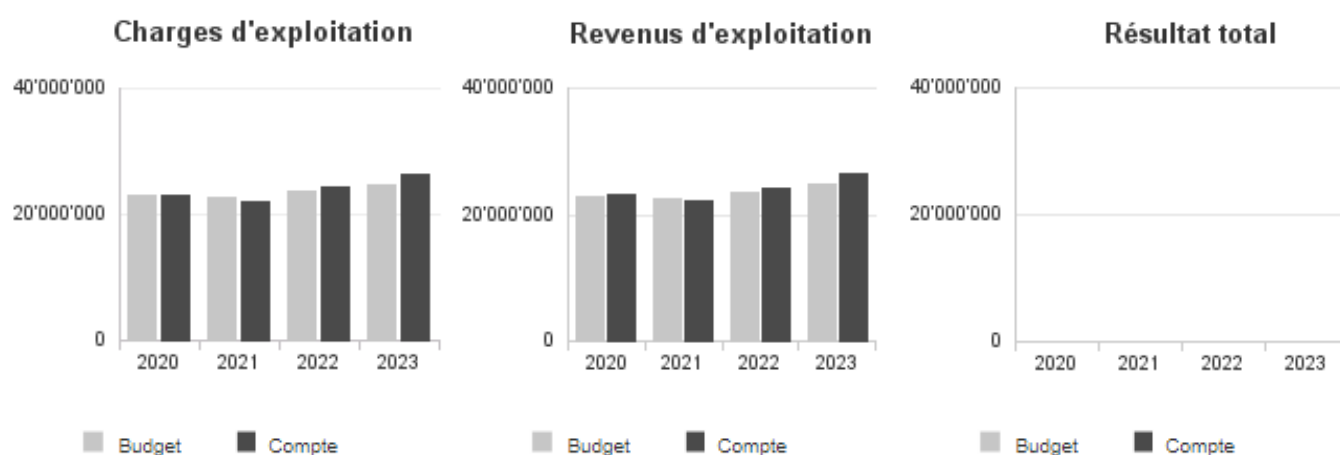
Commentaires

Au niveau des charges de transfert, la différence entre le budget et les comptes annuels est liée notamment aux subventions pour enfants à besoins spécifiques (EBS) qui a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 1'500'000 francs validée à fin 2023.

Le nombre de demandes de soutien financier pour des enfants à besoins spécifiques augmente de manière significative. L'augmentation des demandes entre 2021 (39 dossiers) et 2022 (78 dossiers) a des répercussions sur les comptes 2023, étant donné que ces enfants continuent d'être accueillis en structures d'accueil extrafamilial et ont besoin d'un soutien durant pratiquement 12 ans consécutifs. À ceci s'additionnent les nouvelles demandes EBS faites en 2023 (+29).

La part cantonale (49) vient, quant à elle, équilibrer les comptes du fonds.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Organismes communaux - Subventions EBS	0	0	1'234'884
Organismes privés - Subventions EBS	0	0	1'020'890
Subv. accor. struct. d'accueil extrafam.	23'857'210	24'408'571	23'651'249
Total charges (+) / revenus (-) nets	23'857'210	24'408'571	25'907'023

Commentaires

Néant.

2.8.13. Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

Missions principales

La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, intègre un financement des employeurs par le biais d'une contribution de 0.58% de la masse salariale jusqu'à fin 2022. Selon décision du Grand Conseil en décembre 2022, la contribution a été fixée à 0.45% en 2023 et à 0.42% en 2024. Ce fonds a pour but d'inciter à la formation en mode dual, par l'octroi de prestations aux entreprises et institutions formatrices. La prestation financière par apprenti-e et par année se monte en moyenne à CHF 5'000. Dans le but d'inciter les entreprises et institutions formatrices à former encore plus dans certains secteurs économiques, là où le taux de dualisation est faible, ces prestations peuvent être plus ou moins élevées : la prestation octroyée la plus basse se monte à CHF 3'000, la plus élevée atteint CHF 6'000. À cela s'ajoute un complément annuel par apprenti-e de CHF 1'300 pour une maturité professionnelle intégrée.

Une fois les prestations versées aux entreprises et institutions formatrices et les coûts liés au fonctionnement du fonds prélevés sur ce dernier, ses ressources sont dévolues au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton.

Le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État et composé de huit membres :

- L'État (deux personnes) ;
- Les communes (une personne) ;
- Les employeurs institutionnels (une personne) ;
- Les autres employeurs (quatre personnes).

Le Conseil de gestion a comme missions premières d'être consulté sur l'élaboration des stratégies visant à accroître le taux de dualisation et de déterminer les principes régissant le calcul des prestations du fonds et de proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues pour les entreprises et institutions formatrices.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs principaux du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) restent inchangés depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- Accroissement du nombre de places d'apprentissage en mode dual : au 15 octobre 2023, le nombre total de contrats en mode dual se montait à 4'269, soit une augmentation de 16 contrats par rapport à l'année précédente ;
- Taux de dualisation de 85% : ce taux était de 80.1% au 15 octobre 2023, soit une augmentation de 4,7 points depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2020.

Activités et réalisations

Le travail de démarchage auprès des entreprises et institutions se poursuit selon la stratégie initiale d'inciter les entreprises et institutions à accroître l'offre de places d'apprentissage.

Pour l'année 2023, sept contrats de démarchage de l'apprentissage avec des organisations du monde du travail (OrTra) et/ou associations économiques ont été conclus. Une réflexion a été menée quant à l'étendue des missions dévolues dans ces mandats. Le démarchage des entreprises et/ou institutions ainsi que l'ouverture de nouvelles places ne garantit pas que lesdites places soient occupées par des jeunes. En effet, certains métiers connaissent des difficultés en matière d'attractivité. Le Conseil de gestion a par conséquent validé la possibilité d'inclure dans les mandats 2024-25 non seulement des actions de démarchage, mais aussi des actions en lien avec la promotion et l'attractivité des métiers par les OrTra.

La campagne de communication nommée « Tout t'est possible » a vu le jour en automne 2022. Elle promeut les nombreuses perspectives offertes par la voie de l'apprentissage et contribue à faire connaître la qualité de cette filière de formation. La campagne s'adresse aux jeunes et aux adultes relais qui les entourent et utilise les outils du « storytelling » et de l'information. En 2023, cinq nouvelles ambassadrices et ambassadeurs ont été recruté-e-s pour partager leur parcours; au printemps 2024, la population neuchâteloise découvrira leur portrait sous forme d'une campagne d'affichage ainsi que dans de courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Le fonds a soutenu de manière générale diverses actions spécifiques, toujours dans un objectif d'accroître l'apprentissage en mode dual. Notons encore un investissement significatif pour promouvoir les SwissSkills. L'édition 2023 a vu sept compétiteurs et compétitrices y représenter le canton; deux d'entre eux ont obtenu une médaille.

Suite aux travaux et réflexions menées par les divers partenaires de la formation professionnelle, le rapport LFAPP ([23.019](#)) a été adopté par le Conseil d'État en juillet 2023. Il porte sur le projet de fusion du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	40'413'212	32'400'000	35'387'692	+2'987'692	+9.2%	-5'025'520	-12.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	32'400'000	0	-32'400'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	-6'270	0	0	0	--	+6'270	+100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	40'419'482	0	35'387'692	+35'387'692	--	-5'031'790	-12.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	40'413'212	32'400'000	35'387'692	+2'987'692	+9.2%	-5'025'520	-12.4%
30 Charges de personnel	254'684	155'336	267'814	+112'478	+72.4%	+13'130	+5.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	252'153	442'000	240'990	-201'010	-45.5%	-11'163	-4.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	18'830'200	18'313'517	18'804'000	+490'483	+2.7%	-26'200	-0.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	21'076'175	13'489'147	16'074'888	+2'585'741	+19.2%	-5'001'287	-23.7%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Groupe 42 (-32,40 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant comptabilisé dans la nature de compte 46, alors que budgété dans la nature 42.

Groupe 46 (+35,39 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant initialement budgété dans la nature 42, mais pris en compte dans la nature 46. En ligne avec les attentes budgétaires.

Groupe 30 (+0,11 million)

Plusieurs collaborateurs et collaboratrices du SFPO et du SPAJ travaillent à temps partiel pour le fonds. Chaque année, ces salaires sont mis à charge des comptes du FFD.

Groupe 31 (-0,20 million)

Prestations de services et frais divers inférieurs aux prévisions budgétaires.

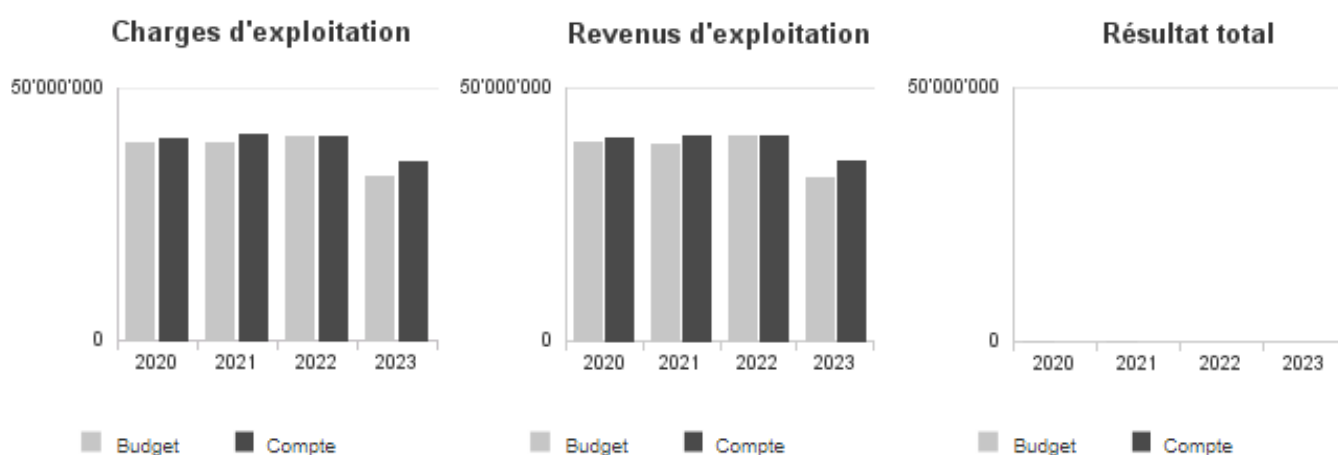
Groupe 36 (+0.49 million)

Les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices effectués durant la période comptable couvrent les contrats du 01.01.2023 au 31.07.2023; le montant effectif est proche des comptes 2022.

Groupe 39 (+2,58 million)

Part reversée au CPNE et au LJP (ainsi qu'à l'État pour les apprenti-e-s qu'il forme); il s'agit du solde des recettes une fois les autres charges payées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Fds d'encour. format. prof. initial dual	18'836'470	18'313'517	18'804'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'836'470	18'313'517	18'804'000

Commentaires

Ce montant représente les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices (prestation moyenne de CHF 5'000 par apprenti-e). Un léger recul du nombre d'apprenti-e-s en mode dual par rapport à ce qui était budgété explique la variation; le montant final est proche des comptes 2022.

Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Synthèse du DDTE

Compte de résultats du DDTE

SDTE	Secrétariat général DDTE
SCAT	Service de l'aménagement du territoire
SCTR	Service des transports
SPCH	Service des ponts et chaussées
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature
SAGR	Service de l'agriculture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier

Fonds d'aménagement du territoire

Fonds des routes communales

Fonds cantonal de l'énergie

Fonds des eaux

Fonds forestier de réserve

Fonds de conservation de la forêt

Fonds agricole et viticole

Fonds des mensurations officielles

2.9. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.9.1. Synthèse du DDTE

Les trois dernières années ont été marquées par des crises persistantes dont la gestion a engendré un important engagement du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) et de la plupart de ses services, notamment par leur implication dans le cadre de l'État-major de crise cantonal (EMCC). Le contexte général de 2023 a été moins agité, la crise sanitaire étant passée et la crise énergétique s'étant atténuée. L'événement météorologique exceptionnel qui a frappé les Montagnes neuchâteloises le 24 juillet 2023 a néanmoins requis un engagement considérable de différents services du DDTE durant plusieurs semaines. Il s'agissait de soutenir la population et le monde agricole ainsi que de sécuriser les infrastructures et les zones forestières impactées le plus rapidement possible.

Malgré ces événements exceptionnels, le DDTE a continué de consacrer ses efforts dans le pilotage de dossiers stratégiques prioritaires. La mise en œuvre du plan climat, qui a débuté cette année suite à l'adoption du grand Conseil, et la finalisation du projet de stratégie pour le développement durable du canton de Neuchâtel en font notamment partie. La révision des plans d'aménagement locaux ainsi que la concrétisation de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 ont été les autres grands dossiers menés en 2023, à l'instar des années précédentes.

Ressources humaines, finances, réformes de l'État et communication

Les comptes 2023 du DDTE présentent un résultat globalement conforme au budget. Son effectif en personnel est quant à lui inférieur aux prévisions, le département présentant un effectif annuel moyen de 346.10 équivalents plein temps (EPT) sur 354.99 inscrits au budget. Cette différence s'explique principalement par les délais de carence et l'engagement retardé des ressources humaines liées au Plan Climat et qui s'est progressivement réalisé en cours d'année.

Depuis plusieurs années, le DDTE incite par ailleurs ses services à continuellement perfectionner leur fonctionnement afin d'accroître l'efficacité de leurs prestations et améliorer le cadre professionnel de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Dossiers stratégiques du DDTE

En 2023, les dossiers stratégiques du DDTE furent les suivants :

- Le département a créé une cellule Développement durable et climat au sein du secrétariat général. Composée de deux collaboratrices et dirigée par la déléguée développement durable et climat, elle coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du canton en matière de durabilité et de protection du climat. Les mesures du Plan climat ont ainsi été lancées suite à l'adoption du projet par le Grand Conseil. Concernant la politique de développement durable, le projet de stratégie cantonale a été mis en consultation publique ;
- Suite à la violente tempête qui a frappé la région des Montagnes neuchâteloises le 24 juillet 2023, le département a activement participé à la gestion de crise. Il a notamment garanti l'engagement rapide et la coordination de ses services afin de répondre aux dégâts considérables aux forêts, pâturages boisés, aux bâtiments et aux aménagements urbains et routiers. Il a également apporté une contribution précieuse en faveur des services d'intervention, notamment grâce à la création de produits cartographiques du SITN ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de domiciliation, le DDTE a continué de promouvoir la qualité de vie et l'attractivité résidentielle du canton. Cette politique cantonale a par ailleurs été complétée avec le lancement d'une nouvelle démarche visant à favoriser l'implantation de médecins généralistes et pédiatres sur territoire neuchâtelois. Enfin, l'étude réalisée avec l'Université de Neuchâtel concernant les nouveaux arrivants est en passe d'être finalisée tout comme le site portail en faveur de la domiciliation.

Au titre de la gestion de la crise énergétique, le SDTE et le SENE ont temporairement engagé des ressources supplémentaires puisque très impliqués dans l'élaboration d'une stratégie cantonale selon les différents scénarios établis par la Confédération. Dès le mois d'octobre, les dix mesures d'économies d'énergie ont été reconduites avec les communes et les milieux économiques pour concrétiser des recommandations à la population, aux entreprises mais aussi aux communes et aux services de l'État, au titre de l'exemplarité.

À l'instar des années précédentes, le DDTE a continué d'œuvrer pour la concrétisation des projets de la stratégie Mobilité 2030. En particulier, il a fourni un travail important pour accompagner les CFF et l'Office fédéral des transports dans la mise en œuvre du concept de ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds par le lancement de l'avant-projet suite aux études préliminaires. L'avant-projet de la nouvelle halte de Malakoff a également été finalisé et la réalisation de plusieurs tronçons à mobilité douce et cycliste est également à relever. À noter encore la bonne concrétisation du contournement routier du Locle par l'Office fédéral des routes.

Au niveau ferroviaire, le département s'est particulièrement engagé dans l'optimisation de l'Horaire CFF 2025, en exigeant des améliorations et compensations importantes à la perte de la cadence horaire entre Neuchâtel et Genève. La cadence demi-heure vers Lausanne via Renens pour 2025 ainsi qu'entre Bienne-Neuchâtel et Yverdon dès 2030 représentent des offres complémentaires très attractives pour les usagers-ères dans l'attente du retour dès 2035 d'une desserte horaire directe vers et de Genève.

Au-delà de ces dossiers stratégiques, plusieurs dossiers ou travaux importants ont été conduits en 2023 :

- La gestion de l'arrivée du loup sur le territoire neuchâtelois et la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux dans la concrétisation du Plan Loup de la Confédération ;
- L'adoption par le Conseil d'État du nouveau plan directeur des chemins pour piétons et de randonnées pédestres (PDChemins) et l'inauguration d'un nouveau tronçon du sentier du lac à Préfargier ;
- La mise en consultation publique du plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) visant à promouvoir une gestion durable des matériaux minéraux dans le canton de Neuchâtel ;
- Le lancement des travaux de remplacement du Grand Pont à La Chaux-de-Fonds ;
- Les recrutements des nouveaux chefs du service de l'agriculture ainsi que de l'office d'agro-écologie et de viticulture.

L'année 2023 a aussi été marquée par la fin du mandat de co-président de la Région capitale suisse assumé par le chef de département depuis 2019. Un changement à la tête du secrétariat général du département est également à relever, avec l'arrivée du nouveau secrétaire général en mars.

2.9.2. Compte de résultats du DDTE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023		2023	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	249'326'496	265'176'927	257'904'808	-7'272'119	-2.7%	+8'578'312	+3.4%
40 Revenus fiscaux	53'763'017	54'210'000	59'758'135	+5'548'135	+10.2%	+5'995'118	+11.2%
41 Patentes et concessions	16'219'842	16'249'000	16'544'510	+295'510	+1.8%	+324'668	+2.0%
42 Taxes	16'349'214	16'301'600	16'825'160	+523'560	+3.2%	+475'946	+2.9%
43 Revenus divers	3'975'004	2'059'099	2'219'180	+160'081	+7.8%	-1'755'823	-44.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	4'594'327	14'844'428	3'778'256	-11'066'172	-74.5%	-816'071	-17.8%
46 Revenus de transfert	53'037'150	55'628'422	54'890'990	-737'432	-1.3%	+1'853'840	+3.5%
47 Subventions à redistribuer	94'609'087	98'279'317	95'976'722	-2'302'595	-2.3%	+1'367'635	+1.4%
49 Imputations internes	6'778'855	7'605'061	7'911'855	+306'794	+4.0%	+1'133'000	+16.7%
Charges d'exploitation	296'355'913	318'714'663	308'412'795	-10'301'869	-3.2%	+12'056'882	+4.1%
30 Charges de personnel	44'546'517	47'612'214	46'314'408	-1'297'806	-2.7%	+1'767'891	+4.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	17'988'762	25'803'300	16'856'543	-8'946'757	-34.7%	-1'132'219	-6.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'946'664	10'820'912	10'408'709	-412'203	-3.8%	+462'046	+4.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	7'752'831	7'483'854	14'028'078	+6'544'224	+87.4%	+6'275'247	+80.9%
36 Charges de transfert	104'034'581	113'257'089	107'957'257	-5'299'832	-4.7%	+3'922'676	+3.8%
37 Subventions redistribuées	94'609'087	98'279'317	95'976'722	-2'302'595	-2.3%	+1'367'635	+1.4%
39 Imputations internes	17'477'472	15'457'977	16'871'079	+1'413'102	+9.1%	-606'393	-3.5%
Résultat d'exploitation	-47'029'416	-53'537'736	-50'507'987	+3'029'749	+5.7%	-3'478'570	-7.4%
44 Revenus financiers	2'247'199	1'829'050	2'288'483	+459'433	+25.1%	+41'284	+1.8%
34 Charges financières	-1	0	1'126'473	+1'126'473	--	+1'126'473	+194'219'524.1%
Résultat de financement	2'247'200	1'829'050	1'162'010	-667'040	-36.5%	-1'085'189	-48.3%
Résultat opérationnel	-44'782'217	-51'708'686	-49'345'977	+2'362'710	+4.6%	-4'563'760	-10.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	853'427	+853'427	--	+853'427	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	853'427	+853'427	--	+853'427	--
Résultat total	-44'782'217	-51'708'686	-48'492'550	+3'216'137	+6.2%	-3'710'333	-8.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	403.00	429.00	414.00	-15.00	-3.5%	+11.00	+2.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	342.79	354.99	352.34	-2.65	-0.7%	+9.55	+2.8%

Commentaires

Les comptes 2023 du département présentent un résultat meilleur que les prévisions budgétaires.

Sachant que le compte de résultat ci-dessus intègre les charges et revenus des services, mais aussi ceux des fonds, l'analyse nécessite d'être différenciée dans la mesure où les premiers impactent le résultat, mais pas les seconds. L'excédent de charges ou de revenus est en effet attribué ou prélevé à la fortune.

Au niveau des services, le résultat présente un écart budgétaire favorable de CHF 3,2 millions qui s'explique notamment par les éléments suivants :

- Mise en œuvre progressive du plan climat (CHF 2,4 millions) ;
- Dépenses moins élevées que prévu au niveau des mandats (CHF 0,9 million) ;
- Charges d'amortissements moindres (CHF 0,5 million) ;
- Plus-value nette liée à des réévaluations de terrains et de bâtiments (CHF 0,3 million) ;
- Part au bénéfice du SCAN (CHF 0,3 million) ;
- Parts à l'impôt sur les huiles minérales et à la RPLP inférieures aux prévisions fournies par la Confédération (CHF -0,8 million) ;
- Impôts sur les maisons de jeux impactés par le développement de l'offre en ligne (CHF -0,4 million).

Au niveau des fonds, les dépenses, respectivement les biens, services et autres charges d'exploitation ainsi que les charges de transfert ont été inférieures aux prévisions budgétaires de l'ordre de CHF 9 millions. Cela concerne principalement le fonds des eaux où les travaux d'assainissement du site pollué CISA ont été reportés et certains retards ont été pris dans la réalisation de projets d'adduction et d'épuration des eaux. Quant aux revenus, un changement de méthode dans la comptabilisation des contributions pour plus-value au fonds d'aménagement du territoire a généré des recettes non budgétées de CHF 5,3 millions. Ces effets cumulés ont conduit à une attribution nette à la fortune des fonds de CHF 3,7 millions, au lieu d'un prélèvement de CHF 13,7 millions.

2.9.3. Secrétariat général DDTE (SDTE)

Missions principales

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- Conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien rapide dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ;
- Assurer la coordination ou le suivi de projets transversaux tels le plan climat, la stratégie pour le développement durable, la stratégie de domiciliation et le projet d'agglomération ;
- Accompagner les entités autonomes rattachées au SDTE (SCAN et NEVIA) en tant qu'organe de liaison.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SDTE a continué son engagement et sa participation à l'état-major de crise chargé d'organiser et de coordonner les mesures en lien avec la pénurie de l'approvisionnement énergétique de l'hiver 2023-2024.

Parallèlement, le secrétariat général a poursuivi ses missions dans les affaires courantes et prioritaires du département et apporté son appui dans les dossiers stratégiques, tels que la mise en œuvre du plan climat, la stratégie pour le développement durable, la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 et la politique d'attractivité résidentielle du canton avec le lancement d'une nouvelle démarche visant à favoriser l'implantation de médecins généralistes et pédiatres sur territoire neuchâtelois.

Des changements sont par ailleurs intervenus au SDTE avec l'arrivée, au 1^{er} mars 2023, du nouveau secrétaire général du département, puis entre août et septembre, la constitution de la cellule développement durable et climat - CDDC (création de deux nouveaux postes).

Activités et réalisations

Événements principaux

Janvier

- Adoption par le Grand Conseil de la stratégie climatique du canton de Neuchâtel visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2040 (plan climat 2023-2027) et, parallèlement à cela, octroi de moyens supplémentaires pour élaborer la prochaine étape du plan climat (plan climat 2027-2030) ;
- Dans le cadre de la transition énergétique du canton, lancement d'un inventaire des infrastructures routières susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques dont la production permettrait d'alimenter des habitations ou des installations situées à proximité.

Février

- Début des travaux de remplacement du Grand Pont à La Chaux-de-Fonds, dont la déconstruction puis la réalisation du nouvel ouvrage s'échelonnent sur une durée de 20 mois ;
- Communication de la 2^{ème} hausse consécutive de la population neuchâteloise, y compris couverture médiatique.

Mars

- Entrée en fonction du nouveau secrétaire général du DDTE.

Avril

- Communication d'un bilan positif et encourageant en matière de consommation énergétique suite aux actions mises en place par le gouvernement pour faire face à la crise énergétique avec l'appui des communes et de l'économie neuchâteloise. Ces mesures seront maintenues dans le contexte d'économie énergétique, des coûts élevés de l'énergie et des objectifs climatiques.

Mai

- Lancement de l'action bike to work, sur les mois de mai et juin, à laquelle le personnel de l'État a été invité à participer pour la septième année consécutive ;
- Une année après le premier coup de mine, percement de la galerie de sécurité du tunnel de la Clusette.

Juin

- Mise en consultation publique du projet de stratégie pour le développement durable du canton de Neuchâtel, présentant les objectifs qu'il entend poursuivre pour une société neuchâteloise plus durable et prospère à l'horizon 2030 ;
- Adoption par le Conseil d'État d'un rapport donnant suite aux recommandations 21.119 et 21.120 pour mieux cadrer les activités au Creux du Van, renforcer l'information et la sensibilisation du public grâce à la mise en œuvre du PAC et du nouveau concept de surveillance des espaces naturels ;
- Après quatre ans à la co-présidence de la Région capitale suisse, le chef du DDTE a, selon le tournus usuel, remis son mandat.

Juillet

- Adoption par le Conseil d'État du nouveau plan directeur des chemins pour piétons et de randonnées pédestres (PDChemins), ainsi que du rapport à l'appui d'une demande de crédit de 3,5 millions de francs pour sa réalisation ;
- Inauguration d'un nouveau tronçon du sentier du lac à Préfargier, dont l'ouverture officielle est rendue possible grâce à la collaboration avec la Fondation de Préfargier, le Centre neuchâtelois de psychiatrie et la commune de La Tène ;
- Participation active à la gestion de crise et coordination avec les services du département, suite à la violente tempête qui a frappé la région des Montagnes neuchâteloise le 24 juillet faisant des dégâts considérables aux bâtiments et aux infrastructures urbaines et forestières.

Août

- Création de la cellule développement durable et climat (CDDC) avec l'entrée en fonction de la déléguée développement durable et climat de l'État de Neuchâtel et de la collaboratrice scientifique Climat (1.8 EPT).

Septembre

- Arrivée au sein de la CDDC de la nouvelle collaboratrice scientifique Développement durable (0.6 EPT) ;
- Suite aux travaux de démolition du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds qui se sont déroulés entre mars et juin 2023, pose de la première pierre pour la reconstruction du nouvel ouvrage ;
- Au cours d'une conférence de presse commune, présentation par l'OFT, les CFF et le DDTE de la variante choisie de tracé pour la future ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et lancement de l'avant-projet ;
- Vernissage du concours d'architecture concernant le futur Centre d'entretien routier des Montagnes (CERM), lancé en février dernier ;
- Mise en consultation publique du plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) visant à promouvoir une gestion durable des matériaux minéraux dans le canton de Neuchâtel ;
- Dans le cadre du plan climat cantonal, adoption par l'Exécutif d'un arrêté permettant le subventionnement des installations solaires photovoltaïques sur de grands toits (ASPV), afin de renforcer l'approvisionnement local et renouvelable en électricité ;
- Adoption du nouveau règlement d'exécution de la loi sur l'entretien des routes nationales (ReLERN) qui, par ses dispositions, vient compléter la LERN adoptée par le Grand Conseil en mai 2020.

Octobre

- Après une première phase préparatoire, annonce de la bonne avancée du projet de contournement du Locle lors d'une conférence de presse commune à l'Office fédéral des routes (OFROU), à la Ville du Locle et au Canton de Neuchâtel ;
- Désignation du nouveau chef du service de l'agriculture pour succéder au titulaire actuel qui prendra sa retraite à fin avril 2024 ;
- Adoption par le Grand Conseil du crédit d'engagement de 3,5 millions de francs nécessaire à la réalisation des mesures du Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre (PDChemins) ;
- En réponse au postulat 19.193 du groupe socialiste, adoption par le Grand Conseil du rapport relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui propose des mesures se fondant sur le plan d'actions national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Novembre

- Mise en consultation auprès des partenaires externes du projet de rapport portant sur l'optimisation des lois sur la police du commerce (LPCoM) et les établissements publics (LEP) afin de tenir compte de l'évolution des activités commerciales.

Décembre

- Modification du règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux (RUFCE) avec une augmentation de la redevance de 70 à 80 ct pour permettre d'assurer le subventionnement de l'ensemble des projets annoncés dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de l'évacuation et du traitement des eaux ainsi que de l'assainissement des sites pollués. Il est un mécanisme précieux pour mettre en œuvre les plans climat, phytosanitaire et biocide cantonaux ;
- Modification de l'arrêté relatif aux subventions dans le domaine de l'énergie (ASUBEn) afin d'augmenter l'efficacité des moyens investis, dans le cadre du Programme Bâtiments neuchâtelois (PB-NE) pour réduire les émissions de CO₂.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- L'année 2023 aura vu un record des sollicitations parlementaires au DDTE, avec un total de 104 objets déposés ;
- Poursuite du traitement en commission parlementaire d'un contre-projet indirect du Conseil d'État à l'initiative populaire neuchâteloise « Pour des transports publics gratuits » ;
- Suivi du traitement en commission parlementaire Mobilité du projet de loi 19.202 du groupe PopVertsSol portant modification de la loi sur les transports publics (LTP) pour une motorisation non fossile des véhicules des entreprises de transports neuchâteloises subventionnées ;
- Suivi du traitement en commission législative du projet de loi 23.123 modifiant la loi sur la faune sauvage pour interdire la chasse aux espèces menacées et du rapport 22.044 en réponse au postulat 19.199 portant sur la protection du lièvre ;
- Participation au traitement en commission parlementaire Climat & Énergie de divers projets de modifications législatives en lien avec les politiques énergétique et climatique.

Conduite du service

- Gestion des ressources humaines, des finances, de la communication et de l'administration du SDTE en garantissant l'accomplissement des missions qui lui incombent ;
- Conduite du service selon les objectifs fixés dans l'accord de prestations GestionNE 2023 ;
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'État dans le cadre de la crise énergétique pour réduire la consommation d'énergie du service ;
- Mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) au sein du SDTE.

Conseils et assistance politiques

- Poursuite de la participation à l'état-major de crise chargé de la gestion énergétique en vue de limiter le risque de pénurie durant l'hiver 2023-2024 ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Mobilité 2030 avec le concept de ligne directe, la réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet de contournement H18 à la Chaux-de-Fonds ;
- Poursuite des activités dans le cadre de l'assainissement des finances et de la mise en œuvre des mesures prises dans le programme de législature ;
- Lancement des travaux et coordination de la mise en œuvre des mesures du plan climat 1 (étape 2023-2027) ;
- Traitement des retours de consultation publique en vue de finaliser le projet de stratégie cantonale pour le développement durable à l'horizon 2030 ;
- Gestion et mise en œuvre de la stratégie de domiciliation au niveau cantonal, comprenant notamment la poursuite des mesures favorisant la domiciliation dans le canton des nouveaux recrutements, pendulaires et frontaliers, l'aide à l'installation de huit nouvelles médecins généralistes, le développement d'un site internet en un portail de mesures améliorant l'accueil, ainsi que la finalisation de l'étude avec l'Unine sur les nouveaux arrivants ;
- Gestion et suivi des mesures suite à plusieurs attaques perpétrées par des loups sur des animaux de rentes dans les pâturages et alpages neuchâtelois ;
- Gestion et suivi du transit et du séjour des convois nomades sur le territoire neuchâtelois.

Conseils et assistance stratégiques

- Coordination et suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Participation au relevé 2023 du système Cercle Indicateurs (indicateurs de développement durable) dans le cadre d'un partenariat avec les offices fédéraux (ARE et OFS) ;
- Poursuite de la collaboration avec l'association Ecoparc pour sensibiliser et informer les entreprises neuchâteloises (principalement du secteur du bâtiment et de la construction) à l'intégration des principes du développement durable dans leurs activités et prestations, tant sous l'angle des marchés publics que celui de l'innovation industrielle ;
- Poursuite des collaborations et coordinations intercantionales dans le cadre du Réseau cantonal de développement durable et du Cercle Climat ;
- Appui du chef de département et de NEVIA dans l'élaboration du règlement d'application de la loi sur l'entretien des routes nationales (ReLERN), en particulier dans les discussions avec les représentants du personnel ;
- Mise en œuvre de la stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE.

Coordination, soutien et contrôle

- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans la mise en œuvre des mesures d'économie d'énergie déployées au sein de l'administration cantonale dans le cadre de la crise énergétique ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans le cadre de l'utilisation du système d'information et de gestion de l'État (SIGE) ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines ;
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et du PFT 2025-27 ;
- Soutien aux services dans le cadre des accords GestionNE ;
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE ;
- Organisation et coordination de la septième édition de l'action Bike to work (mai et juin 2023) au sein de l'administration cantonale neuchâteloise.

Administration, support au service

- Soutien administratif au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales ;
- Accomplissement des travaux de secrétariat, d'assistance administrative et de comptabilité du secrétariat général ;
- Accueil, renseignements et conseils aux usagers internes et externes à l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	50'133'952	50'215'500	50'192'073	-23'427	-0.0%	+58'121	+0.1%
40 Revenus fiscaux	49'949'700	50'045'000	49'986'698	-58'302	-0.1%	+36'998	+0.1%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'328	0	11'272	+11'272	--	+4'944	+78.1%
43 Revenus divers	409	500	405	-95	-19.0%	-4	-1.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	177'515	170'000	178'425	+8'425	+5.0%	+910	+0.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	15'273	+15'273	--	+15'273	--
Charges d'exploitation	5'160'802	5'704'513	5'194'878	-509'635	-8.9%	+34'076	+0.7%
30 Charges de personnel	1'029'349	1'185'376	1'195'897	+10'521	+0.9%	+166'547	+16.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'554'058	1'775'880	1'334'557	-441'323	-24.9%	-219'501	-14.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	35'652	192'600	116'922	-75'678	-39.3%	+81'270	+228.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'541'743	2'550'657	2'547'503	-3'154	-0.1%	+5'760	+0.2%
Résultat d'exploitation	44'973'150	44'510'987	44'997'195	+486'208	+1.1%	+24'045	+0.1%
44 Revenus financiers	705'930	480'000	794'415	+314'415	+65.5%	+88'485	+12.5%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	705'930	480'000	794'415	+314'415	+65.5%	+88'485	+12.5%
Résultat opérationnel	45'679'080	44'990'987	45'791'609	+800'623	+1.8%	+112'529	+0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	45'679'080	44'990'987	45'791'609	+800'623	+1.8%	+112'529	+0.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	7.00	10.00	9.00	-1.00	-10.0%	+2.00	+28.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.20	7.40	8.30	+0.90	+12.2%	+2.10	+33.9%

Commentaires

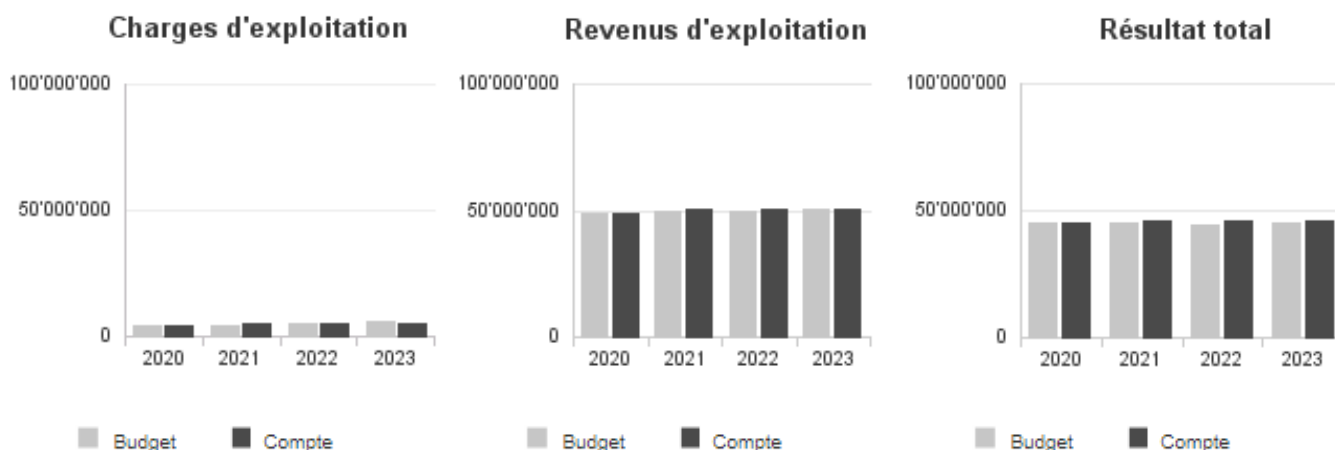
Au niveau des revenus d'exploitation, le produit des taxes (groupe 40 « Revenus fiscaux ») tend à se stabiliser après des adaptations consécutives de la taxe de base et de la part variable de la taxe sur les véhicules automobiles. Par ailleurs, à l'instar de 2022, le revenu enregistré en 2023 au groupe 42 « Taxes » correspond aux prestations facturées à NEVIA pour l'appui apporté par le SDTE à l'élaboration du règlement d'exécution de la loi sur l'entretien des routes nationales (RELERN), adopté par le Conseil d'État en septembre. Enfin, le revenu figurant au groupe 49 « Imputations internes » découle de la part des coûts pris en charge à raison de 50% par le service de la santé publique (SCSP) pour le soutien à l'installation de médecins généralistes dans le canton, démarche mise en œuvre par le délégué à la domiciliation comme mentionné plus haut dans ce rapport.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont inférieures aux prévisions dans la mesure où la mise en œuvre du plan climat cantonal n'a débuté qu'en août avec la constitution de la cellule développement durable et climat (CDDC) (groupes 30 « Charges de personnel », 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » et 36 « Charges de transfert »). D'un autre côté, des dépenses non prévues au budget, à savoir les moyens supplémentaires octroyés par le Grand Conseil pour élaborer la prochaine étape du plan climat, ainsi que la poursuite des travaux de coordination pour la gestion de crise touchant à l'approvisionnement énergétique en vue de l'hiver 2023-2024, ont impacté les charges de personnel (groupe 30).

Les revenus financiers (groupe 44) représentent, d'une part, la part au bénéfice du SCAN et, d'autre part, une redevance de 3% sur les capitaux propres disponibles du SCAN et de NEVIA. L'écart favorable provient du fait que le SCAN a reversé à l'État le 100% de son bénéfice dans la mesure où sa réserve générale a atteint la limite maximale prévue dans le mandat de prestations.

La variation des effectifs par rapport au budget est principalement due au poste supplémentaire octroyé par le Grand Conseil pour l'élaboration de la prochaine étape du plan climat (+0.8 EPT) mais aussi à l'engagement d'une collaboratrice scientifique au sein de la CDDC à 60% au lieu de 50% et à l'augmentation temporaire de son taux d'activité de 20% (+0.3 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	139'706	138'384	145'621
Coûts des services centraux	25'664	25'770	26'599
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	165'370	164'154	172'219

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend l'accomplissement des travaux de secrétariat et d'assistance administrative au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	9'196	20'200	8'303
Coûts salariaux et de structure	480'368	437'802	550'490
Coûts des services centraux	87'745	81'549	99'383
Revenus	6'328	0	11'272
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	570'982	539'550	646'904

Commentaires

Ce groupe de prestations recouvre notamment le conseil et l'assistance au chef du département dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires.

L'augmentation des coûts salariaux et de structure est due à la gestion de crise en lien à l'approvisionnement énergétique et à l'élaboration de la stratégie cantonale pour le développement durable. Les charges directes incluent des cotisations à des organismes cantonaux, des mandats externes, des frais de déplacements et autres frais de représentations. Leur diminution est due au fait qu'aucun mandat n'a été octroyé en 2023. Les revenus proviennent de prestations du SDTE facturées à NEVIA dans le cadre de l'élaboration du RELERN.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'164'088	1'201'400	1'143'963
Coûts salariaux et de structure	263'517	311'406	221'554
Coûts des services centraux	48'743	57'989	40'896
Revenus	409	500	405
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'475'940	1'570'294	1'406'008

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la gestion du domaine financier, des ressources humaines et de l'administration du département.

Les charges directes incluent l'indemnisation du SCAN pour la gestion administrative du parc véhicules et bateaux neuchâtelois, ainsi que les frais d'entretien des installations liées à la sécurité nautique sur le lac de Neuchâtel. La diminution des coûts provient d'une révision à la baisse des forfaits annuels versés au SCAN pour la gestion des débiteurs et la gestion du parc véhicules soumis à la RPLP dans le cadre du mandat de prestations 2023-2026, d'une part, et de frais de balisage inférieurs aux prévisions. Les revenus proviennent de recettes diverses.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Conférences intercantionales	0	92'600	91'922
Redevance RPLP	-177'515	-170'000	-178'425
Subventions diverses	28'652	10'000	10'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-148'863	-67'400	-76'503

Commentaires

Les contributions annuelles aux conférences intercantionales émargeant auparavant au budget des services, sont imputées au SDTE dès 2023. Ainsi la contribution annuelle à la DTAP, imputée aux « Subventions diverses » jusqu'en 2022, a été reclassée dans les « Conférences intercantionales » dès 2023. Par ailleurs, la Confédération indemnise annuellement le canton pour la gestion des véhicules soumis à la RPLP, dont le nombre varie peu d'une année à l'autre.

Enfin, selon un accord de prestations, une contribution annuelle est versée à l'association Ecoparc pour les tâches effectuées dans le domaine du développement durable et de l'écologie industrielle.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Part au bénéfice de NEVIA	-159'335	-140'000	-162'591
Part au bénéfice du SCAN	-546'595	-340'000	-631'824
Taxe de navigation	-2'051'497	-1'904'300	-2'037'679
Taxe s/vhc à moteur & cyclomoteurs	-45'519'703	-45'759'350	-45'569'419
Total charges (+) / revenus (-) nets	-48'277'130	-48'143'650	-48'401'513

Commentaires

Les revenus des deux premières lignes représentent la part au bénéfice du SCAN ainsi qu'une redevance de 3% sur les capitaux propres disponibles versée par le SCAN et NEVIA. Comme dit plus haut, le SCAN a reversé à l'État 100% de son bénéfice dans la mesure où sa réserve générale a atteint la limite maximale prévue dans le mandat de prestations.

Quant aux revenus cumulés des taxes de circulation et de navigation, ils totalisent quelque CHF 50 millions, montant duquel il faut déduire la part versée aux communes (CHF 1,5 million) et le financement de l'élimination des véhicules usagés (CHF 0,9 million).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	533'624	0	533'624	366'152	0	366'152	316'863	15'273	301'589
*Plan climat	En cours	0	0	0	579'912	0	579'912	93'685	0	93'685
*Plan climat 1b	En cours	0	0	0	0	0	0	66'000	0	66'000
Total		533'624	0	533'624	946'064	0	946'064	476'547	15'273	461'274

Commentaires

Le crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la politique de domiciliation (dans le cadre des APS) a été mis à contribution non seulement pour favoriser l'accueil de nouveaux ou nouvelles arrivant-e-s dans le canton, mais également pour le lancement d'une démarche commune entre le SCSP, le délégué à la domiciliation et la Société neuchâteloise de médecine pour l'installation de médecins généralistes et pédiatres dans le canton.

Comme dit plus haut, le crédit d'engagement destiné à la mise en œuvre du plan climat cantonal (plan climat 2023-2027), de même que les moyens supplémentaires pour élaborer la prochaine étape ont été adoptés par le Grand Conseil en janvier. Les travaux n'ont toutefois débuté qu'en août avec la constitution de la cellule développement durable et climat (CDDC), ce qui explique les dépenses moindres en 2023.

2.9.4. Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Missions principales

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. À cet effet, veiller à la mise en place d'un instrument de monitoring. Le service établit et révisé la conception directrice de l'aménagement du territoire, un projet de territoire, ainsi qu'un plan directeur cantonal (PDC). Il établit des planifications sectorielles pour traiter les thématiques particulières telles que les rives ou l'espace cours d'eau. Les problématiques supra-communales, comme la planification éolienne ou la protection du vignoble, sont prises en charge à travers des plans cantonaux.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le PDC, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération, et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire. Le service établit les lois et règlements d'application cantonaux. Il contrôle que les instruments de planification communaux respectent les lois et plans supérieurs et contrôle que, dans le cadre de l'autonomie communale, la pesée des intérêts a été correctement effectuée. En matière de permis de construire, le service vérifie, pour les communes ne disposant pas d'une délégation de compétence, que les projets de construction soient conformes aux lois et règlements.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers et usagères sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Planification directrice

À la suite de l'entrée en vigueur de la LAT révisée au 1^{er} mai 2014, les cantons disposaient de 5 ans pour conformer leur PDC à la nouvelle législation. Le plan directeur conforme à la LAT a été approuvé en février 2019, et la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) a été adaptée en mai 2019. La procédure d'adoption de l'adaptation partielle 2021 du PDC sera finalisée en 2024. L'année 2023 a été marquée par l'adoption du plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnées pédestre (PDChemins) et l'établissement du rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2023). Le service a accompagné le SITN dans le cadre de la mesure A1 du Plan climat cantonal (îlots de chaleur) et a lancé l'étude de base sur les sites touristiques prioritaires, en collaboration avec le NECO. Les réflexions de planification ont été poursuivies concernant la future gare ferroviaire de Cernier, en lien avec la Ligne directe. La carte indicative des surfaces SDA conformément au PS de la Confédération a été transmise en mai 2023.

Règlement d'exécution de la loi cantonale sur les constructions (RelConstr.)

Les dispositions relatives au nombre de places de stationnement sur fonds privés, traitées dans le cadre des permis de construire, ont fait l'objet d'un projet de modification du RelConstr., proposé en consultation en 2021. Durant l'année 2022, des modifications ont été apportées au projet suite aux remarques émises lors de la consultation. La nouvelle réglementation est entrée en force le 1^{er} octobre 2023. Un outil de calcul automatique a par ailleurs été développé et proposé en ligne.

Optimisation du sentier du Lac

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur des rives du Lac adopté par le Conseil d'État en 2017 et l'octroi d'un crédit d'engagement voté par le Grand Conseil fin 2021 pour la réalisation, les travaux et les contacts avec les propriétaires et les communes se sont poursuivis. Un grand nombre de plans de détail et conventions ont pu être établis. Un nouveau secteur a pu être inauguré en été 2023. Les démarches se poursuivent.

Consultations fédérales et cantonales

Dans le cadre de la révision de la LAT deuxième étape (LAT2), la collaboration entre la Confédération et les cantons a été poursuivie. Plusieurs adaptations de lois et ordonnances ont été soumises aux cantons, ainsi que diverses directives. Le canton a été consulté par des modifications ponctuelles de PDC des cantons voisins et a émis des préavis spécialisés lors de consultations cantonales et fédérales.

Révision des plans d'aménagement et densification du territoire

Le service accompagne les 27 communes neuchâteloises en offrant une séance de premier contact, une analyse de leur pré-étude, une prise de position sur leur projet de territoire / plans directeurs et un préavis de synthèse sur l'ensemble du dossier. À fin décembre 2023, l'ensemble des communes ont effectué leur séance 1^{er} contact et toutes disposent d'un préavis sur leur pré-étude. 16 communes ont déposé leur plan d'aménagement et 9 d'entre elles disposent d'un préavis de synthèse.

Activités et réalisations

Section planification cantonale et données de base

Type de dossier	Nbre	Remarques
Tâches de ligne		
Consultations cantonales et fédérales	22	Consultations coordonnées par le SAT : modification et révision de lois fédérales et cantonales, plans sectoriels, PDC cantons voisins, directives.
Gestion et exploitation des données de base		Suite des travaux débutés en 2022 : Mise en place d'un processus de contrôle des géodonnées des PAL révisés (fin) ; Établissement de la cartographie liée au nouveau plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDChemins adopté par le Conseil d'État le 03.07.2023) et au futur plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) ; Participation active à l'élaboration des nouvelles limites légales de la forêt (pilotage SFFN / fin) ; Travaux effectués ou débutés en 2023 : Dans le cadre de la révision des PAL, établissement de préavis spécialisés relatifs aux géodonnées et production de documents d'aide à l'élaboration des préavis de synthèse du SAT (calcul de surfaces et cartographie interactive) ; Établissement de plans de modifications de PAC (viticole et constructions basses) et relatifs aux perceptions de plus-value pour les PAL ; Mise en place d'une couche SIG relative aux quartiers durables ; Soutien à l'élaboration du RAT (statistiques et mise en forme), à la carte interactive des îlots de chaleurs (pilotage SGRF) ; Création d'une base de données relative aux affectations en vigueur et prévues par les nouveaux PAL des biens-fonds propriétés de l'État sur demande de la Cellule foncière.
Renseignement affectation	40	Attestations d'affectation de biens-fonds.
Téléphonie mobile	25	Préavis projets antennes de téléphonie mobile (nouveau ou modification).
Gestion du quota cantonal des surfaces d'assolement (SDA)	39	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.), mise à jour annuelle de la base de données, contacts avec la Confédération.
Modification partielle réseaux officiels mobilité douce, loisirs	50	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.).
Management des ZAE		Réponses aux mandataires et aux communes. Mise en place et consolidation des indicateurs. Rédaction et publication du monitoring 2022 des ZAE.
Projets		
Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire		Prise en compte des remarques de la Confédération en vue d'établir le dossier d'adaptations 2021 définitif ; lancement des travaux fiche R_32 sur les sites touristiques prioritaires. Établissement du rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2023).
SDA		Finalisation puis validation par la Confédération de la carte indicative SDA. Cette carte représente la mise en œuvre du principe P7 du plan sectoriel des surfaces d'assolement de la Confédération.
Plans directeurs sectoriels cantonaux		Finalisation du dossier suite à la consultation officielle et adoption du nouveau PDChemins et du décret de crédit d'engagement en été 2023.
Révision du RELConstr. sur le thème du stationnement (annexes I et II)		Consolidation du projet de règlement, du rapport de consultation et du rapport explicatif et adoption par le CE. Entrée en force au 1er octobre 2023.
Optimisation du sentier du Lac		Suite à l'engagement d'une cheffe de projet en mars 2022, contacts avec les communes et les propriétaires et établissement de plans de détail et de conventions tripartites canton-commune-propriétaire pour la réalisation.
Pôle de gare de Cernier – Ligne directe		Poursuite des réflexions concernant l'aménagement de l'interface de la gare de Cernier, le pôle de gare et le PDE en lien avec le projet de Ligne directe, en collaboration étroite avec la commune, les CFF et les autres services concernés.
Plans d'affectation cantonaux		PAC PDE littoral EST : participation aux échanges d'écritures, décision CE, suivi du recours au CDP. PAC Montagne de Buttes : décision du TF rejetant les recours et reprise de la procédure (suspendue) devant la CDP (recours contre pc) ; PAC Quatre Bornes (valant PC) : décision à la CDP suivi du recours au TF. PAC Mont-Perreux Eole de Ruz : traitement des oppositions par le CE ; l'instruction des recours bientôt close. PAC Crêt-Meuron : traitement des oppositions bientôt terminé et décisions sur oppositions à rendre. PAC Les Grandes Crosettes : enquête et traitement de l'opposition.

Section aménagement local

Type de dossier	Entrés avant 2023			Entrés en 2023		
	Préavisés en 2023	Enquête publique en 2023	Sanctionnés en 2023	Préavisés en 2023	Enquête publique en 2023	Sanctionnés en 2023
Plan d'affectation cantonal	1	1	2	2	1	
Plan de quartier	2	1	2			
Plan spécial	2	1	1	1	1	
Révision PAL (pré-étude)				1		
Révision PAL (synthèse)	2			7		
Modification du PAL / RA / RC	1	2	3			
Zones réservées communales		1	1			
Plan d'alignement	1	1	1			
Plan directeur						
Cahier des charges	1					
Total	10	7	10	11	2	0

À fin 2023, l'ensemble des communes disposent d'un préavis de synthèse sur leur pré-étude. 16 communes ont déposé leur PAL pour analyse, 9 d'entre elles disposent d'un préavis de synthèse ; 4 communes ont présenté leur projet de territoire durant l'année sous revue. Au terme de l'année, seules deux communes ne disposent pas de projet de territoire.

Dans la perspective de la révision des PAL :

- Faisant suite à la consultation organisée à l'automne 2022, une modification mineure du RELCAT en lien avec l'AIHC a été effectuée en 2023 ;
- Afin de disposer d'une marge de manœuvre complémentaire en vue de traiter les plans d'aménagement par les Conseils généraux des communes, le délai de traitement a été décalé au 31 mai 2024, ceci en fin d'année 2023 dans le cadre du traitement du budget par le Grand Conseil.

La section aménagement local traite également les plans d'extraction. Courant 2023, elle a finalisé le Plan sectoriel de gestion des matériaux minéraux, lequel a été proposé en consultation de septembre à décembre 2023. L'année sous revue s'est traduite par l'établissement d'un préavis de synthèse pour le site de La Cernia à Neuchâtel et un accompagnement du dossier relatif à la modification du plan d'aménagement communal pour le secteur de Rive à Coffrane, lequel a été mis à l'enquête en juillet 2023.

Bureau des permis de construire

En 2023, 741 dossiers ont été traités par le SAT (555 en 2022), dont 473 avec préavis positifs, 278 dossiers complets, 97 dossiers conformes, 91 dossiers hors zone et 23 dossiers avec opposition. 18 décisions coordonnées avec le service de l'agriculture (SAGR) en matière de dossiers régis par la LDFR ont été rédigées (26 en 2022). Nous avons traité 41 pré-consultations et 29 procédures fédérales.

Temps de traitement des dossiers SATAC par le SAT en 2023, en jours ouvrables

Type de dossiers	*Temps de traitement 90%	*Temps de traitement 100%	Commentaires
Dossiers complets et conformes en zone et hors zone à bâtir	48.6 jours	53.2 jours	en zone à bâtir : sans décision ; hors zone à bâtir : décision 16a LAT ; sans demande de complément
Dossiers complets en zone à bâtir	49.2 jours	56.3 jours	sans et avec décision et sans demande de complément
Dossiers complets et conformes en zone à bâtir	45.5 jours	49.3 jours	sans décision et sans demande de complément
Dossiers complets hors zone à bâtir	59.6 jours	71.2 jours	décision 16a, 24, 24c LAT, etc. ; sans demande de complément
Output du SAT pour l'ensemble des dossiers	69 jours	84.5 jours	synthèse positive ou négative avec ou sans dérogation ou complément

*Temps de traitement : nombre de jours ouvrables entre la date de réception du dossier par le SAT et la date d'expédition du préavis de synthèse par le SAT. 100% : moyenne de l'ensemble des dossiers traités. 90% : moyenne ne comprenant pas les 10% de dossiers dont le temps de traitement est le plus long.

Les statistiques prennent en considération les dossiers qui sont sortis entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Les dossiers traités par les trois villes et ceux de minimales importances pilotés par les communes ne sont pas inclus.

Permis* octroyés par région pour les années 2022 et 2023

Régions	Permis octroyés 2022		Permis octroyés 2023		Estimation des travaux 2022		Estimation des travaux 2023	
	Nombre	%	Nombre	%	CHF	%	CHF	%
Littoral	675	52.4	670	54.21	149'238'713	51.3	266'086'024	64.61
Montagnes	334	25.8	255	20.63	99'090'880	34.1	69'163'286	16.79
Val-de-Ruz	163	12.7	180	14.56	17'867'542	6.2	34'297'399	8.33
Val-de-Travers	118	9.1	131	10.6	24'542'314	8.4	42'287'740	10.27
Total	1290	100.0	1236	100.0	290'739'449	100	411'834'449	100

*Ensemble des permis de construire délivrés par les communes

Manifestations sportives

En 2023, le SAT a préavisé 92 manifestations sportives pour un montant de CHF 4'950.-, du 01.01.2023 au 24.11.2023. Dès le 27 novembre, la prestation a été reprise par le SCAV.

Au total, au cours de l'année 2023, 96 autorisations de manifestations ont été délivrées. Le montant global encaissé s'élève à CHF 5'250.-.

Personnel

Au 1^{er} janvier 2023, le service comptait 19.75 équivalents plein temps (EPT) et au 31 décembre 2023, 21.45 EPT, soit 26 collaborateurs et collaboratrices.

Contacts

- La Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) assurant la coordination interservices a siégé à deux reprises en 2023. Deux rencontres avec les urbanistes du canton ainsi qu'une séance avec les architectes et les techniciens des villes ont eu lieu ;
- Participation au groupe de travail tripartite (Confédération, cantons, communes) et suivi des activités de Région capitale suisse et arcjurassien.ch, en ce qui concerne le volet aménagement du territoire. Participation au groupe de travail rédigeant le projet de territoire suisse ;
- Participation et présidence de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), à l'assemblée générale et aux séances de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), à l'assemblée générale d'Espace Suisse (auparavant ASPAN) ; participation à la Conférence centrale de la fédération suisse des urbanistes (FSU).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

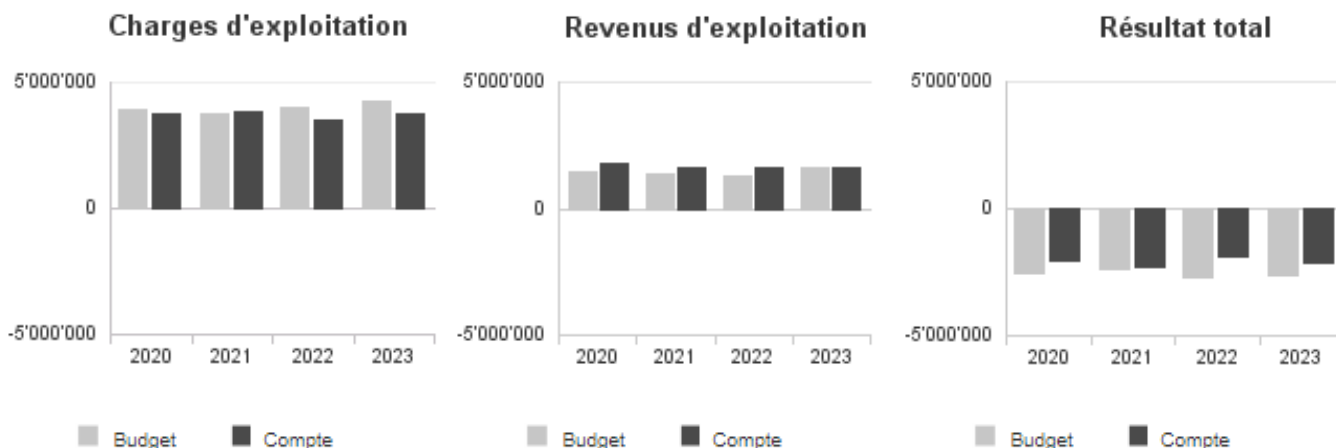
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'594'678	1'603'570	1'614'646	+11'076	+0.7%	+19'967	+1.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'505'097	1'500'000	1'497'094	-2'906	-0.2%	-8'003	-0.5%
43 Revenus divers	5'098	0	1'635	+1'635	--	-3'464	-67.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	84'483	103'570	115'918	+12'348	+11.9%	+31'435	+37.2%
Charges d'exploitation	3'461'606	4'265'741	3'745'208	-520'534	-12.2%	+283'602	+8.2%
30 Charges de personnel	2'689'145	3'079'000	2'932'449	-146'551	-4.8%	+243'305	+9.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	181'744	675'790	171'529	-504'261	-74.6%	-10'215	-5.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	52'332	50'299	71'060	+20'761	+41.3%	+18'728	+35.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	104'840	115'840	115'840	0	0.0%	+11'000	+10.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	433'544	344'812	454'329	+109'517	+31.8%	+20'785	+4.8%
Résultat d'exploitation	-1'866'927	-2'662'172	-2'130'562	+531'610	+20.0%	-263'635	-14.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'866'927	-2'662'172	-2'130'562	+531'610	+20.0%	-263'635	-14.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'866'927	-2'662'172	-2'130'562	+531'610	+20.0%	-263'635	-14.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	24.00	27.00	26.00	-1.00	-3.7%	+2.00	+8.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.75	21.45	21.45	+0.00	0.0%	+1.70	+8.6%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont composés des émoluments des permis de construire (groupe 42 « Taxes ») et du financement d'un EPT (0.9) par le fonds d'aménagement du territoire (groupe 49 « Imputations internes »).

Au niveau des charges d'exploitation, la diminution du groupe 30 « Charges de personnel » s'explique par un poste lié à la gestion des matériaux minéraux repourvu plus tard que prévu. Concernant le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », l'écart s'explique par le report de plusieurs mandats dont ceux portant sur la gestion des matériaux minéraux et par la réalisation de certains à l'interne. À noter également que le budget du mandat relatif à la mesure A9 « Protéger les biens immobiliers et les infrastructures contre le phénomène de subsidence » du plan climat a été transféré au SPCH.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Autorisations (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	242'698	212'000	209'310
Coûts salariaux et de structure	1'373'343	1'467'994	1'406'601
Coûts des services centraux	147'888	161'796	155'531
Revenus	1'406'535	1'450'000	1'413'425
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	357'394	391'790	358'017

Commentaires

Les charges directes correspondent aux remboursements d'émoluments aux services et à la publication des mises à l'enquête dans la Feuille officielle. S'ajoutent à celles-ci les frais facturés par l'ECAP qui concernent les préavis des demandes de permis de construire. Quant aux revenus, ils représentent essentiellement les émoluments des permis de construire.

Planification communale (CHF)	régionale et	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes		0	0	620
Coûts salariaux et de structure		708'337	796'764	915'802
Coûts des services centraux		75'995	87'817	100'726
Revenus		187'463	153'570	200'160
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		596'869	731'011	816'987

Commentaires

L'augmentation des coûts salariaux et de structure s'explique par une augmentation des heures de l'ensemble du service sur la révision des plans d'aménagement des communes du canton. Les revenus concernent les émoluments pour les plans de quartier et plan spéciaux ainsi que la refacturation de charges de personnel au fonds d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la LAT.

Planification cantonale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	20'433	210'000	36'747
Coûts salariaux et de structure	711'502	775'461	717'199
Coûts des services centraux	76'470	84'919	78'442
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	808'405	1'070'380	832'388

Commentaires

L'écart budgétaire des charges directes s'explique par la réalisation de travaux à l'interne et le report de mandats relatifs à la planification cantonale.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Autres subventions	45'840	45'840	45'840
Sentiers pédestres	59'000	70'000	70'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	104'840	115'840	115'840

Commentaires

La majeure partie des subventions a été versée à Pro Infirmis pour l'analyse des demandes de permis de construire. Neuchâtel Rando, quant à lui, a été indemnisé à hauteur de CHF 70'000 pour le balisage des sentiers pédestres.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-680	0	-1'060
Total charges (+) / revenus (-) nets	-680	0	-1'060

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	En cours	40'354	0	40'354	0	0	0	25'453	2'022	23'431
*Plan climat	En cours	0	0	0	353'151	0	353'151	8'390	0	8'390
Total		40'354	0	40'354	353'151	0	353'151	33'843	2'022	31'821

Commentaires

- Optimisation du tracé du Sentier du Lac : ce projet consiste à mettre en œuvre la mesure MOB_A1 « Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied ». L'étude se terminera en 2024, les discussions avec les propriétaires nécessitent plus de temps.
- Plan climat : adopté par le Grand Conseil le 24 janvier 2023, peu de coûts lui ont été imputés car il a fallu du temps pour trouver un responsable de projet pour la gestion des matériaux minéraux.

2.9.5. Service des transports (SCTR)

Missions principales

Les missions principales du service des transports sont les suivantes :

- Promotion des transports publics (TP) et de la coordination des prestations des entreprises de transport (ET) ;
- Commande de l'offre de TP auprès des ET, gestion des indemnités versées aux ET après négociation et refacturation de la part communale aux communes (pot commun) ;
- Validation des demandes des ET pour des moyens de production supplémentaires (investissements) ;
- Responsabilité du suivi de la planification des aménagements ferroviaires dans le cadre du trafic régional voyageurs conformément au règlement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ;
- Responsabilité du développement et de l'optimisation des réseaux TP Bus local et régional ;
- Coordination de la desserte en TP avec l'aménagement du territoire ;
- Contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution de l'environnement et des tâches

Environnement et perspectives

- Les CFF, sur mandat de l'OFT, ont lancé les études de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Le canton participe au comité de pilotage et au suivi technique des études. L'étude préliminaire a été finalisée en 2023 et les premiers éléments de l'avant-projet lancés. Après avoir résolu les défis techniques, les coûts et les délais restent des sujets de vigilance ;
- La convention de financement du RE reliant Neuchâtel à Pontarlier et Frasne, a finalement été signée, mais que pour 2023. La coopération avec la Région Bourgogne-Franche-Comté reste difficile ;
- La planification du futur horaire 2025 a nécessité de mobiliser d'importantes ressources du SCTR et reste un important défi ;
- Les études sur le prolongement du Littorail vers l'Est et une nouvelle gare au droit de Malakoff sont terminées. Les projets sont en attente de la validation du financement pour engager la suite ;
- La très forte augmentation du besoin en indemnités de transN a conduit à lancer des réflexions complémentaires ;
- Les réflexions sur la suite de la décarbonation de la flotte de véhicules des entreprises de transport ont été lancées ;
- La préparation des mesures visant des facilités tarifaires a nécessité de nombreux échanges avec Onde verte.

Activités et réalisations

Indemnités transN

- Des importantes augmentations du besoin en indemnités de transN ont été constatées ;
- Un groupe de travail a été mis sur pied pour clarifier les raisons et proposer d'éventuelles mesures ;
- Un audit a été lancé avec la recherche de mesures d'assainissement et une potentielle recapitalisation.

Optimisation de la desserte ferroviaire

- Le SCTR participe aux réflexions sur le nouvel horaire 2025. Des discussions sous l'égide de la CTSO ont été menées pour fixer les mesures de compensation avec les CFF.

Optimisation de la desserte bus

- Le diagnostic sur la qualité de desserte TP a été publié. Des améliorations ciblées seront nécessaires. Une vue globale des besoins financiers supplémentaires tenant compte des évolutions globales du domaine a été exposée aux communes ;
- Les groupes de travail de l'Entre-deux-lacs, et du Littoral ouest ont précisé leurs besoins ;
- Les différentes technologies pour les e-bus ont été analysées avec l'aide d'experts externes. Un choix devra être fait courant 2024 avec les entreprises de transport.

FAIF, Prodes 2035

- L'étude préliminaire de la ligne directe est maintenant terminée. La variante partiellement en surface a été retenue par la Confédération ;
- Les tests réalisés ont permis de valider les choix techniques en particulier au sujet des fortes pentes ;
- Les communes seront intégrées au COPIL dès 2024 ;
- La gare de Neuchâtel reste un sujet d'attention.

Autres études

- Le SCTR suit, conseille et cofinance les communes dans la mise aux normes LHand des arrêts de bus ;
- Une étude sur les développements possibles de la ligne des Horlogers est en cours ;

- Une nouvelle variante de tracé pour la future ligne de e-bus Le Locle - Les Brenets a été étudiée ;
- L'étude préliminaire du prolongement du Littorail en ville de Neuchâtel est maintenant terminée et a permis de retenir un tracé et démontrer le bienfondé du projet. Le canton est dans l'attente du cofinancement de la ville pour le lancement de l'avant-projet ;
- L'avant-projet de la nouvelle halte de Malakoff (Est de La Chaux-de-Fonds) est terminé ;
- L'étude préliminaire de la nouvelle halte de Boudry a été lancée.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

- Le SCTR accompagne le service cantonal de l'aménagement du territoire (SCAT) dans le processus de révision des plans d'aménagement locaux (PAL).

Mise en œuvre de la mesure LHand du programme d'impulsion

- La mise aux normes des arrêts de bus s'est encore accélérée dans le courant 2023. Le canton cofinance à hauteur de 20% les investissements réalisés par les communes. Des discussions sur l'offre de substitution à mettre en œuvre dès 2024 ont eu lieu avec tous les acteurs.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

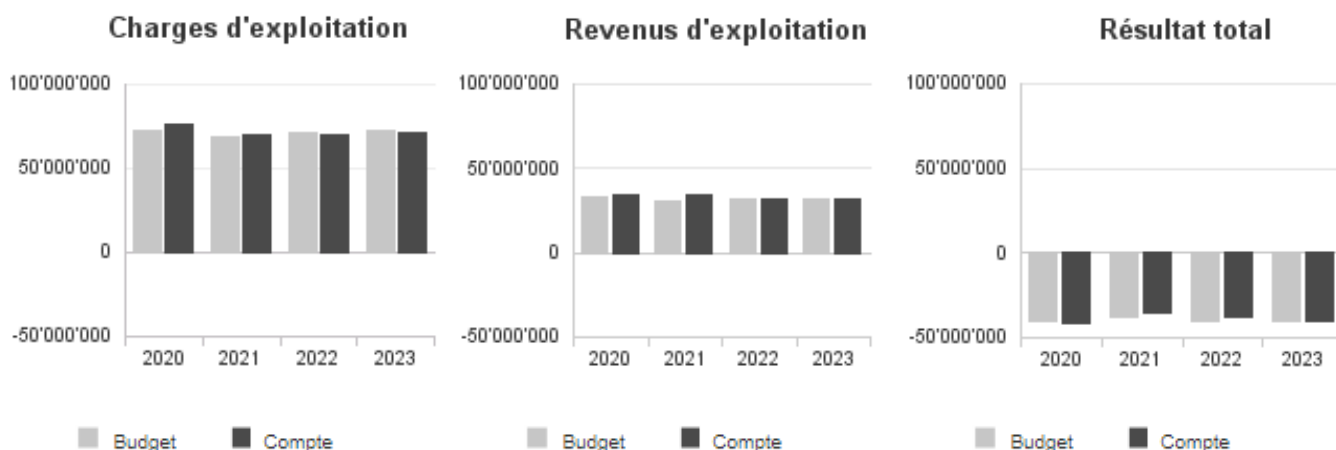
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'281'150	32'100'969	32'144'181	+43'212	+0.1%	-136'969	-0.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	228'813	700	128'064	+127'364	+18'194.9%	-100'748	-44.0%
43 Revenus divers	2'625'229	85'581	89'071	+3'490	+4.1%	-2'536'158	-96.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	29'412'960	32'000'336	31'912'694	-87'642	-0.3%	+2'499'733	+8.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'148	14'352	14'352	0	0.0%	+204	+1.4%
Charges d'exploitation	70'580'409	72'070'019	71'825'851	-244'168	-0.3%	+1'245'442	+1.8%
30 Charges de personnel	1'050'344	1'076'374	1'061'234	-15'140	-1.4%	+10'890	+1.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	303'062	592'140	464'687	-127'453	-21.5%	+161'625	+53.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	39	0	-39	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	69'083'122	70'387'456	70'153'127	-234'329	-0.3%	+1'070'005	+1.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	143'881	14'010	146'803	+132'793	+947.8%	+2'922	+2.0%
Résultat d'exploitation	-38'299'259	-39'969'051	-39'681'670	+287'380	+0.7%	-1'382'412	-3.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-38'299'259	-39'969'051	-39'681'670	+287'380	+0.7%	-1'382'412	-3.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-38'299'259	-39'969'051	-39'681'670	+287'380	+0.7%	-1'382'412	-3.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	10.00	10.00	9.00	-1.00	-10.0%	-1.00	-10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.90	6.90	6.60	-0.30	-4.3%	-0.30	-4.3%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le groupe 42 « Taxes » intègre les remboursements ponctuels de subventions par les CFF, TPF et CJ non prévus au budget. Le groupe 43 « Revenus divers » comprend quant à lui les heures de personnel activées dans le cadre du programme d'impulsion. En ce qui concerne le groupe 46 « Revenus de transfert », il est composé notamment de la part des communes aux subventions pour le transport.

S'agissant des charges d'exploitation, l'écart budgétaire du groupe 36 « Charges de transfert » résulte essentiellement d'indemnités liées aux transports globalement moins élevées que prévu, compensées pour l'essentiel par l'octroi à transN, selon l'art. 23 OITRV, de subventions complémentaires fédérales et cantonales (CHF +2,5 millions).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Commandes (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'483'318	706'161	663'073
Coûts des services centraux	72'471	65'611	71'744
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'555'789	771'772	734'817

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne le processus de commande des offres de transports publics. Il ne comprend aucune charge directe ou revenu. L'écart entre 2022 et 2023 résulte essentiellement de frais de structure moins importants que prévu.

Expertises / conseils (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'406'365	650'505	655'825
Coûts des services centraux	67'182	60'442	69'541
Revenus	14'148	14'352	14'352
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'459'399	696'595	711'014

Commentaires

Le service délivre des expertises et des conseils auprès de divers partenaires que sont la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises de transport. Les revenus concernent essentiellement des remboursements de traitements, pour un poste à temps partiel dédié à la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et financé par le fonds d'aménagement du territoire.

Autorisations / approbations (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	87'990	52'415	51'768
Coûts des services centraux	4'228	4'868	5'518
Revenus	1'000	700	1'400
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	91'218	56'583	55'886

Commentaires

Le service est chargé d'octroyer des autorisations de trafic voyageurs bus et prend position dans le cadre de procédures d'approbation des plans. Les revenus sont des émoluments d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SCTR	0	1'782'456	1'831'074
Lignes à l'essai et autres	2'810'038	4'245'000	2'961'685
Part au revenu de la RPLP	-4'805'111	-4'870'336	-4'588'940
Part. commu. entr. transp. & fonds infra	-24'607'850	-27'130'000	-27'323'754
Particip. cant. au fonds infra. ferrov.	10'364'840	8'090'000	8'293'240
Trafic régional voyageurs	23'910'540	26'410'000	24'995'190
Trafic urbain et trafic touristique	29'947'277	29'860'000	31'945'273
Total charges (+) / revenus (-) nets	37'619'734	38'387'120	38'113'769

Commentaires

Les « Charges nettes de transfert non incorporables aux prestations » sont inférieures au budget de CHF -0,3 million, en raison des facteurs suivants :

- Compensation du total des indemnités moins élevées que prévu par des subventions complémentaires fédérales et cantonales à transN pour la couverture des coûts supplémentaires résultant d'événements considérés comme indépendants de l'entreprise (CHF -0,5 million).
- Part au revenu de la RPLP inférieure aux prévisions communiquées par la Confédération (CHF +0,3 million).
- Remboursement de subventions non prévu au budget (CHF -0,1 million).
- Amortissements sur subventions d'investissement légèrement plus élevés que prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-20

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	En cours	0	0	0	23'500	0	23'500	0	0	0
Concrétisation du RER neuchâtelois	En cours	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	46'504	2'535'404	-2'488'900	0	0	0	0	0	0
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	En cours	860'533	0	860'533	500'000	0	500'000	200'000	0	200'000
*PI-études invest. futurs	En cours	291'304	0	291'304	1'085'328	0	1'085'328	253'606	0	253'606
*PI-mise en conformité arrêts bus	En cours	238'339	0	238'339	1'845'227	0	1'845'227	314'640	0	314'640
Prêts transports	En cours	0	681'484	-681'484	0	681'484	-681'484	0	681'484	-681'484
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	En cours	0	0	0	666'500	0	666'500	666'666	0	666'666
Total		1'436'680	3'216'888	-1'780'208	5'120'555	681'484	4'439'071	1'434'912	681'484	753'428

Commentaires

- Concrétisation du RER neuchâtelois : La convention entre l'OFT et les CFF pour le financement des études de la gare de Cernier n'a pas pu être signée dans le délai prévu.
- Crédit construction halte Fiaz : La halte a été inaugurée en 2021 et a fait l'objet d'un décompte final en 2022. Les études pour la mise en place d'un nouveau block au Crêt-du-Loche, afin de notamment concrétiser la cadence à la demi-heure, ont démarré en 2023. La réalisation se déroulera en 2024 pour une mise en exploitation au changement d'horaire de décembre 2024.
- PI-Études invest. futurs : Les études de la nouvelle halte de Malakoff et du prolongement du Littorail ont coûté moins que prévu, celle de la halte de Perreux ayant par ailleurs été reportée en 2024 du fait des replanifications horaires des CFF (H2025; PRODES 2035).
- PI-Mise en conformité arrêts de bus : Les subventions pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus dépendent de la planification des communes.

2.9.6. Service des ponts et chaussées (SPCH)

Missions principales

Les missions principales du service des ponts et chaussées couvrent les activités suivantes :

- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines ;
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages ;
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier ;
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Assurer le rôle de service répondant en matière de gestion des dangers naturels ;
- Répondre des questions liées à la géologie de manière générale, dangers naturels inclus ;
- Assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du service des ponts et chaussées ;
- Mettre à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'État ;
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service ;
- Conseiller les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations relatives aux divers domaines d'activités du service ;
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'extraction des matériaux immergés, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière ;
- Notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service ;
- Procéder à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers ;
- Assurer la gestion administrative, technique et financière prévue dans la loi sur les routes et voies publiques ;
- Mettre en œuvre la planification cantonale en matière de mobilité douce utilitaire et attribuer les subventionnements prévus par la LMD pour les projets menés par les communes ;
- Assurer le rôle de service technique dans le cadre de la réalisation et de l'entretien des chemins pédestres ;
- S'assurer que le contrôle et l'inspection des mines et des carrières exploitées en galeries soient effectués ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ces dernières années, le service a procédé à une optimisation des effectifs qui oblige aujourd'hui à travailler en flux tendu, en priorisant les dossiers en fonction des exigences et délais fixés. Globalement, les dossiers avancent bien, mais pas toujours selon la planification initialement imaginée. Dans un tel contexte, les modifications législatives, de processus ou d'outils de travail absorbent des ressources et se traduisent inévitablement par la nécessité de dégager le temps et, le cas échéant, les ressources financières nécessaires à l'attribution de mandats à des tiers, pour mettre en œuvre ou absorber ces changements.

Avec le retour du géologue cantonal au SPCH, qui en fait le service cantonal répondant en matière de dangers naturels, un nouvel office a été créé dès le 1^{er} avril 2022, l'office des cours d'eau et dangers naturels, qui traite tant de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des cours d'eau et des rives des lacs, que de la géologie générale et des dangers naturels de toute nature. La validation du Plan climat cantonal au début de l'année 2023 a conduit à l'engagement de plusieurs ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures attribuées au SPCH, tant dans le domaine des eaux que de la géologie.

En termes de projets, de nombreux chantiers très importants dans le domaine des routes et des ouvrages d'art sont planifiés pour les prochaines années : la poursuite de l'assainissement du tunnel de La Clusette, qui a débuté en 2022, le remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, qui a commencé en 2023, ainsi que d'autres travaux déjà lancés tels l'assainissement du bruit routier et la réalisation d'itinéraires de mobilité douce, la réfection/correction de la RC1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne ou d'importants travaux d'entretien durable à Fontainemelon, au Prévoux et aux Petits-Ponts. La construction du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 n'a toujours pas pu commencer en raison d'un recours déposé au Tribunal fédéral (TF). Suite à une décision du TF refusant l'effet suspensif concernant une partie du projet utile indépendamment du contournement lui-même, des travaux de réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de remplacement du passage supérieur CFF des Petites-Crosettes pourront néanmoins commencer en 2024.

Dans le domaine des cours d'eau et de la géologie, l'entretien des lits et berges, le développement et la réalisation des projets de revitalisation, et l'accompagnement des communes dans les projets de protection, que ce soit contre les crues ou contre les dangers de nature géologique, absorbent énormément de ressources. Dans un tel contexte, l'acquisition et la consolidation des données de base, ainsi que la planification et la priorisation des projets et interventions à mener relèvent d'un défi que l'approbation toute récente du Plan climat cantonal par le Grand Conseil nous aidera à relever.

Les nombreux projets et chantiers planifiés et en cours, qui se traduiront en millions de francs de dépenses annuelles durant les 6 à 7 prochaines années, représentent une charge de travail très importante pour tous les secteurs techniques et administratifs du service.

Activités et réalisations

Selon l'accord de prestation, les objectifs 2023 fixés pour le service se déclinaient comme suit :

- Mettre en œuvre le PDCMC validé par le Conseil d'État, par la réalisation des projets phares et prioritaires retenus et par le monitoring du taux d'utilisation de la mobilité cyclable (MC) dans le canton ;
- Investir dans l'entretien durable du réseau cantonal, tant pour les routes que pour les ouvrages d'art ;
- Mettre en œuvre les conventions-programmes en matière de protection de l'environnement ;
- Développer une planification et une stratégie de prévention dans le domaine des dangers naturels ;
- Participer à la mise en place du Plan climat cantonal.

Globalement, ces objectifs ont bien été tenus.

Du point de vue technique, l'important dossier relatif au crédit d'entretien durable des routes a été finalisé permettant la libération du solde du crédit à début 2023 par le Grand Conseil.

Quant aux projets routiers, les principaux dossiers traités ont porté sur :

- H10 Brot-Dessous - Freuteureules ;
- H10 Rochefort - Bregot ;
- H10 Bregot - Prise-Imer, projet de correction du tracé avec aménagements MD ;
- H18, contournement est de La Chaux-de-Fonds, rédaction du rapport pour la décision finale d'approbation du projet incluant le volet traitant des oppositions. Le projet reste dans l'attente d'une décision du TF sur un recours ;
- H18 Bellevue - La Cibourg ;
- RC 5 Monruz - St-Blaise ;
- RC 170 Le Closel, projet de correction du tracé avec aménagement MD, traitement des oppositions en cours ;
- RC 170 Montmollin - Les Grattes, projet de correction du tracé yc. aménagements MD, traitement des oppositions en cours ;
- RC 1356 Chézard-Saint-Martin - Dombresson, aménagement d'une piste cyclable ;
- RC 2170 Fenin, traversée du village ;
- RC 2185 Saint-Blaise, rue de la Maigroge ;
- RC 2232 Couvet, traversée du village ;
- RC 2232 Môtiers, traversée du village.

Les principaux chantiers routiers ont concerné :

- RC 5 Cressier, carrefour de Malpierrez ;
- RC 5 Cornaux, traversée du village ;
- H10 Rochefort Dessus - Long Mur ;
- RC 149 Le Col-des-Roches - Le Prévoux ;
- RC 168 La Chaux-de-Fonds - Biaufond ;
- RC 169 Les Brenets, traversée du village ;
- RC 170 Les Ponts-de-Martel, traversée du village ;
- RC 170 Les Petits-Ponts - La Tourne ;
- RC 170 Les Petits-Ponts - Les Ponts-de-Martel ;
- RC 170 La Grande-Joux ;
- RC 1002 Cortaillod, rue du Sachet ;
- RC 1162 Le Landeron, Montet du Haut ;
- RC 1310 Entrée est des Ponts-de-Martel ;
- RC 1310 Le Petit-Martel, avec aménagements MD ;
- RC 1310 La Sagne - Les Cœudres, avec aménagements MD ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village avec aménagements MD ;
- RC 2185 Frochoux - Lignièrès ;
- RC 2186 Enges, traversée du village ;
- RC 2326 Le Gardot - Le Cachot ;
- RC 2326 Le Gardot - Douane ;
- RC 2327 La Soldanelle - La Clé d'Or.

Les travaux réalisés en localité sont pratiquement systématiquement couplés avec des interventions communales et/ou de tiers sur les réseaux souterrains, ou complétés par des aménagements urbanistiques, ce qui en complique passablement la planification et conduit souvent à des retards ou à des reports.

Concernant les ouvrages d'art, les principaux chantiers ont concerné :

- H10 Assainissement du tunnel de La Clusette, avec aménagements MD ;
- H10 Viaduc du Crêt-de-l'Anneau, poursuite des études préliminaires pour le remplacement de l'ouvrage ;
- RC 169 Tunnel du Châtelard, protection contre les chutes de pierres au portail ;
- RC 169 pont de La Rançonnière ;
- RC 1162 Assainissement du pont de Saint-Jean, avec aménagements MD ;
- RC 1320 Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, travaux de démolition et de reconstruction.

En matière de mobilité douce (MD), le cadre et les lignes directrices de la stratégie de promotion de la MD ont été suivis en application de la LMD et du PDCMC. Les projets et travaux suivants ont concerné les routes cantonales et principales :

- RC 5 Cornaux, traversée du village ;
- RC 5 Saint-Blaise - Cornaux ;
- RC 5 Monruz - St-Blaise ;
- RC 5 Université - Nid-du-Crô ;
- H10 Travers, traversée du village ;
- RC 1002 Cortaillod, rue du Sachet ;
- RC 1003 Valangin - Pierre-à-Bôt ;
- RC 1320 Le Crêt-du-Loclé ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village ;
- RC 2185 Saint-Blaise, rue de la Maigroge ;
- RC 2186 Enges, traversée du village ;
- RC 2232 Môtiers, traversée du village.

Dans le cadre de la convention programme pour l'assainissement du bruit routier, les chantiers sont généralement couplés à des travaux d'entretien durable et ont concerné les projets suivants :

- RC 5 Cornaux, traversée du village ;
- RC 5 Monruz - St-Blaise ;
- RC 169 Les Brenets, traversée du village ;
- RC 170 Les Ponts-de-Martel, traversée du village ;
- RC 170 Le Locle, rue du Midi - route de la Jaluse ;
- RC 173 Colombier, giratoire Notre Dame - giratoire de la Gare ;
- RC 1002 Cortaillod, rue du Sachet ;
- RC 1356 Chézard-Saint-Martin, traversée du village ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village ;
- RC 2185 Saint-Blaise, rue de la Maigroge.

Par ailleurs, des subventions complémentaires financées par le programme d'impulsion ont été réservées pour des mesures mises en place par les communes de Neuchâtel, St-Blaise, Boudry, Le Locle et La Chaux-de-Fonds relativement à la 3^{ème} génération du projet d'agglomération, les dossiers en question n'étant pas encore finalisés.

Quant aux lacs, cours d'eau et dangers naturels, les projets et travaux ont principalement porté sur :

- La revitalisation de l'embouchure du Bied de Môtiers, réalisation des travaux combinée à un projet communal de protection contre les crues ;
- La revitalisation de la Pointe d'Areuse, développement du projet ;
- La revitalisation du seuil de la Noiraigue ;
- La réalisation du Sentier du lac ;
- Les travaux d'aménagement du cours d'eau les Raies, à Buttes ;
- Les travaux d'aménagement du cours d'eau Le Pontet, à St-Aubin ;
- La protection contre les crues dans la commune de Neuchâtel ;
- La protection contre les crues à St-Blaise ;
- La protection contre les crues à Cressier ;
- La protection contre les crues à Rochefort ;
- La protection contre les crues à Lignièrès ;
- La protection contre les dangers naturels à Rochefort ;
- La protection contre les dangers naturels à Boudry ;
- La protection contre les dangers naturels au Locle ;
- La protection contre les dangers naturels à La Grande-Béroche ;
- La protection contre les dangers naturels à La Chaux-de-Fonds ;
- La protection contre les dangers naturels au Val-de-Travers ;
- La protection contre les dangers naturels au Val-de-Ruz ;
- Le subventionnement à la commune de Noiraigue pour la protection contre les dangers naturels.

Par ailleurs, nombre de tâches d'appui ont été effectuées, tels les calculs de kilométrage et de pondération des réseaux routiers communaux pour l'établissement de la clé de répartition des fonds versés aux communes, les comptages routiers, le développement de systèmes de gestion des données routières (gestion des comptages, perturbations du trafic, axes routiers cantonaux et suivi de l'état des chaussées) ou l'intégration au guichet unique de prestations en relation avec les routes.

Les nombreuses interventions du laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR), soit pour préparer des chantiers, soit pour le suivi de l'exécution, doivent aussi être relevées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	27'421'530	28'984'975	27'055'336	-1'929'640	-6.7%	-366'194	-1.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	2'295'110	2'275'000	2'084'717	-190'283	-8.4%	-210'393	-9.2%
42 Taxes	875'131	1'313'800	1'398'947	+85'147	+6.5%	+523'816	+59.9%
43 Revenus divers	527'033	970'991	756'546	-214'445	-22.1%	+229'513	+43.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	546'798	980'000	603'867	-376'133	-38.4%	+57'069	+10.4%
46 Revenus de transfert	18'535'711	18'591'626	18'011'523	-580'103	-3.1%	-524'188	-2.8%
47 Subventions à redistribuer	3'111'732	3'320'208	2'677'036	-643'172	-19.4%	-434'696	-14.0%
49 Imputations internes	1'530'015	1'533'350	1'522'700	-10'650	-0.7%	-7'315	-0.5%
Charges d'exploitation	56'282'589	58'215'983	55'788'198	-2'427'785	-4.2%	-494'391	-0.9%
30 Charges de personnel	15'121'792	16'529'208	15'756'301	-772'907	-4.7%	+634'509	+4.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'246'431	6'092'900	5'133'891	-959'009	-15.7%	-112'540	-2.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'446'606	10'208'203	9'778'171	-430'032	-4.2%	+331'565	+3.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	7'281'894	7'276'890	7'177'894	-98'997	-1.4%	-104'000	-1.4%
36 Charges de transfert	11'141'961	11'331'517	11'353'452	+21'935	+0.2%	+211'492	+1.9%
37 Subventions redistribuées	3'111'732	3'320'208	2'677'036	-643'172	-19.4%	-434'696	-14.0%
39 Imputations internes	4'932'174	3'457'057	3'911'453	+454'396	+13.1%	-1'020'721	-20.7%
Résultat d'exploitation	-28'861'059	-29'231'008	-28'732'862	+498'146	+1.7%	+128'197	+0.4%
44 Revenus financiers	195'348	704'500	794'641	+90'141	+12.8%	+599'292	+306.8%
34 Charges financières	-63	0	1'119'379	+1'119'379	--	+1'119'442	-1'767'912.5%
Résultat de financement	195'412	704'500	-324'738	-1'029'238	-146.1%	-520'150	-266.2%
Résultat opérationnel	-28'665'648	-28'526'508	-29'057'601	-531'093	-1.9%	-391'953	-1.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	853'427	+853'427	--	+853'427	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	853'427	+853'427	--	+853'427	--
Résultat total	-28'665'648	-28'526'508	-28'204'174	+322'334	+1.1%	+461'474	+1.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	133.00	139.00	139.00	+0.00	0.0%	+6.00	+4.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	125.30	130.40	129.60	-0.80	-0.6%	+4.30	+3.4%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le groupe 46 « Revenus de transfert » (incluant les recettes liées à la RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales) a été budgété sur la base d'estimations fournies par la Confédération, qui se sont avérées très supérieures à la réalité.

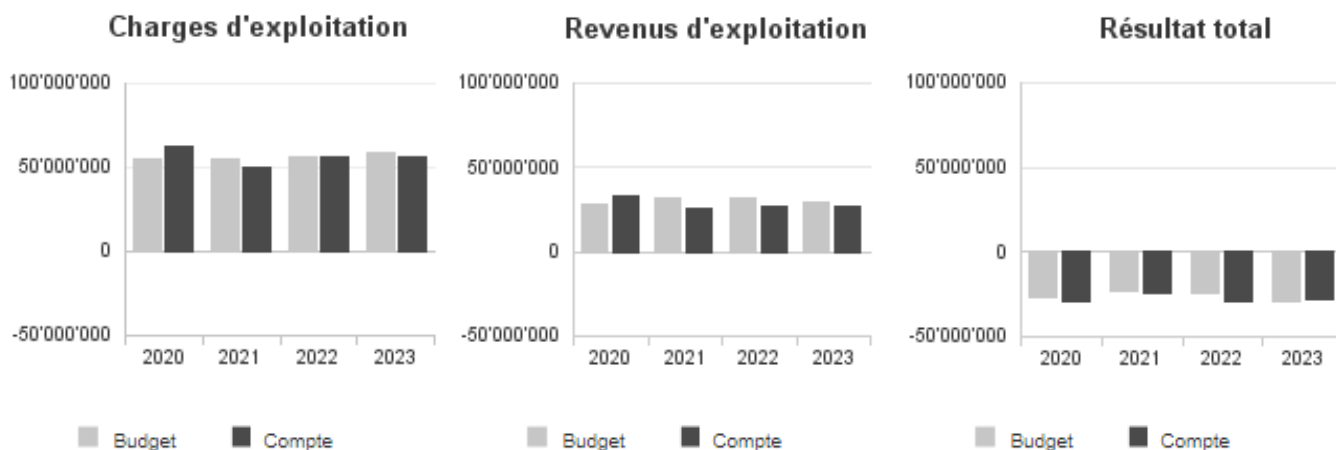
Concernant les charges d'exploitation, tant les « Charges de personnel » (groupe 30) que celles des « Biens, services et autres charges d'expl. » (groupe 31) ont pu être maîtrisées. Les « Subventions à redistribuer » (groupes 37/47) relatives aux diverses générations du projet d'agglomération ont été surestimées, les projets menés par les maîtres d'ouvrages concernés, soit presque exclusivement les communes, avançant à un rythme inférieur aux prévisions.

Concernant les charges financières, le groupe 34 comptabilise des moins-values liées à des réévaluations de biens-fonds et à la vente d'un terrain appartenant au patrimoine financier. Dans ce dernier cas, l'incidence financière est neutralisée par un prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier figurant dans le groupe 48 « Revenus extraordinaires ».

Quant à la comparaison des coûts entre 2022 et 2023, on peut relever les événements suivants ayant conduit à des variations significatives:

- Les « Taxes » (groupe 42) ont considérablement augmenté suite au transfert des droits de superficie et concessions du SFFN au SPCH dès 2023.
- La baisse des « Revenus de transfert » (groupe 46) est due à la diminution des recettes de la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales.
- Les « Charges de personnel » (groupe 30) se sont accrues suite à l'augmentation des effectifs en lien avec la mise en œuvre du Plan climat, au fait d'avoir repourvu courant 2023 deux postes précédemment restés vacants et suite à l'augmentation automatique des échelons salariaux.
- Les « Imputations internes » (groupe 39) présentent une baisse sensible des forfaits des services centraux entre 2022 et 2023.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Réseau routier (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	508'662	689'400	337'650
Coûts salariaux et de structure	12'505'239	8'428'526	7'725'579
Coûts des services centraux	1'458'077	520'517	976'146
Revenus	205'328	281'000	258'957
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	14'266'651	9'357'443	8'780'418

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les routes et plus spécifiquement la planification des projets, la mobilité douce, la gestion administrative de la signalisation, les données et les comptages routiers, le cadastre du bruit routier, ainsi que les recettes découlant de la mise à disposition de personnel pour l'achèvement de la N5 et pour NEVIA (entretien autoroutier).

Les charges directes ont diminué par le fait qu'un nombre inférieur de mandats ait été nécessaire pour réaliser les études utiles à l'avancement des projets et autres dossiers. Les coûts salariaux et de structure ont été notablement allégés suite à une diminution des amortissements, mais également en raison d'une adaptation des clés de répartition analytique suite à la création d'un nouveau groupe de prestations.

Les coûts des services centraux ont fortement augmenté suite à l'adaptation des clés de répartition intervenue entre le moment de l'établissement du budget et l'imputation des coûts réels.

Ouvrages d'art (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	597'114	823'500	128'393
Coûts salariaux et de structure	3'883'354	3'455'606	683'836
Coûts des services centraux	440'754	213'415	91'513
Revenus	2'295'110	2'345'000	500
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'626'112	2'147'521	903'242

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut, aux comptes 2022 et au budget 2023, les coûts en lien avec les inspections et la surveillance des ouvrages d'art, des rives des lacs, des cours d'eau et de leurs berges, ainsi que les recettes relatives aux concessions hydrauliques, aux redevances de dragage et à la gestion des convois exceptionnels.

Suite à la création d'un nouveau groupe de prestations « Cours d'eau, dangers naturels, géologie » en 2023, seuls les charges et revenus des prestations liées aux ouvrages d'art figurent dans les comptes 2023 ci-dessus et expliquent les écarts budgétaires.

Entretien courant DIV I (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	470'788	398'300	445'561
Coûts salariaux et de structure	3'466'142	2'746'394	2'692'579
Coûts des services centraux	595'301	469'580	469'157
Revenus	34'053	108'700	33'827
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'498'177	3'505'574	3'573'470

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne des dernières années compte tenu de la faible intensité des deux demi-hivers concernés), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes du Littoral et du secteur de Rochefort. L'exercice 2023 n'appelle pas de commentaire particulier.

Entretien courant DIV II (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	672'353	757'600	750'853
Coûts salariaux et de structure	4'776'930	3'682'646	3'800'183
Coûts des services centraux	756'598	1'024'829	591'359
Revenus	182'903	100'400	70'403
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'022'979	5'364'675	5'071'993

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne des dernières années compte tenu de la faible intensité des deux demi-hivers concernés), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes du Val-de-Travers et du sud-ouest des Montagnes neuchâteloises.

Les coûts des services centraux ont diminué suite à l'adaptation des clés de répartition entre le budget et les coûts réels.

Entretien courant DIV III (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'028'138	863'400	984'272
Coûts salariaux et de structure	4'618'017	3'345'608	3'412'790
Coûts des services centraux	881'916	1'236'126	689'030
Revenus	452'027	554'700	897'819
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'076'043	4'890'434	4'188'275

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes de Val-de-Ruz et du nord-est des Montagnes neuchâteloises.

Les coûts des services centraux ont diminué suite à l'adaptation des clés de répartition entre le budget et les coûts réels.

Signalisation et marquage (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	21'055	91'400	8'562
Coûts salariaux et de structure	1'735'905	1'197'312	1'192'341
Coûts des services centraux	337'901	154'248	256'188
Revenus	95'467	164'700	96'042
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'999'394	1'278'259	1'361'049

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les réparations des dégâts résultant d'accidents et les recettes de location de matériel de signalisation à des tiers.

Les charges et les recettes liées aux accidents sont difficilement prévisibles et ont été inférieures aux montants budgétés.

Les coûts des services centraux ont augmenté suite à l'adaptation des clés de répartition entre le budget et les coûts réels.

Préavis, autorisations (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	57'541	126'000	101'293
Coûts salariaux et de structure	2'355'605	1'906'600	2'128'408
Coûts des services centraux	267'792	117'742	271'665
Revenus	202'481	916'900	181'922
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'478'457	1'233'442	2'319'444

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les permis d'exploitation pour les remontées mécaniques, les préavis concernant les demandes de permis de construire, la gestion des dossiers relatifs aux obstacles à la navigation aérienne, les consultations et auditions relatives aux préavis et permis, et les recettes provenant de divers émoluments, principalement l'utilisation du domaine public/privé.

Les coûts salariaux et de structure ont légèrement augmenté suite à des charges d'amortissement plus élevées.

Les coûts des services centraux ont augmenté suite à l'adaptation des clés de répartition entre le budget et les coûts réels.

Essais de laboratoire (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	28'478	41'900	34'609
Coûts salariaux et de structure	1'303'538	1'344'053	1'597'589
Coûts des services centraux	152'558	83'001	198'769
Revenus	17'596	18'700	7'671
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'466'979	1'450'254	1'823'296

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts engendrés par les essais, analyses et contrôles effectués par le laboratoire sur les routes et chantiers du canton, et les recettes pour le même genre de prestations effectuées pour des tiers, essentiellement des communes.

Les coûts salariaux et de structure ont légèrement augmenté suite à des amortissements plus élevés.

Les coûts des services centraux ont augmenté suite à l'adaptation des clés de répartition entre le budget et les coûts réels.

Cours d'eau, dangers nat.et géologiques (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	0	0	412'695
Coûts salariaux et de structure	0	0	2'129'057
Coûts des services centraux	0	0	270'611
Revenus	0	0	2'677'468
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	134'896

Commentaires

Ce groupe de prestations a été créé en 2023 suite à la réorganisation du service et à la création de la nouvelle entité spécifiquement dédiée aux eaux et aux dangers naturels. Il inclut les coûts en lien avec les inspections et la planification des rives des lacs, des berges et des cours d'eau, à l'entretien courant des lacs et cours d'eau, aux stations hydrométriques, à la revitalisation des eaux, aux prestations en matière de géologie et aux dangers naturels, ainsi que les recettes des concessions hydrauliques, des redevances de dragage des sables et graviers et des concessions octroyées sur le domaine public Eaux.

Alors que l'exercice 2023 est présenté dans le nouveau groupe de prestations ci-dessus, les charges et revenus de l'exercice 2022 et du budget 2023 sont intégrés au groupe de prestations « Ouvrages d'art ».

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux ont été répartis selon les nouvelles clés de répartition analytique.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Amort subventions à l'invest - SPCH	0	9'635'167	9'635'992
Contributions fédérales globales	-546'798	-800'000	-423'867
Part au revenu de la RPLP	-4'805'111	-4'870'336	-4'588'940
Part au revenu de l'impôt sur les huiles	-6'448'707	-6'444'400	-6'213'083
Part fédérale aux redevances hydraulique	13'360	15'000	15'019
Subventions aux communes	3'400	0	22'550
Total charges (+) / revenus (-) nets	-11'783'856	-2'464'569	-1'552'328

Commentaires

Les coûts d'entretien courant liés aux routes principales suisses ont été inférieurs aux prévisions, ce qui a entraîné une diminution des contributions fédérales globales affectées aux prestations concernées.

La part réelle au revenu de la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales s'est avérée inférieure aux prévisions fournies par la Confédération en 2022, lors de l'établissement du budget 2023.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges et revenus divers	5	0	0
Frais de rappel	-100	0	-179
Plus/moins-values immobilisations SPCH	0	0	-191'018
Total charges (+) / revenus (-) nets	-95	0	-191'198

Commentaires

La plus-value présentée ci-dessus concerne principalement la réévaluation de biens-fonds liés au patrimoine administratif et figure sous le groupe 43 « Revenus divers » au compte de résultat.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	En cours	1'753'567	922'968	830'599	3'180'000	180'000	3'000'000	949'450	433'060	516'389
Aménagement réseau chemins pédestres	En cours	0	0	0	350'000	0	350'000	77'890	0	77'890
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	En cours	5'971'123	3'549'859	2'421'264	7'356'250	4'380'000	2'976'250	8'595'191	5'128'115	3'467'077
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	En cours	1'715'324	179'878	1'535'447	780'000	0	780'000	767'830	-11'579	779'408
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	Clôturé	18'541	11'124	7'416	102'413	0	102'413	0	0	0
Assainissement routier H10	En cours	2'081'690	1'253'010	828'680	2'200'000	1'320'000	880'000	562'889	306'504	256'385
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	En cours	15'391	15'982	-591	90'000	79'200	10'800	39'422	37'162	2'261
Construction du tunnel de Serrières	En cours	105'670	96'401	9'268	210'000	184'800	25'200	117'234	103'157	14'077
*CP Ouvrages de protection forêts 20-24	En cours	249'122	118'378	130'745	564'660	226'950	337'710	395'933	278'272	117'661
CP prot.cruces LACE, 2020 - 2024	En cours	1'539'302	735'058	804'244	750'000	450'000	300'000	600'496	300'115	300'381
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	En cours	1'157'690	741'920	415'770	455'000	285'000	170'000	390'707	214'795	175'911
EM SGE Canton NE Etudes	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	40'984	0	40'984
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	En cours	5'162'975	92'157	5'070'818	8'343'000	343'000	8'000'000	7'990'765	17'298	7'973'467
Entretien constructif 2018-2021	Clôturé	1'179'558	107'535	1'072'023	0	0	0	0	0	0
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	Clôturé	49'500	0	49'500	50'000	0	50'000	46'994	0	46'994
Etudes détail liaison H18-H20	Clôturé	491'424	294'855	196'570	0	0	0	366'667	220'000	146'667
Etudes PS P-Crosettes et rue Hôtel-Ville	Clôturé	0	0	0	0	0	0	700'454	420'272	280'182
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	En cours	53'918	32'351	21'567	200'000	120'000	80'000	180'328	108'197	72'131
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	En cours	0	0	0	3'413'353	1'942'668	1'470'685	1'634'495	934'558	699'938
Instal.génératrices pr prélèv. carburant	Clôturé	339	0	339	0	0	0	0	0	0
Interventions urgentes à Cressier	Clôturé	132'029	132'035	-6	0	0	0	0	0	0
Interventions urgentes à St-Sulpice	Clôturé	435'485	154'285	281'200	0	0	0	0	0	0
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	En cours	501'642	0	501'642	800'000	0	800'000	789'850	0	789'850
*PI-Accélération Projet aggro (PA3)	En cours	452'033	0	452'033	700'000	0	700'000	562'314	0	562'314
*Plan climat	En cours	0	0	0	644'209	0	644'209	184'429	30'663	153'766
*Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	En cours	956'303	503'997	452'305	2'270'500	1'133'000	1'137'500	2'268'654	1'200'004	1'068'650
PS CFF Malakoff H18	Clôturé	195'796	492'727	-296'931	0	0	0	0	-63'468	63'468
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	En cours	1'181'904	0	1'181'904	600'000	0	600'000	961'505	0	961'505
*Réalisation Sentier du Lac	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	35'238	0	35'238
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	En cours	883'724	20'164	863'561	2'990'075	0	2'990'075	2'990'511	9'094	2'981'417
Reconstruction RC2326 Le Cachot	Clôturé	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	En cours	1'058'278	609'497	448'781	6'845'000	4'080'000	2'765'000	7'079'538	4'071'285	3'008'254
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	Clôturé	4'132	2'479	1'653	0	0	0	152'598	91'559	61'039
Travaux EM 2020 - 2023	En cours	156'906	0	156'906	160'000	0	160'000	114'439	0	114'439
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	En cours	228'642	0	228'642	300'000	0	300'000	206'343	8'296	198'047
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	Clôturé	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	282'650	0	282'650
Total		28'032'008	10'066'658	17'965'350	44'154'460	14'724'618	29'429'842	39'085'799	13'837'358	25'248'440

Commentaires

Les nouveaux crédits acceptés en 2023 sont :

- Aménagement réseau chemins pédestres ;
- EM SGE Canton NE Etudes (système de gestion des tunnels cantonaux) ;
- Etudes PS P-Crosettes et rue Hôtel-Ville.

Les crédits suivants ont été clôturés en 2023 :

- Assainissement bruit routier RPS 2019-2022 ;
- Entretien constructif 2018-2021 ;
- Etudes détail liaison H18-H20 ;
- Etudes PS P-Crosettes et rue Hôtel-Ville ;
- Instal.génératrices pr prélèv.carburant ;
- Interventions urgentes à Cressier ;
- Interventions urgentes à St-Sulpice ;
- PS CFF Malakoff H18 ;
- Reconstruction RC2326 Le Cachot ;
- Séc.et ét. Grand-Pont La Chx-de-Fds.

Les principales variations entre budget et comptes sont commentées ci-dessous :

- 12^{ème} étape (projets de réaménagement de la RC170 Montmollin - Les Grattes et Le Closel) : Des oppositions ont bloqué les projets concernés, empêchant le démarrage des travaux ;
- Assainissement et sécurisation du tunnel de La Clusette : Les travaux ont avancé plus vite qu'imaginé et un dépassement de crédit a été accordé par le Conseil d'État ;
- Assainissement routier H10 : Les mises à l'enquête pour les projets « Rochefort – Bregot » et « Brot-Dessous – Fretereules » ont été reportées en 2024-2025 ;
- Contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 : Un des recours est encore en traitement au Tribunal Fédéral. Seul le projet a pu avancer, les travaux ayant été reportés en 2024 ;
- Plan climat : approuvé en début d'année 2023, sa mise en œuvre n'a donc pu commencer qu'en cours d'année, ce qui a généré des dépenses inférieures au budget ;
- Remplacement du Grand-Pont : Suite à l'adjudication des travaux à fin 2022, la planification a été ajustée et les travaux préparatoires (initialement budgétés en 2022) ont été menés en 2023. Un dépassement de crédit a été accordé par le Conseil d'État.

2.9.7. Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Missions principales

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée d'appliquer les législations cantonales et fédérales en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

Une mission du SENE est d'appliquer la législation sur l'énergie, notamment de promouvoir une utilisation économe et efficace de tous les agents énergétiques, de garantir le passage à un approvisionnement en énergie basée sur un recours accru aux énergies renouvelables indigènes, de prendre les mesures visant à la réduction des émissions de CO₂, de promouvoir les innovations technologiques permettant d'atteindre ces objectifs et de diminuer la consommation d'énergie du canton en visant la neutralité climatique en 2040. Il rassemble les données permettant d'estimer l'évolution et de suivre les besoins et l'offre d'énergie du canton.

L'autre mission du SENE est de protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances, de microorganismes pathogènes et produits, les eaux usées et les rejets dans l'air. En outre, il examine les sites pollués qui doivent être assainis ou surveillés pour maîtriser les nuisances, cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à la population et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit, au radon et aux rayonnements non ionisants.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale notamment les objectifs suivants :

- Déployer la conception directrice de l'énergie en garantissant une utilisation économe et efficace de l'énergie ;
- Favoriser la production d'énergie issue de ressources renouvelables indigènes ;
- Prendre des mesures pour réduire les émissions de CO₂ pour tendre vers la neutralité carbone en 2040 ;
- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement, notamment celles de l'eau, de l'air, du bruit et du rayonnement non ionisant ;
- Gérer les matières premières, les organismes génétiquement modifiés/pathogènes de manière adéquate, examiner et faire assainir les sites pollués.

Une évolution et une augmentation constantes des bases légales cantonales et fédérales dans les domaines de la politique énergétique, de la politique pour le climat et de la protection de l'environnement, dont la mise en œuvre, le suivi et la surveillance incombent au SENE, ont conduit le service à poursuivre l'évolution constante de ses tâches en les priorisant. Fin 2023, le SENE a bénéficié de 2.5 EPT en renfort pour la mise en œuvre du Plan climat cantonal.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Le SENE a préparé 25 projets de réponses du Conseil d'État concernant des auditions et consultations sur des ordonnances fédérales et a rédigé plusieurs préavis pour d'autres services ;
- La cellule Stratégie énergie, réunissant 5 collaborateurs du SENE, le chef de service et son adjoint, a continué son activité débutée en août 2022 en soutenant l'EMCC ORCCAN dans la gestion du risque de pénurie énergétique ; le renforcement de la cellule par 2 chargées de mission a été reconduit pour une durée de 9 mois jusqu'à fin avril 2024.

Information

- Le SENE a poursuivi sa campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie en 2023 avec la visite de 127 classes de 3^{ème} et 4^{ème} années et 126 classes de 6^{ème} et 7^{ème} années pour un total de 4'462 élèves ciblé-e-s ;
- La sensibilisation à la gestion des déchets en milieu scolaire, soutenue par le service, a été réalisée par le biais de 221 animations qui ont pris place dans les classes neuchâteloises, principalement du niveau primaire.

Énergie

- Dans le cadre des lunchs-énergie, le service en a organisé un sur le thème de « Renover le bâti et éviter les démolitions : une solution pour préserver les ressources ? » ;
- Le service a publié les statistiques sur l'énergie, a poursuivi les travaux en lien avec le plan cantonal de l'énergie et a accompagné plusieurs communes et un groupement de communes dans l'établissement de leur plan communal de l'énergie ; un nouveau modèle intégrant la problématique du climat a été ajouté afin de permettre aux communes d'élaborer des plans communaux des énergies et du climat ;
- Une rencontre avec les communes sur le thème de la mobilité électrique et les réseaux de recharge publics a eu lieu le 13 juin à Cortaillod ;

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

- Le service poursuit la démarche de suivi des gros consommateurs d'énergie (GCE) et la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2023, ce sont près de 200 GCE qui ont conclu une convention pour lesquels plus de 270 sites sont en possession d'une exonération ;
- Le service poursuit le suivi des « moyens consommateurs » dont la consommation annuelle d'électricité se situe entre 200'000 et 500'000 kWh. Pour rappel, ces derniers doivent procéder à une analyse de leur exploitation dans le but d'identifier les mesures d'optimisation. En 2023, ce sont environ 200 sites qui sont suivis dans ce cadre-là ;
- Dans le cadre de la mise en application de l'article 5 alinéa 5 de la LCEn, les collectivités publiques doivent réduire d'au moins 20% la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non affectés à l'habitation et de leurs installations ou couvrir ces 20% par une production d'électricité d'origine renouvelable, ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence choisie entre 2015 et 2020. En 2023, le suivi des collectivités publiques s'est poursuivi ;
- Le service participe en tant qu'organe de conseil en énergie à des groupes de travail, notamment au sein du service des bâtiments (SBAT), de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL) et AgroCleanTech.

Projets de construction et chantiers

- Le service constate une nette augmentation des demandes de permis de construire à préavis dans le cadre du système SATAC, auxquelles s'ajoutent les préavis pour plans d'aménagement locaux et pour les études d'impact sur l'environnement. Alors qu'avant la pandémie de COVID-19 le service traitait environ 900 demandes de permis de construire par année, pas moins de 1'750 demandes lui sont parvenues en 2023. Le service prépare en outre les autorisations cantonales lorsque la législation l'exige ;
- Au vu de cette augmentation du nombre de demandes de permis, le service a tout de même pu s'organiser pour effectuer une centaine de visites de chantiers. Elles visaient en priorité le suivi de la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Déchets

- Le service a accompagné et conseillé la planification et l'élaboration de projets de gravières, carrières et décharges ;
- La production des déchets urbains des ménages atteint 460 kg/hab. en 2023 alors qu'elle était de 450 kg/hab. en 2022 ;
- En 2023, la production de déchets spéciaux des ménages a atteint 97'861 kg, en diminution de 4.3% par rapport à l'année précédente. La production de déchets spéciaux des ménages continue de diminuer régulièrement dans le canton ;
- Le SENE s'assure que l'ensemble des déchets spéciaux du canton suit la bonne filière de traitement et d'élimination. 6 autorisations d'exploiter une installation de traitement des déchets ont été renouvelées en 2023.

Protection des eaux et du sol

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques de plus de vingt anciennes décharges et installations de tir se sont poursuivies sous l'égide du service ou ont abouti à leur classement définitif ;
- Le service a en outre fait réaliser et suivi de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises et fixé sur le plan juridique les responsabilités pour la prise en charge des coûts à charge des pollueurs ; en 2023, quatre nouveaux sites industriels ont été classés comme nécessitant un assainissement ;
- Il a établi 23 autorisations de cession ou de division de bien-fonds sur lesquels se situent des sites pollués ;
- Des prélèvements de sols, souvent en relation avec des sites pollués, ont été effectués dans le cadre des campagnes annuelles d'analyses ;
- La carte de protection des eaux, comportant les secteurs, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition ;
- Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Biemme et Morat. Douze profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres ;
- Pour les eaux de surface, en plus du suivi des trois points du réseau national NAWA, c'est le bassin versant du Seyon qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées et indice du macro-zoobenthos (IBCH). Les prélèvements en continu sur la Sorge à Valangin se sont également poursuivis dans le cadre du plan d'action phytosanitaire de la Confédération ;
- La surveillance des eaux souterraines s'est poursuivie en 2023 sur le réseau SENE ainsi que sur les points du réseau de la confédération (NAQUA) ;
- La première année de l'étude pilote sur la mise en place d'une réglementation, l'utilisation agricole des terres situées en zones Sm Sh du puits de la Brévine a permis de tirer d'importantes conclusions elle se poursuivra sur 2024.

Évacuation et traitement des eaux

- Les 23 stations d'épuration (STEP) communales et intercommunales et la station industrielle privée de l'entreprise FRIGEMO ont été contrôlées 4 fois au cours de l'année par notre service afin de vérifier l'autocontrôle de celles-ci. En plus des paramètres usuels, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur une partie d'entre elles, bien que le traitement de ces derniers ne soit pas encore effectif ;
- Toutes les STEP devant mettre en place un système de traitement des micropolluants ont reçu l'aval de la Confédération ;
- Les STEP de Val-de-Ruz et de Neuchâtel réalisent les installations pour le traitement des micropolluants ;
- Le traitement des micropolluants à la STEP de La Chaux-de-Fonds a été mis en service et elle sera exemptée de la taxe fédérale dès 2024 ;
- Un complément d'étude dans le dossier de la STEP du Locle (selon art. 3 de l'OSites) est demandé en ce qui concerne la problématique de l'arsenic ;
- Les boues des STEP sont éliminées en co-incinération avec les ordures ménagères, seules les boues de FRIGEMO (exemptes de matières fécales) sont valorisées en agriculture.

Surveillance de la qualité de l'air et Rayonnements non ionisants

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel est constitué de trois stations de mesure installées dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, de 2 stations mobiles et d'un réseau de 50 capteurs passifs du dioxyde d'azote. Il est complété par une station au Landeron (propriété de la raffinerie) et une station à Chaumont (réseau de la Confédération – NABEL). Selon les relevés du SENE, en 2023, la qualité de l'air continue de s'améliorer, cependant des immissions excessives de certains polluants comme les oxydes d'azote, les poussières fines et l'ozone sont toujours présentes, comme d'ailleurs partout en Suisse ;
- En 2023 un projet de plan de mesures OPair a été élaboré, il est actuellement en consultation dans les services de l'État. Dans le cadre de ces activités de mesure de la qualité de l'air, le SENE a reçu une subvention de CHF 132'860 de la Confédération ;
- Le SENE a terminé un projet en collaboration avec l'OFROU dans le secteur de L'entre-2-lacs ;
- Le canton de Neuchâtel exploite un petit réseau de météorologie, dont il met les données à disposition de divers services de l'administration. Une convention le lie à MétéoSuisse pour la publication des données mesurées ;
- Le SENE contrôle le respect des exigences de l'Ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI) lors des procédures de permis de construire et de modifications des installations. Ceci concerne principalement les installations de téléphonie mobile, mais aussi les lignes de transport et les transformateurs d'électricité. Avec le développement de la technologie, le rythme et la complexité des dossiers ont augmenté.

Bruit et radon

- Le nombre d'oppositions en rapport avec les exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) concernant des projets de différentes ampleurs a tendance à croître et demande un traitement laborieux des dossiers qui, dans ce contexte, doivent être systématiquement repris à plusieurs reprises ;
- Le service a réalisé plus d'une vingtaine de mesurages à la suite de plaintes pour nuisances sonores ou dans le cadre de mesurages de contrôle de nouvelles installations ou d'installations modifiées ;
- Le SENE a traité environ 650 demandes d'installation de pompe à chaleur (PAC) air-eau, soit encore une centaine de plus que l'année précédente. Au vu de la densification et de la généralisation de ce mode de chauffage, ce type de demandes continuera à prendre de l'ampleur et de la complexité ;
- Les demandes de permis de construire ainsi que les modifications des plans d'aménagement communaux ont également participé à une hausse globale non négligeable de la charge de travail. La révision des PAL est particulièrement astreignante et chronophage ;
- Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la radioprotection (ORaP), le SENE doit veiller à ce que des mesures du radon soient effectuées dans les écoles et les jardins d'enfants. Au vu de la surcharge de travail, cette campagne avait été reportée. Vu les changements apparus dans l'intervalle, elle sera relancée dès l'année prochaine.

Entreprises et produits

- La quinzaine de rapports annuels devant être envoyés par les entreprises sur leurs autocontrôles des rejets d'eaux usées industrielles ont été examinés et validés. 10 autorisations de rejet d'eau usée industrielle ont été renouvelées et 5 attribués à des nouveaux sites après visite de l'industrie ;
- Pour la branche automobile, l'autocontrôle des eaux usées est toujours en vigueur, les laboratoires ont effectué plus de 200 prélèvements dans plus de 150 garages. 2 échantillons dépassaient légèrement les normes ;
- Le SENE procède à des contrôles de rejets atmosphériques dans les entreprises et vérifie également le respect des normes d'émissions sur la base de rapports de mesure de gros émetteurs devant procéder à des mesures en continu ;
- Le SENE a réussi l'accréditation pour réaliser les mesures de rejets de polluants dans l'air en 2023 ;
- L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) différencie maintenant les fréquences de contrôle obligatoire des chauffages au gaz et au mazout. De ce fait, les émoluments relatifs à ces contrôles sont plus importants en 2019 et 2020, puis chuteront en 2021 et en 2022, et ce cycle devrait se répéter avec une fréquence de 4 ans ;
- Le SENE poursuit la mise en place du contrôle des chauffages au bois de puissance inférieure à 70 kW ;
- Le SENE s'est prononcé sur une dizaine de notifications relatives à la sécurité biologique, a procédé à l'inspection de trois sites (dont l'un a cumulé les demandes de correction) et a imposé la mise en conformité d'un quatrième site ;
- Les indications des dix entreprises, grandes émettrices de polluants, ont été contrôlées et répertoriées dans le registre qui doit être tenu à ce sujet ;
- Le SENE a traité 36 demandes de remboursement de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils ;
- Soixante-cinq dossiers relatifs à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs ont été traités, principalement en rapport avec l'aménagement du territoire et les permis de construire ;
- Le SENE poursuit ses activités de contrôle de révision de citernes à mazout ;
- Le contrôle pour la réduction des émissions d'hydrocarbures et de la reprise des vapeurs d'essence est effectué par des entreprises agréées qui collaborent avec le canton ;
- Le laboratoire accrédité du SENE a analysé un peu moins de 3'000 échantillons environnementaux (eaux, sols, air, etc.). Les indicateurs tels que les produits phytosanitaires, les métaux lourds et résidus médicamenteux font notamment partie des paramètres examinés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'040'552	3'896'694	3'464'523	-432'170	-11.1%	+423'972	+13.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	645'708	1'285'500	1'074'515	-210'985	-16.4%	+428'808	+66.4%
43 Revenus divers	6'388	251'745	8'796	-242'949	-96.5%	+2'409	+37.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	216'380	215'860	211'170	-4'690	-2.2%	-5'210	-2.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'172'077	2'143'589	2'170'042	+26'453	+1.2%	-2'035	-0.1%
Charges d'exploitation	11'139'086	13'743'845	12'703'074	-1'040'771	-7.6%	+1'563'988	+14.0%
30 Charges de personnel	4'556'498	5'056'852	5'016'011	-40'841	-0.8%	+459'513	+10.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'223'415	2'221'300	1'256'101	-965'199	-43.5%	+32'686	+2.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	111'242	172'593	144'688	-27'905	-16.2%	+33'446	+30.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'797'340	4'267'965	3'777'774	-490'191	-11.5%	-19'566	-0.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'450'591	2'025'135	2'508'500	+483'365	+23.9%	+1'057'908	+72.9%
Résultat d'exploitation	-8'098'534	-9'847'151	-9'238'550	+608'601	+6.2%	-1'140'016	-14.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-8'098'534	-9'847'151	-9'238'550	+608'601	+6.2%	-1'140'016	-14.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'098'534	-9'847'151	-9'238'550	+608'601	+6.2%	-1'140'016	-14.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	39.00	47.00	44.00	-3.00	-6.4%	+5.00	+12.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	32.30	36.40	36.40	0.00	0.0%	+4.10	+12.7%

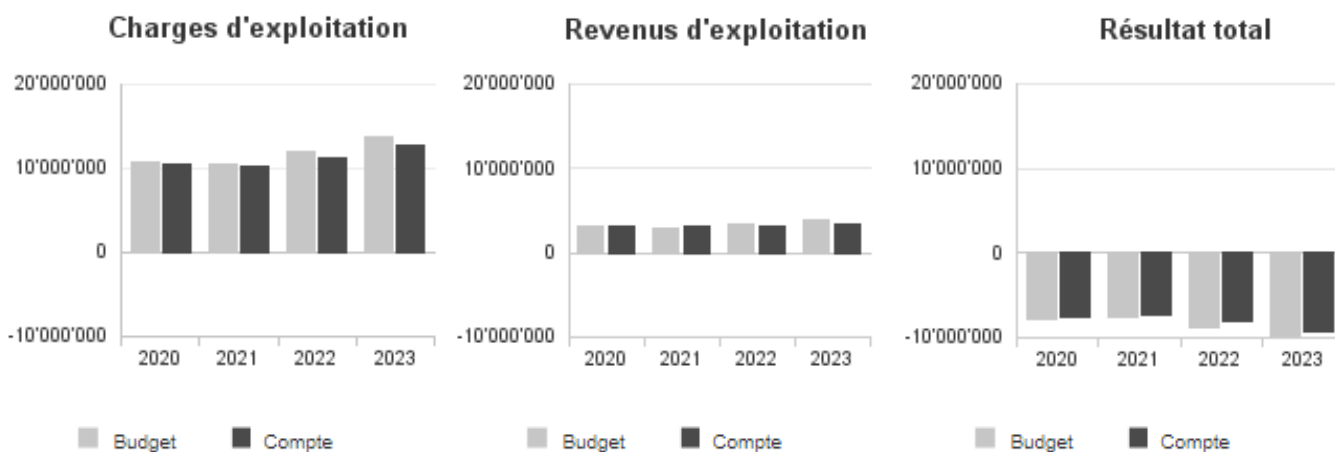
Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget de l'ordre de 11%. Cette différence provient notamment du groupe 42 « Taxes » dont les émoluments s'avèrent moins élevés que prévu.

Concernant les charges d'exploitation, elles sont inférieures au budget de quelque 7% et restent donc bien maîtrisées. La différence s'explique essentiellement par la mise en œuvre progressive du Plan climat.

Quant au personnel administratif, les prévisions se sont confirmées, notamment au niveau du recrutement effectué dans le cadre du Plan climat.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Constructions et bâtiments (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	760	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'249'463	812'989	755'726
Coûts des services centraux	111'694	106'635	93'901
Revenus	78'477	67'089	75'142
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'283'441	852'534	774'486

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Energie (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	721'695	25'500	30'139
Coûts salariaux et de structure	1'858'767	1'084'134	909'671
Coûts des services centraux	165'847	141'675	114'494
Revenus	112'362	189'500	136'704
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'633'946	1'061'810	917'600

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Protection de l'air (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	246'086	299'100	237'873
Coûts salariaux et de structure	992'917	578'864	583'918
Coûts des services centraux	88'532	75'929	73'627
Revenus	351'749	599'360	485'274
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	975'786	354'533	410'144

Commentaires

Les charges directes ont été bien maîtrisées, tout comme les coûts salariaux et de structure pour ce groupe de prestations qui englobe les coûts des mandats externes ainsi que les frais d'analyse de la qualité de l'air. Les revenus proviennent surtout de la vente des vignettes pour le contrôle des chauffages à gaz et à mazout. La baisse s'explique par le remplacement progressif de ces installations par d'autres formes de chauffage.

Protection ondes et le rayonnement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	15'552	40'500	8'413
Coûts salariaux et de structure	425'893	230'403	288'650
Coûts des services centraux	38'068	30'221	36'257
Revenus	19'175	15'000	15'826
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	460'339	286'124	317'494

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes relatifs à la lutte contre le bruit. Les produits correspondent à des prestations de service dans le domaine des rayonnements non ionisants (antennes de téléphonie mobile).

Protection des eaux et du sol (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	6'000	716
Coûts salariaux et de structure	2'095'152	1'262'561	1'122'642
Coûts des services centraux	187'478	165'604	141'194
Revenus	1'293'200	1'282'000	1'319'566
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	989'430	152'165	-55'014

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Déchets (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	736'973	1'067'500	740'888
Coûts salariaux et de structure	686'445	481'853	604'190
Coûts des services centraux	57'623	62'940	75'215
Revenus	1'038'541	1'387'000	1'363'572
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	442'499	225'293	56'720

Commentaires

La diminution des charges directes concerne la gestion des places et les mandats non attribués pour le plan cantonal de gestion des déchets. Pour les coûts salariaux et de structure, l'augmentation s'explique par l'engagement d'un nouveau collaborateur à 80% pour la demi-année, non prévu au budget.

Autres nuisances, dangers, accidents (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	959	0	0
Coûts salariaux et de structure	385'968	154'650	482'445
Coûts des services centraux	34'572	20'287	60'632
Revenus	358	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	421'140	174'937	543'078

Commentaires

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par une allocation de ressources extraordinaires pour la crise énergétique.

Laboratoire (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	161'416	185'000	186'308
Coûts salariaux et de structure	743'857	395'425	421'258
Coûts des services centraux	66'389	51'865	52'858
Revenus	63'258	30'000	12'429
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	908'404	602'290	647'995

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SENE	0	3'783'965	3'741'405
Conférences intercantionales	64'377	34'000	36'369
Dédomm. conf. & autr. cantons	-83'000	-83'000	-55'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-18'623	3'734'965	3'722'774

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-433	0	-1'009
Total charges (+) / revenus (-) nets	-433	0	-1'009

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
3e prog. assainis. inst. chauf.	Clôturé	0	0	0	95'000	0	95'000	58'878	0	58'878
Analyseurs pour les émissions	A solliciter	0	0	0	45'000	0	45'000	0	0	0
Analyseurs pour les immissions	A solliciter	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
*PI-mobilité durable	En cours	114'400	0	114'400	500'000	0	500'000	112'000	0	112'000
*Plan climat	En cours	0	0	0	2'502'500	0	2'502'500	1'903'460	0	1'903'460
Remplacement analyseur GC-MSMS	Clôturé	228'324	0	228'324	0	0	0	0	0	0
Remplacement d'un appareil GC-BTX	Clôturé	39'725	0	39'725	0	0	0	0	0	0
Total		382'449	0	382'449	3'172'500	0	3'172'500	2'074'337	0	2'074'337

Commentaires

Le Plan climat a été adopté en début d'exercice et sa mise en œuvre a été progressive en 2023, ce qui explique que le budget n'a pas été totalement utilisé. Concernant le projet « PI-Mobilité durable », le programme de subventions des bornes de recharge, lancé en 2022, n'a pas encore rencontré le succès escompté et les dépenses sont donc inférieures au budget. Quant aux analyseurs pour les émissions et les immissions, leur achat a été reporté en 2024.

2.9.8. Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Missions principales

Les missions principales du service de la faune, des forêts et de la nature sont les suivantes :

- Assurer une gestion durable de la faune sauvage et de ses biotopes et veiller à conserver les espèces rares et menacées ;
- Réduire à une proportion supportable les dommages causés par la faune sauvage ;
- Aménager et gérer les forêts de manière multifonctionnelle en collaboration avec les propriétaires concernés ;
- Soutenir financièrement cette gestion par l'intermédiaire des programmes RPT ;
- Informer le public, promouvoir l'utilisation du bois local et s'engager dans la formation professionnelle forestière ;
- Protéger la nature et contribuer à sa gestion durable dans le sens de la création d'un réseau pour la biodiversité ;
- Évaluer les dossiers qui sont soumis au service afin de s'assurer qu'ils répondent au cadre légal et/ou peuvent être soutenus techniquement ou financièrement.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2023, le service a poursuivi son engagement dans la mise en œuvre des conventions-programmes conclues dans les domaines de la nature et du paysage, des forêts et de la faune. Pour la période 2020 à 2024, la Confédération a octroyé près de CHF 25 millions en faveur des espaces naturels neuchâtelois.

En ce qui concerne la gestion de la faune sauvage, l'année 2023 aura été marquée par l'apparition des premières attaques de loup sur des animaux de rente, causant la mort de 25 moutons, une chèvre et un veau. Dans l'un des cas, les dommages ont justifié un tir préventif qui a été réalisé avec succès par les gardes-faune professionnels. Au niveau de l'Arc jurassien, cinq meutes sont dorénavant présentes dans le canton de Vaud et la France voisine dont la plus proche se trouve à environ 10 kilomètres à vol d'oiseau de nos frontières. Le canton de Neuchâtel se trouve géographiquement sur le front de colonisation de l'espèce. Les observations d'individus isolés en dispersion vont donc augmenter ces prochaines années. Face à cette dynamique, le service a pris les mesures nécessaires en termes d'organisation, de formation et d'information dans les domaines de la prévention des conflits, de l'indemnisation des dommages et de la gestion, en s'appuyant sur les principes-cadres fixés au niveau fédéral.

Les dommages causés par le sanglier aux cultures et aux herbages ont été relativement modérés en 2023. Les indemnités versées aux agriculteurs pour les dommages et leur prévention présentent une baisse de l'ordre de 4% par rapport à 2022. L'effort de gestion sur cette espèce a toutefois été maintenu à un niveau élevé, avec le concours des chasseurs, compte tenu du fort taux d'accroissement de l'espèce dans notre pays. L'objectif visé est de stabiliser les effectifs de sangliers, voire de les réduire dans certains secteurs problématiques.

Avec un résultat de 106 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle ont été faibles en 2023 mais augmentent légèrement par rapport à 2022. Dans ce contexte toujours difficile, les douze pêcheurs professionnels neuchâtelois ont bénéficié d'une aide de l'État pour un montant total de CHF 115'000.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, le frelon asiatique poursuit son expansion en Suisse, causant des dommages parfois conséquents aux ruches. En 2023, l'espèce a été signalée dans la plupart des régions du canton. Des mesures de lutte ont été prises en collaboration avec la Fédération Cantonale Neuchâteloise d'Apiculture aboutissant à la destruction de 16 nids.

Dans le domaine forestier, la tempête du 24 juillet 2023 a généré d'importants dégâts sur plus de 815 ha de forêts et pâturages boisés, pour un volume de bois impacté estimé à 49'000 m³, soit plus de 75% du volume exploité dans les Montagnes neuchâteloises lors de l'année 2022. Cet événement brutal a généré une charge de travail équivalant à environ 1'300 heures pour le personnel du service qui a été fortement sollicité. Afin d'apporter un soutien financier aux propriétaires touchés, la Confédération et le canton ont octroyé un crédit supplémentaire de CHF 1,25 millions pour les tâches d'assainissement devant être réalisées en forêt.

Concernant la gestion de nos forêts, les exploitations forcées de chablis ont impliqué passablement de report de coupes afin de respecter les objectifs fixés dans les plans de gestion. Dans certains massifs, c'est la quatrième année consécutive que la planification prévue ne peut pas être appliquée. Les forêts neuchâteloises s'adaptent aux changements climatiques dans la douleur et ce n'est que grâce à nos peuplements mélangés et structurés que cette adaptation n'est pas trop impactante d'un point de vue paysager. Notons également que la régénération naturelle n'est souvent pas suffisamment diversifiée ou est menacée, notamment en raison de l'abrutissement par le gibier. Cet abrutissement est préoccupant, notamment dans les forêts protectrices.

Les grands projets touchant les espaces naturels (carrières, parcs éoliens, projets routiers), le nombre important de permis de construire et la révision des plans d'aménagements locaux (PAL) impliquent une forte mobilisation du personnel scientifique et administratif. La révision des PAL nécessite également une coordination étroite avec certains projets en cours. Il s'agit notamment de la légalisation des sites naturels méritant d'être protégés (sites inscrits à l'inventaire cantonal des objets que l'État entend mettre sous protection - ICOP) et des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) ainsi que de la réalisation du réseau écologique cantonal. Ce travail de coordination se poursuivra ces prochaines années.

Enfin, les réserves naturelles du canton ont été très visitées durant cette année, notamment la région du Creux du Van. L'afflux de visiteurs et la réalisation de certaines manifestations ont nécessité un investissement important en terme de sensibilisation et de communication, le service étant appelé très régulièrement à rappeler les règles en vigueur. Avec la sanction du plan cantonal de protection du Haut Plateau du Creux du Van, la mise en œuvre des mesures a pu débuter en 2023 et se poursuivra ces prochaines années.

Activités et réalisations

Gestion de la faune et des systèmes aquatiques

- En 2023, 765 permis annuels (stabilité par rapport à 2022) et 1'148 permis temporaires (hausse par rapport à 2022) ont été délivrés pour la pêche en rivière. Environ 2'500 truites ont été pêchées, dont 1'800 pour la seule Areuse. Ces chiffres sont en baisse d'environ 30% par rapport à l'année précédente ;
- Pour le lac, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont vendu 31 permis de pêche professionnelle (stabilité) et 4'060 permis de pêche de loisir (légère hausse par rapport à l'année précédente) ;
- Avec 106 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle en 2023 ont été légèrement supérieurs à 2022 (93 tonnes) ;
- Le service a immergé dans le lac de Neuchâtel environ 14.5 millions d'œufs et d'alevins provenant de la pisciculture de Colombier. Le repeuplement concerne essentiellement les corégones et, dans une moindre mesure, le brochet et la truite de lac. Le résultat 2023 est en baisse par rapport à l'année précédente (50%). Cette tendance s'explique par une nette diminution des géniteurs de corégones capturés par les pêcheurs professionnels ;
- Le service a poursuivi ses travaux en faveur des habitats des poissons menacés de nos rivières. En 2023, du gravier propice à la fraie des poissons a été remis dans l'Areuse au Val-de-Travers ;
- Les comptages de lièvres effectués au printemps 2023 sont légèrement meilleurs qu'en 2022. D'une manière générale, les effectifs restent faibles dans le canton. De ce fait, la chasse n'a été ouverte que deux jours, poursuivant les efforts de conservation adoptés les deux saisons précédentes. Dix individus ont été prélevés en 2023, contre 11 en 2022 et 9 en 2021 ;
- Les comptages printaniers ont montré une légère baisse des effectifs de chevreuil par rapport à l'année précédente. Les effectifs se situent dans la moyenne basse des années précédentes. Il a donc été décidé de maintenir le plan de chasse réduit mis en place en 2021, soit deux individus par chasseur au lieu de trois. Au total, 299 chevreuils ont été prélevés en 2023, contre plus de 400 avant 2021 ;
- Les comptages printaniers de chamois ont montré des résultats assez similaires à ceux des deux années précédentes. Compte tenu des faibles effectifs présents dans le canton, le système de chasse limité, appliqué depuis 2015, a été maintenu. Le nombre d'animaux tirés en 2023 est de 25 chamois ;
- Les dégâts causés par le sanglier aux cultures se sont montés à environ CHF 160'000 en 2023. Ce montant se situe plutôt dans la fourchette faible des dommages enregistrés ces 10 dernières années. La chasse a été ouverte dès le début du mois de juin 2023 et s'est poursuivie jusqu'au 9 février 2024. 164 sangliers ont été prélevés par les chasseuses et chasseurs. Ce résultat est inférieur à ceux des dernières années. Une tendance similaire est observée dans les cantons voisins ;
- Les attaques de loups ont généré des dommages aux animaux de rente pour un montant de CHF 18'800 dont le 80% est pris en charge par la Confédération.

Aménagement et gestion des forêts

- Le taux d'exploitation en regard de la possibilité dans les forêts publiques du canton s'est élevé à 111% (2022 : 85%, 2021 : 93%, 2020 : 100%) pour une quantité de 111'441 sylvies exploitées (85'229 en 2022). Les exploitations régulières ont été menées en 2022 dans 200 divisions de forêts publiques (246 en 2022) ;
- La proportion des assortiments résineux / feuillus exploités en 2023 est de 83% / 17% (76 / 24 en 2022). Les proportions respectives d'assortiments exploités dans les forêts publiques sont les suivantes : bois d'œuvre, environ 54.4% (60% en 2022), bois d'industrie 3.8% (2.3% en 2022) et bois énergie 41.8% (41.7% en 2022) ;
- Dans les forêts privées, 746 autorisations de coupe ont été délivrées (777 en 2022, 710 en 2021), portant sur 71'942 sylvies (105'984 sv en 2022) ;
- Le marché des bois pour l'exercice 2023 est resté relativement stable et intéressant en début d'année, avec un fléchissement au 2ème semestre, sous l'effet de l'afflux de bois de chablis. Néanmoins, fin 2023, les prix des résineux sont restés à distance des niveaux plancher des années pré-Covid, ce qui a permis d'écouler les bois bostrychés. Cette situation n'a toutefois pas permis de couvrir les coûts, les bois bostrychés étant le plus souvent vendus à perte ;
- Le prix moyen des grumes résineuses saines en écorce s'est élevé en 2023 à CHF 75,51/m3 (CHF 83,33/m3 en 2022 : valeurs fournies par ForêtNeuchâtel sur la base de leurs courtages). Ce tassement des prix s'explique par un fléchissement de la demande en bois résineux dû au ralentissement dans le domaine de la construction. La recrudescence de bois bostrychés dès l'été est un deuxième facteur explicatif puisque l'offre a soudainement augmenté, alors même que la demande était en baisse. La situation s'est péjorée jusqu'à la fin de l'année avec un marché alors largement alimenté par des bois issus de coupes forcées. Concernant les feuillus, la reprise de la demande s'est maintenue à un niveau relativement stable par rapport à l'année précédente, bien que celle en chêne et en frêne ait ralenti. Par ailleurs, la crise énergétique a eu un impact important sur les stocks de bois de feu qui se sont très bien vendus. Les prix ont augmenté alors également pour cet assortiment et des interruptions de livraison ont été constatées chez certains fournisseurs ;
- La situation économique des entreprises forestières reste délicate et sujette à des variations de prix indépendantes des actions menées sur le terrain. Heureusement, la filière bois continue à assurer de nombreux et précieux emplois périphériques. Par ailleurs, les bénéfices des services environnementaux, sociétaux et de maintien de la biodiversité assurés par les forêts neuchâteloises surpassent la charge financière assumée par les propriétaires forestiers ;
- Les montants supplémentaires alloués à fin 2022 par la Confédération dans le cadre de la RPT, (motion Fässler, second paquet) ont permis d'obtenir un complément financier appréciable. Ces montants permettent de financer des mesures en faveur de la sécurisation des infrastructures en forêt ou favorables à l'adaptation des peuplements face aux changements climatiques ;
- En 2023, environ CHF 4'750'000 de subventions ont été versés aux propriétaires de forêts dans le cadre de la mise en œuvre des conventions-programme ;
- En 2023, la révision des limites légales de la forêt a été terminée et mise en consultation auprès des communes. Une première version des limites légales de forêt a ainsi pu être livrée pour l'établissement des PAL.

Gestion de la nature et réseau écologique

- Les travaux techniques concernant l'élaboration de l'infrastructure écologique se sont poursuivis ;
- L'élaboration de la conception paysage cantonal a débuté en collaboration avec le SCAT ;
- Le PAC du Haut Plateau du Creux du Van a été sanctionné après le rejet par le Tribunal Fédéral du dernier recours encore en traitement. Les travaux de mise en œuvre ont débuté dans les domaines suivants : suivi des espèces, aménagement du point de vue du Soliat, extensification agricole, communication et balisage d'itinéraires touristiques. Ce travail est réalisé en partie avec l'appui de groupes de travail et de mandataires ;
- En 2023, cinq écoréseaux ont été renouvelés. Dans le cadre de ces renouvellements, les surfaces de promotion de la biodiversité sont restées stables ou ont légèrement augmenté ;
- Depuis 2018, une étude est en cours dans le but d'évaluer l'effet des écoréseaux sur les espèces cibles. Toutes les régions du canton ont désormais fait l'objet des relevés initiaux et seront par la suite évaluées tous les quatre ans ;
- Les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau 2 continuent à progresser avec l'annonce de nouvelles parcelles et en raison de l'amélioration de leur qualité constatée lors des expertises de renouvellement ;
- La campagne de lutte contre les néophytes en bordure des cours d'eau, le long des rives du lac de Neuchâtel et dans les IBN s'est poursuivie avec l'arrachage manuel et l'évacuation de près de 2 tonnes de déchets verts, sollicitant une dizaine de personnes durant les 13 jours de chantiers qui se sont déroulés entre juillet et novembre 2023 ;
- Le service a poursuivi sa collaboration avec le SPCH concernant la gestion différenciée des talus routiers. 124 nouveaux objets ont été rajoutés, portant à 237 le nombre de talus concernés par cet entretien particulièrement favorable à la biodiversité. Des cours sur la flore et les plantes problématiques ont par ailleurs été dispensés aux équipes de l'OENT en lien avec ce projet ;
- Le suivi floristique et/ou entomologique s'est poursuivi dans divers sites d'importance nationale ou régionale, à savoir : Planeyse, PAC Les Joûmes-Les Escaberts, Châtollion, PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle ;
- La reconstruction des murs de pierres sèches du Haut Plateau du Creux du Van a connu une nouvelle avancée importante. Une centaine de mètres ont été remis en état autour de la Grand Vy ;
- L'étude technique pour le PAC Combe Biosse a été lancée. Des ateliers thématiques ont été organisés avec les groupes d'intérêt concernés et une première version préliminaire des documents du PAC a été élaborée ;
- En vue de l'établissement du PAC des Côtes du Doubs, le service a réalisé 2 ateliers thématiques supplémentaires avec les acteurs concernés afin de compléter les connaissances liées aux enjeux de l'exploitation forestière et de la force hydraulique (forces motrices du Châtelot). L'étude sur l'avifaune pour le site d'escalade de la Grande Beuge, lancée en 2021, a pu être terminée et des discussions ont eu lieu entre le Club alpin suisse et les ONG dans le but de concilier les différents intérêts ;
- Le service a poursuivi les travaux de régénération débutés en 2010 dans la tourbière de Sous-Martel-Dernier (commune des Ponts-de-Martel). La construction de trois digues en palplanches métalliques dont une est équipée d'un batardeau permettant de réguler le niveau d'eau a été réalisée. Ces ouvrages ont pour but de restaurer progressivement l'équilibre hydrique de ce marais sur une surface de 2,2 ha environ. D'autres travaux de régénération ont eu lieu au Marais-Rouge (communes des Ponts-de-Martel). Le comblement de 200 mètres linéaires de rigoles de drainage avec de la tourbe prélevée sur le site ainsi que la construction de douze palissades en bois permettra également de restaurer l'équilibre hydrique de ce marais d'importance nationale sur une surface d'un ha environ ;
- Plusieurs travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés dans les IBN afin d'offrir de nouveaux lieux de reproduction et de ponte pour les amphibiens. De nouveaux étangs forestiers ont été créés au Loclat (St-Blaise) ainsi qu'à proximité du Merdasson (Milvignes) ;
- Une action d'envergure de sauvegarde des batraciens a été organisée avec l'appui du SPCH à Brot-Dessus. 9'451 amphibiens ont ainsi pu être récoltés, soit 5'000 de plus qu'en 2022.

Prestations sociétales

- Le travail de sensibilisation et d'information de la population à la problématique de la sauvegarde de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse s'est poursuivi. Comme l'année précédente, le ranger a mis l'accent sur le respect des secteurs interdits d'accès et sur la protection de la faune sauvage contre les dérangements. La fréquentation du site a légèrement baissé par rapport à 2010 ;
- Comme à l'accoutumée, le service a organisé de nombreuses séances et visites d'information à l'attention du grand public comme d'un public de connaisseurs.

Gouvernance

- Le service a évalué près de 800 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il a la responsabilité. 458 dossiers concernaient des demandes de permis de construire dont la durée de traitement interne moyenne a été de 21 jours en 2023, la moitié des dossiers ne restant que moins de 16 jours dans le service ;
- Le service a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage : 49 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, 25 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage et 89 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage ;
- En matière de législation forestière, 280 dossiers ont nécessité une analyse portant sur la conservation de la forêt, soit 77 dossiers de plus qu'en 2022. Ces analyses ont porté sur des dérogations à la distance des constructions par rapport à la forêt, des dérogations à l'interdiction de défricher ainsi que des autorisations pour exploitation préjudiciable ;
- En matière de législation sur la protection de la nature et du paysage, les décisions suivantes ont été délivrées : 7 décisions pour l'octroi d'une dérogation à la suppression des haies et des bosquets et 6 décisions pour l'octroi d'une dérogation en application de l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels (girobroyages).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'736'734	8'539'022	7'496'048	-1'042'974	-12.2%	-240'687	-3.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	402'387	539'000	464'504	-74'496	-13.8%	+62'117	+15.4%
42 Taxes	1'192'974	1'327'000	1'036'818	-290'182	-21.9%	-156'156	-13.1%
43 Revenus divers	308'380	115'133	651'638	+536'506	+466.0%	+343'258	+111.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'972'187	1'962'000	1'513'830	-448'170	-22.8%	-458'358	-23.2%
47 Subventions à redistribuer	3'698'521	3'929'109	3'631'356	-297'753	-7.6%	-67'165	-1.8%
49 Imputations internes	162'286	666'780	197'903	-468'877	-70.3%	+35'617	+21.9%
Charges d'exploitation	14'073'727	15'537'676	14'391'720	-1'145'955	-7.4%	+317'994	+2.3%
30 Charges de personnel	4'676'426	4'893'519	4'759'888	-133'631	-2.7%	+83'461	+1.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'254'605	2'554'420	2'274'019	-280'401	-11.0%	+19'414	+0.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	54'226	62'145	90'226	+28'081	+45.2%	+36'000	+66.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'819'777	2'939'558	2'237'294	-702'264	-23.9%	+417'517	+22.9%
37 Subventions redistribuées	3'698'521	3'929'109	3'631'356	-297'753	-7.6%	-67'165	-1.8%
39 Imputations internes	1'570'173	1'158'925	1'398'939	+240'014	+20.7%	-171'234	-10.9%
Résultat d'exploitation	-6'336'993	-6'998'654	-6'895'673	+102'981	+1.5%	-558'680	-8.8%
44 Revenus financiers	706'810	3'500	89'692	+86'192	+2'462.6%	-617'118	-87.3%
34 Charges financières	63	0	635	+635	--	+573	+912.8%
Résultat de financement	706'747	3'500	89'057	+85'557	+2'444.5%	-617'690	-87.4%
Résultat opérationnel	-5'630'246	-6'995'154	-6'806'616	+188'538	+2.7%	-1'176'370	-20.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-5'630'246	-6'995'154	-6'806'616	+188'538	+2.7%	-1'176'370	-20.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	43.00	47.00	43.00	-4.00	-8.5%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	34.50	35.30	34.70	-0.60	-1.7%	+0.20	+0.6%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget de l'ordre de 12%. Cette variation s'explique par :

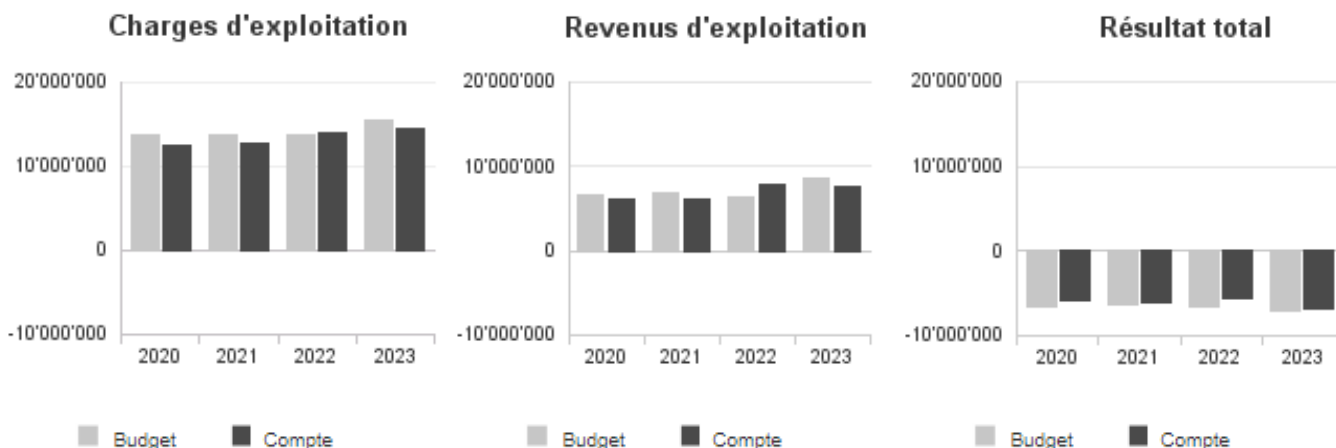
- La morosité du marché des ventes de bois (groupe 42 « Taxes »).
- La convention-programme Forêts 2020-2024. Dans ce cadre, la Confédération a participé au financement de la construction du centre forestier de Montmollin pour environ CHF 270'000. En 2022, cette subvention a été valorisée à double. Afin de rétablir la situation, ce montant a été déduit de la subvention fédérale 2023 (groupe 46 « Revenus de transfert »).
- La mesure relative au plan phytosanitaire cantonal pour une « qualité des eaux souterraines par une sylviculture proche de la nature », qui prévoyait le versement d'aides financières pour CHF 500'000 au budget 2023 (groupe 36 « Charges de transfert »). Sa mise en œuvre, entièrement financée par le fonds des eaux (groupe 49 « Imputations internes »), a été reportée à 2024.

Relevons encore que l'augmentation des recettes constatée en 2023 dans le groupe 43 « Revenus divers », pour environ CHF 290'000, provient de la valorisation d'un terrain qui n'était pas inventorié au bilan de l'État.

Les charges d'exploitation sont inférieures au budget de l'ordre de 7%. La différence s'explique par la mesure du plan phytosanitaire décrite ci-avant, prévue au budget 2023 et reportée en 2024. C'est également le cas de la mesure du plan climat destinée à encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois qui ne débutera qu'en 2024. Elle prévoyait, au budget 2023, le versement de subventions pour CHF 150'000 (groupe 36 « Charges de transfert »).

S'agissant des effectifs du personnel, ils n'ont pas significativement varié durant l'année écoulée.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gest.faune& systèmes aquatiques (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	397'824	437'700	470'945
Coûts salariaux et de structure	1'197'111	1'188'551	1'188'811
Coûts des services centraux	404'612	359'977	338'786
Revenus	524'685	645'000	567'399
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'474'862	1'341'228	1'431'142

Commentaires

Ce tableau recouvre les coûts et revenus en lien avec la protection de la faune et de ses biotopes, la chasse et la pêche.

Les charges directes ont augmenté par rapport à l'exercice 2022 et au budget 2023. Cette hausse provient essentiellement des mesures qui ont été prises pour limiter/indemniser les dégâts causés aux éleveuses et éleveurs par le loup. Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont conformes aux prévisions budgétaires.

Les revenus correspondent à la vente des permis de chasse et de pêche. Ils restent en deçà du montant budgété.

Aménagement et gestion des forêts (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'263'219	1'174'100	1'198'701
Coûts salariaux et de structure	2'022'373	2'084'471	2'228'259
Coûts des services centraux	673'877	621'421	665'631
Revenus	1'121'339	1'224'000	986'750
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'838'129	2'655'991	3'105'841

Commentaires

Ce tableau résume les coûts et revenus en lien avec la gestion des forêts cantonales. Les prestations effectuées en forêts communales et privées, dont la responsabilité incombe à l'État, sont également considérées.

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations. Les heures supplémentaires effectuées par certains collaborateurs suite à la tempête du 24 juillet 2023 expliquent en grande partie l'augmentation des charges constatées. Comme mentionné précédemment, la baisse des revenus provient d'un fléchissement des prix sur le marché de la vente de bois.

Gestion nature et réseau écologique (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	92'828	3'600	75'545
Coûts salariaux et de structure	370'945	502'181	423'378
Coûts des services centraux	125'747	151'447	124'788
Revenus	43'886	43'100	91'182
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	545'634	614'128	532'529

Commentaires

Ce tableau présente les coûts et revenus en lien avec la protection de la nature et du paysage.

Les charges directes sont supérieures au budget et correspondent essentiellement à des dépenses en lien avec l'entretien des surfaces de compensation bordant l'autoroute A5, dans le cadre d'un contrat avec NEVIA. Le service sous-traite en effet à des tiers certaines prestations à réaliser (communes et agriculteurs).

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont inférieurs aux prévisions. En effet, en 2023, une part significative des heures effectuées au sein de la section Nature ont été consacrées à l'évaluation de dossiers, notamment pour les plans d'aménagement locaux (PAL) et, à ce titre, sont imputées dans le groupe de prestations « Gouvernance ».

Prestations sociétales (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	202'146	254'154	214'899
Coûts des services centraux	68'672	77'497	65'332
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	270'818	331'650	280'232

Commentaires

Les prestations sociétales comprennent l'information donnée au public, les soutiens accordés à la fonction d'accueil et de loisirs des espaces naturels et les activités liées à une meilleure valorisation de la filière bois et des services environnementaux fournis par la forêt. Les dépenses correspondent essentiellement aux activités des collaborateurs-trices du service si bien qu'aucune charge directe ni revenu ne figurent aux comptes.

Gouvernance (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges directes	0	0	133
Coûts salariaux et de structure	510'309	458'674	510'369
Coûts des services centraux	175'780	139'858	154'801
Revenus	584'232	7'000	74'082
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	101'858	591'533	591'222

Commentaires

Les dépenses inscrites correspondent essentiellement aux prestations effectuées par les collaborateurs et collaboratrices du service dans les domaines de la gestion des concessions et de l'évaluation des dossiers (permis de construire, autorisations, appréciations de projets, etc.).

Les coûts salariaux sont restés stables entre 2022 et 2023, malgré le transfert de la gestion des concessions au SPCH au 1er janvier. Cela s'explique par l'augmentation du volume de dossiers à évaluer et traités en 2023 par le service, notamment les plans d'aménagement locaux (PAL).

La diminution des revenus entre 2022 et 2023 provient du transfert au SPCH, au 1^{er} janvier 2023, de la gestion et de la facturation des concessions.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Dossiers particuliers (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	41'781	34'066	11'291
Coûts des services centraux	17'881	10'388	3'423
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	59'663	44'454	14'714

Commentaires

Il s'agit pour l'essentiel de menus travaux effectués par les équipes forestières cantonales. Compte tenu de la forte sollicitation de l'équipe des Montagnes suite à la tempête du 24 juillet 2023, les heures consacrées à ces prestations sont inférieures au budget 2023.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SFFN	0	22'398	23'831
Dédommagements et subventions Faune	50'560	32'500	39'995
Dédommagements et subventions Forêts	109'135	129'340	46'252
Dédommagements et subventions Nature	399'084	379'900	279'463
Total charges (+) / revenus (-) nets	558'779	564'138	389'541

Commentaires

Ce tableau présente le solde net entre les subventions versées et reçues – hors conventions-programmes - des différents partenaires.

Pour la section Forêts, la principale variation avec le budget concerne les subventions versées dans le cadre de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons (participation aux cours interentreprises des apprenti-e-s) qui sont inférieures aux prévisions budgétaires. Cette variation s'explique par une diminution des places d'apprentissage occupées par des apprenti-e-s forestiers-bûcherons.

En ce qui concerne la section Nature, les contributions versées aux agricultrices et agriculteurs pour des mises en réseau ont été inférieures aux prévisions budgétaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-599	0	-780
Patrimoine financier	-8'500	-3'500	-8'500
Plus/moins-values immobilisations SFFN	0	0	-304'734
Total charges (+) / revenus (-) nets	-9'099	-3'500	-314'014

Commentaires

Les revenus du patrimoine financier correspondent à une rente versée mensuellement par une entreprise possédant un droit de superficie sur le terrain de l'ancienne pisciculture cantonale de Môtiers. Il était prévu de vendre le bien-fonds lié à ce droit de superficie dans le courant de l'année 2023. Cette vente a finalement été reportée de cinq ans.

Les « plus/moins-value immobilisations SFFN » concernent la valorisation de deux terrains, qui n'étaient pas inventoriés au bilan de l'État.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Acquisition Forêts	Clôturé	0	0	0	0	0	0	9'712	0	9'712
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	En cours	60'751	24'300	36'450	30'000	12'000	18'000	22'797	0	22'797
Conv. programme 2020-2024 section faune	En cours	121'489	69'888	51'601	91'012	69'000	22'012	134'315	69'888	64'427
CP Aménagement du paysage 2020-2024	En cours	275'433	141'216	134'217	279'000	162'000	117'000	232'360	149'372	82'988
CP forêts 2020-2024	En cours	4'042'240	4'284'341	-242'101	4'386'990	4'192'550	194'440	4'330'176	3'654'931	675'244
CP Nature 2020-2024	En cours	1'826'276	1'274'024	552'251	2'533'580	1'539'650	993'930	1'994'485	1'482'469	512'016
Desserte forestière 22-24	En cours	71'608	0	71'608	73'000	0	73'000	83'508	0	83'508
Desserte forestière VdT 2023-24	A solliciter	0	0	0	45'000	30'000	15'000	0	0	0
Investissements forestiers	En cours	66'000	66'000	0	66'000	66'000	0	66'000	66'000	0
PAC Haut Plateau du Creux du Van	En cours	0	0	0	0	0	0	70'609	35'079	35'531
Pisciculture - système de filtration	En cours	48'231	0	48'231	0	0	0	0	26'600	-26'600
*Plan climat	En cours	0	0	0	459'000	164'000	295'000	92'898	37'159	55'739
Total		6'512'028	5'859'770	652'258	7'963'582	6'235'200	1'728'382	7'036'862	5'521'498	1'515'363

Commentaires

Un crédit d'engagement « Acquisition Forêts » de CHF 9'500 concernant l'achat de deux parcelles de forêts situées au bord des rives de l'Areuse à Boudry a été octroyé en date du 5 juillet 2023.

L'augmentation des coûts constatée sur le crédit d'engagement relatif à la convention-programme Forêts 2020-2024 par rapport à 2022 provient des engagements pris par le canton de Neuchâtel auprès des propriétaires forestiers pour couvrir une partie des pertes d'exploitation générées par la tempête du 24 juillet 2023 (CHF 420'000). S'agissant des recettes/revenus, la Confédération a participé à hauteur d'environ CHF 270'000 au financement de la construction du centre forestier de Montmollin. Cette subvention a été valorisée à double dans les comptes 2022. Afin de rétablir la situation, ce montant a été déduit de la subvention fédérale 2023. Cette opération explique en grande partie la différence de recettes entre les comptes 2023 et le budget.

Le volume des dépenses annuelles en lien avec la convention-programme Nature dépend de l'avancement des projets sur le terrain ainsi que des ressources disponibles auprès des partenaires engagés. S'agissant de l'exercice 2023, certains gros projets ne se sont pas déroulés selon la planification initiale, notamment ceux portant sur la mise sous protection de sites naturels.

Le crédit d'engagement pour la « Desserte forestière Val-de-Travers (VdT 2023-24) » n'a pas été sollicité en 2023. Il le sera en 2024.

Un crédit d'engagement de CHF 300'000 (pour 2023 et 2024) a été octroyé par le Conseil d'État le 21 juin 2023 pour la réalisation des premières mesures prévues par la mise en œuvre du plan d'affection cantonal (PAC) Haut Plateau du Creux du Van.

Un crédit d'engagement relatif au système de filtration de la pisciculture a été octroyé en date du 29 juin 2022. Il prévoit une participation financière des cantons de Vaud et de Fribourg sur 2023 et 2024.

Pour des questions de disponibilités des mandataires spécialisés, les mesures relatives au plan climat prévues en 2023 n'ont pas été complètement mises en œuvre durant l'année ou ont dû être reportées sur 2024.

2.9.9. Service de l'agriculture (SAGR)

Missions principales

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées ainsi que sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale :

- L'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture) ;
- La mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales) ;
- Les objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- La gestion et l'administration d'Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. En particulier, ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI) ; de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire ;
- L'intendance complète du site d'Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site et des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan fédéral, la politique agricole poursuit son évolution dans le domaine de la production durable et de l'écologie. La forte pression sur l'agriculture se maintient et, après le rejet des initiatives « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » en juin 2021, puis de celle relative à l'élevage intensif en septembre 2022, une nouvelle initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » et son contreprojet seront soumis au peuple en 2024. En ce qui concerne la politique agricole, la mise en œuvre de certains éléments de l'initiative 19.475 visant à réduire le risque de l'utilisation des pesticides sera suivie de celle de la politique agricole 22+ dès 2025. À terme, le parlement souhaite une évolution de la politique agricole vers une véritable politique alimentaire et durable.

La politique agricole cantonale est largement calquée sur celle de la Confédération. Le service de l'agriculture est organisé en conséquence afin de répondre aux exigences toujours plus importantes imposées par l'Office fédéral de l'agriculture et optimiser son fonctionnement. Un accent particulier a été mis dans le domaine de l'écologie et la réorganisation de l'office de la viticulture et de l'agroécologie s'est principalement réalisée en 2019. Elle doit encore se poursuivre avec le renforcement des ressources dans les domaines du bio et de l'agroécologie. Un poste spécifique a été créé en 2021, à hauteur de 60%. L'adoption du Plan climat cantonal donne de nouvelles ressources au service afin de lui permettre de répondre aux nouvelles exigences liées à celui-ci et au plan phytosanitaire cantonal.

Le départ à la retraite du chef de service a engendré diverses réflexions organisationnelles surtout concernant l'avenir et le statut d'Evologia. Le Conseil d'État a choisi l'option du statut quo+ par la création d'un office « Evologia » à rattacher au SAGR qui garde la haute surveillance et qui sera appuyé dans ses tâches par un organe stratégique consultatif constitué des partenaires importants d'Evologia. Au niveau personnel, il a été décidé de lui donner davantage d'autonomie en nommant une direction bicéphale chargée des tâches opérationnelles. Au niveau financier, son nouveau statut d'office permettra à Evologia l'application des articles 67 à 69 LFinEC, à savoir une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM). La relative autonomie accordée à Evologia doit permettre au nouveau chef de service de se consacrer davantage à l'agriculture, les défis en la matière ne manquant pas pour ces prochaines années. Hormis Evologia, aucun constat n'a été fait en termes de réorganisation du SAGR.

Activités et réalisations

Direction

Le successeur de M. P.-I. Guyot a été désigné en la personne de M. J. Röstli, actuel chef de l'office de la viticulture et de l'agroécologie pour prendre la tête du service dès le 1^{er} mai 2024.

En 2023, un cinquième rapport sur la situation de l'agriculture et de la viticulture retrace les évolutions économiques, structurelles et la durabilité de cette branche de l'économie neuchâteloise de ces dernières années et expose les fondements de son avenir. Ce rapport est accompagné d'une demande de crédits de 28.5 millions de francs, dont 14.5 millions pour Neuchâtel, destinés aux améliorations structurelles permettant la bonne évolution de l'agriculture du canton.

La forte pression dans les domaines du bio et des pesticides s'est maintenue en 2023. La mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire et la préparation du Plan climat cantonal ont mobilisé d'importantes ressources au sein du service.

La direction du SAGR traite également les dossiers LDFR et LBFA. La commission foncière agricole (CFA) a produit 104 décisions dans le cadre de la LDFR et 76 attestations de charge maximale. Elle a, en outre, rendu 9 préavis relatifs aux baux à ferme agricoles. Par ailleurs, le SCAT et la CFA ont rendu 22 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture situés en zone agricole.

Le chef du service de l'agriculture est membre du conseil de gestion de CASEi, organisme intercantonal (FR, BE, NE) de conseil en économie laitière, qu'il a présidé jusqu'en mars 2022. Le conseiller rattaché au SAGR a effectué de nombreuses visites de fromageries en veillant tout particulièrement à la qualité du Gruyère AOP neuchâtelois.

Améliorations structurelles

Le secteur constructions rurales de l'office a poursuivi en 2023 son soutien financier en présentant 13 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal (9 bâtiments ruraux, 3 fosses à purin et 1 fromagerie). En outre, 51 crédits d'investissement ont été accordés, mais par contre aucune aide aux exploitations (prêts fédéraux sans intérêt), dans le cadre de reprise de domaines agricoles, construction de maisons d'habitation, construction et déconstruction de bâtiments d'exploitation, construction de poulaillers, petites entreprises artisanales, achat de machines et de véhicules en commun et assainissement des locaux d'une fromagerie.

L'office, qui examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs, a procédé au paiement d'intérêts bancaires pour 77 prêts en cours à fin 2023. Trois demandes enregistrées durant l'année ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État.

L'office continue d'assurer la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Le projet de développement régional du Val-de-Ruz a poursuivi sa phase de réalisation, notamment avec la plateforme de distribution de produits régionaux et les travaux de construction de tunnels et de pose de tuyaux d'irrigation pour le projet de maraîchage, les travaux d'aménagement du local pour le pressage et la commercialisation d'huile de colza et les travaux de construction d'une étable pour l'élevage de veaux sous leurs mères.

Les études sont toujours en cours pour un deuxième projet de développement régional dans notre canton, dans la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel.

Pour le syndicat d'améliorations foncières (SAF) du site marécageux de la vallée de La Brévine, le projet a été mis en attente du résultat des études menées en lien avec la protection des eaux du puits de La Brévine. Pour les autres syndicats, l'activité a été fortement réduite en raison de l'occupation des collaborateurs-rices de l'office sur les très nombreux dossiers de drainage. Néanmoins, l'étude sur les servitudes a pu être reprise en automne dans le périmètre du SAF de Savagnier.

Au Val-de-Ruz, à la suite des intempéries de 2019, les décomptes finaux des travaux de réfection d'ouvrages ont été bouclés.

Des réfections de chemins d'accès de ferme ont été soutenues à La Brévine, au Cerneux-Péquignot, à La Chaux-de-Fonds, à Cornaux et à Rochefort. Des projets d'adduction d'eau (remplacement de conduites d'eau potable desservant des bâtiments agricoles) et de construction de citernes ont été soutenus au Cerneux-Péquignot, à La Chaux-de-Fonds, au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers. Au Val-de-Ruz, un soutien financier a également été accordé à la commune pour des réfections et curages de drainages.

En lien avec le plan phytosanitaire cantonal, des soutiens pour des places de lavage/remplissage ont été accordés pour des réalisations sur des exploitations viticoles de Boudry, d'Hauterive, de Milvignes et de Saint-Blaise.

Au Val-de-Ruz principalement, mais aussi sur le Littoral, dans l'Entre-deux-Lacs et au Val-de-Travers, le secteur améliorations foncières de l'office a apporté son soutien technique pour plus de 50 projets de réfections et curages de drainages. Le cadastre des drainages peut ainsi être mis à jour continuellement.

Paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales. Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles (la reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs, d'aides fédérales et cantonales), le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Paiements directs versés en 2023

Types de contributions	Montants en CHF
Contributions au paysage cultivé (paysage ouvert, pentes, mise à l'alpage, estivage) / 578 bénéficiaires	13'285'293.60
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (base, conditions difficiles, terres ouvertes, cultures pérennes) / 656 bénéficiaires	32'146'004.20
Contributions à la biodiversité (QI, QII, réseau, estivage)	8'657'705.80
Contributions aux systèmes de production (agri. biologique, extenso, SST/SRPA/MAP, PLVH) et à l'utilisation efficiente des ressources (diminution des émissions et des phytosanitaires, préservation du sol)	18'524'821.20
Contributions à la qualité du paysage (SAU et estivage)	4'665'186.25
Contributions à des cultures particulières (oléagineux, betteraves, etc.), supplément pour les céréales et in situ	1'113'890.45
Contributions à la transition	755'677.75
Total contributions 2023 / 662 bénéficiaires SAU et 149 estivages	79'148'579.25
Total contributions 2022 / 665 bénéficiaires et 149 estivages	78'791'257.10

NB : ces chiffres bruts ne tiennent pas compte des déductions administratives.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et pour la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, soit une charge de CHF 784'732.60. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, à l'exception des estivages (mesure introduite en 2019). Les 120 exploitations en culture biologique représentent désormais 18,10% des exploitations.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente : le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribue à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En 2023, 2'690 bêtes ont été commercialisées sur le marché des Ponts-de-Martel (-342 par rapport à 2022) par 200 agriculteurs (-10), avec une fréquentation moyenne de 112 bêtes (-14). À noter qu'aucun marché n'a été annulé, les 24 prévus ont eu lieu avec succès.

Viticulture et agroécologie

Organisation de l'office

La fin de l'année 2023 a été marquée par la nomination du chef de l'office comme chef de service pour mai 2024. Par conséquent, un nouveau chef d'office, M. Rémy Reymond, a pu être recruté pour mai 2024 sans changement d'organisation de l'office. L'actuel chef de l'office restera impliqué dans la gestion des projets et les dossiers stratégiques afin de garantir une continuité des opérations. Dans la foulée, le poste de collaboratrice scientifique à 60% pour la vulgarisation viticole sera également repourvu par Mme Cécile Lambert, en juin 2024, à la suite de la démission de Mme Charlène Contesse. La hausse de l'activité du laboratoire d'analyses des vins montre toujours la fragilité de cette activité concernant ses ressources humaines, son organisation et ses processus. À l'horizon juin 2025, le départ à la retraite du responsable de laboratoire et de la cave constituera un élément important de la restructuration de cette activité. Un premier passage de témoin sera possible pour les activités de l'encavage de l'État par l'arrivée de Mme Lambert et M. Reymond qui sont tous les deux œnologues formés à Changins.

Organismes de quarantaine

La surveillance des organismes, particulièrement nuisibles aux cultures et imposée par la Confédération, est une tâche prioritaire pour l'office et s'est effectuée sans encombre en 2023. À la suite d'une capture de chrysomèles de la racine du maïs à Cernier et dans les cantons limitrophes à l'est, un périmètre de lutte obligatoire pour l'Entre-deux-Lacs, le plateau de Diesse, le Littoral centre et est et le Val-de-Ruz a dû être mis en place. En 2024, il sera interdit de planter du maïs sur les mêmes parcelles qu'en 2023. Autrement, notre canton est, pour le moment, que peu touché par des organismes de quarantaine. Par contre, une augmentation de ressources humaines temporaires et une coordination avec l'ORCCAN seront nécessaires dans le cas de détection de foyers d'organismes de quarantaine tels que le scarabée japonais.

Exécution de la réglementation viticole

Le canton de Neuchâtel a pu effectuer sa troisième saison de recensement du cadastre viticole, du contrôle de la vendange et des stocks sans encombre avec le nouveau système intercantonal (VD, GE, NE, JU). Les 16 inspections de l'autocontrôle basées sur le risque ont été faites directement par l'office cette année. Dans le cadre de la distance de construction à la vigne, l'office a préavisé 93 demandes de sanction représentant une diminution de 20% par rapport à 2022. Au total, 25 dérogations à la distance de construction ont été rédigées.

Vulgarisation et conseils vitivinicoles

L'office poursuit son projet d'évolution vers le centre de compétence pour la région des Trois-Lacs. À ce titre, c'était la première saison de prestation de vulgarisation bilingue pour le canton de Berne selon le mandat pour les années 2023-25. Les retours sont très positifs et le programme sera répété et complété en 2024. L'office a rédigé 24 bulletins de conseils et organisé plusieurs formations très appréciées pour la région des Trois-Lacs. Du côté du laboratoire de conseils œnologiques, le nombre d'analyses et de client-e-s continue à augmenter à la suite de la nouvelle collaboration avec le canton de Berne.

Protection phytosanitaire grandes cultures

Le besoin en vulgarisation ainsi que le conseil en grandes cultures et herbages basés sur des observations nationales et cantonales restent accrus. En cause, il s'agit des différents outils politiques en matière de protection phytosanitaire. Par conséquent, l'office a rédigé des bulletins de conseils et participe activement aux journées d'information de la CNAV. L'office intervient également dans les contrôles et le subventionnement de pulvérisateurs et dans l'application des produits

phytosanitaires sur les cultures. Selon le plan phytosanitaire cantonal, l'office accompagne les exploitations dans la construction et le subventionnement des places de remplissage et lavage des pulvérisateurs. Ainsi 5 places individuelles principalement pour la viticulture ont pu être réalisées entre 2021 et 2023. Finalement, le règlement départemental pour le subventionnement des traitements viticoles aériens par drones a pu être mis en œuvre pour la première année. Ainsi aucun traitement viticole par hélicoptère n'a eu lieu dans le canton en 2023.

Encavage de l'État

Le premier objectif de l'encavage de l'État est d'obtenir un équilibre entre production et commercialisation. Les bonnes récoltes de 2022 et 2023 ont permis de reconstituer les stocks mis à mal par la faible récolte de 2021. L'augmentation des coûts de production suite à l'inflation a pu être compensée par l'augmentation des prix de vente.

Evologia

Réinsertion sociale et professionnelle

La reprise de la conjoncture a mis à mal le taux de remplissage de la mesure, et c'est de justesse que nous avons atteint le minimum requis de 90% pour recevoir la totalité du mandat de prestations du service de l'action sociale. Compte tenu des résultats 2023, ce même service a revu son mandat de prestations à la baisse avec une diminution de 2 places, soit un total de 28 places, réparties comme suit : 26 places pour le service de l'action sociale et 2 places pour le service des migrations. Dans le cadre de ce quota, le service de l'emploi peut placer des assuré-e-s afin de déterminer les soft-skills. 99 personnes ont été placées en 2023 dans le cadre du programme d'insertion socio-professionnelle. Un suivi personnalisé est mis en place pour chaque bénéficiaire. En outre, divers soutiens sont dispensés in situ en collaboration avec le Centre pédagogique de Malvilliers. L'audit de suivi de la certification IN-Qualis a également eu lieu.

Le partenariat avec l'office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAI-NE) a été confirmé pour l'année 2023 avec un focus sur les jeunes et les mesures de réadaptation en particulier en lien avec les burn-out professionnels. 15 à 18 assurés sont placés en permanence dans les différents ateliers. Un maître socio-professionnel a vu son taux passé de 30% à 80% afin de renforcer l'équipe pour maintenir la qualité de l'encadrement. À la suite du départ à la retraite de la responsable de la buanderie, une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1er juin à 50%. La collaboration avec l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS+ s'est poursuivie. Le placement de mineur-es dans le cadre de prestations personnelles s'est accentué tant avec l'office de protection de l'enfant que le tribunal pénal des mineurs.

Programmation culturelle

Ce volet de l'activité d'Evologia est essentiel et participe au rayonnement du Val-de-Ruz et du canton. Il s'agit principalement des Jardins Extraordinaires, de l'estivage, de Fête La Terre. Les Jardins Musicaux et le Festival Poésie en arrosoir ont accueilli plusieurs dizaines de milliers de personnes. La Grange aux Concerts a également repris vie et plusieurs manifestations et concerts s'y sont déroulés tout au long de l'année. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Evologia et de ses collaboratrices et collaborateurs.

Animations pédagogiques

En collaboration avec Parc Chasseral, nous nous sommes partagé une collaboratrice scientifique qui a développé des parcours et animations pour les écoles sur le site. Ces activités tout comme la collaboration avec Parc Chasseral se renforceront en 2024, avec un bureau décentralisé à Evologia.

Perspectives

Le nombre de places achetées par le service de l'action sociale pour l'année 2024 a encore diminué de 2 places, compte tenu de la non atteinte des objectifs en 2023. Le partenariat avec l'OAI-NE continue une évolution réjouissante avec des pathologies de plus en plus compliquées. Les réservations pour le Mycorama sont en hausse, tout comme les demandes dans le secteur de la restauration, ce qui ne va pas sans causer des problèmes de ressources et d'accumulation d'heures supplémentaires. Un effort sera mis sur le développement de la Grange aux Concerts afin d'attirer de nouvelles perspectives. Des réflexions ont été entamées pour renforcer les collaborations d'Evologia avec ses partenaires et assurer ainsi la pérennité du site et de ses prestations.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	81'156'455	82'932'070	81'977'476	-954'594	-1.2%	+821'021	+1.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'083'598	1'183'600	970'253	-213'347	-18.0%	-113'345	-10.5%
43 Revenus divers	292'156	258'950	290'166	+31'216	+12.1%	-1'991	-0.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	881'649	1'321'600	1'022'358	-299'242	-22.6%	+140'709	+16.0%
47 Subventions à redistribuer	78'291'153	79'500'000	79'000'550	-499'450	-0.6%	+709'396	+0.9%
49 Imputations internes	607'898	667'920	694'150	+26'230	+3.9%	+86'252	+14.2%
Charges d'exploitation	90'283'666	92'206'888	91'055'966	-1'150'922	-1.2%	+772'300	+0.9%
30 Charges de personnel	4'197'373	4'380'342	4'432'680	+52'338	+1.2%	+235'306	+5.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'754'346	1'945'750	1'840'832	-104'918	-5.4%	+86'485	+4.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'874	49'653	48'467	-1'186	-2.4%	+8'593	+21.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'476'675	5'068'948	4'470'210	-598'738	-11.8%	-6'465	-0.1%
37 Subventions redistribuées	78'291'153	79'500'000	79'000'550	-499'450	-0.6%	+709'396	+0.9%
39 Imputations internes	1'524'244	1'262'195	1'263'229	+1'033	+0.1%	-261'016	-17.1%
Résultat d'exploitation	-9'127'212	-9'274'818	-9'078'490	+196'328	+2.1%	+48'722	+0.5%
44 Revenus financiers	627'240	632'050	598'255	-33'795	-5.3%	-28'985	-4.6%
34 Charges financières	0	0	6'458	+6'458	--	+6'458	--
Résultat de financement	627'240	632'050	591'797	-40'253	-6.4%	-35'443	-5.7%
Résultat opérationnel	-8'499'972	-8'642'768	-8'486'694	+156'075	+1.8%	+13'278	+0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'499'972	-8'642'768	-8'486'694	+156'075	+1.8%	+13'278	+0.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	40.00	41.00	41.00	0.00	0.0%	+1.00	+2.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	31.60	31.90	31.75	-0.15	-0.5%	+0.15	+0.5%

Commentaires

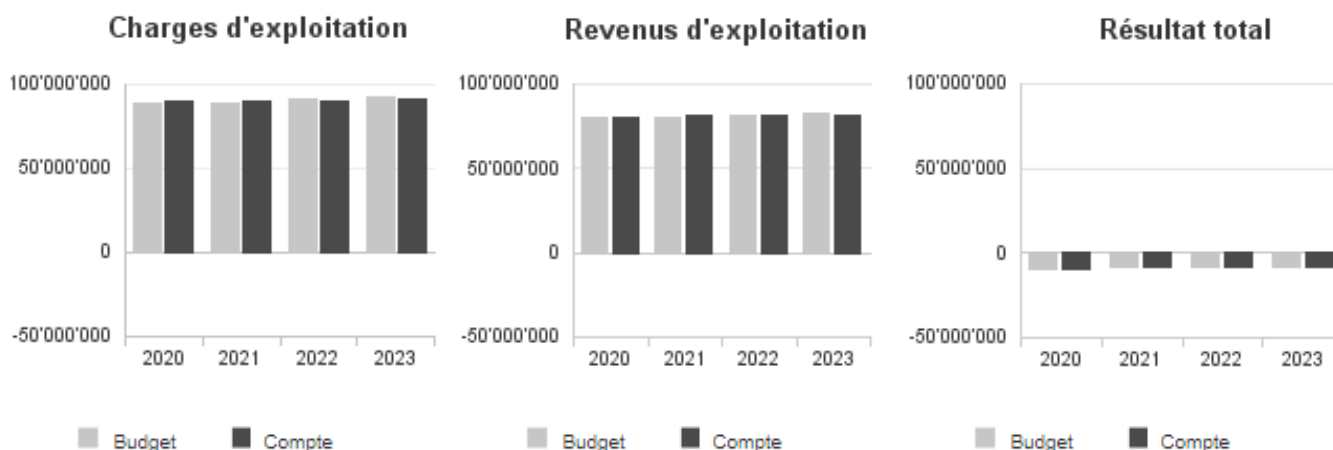
S'agissant des revenus d'exploitation, la diminution des recettes dans le groupe 42 « Taxes » correspond à une baisse des prestations fournies pour des travaux de remaniement parcellaire, des cours caristes ainsi que des recettes liées aux ventes de vins et du restaurant qui ont été inférieures aux prévisions. Concernant le groupe 46 « Revenus de transfert », la diminution est essentiellement due à la mesure du plan climat R15 « Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective » dont la mise en œuvre a été décalée. Le groupe 47 « Subventions à redistribuer », qui représente les contributions fédérales en faveur des exploitants agricoles, reste stable. Cette subvention est en corrélation avec le groupe 37 « Subventions à redistribuer ». Enfin, l'augmentation du groupe 49 « Imputations internes » correspond aux ventes de vin et aux recettes du restaurant pour les services de l'administration cantonale. Cette augmentation a largement compensé une réduction des subsides versés en faveur des mesures d'intégration socio-professionnelle.

Concernant les charges d'exploitation, le groupe 30 « Charges de personnel » présente une légère augmentation qui est essentiellement due aux salaires occasionnels en lien avec les mandats et manifestations sur le site d'Evologia. Quant à la diminution des dépenses dans les groupes 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » et 36 « Charges de transfert », elle est principalement due aux mesures du plan climat qui ont démarré tardivement ou qui ont été reportées.

Au niveau du résultat de financement, l'écart défavorable dans le groupe 44 « Revenus financiers » correspond à une diminution des locations encaissées pour les locaux, appartements et terrains de l'État de Neuchâtel.

Les effectifs du personnel administratif n'ont pas varié de manière significative durant l'année écoulée.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Droit agricole (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	178'171	183'139	169'423
Coûts des services centraux	143'497	117'832	117'278
Revenus	43'039	50'000	48'260
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	278'628	250'971	238'441

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. Les revenus (émoluments perçus) n'ont pas atteint le montant prévu au budget en raison d'une très légère baisse des demandes.

Améliorations structurelles (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	105'704	84'700	87'085
Coûts salariaux et de structure	3'584'555	940'473	915'876
Coûts des services centraux	295'417	243'774	242'666
Revenus	445'108	430'600	377'088
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'540'568	838'346	868'540

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs au budget en raison de charges d'amortissement moindres sur les subventions d'investissement. Les revenus concernent les prestations de l'office des améliorations structurelles dans le cadre des remaniements parcellaires et du suivi des travaux de drainages, ainsi que l'encaissement des fermages des domaines agricoles qui ont été inférieurs à l'estimation prévue au budget.

Paievements directs (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	24'789	10'000	3'844
Coûts salariaux et de structure	730'659	759'037	725'500
Coûts des services centraux	295'417	243'774	242'666
Revenus	17'791	14'600	15'241
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'033'074	998'210	956'770

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. L'écart budgétaire des charges directes est dû à certains mandats externes (érosion, estivage, zones tampon, etc.) qui varient en fonction des besoins du service durant l'année. Quant aux revenus, ils dépendent des prestations fournies.

Viticulture et agroécologie (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	552'932	625'200	589'024
Coûts salariaux et de structure	850'974	910'629	873'578
Coûts des services centraux	298'501	246'668	245'560
Revenus	819'706	929'350	911'246
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	882'701	853'147	796'916

Commentaires

Les charges directes sont inférieures au budget grâce à des économies au niveau de l'entretien et des honoraires. Quant aux coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux, ils sont relativement stables. Les revenus sont en forte augmentation par rapport à 2022 grâce notamment aux bonnes ventes des vins, au nouveau contrat de prestations avec le canton de Berne pour la vulgarisation viticole et au dédommagement de la Confédération pour la surveillance du territoire concernant les organismes de quarantaine.

Evologia - Réinsertion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	944'935	954'000	1'073'109
Coûts salariaux et de structure	1'812'481	1'637'154	1'734'200
Coûts des services centraux	387'172	325'107	323'723
Revenus	1'863'037	2'077'570	1'914'969
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'281'551	838'691	1'216'063

Commentaires

L'augmentation des charges directes est notamment due aux produits de nettoyage, à l'élimination des déchets, aux honoraires (externalisation d'une médiatrice scientifique et coaching de formation) et à l'entretien des bâtiments dont les travaux sont difficilement prévisibles. Concernant les revenus, ils sont supérieurs à 2022, mais inférieurs au budget en raison du mandant ODAS et SEMP (cours de caristes), du revenu des immeubles (suite à la résiliation d'un bail important) et du chiffre d'affaires du restaurant qui n'a pas atteint les objectifs attendus.

Consultation fromagère (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	14'450
Coûts salariaux et de structure	134'461	156'525	154'051
Coûts des services centraux	72'801	59'930	59'653
Revenus	127'164	120'000	129'885
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	80'098	96'454	98'269

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure (qui représentent le salaire de notre consultant en matière d'économie laitière) ainsi que les autres coûts et revenus sont globalement stables. Ils n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SAGR	0	2'888'448	2'863'003
Contribution qualité paysage	286'704	288'000	288'737
Contrôle agricole	190'000	190'000	190'000
Promo. éco. laitière & prod. bovine	170'371	183'000	169'921
Promotion de l'agriculture et du terroir	350'400	356'000	351'900
Subv. accordées aux entreprises privées	0	20'000	8'049
Vulgarisation et formation	401'488	401'500	401'488
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'398'963	4'326'948	4'273'097

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-839	0	-1'381
Total charges (+) / revenus (-) nets	-839	0	-1'381

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	Clôturé	22'000	0	22'000	0	0	0	127'968	0	127'968
Assainissement de fromageries	En cours	0	0	0	1'500'000	798'000	702'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2022	Clôturé	90'771	0	90'771	0	0	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2023	Clôturé	0	0	0	130'000	0	130'000	73'178	0	73'178
Assainissement villa Aurore 1	Clôturé	0	0	0	200'000	0	200'000	279'378	0	279'378
Cuverie avec thermostat	A solliciter	0	0	0	170'000	0	170'000	0	0	0
Exploitations paysannes	En cours	11'557'120	8'534'746	3'022'374	7'200'000	8'175'000	-975'000	10'859'680	9'095'236	1'764'444
Gerbeur électrique pour station viticole	Clôturé	0	0	0	15'000	0	15'000	11'471	0	11'471
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	A solliciter	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Place lavage et remplissage pulvé	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
*Plan climat	En cours	0	0	0	690'000	250'000	440'000	39'865	0	39'865
Plan phyto - Drones	A solliciter	0	0	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Plan phyto - Stations agrométéo	A solliciter	0	0	0	10'000	0	10'000	0	0	0
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	En cours	230'000	0	230'000	675'000	375'000	300'000	590'000	375'000	215'000
Remises en état agricoles Cressier 2021	En cours	50'000	0	50'000	0	0	0	0	0	0
Subvention plans de gestion intégrée	En cours	10'196	0	10'196	7'000	0	7'000	11'671	0	11'671
Subventions constructions rurales 2015	Clôturé	211'300	98'600	112'700	0	0	0	14'600	14'600	0
Subventions constructions rurales 2020	En cours	2'713'360	1'329'000	1'384'360	3'000'000	1'500'000	1'500'000	3'525'930	1'770'170	1'755'760
Système informatique registre des vignes	Clôturé	14'752	0	14'752	0	0	0	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2001	En cours	0	0	0	160'000	80'000	80'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	En cours	0	0	0	40'000	20'000	20'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	En cours	0	0	0	150'000	100'000	50'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	En cours	33'120	13'840	19'280	650'000	300'000	350'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2020	En cours	660'927	204'271	456'656	2'200'000	1'000'000	1'200'000	1'146'360	538'010	608'350
Travaux remises en état agricoles VdR	Clôturé	72'488	0	72'488	0	0	0	102'106	84'000	18'106
Total		15'666'035	10'180'457	5'485'578	17'067'000	12'598'000	4'469'000	16'782'208	11'877'016	4'905'192

Commentaires

- Assainissement énergétique des bâtiments de l'Aurore 6 : les travaux, qui avaient pris du retard, se sont terminés en 2023 avec un dépassement de crédit qui a été intégralement compensé.
- Assainissement de fromageries : à la suite de retards pris dans la mise en œuvre des projets, les subventions prévues au budget n'ont pas encore pu être versées.
- Assainissement villa Aurore 1 : les travaux ont été effectués durant l'année et le dépassement de crédit a été intégralement compensé.
- Exploitations paysannes (prêts) : la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération a engendré une forte augmentation des versements. De plus, la variation du fonds de roulement qui dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année est difficile à estimer.
- Place lavage et remplissage pulvé : la mise en œuvre de ce projet sur le site de la station viticole n'a pas pu être réalisée en 2023.
- Plans climat et phytosanitaires : le versement des subventions ont pris du retard en raison du report de la mise en œuvre de certaines mesures.
- Subventions constructions rurales : le crédit d'engagement octroyé en 2020 étant actuellement en voie d'épuisement, un crédit complémentaire a été accordé durant l'année dans l'attente de l'octroi d'un nouveau crédit en 2024.
- Travaux d'améliorations foncières : ils ont avancé moins vite que prévu, notamment ceux liés aux extensions des réseaux d'adduction d'eau. Ces projets nécessitent une importante coordination préalable et les phases de réalisation sont aussi tributaires de l'octroi des crédits de réalisation par les communes concernées.

2.9.10. Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Missions principales

Les missions principales du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivantes :

Protection des consommateurs dans les domaines suivants

- Sécurité alimentaire ;
- Eaux de baignade ;
- Vérification des poids et mesures ;
- Lutte contre les zoonoses ;
- Police du commerce ;
- La protection des consommateurs se concentre sur la lutte contre les risques pour la santé, contre la fraude et la tromperie et pour une information adéquate.

Protection des animaux dans les domaines suivants

- Santé animale ;
- Bien-être des animaux.

Protection contre la gestion déloyale dans les domaines suivants

- Commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels ;
- Police du commerce ;
- Métrologie.

Perception de redevances dans le domaine suivant

- Police du commerce.

Sécurité publique dans le domaine suivant

- Protection contre les chiens dangereux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après la crise pandémique, le service a enfin retrouvé un mode et un rythme de fonctionnement normaux. Occupé par le remplacement de son système de management intégré (SMI), requis pour le maintien de sa certification ISO 9001 et de ses accréditations ISO 17020 et ISO 17025, le service a légèrement réduit ses tâches routinières pour dégager le temps nécessaire à la refonte de son système qualité. L'ossature du nouveau système et le début du transfert des documents de l'ancien au nouvel SMI ont caractérisé l'année 2023. Les travaux se poursuivront en 2024.

Le service s'est également préparé à une éventuelle crise énergétique, en étudiant en particulier son fonctionnement interne et externe en cas de pénurie, mais également les impacts sur ses clients externes et leurs éventuelles répercussions pour le SCAV. Les travaux et adaptations nécessaires ont été implémentés.

Fin 2022, d'importantes carences de sécurité au niveau du laboratoire de chimie et de la ventilation du bâtiment du SCAV à Neuchâtel ont été détectées. En urgence, toute une série d'activités analytiques a été interdite du jour au lendemain, perturbant fortement la bonne marche des laboratoires. Des crédits d'investissements extraordinaires ont dû être sollicités, pour permettre une reprise des travaux analytiques la plus rapide possible. Une palette réduite d'analyses a été maintenue, mais globalement le service n'a pas été en mesure d'effectuer toutes les campagnes d'analyses prévues. Les travaux s'étant achevés à la fin de l'année, le laboratoire tentera de rattraper le retard pris en 2024.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Remplacement du système de management intégré (SMI) et finalisation du système de contrôle interne (SCI) ;
- Rénovation du laboratoire de chimie ;
- Remplacement du système de ventilation du bâtiment Jehanne-de-Hochberg 5 ;
- Inauguration du centre d'étalonnage pour camions-citernes construit par Metanova SA à Cressier ;
- Rédaction d'un rapport au Grand Conseil relatif à l'optimisation des lois sur la police du commerce ;
- Signature d'une charte de bonnes pratiques avec GastroNeuchâtel ;
- Enquête de satisfaction auprès des client-es de l'inspection des denrées alimentaires ;
- Gestion d'une pollution de l'eau potable à Cortaillod ;
- Reconstruction et formation de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie hautement contagieuse ;
- Surveillance et gestion de la grippe aviaire ;
- 20 ans du programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) ;
- Acquisition d'un GC-MS-MS et d'un appareil de d-PCR.

Sécurité alimentaire

- 6 interdictions de livraison de lait pour présence d'antibiotiques (4x), de germes (1x) et de cellules (1x) ;
- 822 inspections effectuées dans le domaine alimentaire, dont 37 avec infractions sanctionnées par une ordonnance pénale ;
- 1'148 kg de denrées alimentaires retirés du marché, ainsi que 16 objets usuels (bijoux, etc.) ;
- 130 concepts d'autocontrôle d'hygiène validés ;
- 114 interventions dans le terrain pour le suivi des réseaux d'eau potable ;
- 1 intervention d'urgence en lien avec la pollution de l'eau potable ;
- 73 prélèvements officiels de l'eau des plages pour en vérifier la conformité, y compris en hiver suite à la montée des eaux du lac de Neuchâtel ;
- 659 échantillons de denrées alimentaires prélevés dans les commerces et les établissements publics pour en vérifier les teneurs en germes, dont 116 n'étaient pas conformes (18%) ;
- 6 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la biologie moléculaire, portant sur la présence d'ingrédients carnés dans les alternatives végétales à la viande (0 échantillon non conforme sur 22 échantillons analysés), sur l'identification des espèces animales dans les kebabs (5 non-conformes sur 43), sur l'identification des espèces de poissons/crustacés au menu des restaurants (1 non-conforme sur 20), sur l'identification des espèces animales dans la viande et les préparations à base de viande conditionnées en boîtes de conserve/bocaux/tubes (2 non-conformes sur 66), sur l'identification des espèces animales dans les gibiers (16 non-conformes sur 63), sur l'identification des espèces animales (viande et poisson) dans les aliments mixés (purées) (2 non-conformes sur 20) et sur les produits étiquetés sans gluten (biscuits, cakes, farines, pains, pâtes) (1 non-conforme sur 17) ;
- 6 campagnes de surveillance analytique effectuées dans le domaine de la chimie, portant sur les acrylamides dans les biscuits pour bébés (0 échantillon non conforme sur 132 échantillons analysés), sur le % volume d'alcool dans les spiritueux artisanaux (12 non-conformes sur 14), sur la mesure de la qualité chimique des eaux de piscines (8 non-conformes sur 46), sur la fraction polaire des huiles de friture (10 non-conformes sur 13), sur l'analyse de l'oxyde d'éthylène et du 2-chloroéthanol dans les graines et les fruits à coque (4 non-conformes sur 102), sur l'analyse des sulfites et le pourcent vol. alcool dans les vins (1 non-conforme sur 34) ;
- 10 campagnes de prélèvements neuchâtelois, portant sur l'analyse des vins mousseux, perlés ou pétillants (1 non-conforme sur 10), sur les boissons aromatisées non alcoolisées - Métaux, Colorants artificiels et édulcorants (4 échantillons non conformes sur 38), sur les épices - Mycotoxines, métaux, colorants, authenticité, qualité microbiologique (10 non-conformes sur 30), PCB & Dioxines - Poulets entiers/Volailles (crus ou rôtis) ou Oeufs (résultats en attente), sur la qualité microbiologique: ECEH dans les pousses/graines germées (0 non-conforme sur 10), sur les allergènes non-déclarés dans les plats cuisinés préemballés (0 non-conforme sur 10), sur les métaux dans les jouets (0 non-conforme sur 15), sur les métaux issus de vaisselle émaillée (0 non-conforme sur 20), sur les pesticides dans les fruits et légumes de saison produits localement - Printemps (1 non-conforme sur 22) et sur les produits à base de viande - nitrates et nitrites (3 non-conformes sur 16) ;
- 181 décisions prononcées et 72 ordonnances pénales émises pour des infractions au droit alimentaire; aucun recours perdu.

Santé animale

- 41 cas d'épizooties diagnostiqués et gérés, à savoir 18 cas de coxiellose, 2 cas de salmonellose, 2 cas de campylobactériose, 5 cas de paratuberculose et 14 cas de varroase ;
- 673,8 tonnes de cadavres d'animaux et de déchets de boucherie collectés et éliminés, représentant 5'343 cadavres d'animaux, dont 3054 bovins, 773 porcs, 76 chevaux, 382 ovins et caprins, 623 chiens et chats et 435 animaux sauvages ;
- 21'231 analyses effectuées, dont 3'262 dépistages d'ESB ("maladie de la vache folle"), 502 analyses de laits de mammites, 8'945 recherches de trichinelles, 6'053 analyses BVD et 1'325 analyses de recherche des causes d'avortement.

Protection des animaux

- 167 dénonciations de mauvais traitements envers des animaux reçues et traitées, portant dans 79 cas sur des chiens, dans 42 cas sur des chats, dans 27 cas sur des animaux de rente et dans 18 cas sur d'autres animaux, découlant sur 68 avertissements, 14 décisions administratives, 20 interdictions de détenir des animaux, 13 séquestres d'animaux, 14 ordonnances pénales ;
- 202 animaux trouvés, dont 180 chats, 15 chiens et 7 autres.

Métrologie

- 2'450 instruments vérifiés, dont 269 contestés ;
- 8 entreprises pratiquant le préemballage contrôlées : 11 lots vérifiés, dont 0 non conforme ;
- 39 points de vente contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché, dont 4 non conformes ;
- 10 inspections du casino effectuées.

Police des chiens

- 78 morsures sur des personnes annoncées et traitées, dont 9 morsures graves et 5 récidives, découlant sur 19 avertissements, 12 décisions administratives et 4 euthanasies ;
- 57 morsures sur des animaux annoncées et traitées, dont 7 mortelles et 9 récidives, découlant sur 30 avertissements, 13 décisions administratives et 1 euthanasie ;
- 11'667 chiens soumis à la taxe, pour un montant encaissé de CHF 350'010, dont CHF 58'335 alloués aux refuges pour chiens ;
- 95 classes visitées dans le cadre du programme PAM (prévention des accidents par morsure), bénéficiant à 1'453 élèves de 3^{ème} année.

Affaires vétérinaires

- 9 autorisations de pratiques délivrées ;
- 3 pharmacies vétérinaires inspectées.

Prestations vétérinaires mixtes

- 215 contrôles de base effectués dans les exploitations agricoles ;
- 34 contrôles de suivi, dont 22 non conformes.

Mandats pour tiers

- 286 analyses microbiologiques de denrées alimentaires pour le canton du Jura ;
- 128 analyses d'échantillons d'eau pour le canton du Jura ;
- 127 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des denrées alimentaires ;
- 32 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des eaux de baignade ;
- 120 analyses de carcasses pour l'abattoir des Ponts-de-Martel.

Police du commerce

- 188 contrôles de l'indication des prix ;
- 557 contrôles d'établissements publics ;
- 8 fermetures d'établissements publics ;
- 2'014 autorisations délivrées, dont 133 pour des établissements publics, 167 permis pour des propriétaires d'immeubles abritant des établissements publics, 1'220 pour des manifestations publiques, 9 pour les sonorisations, 67 pour des commerces de boissons alcooliques, 30 pour des lotos, loteries et tombolas et 11 pour la vente d'engins pyrotechniques ;
- 1'286 établissements publics répertoriés à fin 2023, soit 23 de plus qu'une année auparavant ;
- 464 commerces de boissons alcooliques répertoriés à fin 2023, soit 8 de plus qu'une année auparavant.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'896'855	11'220'000	11'851'519	+631'519	+5.6%	+954'664	+8.8%
40 Revenus fiscaux	3'335'619	4'000'000	3'584'398	-415'602	-10.4%	+248'779	+7.5%
41 Patentes et concessions	3'563'652	3'510'000	3'682'437	+172'437	+4.9%	+118'786	+3.3%
42 Taxes	3'421'970	3'160'000	4'096'115	+936'115	+29.6%	+674'145	+19.7%
43 Revenus divers	45'158	50'000	53'111	+3'111	+6.2%	+7'953	+17.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	415'016	400'000	421'028	+21'028	+5.3%	+6'012	+1.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	115'440	100'000	14'430	-85'570	-85.6%	-101'010	-87.5%
Charges d'exploitation	10'431'173	10'198'391	10'991'797	+793'406	+7.8%	+560'624	+5.4%
30 Charges de personnel	4'898'414	4'773'826	4'813'401	+39'575	+0.8%	-85'013	-1.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'995'434	1'670'120	1'440'532	-229'588	-13.7%	-1'554'903	-51.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	232'783	277'980	237'691	-40'289	-14.5%	+4'908	+2.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'374'137	2'765'000	3'662'309	+897'309	+32.5%	+2'288'171	+166.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	930'404	711'465	837'865	+126'400	+17.8%	-92'539	-9.9%
Résultat d'exploitation	465'682	1'021'609	859'722	-161'887	-15.8%	+394'040	+84.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	465'682	1'021'609	859'722	-161'887	-15.8%	+394'040	+84.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	465'682	1'021'609	859'722	-161'887	-15.8%	+394'040	+84.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	51.00	52.00	50.00	-2.00	-3.8%	-1.00	-2.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	37.39	36.29	37.29	+1.00	+2.8%	-0.10	-0.3%

Commentaires

Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, a impacté le compte de résultat du service, générant un manque de recettes de plus de CHF 400'000 par rapport au montant budgété dans les « Revenus fiscaux » (groupe 40). Ce dernier était encore impacté par la pandémie COVID-19 dans les comptes 2022.

Au niveau des « Patentes et concessions » (groupe 41), les redevances sur le commerce de détail de boissons alcooliques ont généré des recettes supérieures au budget de l'ordre de CHF 130'000.

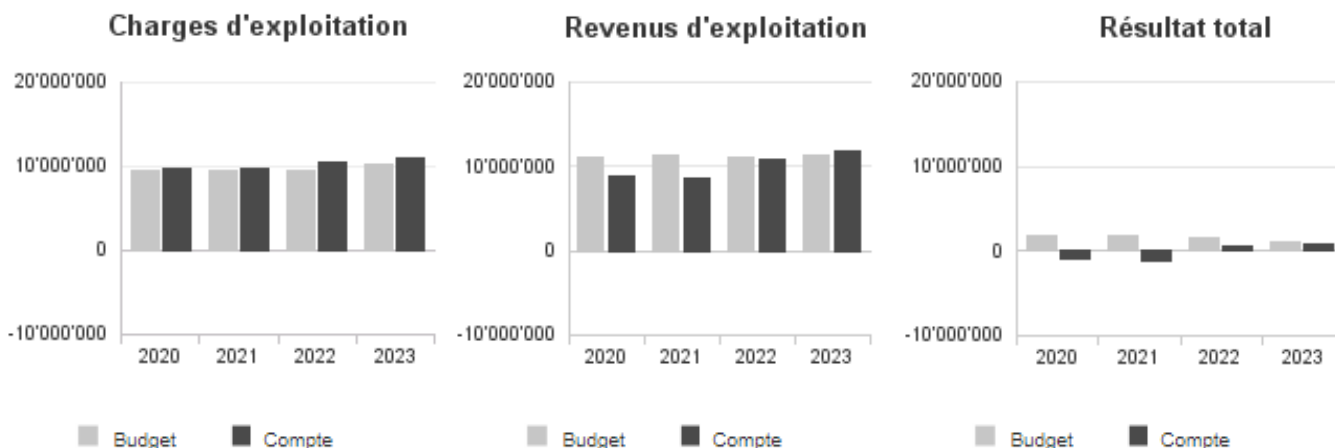
Le groupe 42 « Taxes » a enregistré une augmentation des taxes de séjour de CHF 900'000, qui ont été reversées à Tourisme Neuchâtelois par le biais du groupe 36 « Charges de transfert » pour le développement de l'offre touristique du canton. Lors de sa session du 1^{er} novembre 2022, le Grand Conseil a en effet autorisé une hausse de la taxe de séjour perçue sur les nuitées passées dans le canton. Ces augmentations sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, imprévisibles au moment de l'élaboration du budget 2023.

Depuis 2022, le laboratoire du service effectuait la surveillance du SARS-CoV2 dans les eaux usées. Il s'agissait d'un mandat confié par le SENE et rétribué à hauteur de CHF 100'000 par le biais des « Imputations internes » (groupe 49). Ce mandat n'a pas été renouvelé en 2023.

Concernant les charges d'exploitation, la principale variation entre les exercices 2022 et 2023 du groupe 31 « Biens services et autres charges d'exploit. » concerne la reclassification comptable des taxes de séjour. Quant à l'écart budgétaire, il est lié notamment au mandat non renouvelé des analyses des eaux usées du SARS-CoV2 ainsi qu'à la rénovation urgente du laboratoire de chimie, qui a perturbé le fonctionnement de ce dernier durant une grande majorité de l'exercice. Au surplus, à la demande du Conseil d'État, un effort a été effectué afin de réduire les charges de ce groupe.

Au niveau des effectifs de personnel, le Conseil d'État a validé l'augmentation entièrement compensée de 1 EPT suite à l'augmentation conséquente des tâches de la police du commerce.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité alimentaire (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	380'028	409'000	296'614
Coûts salariaux et de structure	2'458'235	2'674'049	2'532'089
Coûts des services centraux	456'143	424'017	389'516
Revenus	327'117	360'000	294'528
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'967'289	3'147'066	2'923'692

Commentaires

L'essentiel des charges directes se compose d'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire ainsi que d'honoraires payés pour le contrôle des viandes aux abattoirs. Les émoluments perçus pour la validation des concepts d'autocontrôle et les analyses effectuées, ainsi que les ordonnances pénales constituent l'essentiel des recettes. La rénovation urgente du laboratoire de chimie a perturbé le fonctionnement de ce dernier durant une grande majorité de l'exercice et a impacté les charges et recettes de ce groupe de prestations.

Santé animale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	486'813	549'500	319'526
Coûts salariaux et de structure	661'021	603'016	640'009
Coûts des services centraux	108'462	104'840	92'088
Revenus	336'734	320'000	350'634
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	919'561	937'356	700'990

Commentaires

Les charges directes se composent de coûts pour la surveillance des épizooties, pour l'élimination des cadavres d'animaux et pour l'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire. Les produits sont liés à la refacturation partielle des coûts de surveillance des épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux au monde agricole

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Protection des animaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	57'785	46'000	60'574
Coûts salariaux et de structure	428'217	355'466	505'187
Coûts des services centraux	81'459	61'801	81'308
Revenus	39'188	74'000	49'217
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	528'273	389'268	597'852

Commentaires

Les charges directes sont composées des frais de pension pour des animaux séquestrés et les recettes des émoluments, ordonnances pénales et refacturation de frais y relatifs.

La forte variation des coûts salariaux et de structure est liée à la sous-budgétisation des heures du personnel auparavant affecté à d'autres prestations comme la lutte contre la pandémie du SARS-CoV2.

Météorologie (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	31'748	37'500	31'336
Coûts salariaux et de structure	296'513	311'746	299'611
Coûts des services centraux	57'269	48'291	47'466
Revenus	256'704	295'000	250'422
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	128'827	102'537	127'992

Commentaires

Les vérifications météorologiques génèrent des charges et recettes stables.

Police des chiens (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	3'446	12'000	1'815
Coûts salariaux et de structure	177'553	243'015	166'303
Coûts des services centraux	33'121	42'250	26'663
Revenus	356'513	330'000	361'424
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-142'392	-32'735	-166'643

Commentaires

Les coûts sont liés aux employées chargées de la prévention des accidents par morsure de chien. Quant aux revenus, il s'agit de la recette encaissée auprès des communes pour la taxe sur les chiens. À noter qu'une partie de celle-ci est reversée sous forme de subventions aux refuges pour chiens. Le nombre de chiens détenus dans le canton est en augmentation après la pandémie COVID-19.

Eaux de baignade (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	18'366	5'482	24'536
Coûts des services centraux	3'395	869	3'820
Revenus	462	0	220
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	21'299	6'351	28'136

Commentaires

Les eaux des plages du lac de Neuchâtel sont contrôlées et génèrent des coûts stables.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Affaires vétérinaires (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	5'172	6'000	3'013
Coûts salariaux et de structure	6'761	8'963	822
Coûts des services centraux	1'387	1'558	137
Revenus	8'248	5'000	4'152
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'072	11'521	-179

Commentaires

La surveillance des pharmacies vétérinaires génère des coûts et produits globalement stables.

Prestations vétérinaires mixtes (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	48'715	48'000	48'843
Coûts salariaux et de structure	163'276	98'955	166'340
Coûts des services centraux	23'264	17'204	20'208
Revenus	53'250	56'000	54'711
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	182'005	108'160	180'680

Commentaires

Un montant de CHF 43'000 est versé à l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) pour des contrôles vétérinaires officiels. Les revenus proviennent d'un mandat de la Confédération relatif à la protection des espèces animales.

Mandats pour tiers (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	43'723	60'500	167'751
Coûts salariaux et de structure	377'294	402'629	366'936
Coûts des services centraux	71'189	67'891	58'133
Revenus	609'694	593'000	521'380
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-117'488	-61'981	71'439

Commentaires

Des prestations analytiques effectuées pour le compte du canton du Jura dans le cadre d'une convention sont facturées forfaitairement. Des prestations de laboratoire pour la santé animale et des certificats sanitaires sont facturées et complètent les revenus. En 2023, la clé de répartition pour les consommables de laboratoire affectés aux mandats pour tiers a été réévaluée.

Police commerce (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	35'787	98'500	39'836
Coûts salariaux et de structure	438'536	453'167	734'411
Coûts des services centraux	92'058	79'772	116'667
Revenus	439'886	470'000	608'780
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	126'495	161'440	282'133

Commentaires

Les émoluments prélevés pour la délivrance d'autorisations dans le domaine de la police du commerce constituent l'essentiel des produits. La forte variation des coûts salariaux et de structure est liée à l'augmentation compensée de l'effectif validé par le Conseil d'État ainsi qu'à la sous-budgétisation des heures du personnel auparavant affecté à d'autres prestations comme la lutte contre la pandémie COVID-19.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SCAV	0	20'000	20'000
Indemnité bétail abattu	11'975	20'000	12'177
Redevances pol. com. formation	321'254	375'000	383'000
Redevances pol. com. tourisme	963'763	1'125'000	1'149'001
Subvention aux refuges	57'145	55'000	58'335
Taxes de séjour	0	-30'000	2'019
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'354'137	1'565'000	1'624'532

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont stables et conformes aux prévisions budgétaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-12'394	-10'000	-18'469
Impôt maisons jeux	-3'335'619	-3'997'000	-3'580'348
Redevances police du commerce	-3'518'531	-3'405'000	-3'621'991
Taxes de séjour	1'786	0	-36'340
Total charges (+) / revenus (-) nets	-6'864'759	-7'412'000	-7'257'147

Commentaires

Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, a généré un manque de recettes de plus de CHF 400'000 par rapport au montant budgété.

Quant aux redevances sur le commerce de détail de boissons alcooliques, elles ont été supérieures aux prévisions de l'ordre de CHF 130'000.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	En cours	50'000	0	50'000	45'000	0	45'000	44'998	0	44'998
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	37'313	0	37'313
CC équipements labo. consommation	Clôturé	43'752	0	43'752	0	0	0	0	0	0
Chromatographe phase gazeuse	Clôturé	0	0	0	290'000	0	290'000	249'723	0	249'723
Equipement PCR	Clôturé	0	0	0	200'000	0	200'000	197'900	0	197'900
Hottes laboratoires	Clôturé	0	0	0	0	0	0	298'011	0	298'011
*Plan climat	En cours	0	0	0	56'409	0	56'409	25'529	0	25'529
Ventilation laboratoires	Clôturé	0	0	0	0	0	0	454'624	0	454'624
Total		93'752	0	93'752	641'409	0	641'409	1'308'098	0	1'308'098

Commentaires

En 2023, le Conseil d'État a octroyé des crédits d'investissement de CHF 500'000 pour la ventilation et de CHF 300'000 pour les hottes de laboratoire. Ces différentes infrastructures n'étaient plus en mesure de fonctionner correctement. Les risques d'incendie, d'explosion et pour la santé des collaboratrices et collaborateurs du service étaient devenus trop importants.

2.9.11. Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Missions principales

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Mettre en œuvre l'infrastructure cantonale de données géographiques appelée système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) ;
- Assurer la tenue du registre foncier (transferts immobiliers, inscriptions de propriétés par étage, de servitudes et de gages immobiliers) et la diffusion d'informations sur les droits réels immobiliers ;
- Assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle, au registre foncier et au cadastre RDPPF ;
- Développements d'applications par le SITN qui facilitent l'accès à l'information et qui permettent une gestion plus précise, plus globale et plus intégrée du territoire ;
- Exigences des professionnel-le-s et des citoyen-ne-s plus élevées face au service d'où des prestations plus performantes ;
- Complexité plus grande des dossiers.

Activités et réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN en 2023, c'est près de 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines. Il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec les autres systèmes d'information stratégiques du canton. Les principales réalisations en 2023 sont les suivantes :

SITN - Géoinfrastructure

- Mise en production de la nouvelle version du géoportail version 2.8 ;
- Évolution du geoshop pour intégration de partenaires externes: diffusion des réseaux souterrains ;
- Concept sécurité et protection des données pour l'infrastructure SITN ;
- Développement de géoservices pour le guide des permis de construire ;
- Choix technologiques et gouvernance pour le développement de la future version du géoportail ;
- Mise en œuvre de nouvelles technologies : utilisation caméras obliques pentacam, reconstruction 3D, true orthophotos, IA pour le traitement d'images et nuages de points.

SITN - Géodonnées

- Tempête 24.07.23 : organisation et traitements des données de 3 vols et relevés LiDAR + photos ;
- Valorisation des données LiDAR 2022 pour différentes thématiques et calcul de produits dérivés ;
- Cadastre 3D: mise à jour des bâtiments 3D et saisie des principaux ouvrages ;
- Valorisation des géodonnées 3D sous forme de maquettes ;
- Publication des géodonnées au modèle minimal sur geodienste.ch ;
- Intégration des données satellitaire INSAR pour le suivi des déformations de terrain ;
- Publication de l'orthophoto 2023.

SITN - Géoprojets

- Pour le Plan climat cantonal, réalisation de l'étude climatique cantonale – lancement et suivi du mandat, préparation des géodonnées actuelles et futures pour le modèle ;
- Tempête 24.07.23 : création des produits pour les besoins des services d'intervention, forestiers, établissement cantonal d'assurance ;
- Développements d'une nouvelle application pour le calcul stationnement ;
- Développement d'une application pour le suivi des objets parlementaires ;
- Santé : publication du thème santé, conception d'une application pour la disponibilité des médecins, calcul des itinéraires des ambulances ;
- Analyses et cartographie pour le plan directeur de l'énergie ;
- Analyses et cartographie pour la sécurité : répartition abris PC (PLATT), stands de tirs.

Le SITN a activement participé à l'organisation de la journée romande de la géoinformation 2023 comprenant environ 600 personnes.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique d'une manière centralisée. Les principales réalisations relatives au cadastre RDPPF en 2023 sont les suivantes :

- Mise en production et réception du nouveau système par la Confédération, permettant notamment la représentation des modifications en cours avec effet anticipé des restrictions ;
- Coordination du groupe utilisateur, des développements et de l'évolution du projet intercantonal pyramid_oereb ;
- La Confédération a versé un montant de CHF 200'000 au SGRF pour les travaux CRDPPF ;
- Amélioration et extension des scripts de contrôle de qualité et de statistique ;
- L'extrait statique du cadastre RDPPF est de plus en plus utilisé. 63'370 extraits ont été générés depuis le géoportail (54'349 en 2021, 55'976 en 2022).

Mise à jour de la mensuration officielle (MO)

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service a travaillé ensemble avec d'autres services pour améliorer l'efficacité du système d'annonce afin de garantir la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de traitement y relatifs. Les principales réalisations relatives à la MO en 2023 sont les suivantes :

- Le service a réalisé 729 dossiers de mutations (750 en 2022) ;
- Le total général des factures produites pour l'exercice 2023 s'élève à CHF 831'910, soit un chiffre d'affaires moins élevé que 2022 ;
- Le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, étendu le registre des bâtiments et des logements et amélioré le cadastre 3D pour un montant de CHF 560'000 (CHF 549'000 en 2022) ;
- 7 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (11 en 2022) ;
- Mise à jour du tableau des émoluments de la géomatique.

Registre foncier (RF)

RF - Tenue du registre foncier

L'année 2023 a été principalement marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la numérisation du registre foncier. En effet, l'environnement technique lié à la numérisation des servitudes a été entièrement repensé et intégré dans le processus global afin de gagner en productivité et en qualité. Le scannage des dossiers CVAL a été ajouté aux différents types de documents numérisés. Un accent a également été mis sur la poursuite de la saisie des dossiers de propriété par étage. Les autres éléments traités au RF en 2023 sont :

- Mise en place d'un concept de sécurité autour de la conservation des cédules au porteur en transit au registre foncier ;
- Renforcement des mesures liées à la protection des données sensibles sous format papier ;
- Développement d'outils d'analyses ad hoc ;
- Poursuite des efforts de migration du logiciel Terris vers une nouvelle version ;
- Préparation de la révision des différents règlements du registre foncier ainsi que du tarif des émoluments fixes.

Les délais de traitement et de restitution des réquisitions du registre foncier sont excellents. La plupart des actes sont ainsi traités en moins de 2.5 mois.

RF - Autorité de surveillance et législation

- Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier ;
- 96 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé ;
- Adoption par le Conseil d'État, le 13 décembre 2023, de l'arrêté déterminant le champ d'application de la LVAL, après consultation des communes et des milieux intéressés.

RF- Consultation en ligne - Guichet unique

Plus de 95 entités inscrites au GU, donc 76 ont été actives en 2023, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs qui consultent en ligne la base de données du registre foncier (notaires, avocats, géomètres privés, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire).

RF - Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 264 plans de mutation (288 en 2022) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 2'585 servitudes et mentions.

RF - Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

- Tenue à jour des états de propriété des syndicats d'améliorations foncières Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées, La Côtère (Fenin-Vilars-Saules) et La Brévine ;
- Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes des syndicats d'améliorations foncières de La Côtère et de Savagnier n'ont pu être effectués, car les plans du nouvel état parcellaire n'ont pas été livrés par l'OASA.

RF - Secrétariat de commissions

- 10 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission concernant la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ) ;
- 196 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (18 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 2 selon l'art. 6 al.2a, 20 selon l'art. 6 al. 2b et 135 selon l'art. 6 al. 2c, 0 rejet) concernant la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

RF - Gestion et statistiques

- 7'140 réquisitions d'inscription (7052) par rapport à l'exercice précédent ;
- 1'285 transformations de cédules papier en cédules de registre ;
- Les émoluments facturés présentent une baisse (CHF -565'186).

L'année 2023 a été une bonne année concernant les émoluments. Le nombre de transferts immobiliers et de gages a diminué. Le total des émoluments s'élève à CHF 5'492'500 (CHF 6'057'686 en 2022) pour un budget CHF 5'200'000.

RF - Développements informatiques

- Développement d'un tableau interactif de gestion des émoluments (feuille de frais) ;
- Intégration du registre des servitudes dans le guichet du registre foncier ;
- Numérisation et automatisation d'une partie du processus de demande d'extrait ;
- Développement d'un nouveau processus de numérisation des servitudes et des dossiers CVAL ;
- Poursuite du développement de la consultation en ligne pour les pièces justificatives du RF ;
- Préparation et nombreux tests en vue d'une migration du logiciel métier Terris.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

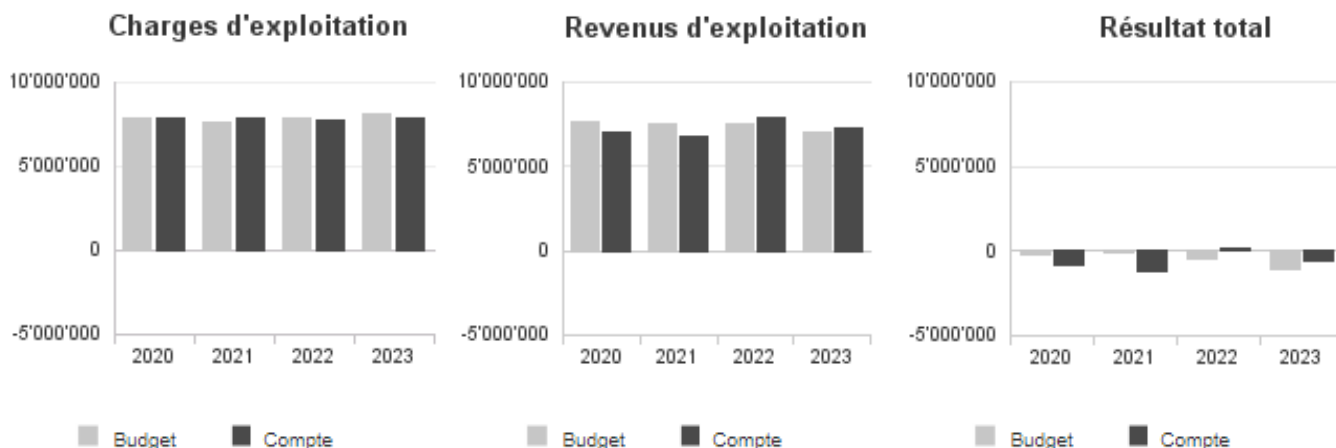
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'939'979	7'045'000	7'243'602	+198'602	+2.8%	-696'378	-8.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	7'139'177	6'360'000	6'379'560	+19'560	+0.3%	-759'617	-10.6%
43 Revenus divers	3'127	4'000	6'027	+2'027	+50.7%	+2'900	+92.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	188'734	111'000	198'734	+87'734	+79.0%	+10'000	+5.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	608'941	570'000	659'281	+89'281	+15.7%	+50'340	+8.3%
Charges d'exploitation	7'806'373	8'123'478	7'839'217	-284'262	-3.5%	+32'844	+0.4%
30 Charges de personnel	6'258'838	6'560'321	6'284'951	-275'370	-4.2%	+26'114	+0.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	375'959	556'000	395'912	-160'088	-28.8%	+19'953	+5.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'601	0	38'406	+38'406	--	+28'805	+300.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'161'976	1'007'157	1'119'948	+112'791	+11.2%	-42'027	-3.6%
Résultat d'exploitation	133'607	-1'078'478	-595'615	+482'863	+44.8%	-729'222	-545.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	133'607	-1'078'478	-595'615	+482'863	+44.8%	-729'222	-545.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	133'607	-1'078'478	-595'615	+482'863	+44.8%	-729'222	-545.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	56.00	56.00	53.00	-3.00	-5.4%	-3.00	-5.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	48.85	48.95	46.25	-2.70	-5.5%	-2.60	-5.3%

Commentaires

Alors que les revenus du groupe 42 « Taxes » sont conformes au budget, les subventions fédérales relatives à la convention-programme RDPPF ont été plus importantes que prévu (groupe 46). Au niveau du groupe 49 « Imputations internes », le volume des mises à jour périodiques de la mensuration officielle faite par le service a augmenté, les affaires de mise à jour permanente (conservation) ayant été moins nombreuses.

Concernant le groupe 30 « Charges de personnel », la diminution s'explique par la vacance de 3 postes (0.8 EPT au SITN et 1.9 EPT à la mensuration officielle). Ils seront repourvus en 2024. Quant au groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », les dépenses ont été limitées en raison de la forte implication du SITN sur le plan climat.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Renseign. & conseils à la clientèle (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	129'713	104'163	170'220
Coûts des services centraux	22'955	18'192	28'713
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	152'667	122'355	198'933

Commentaires

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre le développement des portails internet et intranet pour les domaines du registre foncier et de la géomatique afin de diminuer le temps consacré au téléphone et au guichet.

Diffusion de la mensuration officielle (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	92'906	107'736	93'255
Coûts des services centraux	13'794	14'335	13'274
Revenus	17'210	10'000	24'954
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	89'490	112'071	81'575

Commentaires

Les produits concernent des prestations de service de l'ordre de CHF 25'000. Pour information, le produit de la vente des données numériques alimente le fonds des mensurations officielles. À noter que 98% des demandes des utilisateurs et utilisatrices sont traitées dans les 24 heures.

Prod. des documents de mutation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	4
Coûts salariaux et de structure	882'370	886'222	810'419
Coûts des services centraux	143'238	124'432	138'681
Revenus	838'320	979'000	719'039
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	187'289	31'654	230'066

Commentaires

Les prestations de la mensuration officielle ont fortement diminué en comparaison de l'année 2022. Cette année, le nombre de cadastrations est plus important que le nombre de divisions. Elles génèrent toutefois moins de revenus que les divisions.

Renouvellement du cadastre (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	587'486	710'044	365'101
Coûts des services centraux	94'851	99'695	61'091
Revenus	34'100	0	78'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	648'236	809'739	348'191

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont moins élevés que prévu suite à deux départs à la retraite dont les postes n'ont pas été repourvus tel quel. Quant à l'augmentation des revenus, elle est due à des travaux exceptionnels pour la Confédération concernant le registre fédéral des adresses.

Maintenance rés. pts fixes & bornes (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	76'026	90'931	129'938
Coûts des services centraux	12'009	12'767	22'021
Revenus	70'149	75'000	86'080
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	17'885	28'698	65'879

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Contrôle des dossiers de PPE (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	175'652	148'868	136'589
Coûts des services centraux	25'968	19'437	21'441
Revenus	125'084	125'000	102'555
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	76'537	43'305	55'476

Commentaires

Le nombre de dossiers des PPE est stable par rapport à 2022.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

SITN (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'075'363	1'164'282	1'199'107
Coûts des services centraux	157'204	152'015	166'431
Revenus	48'690	25'000	29'313
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'183'877	1'291'297	1'336'225

Commentaires

Les charges liées au SITN ont augmenté par rapport à 2022 en raison de l'engagement d'une personne sur un poste vacant. Les revenus concernent les conventions liant le service et les deux villes, à savoir La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Projets d'intérêts généraux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	654'080	747'791	673'188
Coûts des services centraux	101'044	101'877	104'833
Revenus	718'276	611'000	680'734
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	36'847	238'668	97'287

Commentaires

Les produits concernent essentiellement des prestations de service pour le compte du fonds des mensurations officielles, comme la mise à jour périodique et la réalisation du cadastre RDPPF.

Gestion des droits du registre foncier (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	9	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'199'252	2'162'644	2'178'223
Coûts des services centraux	394'895	377'695	363'601
Revenus	5'309'704	4'449'000	4'828'555
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'715'549	-1'908'662	-2'286'731

Commentaires

Les revenus concernent les émoluments administratifs du registre foncier. Le nombre de transactions des gages immobiliers et des transferts de propriété ont diminué par rapport à 2022.

Diffusion de documents RF (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'041	0	2'203
Coûts salariaux et de structure	380'681	394'211	485'720
Coûts des services centraux	68'609	68'847	81'001
Revenus	623'616	620'000	569'503
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-173'285	-156'942	-579

Commentaires

Depuis deux ans, un portail de consultation en ligne a été mis à disposition des notaires. Le revenu des extraits a légèrement augmenté, mais les consultations en ligne ont été moins élevées que d'habitude.

Expertises & analyses (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	172'740	191'377	161'945
Coûts des services centraux	31'239	33'423	27'060
Revenus	5'000	5'000	1'820
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	198'978	219'800	187'185

Commentaires

Il s'agit essentiellement de conseils juridiques donnés aux notaires. Ceux-ci sont rarement facturés, car ils sont ensuite compensés par les émoluments administratifs et par un traitement plus rapide en aval.

Prestations inspectorat (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	228'247	207'787	217'832
Coûts des services centraux	40'957	36'289	36'452
Revenus	115'413	114'000	85'535
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	153'791	130'076	168'749

Commentaires

Les prestations sont stables.

Secrétariat de commissions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	37'323	41'220	43'604
Coûts des services centraux	6'723	7'199	7'271
Revenus	32'188	32'000	34'830
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'858	16'419	16'045

Commentaires

L'objectif est de viser une couverture des coûts.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-2'230	0	-2'684
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'230	0	-2'684

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Plan climat	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000
Rempl. stations totales et contrôleurs	Clôturé	153'622	0	153'622	0	0	0	0	0	0
Total		153'622	0	153'622	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000

Commentaires

Le montant budgété dans le cadre du plan climat doit permettre de localiser les îlots de chaleur et d'adapter les aménagements urbains et le bâti en conséquence. Cette année, le SITN a mandaté une entreprise afin d'effectuer une étude climatique couvrant tout le territoire cantonal. Elle se prolongera jusqu'en juin 2024.

2.9.12.Fonds d'aménagement du territoire

Missions principales

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons mettent en place un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour décliner le dispositif fédéral. Le canton de Neuchâtel connaît un tel système de compensation depuis l'introduction de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 1986.

Selon les articles 33 et suivants LCAT, le propriétaire d'un bien-fonds dont la valeur augmente grâce à une mesure d'aménagement du territoire doit verser au fonds d'aménagement du territoire une contribution de plus-value correspondant au 30% de l'augmentation de valeur de son bien-fonds si celle-ci constitue un avantage majeur (nouvelle affectation à la zone à bâtir, changement d'affectation vers une zone de plus grande valeur, augmentation des droits à bâtir pour la partie qui dépasse les 50% de droits supplémentaires).

En vertu de l'article 41 LCAT, le fonds participe :

- a) aux dépenses imposées à l'État et aux communes dans le cadre des procédures d'expropriation matérielle au sens de la présente loi ;
- a bis) aux dépenses convenues par l'État et les communes avec les propriétaires dans le cadre d'un contrat de droit administratif réglant la compensation entre la contribution de plus-value et l'indemnisation de l'expropriation matérielle ;
- b) à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs ;
- c) à d'autres mesures d'aménagement prises par le canton ou les communes qui visent à assurer le respect des principes de l'article 3 LAT.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

Évolution de l'environnement et des tâches

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. En application de l'article 5 de ladite loi, les cantons doivent obligatoirement se doter d'un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement du territoire. La loi fédérale impose un prélèvement d'au moins 20% de la plus-value foncière résultant d'une mesure d'aménagement, ainsi que la taxation des cas d'attribution d'un bien-fonds à la zone à bâtir. Les cantons disposaient de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2014 pour adapter leur loi d'application. Le rapport du Conseil d'État a été remis en mai 2018 au Grand Conseil. Une commission ad hoc sur l'aménagement du territoire a traité le projet de loi durant le 2^{ème} semestre 2018 et le début de l'année 2019 et a permis au Grand Conseil d'adopter la loi lors de sa session du 26 mars 2019. Afin de garantir le financement des indemnités pour expropriations matérielles qui seront dues en raison du redimensionnement de la zone à bâtir, le nouveau système propose un prélèvement de 30% sur les nouvelles affectations à la zone à bâtir, sur les changements d'affectation ainsi que sur les augmentations conséquentes de droits à bâtir pour la part qui dépasse les 50% de nouveaux droits à bâtir.

Activités et réalisations

- Les contributions de plus-values en 2023, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), représentent un montant de CHF 968'450 ;
- Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue ;
- En 2023, 3 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de CHF 218'000 seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 22 hectares de terres agricoles. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2023 s'élève à CHF 128'984 et les amortissements se sont élevés à CHF 695'022. À fin 2023, 77 prêts d'un montant total de CHF 5'375'068 bénéficient de cette mesure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

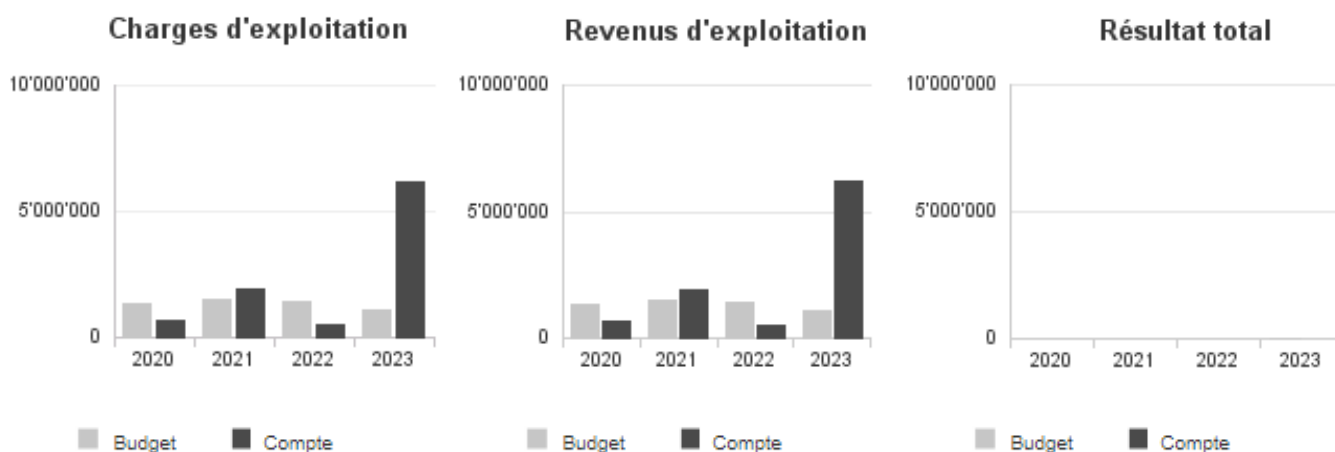
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	506'797	1'100'511	6'192'994	+5'092'483	+462.7%	+5'686'196	+1'122.0%
40 Revenus fiscaux	477'698	165'000	6'187'039	+6'022'039	+3'649.7%	+5'709'341	+1'195.2%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	550	0	5'955	+5'955	--	+5'405	+982.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	28'550	935'511	0	-935'511	-100.0%	-28'550	-100.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	506'797	1'100'511	6'192'994	+5'092'483	+462.7%	+5'686'196	+1'122.0%
30 Charges de personnel	6'500	6'000	4'880	-1'120	-18.7%	-1'620	-24.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	103'640	349'000	87'908	-261'092	-74.8%	-15'732	-15.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	5'730'091	+5'730'091	--	+5'730'091	--
36 Charges de transfert	186'403	520'000	128'984	-391'016	-75.2%	-57'419	-30.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	210'255	225'511	241'130	+15'620	+6.9%	+30'876	+14.7%
Résultat d'exploitation	0	0	0	-0	-100.0%	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	-0	-100.0%	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	-0	-100.0%	0	--

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont constitués des contributions de plus-values (groupe 40 « Revenus fiscaux »). L'écart budgétaire s'explique par un changement de méthode : jusqu'à ce jour, elles étaient comptabilisées à l'encaissement, mais le CCFI a demandé qu'elles soient enregistrées au moment de la décision. Le montant de la correction s'élève à CHF 5'280'148. Le solde correspond aux contributions de plus-values de l'année 2023. Au niveau de l'encaissement, les montants sont généralement dus à 10 ans. Il arrive toutefois que certains terrains soient rapidement vendus ou construits après la mise en zone.

Au niveau des charges d'exploitation, l'écart au budget du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » s'explique par différents mandats qui n'ont pas débuté et certaines prestations qui ont été internalisées. Quant au groupe 36 « Charges de transfert », le montant de CHF 128'984 se compose de subventions pour la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. À noter qu'un montant de CHF 400'000 était prévu pour les subventions cantonales allouées aux communes pour les travaux entrepris lors de la révision des plans d'aménagement. Ceux-ci n'étant pas terminés, les subventions seront versées ultérieurement. Le groupe 39 « Imputations internes » comptabilise le financement des postes attribués aux différents services pour la mise en œuvre de la LAT (à savoir : service de la faune, des forêts et de la nature pour 0.3 EPT, service des transports pour 0.1 EPT, service de l'énergie et de l'environnement pour 0.5 EPT et service de l'aménagement du territoire pour 0.9 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Indemnisation	5'950	0	-871
Mesures de soutien	101'403	120'000	128'984
Plans d'aménagement	85'000	400'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	192'353	520'000	128'113

Commentaires

Les mesures de soutien concernent la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Contrib. s/plus-val.	-477'698	-165'000	-6'187'039
Frais de rappel	0	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-477'698	-165'000	-6'187'059

Commentaires

Les revenus des contributions de plus-value ont été plus importants que budgétés et s'expliquent par un changement de méthode demandé par le CCFI. Jusqu'à ce jour, les contributions de plus-values étaient comptabilisées à l'encaissement. Elles sont dorénavant comptabilisées lors de la décision. Une correction de CHF 5'280'148 a ainsi été enregistrée dans les comptes 2023.

2.9.13.Fonds cantonal de l'énergie

Missions principales

Le fonds est destiné à soutenir, notamment via le Programme Bâtiments, les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), en particulier l'utilisation économe et efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables indigènes. Le fonds est financé par la redevance cantonale sur l'électricité, les contributions globales de la Confédération et par des annuités budgétaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le Programme Bâtiments mis en place par les cantons et la Confédération est un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Son financement est assuré par une partie de la taxe sur le CO2 octroyée par la Confédération au canton de Neuchâtel via les contributions globales et par le fonds cantonal de l'énergie alimenté depuis 2018 par la redevance cantonale sur l'électricité (LAEL).

Activités et réalisations

Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un franc succès dans le canton en 2023 avec 1'039 promesses de subvention pour un montant réservé (incluant l'ensemble des subventions tant cantonales que fédérales) d'environ CHF 10,06 millions (notamment 330 octrois pour l'isolation de bâtiments, 12 octrois pour l'amélioration de classe CECB, 17 octrois pour le solaire thermique, 68 octrois pour le chauffage au bois automatique, 484 octrois pour des pompes à chaleur et 106 octrois pour des raccordements à des réseaux de chaleur) ;

En 2023, le fonds de l'énergie a été sollicité pour des paiements de subventions cantonales ainsi que pour divers mandats et mesures de communication, d'un montant global d'environ CHF 3,42 millions.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	9'110'340	11'330'000	10'113'396	-1'216'604	-10.7%	+1'003'057	+11.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'679'473	1'700'000	1'623'148	-76'852	-4.5%	-56'325	-3.4%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	351'864	350'000	312'677	-37'323	-10.7%	-39'187	-11.1%
47 Subventions à redistribuer	6'379'003	7'830'000	6'317'572	-1'512'428	-19.3%	-61'432	-1.0%
49 Imputations internes	700'000	1'450'000	1'860'000	+410'000	+28.3%	+1'160'000	+165.7%
Charges d'exploitation	9'110'340	11'330'000	10'113'396	-1'216'604	-10.7%	+1'003'057	+11.0%
30 Charges de personnel	52'703	54'984	47'970	-7'014	-12.8%	-4'733	-9.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	320'818	575'000	339'646	-235'354	-40.9%	+18'828	+5.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	326'194	168'964	1'071'145	+902'181	+533.9%	+744'951	+228.4%
36 Charges de transfert	2'031'097	2'700'000	2'335'921	-364'079	-13.5%	+304'824	+15.0%
37 Subventions redistribuées	6'379'003	7'830'000	6'317'572	-1'512'428	-19.3%	-61'432	-1.0%
39 Imputations internes	525	1'052	1'144	+91	+8.7%	+618	+117.7%
Résultat d'exploitation	0	0	0	+0	+100.0%	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	+0	+100.0%	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	+0	+100.0%	0	--

Commentaires

En ce qui concerne les revenus, ceux du groupe 41 « Patentes et concessions » sont en relation avec la perception de la redevance électrique en fonction des kilowattheures consommés par les usagers. Comme cette redevance est directement liée à la consommation d'électricité, elle est sujette à des variations, comme le montre la différence entre les comptes 2022 et 2023.

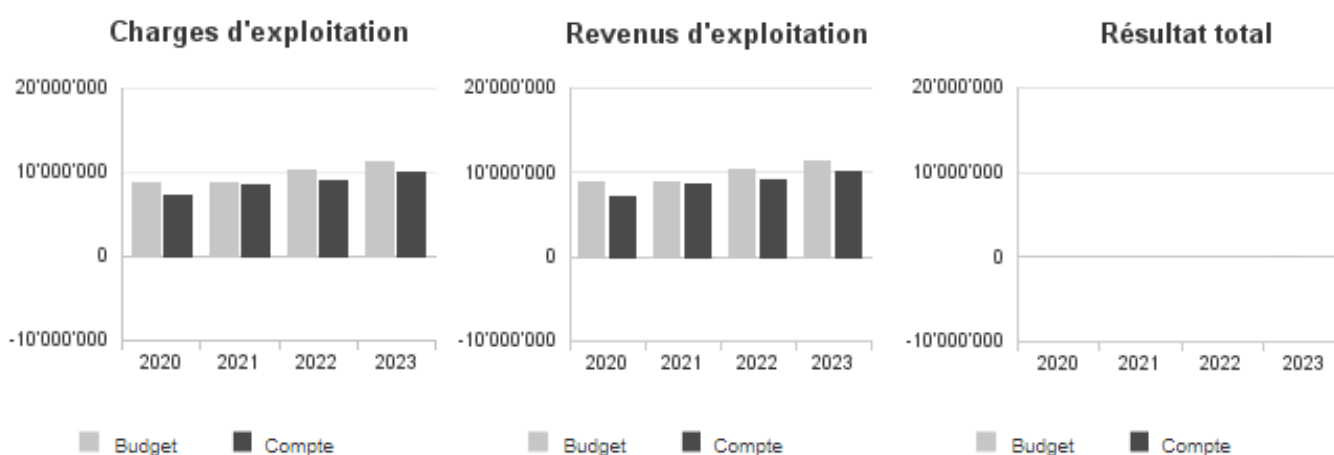
Au niveau du groupe 46 « Revenus de transfert », le montant correspond au dédommagement que la Confédération a versé au canton pour ses travaux de traitement des dossiers du Programme Bâtiments. La différence entre les comptes 2022 et 2023 s'explique par un nombre de dossiers traités légèrement inférieurs en 2023.

Quant aux revenus du groupe 49 « Imputations internes », ils ont été plus importants que prévu en raison du plan climat, respectivement de la mesure R1 « Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments ». En effet, les montants prévus en 2022 ont dû être replanifiés vu l'entrée en vigueur retardée du plan climat. Une marge de manœuvre a permis d'effectuer ce rattrapage en 2023.

Les charges du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » ont été inférieures au budget notamment du fait qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été effectuées dans le cadre de mandats à confier pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Les tâches de contrôle sont en effet confiées aux cantons et doivent être sous-traitées. Un dédommagement équivalent est perçu de la Confédération pour ce travail.

Le groupe 36 « Charges de transfert » représente les subventions cantonales du Programme Bâtiments, alors que les groupes 37/47 « Subventions à redistribuer » intègrent les subventions fédérales correspondantes.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Programme Bâtiment - Part cantonale	1'679'233	2'350'000	1'987'244
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'679'233	2'350'000	1'987'244

Commentaires

Le montant net au budget correspond aux subventions cantonales allouées aux ayants droit (personnes physiques, communes, entreprises) auxquelles se soustrait le dédommagement de la Confédération pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Malgré le nombre de projets soutenus en nette progression, puisqu'un montant global d'env. CHF 10.06 millions a été octroyé en 2023 contre env. CHF 9,07 millions en 2022, les charges sont inférieures au budget. Ceci s'explique principalement par le fait que le montant des subventions versées dépend des projets effectivement terminés et qu'un délai d'au maximum 3 ans est possible entre un octroi et un versement de subvention. Au vu du montant de promesses octroyées en 2023, nous pouvons nous attendre à ce que le montant des subventions versées dans les années suivantes augmente, comme le montre déjà la différence entre les comptes 2022 et 2023.

2.9.14.Fonds des eaux

Missions principales

Le fonds des eaux est destiné à soutenir les communes et les syndicats intercommunaux pour financer les études, les mesures d'organisation du territoire et les travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que l'assainissement des sites pollués qui incombe à l'État.

Il est financé par le produit de la redevance sur la consommation d'eau potable. Depuis les modifications récentes de la loi sur le fonds des eaux, les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sont pris également en charge par le fonds. À noter qu'une partie du Plan phytosanitaire est également financé par ce fonds.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds des eaux a été sollicité en 2023 conformément au budget. Quelques projets initialement prévus en 2022 ont également été réalisés sur cet exercice.

Activités et réalisations

Le fonds des eaux a été sollicité pour différents projets dans les domaines de la protection des eaux et des sites pollués, à hauteur de CHF 10,6 millions, répartis de la manière suivante :

- Subventions pour l'épuration des eaux CHF 6.6 millions (36) ;
- Subventions pour l'adduction en eau potable CHF 2.4 millions (36) ;
- Amortissements sur subventions d'invest. CHF 0.2 million (36) ;
- Mandats eaux CHF 0.3 million (31) ;
- Mandats sites pollués CHF 1.1 million (31) (en partie subventionnés par la Confédération).

Adduction et assainissement

- En 2023, 36 projets dans ces domaines ont bénéficié de subventions provenant du fonds des eaux. Au vu de l'ampleur des projets en cours (Usine de Champ-Bougin, STEP de La Chaux-de-Fonds, STEP de Neuchâtel, etc.), une augmentation de la redevance de 70 à 80 cts/m³ est prévue dès 2024.

Décharges et autres sites pollués

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges et d'installations de tir à charge du canton se sont poursuivies ;
- Les travaux d'assainissement du site CISA à La Chaux-de-Fonds ont été retardés d'une année environ en raison de la découverte de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le sous-sol du site. Le projet d'assainissement a été adapté en fonction de ces nouvelles données et la mise en soumission des travaux a pu se faire en fin d'année 2023, pour un début des travaux au printemps 2024. Les budgets ont été reportés sur les budgets 2024-2025 ;
- En faisant réaliser de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises, le fonds a contribué financièrement aux frais dus par les responsables défaillants, sur la base de l'article 16d de la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP) ;
- L'Office fédéral de l'environnement a accordé la participation financière du fonds fédéral pour les sites pollués (fonds OTAS), pour 7 sites industriels et une installation de tir, pour un montant total de CHF 271'256.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'217'720	24'181'617	16'267'469	-7'914'148	-32.7%	+1'049'749	+6.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	8'279'222	8'225'000	8'689'704	+464'704	+5.6%	+410'482	+5.0%
42 Taxes	0	0	20	+20	--	+20	--
43 Revenus divers	102'017	0	36'918	+36'918	--	-65'100	-63.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	3'503'288	11'850'617	2'909'042	-8'941'575	-75.5%	-594'246	-17.0%
46 Revenus de transfert	204'514	406'000	281'576	-124'424	-30.6%	+77'062	+37.7%
47 Subventions à redistribuer	3'128'678	3'700'000	4'350'209	+650'209	+17.6%	+1'221'531	+39.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	15'217'720	24'181'617	16'267'469	-7'914'148	-32.7%	+1'049'749	+6.9%
30 Charges de personnel	0	10'912	1'644	-9'268	-84.9%	+1'644	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'206'800	6'065'000	1'475'240	-4'589'760	-75.7%	+268'439	+22.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	9'526'802	12'505'705	9'137'898	-3'367'807	-26.9%	-388'904	-4.1%
37 Subventions redistribuées	3'128'678	3'700'000	4'350'209	+650'209	+17.6%	+1'221'531	+39.0%
39 Imputations internes	1'355'440	1'900'000	1'302'479	-597'521	-31.4%	-52'961	-3.9%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 41 « Patentes et concessions » sont en relation avec la redevance sur l'eau, dont la consommation a légèrement augmenté en 2023 en lien avec la sécheresse.

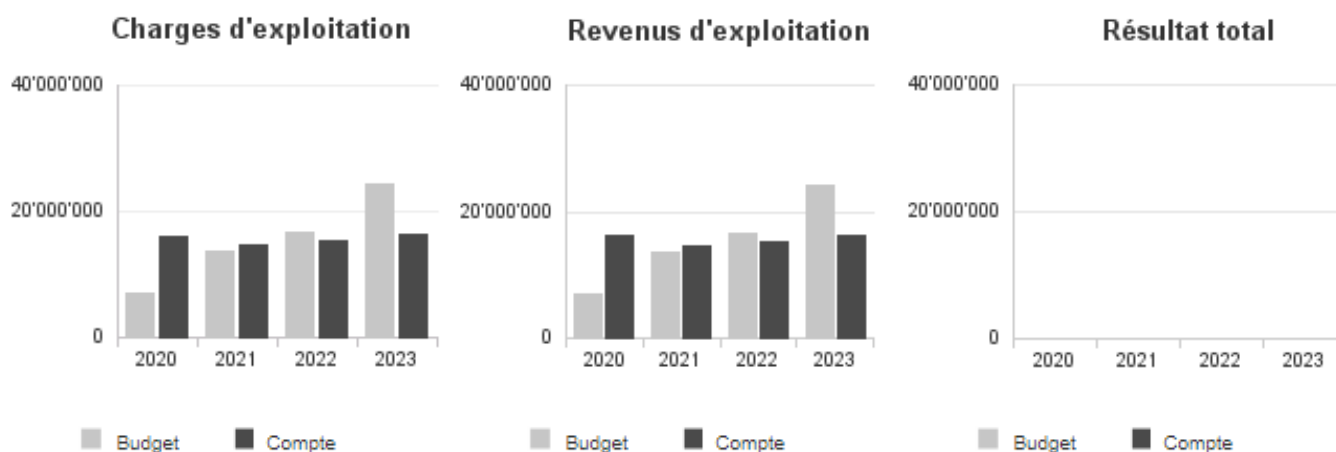
Concernant les groupes 47/37 « Subventions à redistribuer / redistribuées », il s'agit des subventions fédérales pour la mise en place du traitement des micropolluants dans les STEP. Les projets ayant bien avancé, les montants sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Quant au groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », les dépenses ont été moindres notamment en raison du report des travaux d'assainissement du site pollué CISA à La Chaux-de-Fonds.

Au niveau du groupe 36 « Charges de transfert », les subventions versées pour les projets d'adduction et d'épuration ont été moins importantes que budgétées. Cette différence s'explique par le report de certains projets importants.

Quant à l'écart budgétaire du groupe 39 « Imputations internes », il s'explique par le délai de mise en œuvre d'une mesure du plan phytosanitaire financée par le fonds des eaux.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - FDS_EAUX	0	83'705	0
Dédomm. Conf. routes nat. sites pollués	0	-6'000	-10'000
Eaux	9'427'059	12'122'000	8'866'322
Total charges (+) / revenus (-) nets	9'427'059	12'199'705	8'856'322

Commentaires

Ces charges de transfert correspondent essentiellement à la recette d'investissement permettant d'équilibrer les subventions d'investissement accordées aux communes. À ces charges s'ajoutent notamment les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. L'écart budgétaire s'explique par des retards dans la réalisation de projets importants tels que le report de la réalisation de la nouvelle STEP du Locle ainsi que l'assainissement de l'usine de traitement d'eau de boisson des Moyats.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	0	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-20

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Epuration des eaux et adduction	En cours	9'398'607	9'398'607	0	12'300'000	12'300'000	0	9'015'488	9'015'488	0
Total		9'398'607	9'398'607	0	12'300'000	12'300'000	0	9'015'488	9'015'488	0

Commentaires

Les subventions d'investissement relatives à l'adduction en eau potable et à l'épuration des eaux sont couvertes par une recette équivalente émanant du fonds des eaux. La dépense nette est donc nulle.

2.9.15.Fonds forestier de réserve

Missions principales

Selon l'art. 70 LCFo, le but du fonds forestier de réserve est de permettre le financement d'améliorations forestières telles qu'achats d'équipement, établissement et réfection d'infrastructures, acquisitions de forêts ou mesures favorisant l'utilisation du bois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Compte tenu de la relative stabilité du marché du bois en 2023, le fonds forestier de réserve a pu être légèrement approvisionné par des recettes provenant de la vente du bois issu des forêts de l'État. Le fonds remplit par ailleurs son rôle légal et est utilisé comme tel. Il est par exemple très utile pour permettre le décaissement de projets ponctuels subventionnés (infrastructures, réserves forestières, etc.).

Activités et réalisations

- L'année 2023 a été marquée par un contrôle strict des dépenses en raison du faible niveau de fortune du fonds. Celles-ci se sont limitées au soutien aux associations Lignum Neuchâtel et ForêtNeuchâtel, ainsi qu'au financement de l'acquisition des licences en lien avec une application de gestion forestière ;
- Le fonds forestier de réserve a pu compter sur les recettes issues des bénéfices de la vente des bois des forêts de l'État, pour un montant de l'ordre de CHF 16'000. Il a pu également être alimenté par des subventions fédérales (RPT) pour les soins apportés aux forêts cantonales (env. CHF 23'000) ;
- Divers baux de terrain ont par ailleurs été encaissés ainsi que des taxes d'exploitation de gravières.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	160'373	66'500	82'884	+16'384	+24.6%	-77'489	-48.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	62'020	20'000	36'041	+16'041	+80.2%	-25'979	-41.9%
43 Revenus divers	9	1'000	0	-1'000	-100.0%	-9	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	98'344	45'500	46'843	+1'343	+3.0%	-51'502	-52.4%
Charges d'exploitation	172'244	75'500	94'365	+18'865	+25.0%	-77'879	-45.2%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	10'000	17'915	+7'915	+79.2%	+17'915	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	144'744	38'000	48'949	+10'949	+28.8%	-95'795	-66.2%
36 Charges de transfert	27'500	27'500	27'500	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-11'871	-9'000	-11'481	-2'481	-27.6%	+390	+3.3%
44 Revenus financiers	11'871	9'000	11'481	+2'481	+27.6%	-390	-3.3%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	11'871	9'000	11'481	+2'481	+27.6%	-390	-3.3%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

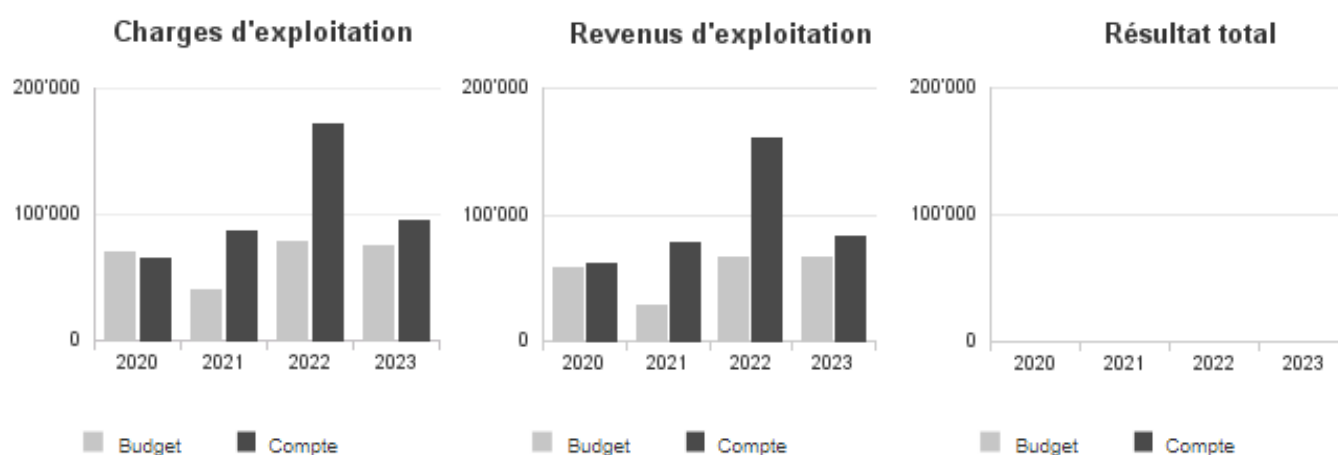
Commentaires

Les revenus du fonds proviennent :

- De la perception des taxes relatives à l'extraction de gravier (groupe 42 « Taxes »). Les volumes extraits par l'entreprise exploitant la gravière ont diminué par rapport à l'exercice précédent et expliquent la baisse des revenus.
- Des subventions fédérales reçues en lien avec l'entretien des forêts, propriétés du fonds forestier de réserve, dans le cadre de l'accord de prestations relatif à la convention-programme 2020-2024. Depuis 2021, ces subventions transitent par le service de la faune, des forêts et de la nature avant d'être versées - au travers des imputations internes - au fonds forestier de réserve (groupe 49 « Imputations internes »).
- De l'alimentation par le service de la faune, des forêts et de la nature d'un montant provenant d'une retenue sur les recettes nettes de l'exploitation forestière des forêts de l'État, conformément à l'article 71 de la loi cantonale sur les forêts (LCFo) (groupe 49 "Imputations internes").
- Des fermages encaissés par le service de l'agriculture et reversés au fonds sous revue (groupe 49 « Imputations internes »).
- De diverses locations, en particulier des locaux du centre forestier de la Gréville (groupe 44 « Revenus financiers »).

Au niveau des charges d'exploitation, outre les subventions versées annuellement à deux associations pour leurs prestations d'intérêt général, le fonds a été sollicité pour l'achat de licences pour une nouvelle application informatique de relevés de données en forêt. Cet achat, non prévu au budget, a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par le chef de département.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Appui organismes but non lucratif	27'500	27'500	27'500
Subv. féd. acq. infrastruct. & biodiv.	-38'547	-38'000	-23'097
Total charges (+) / revenus (-) nets	-11'047	-10'500	4'404

Commentaires

Les charges correspondent aux soutiens financiers versés à deux associations forestières pour leurs prestations d'intérêt général.

Les revenus concernent les subventions versées par la Confédération dans le cadre de la convention-programme Forêts 2020-2024, pour l'entretien des forêts appartenant au fonds forestier de réserve.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-20

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.16.Fonds de conservation de la forêt

Missions principales

Le fonds de conservation de la forêt a pour but de permettre la remise en état de sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, d'assurer le reboisement de compensation et de financer d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé (art 73 LCFO).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds de conservation de la forêt est alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value versées par les bénéficiaires d'autorisations de défrichement (art. 13, 14 et 73 LCFO). Lorsque le service est chargé de l'exécution d'une obligation liée à une autorisation de défrichement, il prélève les avances déposées dans le fonds à cet effet. Les nouvelles demandes de défrichement sont relativement rares et les dossiers importants peuvent passer par une caution bancaire de garantie plutôt que par un versement au fonds. Il subsiste cependant quelques travaux à financer via ce fonds. Il s'agit de mesures régulières de reboisement et de compensation d'autre nature liées à d'anciens défrichements ou à d'autres atteintes à l'écosystème forestier.

Activités et réalisations

En 2023, le fonds de conservation de la forêt a été utilisé pour des prestations en lien avec la protection de la faune en forêt et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Résultat financier

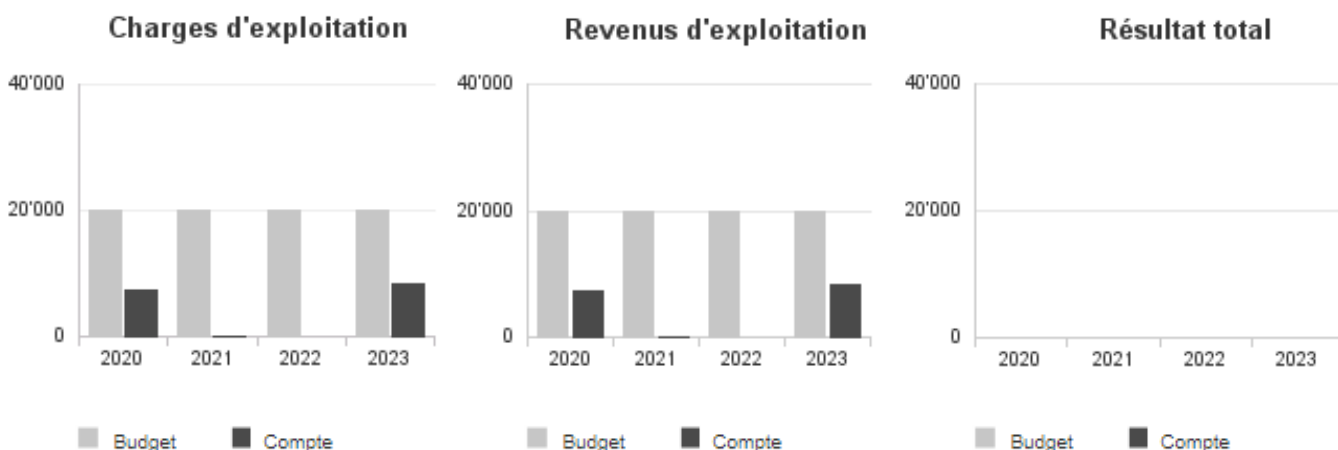
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	20'000	8'429	-11'571	-57.9%	+8'429	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	0	200	1'069	+869	+434.4%	+1'069	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	18'800	7'360	-11'440	-60.9%	+7'360	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	0	20'000	8'429	-11'571	-57.9%	+8'429	--
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	20'000	8'429	-11'571	-57.9%	+8'429	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Durant l'exercice 2023, le fonds a été sollicité pour financer des travaux forestiers en lien avec la lutte contre les néophytes et pour la part d'un mandat relatif à la valorisation des habitats à tétraonidés dans les forêts du canton qui n'était pas éligible dans les dépenses de la convention-programme Forêts 2020-2024.

Évolution du compte de résultats



2.9.17.Fonds agricole et viticole

Missions principales

Le fonds agricole et viticole est régi par la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement. Il est alimenté par une contribution annuelle obligatoire perçue des exploitants-es de vigne qui s'élève à CHF 295 par hectare de vigne. Une autre contribution obligatoire concerne la perception de CHF 2 par quintal de raisin à chaque encaveur de vendange neuchâteloise. Puis celle perçue par la CNAV (Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture) auprès des exploitants-es (propriétaires ou fermiers et fermières) de biens-fonds agricoles, qui est de CHF 2 par hectare de surface agricole (SAU).

Ses missions principales sont les suivantes :

- soutien à la filière viti-vinicole ;
- soutien aux filières agricoles ;
- promotion des produits du terroir et des vins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après les compensations lors des années COVID-19 et la mauvaise récolte viticole 2021, l'exercice 2023 s'est à nouveau déroulé normalement avec une récolte viticole légèrement au-dessus de la moyenne. Les tâches sont restées les mêmes.

Comme tous les ans et selon le budget, une somme de CHF 123'210.70 a été prélevée à la fortune du fonds afin d'équilibrer les comptes. Considérant qu'il reste une fortune de CHF 1'734'051.43 à fin 2023, le fonds pourra encore soutenir ses activités pour environ 15 ans avant de s'épuiser. Une augmentation des contributions viticoles dans la fourchette prévue par la loi sur la promotion de l'agriculture est envisagée afin de soutenir davantage la promotion des vins sans épuiser plus rapidement le fonds.

Activités et réalisations

Le fonds agricole et viticole a été principalement utilisé afin de contribuer à la promotion des vins et produits du terroir. Cette contribution annuelle est convenue dans le cadre d'un mandat de prestations, entre l'Association Neuchâtel - Vins et Terroir (NVT) et le DDTE, qui sera renouvelé en 2024. Autrement, une grande partie de dépenses est liée à la défense professionnelle viti-vinicole selon le règlement général d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture.

Résultat financier

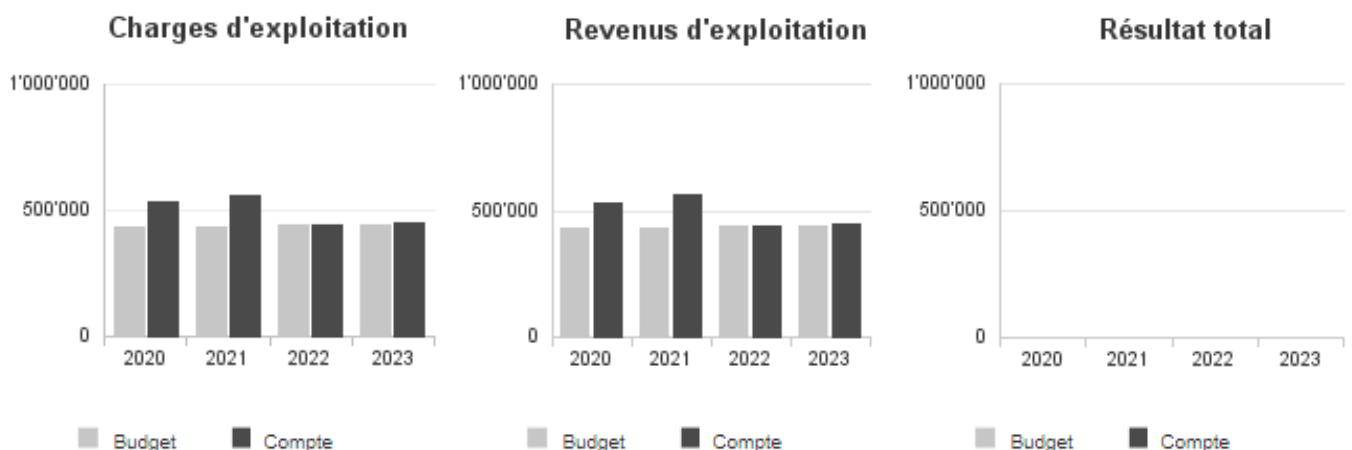
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	438'411	440'500	447'130	+6'630	+1.5%	+8'719	+2.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	20	+20	--	+20	--
43 Revenus divers	60'000	321'000	323'185	+2'185	+0.7%	+263'185	+438.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	378'411	119'500	123'211	+3'711	+3.1%	-255'200	-67.4%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	714	+714	--	+714	--
Charges d'exploitation	438'411	440'500	447'130	+6'630	+1.5%	+8'719	+2.0%
30 Charges de personnel	9'135	5'500	7'103	+1'603	+29.1%	-2'031	-22.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	429'276	435'000	440'026	+5'026	+1.2%	+10'750	+2.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du fonds agricole et viticole sont constitués de revenus issus des contributions des propriétaires de vigne, des encaveurs et agriculteurs (groupe 43 « Revenus divers »). Au niveau des charges, il s'agit essentiellement de subventions pour la mise en valeur des produits du terroir et pour la défense professionnelle viti-vinicole.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Subventions liées à la viticulture	429'276	435'000	440'026
Total charges (+) / revenus (-) nets	429'276	435'000	440'026

Commentaires

Les subventions liées à la viticulture englobent la subvention à l'Association Neuchâtel - Vins et terroir pour la mise en valeur des produits du terroir et la subvention en faveur de la défense professionnelle viti-vinicole. Les comptes 2023 sont en adéquation avec le budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	0	0	-380
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-380

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.18.Fonds des mensurations officielles

Missions principales

Le fonds a été créé par la loi cantonale sur la mensuration officielle en 1995 avec comme but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique.

Les objectifs stratégiques pour la période 2020 à 2023 conformément à la convention-programme signée entre la Confédération et le canton sont :

- Atteindre le standard de qualité MO93 sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Accroître la qualité des données de la mensuration officielle ;
- Étendre la mensuration officielle en direction d'un cadastre en 3D ;
- Assurer la coordination et la collaboration en matière d'acquisition de géodonnées ;
- Introduire le modèle de données DMAV ;
- Accroître l'actualité et optimiser le système d'annonces ;
- Intégrer les servitudes foncières dans la mensuration officielle ;
- Harmoniser et actualiser les plans de répartition de la propriété par étages ;
- Créer un répertoire officiel des bâtiments ;
- Optimiser les tâches et les processus ;
- Assurer l'historisation et l'archivage des géodonnées ;
- Soutenir la transformation numérique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le canton a signé 7 conventions-programmes et 26 accords de prestations avec la Confédération. Ces mandats ont une durée d'exécution de plusieurs années et sont gérés par le fonds avec une certaine flexibilité.

Considérant que tous les travaux de nouvelle mensuration ont été adjugés, le fonds servira ces prochaines années aux paiements des travaux adjugés ainsi qu'aux travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique, conformément aux engagements pris dans la convention-programme entre la Confédération et le canton.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Une surface de 2'850 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2023, portant la surface approuvée du canton à 99% ;
- La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les travaux ont été effectués aussi bien en zones urbanisées qu'en secteurs agricoles et forestiers ;
- Les travaux en lien avec l'harmonisation des données entre le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et de la mensuration officielle ont pu être finalisés en 2023.

Convention-programme 2020-2023 et accord de prestations 2023 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestations (AP) 2023, signé par la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après « MENSURATION ») et le chef du DDTE, le 4 mai 2023, se base sur les conditions-cadres spécifiées dans la convention-programme 2020-2023 signée par le Conseil d'État le 17 juin 2020.

Convention-programme 2020-2023

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- La mise à jour périodique des couches d'information « Couverture du sol » et « Objets divers » couvrant une surface de 6'858 ha ;
- Le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de CHF 241'960 pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestations 2023

Les priorités en 2023 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- Réaliser le concept d'harmonisation des données du bâtiment (registre des bâtiments et de logement (RegBL) de l'office fédéral de la statistique) ;
- Améliorer l'homogénéité et la qualité des données de la mensuration officielle du canton.

Les prestations de la « MENSURATION » sont les suivantes :

- Paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2006, 2008, 2012, 2013, 2019 et 2020 ainsi que pour les travaux en lien avec le cadastre RDPPF pour un montant de CHF 646'565.47.

À la suite des différents rapports envoyés en cours d'année à la « MENSURATION », la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2023.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2023, 2 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 750 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ CHF 200'000.

Entreprises de MO finalisées en 2023

Des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 2'865 ha ont pu être finalisées. Ces travaux ont une valeur contractuelle de CHF 1'677'575.40 dont CHF 1'260'370.80 de participation de la Confédération.

Cadastre 3D

La mise à jour des objets importants du Littoral a été effectuée. Les objets de moindre importance des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont été mis à jour.

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- Modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- Non-existence d'un système d'annonce efficace avant 2006 : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- Constructions non annoncées ;
- Considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente en raison des coûts engendrés ;
- Modifications du cadre normatif.

La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les travaux ont été effectués aussi bien en zones urbanisées qu'en secteurs agricoles et forestiers.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

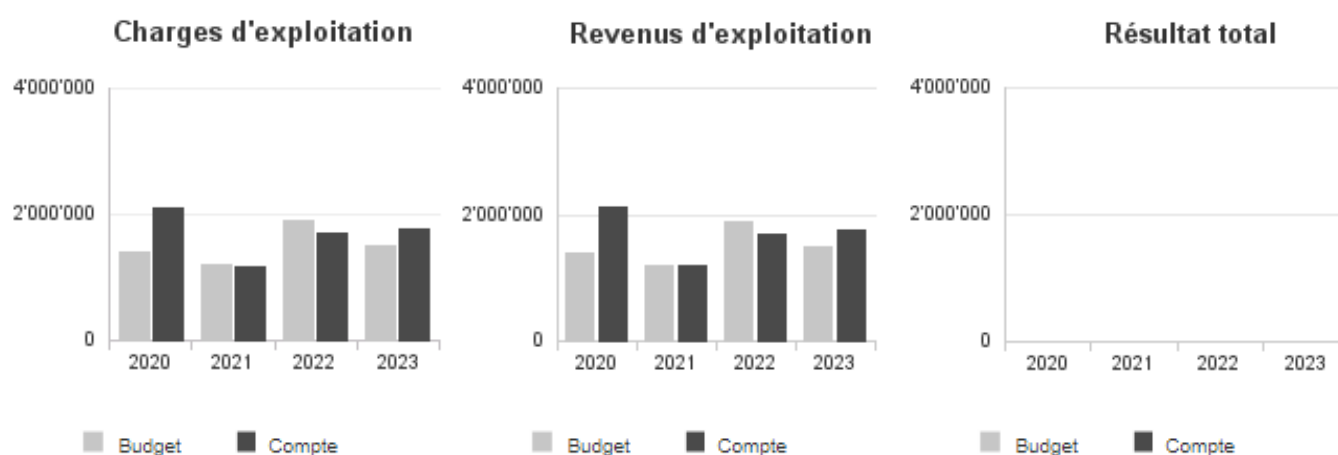
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'690'970	1'500'000	1'753'103	+253'103	+16.9%	+62'133	+3.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	187'848	150'000	190'485	+40'485	+27.0%	+2'637	+1.4%
43 Revenus divers	0	0	615	+615	--	+615	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	137'281	940'000	134'777	-805'223	-85.7%	-2'504	-1.8%
46 Revenus de transfert	680'618	100'000	826'976	+726'976	+727.0%	+146'358	+21.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	685'223	310'000	600'250	+290'250	+93.6%	-84'973	-12.4%
Charges d'exploitation	1'690'970	1'500'000	1'753'103	+253'103	+16.9%	+62'133	+3.7%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	468'449	700'000	615'346	-84'654	-12.1%	+146'897	+31.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'222'521	800'000	1'137'757	+337'757	+42.2%	-84'764	-6.9%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'écart budgétaire du groupe 42 « Taxes » s'explique par la signature de nouveaux contrats d'utilisateurs suite à la livraison de nouvelles données cadastrales et de nouveaux produits. Quant au groupe 46 « Revenus de transfert » ils concernent la participation de la Confédération au projet STDL (Swiss territorial data lab) et aux travaux de renouvellement du cadastre ainsi que la participation de tiers à ces derniers. Le groupe 49 « Imputations internes » concerne la participation du canton aux travaux de renouvellement du cadastre.

Au niveau du groupe 31 « "Biens, services et autres charges d'expl. », les frais du projet STDL, pour lesquels nous recevons des subventions, ainsi que les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de nouvelles mensurations sont imputés dans les mandats. De plus, des montants d'acompte pour la participation communale ont été remboursés.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Fds des mensurations officielles	-692'318	-100'000	-849'469
Total charges (+) / revenus (-) nets	-692'318	-100'000	-849'469

Commentaires

Ce montant représente la participation de la Confédération pour CHF 650'000 (projet STDL, cadastre RDPPF, nouvelle mensuration) et la participation aux frais de nouvelles mensurations des propriétaires fonciers pour CHF 180'000. Cette dernière n'est demandée que lorsque les travaux sont terminés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Frais de rappel	-174	0	-1'290
Total charges (+) / revenus (-) nets	-174	0	-1'290

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

Synthèse du DECS

Compte de résultats du DECS

SECS	Secrétariat général DECS
SEMP	Service de l'emploi
SMIG	Service des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
SASO	Service de l'action sociale
SAHA	Service accompagnement et hébergement de l'adulte

2.10. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

2.10.1. Synthèse du DECS

L'environnement économique et social en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel a peu varié en 2023 par rapport à l'année précédente, qui était déjà fortement marquée par un taux d'inflation élevé (+ 6.2% sur 2021-2023), une croissance importante des primes d'assurance-maladie et d'autres hausses de prix. La croissance du produit intérieur brut (PIB) suisse a été légèrement moins dynamique en 2023 qu'en 2022 et l'économie a connu, notamment durant le 2^{ème} semestre 2023, un ralentissement conjoncturel. Celui-ci a été principalement causé par la diminution de la demande internationale (notamment de la zone Euro), de l'inflation et de l'appréciation du franc suisse. Même si cette inflation s'est maintenue en Suisse autour de 2%, les prix ont pris l'ascenseur pour la population et impactent négativement les budgets des ménages. L'année 2023 s'est aussi caractérisée par un taux de chômage qui a continué à se maintenir à un taux historiquement bas et une pénurie de main d'œuvre pour les entreprises, dans le Canton de Neuchâtel également.

Cette situation conjoncturelle favorable sur le plan du chômage a conduit le département à mettre sur pied, au début de l'année 2023, une « Task Force Employabilité Migrant-e-s » chargée de renforcer et d'accélérer l'intégration professionnelle des personnes migrantes et celles qui sont plus éloignées du premier marché de l'emploi. Objectif : identifier les principaux freins à la prise d'emploi et esquisser, puis mettre en œuvre, une stratégie visant à profiter au mieux des opportunités observées. L'une des mesures concrètes issues de ces réflexions concerne la mise en place d'un réseau « joker » chargé de la prise en charge des publics les plus fragiles ou les plus éloignés du marché, issus ou non de la migration.

Sur le front de la migration, l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la prise en charge des ressortissant-e-s ukrainien-ne-s et une augmentation conséquente de l'arrivée des personnes mineures non accompagnées (MNA). Dans ce contexte, il a été nécessaire de dédier le centre d'accueil de Couvet spécifiquement à ce public, avec en outre la mise en place d'un dispositif d'encadrement et de formation adapté. Pour ce qui concerne les personnes en provenance d'Ukraine, les dernières directives fédérales fixent un objectif de taux d'emploi ou de formation de 40% d'ici la fin de l'année 2024. Parmi les mesures envisagées ou prises, on relèvera l'amélioration des suivis et la prise en charge renforcée des jeunes dès 16 ans ; le plan d'action se déploiera durant l'année 2024. En matière d'asile, il faut encore relever que l'année 2023 a été particulièrement marquée par des affaires liées à des comportements problématiques d'une minorité de requérant-e-s d'asile au par le Centre fédéral de Boudry. Ces événements qui ont été passablement médiatisés, génèrent aujourd'hui encore un fort sentiment d'insécurité dans la population locale, ce qui engendre un défi majeur pour la cohésion sociale cantonale. Les services concernés et la direction du DECS tout comme le Conseil d'État ont donc été fortement sollicités pour gérer cette situation qui continuera à occuper le département en 2024 également.

Dans le domaine de la politique interculturelle, le service de la cohésion multiculturelle (COSM) a connu une stabilisation au niveau de sa direction par l'engagement d'un nouveau chef de service en mars 2023. Par ailleurs, durant l'année sous revue a également été déposé le concept du 3^{ème} programme cantonal d'intégration (PIC 3), une convention-programme signée entre le canton et la Confédération. Construit en cohérence avec l'actuel programme de législation du Conseil d'État et s'inspirant des dernières recommandations de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), le PIC 3 a aussi fait l'objet d'une large consultation des principaux partenaires impliqués. Il fixe les axes stratégiques de la mise en œuvre des politiques d'intégration cantonale et communale pour les années 2024 à 2027. À noter encore que la CICM a changé de présidence en 2023 : Monsieur Matthieu Aubert, nommé à la tête du service de l'économie, a été remplacé par Madame Brigitte Leitenberg qui est ainsi devenue la première femme à présider cette commission. Et finalement, il convient de mentionner que l'année 2023 a permis de valider le principe et l'organisation d'une formation pour l'ensemble des employé-e-s de l'État, dans le cadre de la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité. Celle-ci se concrétisera en 2024.

En matière d'action sociale, face à la situation exceptionnelle provoquée par la forte évolution de l'inflation, des primes d'assurance-maladie et des prix de l'énergie, le DECS s'est coordonné avec ses différents partenaires (cantonaux, communaux et privés) afin d'évaluer l'ampleur des difficultés vécues. Il s'agissait aussi de réfléchir aux solutions possibles pour venir en aide aux catégories de population les plus précarisées, notamment au travers de la politique cantonale des subsides à l'assurance-maladie. **Le Conseil d'État a ainsi amendé en novembre 2022 son projet de budget 2023, notamment pour augmenter les montants des subsides dans la même proportion que la hausse des primes (par catégorie d'âge, en faveur des assuré-e-s de condition économique modeste).** Par ailleurs, il a encore décidé un élargissement du cercle des bénéficiaires, en augmentant certaines limites de revenus. Ce dispositif a encore été complété en février 2023, avec pour objectif annoncé d'assurer à environ 28'000 personnes un « **subside extraordinaire pouvoir d'achat** » (SEPA) de CHF 21 par mois et par bénéficiaire. Malgré cette situation de « vie chère » qui a eu pour conséquence la mise en œuvre des mesures précitées, il faut noter que, paradoxalement, le recours aux prestations sociales cantonales sous condition de ressources (en fonction du revenu et des éléments de fortune) n'a pas augmenté en 2023. Il est même en légère baisse dans certains domaines, comme celui de l'aide sociale ou des bourses d'études. Néanmoins, les services de consultation des partenaires de l'action sociale privée ont connu en 2023 une surcharge de travail et les sollicitations en matière de distribution alimentaire ont été également plus nombreuses en 2023. Preuve que la population neuchâteloise est diversement touchée par les augmentations de charges au quotidien et le contexte général.

En matière d'inclusion et d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, l'année 2023 a permis de conclure des contrats de prestation avec l'ensemble des partenaires institutionnels du service d'accompagnement de d'hébergement de l'adulte (SAHA), conformément aux objectifs étatiques d'harmonisation dans la gestion des subventions de l'État. Cette démarche a aussi permis de constituer un catalogue des prestations du dispositif. Par ailleurs, la Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP) a tenu sa séance constitutive le 6 avril 2023. Composée principalement d'auto-représentant-e-s du monde du handicap, c'est un outil précieux pour une élaboration concertée des politiques dans ce domaine. C'est ainsi, suite à une démarche participative avec le monde associatif et au sein de l'administration, que le premier plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap a été adopté par le Conseil d'État en août 2023. Ce plan prévoit 11 axes thématiques et 45 mesures qui seront mises en œuvre d'ici 2029.

Menée de manière transversale par le secrétariat général du département (SECS), la démarche des Assises de la cohésion sociale qui avait été lancée en 2022 pour poser les bases d'un cadre renouvelé des politiques publiques encadrant l'emploi et la cohésion sociale, s'est poursuivie en 2023 selon le calendrier prévu. Plusieurs événements de rencontres, débats, discussions et réflexions ont été organisés entre expert-e-s scientifiques, acteurs et actrices du domaine social (publics, privés et associatifs), usagers et usagères, et population. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport scientifique rédigé par l'Université de Neuchâtel et publié sur le site dédié (www.ne.ch/acs). Le SECS a ensuite travaillé avec la cheffe du DECS et le groupe d'accompagnement composé des directions des différentes entités du département à tirer de ce rapport les lignes directrices de l'action départementale en matière sociale. Celles-ci se déclinent autour de 3 axes : l'accès à l'emploi, la participation des personnes concernées par les politiques élaborées et l'accès aux aides et prestations existantes.

En plus des principaux événements développés ci-dessus qui ont marqué l'actualité du DECS en 2023, les différents dossiers qui ont encore occupé les services du département peuvent être résumés comme suit :

Le **secrétariat général du DECS (SECS)**, en plus de coordonner les différentes activités du département entre les services et sa direction, a assumé la responsabilité de plusieurs dossiers transversaux, notamment pour renforcer l'employabilité des personnes migrantes, comme esquissé ci-dessus. Par ailleurs, il a coordonné les travaux en réponse à deux motions visant l'une à interdire les publicités sexistes, l'autre celles pour le petit crédit. Le SECS s'est également vu confier la responsabilité de la mise en œuvre de deux mesures transversales du plan climat neuchâtelois 2022-2027 qui se déploieront dès 2024 : l'une pour atténuer les conséquences sociales des effets découlant du réchauffement climatique, l'autre pour accompagner la population vers les nouveaux métiers induits par la transition énergétique et les changements climatiques. Un appui important a encore été donné dans le cadre des travaux d'élaboration des contrats de prestations « PartenariatsNE 2.1 » avec les institutions dépendantes du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA). Le SECS a aussi participé étroitement aux travaux qui visaient à renforcer le recours aux allocations pour impotents (API), en collaboration avec l'office de l'assurance-invalidité (AI), de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et du service cantonal de la santé publique (SCSP).

Rattaché au SECS, l'**office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)** a continué de renforcer le dispositif de prévention et de lutte contre la violence domestique, avec différents événements d'exposition, de formations et d'échanges avec les professionnel-le-s concerné-e-s. En matière de promotion d'égalité, l'OPFE a mené plusieurs collaborations avec les secteurs scolaires et de la formation pour sensibiliser les jeunes à cette problématique. Au niveau de l'égalité des genres, l'OPFE a réalisé un rapport pour interdire les mesures de conversion qui a été accepté par le Grand Conseil à 99 voix contre 1. Le Canton de Neuchâtel a ainsi été le premier en Suisse à légiférer sur ce sujet. Parallèlement aux autres dossiers courants menés, l'office a également mené une enquête auprès des personnes LGBTIQ vivant dans le Canton de Neuchâtel, dont les résultats feront l'objet d'une communication au printemps 2024.

Pour le **service de l'emploi (SEMP)**, le niveau élevé de la pénurie de main d'œuvre constaté en 2023 a nécessité un renforcement de l'accompagnement et du soutien des personnes plus éloignées du premier marché de l'emploi. La baisse du taux de chômage a aussi impliqué une nouvelle diminution d'EPT sur l'année 2023 qui a pu s'effectuer par la non reconduction des contrats de durée déterminée et en ne repourvoyant pas les postes suite aux départs naturels. En 2023, le SEMP a également continué à collaborer étroitement avec les entreprises pour adapter l'offre de formation et de soutien aux réalités du terrain et pour répondre aux besoins de compétences en matière de digitalisation et de transition énergétique notamment. Au niveau du secteur ORP, une nouvelle prestation via le Guichet unique facilitant l'inscription à l'assurance-chômage a été déployée ainsi que de nouvelles formations en lien avec l'intelligence artificielle, permettant l'amélioration des compétences recherchées via des applications. Sur le front du secteur de la santé et sécurité au travail, l'année 2023 a notamment servi à préparer une campagne de prévention des risques psycho-sociaux qui sera rendue publique en 2024. Au niveau du contrôle du marché de l'emploi, il convient de noter qu'une enquête a été menée dans le domaine de la coiffure dont les résultats réjouissants ont été communiqués au début de l'année 2024. Et finalement, il faut encore mentionner que la direction du SEMP a procédé en 2023 à une réorganisation, avec notamment une adaptation de la fonction de chef-fe de service adjoint-e pour mieux répondre aux enjeux et besoins actuels.

Au **service des migrations (SMIG)**, en plus des évolutions déjà expliquées en introduction, l'on peut encore mentionner que l'année 2023 a servi à mener des travaux pour pérenniser le fonctionnement des structures de l'hébergement collectif en premier accueil. Il s'agissait de passer d'un mode de crise généré essentiellement par la guerre en Ukraine à un management plus consolidé. Au niveau du 2^{ème} accueil, le SMIG a continué d'intensifier le transfert en appartements des personnes en provenance d'Ukraine, précédemment logées auprès de familles d'accueil ainsi que des personnes (de toutes les ethnies) logées dans les centres de premier d'accueil afin de libérer des places pour les nouveaux arrivants. Au vu de la pénurie de studios et d'appartements de deux pièces, le SMIG a dû se résoudre à procéder plus que d'ordinaire à des colocations, lesquelles ont

parfois généré des tensions et nécessité des interventions sous forme de médiation et de gestion de conflits. Au niveau social, on a également pu constater une augmentation des situations médicales complexes demandant une prise en charge et un suivi plus importants que par le passé. En ce qui concerne le domaine du séjour, l'année 2023 a été marquée par une réorganisation partielle du service, avec la création d'un office des conditions de séjour (OCSE), fruit d'une fusion partielle entre l'ancien office du séjour et de l'établissement et de la direction juridique. Cette restructuration a permis de réduire certaines démarches administratives internes et offrir de nouvelles synergies.

La nouvelle direction du **service de la cohésion multiculturelle (COSM)** s'est attelée à reprendre plusieurs dossiers qui avaient été gelés ou menés à rythme ralenti en 2022 en raison des changements récents à la tête du service. Tout comme l'année précédente, le COSM a continué en 2023 également d'être très impliqué dans le dispositif d'accueil des personnes en provenance d'Ukraine, notamment pour l'organisation des cours de français et d'intégration. En plus des dossiers déjà mentionnés en introduction, le COSM a conduit la mise en œuvre du nouveau programme de la Confédération « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » (Programme R) dans le Canton de Neuchâtel. À côté de cela, le service a assuré ses différentes prestations de consultation, médiation, formation, interprétariat ainsi que les actions d'information et de sensibilisation. La Semaine d'action contre le racisme (SACR), parrainée en 2023 par l'auteure, compositrice et interprète Afra Kane, a été réalisée en mars sous la bannière : « Neuchâtel. Canton interculturel ? ». Les deux sites d'ESPACE (Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences) ont continué d'œuvrer pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration en offrant des cours de compétences de base, des activités, un lieu de vie, un restaurant et une halte-garderie. À noter qu'en 2023, une soixantaine de mineur-e-s non accompagnés (MNA) ont été intégrés à la structure ESPACE, augmentant ainsi le nombre total d'apprenant-e-s à 360.

Pour le **service de l'action sociale (SASO)**, l'année 2023 était fortement impactée par la forte hausse des prix due à l'inflation et celle des primes d'assurance-maladie. C'est en effet ce service-là qui a mis en œuvre les différentes mesures décidées par le Conseil d'État en matière de subsides LAMal citées en introduction. En plus des dossiers déjà évoqués, le SASO a continué à développer le dispositif cantonal de lutte contre le surendettement et participé aux travaux du DECS pour renforcer l'intégration professionnelle des personnes plus éloignées du premier marché de l'emploi, notamment en lançant des analyses pour mieux comprendre la composition et les besoins de ce public spécifique. En matière de politique sociale et de développement des « aides en amont », les réformes introduites depuis 2019 dans l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) ont permis, en 2023, à 150 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale. Cet office a enregistré une augmentation de 11% des nouvelles demandes d'aide, ce qui accentue encore davantage sa charge de travail qui avait déjà augmenté depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle Ordonnance fédérale qui a lui a conféré des tâches supplémentaires. Au niveau de l'aide sociale, il convient de mentionner qu'en avril 2023, le Canton de Neuchâtel a indexé complètement le « forfait d'entretien » attribué aux bénéficiaires de l'aide sociale, comme dans la majorité des cantons suisses. Le forfait standard est ainsi passé de CHF 997 à CHF 1'031 par mois et par personne. Par ailleurs, les travaux en prévision de la mise en œuvre du suivi différencié harmonisé (SDH) dans le cadre du projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) se sont poursuivis avec intensité. Finalement, l'année 2023 a été celle de la finalisation de la démarche d'optimisation de l'organisation du SASO et de ses entités (OPTI-SASO), avec la mise en œuvre du dernier volet lié à une réorganisation de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS).

En ce qui concerne le **service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)**, l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LInCA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En plus des avancées déjà mentionnées en introduction, le SAHA a organisé la deuxième édition des États généraux de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap qui a réuni 170 personnes en mai 2023. En outre, deux appels à projets ont été lancés en 2023 : l'un dans le but de soutenir des projets novateurs visant à favoriser une société inclusive, l'autre dans le domaine de l'inclusion professionnelle. Par ailleurs, le SAHA a mené un important travail de sensibilisation dans et en dehors de l'administration cantonale et la présentation de la politique en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap est désormais intégrée aux séminaires RH destinés aux nouveaux cadres de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN) ainsi qu'à la demi-journée destinée aux nouveaux employé-e-s. Finalement, le SAHA a travaillé sur l'élaboration de la Stratégie Neuchâtel Addiction, avec l'appui de la Commission cantonale addictions (CCA) composée des principaux services et milieux professionnels concernés.

2.10.2.Compte de résultats du DECS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	280'078'763	335'565'161	303'848'358	-31'716'803	-9.5%	+23'769'595	+8.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	177'472	200'000	194'363	-5'637	-2.8%	+16'891	+9.5%
42 Taxes	14'717'879	14'493'300	13'055'039	-1'438'261	-9.9%	-1'662'840	-11.3%
43 Revenus divers	812'139	32'000	788'607	+756'607	+2'364.4%	-23'532	-2.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	204'120'121	254'247'281	231'863'548	-22'383'733	-8.8%	+27'743'427	+13.6%
47 Subventions à redistribuer	33'896'957	35'854'000	30'971'722	-4'882'278	-13.6%	-2'925'235	-8.6%
49 Imputations internes	26'354'195	30'738'580	26'975'079	-3'763'501	-12.2%	+620'883	+2.4%
Charges d'exploitation	585'144'511	680'692'365	628'967'870	-51'724'495	-7.6%	+43'823'359	+7.5%
30 Charges de personnel	36'867'852	43'364'747	41'086'401	-2'278'346	-5.3%	+4'218'549	+11.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'386'496	4'605'402	4'692'715	+87'313	+1.9%	+306'219	+7.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'454	10'454	10'454	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	477'052'896	560'782'636	518'459'619	-42'323'017	-7.5%	+41'406'723	+8.7%
37 Subventions redistribuées	33'896'957	35'854'000	30'971'722	-4'882'278	-13.6%	-2'925'235	-8.6%
39 Imputations internes	32'929'856	36'075'126	33'746'959	-2'328'167	-6.5%	+817'103	+2.5%
Résultat d'exploitation	-305'065'748	-345'127'204	-325'119'513	+20'007'692	+5.8%	-20'053'765	-6.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	7	+7	--	+7	--
Résultat de financement	0	0	-7	-7	--	-7	--
Résultat opérationnel	-305'065'748	-345'127'204	-325'119'520	+20'007'684	+5.8%	-20'053'772	-6.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-305'065'748	-345'127'204	-325'119'520	+20'007'684	+5.8%	-20'053'772	-6.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	335.00	350.00	350.00	0.00	0.0%	+15.00	+4.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	272.31	280.46	277.23	-3.23	-1.2%	+4.92	+1.8%

Commentaires

L'année 2023 a été impactée par plusieurs facteurs qui influencent, soit à la hausse, soit à la baisse, les comptes du DECS. Il s'agit notamment de :

- La poursuite de l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine qui a été, dans son volume, nettement inférieure aux prévisions ;
- L'arrivée importante de mineurs non accompagnés ;
- La poursuite de la diminution du taux de chômage et sa stabilisation ;
- La poursuite de la diminution au recours de l'aide sociale ;
- La hausse de l'inflation et des charges énergétiques ;
- L'impact de la hausse des primes maladies sur les potentiels bénéficiaires de PC.

Au niveau des revenus de transfert (groupe 46), l'écart entre le budget et les comptes (CHF -22.4 millions) est principalement lié à la diminution des forfaits reçus par la Confédération dans le cadre de la crise ukrainienne, la diminution du taux de chômage, la participation des communes à la facture sociale. Il est atténué par l'augmentation de subventions de la Confédération dans le cadre des prestations complémentaires et des subsides LAMal ainsi que de l'utilisation accrue des forfaits dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS).

Au niveau des charges de transfert (groupe 36), la baisse se monte à CHF -42,3 millions. Elle est liée à la diminution de l'aide sociale, des charges d'assistance et de cours de français initialement prévues pour les personnes en provenance d'Ukraine, des subsides LAMal (notamment ceux qui concernent les bénéficiaires de l'aide sociale) ainsi que des bouclements favorables des institutions neuchâteloises et hors canton. Les prestations complémentaires, par contre, augmentent.

Un écart de -3,23 EPT est constaté au niveau des effectifs au 31.12.23. Celui-ci est lié à une diminution de 13,3 EPT dans le domaine de l'assurance chômage et à des augmentations de 10,97 EPT dans le domaine de l'asile. Les effectifs pour l'accueil des personnes en provenance de l'Ukraine est de 47,7 EPT au 31.12.23.

2.10.3. Secrétariat général DECS (SECS)

Missions principales

Dans un environnement politique, économique et social sensible, le secrétariat général du département de l'emploi et de la cohésion sociale est chargé, au niveau du département, des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le SECS est également chargé d'assurer la surveillance de l'application de la législation en matière d'allocations familiales et d'assurer le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail (OCCCCT).

Depuis la nouvelle législature, l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) lui rattaché administrativement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SECS avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; l'état d'avancement de chacun est précisé :

- Appuyer et coordonner la poursuite de la mise en œuvre du programme des réformes de l'État (NE 2.0) : le programme est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre du programme de législature, et du plan financier : la mise en œuvre est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ; la stratégie a été déclinée au niveau du département et de la majeure partie des services ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (lutte contre les abus, intégration professionnelle, redéfinition des prestations sociales, lutte contre le surendettement, etc.) ; l'état d'avancement des projets en cours est précisé au chapitre suivant ;
- Poursuivre l'intégration de la surveillance des caisses ALFA et mettre en place l'éventuelle surcompensation intégrale des charges décidée par la Confédération ; l'intégration est en cours et la mise en place de la surcompensation est en attente de la réglementation fédérale ;
- Mettre en œuvre une politique visant à concrétiser les principes de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de l'équité des chances ; la mise en œuvre est en cours ;
- Assurer l'existence et le suivi du dispositif de lutte contre la violence domestique ; le suivi du dispositif est en cours.

Activités et réalisations

Secrétariat et administration

Les prestations de ce groupe n'appellent pas de remarques particulières.

Stratégie et politique

Durant l'année 2023, en plus de coordonner les différentes activités du département entre les services et sa direction, le SECS a assumé la responsabilité de quelques dossiers transversaux. Ainsi, une « Task Force Employabilité des personnes migrantes » a été créée pour réfléchir avec les services concernés à comment renforcer et accélérer l'intégration professionnelle des personnes migrantes, dans un contexte de chômage historiquement bas, identifié comme une « fenêtre d'opportunité ». Il s'agissait d'identifier les principaux freins à la prise d'emploi et d'esquisser, puis mettre en œuvre une stratégie visant à profiter au mieux des opportunités identifiées.

Par ailleurs, le SECS a assuré la coordination d'un rapport en réponse à deux motions visant à interdire certaines formes de publicité dans le canton : l'une la publicité sexiste, l'autre celle pour les petits crédits. Au vu de la parenté de ces deux problématiques (à savoir les contenus publicitaires dans l'espace public), un groupe de travail a été constitué pour traiter ces deux objets de manière coordonnée et pour réfléchir aux solutions possibles pour y répondre. Les deux objets traitant de compétences essentiellement communales, les villes et communes ont également été consultées et associées aux travaux.

Le SECS s'est également vu confier la responsabilité de la mise en œuvre de deux mesures transversales du plan climat neuchâtelois 2022-2027. Il s'agit tout d'abord de la mesure T7 qui vise à atténuer les conséquences sociales des effets découlant du réchauffement climatique et de la mesure T6 qui a pour objectifs d'accompagner la population vers les nouveaux métiers induits par la transition énergétique et les changements climatiques. Ces deux mesures seront déployées dès l'année 2024.

Il faut enfin encore relever que l'année 2023 a été particulièrement marquée par des affaires liées à des comportements problématiques d'une minorité de requérants d'asile ayant transité par le centre fédéral de Boudry. Ces événements qui ont aussi été passablement médiatisés génèrent aujourd'hui encore un fort sentiment d'insécurité dans la population locale, ce qui engendre un défi majeur pour la cohésion sociale cantonale. Le SECS a donc été fortement sollicité pour épauler la direction du département dans la gestion de cette situation qui continuera à occuper le département en 2024 également.

Finances et gestion

Dans la continuité de l'année précédente, un appui important a été donné dans le cadre des travaux d'élaboration de contrats de prestations « PartenariatNE 2.1 » avec les institutions dépendantes du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) ainsi que dans le cadre du renouvellement du crédit cadre de 72 millions destinés au cautionnement du fonds de roulement des institutions sociales et écoles spécialisées d'une durée de 2 ans.

La mise en œuvre de la mesure du plan financier de législature (PFL) « Renforcement du recours aux allocations pour impotents (API) pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI » est coordonnée par le SECS, avec l'appui de l'office d'assurance-invalidité (OAI), de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et du service cantonal de la santé publique (SCSP). Suite à la distribution du flyer et à l'engagement d'une personne par l'office AI et financé par le canton, les demandes d'API sont en nette augmentation (151% par rapport à 2022). En 2024, on devrait pouvoir escompter sur les premiers résultats financiers de cette démarche.

Prestations de département DECS

Surveillance caisses Alfa

Les deux chambres fédérales ont adopté en fin d'année 2023, une surcompensation intégrale des charges dans le domaine des allocations familiales. La mise en œuvre doit être faite dans les 3 ans et le canton attend désormais la réglementation fédérale afin de d'y donner suite.

Les travaux de surveillance et de tenue du registre ont pu être stabilisés cette année avec la venue d'une nouvelle personne.

Statut des caisses	2022	2023	2024*
Actives	40	41	42
Inactives	5	4	4

* annoncées au 31.12.23

Secrétariat de l'OCCCT

L'office de conciliation en matière de conflits collectifs du travail n'a pas été saisi en 2023.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

À l'instar de l'année précédente, 2023 a été marquée par la montée en puissance du dispositif de prévention et de lutte contre la violence domestique. Celui-ci a constitué le cœur de l'action de l'OPFE, avec :

- l'accueil de l'exposition [Plus fort que la violence](#), du 16 octobre au 1^{er} décembre à La Chaux-de-Fonds, visitée par quelque 1'500 personnes, dont 81 classes de 13 établissements scolaires ;
- l'organisation de la « [journée réseau](#) », suivie par 80 professionnel·les ;
- la mise sur pied de deux sessions de la formation [DOSAVI](#) (40 personnes), ainsi que du programme [As de cœur](#) (anciennement Sortir ensemble et se respecter – 30 personnes) dont ont bénéficié 6 classes du Lycée Jean-Piaget dans le cadre d'un projet pilote ;
- le lancement, le 25 novembre, d'une [formation en ligne](#) destinée aux pharmaciennes et assistants-es en pharmacie, avec le soutien de la pharmacienne cantonale et de l'Ordre neuchâtelois des pharmaciens. Au 31.12.2023, elle avait été suivie par 94 personnes. Cette formation est certifiée par Pharmasuisse.

Parmi les autres actions en lien avec la violence domestique, relevons les réunions régulières, sous la responsabilité de l'OPFE, de la « Commission technique LVD » qui regroupe l'ensemble des partenaires de ce domaine et permettent tant l'échange d'informations que la coordination et la construction d'actions communes. Enfin, l'OPFE assure durant deux ans la présidence de la Conférence latine contre la violence domestique et est appelé à assumer la coprésidence de la Conférence suisse contre la violence domestique dès le mois de mai 2024.

En matière de promotion de l'égalité, l'OPFE a mis sur pied, en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire (SEEO), une formation continue sur les stéréotypes de genre et la présentation du matériel de l'[école de l'égalité](#). Destinée aux enseignant-es de l'école obligatoire, elle a été suivie par 150 personnes. Comme chaque année, l'OPFE a organisé la journée [Futur en tous genres](#), à laquelle 71% des élèves de 9^e année ont participé. L'OPFE a par ailleurs donné six cours de sensibilisation aux thématiques de l'égalité et de la famille aux étudiant-es du pôle santé et social du centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Enfin, il a poursuivi sa collaboration et coordination avec les déléguées à l'égalité de la Ville de Neuchâtel, de l'UniNE et de la HE-Arc, ce qui a notamment débouché, en mai, sur l'organisation d'une [conférence](#) de la géographe Karine Duplan.

Concernant l'égalité des genres, l'OPFE a été en charge de préparer le rapport [23.002](#), en réponse à la motion [21.217](#) visant l'interdiction des mesures de conversion. Le projet de loi élaboré dans ce cadre a été adopté par le Grand Conseil par 99 voix contre 1 le 2 mai 2023. Dans le cadre des travaux préparatoires à la réponse au [postulat 21.180](#), l'OPFE a mené une enquête destinée aux personnes LGBTIQ de notre canton. Les résultats feront l'objet d'une communication au printemps 2024.

Dans sa mission de service général de l'administration, l'OPFE a, comme chaque année, participé à la formation des personnes nouvellement engagées à l'État ainsi qu'à celle des nouvelles personnes cadres, sensibilisant celles-ci aux enjeux de l'égalité, de la promotion des femmes à des postes de cadres et du langage non genré. En collaboration avec le service des ressources humaines (SRHE), un atelier de deux après-midis destiné aux secrétaires généraux et quelques chef-fes de service a été organisé en vue d'améliorer le recrutement inclusif au sein de l'administration. Dans le cadre de la formation continue de l'État, l'OPFE a

donné deux ateliers permettant d'expérimenter les différentes manières d'utiliser un langage non genré et a également soutenu plusieurs services dans la formulation non genrée de rapports ou documents externes.

Le volet de la politique familiale a quant à lui été abordé sous l'angle de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en menant, en collaboration avec la chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et Pro Familia, une enquête sur la [conciliation vie privée - vie professionnelle](#) dans les entreprises. L'office participe également au comité de la crèche Tic-Tac et au COPIL [MAE](#) (projet d'école à journée continue).

Durant l'année sous revue, outre le rapport 23.002 mentionné ci-dessus, l'office a appuyé divers services chargés de répondre à des objets parlementaires : deux rapports ([19.164](#), [23.010](#)), trois interpellations ([23.109](#), [23.124](#), [23.204](#)), une recommandation ([23.110](#)) et une question ([23.336](#)). Enfin, il a poursuivi ses travaux pour trois rapports émanant de postulats et motions relevant de sa sphère de compétence ([19.151](#), [21.125](#) et [21.180](#)).

Prestations transversales

La crise ukrainienne et les autres urgences auxquelles le SECS a été confronté ont eu un impact sur toutes les entités SECS. Ces éléments ont conduit au report, en 2024, de certains des objectifs fixés.

Projet Assises

Préparée dès fin 2021 et lancée en 2022, la démarche des Assises de la cohésion sociale s'est poursuivie en 2023 selon le calendrier prévu.

Les événements suivants ont été organisés par le SECS, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et l'équipe de projet :

- Janvier : fin du tournage du Podcast « Turbulences », donnant la parole à des personnes qui ont rencontré ou qui rencontrent des difficultés pour naviguer dans le marché de l'emploi neuchâtelois ;
- 23 janvier, Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel : deux représentations de théâtre-forum, avec les jeunes du semestre de motivation (SEMO) et tout public, sur des situations quotidiennes dans lesquelles du travail gratuit ou bénévole n'est pas ou peu reconnu, (120 personnes) ;
- 20 février, Cora, Fleurier, Échanges, réactions et mise en perspective des résultats du questionnaire et des témoignages du podcast par les acteurs-trices du système d'action sociale neuchâtelois (50 personnes) ;
- 3 mai, Salle de spectacles Fontainemelon, Soirée de clôture des Assises avec présentation du rapport scientifique des Assises (120 personnes).

Ces événements ont été présentés sur les pages dédiées du site internet de l'État de Neuchâtel (www.ne.ch/acs). Le rapport scientifique de l'Université de Neuchâtel y a également été publié.

Le SECS a ensuite travaillé avec la cheffe de département et le groupe d'accompagnement (chef-fe-s de services du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) et direction des établissements autonomes rattachés au département) à tirer de ce rapport les lignes directrices de l'action départementale en matière sociale. Elles se déclinent autour des 4 axes suivants :

- Élargir l'accès à l'emploi ;
- Assurer la participation des personnes concernées ;
- Favoriser l'accès aux aides et prestations existantes ;
- Valoriser le bénéfice social de certaines activités non rémunérées.

Pour rappel, il avait été envisagé qu'après le rapport scientifique de l'Université de Neuchâtel, un rapport d'information du Conseil d'État soit présenté au Grand Conseil. En sus de la synthèse des mesures en cours ou en voie de déploiement (par exemple dans le domaine de la participation), ce rapport esquissait différents projets, pour certains nouveaux, pour d'autres déjà en cours de réflexion, dans différents domaines des politiques sociales au sens large (par exemple en faveur de certaines catégories de bénéficiaires d'aide sociale ou en faveur des proches aidant-e-s). Après lecture, le Conseil d'État a considéré que l'ensemble de ces projets dépassait le cadre d'un rapport d'information et en faisait un rapport global de politique sociale au sens large nécessitant une évaluation précise des contours et des coûts de chacune des différentes orientations. Afin de ne pas ralentir les travaux et réflexions déjà en cours sur certains de ces projets, le DECS a par conséquent renoncé à l'idée du rapport d'information au profit du travail d'évaluation et d'élaboration de mesures, projets et/ou rapports sectoriels qui remonteront selon leur calendrier et processus propres.

À noter encore que la démarche a retenu l'attention du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) qui a demandé à ce qu'elle soit présentée lors de sa journée-réseau du 9 novembre. Des contacts ont également été pris par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) pour nourrir sa propre démarche des Assises de l'école.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	62'291'281	64'320'700	66'865'889	+2'545'189	+4.0%	+4'574'608	+7.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'458'281	6'340'800	6'039'938	-300'862	-4.7%	+581'657	+10.7%
43 Revenus divers	0	0	540'993	+540'993	--	+540'993	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	51'806'906	51'838'000	55'284'994	+3'446'994	+6.6%	+3'478'088	+6.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	5'026'094	6'141'900	4'999'963	-1'141'937	-18.6%	-26'130	-0.5%
Charges d'exploitation	142'985'475	147'627'416	152'752'278	+5'124'862	+3.5%	+9'766'803	+6.8%
30 Charges de personnel	1'226'577	1'346'758	1'416'190	+69'432	+5.2%	+189'613	+15.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	610'878	752'800	947'273	+194'473	+25.8%	+336'396	+55.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	140'806'124	145'356'900	149'899'973	+4'543'073	+3.1%	+9'093'849	+6.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	341'896	170'958	488'842	+317'884	+185.9%	+146'945	+43.0%
Résultat d'exploitation	-80'694'195	-83'306'716	-85'886'390	-2'579'674	-3.1%	-5'192'195	-6.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-80'694'195	-83'306'716	-85'886'390	-2'579'674	-3.1%	-5'192'195	-6.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-80'694'195	-83'306'716	-85'886'390	-2'579'674	-3.1%	-5'192'195	-6.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	11.00	13.00	12.00	-1.00	-7.7%	+1.00	+9.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.70	8.70	8.60	-0.10	-1.1%	+0.90	+11.7%

Commentaires

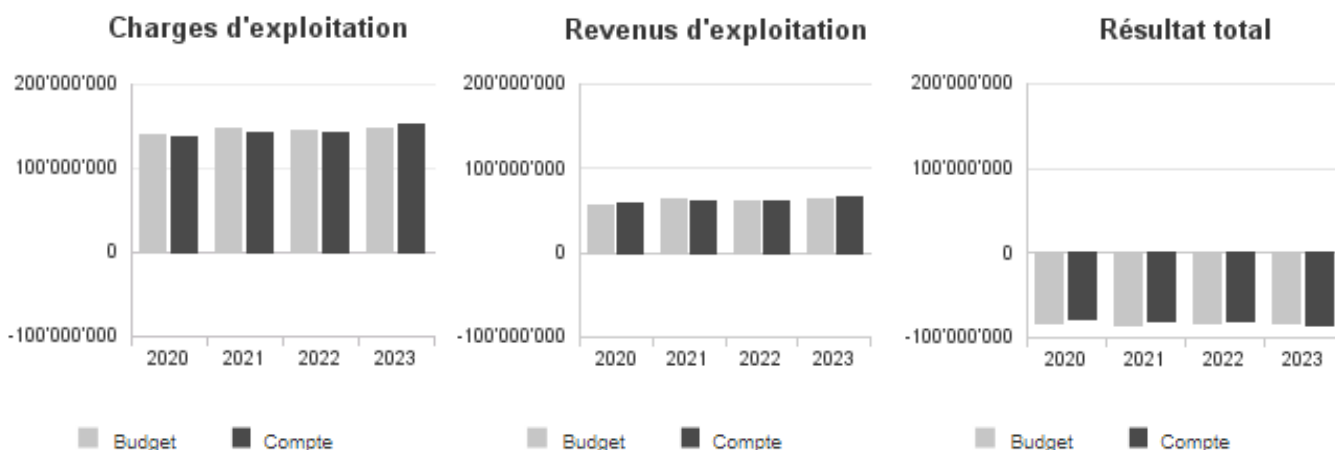
Le total des revenus est supérieur au budget pour 2,5 millions pour trois plusieurs raisons. L'augmentation des revenus de transfert (groupe 46) est liée à l'augmentation du taux de subventionnement de la Confédération ainsi que de la part des charges subventionnées (PC). L'écart de CHF +541'000 des revenus de tiers (groupe 43) est lié à un élément unique en lien avec la suppression de fonds agricole pour les allocations familiales. Finalement, les taxes (groupes 42) présentent un écart de CHF -300'000 en lien avec des demandes de restitutions inférieures que à celles prévues au budget.

Les charges de personnel (groupe 30) sont plus élevées de CHF +70'000, principalement pour des heures supplémentaires et des traitements occasionnels supérieurs que prévus au budget.

En ce qui concerne les biens, services et autres charges d'exploitation, l'écart de CHF +195'000 réside principalement dans les pertes sur créances constatées dans le domaine des prestations complémentaires (AVS et AI). Pour les charges de transfert (groupe 36), l'écart de CHF +4,5 millions est expliqué dans les tableaux suivants.

L'écart sur les prestations internes (groupes 39) est lié d'une part à l'écart statistiques RH et, d'autre part, à l'augmentation du remboursement des subsides LAMal récupérés par la CCNC au SASO.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	193'836	181'475	196'634
Coûts des services centraux	30'258	35'884	24'531
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	224'094	217'359	221'164

Commentaires

Les coûts des services centraux sont proportionnellement inférieurs car au budget, les forfaits du SBAT comprenaient autant les coûts du SECS que de l'OFPE. Ceci a été corrigé pour les comptes.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	11'799	18'900	16'515
Coûts salariaux et de structure	385'518	322'144	403'316
Coûts des services centraux	74'319	63'699	53'744
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	471'636	404'743	473'574

Commentaires

Dans ce groupe de prestations, les heures effectuées ont été plus importantes que prévues car moins d'heures ont été consacrées au projet des Assises.

L'écart en lien avec les services centraux est le même que pour le groupe de prestations précédent auquel s'ajoute des coûts du STAT moins important. Pour rappel, les forfaits du STAT tiennent compte des heures effectivement prestées par ce service pour le SECS.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	245	0	17
Coûts salariaux et de structure	238'916	262'596	311'703
Coûts des services centraux	43'450	51'927	40'973
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	282'610	314'524	352'692

Commentaires

Les commentaires sont identiques au groupe de prestations "Stratégie et politique".

Prestations de département DECS (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	29'804	100'700	79'704
Coûts salariaux et de structure	356'963	483'342	489'317
Coûts des services centraux	44'984	33'138	61'105
Revenus	70'201	60'000	98'564
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	361'551	557'180	531'562

Commentaires

Dans ce groupe de prestations figurent toutes les charges et revenus de fonctionnement de l'OPFE ainsi que la surveillance des caisses ALFA. Les coûts des services centraux sont plus élevés notamment en lien avec les coûts du SBAT (pour l'OPFE) qui ne figuraient pas au budget dans ce groupe de prestations. L'augmentation des revenus est liée au financement par la Confédération, non prévu au budget, du projet « Sortir ensemble et se respecter ».

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Allocations familiales	4'868'115	5'977'400	4'297'519
Conférences intercantionales	37'600	38'600	41'600
Egalité, politique familiale et violence	165'624	214'500	197'537
Frais administratifs	2'216'663	2'217'400	2'829'053
Insertion socio-professionnelle	100'000	100'000	100'000
Prestations complémentaires	76'716'954	79'250'700	81'458'710
Remise de cotisation	11'722	20'000	4'168
Total charges (+) / revenus (-) nets	84'116'677	87'818'600	88'928'588

Commentaires

Les allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative, inférieures au budget, ont suivi la même tendance que les dépenses d'aide sociale. Au surplus, au 1^{er} juillet 2023, le Conseil fédéral a procédé à la dissolution du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture; le solde de CHF +540'000, reversé au canton, améliore le résultat 2023.

L'écart dans les frais administratifs concerne la constitution d'une provision destinée à couvrir une charge éventuelle liée à un litige avec un fournisseur informatique dans le cadre des applicatifs métier dans le domaine des prestations complémentaires. De plus, des ressources complémentaires ont été nécessaires pour procéder au rattrapage dans le traitement des frais médicaux et l'engagement d'un évaluateur pour le traitement des allocations pour impotents (API).

Le dépassement des prestations complémentaires (PC) est la conséquence de la décision du Conseil fédéral, le 12 octobre 2022, d'adapter le montant annuel des PC destiné à couvrir les besoins vitaux et les loyers pris en considération. Les forfaits pour les charges accessoires et les frais de chauffage pour les personnes propriétaires ont également été indexés. D'autre part, l'augmentation des primes LAMal pour l'année 2023, a conduit plus de personnes à déposer une demande de subsides. La CCNC a par ailleurs enregistré, au printemps, une augmentation de près de 35% des demandes de PC. Finalement, des rattrapages importants dans les frais médicaux ont été faits suite à des retards dans certaines agences AVS. Le dépassement est atténué par l'augmentation des subventions fédérales qui sont liées tant aux dépenses qu'aux taux de subvention applicables. L'augmentation de la charge nette a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Ecartis statistiques RH	0	-42'925	0
Frais de rappel	0	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	-42'925	-20

Commentaires

Néant.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Alfa Sal	-4'826'094	-5'941'700	-4'799'763
Insertion socio-professionnelle	-100'000	-100'000	-100'000
PC transitoires	-100'000	-100'200	-100'200
Subsides LAMal PC	147'675	29'800	308'074
Total charges (+) et revenus (-) nets	-4'878'419	-6'112'100	-4'691'889

Commentaires

L'évolution des Alfa Sal est expliquée ci-dessus.

Les montants récupérés en matière de subsides à l'assurance maladie pour des personnes bénéficiaires de PC sont en augmentation régulière depuis l'entrée en vigueur, en 2021, des dispositions légales y relatives.

2.10.4. Service de l'emploi (SEMP)

Missions principales

Le service de l'emploi (SEMP) assure, en collaboration avec les actrices et acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeur-ses pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au centre des stratégies d'intégration professionnelle et de lutte contre les abus, adoptées par le Grand Conseil, le SEMP se veut :

- un partenaire reconnu des employeurs-ses dans la réponse à leurs besoins en compétences à court, moyen et long terme;
- un service reconnu par les demandeurs-ses d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- un service reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeurs-ses et les partenaires sociaux.

Selon les analyses économiques du Groupe d'experts de la Confédération pour 2023, la croissance du produit intérieur brut (PIB) suisse durant l'année (+1,3%) a été inférieure à la hausse de 2022 (+2,5%). L'économie a connu, notamment au 2ème semestre 2023, un ralentissement conjoncturel en raison principalement de la diminution de la demande internationale (notamment de la zone Euro), de l'inflation et de l'appréciation du franc suisse.

Dans le Canton de Neuchâtel, entre 2022 et 2023, le nombre moyen de demandeur-ses d'emploi a diminué, passant de 4'569 personnes à 4'209 personnes. En valeur mensuelle, le taux de chômage a atteint 2,4% au mois de juin 2023, niveau le plus bas depuis plus de 20 ans. Toutefois, en raison du ralentissement économique et de son impact sur le marché du travail, en fin d'année 2023, le nombre de personnes en recherche d'emploi a dépassé le niveau de 2022. Ainsi, à fin décembre 2023, le taux de chômage se situe à 3,1% contre 2,9% en 2022.

Au niveau du marché du travail, la pénurie de main d'œuvre est restée à un niveau très élevé en 2023, impliquant un renforcement de l'accompagnement, du développement des compétences et de la mise en place de mesures individuelles pour les personnes qui ne réussissent pas (encore) à retrouver un emploi. Ce renforcement a été réalisé malgré une nouvelle baisse du budget fédéral pour l'assurance-chômage.

Activités et réalisations

Prestations employeurs

Le nombre de postes annoncés par les employeurs-ses a baissé, notamment en raison de la diminution des postes liés à l'obligation d'annonce qui illustre la bonne santé économique et l'adaptation annuelle au niveau suisse. Ainsi les postes annoncés ont passé de 20'731 en 2022 à 15'183 en 2023.

La tendance a été légèrement à la baisse pour le nombre d'engagements passant de 981 engagements en 2022 à 819 engagements en 2023 par le biais de ProEmployeurs. Cette évolution s'explique également par la baisse significative du volume des demandeurs-ses d'emploi.

Les visites auprès des entreprises ont continué, permettant de toujours adapter l'offre de formation et de soutien aux nouvelles réalités du terrain. Le développement de partenariats s'est également poursuivi par la transmission d'offres d'emploi, grâce d'une part à la croissance économique enregistrée dans la plupart des domaines d'activité, et d'autre part aux nouveaux enjeux et besoins en compétences liés notamment à la digitalisation, à la transition énergétique et à l'augmentation des places de travail disponibles dans le domaine de la construction et du bâtiment, ainsi que de l'hôtellerie-restauration.

Le nombre de places de stages professionnels, de formation et de placements temporaires en emploi s'est élevé à 1'141 en 2023. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2022 vu la diminution importante du taux de chômage. De plus, les aides financières à l'engagement ont pu bénéficier à 331 demandeurs-ses d'emploi en 2023.

Enfin, dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP), de nouveaux projets pilotes ont vu le jour dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en rupture scolaire, en collaboration avec le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS).

Prestations employé-es

Le secteur ProEmployés-ORP et le domaine des mesures du marché du travail ont poursuivi leurs développements prévus tout en adaptant les outils et les processus aux nouveaux besoins identifiés et dans une logique d'amélioration continue. Un catalogue et un outil de gestion des mesures du marché du travail (ProForm) ainsi qu'une nouvelle prestation via le Guichet unique facilitant l'inscription à l'assurance-chômage pour les candidat-e-s à l'emploi ont été déployés et permettent notamment d'optimiser les processus et de garantir la protection des données.

Pour les ORP en particulier, plus de 85% des demandeurs-ses d'emploi s'inscrivent à l'assurance-chômage en ligne, ce qui a permis d'adapter les horaires d'ouverture au guichet et d'optimiser les ressources à l'interne. Capitalisant sur les bonnes expériences de la crise de la COVID 19, les prestations de conseil et d'accompagnement des demandeurs-ses d'emploi sont délivrées depuis 2022, en alternance, en présentiel et à distance, par téléphone ou par vidéo-conférence, sauf en cas de demande de la part des candidat-e-s à l'emploi. 7'670 entrées ont été enregistrées pour 7'501 sorties.

Nées des réflexions menées dans le cadre de la task-force Employabilité Migrations, des collaborations type réseau « Joker » ont vu le jour dans le cadre des partenariats d'intégration professionnelle avec les autres services étatiques, permettant une amélioration de la prise en charge des publics les plus fragiles ou les plus éloignés du marché, issus ou non de la migration.

De nouvelles prestations de formation ont été déployées auprès des candidat-e-s à l'emploi, notamment en lien avec l'intelligence artificielle, qui permettent notamment l'amélioration des compétences en recherche d'emploi, en communication et en soft-skills via des applications. D'autres sont à l'étude pour continuer à adapter l'offre des mesures aux compétences spécifiques, en constant changement, recherchées par le marché de l'emploi. Les compétences et l'employabilité des demandeurs-ses d'emploi se sont ainsi vu développées par le dispositif en place et 6'699 décisions de formation ont été délivrées en 2023. Des processus d'audits qualité et financiers auprès des prestataires des mesures du marché du travail ont également été mis en œuvre.

Santé et sécurité au travail

Parallèlement aux missions de contrôle et de conseil dans le domaine de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, le secteur a développé des outils simplifiés de communication aux employeurs-ses à travers le site internet et sur des supports papier à remettre lors des visites, notamment en matière de durée du travail et du repos.

Sur les 74 cas d'accidents professionnels qui ont été signalés par la police, 8 cas ont été dénoncés au MP en 2023. Par ailleurs, 1'146 préavis sur plans ont été rendus, 268 permis de travail de nuit et du dimanche ont été délivrés (pour CHF 31'128 d'émoluments), 312 contrôles en entreprises ont été effectués.

Toutes les activités menées par le secteur SST-IT en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) font l'objet d'une convention de prestations entre la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le Canton de Neuchâtel. En 2023, un montant de CHF 415'000 a ainsi été versé au Canton de Neuchâtel, ce qui représente un supplément de CHF 40'000 en regard de la subvention prévue.

Un projet de campagne de prévention des risques psycho-sociaux a été préparé et sera rendu public en 2024.

L'équipe SST-IT a dispensé 152 heures de cours dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Contrôle du marché de l'emploi

Dans le domaine des mesures d'accompagnement, des contrôles ont été effectués à raison de 305 sociétés pour un total de 540 travailleur-ses et 56 indépendant-es. À noter qu'une enquête en observation renforcée a été menée dans le domaine de la coiffure dont les résultats réjouissants ont été communiqués au début de l'année 2024. Dans le domaine du travail au noir, 328 entreprises pour 675 travailleur-ses et 118 indépendants-es ont été contrôlés. Il convient par ailleurs de relever en 2023 une campagne d'information et de prévention du travail au noir qui a été présentée à des associations professionnelles. Dans le cadre de la campagne de prévention, une association professionnelle a pu être rencontrée. D'autres rencontres se poursuivront en 2024.

Dans le domaine des abus aux prestations sociales, 64 rapports d'enquêtes finalisés en 2023 (indépendamment de la date d'ouverture du dossier) ont été transmis au MP pour un montant de préjudices à l'aide sociale de CHF 1'722'349.45, aux subsides d'assurance maladie de CHF 256'558.25, aux avances de contributions d'entretien de CHF 0.- et aux bourses d'études de CHF 6'950. Dans le domaine d'application de la loi sur la prostitution et la pornographie, ce sont 8 nouvelles autorisations d'exploiter qui ont été délivrées pour des émoluments se montant à CHF 12'240. Des émoluments annuels à raison de CHF 47'916.95 ont également été encaissés.

Le personnel de ce secteur a été fortement mobilisé pour le renouvellement d'une base de données informatique qui entrera en production en 2024.

Surveillance et juridique

Une réflexion transversale avec l'office du marché du travail (OMAT) a été menée et a conduit au regroupement des suspensions du droit à l'indemnité de chômage au niveau de l'office des relations et des conditions de travail (ORCT). Les nouveaux processus seront déployés concrètement en 2024.

56 décisions de RHT ont été rendues dans un délai moyen de 17,7 jours. Au niveau des prestations ordinaires, 753 décisions de sanction envers les demandeur-ses d'emploi ont été rendues et 555 décisions d'aptitude au placement. Sur le plan de la surveillance des agences de placement, 15 révisions d'agences ont été menées. À fin 2023, 92 agences bénéficiaient d'autorisations de location de services ou de placement privé dans le canton (en augmentation de 6 unités par rapport à l'année précédente).

Le contrôle de l'obligation d'annonce des postes vacants a engendré 479 contrôles « sur écran » et 101 contrôles sur le terrain. 12 dossiers ont fait l'objet de dénonciations pénales.

Prestations transversales

La direction du service a procédé à une réorganisation de ses prestations. Un secteur dédié à la gestion financière et logistique a été créé, avec un poste de responsable y relatif. La fonction de chef-fe de service adjoint-e a également été adaptée pour mieux répondre aux enjeux et aux besoins actuels en matière de conduite et de gestion de projets.

Concernant la gestion opérationnelle, la baisse du taux de chômage en moyenne annuelle a impliqué la poursuite du redimensionnement du dispositif du SEMP par une diminution de 9,1 EPT sur l'année 2023. Cette diminution a pu s'effectuer par la non reconduction des contrats de durée déterminée et en ne repourvoyant pas les postes suite aux départs naturels.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	38'777'239	42'768'080	35'623'911	-7'144'169	-16.7%	-3'153'328	-8.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	567'957	487'500	789'576	+302'076	+62.0%	+221'619	+39.0%
43 Revenus divers	347	0	835	+835	--	+487	+140.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	13'499'488	14'720'700	12'490'837	-2'229'863	-15.1%	-1'008'651	-7.5%
47 Subventions à redistribuer	13'564'999	14'900'000	10'441'919	-4'458'081	-29.9%	-3'123'080	-23.0%
49 Imputations internes	11'144'448	12'659'880	11'900'743	-759'137	-6.0%	+756'296	+6.8%
Charges d'exploitation	39'960'604	43'498'119	36'793'022	-6'705'097	-15.4%	-3'167'582	-7.9%
30 Charges de personnel	14'986'432	15'969'608	14'240'927	-1'728'681	-10.8%	-745'505	-5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	283'349	408'500	355'288	-53'212	-13.0%	+71'939	+25.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'454	10'454	10'454	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	9'475'252	10'910'580	10'109'417	-801'163	-7.3%	+634'166	+6.7%
37 Subventions redistribuées	13'564'999	14'900'000	10'441'919	-4'458'081	-29.9%	-3'123'080	-23.0%
39 Imputations internes	1'640'118	1'298'977	1'635'016	+336'039	+25.9%	-5'101	-0.3%
Résultat d'exploitation	-1'183'365	-730'039	-1'169'111	-439'072	-60.1%	+14'254	+1.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'183'365	-730'039	-1'169'111	-439'072	-60.1%	+14'254	+1.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'183'365	-730'039	-1'169'111	-439'072	-60.1%	+14'254	+1.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	139.00	145.00	129.00	-16.00	-11.0%	-10.00	-7.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	119.80	124.00	110.70	-13.30	-10.7%	-9.10	-7.6%

Commentaires

Aux comptes 2023, hors charges de transfert et subventions redistribuées, les charges de fonctionnement du service (groupes 30, 31 et 39) se montent à CHF 16,2 millions. Ces charges sont en partie couvertes par des revenus (CHF 13,3 millions), principalement des subventions fédérales. De plus, une partie de ces charges de fonctionnement (env. CHF 1,8 million) est transférée à la facture sociale dans le cadre des activités de lutte contre les abus. Le solde (CHF 1,1 million) représente le résultat total qui comprend le coût net des prestations du SEMP à charge uniquement du canton (santé et sécurité au travail, contrôle des agences de placement et contrôle de l'obligation d'annonce). Sans tenir compte de l'écart statistique RH (CHF 605'000), ce résultat est inférieur au budget.

Les charges de personnel (groupe 30) sont inférieures de CHF -1,7 million en raison de la baisse du taux de chômage. Ceci correspond à une diminution de l'effectif du SEMP de -13,30 EPT par rapport au budget.

Dans le détail, au niveau des charges, les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) présentent des charges inférieures au budget de CHF -53'000. Les charges de transfert (groupe 36) sont inférieures au budget de CHF -800'000. Cet écart concerne principalement les mesures d'intégration professionnelles (MIP) pour les chômeur-ses non indemnisé-es.

Les subventions redistribuées (groupe 37) présentent une diminution de charges de CHF -4,5 millions. Ce groupe concentre les dépenses liées aux mesures du marché du travail (MMT) pour les chômeur-ses indemnisé-es. La subvention fédérale liée à ces dépenses (Subventions à redistribuer groupe 47) diminue du même montant.

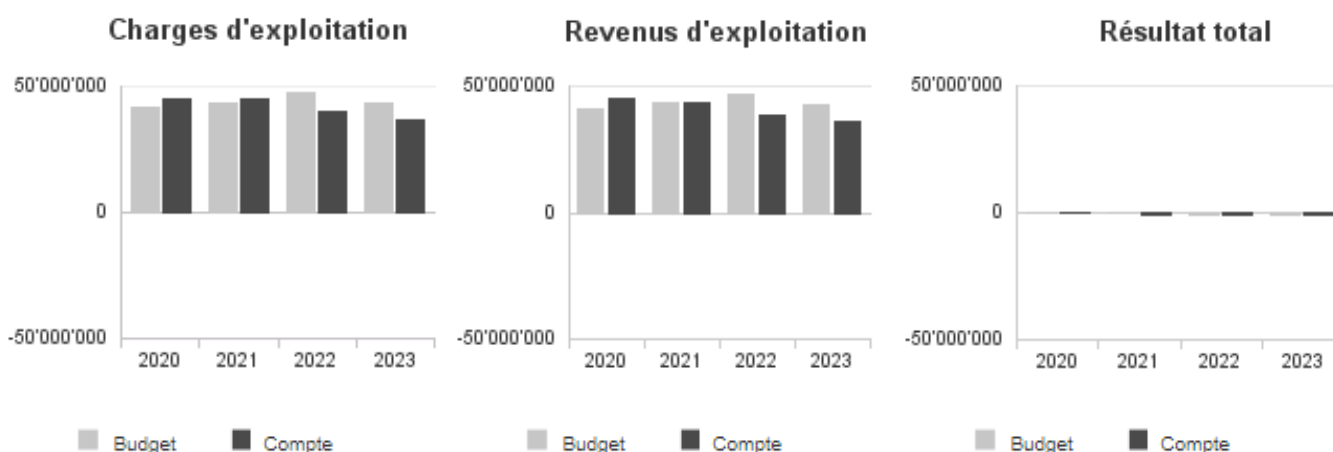
Les imputations internes (groupe 39) présentent un dépassement de CHF +330'000 principalement lié à l'écart statistique RH et aux coûts des services centraux moins élevés.

Au niveau des revenus, les taxes (groupe 42) présentent une augmentation de CHF +300'000. Cette évolution est principalement liée à des remboursements pour certaines mesures cantonales pour les demandeurs d'emploi (en application du produit brut) et à une augmentation de la subvention fédérale pour le secteur SST-IT.

Les revenus de transfert (groupe 46) sont moins élevés de CHF -2,2 millions et correspondent à la diminution des charges de fonctionnement du SEMP qui est financé par la subvention fédérale.

Les prestations internes (groupe 49) concernent essentiellement la facture sociale et sont inférieures de CHF -760'000.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations Employeur (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	372	16'700	0
Coûts salariaux et de structure	2'462'149	2'890'994	2'135'192
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	2'442'569	2'907'900	2'135'318
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	19'952	-206	-126

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure diminuent de plus de CHF -750'000 par rapport au budget. Cet écart est lié à la diminution des heures fournies / EPT en raison de la baisse du nombre de demandeur-ses d'emploi dans le canton. La subvention fédérale est de fait adaptée aux charges.

Prestations employés (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	10'427	5'000	1'738
Coûts salariaux et de structure	9'490'931	10'111'317	8'891'213
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	9'559'107	10'116'200	8'922'441
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-57'750	117	-29'489

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure diminuent de plus de CHF -1,2 million par rapport au budget. Cet écart s'explique par la diminution des heures fournies / EPT en raison de la baisse du taux de chômage et, par conséquent, du nombre de conseiller-ères en personnel. La subvention fédérale est de fait adaptée aux charges.

Santé et sécurité au travail (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	109'156	113'354	114'750
Coûts salariaux et de structure	1'471'720	1'498'871	1'506'647
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	554'364	486'600	539'354
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'026'513	1'125'625	1'082'043

Commentaires

Globalement, le coût net est inférieur au budget de près de CHF -44'000. Il convient de relever une légère hausse du nombre d'heures prestées par rapport à celles budgétisées. Les revenus augmentent de plus de CHF +52'000 avec notamment une hausse de la subvention de la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Contrôle du marché de l'emploi (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	157'273	128'500	190'306
Coûts salariaux et de structure	2'013'771	2'164'951	2'139'284
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	547'824	578'300	493'870
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'623'220	1'715'151	1'835'720

Commentaires

Les coûts nets de ces prestations sont intégrés à la facture sociale cantonale (fs). Ils augmentent de CHF +120'000 par rapport au budget. Il convient de relever l'intégration dans les charges directes de l'enquête sur la structure des salaires de l'OFS pour plus de CHF +30'000. Au niveau des revenus, suite à une décision du SECO, la subvention fédérale pour une partie du salaire des inspecteurs diminue de près de CHF -80'000.

Surveillance et juridique (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	12'070	2'000	7'271
Coûts salariaux et de structure	1'192'484	1'361'800	1'170'838
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	1'009'484	1'153'200	1'060'587
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	195'070	210'600	117'523

Commentaires

Globalement, le coût net est inférieur au budget de CHF -93'000. Les coûts salariaux et de structure sont proches des comptes 2022. Pour les revenus, outre la subvention fédérale pour les prestations liées à l'assurance-chômage (contrôle des demandeur-euses d'emploi et RHT) ainsi que les émoluments pour les agences de placement, il convient de relever que désormais les amendes liées au contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants sont contenues dans ce groupe de prestations. Le montant annuel de ces revenus est de CHF 45'000.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Mesures COVID	-44'075	0	0
Mesures employés	2'924'135	3'820'000	3'025'092
Mesures employeurs	1'689'391	1'910'000	1'949'732
Part. aux coûts du service de l'emploi	4'911'000	5'180'580	5'008'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	9'480'451	10'910'580	9'982'824

Commentaires

Les mesures pour les employeurs augmentent de CHF +40'000 par rapport au budget. Cette hausse concerne notamment les allocations de formation cantonales (AFOC). À l'inverse, les mesures pour les employés sont inférieures de CHF -800'000. La diminution concerne notamment les mesures collectives et individuelles pour les demandeur-euses d'emploi non indemnisé-es (CHF -530'000).

La participation cantonale aux coûts des services publics de l'emploi qui découle de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) est inférieure aux prévisions du SECO utilisées lors de l'élaboration du budget et du bouclage des comptes de CHF -172'500.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Coûts MMT LACI	13'564'999	14'900'000	10'441'919
Ecart statistiques RH	0	-605'947	0
Frais de rappel	-420	0	-840
Subvention MMT LACI	-13'564'999	-14'900'000	-10'441'919
Total charges (+) / revenus (-) nets	-420	-605'947	-840

Commentaires

Ces rubriques concernent l'ensemble des mesures du marché du travail (MMT) prévues par la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et financées par la Confédération. Les charges et les recettes sont inférieures au budget de CHF 4,5 millions notamment en raison de la diminution du taux de chômage et du montant plafond budgétisé.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Financement LACI	-4'911'000	-5'180'580	-5'008'000
Intégration socio-professionnelle	-4'569'451	-5'730'000	-4'974'824
Lutte fraude	-1'623'220	-1'715'300	-1'835'720
Total charges (+) et revenus (-) nets	-11'103'670	-12'625'880	-11'818'544

Commentaires

Au niveau de la facture sociale, les montants transférés concernent :

- Les coûts liés aux mesures d'intégration socio-professionnelle. Cette composante boucle avec un excédent de charges inférieur au budget de CHF -755'000.
- La composante « Financement LACI » concerne la refacturation par la Confédération des coûts liés aux services publics de l'emploi. La prévision du SECO est inférieure au budget de CHF -172'500.
- Les coûts liés à la composante « Lutte contre les abus » contiennent la charge nette du secteur contrôle de l'office des relations et conditions de travail (ORCT). Cette composante boucle en dessus du budget pour un montant de CHF +120'000.

2.10.5. Service des migrations (SMIG)

Missions principales

Le SMIG est chargé de la mise en œuvre de la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants-es d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs-euses détaché-e-s. Enfin le SMIG est l'instance chargée de l'exécution des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches du service a été principalement influencée par les facteurs suivants :

- Les flux migratoires en provenance d'Ukraine en raison de la poursuite du conflit dans ce pays ;
- Une intensité accrue du phénomène migratoire ordinaire dans le domaine de l'asile ;
- L'augmentation importante du nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés (MNA) ;
- La situation de tension liée au Centre fédéral de procédure de Boudry ;
- Le déménagement du bureau de l'office social de l'asile en second accueil à La Chaux-de-Fonds dans les locaux de la Serre dans le cadre du programme vitamine ;
- Le déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (IP) et de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ;
- L'automatisation informatique des échanges d'informations entre le SMIG, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) et les communes.

Activités et réalisations

Aide sociale dans le domaine de l'asile

Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)

Au niveau de l'activité de l'office, l'année sous revue a été notamment marquée par la poursuite de la prise en charge des ressortissant-e-s ukrainien-ne-s et l'augmentation conséquente des MNA. Fin 2023, les personnes en provenance d'Ukraine prises en charge en premier accueil (durée de séjour en principe de six mois) représentaient plus de 50% de la capacité totale d'hébergement. Ces personnes sont logées et suivies socialement dans une structure d'hébergement collectif sise à Perreux. Depuis le printemps 2023, le centre d'accueil de Couvet est dédié exclusivement à la prise en charge des MNA. Entre le mois de mai et le mois d'août, plusieurs recrutements au niveau du personnel sont intervenus en vue d'assurer le fonctionnement du centre de Couvet, stabiliser la structure d'accueil de Perreux et poursuivre la conduite de l'office. En parallèle, le centre de premier accueil de Tête-de-Ran a continué de prendre en charge les requérant-e-s d'asile issus des flux migratoires ordinaires. À noter qu'à fin décembre, la population hébergée à Tête-de-Ran était essentiellement composée d'hommes célibataires et de personnes seules en « procédure étendue », le nombre de familles accueillies s'étant considérablement réduit. Cette situation ne s'était plus vue depuis plusieurs années. Concernant la conduite et l'organisation de l'office, des travaux en vue de pérenniser le fonctionnement des trois structures ont été entamés à partir du dernier trimestre 2023, le but étant de passer d'un pilotage de crise, provoqué essentiellement par la guerre en Ukraine, à un management consolidé des centres d'accueil tant au niveau de leurs activités que de leurs effectifs.

Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

L'office a poursuivi la recherche ainsi que la mise à disposition de logements et permis le transfert en appartements d'un grand nombre de personnes titulaires du statut de protection S en provenance d'Ukraine précédemment logées auprès de familles d'accueil. Les transferts depuis les centres de premier d'accueil se sont également intensifiés pour toutes les ethnies afin de libérer des places pour les nouveaux-elles arrivant-es. En fonction du marché de l'immobilier et de la pénurie de studios et d'appartements de deux pièces, l'OSAS a dû se résoudre à procéder plus que d'ordinaire à des colocations, lesquelles ont parfois généré des tensions et nécessité des interventions sous forme de médiation et de gestion de conflits. L'accompagnement des bénéficiaires a requis le renforcement des ressources humaines de l'office, tant au niveau social qu'administratif, portant l'effectif à fin 2023 à 37 collaborateurs et collaboratrices, soit pratiquement son doublement depuis le début de la crise ukrainienne. La formation des nouvelles ressources engagées représente un défi qui a pu être relevé grâce à la mise en place de nouveaux instruments et d'un poste dédié à cette tâche. Au niveau social, l'office constate une augmentation des situations médicales complexes demandant une prise en charge et un suivi plus importants que par le passé.

Intégration

Office de l'intégration et la formation dans le domaine de l'asile (OIFA)

L'enseignement des compétences de base dispensé au sein d'ESPACE s'est étendu aux mineur-e-s non accompagné-e-s qui sont arrivé-e-s en nombre dans notre canton. 6 classes supplémentaires ont été ouvertes, permettant d'accueillir 60 jeunes par semestre. Parallèlement, une demande plus forte touchant les migrant-e-s adultes arrivé-e-s en centre de 1^{er} accueil a aussi été observée. Dès lors, ce sont 25 classes qui ont été ouvertes en 2023 pour les cours en journée et 4 pour ceux dispensés le soir, représentant 300 participant-e-s au total. Les prestations évoluent constamment dans le but de répondre encore davantage aux

besoins des apprenant-e-s et les enseignant-e-s se forment également à de nouvelles méthodes, notamment pour les niveaux Alphas. Le développement d'outils de gestion administrative efficaces, l'engagement d'une responsable andragogique, l'intensification de la collaboration avec les collègues et partenaires, notamment pour ce qui touche à la prise en charge des MNA sont autant de points significatifs observés cette année.

Les coaches en insertion ont mené leur mission d'intégration du public-cible de manière soutenue avec une augmentation du nombre de suivis, liée directement à l'afflux d'arrivées de personnes avec un statut F- (soit des personnes admises à titre provisoire dont l'arrivée en Suisse remonte à moins de 7 ans). Leur accompagnement ont permis de conclure 130 contrats de stage (y compris personnes F+), d'amener 20 personnes à entrer au centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et 15 autres à débiter un apprentissage, à intégrer une HES ou une Université.

En parallèle, on dénombre 56 prises d'emploi stables en contrat à durée indéterminée (CDI) ainsi que quelques signatures de contrats en contrat à durée déterminée (CDD). Les conseillères en insertion socio-professionnelle ont poursuivi cette année l'animation de modules collectifs que sont l'introduction à l'insertion (6 cours dispensés), le monde du stage (3 cours dispensés) et celui de la formation (2 cours dispensés) en collaboration avec leurs homologues des œuvres d'entraide (OE).

Cette année a également permis de consolider les échanges avec le service de l'emploi autour de la mise en route du projet « IP Joker », visant à faciliter l'entrée en mesures professionnelles pour certains bénéficiaires et à conclure des contrats AFI pour d'autres. Les premières observations tirées de cette collaboration constructive sont réjouissantes.

L'accompagnement des personnes en provenance d'Ukraine s'est poursuivi, toujours sur une base volontaire. Les collaborations fructueuses développées avec différents partenaires tels que le service de l'emploi ou l'ILCF se sont intensifiées et affinées. À travers ces suivis et collaborations, 49 personnes détentrices d'un permis S ont pu s'inscrire aux cours de l'ILCF (11 aux cours d'été, 28 en année propédeutiques, 6 en voie certificat et 4 en CAS en intégration), 60 ont été adressées au service de l'emploi dont 27 pour la mise en place d'une AFI suite au suivi de l'OIFA. Au total, 184 nouveaux suivis ont été réalisés durant l'année 2023, pour lesquels 69 stages ISP ont été mis en place. Au total, 69 dossiers ont été fermés suite à une prise d'emploi et 26 autres sur reprise du suivi par l'office régional de placement (ORP). La conjoncture économique favorable, notamment dans le domaine de l'horlogerie a offert de réelles opportunités d'emploi aux bénéficiaires, permis S et autres statuts confondus. À ce titre, le SMIG a poursuivi sa collaboration active au sein de la Task Force Employabilité Migrant-e-s mise sur pied par la direction du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS).

Les nouvelles directives fédérales promulguées suite au renouvellement du permis S, impliquant l'atteinte d'un 40% d'emploi ou de formation d'ici la fin de l'année 2024, amènent à reconsidérer la notion du « volontariat ». Une réflexion sur une systématisation des suivis ainsi qu'une prise en charge des jeunes dès 16 ans a démarré durant le dernier trimestre. Le plan d'action qui en découlera sera mis application dès avril 2024.

Les travaux d'utilité publique (TUP) ont poursuivi leur mission, permettant à un certain nombre de bénéficiaires de pratiquer une activité ponctuelle ou de plus longue durée. Avec le développement de mesures et de cours de langue qui s'est produit depuis l'entrée en vigueur de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), les TUP ont été amenés à se repositionner dans le parcours d'intégration de la personne. Si plusieurs mineur-e-s non accompagnés et migrant-e-s nouvellement arrivés ont pu en bénéficier en 2023, il est important de rappeler que de nombreuses personnes résidant en Suisse depuis plusieurs années, mais qui sont encore assistées ou partiellement assistées pourraient en bénéficier, tant au niveau du SMIG que des œuvres d'entraide. Pour atteindre cet objectif, une collaboration de proximité avec les assistant-e-s sociaux s'avère indispensable.

Main-d'œuvre

Au cours de l'année sous revue l'office de la main-d'œuvre (OMOE) a traité les dossiers suivants :

Procédure d'annonce (90 jours max. par année civile)

Cette procédure concerne trois catégories de travailleuses et de travailleurs :

- Les travailleurs/euses détaché-e-s UE AELE ;
- Les travailleurs/euses UE AELE engagés par un employeur suisse ;
- Les prestataires de services indépendants UE AELE.

	2022	2023
Total annonces	14'065	15'425
Travailleurs/euses détaché-e-s	4'367	4'939
Prestataires de service indépendants	2'355	2'597
Agences de placement et de travail temporaire suisses	5'037	5'332
Autres employeurs/euses suisses	2'306	2'557

Le nombre d'annonces traitées annuellement peut varier d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture économique et des besoins des entreprises.

Annonces d'activité pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugié-e-s

600 annonces ont été traitées (annonce de début d'activité, de changement d'employeur, de fin d'activité).

Autorisations de travail

959 demandes de main-d'œuvre étrangère ont été traitées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Au total 78 autorisations contingentées (permis B) et 67 autorisations de courte durée (permis L) ont été octroyées à des spécialistes qualifié-e-s d'États tiers avec l'approbation du SEM. Les autres demandes des employeurs concernaient l'engagement de requérant-e-s d'asile (permis N) et des personnes au bénéfice du statut de protection S en provenance

d'Ukraine, d'étudiant-e-s extra-européen-ne-s pour des activités accessoires de 15h par semaine au maximum ou encore de travailleurs et de travailleuses européens détaché-e-s pour une durée supérieure à 90 jours.

Sanctions administratives

En application de la loi sur les travailleurs et travailleuses détachés (Ldét), l'OMOE a été saisi de 20 dénonciations émanant de l'office des relations et des conditions de travail (ORCT), des commissions paritaires ou de l'Administration fédérale des douanes. Le suivi assuré à ces dénonciations est le suivant :

- 9 classements ;
- 1 avertissement ;
- 8 sanctions administratives ;
- 2 dossiers encore en cours de traitement.

En application de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), l'OMOE a prononcé 10 avertissements à des employeurs-euses suisses qui n'ont pas appliqué correctement les dispositions légales pour l'engagement de ressortissant-e-s étrangers-ères.

Séjour

L'année 2023 a été marquée par une réorganisation partielle du service dans le domaine du séjour. Un office des conditions de séjour (OCSE) a été créé, fruit d'une fusion partielle entre l'ancien office du séjour et de l'établissement et de la direction juridique. L'objectif de cette restructuration vise à réduire toute une série de démarches administratives internes en offrant de nouvelles synergies au niveau du personnel et un renforcement des interactions entre les équipes tout en assurant une meilleure lisibilité pour les administré-e-s quant à l'état de leurs procédures. L'adaptation des processus internes a occupé l'office sur le premier semestre, sans préjudice des prestations aux administré-e-s.

L'année sous revue a également été chargée en raison principalement de la pénurie de main d'œuvre sur le marché du travail. Ainsi, les entreprises neuchâteloises se sont tournées notamment vers l'étranger, ce qui s'est traduit par des volumes conséquents de demandes de permis frontaliers et l'octroi d'autorisations de séjour pour les travailleurs et travailleuses européens. L'évolution des pratiques dans le marché du travail, avec une plus grande flexibilité et l'augmentation des emplois à courts termes, se ressent également, avec une augmentation constatée au niveau du nombre des autorisations de courte durée avec des contrats qui se renouvellent régulièrement, ce qui induit une charge administrative supplémentaire. Les volumes élevés de demandes, déjà constatés en 2022, ont nécessité une réorganisation des tâches et un rééquilibrage de la charge de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'office, ce qui a momentanément impacté négativement le traitement du renouvellement des délais de contrôle des autorisations d'établissement, avec un retard allant jusqu'à 3 mois. Grâce à différentes mesures mises en place, ce retard a pu être en partie résorbé sur la fin de l'année, les demandes étant désormais traitées dans les 10 jours.

Un renforcement de l'équipe de réception a permis d'améliorer les capacités à répondre aux sollicitations au guichet, ainsi qu'aux appels téléphoniques qui sont en moyenne au nombre d'une centaine par jour avec une durée d'appel moyenne de 9 minutes. À la fin 2023, l'office était en mesure de répondre à 90% des appels.

Dans le cadre de la collaboration avec les communes, par l'intermédiaire des contrôles des habitant-e-s, l'office a mené à son terme avec la direction finances et administration du service un important changement dans les processus de facturation des émoluments. Le service a ainsi repris la facturation des émoluments liés à l'octroi des permis, déchargeant ainsi les communes d'une part conséquente des tâches qui leur était déléguées. En parallèle, un groupe de communication a été mis en place avec les communes afin d'assurer une meilleure circulation des informations.

Sur l'année entière, l'office a rendu 197 décisions formelles susceptibles de recours concernant l'octroi, la révocation ou la prolongation des autorisations de séjour et d'établissement, en suivant parfois les procédures de recours jusqu'au Tribunal fédéral.

S'agissant des renvois forcés, ainsi que des expulsions pénales dont le service est l'autorité d'exécution, on notera que 111 départs de Suisse ont été organisés.

Enfin, l'office a assuré le traitement de 6 consultations sur le plan fédéral et 2 au niveau cantonal.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	2023	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	40'822'077	66'687'400	49'554'121	-17'133'279	-25.7%	+8'732'044	+21.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'893'741	1'730'000	2'254'745	+524'745	+30.3%	+361'004	+19.1%
43 Revenus divers	1'917	2'000	2'407	+407	+20.4%	+490	+25.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	30'987'984	53'982'200	38'382'949	-15'599'251	-28.9%	+7'394'964	+23.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'938'435	10'973'200	8'914'020	-2'059'180	-18.8%	+975'586	+12.3%
Charges d'exploitation	43'728'882	70'790'047	52'082'953	-18'707'094	-26.4%	+8'354'071	+19.1%
30 Charges de personnel	12'314'542	16'590'350	15'739'673	-850'677	-5.1%	+3'425'132	+27.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'095'585	1'170'500	1'442'063	+271'563	+23.2%	+346'478	+31.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	27'015'470	50'706'000	32'032'351	-18'673'649	-36.8%	+5'016'881	+18.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'303'286	2'323'197	2'868'866	+545'669	+23.5%	-434'420	-13.2%
Résultat d'exploitation	-2'906'805	-4'102'647	-2'528'832	+1'573'815	+38.4%	+377'973	+13.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	7	+7	--	+7	--
Résultat de financement	0	0	-7	-7	--	-7	--
Résultat opérationnel	-2'906'805	-4'102'647	-2'528'840	+1'573'808	+38.4%	+377'966	+13.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'906'805	-4'102'647	-2'528'840	+1'573'808	+38.4%	+377'966	+13.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	101.00	102.00	114.00	+12.00	+11.8%	+13.00	+12.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	82.50	82.80	90.50	+7.70	+9.3%	+8.00	+9.7%

Commentaires

Les prestations dans le domaine de l'asile, ont été particulièrement intenses en 2023, notamment en lien avec la crise ukrainiennes (permis S). Le nombre de personnes concernées a été inférieur au budget, mais il a tout de même fallu adapter les dispositifs pour répondre entièrement aux besoins, que ce soit en terme de ressources humaines ou de locaux (centres d'hébergement collectif et appartements). Hors Ukraine, l'effectif était de 1'200 personnes au 31.12.2022 et de 1'350 au 31.12.2023, considérant 470 arrivées contre 320 départs (retour dans le pays d'origine ou disparition). Au niveau de la crise ukrainienne, le budget (sur la base des projections de la Confédération) tablait sur l'accueil de 2'350 personnes (en moyenne) en provenance d'Ukraine. Dans les faits, le canton de Neuchâtel a accueilli 1'286 personnes (en moyenne).

À la lecture des comptes, dont certains éléments sont expliqués au niveau des groupes de prestations, il est à relever des écarts importants au niveau des totaux des revenus et des charges, écarts qui se compensent partiellement.

Plus précisément, les taxes (groupe 42) révèlent une facturation des émoluments de permis de séjour plus importante que prévu. Non seulement l'augmentation des demandes de permis frontalier par les entreprises mais également des permis arrivés à échéance et devant être renouvelés expliquent ce phénomène.

S'agissant des revenus de transferts (groupes 46), l'écart net (CHF -15,6 millions) est principalement dû au nombre moins important que prévu de personnes accueillies en provenance d'Ukraine (CHF -16,6 millions). Cet écart est partiellement compensé par les forfaits hors Ukraine (CHF +520'000), réfugiés (CHF +120'000) et administratif (CHF +400'000). Les charges de transferts (groupe 36) sont inférieures de CHF -18,6 millions (CHF -12,6 millions de dépenses d'assistance et CHF -5 millions

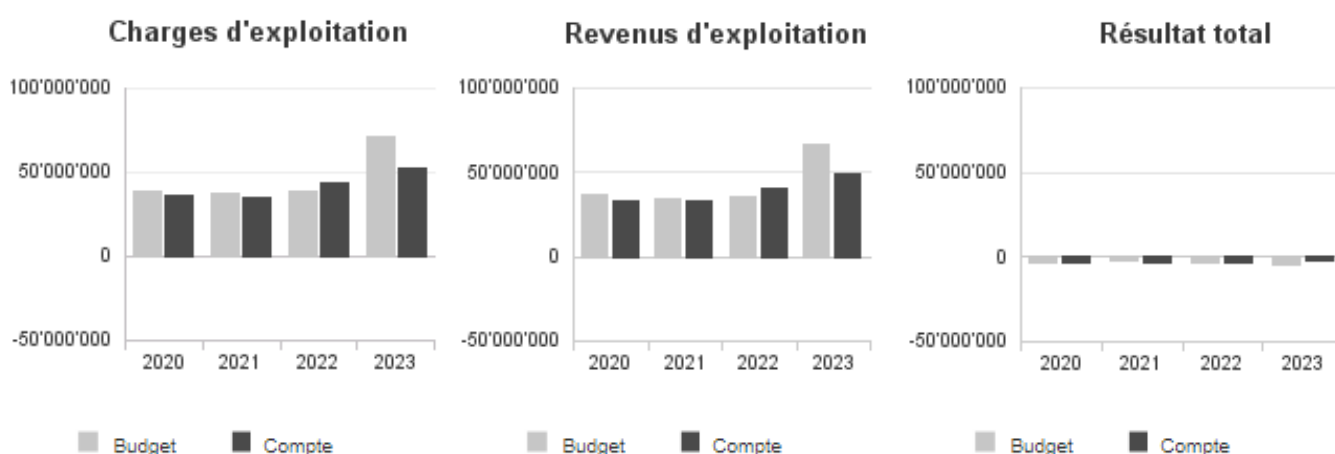
de frais maladie destinés aux personnes en provenance d'Ukraine auxquels s'ajoutent CHF -1 million de dépenses non réalisées dans le secteur des personnes déboutées et admis provisoire des personnes dont le séjour est supérieur à 7 ans en Suisse).

L'écart relatif aux imputations internes (groupe 49) concerne un transfert interne de forfait d'intégration du COSM au SMIG non budgété en 2023 concernant l'augmentation du financement des enseignants pour migrants à charge du SMIG pour un montant de CHF -1,5 million. À l'inverse, ce groupe enregistre le résultat de la facture sociale inférieur de CHF -3,6 millions, résultat final de l'ensemble des charges et revenus de l'asile (cf. commentaires de la facture sociale).

Enfin, l'écart des imputations internes (groupe 39) reflète des charges entre services pour l'Ukraine non prévues au budget 2023, à savoir la location du site de Perreux pour CHF +450'000 et des frais relatifs à l'exploitation par Médecin du monde pour la population ukrainienne pour CHF +80'000 ainsi que des frais administratifs pour CHF +20'000.

Au niveau des EPT, la progression (+7,7) est due à la gestion de la crise ukrainienne et à l'augmentation du nombre des mineurs non accompagnés (MNA). À ces effectifs, il convient d'ajouter des EPT « hors budget » concernant des contrats de droit privé « occasionnels » (6,8 EPT) et des contrats « Ukraine » (44,9 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Main d'œuvre (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'216	3'500	1'645
Coûts salariaux et de structure	191'501	259'300	218'262
Coûts des services centraux	6'748	43'743	7'841
Revenus	309'242	150'000	313'223
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-109'778	156'542	-85'476

Commentaires

L'évolution de la main d'œuvre étrangère du canton de Neuchâtel est relativement stable. L'écart des coûts salariaux et de structure est influencé par la suppression d'un centre de coûts auxiliaire (cf. ci-dessous) et, par conséquent, un déversement des dépenses moins important que prévu. Les émoluments sont toujours très difficiles à estimer puisqu'ils dépendent du marché du travail des personnes étrangères.

Séjour (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	552'838	650'500	692'933
Coûts salariaux et de structure	2'703'723	2'870'178	3'867'263
Coûts des services centraux	299'718	300'922	473'008
Revenus	1'588'483	1'580'000	1'899'713
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'967'795	2'241'600	3'133'490

Commentaires

L'office des conditions de séjour a fusionné au 1^{er} janvier 2023 avec la direction juridique (centre de coûts auxiliaire) du service des migrations. Cette direction juridique était considérée comme un centre de coûts auxiliaire, et, par conséquent, ces coûts salariaux et de structure répartis sur l'ensemble des prestations du service. Dès 2023, ces coûts sont exclusivement comptabilisés sous Séjour, les activités juridiques étant exclusivement en lien avec le séjour des personnes étrangères. Cela explique l'écart important des coûts salariaux et de structures du groupe de prestation.

Les émoluments sont difficiles à estimer car ils dépendent des arrivées des étrangers et des étrangères sur le territoire et des renouvellements de permis toujours difficile à prévoir.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	100'000	100'000	200'000
Coûts salariaux et de structure	7'978'505	10'617'427	10'351'217
Coûts des services centraux	968'271	1'618'567	1'448'339
Revenus	1'620	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	9'045'156	12'335'994	11'999'556

Commentaires

Les dépenses liées au groupe de prestation ne concernent pas les dépenses d'aide sociale fournies aux bénéficiaires car elles se retrouvent dans le groupe Charges de transfert. L'augmentation entre les comptes 2022 et 2023 de toutes les rubriques relève des prestations fournies aux permis S (augmentation des dépenses de la maison de santé et des charges de personne). Comme évoqué ci-dessus, la fusion des offices réduit les coûts salariaux et de structure; cette baisse est compensée par l'augmentation des engagements évoqués dans les commentaires du compte de résultat.

Formation et intégration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	32'750	40'000	7'604
Coûts salariaux et de structure	2'301'807	3'599'946	2'478'792
Coûts des services centraux	100'773	107'735	113'867
Revenus	695'800	576'200	2'096'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'739'530	3'171'481	504'263

Commentaires

Les dépenses du domaine Formation et intégration pour migrants affichent une certaine stabilité par rapport aux comptes 2022. L'engagement d'enseignant-e-s pour MNA en automne 2023 explique l'écart avec les comptes 2022. L'écart des coûts salariaux et de structure est imputable à une évaluation trop élevée, au budget, des heures des collaborateurs et collaboratrices dans ce domaine. Cet écart est accentué du fait de la fusion du centre de coûts auxiliaire comme évoqué ci-dessus. Enfin, l'augmentation des revenus est la conséquence d'un transfert de revenus entre le COSM et le SMIG (cf. commentaires au compte de résultat).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Aide sociale migration sauf réfugiés	-2'795'424	-510'000	-3'095'276
Aide sociale réfugiés	191'607	-2'903'000	-3'037'461
Renvoi	106'867	136'800	-68'223
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'496'950	-3'276'200	-6'200'960

Commentaires

Il ressort des deux premières rubriques que les forfaits versés par la Confédération sont supérieurs aux dépenses d'aide sociale. Pour avoir une idée de la charge nette du domaine de l'asile, il convient d'ajouter à ce montant les charges de personnel et de structure du service y relatives.

À relever que les charges brutes d'aide sociale sont en diminution en raison de l'impact positif de la mise en œuvre de l'Agenda d'Intégration Suisse (AIS).

S'agissant de la rubrique Aide sociale réfugiés, l'écart entre les comptes 2022 et les comptes 2023 est partiellement imputable à une charge unique, en 2022, relative à la suppression d'une réserve pour l'intégration (CHF +1,2 million).

La rubrique renvoi affiche un bénéfice car le SMIG a été indemnisé de manière plus importante que prévue par la Confédération dans le domaine du conseil en vue de retour étant donné le nombre important de retour volontaire en Ukraine organisé par ce secteur.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Ecart statistique RH	0	-127'769	0
Frais de rappel	-3'580	0	-4'520
Total charges (+) / revenus (-) nets	-3'580	-127'769	-4'520

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	0	0	0	0	0	0	506	0	506
Total		0	0	0	0	0	0	506	0	506

Commentaires

Néant.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Aide sociale	-6'236'463	-8'894'530	-5'684'074
Subsides LAMAL	-998'904	-1'504'470	-1'133'946
Total charges (+) et revenus (-) nets	-7'235'367	-10'399'000	-6'818'020

Commentaires

Pour rappel, la facture sociale concerne les charges et revenus du domaine de l'asile. Par rapport à 2022, le résultat est relativement stable s'il est considéré le transfert de revenus entre le COSM et le SMIG (cf. commentaires « Formation et intégration »).

Par rapport au budget 2023, l'écart s'explique par des effectifs plus importants que prévu comme expliqué dans le chapitre « Compte de résultat ». Plus précisément, la rubrique aide sociale intègre la « perte asile » (dépenses non couvertes par la Confédération). Cette perte asile est fortement réduite de CHF -2 millions, résultat de l'ensemble des explications du rapport.

Les dépenses des déboutés et admis provisoires (+7) à charge de la facture sociale sont également en diminution de CHF -1,1 million. Cette catégorie concerne également et exclusivement l'écart des subsides LAMal. Comme évoqué précédemment, cela s'explique par un nombre réduit de personnes déboutées que ce que le budget prévoyait et une meilleure intégration des admis provisoires sur le marché du travail.

2.10.6. Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Missions principales

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est chargé de l'application des législations fédérale et cantonale sur l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. L'objectif de la politique d'intégration interculturelle du canton est de "favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le Canton de Neuchâtel" ([art. 1 de la loi cantonale](#)).

Les missions principales du service de la cohésion multiculturelle se caractérisent par :

- Œuvrer à la construction et à la valorisation d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive dans sa diversité et garante de l'égalité de dignité ;
- Agir afin de permettre le développement, la participation et le bien-être de toutes et tous pour vivre en harmonie et en cohésion ;
- Soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration ;
- Assurer le rôle de conseil, information, sensibilisation et orientation auprès de toute personne indépendamment de son statut ;
- Être porteur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination ;
- Mobiliser et appuyer l'ensemble des acteurs qui s'engagent pour une société inclusive, interculturelle et ouverte, indépendamment de leur lien avec la migration ;
- Être l'interface entre l'État, les communautés, les associations et les institutions, notamment au travers du/de la délégué-e aux étrangères, pour créer des ponts, favoriser les synergies et en assurer la complémentarité des actions ;
- Promouvoir et accompagner l'adaptation des structures ordinaires à la diversité ;
- Valoriser, partager et renforcer notre expertise en matière d'interculturalité, de lutte contre les discriminations et d'intégration.

Évolution de l'environnement et des tâches

La marche du service est largement influencée par les flux migratoires, les modifications législatives et les subventionnements fédéraux. Conformément à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, la Confédération et les cantons mettent en œuvre l'encouragement de l'intégration par des programmes d'intégration cantonaux (PIC). Pour renforcer les efforts en la matière, la Confédération et les cantons ont adopté en 2019 l'Agenda Intégration Suisse (AIS) afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration (permis B avec statut et qualité de réfugiés, permis F avec qualité de réfugiés, permis F admis provisoire). Après une phase intermédiaire de deux ans appelée « PIC 2 bis » en 2022-2023, une nouvelle convention-programme de quatre ans nommée « PIC 3 » se déroulera de 2024 à 2027.

Tout comme l'année précédente, le COSM a continué d'être très impliqué dans le dispositif d'accueil des personnes en provenance d'Ukraine, notamment pour l'organisation des cours de français et d'intégration.

L'année 2023 a aussi vu la stabilisation de la direction du service avec l'engagement d'un chef de service. Le chef de service adjoint qui occupait la place de chef de service ad interim a repris ses fonctions initiales. La nouvelle direction s'est attelée à trouver ses marques et à reprendre les dossiers qui avaient été gelés ou menés à rythme ralenti en 2022. L'organigramme du service a été mis à jour et publié sur le site web du service en octobre 2023.

Activités et réalisations

Expertise

Le COSM assume le secrétariat de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). M. Matthieu Aubert, président de la CICM en début d'année a été nommé à la tête du service de l'économie. Le Conseil d'État a nommé Mme Brigitte Leitenberg nouvelle présidente de la CICM en juin 2023.

Le service est aussi chargé de la coordination du Groupe interdépartemental de coordination Intégration (GICI) qui réunit les principaux services de l'administration concernés par la mise en œuvre de la politique d'intégration. Le GICI est présidé par la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). Le GICI s'est réuni à trois reprises en 2023, validant deux éléments importants : le concept cantonal PIC 3 et une formation pour l'ensemble des employé-e-s de l'État dans le cadre de la Feuille de route pour une administration égalité et ouverte à la diversité (qui permettra également de mettre en avant les prestations de consultation du service dans le cadre du mandat de la mise en place d'un bureau de signalement).

En raison de la transversalité de ses missions, le service est associé à de nombreux groupes de pilotage et commissions aux niveaux cantonal, fédéral et international. Au niveau cantonal, il s'agit de la commission de naturalisation, la commission consultative en matière d'asile (CCMA), la collaboration interinstitutionnelle (CII), la coordination des mesures d'intégration professionnelle (CMES), l'intégration professionnelle (COPIL-IP) et l'aide sociale (GT-CIPOS). Le service est par ailleurs

membre actif de la Conférence suisse des délégué-e-s cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI) et de la Conférence Suisse des services d'intégration (CoSi). Le canton, via le COSM, est aussi membre du réseau international des cités interculturelles (Conseil de l'Europe) et de la coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR).

Accueil, conseil et information

Ce secteur d'activités comprend les prestations de consultation, médiation, formation, interprétariat ainsi que les actions d'information et de sensibilisation. Les activités du secteur couvrent les domaines de primo-information, conseil-information, interprétariat communautaire dans le cadre du PIC et la prévention des discriminations qui reste un domaine transversal pour le service.

Le secteur a réalisé plus de 635 consultations avec des personnes, des responsables d'associations et d'autres institutions ainsi que des professionnel-le-s des structures ordinaires. Les médiations s'élèvent au nombre de 40.

Le centre d'interprétariat et de traduction (121 interprètes pour 50 langues) a observé une augmentation du nombre d'heures d'interprétariat communautaire dans tous les domaines mais particulièrement dans les domaines de la santé avec un écart d'environ de 30% de plus par rapport à 2022. Le centre d'interprétariat a réalisé 18'107 heures de travail, ce qui représente une augmentation de 29,9% par rapport à l'année précédente.

Dans le domaine de la prévention du racisme et des discriminations, le service a traité 17 situations individuelles liées au racisme et à la discrimination, il a participé à plusieurs séances de coordination nationale ou régionale ou encore à la formation de professionnel-le-s à l'accompagnement de la diversité et au dialogue interculturel.

La Semaine d'action contre le racisme (SACR), parrainée par Afra Kane, auteure, compositrice et interprète, a été réalisée au mois de mars sous la bannière : « Neuchâtel. Canton interculturel ? ».

Encouragement de l'intégration

Ce secteur d'activités comprend la gestion des forfaits d'intégration, le traitement des demandes de subvention, la gestion de projets et de programmes et le soutien aux projets.

L'activité du secteur a principalement porté sur la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) dont l'objectif est de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration, des personnes réfugiées et admises provisoire (B-5 et F-7). L'AIS vient en complément du Programme d'Intégration cantonal (PIC). Les champs d'action, afin de permettre aux bénéficiaires d'atteindre l'autonomie, respectivement de rejoindre les structures ordinaires (formation et emploi) afin de poursuivre leur intégration, ont été les suivants :

- Compétences de base : subventions à des structures (associatives, fondations, etc.) pour un apprentissage de l'alphabétisation au niveau A2 ;
- Intégration sociale : soutien aux projets tant au niveau cantonal que communal par le biais de subventions et/ou de coaching aux projets favorisant le vivre ensemble, la lutte contre les discriminations et l'employabilité ;
- Primo-information : assurance qualité effectuée sur trois dispositifs de primo-information collective (également en bilingue) et formation des enseignant-e-s à la co-construction ainsi qu'à l'enseignement plurilingue ;
- Employabilité : suivi des personnes relevant de l'asile par les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle (CISP) engagé-e-s au sein des organisations partenaires ou au SMIG afin de définir les besoins individuels et les mesures pour y parvenir (stage, cours de compétences de base, acquisition de soft skills). Mise en œuvre du volet asile de la stratégie d'insertion professionnelle (IP-Asile), démarré en septembre 2020 ;
- Suivi du projet Aides financières (AFI) du Service d'État aux migrations (SEM) pour inciter les employeurs à engager des migrant-e-s. Ce programme a d'ailleurs évolué dans sa forme en 2022 afin de permettre aux CISP de le proposer aux bénéficiaires ;
- Formation : coordination avec le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et le centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) (notamment le pôle « Préapprentissage et transition ») et suivi du projet « Préapprentissage d'intégration » (PAI) du SEM ;
- Petite enfance : une collaboration forte avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP), l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ainsi que le secteur de la déléguée à la jeunesse (DEJ) dans le cadre de la Plateforme enfance, jeunesse et parentalité (PEJP). Des mesures de garde d'enfants ont en outre été soutenues pour permettre aux parents de suivre les mesures d'intégration proposées et offrir un lieu de sociabilisation et de valorisation de la diversité ;
- ESPACE (Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences) : les deux sites ont ouvert leurs portes à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds en février 2021. Géré par l'État sous l'égide du COSM et du service des migrations (SMIG), la particularité d'ESPACE est de fonctionner en gouvernance partagée avec l'ensemble des partenaires mais également les apprenant-e-s, dans une logique d'intelligence collective et de dynamique participative. La structure travaille ainsi avec et pour les migrant-e-s mais aussi avec le tissu associatif local dont les apports et compétences contribuent à l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration notamment. Des cours de compétences de base, des activités, un lieu de vie, un restaurant et une halte-garderie viennent enrichir l'offre dans chaque lieu d'ESPACE. En 2023, une soixantaine de MNA – pour une partie arrivée en 2022 – ont été intégré-e-s à la structure ESPACE, augmentant ainsi le nombre total d'apprenant-e-s à 360. L'intégration de ces MNA dans le dispositif a eu un impact sur l'enseignement, la coordination et les aspects administratifs de la structure.

Naturalisation

Le secteur « Naturalisations » est mandaté par le service cantonal de la population (SCOP) pour réaliser les enquêtes et entretiens de naturalisation. En 2023, 479 dossiers ont été reçus. 383 ont été finalisés et 96 sont en cours de traitement.

Prestations transversales

Le COSM a déposé en 2023 le concept PIC 3 auprès du Conseil d'État puis auprès de la Confédération. Ce concept est construit en cohérence avec l'actuel programme de législature du Conseil d'État et s'inspire des recommandations de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle pour les années 2022-2025. Le PIC 3 neuchâtelois trouve son ancrage dans les ambitions politiques du Conseil d'État et se base également sur une large consultation des principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'intégration cantonale et communale. Les axes stratégiques établis dans le « PIC 3 » sont la consolidation des collaborations interinstitutionnelles (y.c. les communes), le renforcement de l'assurance qualité de l'encouragement linguistique, la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité. Un accent particulier est également prévu dans les domaines de la communication et de l'intégration professionnelle.

En 2023, le COSM a assuré la mise en œuvre du nouveau programme de la Confédération « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » (Programme R) dans le Canton de Neuchâtel en soutenant 6 projets de 7 partenaires différents. Par ailleurs, la mise en œuvre du programme « Aides financières pour l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire » (AFI) s'est poursuivie en 2023 en collaboration avec le service de l'emploi (SEMP).

Ukraine

Un dispositif de cours de langue a été mis en place dès mars 2022 avec les financements de la Confédération du Programme « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S » (Programme S). Des ressources humaines ont été allouées afin de garantir un service de traduction et d'accueil mis en place au guichet du COSM. Des ressources humaines ont également été allouées afin de gérer l'intégralité du dispositif Ukraine – monitoring compris – dès mars 2022. En ce sens, en 2023, 650 bénéficiaires avec statut de protection S ont pris part à un cours de langue (alphabétisation, A1 ou A2) dans le cadre du partenariat avec 8 écoles de langue. Des réflexions pour des solutions alternatives de garde d'enfants dans le cadre des cours de langue des parents, ainsi que des prestations dans les domaines de l'employabilité ont été menées tout comme des projets dans le domaine du vivre ensemble et de la primo-information. Le COSM est resté attentif à l'évolution de la situation et aux décisions de la Confédération quant aux prolongations du statut S, et aux financements liés. En novembre 2023, la Confédération a annoncé le prolongement du Programme S jusqu'à mars 2025.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'869'955	11'997'981	10'332'089	-1'665'892	-13.9%	+4'462'133	+76.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	7'680	0	17'473	+17'473	--	+9'793	+127.5%
43 Revenus divers	26'560	22'000	28'830	+6'830	+31.0%	+2'270	+8.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	3'972'547	11'315'981	9'743'170	-1'572'811	-13.9%	+5'770'622	+145.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'863'168	660'000	542'616	-117'384	-17.8%	-1'320'552	-70.9%
Charges d'exploitation	6'963'904	15'361'974	11'938'051	-3'423'923	-22.3%	+4'974'147	+71.4%
30 Charges de personnel	2'025'383	2'293'725	2'731'123	+437'398	+19.1%	+705'739	+34.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	185'264	493'402	368'652	-124'750	-25.3%	+183'387	+99.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'278'660	11'505'512	5'766'652	-5'738'860	-49.9%	+2'487'993	+75.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'474'597	1'069'335	3'071'625	+2'002'290	+187.2%	+1'597'028	+108.3%
Résultat d'exploitation	-1'093'948	-3'363'993	-1'605'963	+1'758'031	+52.3%	-512'014	-46.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'093'948	-3'363'993	-1'605'963	+1'758'031	+52.3%	-512'014	-46.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'093'948	-3'363'993	-1'605'963	+1'758'031	+52.3%	-512'014	-46.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	21.00	20.00	26.00	+6.00	+30.0%	+5.00	+23.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	14.11	13.31	16.58	+3.27	+24.6%	+2.47	+17.5%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont principalement constitués des subventions fédérales octroyées dans le cadre du PIC (forfaits fédéraux d'intégration d'AIS et crédit d'encouragement de l'intégration) ainsi que des subventions liées à la crise ukrainienne (« programme S »). Dans le cadre des forfaits fédéraux d'intégration ainsi que des forfaits du programme S, les revenus sont consommés uniquement lorsque les charges sont dépensées.

En préambule, il convient de préciser que le budget (sur la base des projections de la Confédération) tablait sur l'accueil de 2'350 personnes (en moyenne) en provenance d'Ukraine. Dans les faits, le canton de Neuchâtel a accueilli 1'286 personnes (en moyenne).

L'écart de CHF -1,6 million constaté dans les revenus de transfert (groupe 46) est principalement composé : 1) d'une diminution de CHF -4,4 millions pour l'Ukraine en raison du nombre moins élevé de personnes; 2) d'une augmentation de l'utilisation des forfaits CHF +2,3 millions pour AIS; 3) d'une augmentation des subventions fédérales soit CHF +500'000 en lien avec deux programmes pilotes fédéraux « Aides financières pour l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire (AFI) » et « Programme de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » (appelé communément « Programme R »). Ces deux programmes n'avaient pas été budgétés.

Au niveau des prestations internes (groupe 49), l'écart de CHF 100'000 est principalement fixé à la prise en charge par le COSM d'une partie des cours de compétences de base pour le public du service de l'action sociale (SASO).

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Au niveau des charges de personnel (groupe 30), le dépassement de CHF +440'000 correspond principalement à la masse salariale supplémentaire engagée à ESPACE dans le cadre de l'arrivée de mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA).

L'écart de CHF -125'000 des biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), la diminution des charges est liée à la baisse des honoraires pour les traductions orales du public ukrainien (CHF -200'000) et une augmentation à ESPACE, dont principalement CHF 30'000 en matériel d'enseignement et CHF 20'000 de frais de repas pour le public MNA.

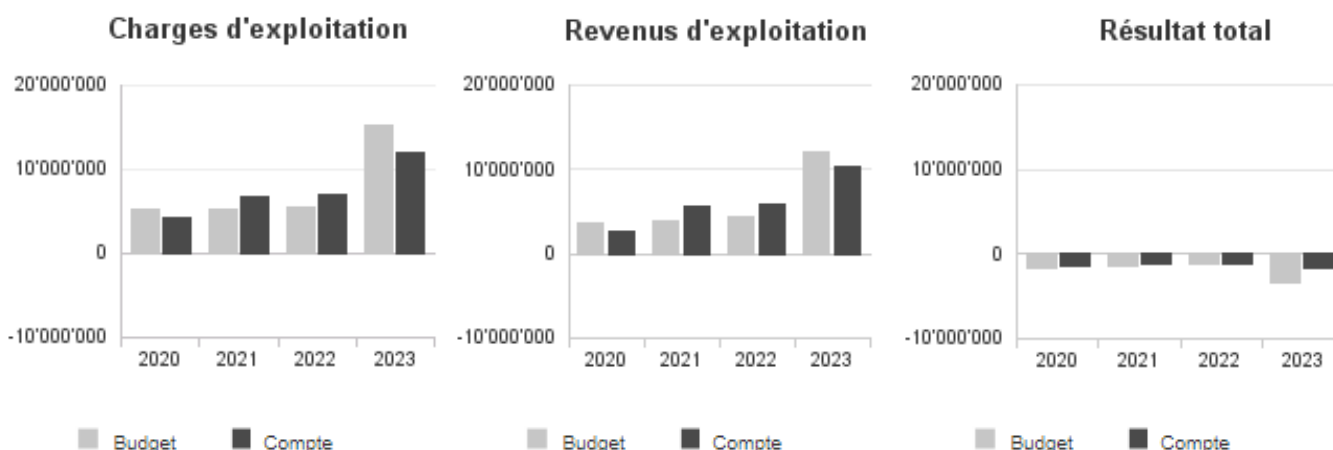
Les charges de transfert (groupe 36) sont largement inférieures au budget (CHF -5,7 millions) pour plusieurs raisons : 1) Le nombre moins élevé de personnes en provenance d'Ukraine a entraîné moins de cours de français destinés à ce public (CHF - 6 millions). Le prix unitaire des cours a également été inférieur aux prévisions. 2) Les subventions liées aux deux programmes fédéraux susmentionnés (CHF +500'000). 3) Des subventions moins importantes ont été utilisées dans le cadre de la « Transition AIS » pour environ CHF -450'000. 4) les charges de transfert liées à AIS sont légèrement en augmentation par rapport au budget pour CHF +200'000.

Les imputations internes (groupe 39), l'augmentation de CHF +2 millions est principalement due à la refacturation des enseignant.e.s ESPACE par le service des migrations (SMIG) notamment suite à l'ouverture de nouvelles classes pour les MNA et à la refacturation des mesures spécifiques Ukraine par le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) pour CHF +250'000. Le solde de l'écart concerne une écriture technique de transfert analytique au bénéficiaire « Transition AIS ».

Au niveau des effectifs, l'écart de 3,27 EPT au 31.12.2023 est lié au recrutement de 3,15 EPT (totalement financé par les forfaits fédéraux) à ESPACE pour l'adaptation du dispositif en lien avec les MNA. Le solde est lié à un poste vacant.

Les effectifs Ukraine ne sont pas répertoriés dans le tableau ci-dessus. Au 31 décembre 2023, on dénombre 2,8 EPT (1,2 EPT pour la mise en place et la gestion des cours de langue et de l'employabilité, 0,8 EPT pour le suivi administratif et 0,8 EPT pour une personne en charge de traductions au guichet).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Expertise (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	1'007	0	3'011
Coûts salariaux et de structure	90'742	73'541	67'509
Coûts des services centraux	14'497	8'653	6'958
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	106'246	82'194	77'478

Commentaires

La légère augmentation des heures dans la prestation « Gestion des commissions et groupe de travail » est compensée par une diminution des heures imputées à la prestation « Expertise, représentation et réseautage » et une baisse des indemnités versées aux membres de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) de CHF -8'000.

Accueil, conseil et information (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	32'787	237'181	86'385
Coûts salariaux et de structure	747'797	998'588	830'140
Coûts des services centraux	111'966	102'019	78'433
Revenus	596'503	542'952	709'844
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	296'048	794'836	285'113

Commentaires

L'écart au niveau des charges directes est principalement dû à la baisse des traductions orales pour le public ukrainien pour CHF -200'000. Au niveau des coûts salariaux et de structure, l'écart est lié à la diminution des heures effectuées dans le domaine des consultations et médiations en raison notamment de l'absence longue durée d'une collaboratrice ainsi qu'une diminution des salaires occasionnels liés aux traductions écrites pour le public ukrainien pour un peu plus de CHF -100'000. Les revenus sont plus élevés compte tenu que la totalité des coûts Ukraine a été financée par les forfaits fédéraux S, alors que le budget prévoyait une charge cantonale de CHF 450'000 dans ce groupe de prestations.

Encouragement de l'intégration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	143'906	239'021	267'504
Coûts salariaux et de structure	1'023'666	1'061'323	1'648'148
Coûts des services centraux	346'327	306'073	342'470
Revenus	1'254'456	1'188'060	1'917'186
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	259'444	418'357	340'936

Commentaires

L'augmentation des coûts salariaux et de structure du groupe de l'encouragement de l'intégration est due à l'augmentation du dispositif de cours de langue à ESPACE ainsi que l'augmentation des heures allouées au domaine du vivre ensemble et de la petite enfance. Au niveau des revenus, l'écart est expliqué par le prélèvement des forfaits AIS pour financer les effectifs supplémentaires à ESPACE et une augmentation des revenus liés au crédit d'encouragement de l'intégration pour les domaines du vivre ensemble et de la petite enfance. Finalement, tout comme pour le groupe de prestations précédent, la totalité des coûts Ukraine a été financée par les forfaits S, contrairement au budget qui prévoyait une charge cantonale de CHF 200'000 dans ce groupe de prestations.

Enquêtes d'intégration (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	171'316	177'474	198'330
Coûts des services centraux	31'395	27'161	23'819
Revenus	154'050	210'000	211'350
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	48'660	-5'365	10'799

Commentaires

Le résultat du groupe des « Enquêtes d'intégration » correspond au budget. Le temps alloué par dossier a été optimisé et permet aujourd'hui de tendre à l'autofinancement de ce groupe de prestations.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
AFI	8'096	0	0
Programme de réinstallation	0	0	0
Programme d'intégration	115'495	1'104'469	210'564
Programme R	0	0	0
Projets d'intégration	260'000	260'000	260'000
Transition AIS	0	736'274	421'173
Total charges (+) / revenus (-) nets	383'591	2'100'743	891'737

Commentaires

AFI correspond à un projet pilote de la Confédération appelé « Aides financières pour l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire » (AFI). Ce projet pluriannuel est financé à hauteur de 50% de part cantonale financée par les forfaits d'intégration et 50% de part fédérale spécifique au projet AFI. Le service de l'emploi (SEMP) assure la gestion opérationnelle du projet alors que le COSM est responsable du suivi auprès de la Confédération ainsi que du suivi du financement. En 2023, la charge brute du programme s'est élevée à CHF 333'060 et le financement a été assuré par CHF 166'530 de forfaits AIS et CHF 166'530 de fonds AFI. La charge nette est ainsi nulle.

Le programme de réinstallation ayant pour objectif l'intégration des groupes de réfugiés s'est arrêté en 2022.

Le Programme d'intégration représente la part cantonale des charges de transfert du PIC (Programme d'intégration cantonal) ainsi que la part cantonale des charges de transfert liées au programme S. L'écart de près de CHF -900'000 favorable par rapport au budget est expliqué par le fait que la totalité des coûts du programme S a été financée par les forfaits S, contrairement au budget qui prévoyait une charge cantonale de CHF 870'000 pour les cours de langue.

Le programme R correspond au projet pilote de la Confédération appelé « Programme de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers ». Ce programme de 2 ans (2023-2024) est financé pour près de CHF 730'000 de subventions fédérales spécifiques (pour les 2 ans) et CHF 90'000 prélevés dans les forfaits fédéraux d'intégration. En 2023, les charges brutes du programme se sont élevées à CHF 347'790. La charge nette est nulle puisque la totalité a été compensée par le prélèvement dans les forfaits AIS et les revenus fédéraux spécifiques au programme.

Les projets d'intégration concernent la participation cantonale à ESPACE pour l'achat de mesures en compétences de base.

La transition AIS correspond à la provision créée à fin 2018 (et dissoute en 2021) et à son utilisation en faveur des personnes ayant reçu une décision avant le 1er mai 2019. Aux comptes 2023, les charges ont été inférieures au budget pour CHF -315'000. La somme utilisée correspond aux coûts liés au public cible de la provision, dont principalement les mesures individuelles, les cours de compétences de base et les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle (CISP), y compris les heures de coordination effectuées par le COSM « Transition AIS » s'éteint au 31.12.2023.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Ecart statistique RH	0	-26'771	0
Frais de rappel	-40	0	-100
Total charges (+) / revenus (-) nets	-40	-26'771	-100

Commentaires

Néant.

2.10.7. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- appliquer la législation sur l'action sociale ;
- appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En complément à ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), le SASO est également en charge de la gestion de la facture sociale harmonisée (article 12a LASoc).

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement économique et social en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel a peu varié en 2023 par rapport à l'année précédente, qui était déjà fortement marquée par un taux d'inflation élevé (+ 6,2% sur 2021-2023), une croissance importante des primes d'assurance-maladie et d'autres hausses de prix.

Paradoxalement, le recours aux prestations sociales cantonales sous condition de ressources (en fonction du revenu et des éléments de fortune) n'a pas augmenté ; au contraire, il est encore en légère baisse par exemple dans le domaine de l'aide sociale ou des bourses d'études.

Enfin, il convient de constater que le monitoring officiel, axé sur les aspects financiers, ne permet pas de mettre en lumière les impacts plus profonds de cette hausse généralisée des prix sur la santé, le logement ou encore l'alimentation de la part la plus fragile de la population neuchâteloise. Des observateurs privilégiés comme les services sociaux privés soulignent que la précarité sévit toujours plus fortement pour celles et ceux qui la subissaient déjà et touche désormais de nouveaux publics.

Activités et réalisations

Politique d'action sociale

Face à la situation exceptionnelle provoquée par la forte évolution de l'inflation, des primes d'assurance-maladie et des prix de l'énergie, le SASO s'est coordonné avec ses différents partenaires (cantonaux, communaux et privés) afin de pouvoir évaluer l'ampleur des difficultés vécues et réfléchir aux solutions possibles pour venir en aide aux catégories de population les plus précarisées, notamment au travers de la politique cantonale des subsides à l'assurance-maladie.

Dans un contexte de taux de chômage historiquement bas, identifié comme une « fenêtre d'opportunité » pour favoriser l'intégration professionnelle de personnes plus éloignées du premier marché de l'emploi, le SASO a participé aux travaux du département dans ce domaine et poussé les analyses pour mieux comprendre la composition et les besoins de ce public spécifique.

Sur le front de la lutte contre le surendettement, le dispositif cantonal a continué à se développer en 2023. En matière de prévention (1er axe de la LLPS), quatre projets ont pu être soutenus grâce au Fonds neuchâtelois de prévention du surendettement, administré par la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS) ; ce sont des séances de sensibilisation à l'impact financier de la retraite, une soirée d'information pour les personnes « aux poursuites », des podcasts sur le chômage et un « jeu sérieux » pour les jeunes. Concernant la détection précoce (2^{ème} axe de la LLPS), 407 coupons ont été distribués aux usagers et usagères en 2023 (355 en 2022), les invitant à consulter gratuitement un service de désendettement vu leur situation obérée. Par ailleurs, les guichets et services sociaux régionaux (GSR/SSR) ont intégré le dispositif de détection précoce du surendettement. Enfin, la plateforme cantonale de lutte contre le surendettement, agissant notamment comme un observatoire du phénomène, s'est réunie à deux occasions et prépare un bilan des premières années du plan d'action déployé dans le Canton de Neuchâtel.

Enfin, le réseau socio-sanitaire privé a dû faire face à de fortes augmentations des sollicitations de la part d'une population en recherche de soutiens à des degrés divers (matériels et autres). Les services de consultations des partenaires de l'action sociale privée, comme Pro Senectute, Caritas ou le Centre social protestant (tous au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État), ont connu en 2023 une surcharge de travail, avec pour conséquence un allongement des « listes d'attente » et des délais d'intervention. Dans le domaine de la distribution alimentaire, les sollicitations ont été également plus nombreuses en 2023 un peu partout dans le canton, preuve que la population neuchâteloise est diversement touchée par les augmentations de charges au quotidien et le contexte général.

Contributions d'entretien

En 2023, l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a ouvert 199 nouveaux dossiers (179 en 2022). Le nombre total de dossiers traités par l'office s'élève désormais à 3'085 (3'126 en 2022). S'agissant de la dépense effective à charge de la facture sociale harmonisée (différence entre les avances octroyées par l'État et les avances recouvrées), elle s'élève à CHF 692'700. Cela correspond à un excellent taux de recouvrement de 71% réalisé par l'ORACE. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'office a entrepris en 2023 un total de 324 procédures judiciaires.

En matière de politique sociale et de développement des « aides en amont », les réformes introduites à l'ORACE depuis 2019 continuent de démontrer leur utilité, puisqu'en 2023 elles ont permis à 150 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

Sur l'ensemble de l'année 2023, le montant total des avances accordées par l'ORACE s'élève à CHF 2'400'000, contre CHF 3'000'000 en 2022. Cette baisse importante (- 20%) était prévue et attendue. Elle s'explique par la fin de l'effet « ponctuel » lié à la modification du régime des avances qui a étendu la durée des avances à 36 mois dès le 1^{er} juillet 2021. Ce phénomène se répercute également sur le nombre de bénéficiaires d'avances qui, en moyenne mensuelle, a lui aussi diminué, passant de 425 personnes en 2022 à 356 en 2023.

Enfin, la charge de travail continue de peser lourdement sur l'ORACE, notamment depuis l'entrée en vigueur, en janvier 2022, de l'Ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAiR), qui a imposé de nouvelles tâches (notamment l'aide au recouvrement des allocations familiales) et de nouveaux processus de travail (notamment la collaboration avec les institutions de prévoyance). Cette situation s'est encore accentuée en 2023 puisque l'office a enregistré une augmentation de 11% des nouvelles demandes d'aide.

Aide sociale

Dans l'attente des chiffres officiels 2023 de l'OFS, on peut déjà faire le constat que la tendance à la baisse du recours à l'aide sociale se poursuit : sur l'année 2023 pour l'ensemble des autorités d'aide sociale du Canton de Neuchâtel, on enregistre une légère diminution du nombre moyen de dossiers, qui passe de 5'146 en 2022 à 4'995. Ce résultat réjouissant d'une diminution du taux d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel peut s'expliquer par la bonne conjoncture mais également par les réformes engagées dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales. Malgré cela, il convient de préciser que la charge de travail des services sociaux n'est pas en diminution. On constate en effet toujours un fort « taux de rotation », où près de la moitié des bénéficiaires d'aide matérielle sortent de l'aide sociale dans la même année où ils y sont entrés.

En avril 2023, le Canton de Neuchâtel a indexé complètement le « forfait d'entretien » attribué aux bénéficiaires de l'aide sociale, comme dans la majorité des cantons suisses. Le forfait standard est ainsi passé de 997 francs à 1'031 francs par mois et par personne. Concernant les dépenses d'aide sociale générées en 2023 (aide matérielle versée par les services sociaux régionaux (SSR) et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'office cantonal d'aide sociale (ODAS)), leur montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à près de 94 millions de francs. Cela représente une légère augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. Cette hausse provient essentiellement du domaine de l'aide sociale aux réfugiés dont le statut, lié à la durée de séjour dans notre canton (permis B de plus de 5 ans et F de plus de 7 ans), implique légalement un transfert de la charge financière, passant de la Confédération au canton et à la facture sociale harmonisée (partagée avec les communes). Toutefois, il est constaté une baisse des charges d'aide matérielle versée par les services sociaux régionaux (SSR).

Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle (ISP), les programmes ou mesures ont proposé en 2023 quelques 517 places à mi-temps. Pas moins de 1'319 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'334 en 2022). Parmi ceux-ci, 61% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 39% ont bénéficié d'un placement ISP individuel auprès d'une entité externe. Au final, 14,5% des participant-e-s ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Et 9,5% supplémentaires ont atteint le niveau du Pronostic 1, nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un suivi du service de l'emploi (SEMP/ORP) dans une démarche d'intégration professionnelle. Par ailleurs, il est à relever que le programme Ressources-CSP a cessé son activité en cours d'exercice et que l'Atelier Fil s'est dissout en fin d'année avec reprise de ses prestations principales par deux programmes existants (OSEO et l'Atelier93). Les Couturiers du Temps ont également interrompu leur activité telle que déployée jusqu'alors pour renaître avec une nouvelle direction, un repositionnement et un nouveau nom : Elan. D'autre part, deux sites supplémentaires d'Addiction Neuchâtel ont été reconnus dans le cadre du partenariat avec l'État : Goéland Location et le Devens. Enfin, le projet La Marmite est venu compléter en fin d'année de manière novatrice le panel de prestations du dispositif ISP, dans le domaine de la médiation culturelle et de l'insertion sociale.

Sur un plan organisationnel et suite au démarrage de la nouvelle application informatique KiSS (projet LIANE) en mai 2022, l'année 2023 s'est caractérisée par un engagement encore très important de l'équipe de projet (service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), Direction du SASO et ODAS). Cette première année « entière » de fonctionnement a également été l'occasion de demander plusieurs adaptations de l'application informatique, afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs et utilisatrices.

Enfin, du côté du Projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) mené de concert entre les communes et l'État, les travaux en prévision de la mise en œuvre du suivi différencié harmonisé (SDH) se sont poursuivis avec une grande intensité en vue de préparer la phase d'opérationnalisation pour 2024-2025. Cette étape particulièrement importante pour la réussite du projet a mobilisé d'importantes ressources au sein des services sociaux, au SASO et à l'ODAS, ainsi qu'auprès d'Objectif.ne, partenaire externe qui assure l'accompagnement des différent-e-s professionnel-le-s sollicité-e-s.

Aides à la formation

Lors de l'année scolaire 2022-2023, le nombre de personnes au bénéfice de bourses a sensiblement diminué dans tous les degrés (secondaire 2 et tertiaire ; -8,2% au total), entraînant une baisse du montant total versé par l'État (CHF -320'330). Néanmoins, le montant moyen de la bourse octroyée a augmenté. Sur un total de 2'048 demandes examinées par l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB), 46% ont abouti à l'octroi d'une bourse ; 13% ont été rejetées pour non-conformité aux conditions d'octroi (personne ou formation), et 41% ont été refusées en raison de moyens financiers jugés suffisants selon la réglementation.

Le nombre de bénéficiaires de prêts (à rembourser, sans intérêt) a légèrement augmenté (+2), tout comme le montant total attribué. Le montant moyen des prêts pour l'année sous revue est de CHF 7'118, soit une augmentation des montants alloués de 13% par rapport à 2021-2022.

Le tableau ci-dessous, établi par l'OCAB, présente le résultat des deux dernières années sur le plan de l'octroi des bourses d'études (prestations non remboursables) et des prêts d'études. Les statistiques 2022-2023, arrêtées à mi-février 2024, ont été harmonisées avec celles de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Niveau de formation	2021-2022			2022-2023			Variations en %	
	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants
Secondaire II	520	2'612'010	5'023	467	2'548'217	5'456	-10,19 %	-2,44 %
Tertiaire	430	3'839'275	8'929	406	3'583'088	8'825	-5,58 %	-6,67 %
Formation continue	1	3'850	3'850	1	3'500	3'500	0	-9,09 %
Total bourses	951	6'455'135	6'788	873	6'134'805	7'027	-8,20 %	-4,96 %
Prêts d'études	13	81'940	6'303	15	106'770	7'118	+15,38 %	+30,30 %

Assurance-maladie (LAMal)

En moyenne en 2023, les primes d'assurance-maladie (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), toutes classes d'âges confondues, ont augmenté de 9,5% dans le Canton de Neuchâtel. Dans le détail, les primes des catégories des adultes (dès 26 ans) ont augmenté en moyenne de 9,0% (à CHF 462.10 /mois), celles des jeunes adultes (19-25 ans) ont augmenté de 7,6% (à CHF 318.60 /mois) et celles des enfants (0-18 ans) également de 7,6% (à CHF 118.30 /mois).

Dans un contexte de forte augmentation des primes LAMal pour la seconde année consécutive et d'une hausse généralisée des prix en 2022, le Conseil d'État a amendé en novembre son projet de budget 2023, avec plusieurs mesures pour venir en aide à la population « paquet vie chère ». Dans le domaine de la réduction individuelle des primes, il a ainsi décidé le « maintien de l'intensité de l'aide », augmentant les montants des subsides dans la même proportion que la hausse des primes (par catégorie d'âge, en faveur des assuré-e-s de condition économique modeste). De plus, il a majoré les montants maximaux des subsides des enfants pour les familles en classification S12 à S15 à hauteur de 100% de la classification S1 (montant du subside le plus élevé de la catégorie ordinaire). Par ailleurs, il a aussi décidé un élargissement du cercle des bénéficiaires, en augmentant certaines limites de revenus. À la suite de l'amendement au budget 2023 du Conseil d'État, renforcé par le Grand Conseil, pour lutter contre les effets de l'inflation, le dispositif a encore été complété en février 2023, avec pour objectif annoncé d'assurer à environ 28'000 personnes un « subside extraordinaire pouvoir d'achat (SEPA) » de 21 francs par mois et par bénéficiaire.

En 2023, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal, sans compter la mesure SEPA, s'est élevé dans le canton de Neuchâtel à plus de 34'200 personnes, pour un montant total de CHF 135,5 millions (CHF 120 millions en 2022). L'augmentation entre 2022 et 2023 du montant total de subsides versés concerne les effectifs des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI mais aussi le nombre de bénéficiaires de subsides dits de "classification ordinaire" (class. S1-S15 ; +20% à ce stade).

La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit au 31.12.2023.

À noter que les effectifs des bénéficiaires de subsides ordinaires sont encore appelés à évoluer à la hausse, dans la mesure où l'OCAB doit rendre des décisions en 2024, avec effet sur 2023 (traitement en retard).

Catégories de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre personnes de
PC à l'AVS-AI	77,6	12'709
Aide sociale	34,0	8'402
Subsides ordinaires (class. S1-S15)	23,9	13'102
**Total	135,5	34'213

*Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois).

**Ces données recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année (incl. les correctifs des années antérieures à 2023) et ne considèrent, en conséquence, pas les écritures transitoires ni le subside extraordinaire pouvoir d'achat.

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité », sur la base des coupons envoyés aux assurés par l'OCAB suite à la communication des taxations fiscales, 4'498 ont été retournés dans les délais et traités par l'office (2'238 en 2022). Sur les 4'498 coupons traités, 3'394 ont donné droit à l'attribution d'un subside, 974 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen détaillé du droit à la prestation (suite à un changement de situation financière et/ou personnelle) et 130 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Prestations transversales

La direction du service a pu enfin mettre un terme à la démarche d'optimisation de l'organisation du SASO et de ses entités (OPTI-SASO), validant en juin 2023 un rapport présenté et rédigé par le chef de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS). En résumé, les mesures pour l'ODAS résultant de ce dernier volet d'OPTI-SASO, peuvent être présentées ainsi : a) Renfort de la direction d'office, avec création d'une nouvelle fonction de chef-fe d'office adjoint.e au 1^{er} janvier 2024 ; b) Nouvelle organisation hiérarchique du secteur ODAS-contrôle (organigramme aplani) ; c) Autres propositions de mesures organisationnelles, avec objectif de décloisonnement et d'autonomisation des secteurs.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	131'407'881	149'541'000	140'885'339	-8'655'661	-5.8%	+9'477'458	+7.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'790'220	5'935'000	3'953'307	-1'981'693	-33.4%	-2'836'914	-41.8%
43 Revenus divers	121'831	8'000	134'986	+126'986	+1'587.3%	+13'155	+10.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	103'781'821	122'340'400	115'649'508	-6'690'892	-5.5%	+11'867'687	+11.4%
47 Subventions à redistribuer	20'331'958	20'954'000	20'529'803	-424'197	-2.0%	+197'845	+1.0%
49 Imputations internes	382'051	303'600	617'735	+314'135	+103.5%	+235'684	+61.7%
Charges d'exploitation	271'624'973	316'484'150	294'482'366	-22'001'784	-7.0%	+22'857'393	+8.4%
30 Charges de personnel	5'683'268	6'082'166	5'936'904	-145'262	-2.4%	+253'636	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'029'505	1'426'200	1'335'239	-90'961	-6.4%	-694'266	-34.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	217'503'083	256'897'127	241'130'696	-15'766'431	-6.1%	+23'627'613	+10.9%
37 Subventions redistribuées	20'331'958	20'954'000	20'529'803	-424'197	-2.0%	+197'845	+1.0%
39 Imputations internes	26'077'159	31'124'657	25'549'724	-5'574'933	-17.9%	-527'435	-2.0%
Résultat d'exploitation	-140'217'092	-166'943'150	-153'597'027	+13'346'123	+8.0%	-13'379'935	-9.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-140'217'092	-166'943'150	-153'597'027	+13'346'123	+8.0%	-13'379'935	-9.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-140'217'092	-166'943'150	-153'597'027	+13'346'123	+8.0%	-13'379'935	-9.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	56.00	57.00	60.00	+3.00	+5.3%	+4.00	+7.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	43.40	44.40	43.70	-0.70	-1.6%	+0.30	+0.7%

Commentaires

Le résultat net des comptes 2023 est meilleur en regard du budget (CHF -13,3 millions). Les revenus 2023 sont inférieurs au budget (CHF -8,7 millions), mais cette diminution est plus que compensée par des charges moins élevées (CHF -22,0 millions).

Les revenus présentent, par rapport au budget, deux écarts significatifs dans les revenus de transfert (groupe 46) et taxes (groupe 42). Pour le premier, l'écart relève de trois facteurs principaux : d'une part, les subventions fédérales entrant dans la facture sociale (subsides LAMal pour l'essentiel) sont supérieures de CHF +1,5 million (le budget est basé sur des montants provisoires communiqués par la Confédération) et d'autre part, les montants reçus des communes au titre de la facture sociale sont inférieurs de CHF -7,2 millions, car les dépenses y relatives sont moins élevées. Finalement, le solde de l'écart est notamment expliqué par un recouvrement du contentieux LAMal inférieur de CHF -0,9 million.

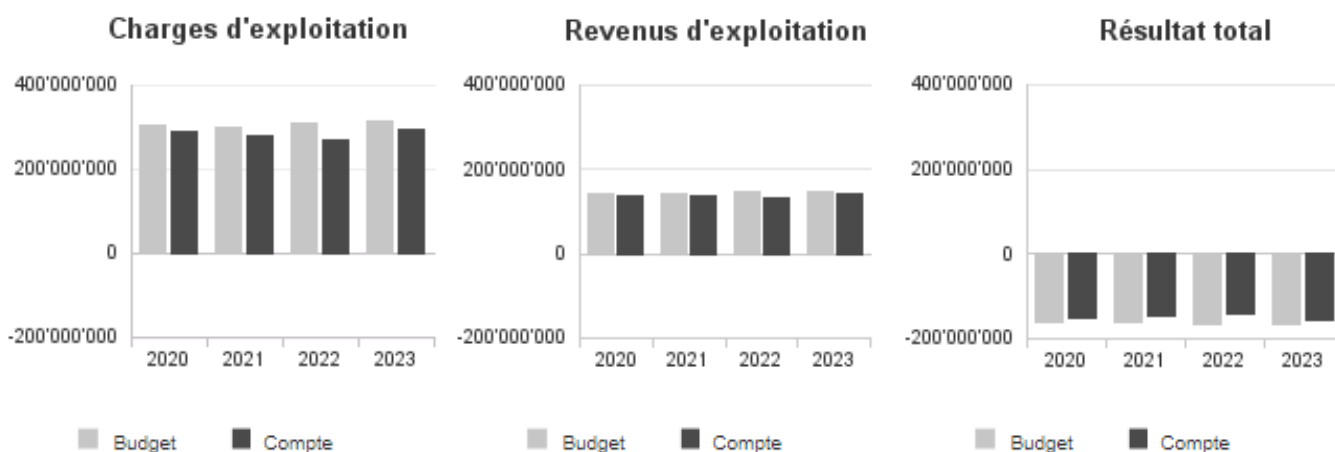
L'écart au budget des taxes (groupe 42) découle quant à lui de remboursements de prestations sociales par les bénéficiaires inférieures aux hypothèses. Ces montants peuvent varier fortement d'une année à l'autre rendant les prévisions aléatoires. En revanche, les remboursements d'héritages ou legs diminuent entre 2022 et 2023, suite notamment à des revenus particulièrement élevés en 2022 et d'un changement d'imputation comptable dès les comptes 2023 suite à l'introduction du nouveau logiciel KISS, une partie des remboursements étant imputés directement dans les comptes des communes. Ces montants apparaissent ensuite dans les comptes de l'Etat (à 60%) dans les charges de transfert en déduction de la charge d'aide sociale avancée par les communes.

Les charges de transfert (groupe 36) présentent un écart favorable principalement lié aux subsides LAMal (CHF -9,7 millions) et de l'aide matérielle délivrée par les SSR, l'ODAS ainsi que les organismes privés procurant l'aide sociale aux réfugiés

(CHF -5,7 millions). L'intensité du recours aux prestations sociales pour ces deux composantes dans un environnement compliqué ne s'est pas réalisée selon les hypothèses de planification. Pour ce qui est des imputations internes (groupe 39), il enregistre principalement les dépenses refacturées par d'autres services au SASO pour entrer dans la facture sociale. Les écarts budgétaires favorables y relatifs d'au total CHF -5,6 millions sont expliqués dans les fiches des autres services concernés par la facture sociale, soit SECS, SEMP et SMIG.

Les charges de personnel et les biens, services et autres charges d'exploitation (groupes 30 et 31) sont inférieures de CHF 200'000. Cette diminution découle d'éléments ponctuels liés aux fluctuations naturelles des taux d'occupation des postes ou de dépenses moins élevées que prévu pour la réalisation de projets. En fin d'année, un poste de 0,7 EPT était vacant.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	4'434	9'000	2'925
Coûts salariaux et de structure	1'173'039	1'250'905	1'148'148
Coûts des services centraux	394'877	253'420	228'742
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'572'350	1'513'324	1'379'815

Commentaires

Les coûts moins élevés que le budget découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations qui ont été inférieures.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	83'300	0	2'090
Coûts salariaux et de structure	1'762'160	1'538'812	1'695'099
Coûts des services centraux	593'678	311'747	337'784
Revenus	94'492	95'800	64'724
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'344'646	1'754'759	1'970'249

Commentaires

Les coûts plus élevés que le budget découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations qui ont été supérieures.

Aide à la formation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	400	400	400
Coûts salariaux et de structure	359'261	436'634	399'294
Coûts des services centraux	121'090	88'457	79'464
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	480'751	525'491	479'158

Commentaires

Les coûts plus élevés que le budget découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations qui ont été inférieures.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	-1'405	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'050'905	2'138'773	2'220'396
Coûts des services centraux	691'421	433'292	443'038
Revenus	14'618	8'000	14'245
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'726'304	2'564'065	2'649'189

Commentaires

Les coûts plus élevés que le budget découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations qui ont été plus élevées. Ceci s'explique notamment dans le cadre de la mise en œuvre du soutien extraordinaire au pouvoir d'achat (SEPA) par l'engagement d'un renfort temporaire de 0,5 EPT de mars à décembre 2023.

Politique d'action sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	10'679	10'800	12'431
Coûts salariaux et de structure	391'665	456'263	499'979
Coûts des services centraux	131'690	92'029	99'736
Revenus	93'990	100'000	105'278
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	440'044	459'092	506'868

Commentaires

Les coûts plus élevés que le budget découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations qui ont été supérieures.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Contentieux LAMal	10'295'227	10'959'545	11'667'551
LAVI	678'391	110'000	843'504
Participation aux SSR et GSR	4'785'710	5'354'600	4'651'701
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	0	2'000'000	1'421'962
Subventions institutions privées	17'674	10'400	22'198
Total charges (+) / revenus (-) nets	15'777'001	18'434'545	18'606'916

Commentaires

Les charges nettes du contentieux LAMal (primes impayées et intérêts et frais de poursuite), tout comme les indemnités LAVI, sont en hausse. L'augmentation du contentieux est liée aux revenus du recouvrement qui sont inférieurs au budget pour CHF -650'000. La forte augmentation (CHF +734'000) des dédommagements aux victimes d'infractions (indemnités LAVI) est due à des éléments ponctuels liés à des cas particuliers.

La participation de l'État aux charges des SSR et GSR est moins élevée que le montant porté au budget. La réalisation du projet Suivi Différencié Harmonisé (SDH) a été décalée pour un début en 2025.

Des subsides LAMal extraordinaires ont été introduits en 2023 en soutien du pouvoir d'achat, ce qui a entraîné une forte hausse du total de cette catégorie de charges de transfert. Sur les sept millions alloués par le Grand Conseil, deux millions correspondent à la part assumée à 100% par l'État, et qui n'est donc pas incluse dans la facture sociale répartie entre l'État et les communes. L'utilisation de ces subsides a néanmoins été moins élevée que prévu au budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Charges subventions redistribuées	20'331'958	20'954'000	20'529'803
Frais de rappel	-1'990	0	-2'220
Revenus subventions redistribuées	-20'331'958	-20'954'000	-20'529'803
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'990	0	-2'220

Commentaires

Les écarts entre les charges et revenus redistribués (groupe 37 et 47) qui se compensent mutuellement, résultent des fluctuations des montants du pot commun à répartir entre les communes dans les domaines des charges d'aide matérielle des SSR et des frais de personnel des GSR/SSR.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	72'848	7'149	65'699	248'991	0	248'991	102'986	0	102'986
Prêts d'étude 2020-2023	En cours	153'130	53'650	99'480	150'000	45'000	105'000	106'870	8'275	98'595
Prêts d'études	En cours	-80'790	107'549	-188'339	0	156'800	-156'800	0	165'915	-165'915
Total		145'188	168'348	-23'160	398'991	201'800	197'191	209'856	174'190	35'666

Commentaires

Le crédit d'engagement PI-Réformes (rapport 20.013) sert à l'octroi de mandats pour les travaux liés à la redéfinition des prestations sociales dans le cadre du Projet RAISONNE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) mené conjointement entre les communes et l'État. Les mandats externes nécessaires à sa réalisation ont été moins sollicités que prévu, entraînant des charges inférieures de CHF 146'000 par rapport au budget.

Les nouveaux octrois ainsi que les remboursements de prêts d'études en lien avec le crédit d'objet 2020-2023 ont été inférieurs aux données de planification.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Aide sociale	59'698'893	65'118'730	59'263'145
Alfa Sal	2'895'656	3'564'700	2'879'858
Avances contribution d'entretien	1'091'702	545'000	395'836
Bourses d'études	3'354'283	3'596'000	3'313'523
Financement LACI	2'946'600	3'108'580	3'004'800
Intégration socio-professionnelle	4'574'671	6'471'720	5'693'456
Lutte contre les abus	973'932	1'029'300	1'101'432
Partenariat social privé	2'889'215	3'140'000	3'363'966
Subsides LAMal	38'378'840	51'868'852	45'325'376
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	0	3'000'000	3'555'155
Total charges (+) et revenus (-) nets	116'803'792	141'442'882	127'896'547

Commentaires

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats sont inférieurs aux prévisions budgétaires, à raison de CHF -13,5 millions (part État). Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : (1) une situation économique et conjoncturelle favorable, caractérisée par un faible taux de chômage qui a eu un impact significatif sur le recours à l'aide sociale, (2) des estimations trop élevées du nombre de personnes susceptibles de solliciter des subsides à l'assurance-maladie, (3) un nombre moindre de personnes accueillies en provenance d'Ukraine.

L'écart favorable des comptes 2023 par rapport au budget relève principalement des domaines des subsides d'assurance-maladie et de l'aide sociale, mais aussi dans une moindre mesure des composantes « intégration socio-professionnelle » et « allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative » (Alfa Sal).

Dans la composante LAMal, l'écart observé des charges des subsides (CHF -6,4 millions à 100%) est principalement imputable à un « effet volume » relatif à la catégorie des bénéficiaires dits ordinaires pour (CHF -5,5 millions à 100%). Le nombre de nouveaux bénéficiaires éligibles à des subsides LAMal (y compris SEPA), suite à la modification des plafonds de revenus permettant un accès plus large aux subsides LAMal, n'a été que partiellement atteint. Le solde de l'écart est lié à l'augmentation des subsides versés pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires (CHF +2,1 millions à 100%) qui est compensée par une diminution des subsides versés pour les personnes à l'aide sociale (CHF -3 millions à 100%). D'autre part, les recettes provenant de la Confédération pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) ont dépassé le montant budgété de CHF 1,5 million (à 100%).

Dans la composante Aide sociale, l'écart observé (CHF -5,9 millions à 60%) s'explique principalement par les deux éléments suivants : (1) baisse plus importante que prévue du nombre de dossiers dans les services sociaux par rapport à 2022, de l'ordre de 3% et (2) baisse du coût par dossier. En 2023, le taux de chômage est resté historiquement bas. Davantage de bénéficiaires de l'aide sociale ont retrouvé des activités rémunérées, ce qui, bien que ne permettant pas toujours une sortie de l'aide sociale, a réduit le besoin d'aide. Cette tendance à la baisse est également constatée dans la composante ALFA Sal (CHF -1,1 million à 100%).

Au niveau de la partie asile de la composante d'aide sociale, il est également constaté une diminution notable de CHF -3,5 millions de charges nettes (à 100%). Cette baisse s'explique d'une part en raison d'un nombre moins élevé de personnes en provenance d'Ukraine accueillies dans le canton (2'350 personnes en moyenne selon les projections de la Confédération versus une moyenne de 1'286 personnes ont été effectivement accueillies et prises en charge). D'autre part, la bonne conjoncture et des efforts intensifiés en matière d'intégration ont favorisé une meilleure employabilité des personnes issues de la migration.

Enfin concernant les partenariats établis avec les acteurs privés du réseau socio-sanitaire (social privé), on notera une progression des dépenses, tant en comparaison avec les comptes 2022 qu'avec le budget 2023. Cela ressort pour l'essentiel d'une augmentation des charges liées à l'aide aux victimes d'infraction, notamment en frais d'hébergement. L'activité du SAVI dans la prise en charge des violences domestiques est par exemple en hausse.

L'augmentation observée entre les comptes 2022 et 2023 s'explique à plus de 90% par l'évolution de la composante LAMal, suite aux efforts entrepris par le Conseil d'État et le Grand Conseil pour compenser par des subsides accrus l'effet de la forte augmentation des primes sur les assurés, ainsi que l'inflation. Parmi les mesures prises figurait par exemple un soutien extraordinaire à hauteur de CHF 7 millions (dont CHF 5 millions à charge de la facture sociale) en vue de soutenir le pouvoir d'achat des ménages (mesure SEPA), limité à l'année 2023. L'élargissement, en 2023, du cercle des bénéficiaires des subsides LAMal s'inscrit par ailleurs dans le cadre des intentions annoncées dans le programme de législature, visant à renforcer le soutien apporté aux assurés des classifications « ordinaires » et plus généralement à réduire en aval les impayés pris finalement en charge par l'État par le biais du « contentieux LAMal ».

2.10.8. Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Missions principales

Le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) a principalement pour mission de :

- Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la société neuchâteloise et leur égalité de traitement ;
- Garantir un dispositif de prestations en faveur des personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale ;
- Assurer la pertinence de l'orientation en adéquation avec les besoins des personnes ;
- Planifier le développement des offres en tenant compte de l'évolution de la demande et des modes de prise en charge ;
- Garantir la qualité, le subventionnement et la surveillance du dispositif de prestations.

Évolution de l'environnement et des tâches

La loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA), adoptée à l'unanimité le 2 novembre 2021 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle offre un cadre légal complet au domaine du handicap comportant deux volets :

- le domaine de l'inclusion ;
- le domaine de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes vivant avec un handicap.

L'entrée en vigueur de la LIncA implique de nouvelles missions légales pour le SAHA dans les deux domaines de prestations précités, ce qui signifie une réorganisation du service ainsi qu'un ajustement des processus de travail. Le SAHA est en effet chargé de mettre en œuvre la loi (élaboration d'un plan d'action en matière d'inclusion, généralisation des contrats de prestations notamment).

Au niveau des relations avec les partenaires institutionnels, un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la loi est prévu pour la mise en conformité. Dans cette perspective, les années 2022-2024 constituent une phase de transition. En 2023, la priorité a été de conclure des contrats de prestation avec l'ensemble des partenaires institutionnels. Le règlement d'exécution de la LIncA, dont le premier projet a été adopté en mars 2023 par le Conseil d'État, sera un élément clef pour poser les bases des futures collaborations dans le cadre des prochains contrats de prestations dès 2026.

Activités et réalisations

Inclusion et accompagnement

La Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP) a tenu sa séance constitutive le 6 avril 2023. Elle comporte 11 membres, principalement auto-représentant-e-s du monde du handicap, et est présidée par la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale. La cheffe du SAHA et la préposée à l'inclusion ont une voix consultative.

La Commission cantonale addictions (CCA) a été un partenaire stratégique dans l'élaboration de la Stratégie Neuchâtel Addiction (SNA, en cours de finalisation). Elle est composée des principaux services et milieux professionnels spécialisés. Elle assure la coordination entre les différentes instances ou entités concernées par les problèmes d'addictions et par la politique cantonale en la matière.

Inclusion des personnes vivant avec un handicap

Plan d'action en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap

Faisant suite à une démarche participative avec le monde associatif et au sein de l'administration, le premier plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap a été adopté par le Conseil d'État le 16 août 2023. Le plan d'action comporte 11 axes (thèmes) et 45 mesures qui doivent être mises en œuvre d'ici 2029. Le travail en vue de son élaboration avait débuté en 2022. Le premier semestre 2023 a permis au SAHA de rencontrer bon nombre de services impliqués dans les différents thèmes du plan d'action et de mettre en place une base de coordination pour les prochaines années.

Préposée à l'inclusion

Au cours de l'année 2023, la préposée à l'inclusion a répondu à 23 demandes de conseils ou d'informations. 6 d'entre elles proviennent de citoyen-ne-s du canton. Les autres demandes sont issues d'étudiant-e-s réalisant des travaux de master ou de maturité (4), d'organismes de soutien pour les personnes vivant avec un handicap ou d'institutions sociales (3), des services de l'administration cantonale (3) ou d'autres cantons (3).

Elle est intervenue à 8 reprises pour présenter la LIncA et la politique neuchâteloise en matière d'inclusion pour les personnes vivant avec un handicap (notamment : animation d'un atelier citoyen organisé par Antenne Handicap destiné à des personnes vivant avec un handicap, présentation de la loi et du plan d'action à Alfaset en vue de l'établissement d'une commission du personnel inclusive).

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Un important travail de sensibilisation a été effectué dans et hors de l'administration cantonale, en menant des rencontres avec les services de l'ACN et des associations. À ce titre, on peut mentionner le fait que la présentation de la politique en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap est désormais intégrée aux séminaires RH destinés aux nouveaux cadres de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN) ainsi qu'à la demi-journée destinée aux nouveaux employé-e-s de l'ACN.

La préposée à l'inclusion participe au réseau d'échanges entre spécialistes de l'égalité des personnes vivant avec handicap au niveau suisse sous l'égide du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.

La 2^{ème} édition des États généraux de l'inclusion

La deuxième édition des États généraux de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap s'est déroulée le 26 mai 2023 au Mycorama, sur le site d'Évologia à Cernier. La réédition de cette manifestation était fortement souhaitée par les personnes vivant avec un handicap et les associations du domaine. Environ 170 personnes se sont réunies ce jour-là pour assister et participer à la journée durant laquelle les personnes vivant avec un handicap sont intervenues comme expertes. Les mesures d'accessibilité mises en place ont permis de vivre une journée et des échanges réellement inclusifs.

Projets pilotes en matière d'inclusion

Un appel à projets pilotes a été lancé au printemps 2023 dans le but de soutenir des projets novateurs et visant à favoriser une société inclusive. Quatre thèmes ont été choisis pour ce premier appel à projets : Égalité, Communication, Proches aidant-e-s et Culture, Sport et Loisirs. L'appel à projets a rencontré un vif succès et 22 demandes de soutien ont été déposées. 14 projets ont été retenus et ont pu bénéficier d'un soutien d'impulsion pour 2023.

Inclusion professionnelle

Dans le domaine de la vie professionnelle, il est prévu de soutenir le développement de projets pilotes d'inclusion dans l'économie ordinaire et le premier marché de l'emploi pour sortir d'une logique institutionnelle d'ateliers dits « protégés ».

Dans le cadre du crédit d'impulsion dédié, un premier projet, intitulé AliaCap, est promu et réalisé par le SAHA depuis mars 2023 pour une phase pilote de 3 ans. Il propose un concept novateur, en adéquation avec les besoins du terrain professionnel actuel et qui assure la perméabilité entre le premier marché de l'emploi et le second marché (offre institutionnelle classique d'ateliers). Son objectif est d'élargir le choix professionnel des jeunes, en particulier vivant avec une déficience mentale, en leur donnant accès au premier marché de l'emploi.

En outre, à l'occasion de la « Journée internationale des personnes handicapées » du 3 décembre 2023, un premier appel à projets pilotes dans le domaine de l'inclusion professionnelle a été lancé. Cette initiative vise à donner l'opportunité aux employeurs-euses d'innover en alliant performance économique et inclusion.

Accompagnement et hébergement des personnes vivant avec un handicap

Gouvernance des partenariats

En 2023, une étape décisive a été franchie avec la conclusion d'un contrat de prestations avec chacune des institutions partenaires du SAHA, conformément aux objectifs étatiques d'harmonisation dans la gestion des subventions de l'État et de meilleure maîtrise des subventions et des prestations. Cette démarche a permis également de constituer un véritable catalogue des prestations du dispositif et ainsi à amener davantage de transparence.

Évolution du dispositif de prestations

Dans le cadre des budgets alloués, le dispositif de prestations compte, en 2023, près de 1410 places théoriques (soit quelques 5 de plus qu'en 2022). Cela concerne 580 places en hébergement avec ou sans occupation (contre 596 en 2022), 727 places en atelier (contre 710 en 2022) et 103 places en centre de jour (contre 99 en 2022).

Dans les éléments saillants concernant le dispositif, il est à noter :

- la diminution de 15 places dans la prise en charge de personnes en situation d'addiction en lien avec la fermeture de l'Auvent ;
- le transfert de 9 places d'hébergement avec occupation dans le secteur de la Maison de Vie DEFI à Boudry ;
- la création de 17 places en atelier ainsi que de 4 places en centre de jour prévues au BU 23 en lien avec la sortie des jeunes de l'enseignement spécialisé.

Balance intercantonale

Au niveau de l'évolution du nombre de personnes hébergées hors canton, nous comptons, au 31 décembre 2023, 72 Neuchâtelois-e-s accueillis dans un autre canton (contre 73 en 2022 et 75 en 2021). Les hébergements ont lieu principalement dans le Canton de Vaud (47 personnes contre 48 en 2022). Ce chiffre est en diminution en raison notamment du fait que, pour l'année 2022, les entrées en institutions (10) sont légèrement moins élevées que les sorties (11).

En parallèle, en ce qui concerne les personnes d'autres cantons dans le dispositif neuchâtelois, nous notons une légère augmentation de 106 personnes en 2022 à 107 en 2023. Elles viennent principalement de Berne, du Jura, de Genève et de Fribourg.

Orientation

Au niveau du dispositif d'orientation JUNORAH, le nombre d'évaluations des besoins réalisées en 2023 par Pro Infirmis est de 117 (contre 123 en 2022.) Comme en 2022, la majeure partie d'entre elles concernent des personnes vivant avec un handicap psychique. En proportion, celles-ci sont stables avec près de 36% en 2023 comme en 2022. Les orientations proposées concernent principalement les institutions sociales neuchâteloises (52,5%, contre 59% en 2021), alors que seuls 0,9% des cas sont adressés hors canton.

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Soutien au réseau associatif

Le SAHA a en outre poursuivi son soutien à plusieurs associations telles qu'Antenne Handicap, la Fédération Suisse des Sourds, la Fondation serei, Inclusion Handicap ou Pro Infirmis qui offrent des conseils sociaux et juridiques, des services de relève pour les proches aidant-e-s et organisent des activités de formation et de loisirs, dans l'objectif d'une meilleure inclusion. Le SAHA assume la présidence de la Commission latine des organismes responsables des institutions sociales (COLORIS). Il est membre du comité de la Conférence Suisse des Délégués cantonaux aux questions de handicap.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	910'330	250'000	587'010	+337'010	+134.8%	-323'320	-35.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	177'472	200'000	194'363	-5'637	-2.8%	+16'891	+9.5%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	661'484	0	80'556	+80'556	--	-580'928	-87.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	71'374	50'000	312'091	+262'091	+524.2%	+240'717	+337.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	79'880'673	86'930'658	80'919'200	-6'011'459	-6.9%	+1'038'526	+1.3%
30 Charges de personnel	631'650	1'082'140	1'021'584	-60'556	-5.6%	+389'934	+61.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	181'915	354'000	244'200	-109'800	-31.0%	+62'285	+34.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	78'974'307	85'406'517	79'520'529	-5'885'988	-6.9%	+546'222	+0.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	92'801	88'001	132'886	+44'885	+51.0%	+40'086	+43.2%
Résultat d'exploitation	-78'970'343	-86'680'658	-80'332'190	+6'348'469	+7.3%	-1'361'847	-1.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-78'970'343	-86'680'658	-80'332'190	+6'348'469	+7.3%	-1'361'847	-1.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-78'970'343	-86'680'658	-80'332'190	+6'348'469	+7.3%	-1'361'847	-1.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	7.00	13.00	9.00	-4.00	-30.8%	+2.00	+28.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	4.80	7.25	7.15	-0.10	-1.4%	+2.35	+49.0%

Commentaires

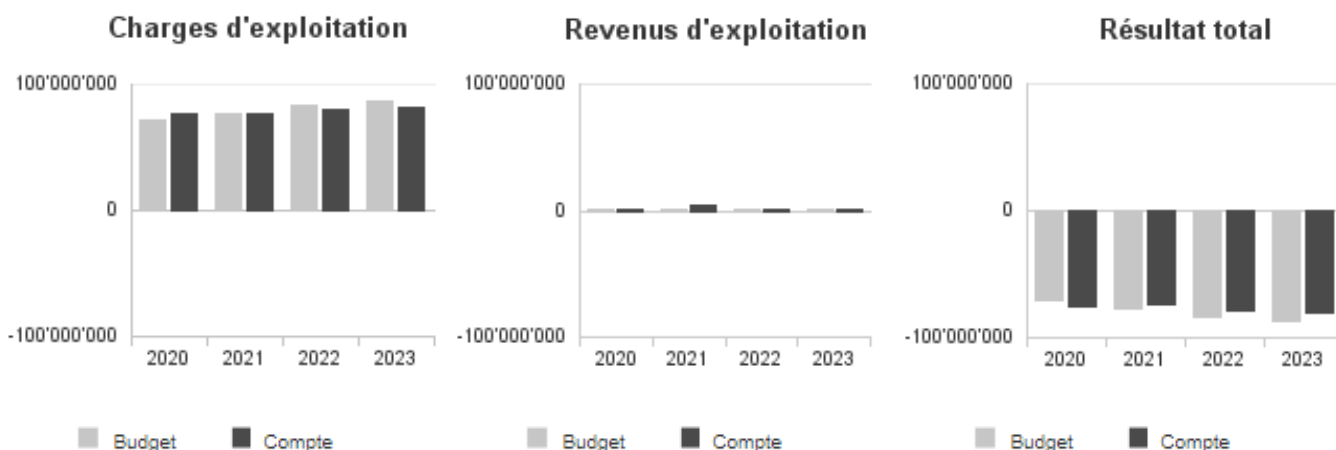
Les revenus d'exploitation présentent un écart favorable de CHF +337'000 par rapport au budget. Celui-ci s'explique notamment par les revenus divers (groupe 43) pour CHF +81'000 en raison de la dissolution des provisions COVID 20.036 (montants non utilisés) et par les revenus de transfert (groupe 46) qui ont été supérieurs au montant budgété CHF +262'000. Ceux-ci proviennent de remboursements reçus d'institutions hors canton suite aux décomptes finaux des années 2021 et 2022.

L'écart favorable des charges de personnel (groupe 30) est dû à une vacance de poste de 0,50 EPT lié à la temporalité de la réorganisation du SAHA. Cette économie est partiellement compensée par l'engagement de 0,6 EPT dès le printemps d'une personne pour le programme d'impulsion « Virage ambulatoire Handicap ».

Un écart de CHF -100'000 dans les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) est lié à l'engagement de la personne en charge du programme d'impulsion dans les charges de personnel (EPT) au lieu d'un mandat comme prévu au budget.

Les charges de transfert (groupe 36) présentent un écart de CHF -5,8 millions. Celui-ci se compose de plusieurs éléments qui font l'objet de commentaires dans les tableaux ci-après.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Inclusion et accompagnement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges directes	177'424	190'000	230'495
Coûts salariaux et de structure	679'345	1'134'569	971'024
Coûts des services centraux	92'801	99'572	126'644
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	949'569	1'424'141	1'328'164

Commentaires

L'écart dans les charges directes résulte principalement de charges comptabilisées sur le centre de coûts puis réparties entre les prestations lors du bouclage. La différence constatée dans les coûts salariaux et de structure, provient de l'élément susmentionné et à la vacance du poste de 0,5 EPT.

L'augmentation des coûts des services centraux provient d'une augmentation de la consommation au service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) pour l'impression de flyers pour les états généraux de l'inclusion et des brochures du plan d'action et au service de la statistique (STAT) pour une enquête auprès des personnes vivant avec un handicap.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Amort subventions à l'invest - SAHA	0	45'000	45'000
Inst. dans canton adu.	58'947'703	63'689'550	60'062'314
Inst. hors canton adu.	8'665'070	10'350'000	8'082'941
Lutte addiction jeu	177'472	200'000	194'363
Lutte c/addictions	10'445'563	9'932'479	10'186'268
Prestations ambulatoires aux invalides	599'557	839'488	637'553
Total charges (+) / revenus (-) nets	78'835'365	85'056'517	79'208'438

Commentaires

Au niveau des institutions neuchâteloises, la différence de CHF -3,6 millions est liée aux bouclages 2021 (CHF -0,5 million) et 2022 (CHF -2,4 millions) pour lequel des projections annuelles n'avaient pas été transmises. Le solde (CHF -0,7 million) correspond au bouclage des comptes 2023 sur la base des projections reçues.

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Au niveau des institutions hors canton, la différence de CHF -2,2 millions est liée aux décomptes finaux définitifs reçus pour les années 2020 et 2021 qui ont été inférieurs aux prévisions de CHF -0,6 million et en 2023 à la baisse du nombre de bénéficiaires neuchâteloise-e-s accueillis hors canton de CHF -1,7 million. Cette baisse est liée à l'optimisation des orientations et à l'âge avancé des personnes concernées.

Dans le domaine de l'addiction, l'écart de CHF +250'000 provient d'une part des bouclements 2021 et 2022 (CHF -140'000) et d'autre part, en 2023, d'une augmentation de la subvention de CHF +390'000 en raison de la non reprise des activités suite à la COVID, de la baisse des remboursements LAMal dans le domaine ambulatoire et du taux d'occupation plus bas que budgété dans le résidentiel.

Le report de projets notamment dans le domaine de l'ambulatoire induit une baisse des charges aux comptes de l'ordre de CHF -200'000.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2023	2023
Contribution LORO addiction jeu	-177'472	-200'000	-194'363
Total charges (+) / revenus (-) nets	-177'472	-200'000	-194'363

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2022			Budget 2023			Comptes 2023		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	24'495	661'484	-636'989	0	0	0	0	80'556	-80'556
*PI - Virage ambulatoire handicap	En cours	0	0	0	400'000	0	400'000	70'507	0	70'507
Total		24'495	661'484	-636'989	400'000	0	400'000	70'507	80'556	-10'049

Commentaires

Le montant figurant sous « COVID - Aides aux partenaires » correspond à la dissolution des parts non utilisées des provisions dans le cadre du rapport 20.036.

En ce qui concerne le programme d'impulsion, les charges 2023 correspondent essentiellement à la ressource engagée depuis le 1^{er} mars 2024 à 60%.